



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

**CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV



COMPOSANTE A : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES ET
RENFORCEMENT DE LA SECURITE

**RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT DE 40
ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESPC)
DANS 14 RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE**

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

Rapport Final

TOME1 - CIES

Jun 2024

SUIVI QUALITÉ

Description des Sous-Projets	
Sous-Projet	Travaux de réhabilitation/ construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions et un district de la Côte d'Ivoire
Prestation	Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)
Maître d'Ouvrage	Etat de Côte d'Ivoire, Cabinet du Premier ministre, Chef du gouvernement
Coordination des Sous-Projets	Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)
Localisation des Sous-Projets	Botinde, Broubrou, Guessiguie, Mbrou, Offa, Tienko, Didable, N'zipkli-Séssékro, Bohibli, Bohoubli ; Kongouanou, Gouenzou, Djoro-Djoro, Boudi, Tangamourou, Petit Duékoué, Toably, Zeo, Zérégbo, Déragon, Zokpangbeu, Abradinou, Manzanouan, N'guessan-Brindoukro, Yobouakro, SananféréDougou, Diacohou, Huafla, Ziduhobouenou, Pitiengomon, Tiotiérie, Lafokpokaha, Nambingué, Nielle, Ouamelhorou, Glangouale.
Type de document	Rapport Final

Liste des révisions		
Version n°	Date	Description / Objet de la révision
Rapport Provisoire 1	07/01/2023	Rapport initial
Rapport Provisoire 2	14/02/2024	Rapport provisoire intégrant les observations de l'USEP Santé et de la BAD
	12/05/2024	
	31/05/2024	
Rapport Final	19/06/2024	Rapport provisoire validé par l'ANDE avec prise en compte totale des recommandations des membres de la commission de validation

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DES CARTES	8
LISTE DES PHOTOS	9
RESUME NON TECHNIQUE	11
EXECUTIVE SUMMARY	45
INTRODUCTION	76
Contexte, justification et nécessité de l'étude	77
Objectifs de l'étude	78
Procédure et portée de l'étude	79
Principaux acteurs responsables de l'étude	80
Méthodologie de l'étude	81
Plan du rapport de l'étude	86
SECTION 1 : ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS	87
1.1. Présentation de l'initiateur et du partenaire financier	88
1.2. Localisation géographique	91
1.3. Justification du choix du site des Sous-projets	106
1.4. Planification, Mise en Œuvre et Gestion des Sous-Projets : De la Conception à l'Exploitation	106
1.5. Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone des sous-projets	120
- Infrastructures de base	259
1.6. Analyse de l'impact du Changement Climatique sur les Sous-Projet	288
SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS	290
2.1. Cadre politique en lien avec les Sous-projets	291
2.2. Cadre juridique en lien avec les Sous-projets	300
2.3. Cadre institutionnel en lien avec les Sous-projets	320
SECTION 3 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	347
3.1. Objectifs	348
3.2. Calendrier de la consultation des parties prenantes	349
3.3. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes	359
SECTION 4 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LE SOUS-PROJET	375
4.1. Méthodologie d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques et impacts	376
4.2. Identification des impacts et risques	381
4.3. Synthèse d'évaluation des risques et impacts	389
SECTION 5 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS	397
5.1. Contexte, justification et objectif de la gestion des risques	398
5.2. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques	399
5.3. Prévention des risques et accidents	402

SECTION 6 : RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS	420
6.1. Termes et définitions	421
6.2. Mesures générales	421
6.3. Mesures spécifiques	423
6.4. Matrice de synthèse des mesures préconisées	429
SECTION 7 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES	449
7.1. Contexte de la prise en compte du changement climatique dans les EIES	450
7.2. Termes et définitions	450
7.3. Engagements prises par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique	453
7.4. Rôle de l'ANDE dans le processus le lutte contre le changement climatique	454
7.5. Cartographie des émissions potentielles de GES du sous-projet	454
7.6. Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs (proposition d'une technologie propre)	462
SECTION 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	465
8.1. Implication des parties prenantes et mécanismes de règlement des griefs	466
8.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PGES	466
8.3. Matrices de synthèse du PGES	472
SECTION 9 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES	496
9.1. Gestion environnementale et sociale des activités du Sous-Projet	497
9.2. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale des Sous-Projets	497
9.3. Estimation des coûts du PGES	497
CONCLUSION	501
BIBLIOGRAPHIE	503

SIGLES ET ACRONYMES

ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
AOT	: Autorisation d'Occupation Temporaire
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEA	: Bail Emphytéotique Administratif
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contributions Déterminées au niveau National
CEC	: Constat d'Exclusion Catégorielle
CIAPOL	: Centre ivoirien Antipollution
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIES	: Constat d'Impact Environnemental et Social
CLEP	: Consentement libre éclairé et préalable
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNDHCI	: Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire
CNLS	: Comité National de Lutte contre le SIDA
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTS	: Centre National de Transfusion Sanguine
COV	: Composés Organiques Volatils
CP	: Comité de Pilotage du Projet
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGDD	: Direction Générale du Développement Durable
DGETE	: Direction Générale de l'Environnement et de la Transition Écologique
DGH	: Direction Générale de l'Hydraulique
DGSULN	: Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances
DGUF	: Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DHPSE	: Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement
DREDD	: Direction Régionales de l'Environnement et du Développement Durable
ESPC	: Etablissement Sanitaire Public de Premier Contact
GIEC	: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GSPM	: Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
HSE	: Hygiène Sécurité Environnement
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IF	: Intermédiaires financiers
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de la Santé Publique
LAI	: Lutte antiparasitaire intégrée
LNSP	: Laboratoire National de la Santé Publique
MCLU	: Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
MINEDDTE	: Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique
MMR	: Mesure de Maîtrise de Risques
MIS	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MRTV	: Minorités rurales très vulnérables

MSHPCMU	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OFT	: Observatoire de la Fluidité du Transport
OGM	: Organismes génétiquement modifiés
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
ONPC	: Office National pour la Protection civile (ONPC)
OSER	: Office de la Sécurité Routière
PAE	: Plan d'Assurance Environnement
PA-PSGouv	: Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
PCEC	: Plan de Contrôle Environnemental de Construction
PFSP	: Projets Filets Sociaux Productifs
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGES-C	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier
PGMO	: Procédures de gestion de la main-d'œuvre
PMH	: Pompes à Motricité Humaines
PMU	: Plan de Mesures d'Urgence
PNAE	: Plan National d'Action Environnemental
PNCC	: Programme National de lutte contre le Changement Climatique
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNGDS	: Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires
POP	: Polluants Organiques Persistants
PPGD	: Plan Particulier de Gestion des Déchets
PPP	: Principe pollueur-payeur
PPRT	: Plan de Prévention des Risques Technologiques
PPSPS	: Plan de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PS Gouv	: Programme Social du Gouvernement
RSTI	: Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	: Registre Social Unique
SACO	: Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SDIIC	: Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNVBG	: Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre
SO	: Sauvegardes Opérationnelles
SODECI	: Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SSI	: Système de Sauvegarde Intégré
SSP	: Soins de Santé Primaires
SST	: Santé et sécurité au travail
TDR	: Termes De Référence
CG PA-PS Gouv	: Coordination Générale du Programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement
USEP	: Unité Sectorielle d'Exécution des Projets

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées géographiques des sites concernés par les sous-projets.	91
Tableau 2 : Comparaison des alternatives	107
Tableau 3 : Suivi administratif pour l'obtention d'un titre de propriété	109
Tableau 4 : Equipements à mobiliser pour la réalisation des travaux d'un ESPC ..	114
Tableau 5 : Synthèse des Rejets et nuisances des sous-projets.....	115
Tableau 6 : Types de déchets et sous-produits	116
Tableau 7 : Liste des régions, départements et localités de la zone d'influence indirecte	120
Tableau 8 : Espèces animales intégralement protégées recensés durant l'inventaire	134
Tableau 9 : Espèces floristiques intégralement protégées recensés durant l'inventaire	137
Tableau 10 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de la Marahoué	139
Tableau 11 : Infrastructure Sanitaire du département de Sinfra	145
Tableau 12 : Statistique du personnel de Santé du département de Sinématiali....	145
Tableau 13 : Types de pathologies diagnostiquées dans le département de Sinfra	146
Tableau 14 : Inventaire des infrastructures sanitaires du département.....	148
Tableau 15 : Couverture en infrastructures scolaires dans le Département de Zuénoula	149
Tableau 16 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Haut-Sassandra	150
Tableau 17 : Infrastructures sanitaires du Département de Zoukougbeu	152
Tableau 18 : Personnel de santé du Département de Zoukougbeu	152
Tableau 19 : Données sur les infrastructures sanitaires du Département de Vavoua	154
Tableau 20 : Personnel de santé du Département de Vavoua	155
Tableau 21 : Couverture en infrastructures scolaires du Département de Vavoua.	155
Tableau 22 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de l'Agnéby-Tiassa	157
Tableau 23 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Cavally.....	162
Tableau 24 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Gontougo...	165
Tableau 25 : Infrastructures scolaires du Département de Bondoukou	167
Tableau 26 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de l'Indénié-Djuablin	172
Tableau 27 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Folon	178
Tableau 28 : Infrastructures scolaires du département de Kaniasso	181
Tableau 29 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du PORO	182
Tableau 30 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Tchologo....	187
Tableau 31 : Localités bénéficiaires du sou-projet dans la région du Tonkpi	193
Tableau 32 : Synthèse des cantons de Biankouma.....	195
Tableau 33 : Répartition de la population du Département de Biankouma par sous-préfecture	196
Tableau 34 : Personnel de santé du District Sanitaire de Biankouma	198

Tableau 35: Situation de morbidité dans le Département de Biankouma	198
Tableau 36 : Localités bénéficiaires du sou-projet dans la région du Guémon.....	200
Tableau 37 : Infrastructures du district sanitaire	201
Tableau 38 : Situation du district sanitaire de kouibly	204
Tableau 39 : Situation de morbidité dans le Département de Bangolo	208
Tableau 40 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Guémon.....	209
Tableau 41 : Infrastructures sanitaires du Département de Didiévi	211
Tableau 42 : Localité bénéficiaire du sous-projet dans le District Autonome de Yamoussoukro.....	215
Tableau 43 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites des sous-projets.....	216
Tableau 44 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable aux sous-projets	304
Tableau 45 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les Sous-Projets	321
Tableau 46 : Sauvegarde E&S opérationnelle de la BAD applicables aux sous-projets et comparaison avec la législation nationale	339
Tableau 47 : Calendrier des différentes rencontres, entretiens et réunion publiques réalisé(e)s.....	350
Tableau 48 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées	363
Tableau 49 : Échelle de gravité	399
Tableau 50 : Échelle de probabilité	400
Tableau 51 : Matrice de criticité.....	401
Tableau 52 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction.....	402
Tableau 53 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien.....	405
Tableau 54 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier	405
Tableau 55 : Évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien.....	413
Tableau 56 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception.....	415
Tableau 57 : Évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier	416
Tableau 58 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées.....	419
Tableau 59 : Matrice de synthèse des mesures de bonification	430
Tableau 60 : Matrice de synthèse des mesures d'atténuation.....	431
Tableau 61 : Correspondance des activités des sous-projets selon la classification du GIEC et les facteurs d'émissions de GES associés.....	455
Tableau 62 : Quantification des GES des sous-projets	459
Tableau 63 : Synthèse de démanche de quantification des émissions de GES et proposition de plan d'action de réductions des GES	462
Tableau 64 : Principales activités du suivi environnemental.....	470
Tableau 65 : Matrice de synthèse du PGES (Impacts positifs).....	473
Tableau 66 : Matrice de synthèse du PGES (Impacts négatifs)	475

Tableau 67 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de **Construction d'établissements sanitaires (Dispensaire + Maternité/ Laboratoire) et de logements (infirmier et sage-femme) : Boudi, Taobly, Zéo et Dérageon..** 498

Tableau 68 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de **construction d'une Maternité et de logements (infirmier et sage-femme) : Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha (construction de logement uniquement)** 499

Tableau 69 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de **Réhabilitation d'établissements sanitaires : (1)Centre de Santé Rural de Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, SananféréDougou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhoro, Tioroterie, Yobouakro, Zérégbo et Ziauhobouenou ; (2) Centre de Santé Urbain de Guéssiguié, Niéllé et Tienko ; (3) Dispensaire Rural de Glangoualé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Gouenzou, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly** 500

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Procédure du CIES des sous-projets	79
Figure 2 : Système de code couleur pour le tri des déchets	118
Figure 3 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020.....	130
Figure 4 : Schéma du système de santé ivoirien	296

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique des 40 ESPC concernés par les sous-projets en Côte d'Ivoire	93
Carte 2 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de la Marahoué et dans le District Autonome de Yamoussoukro	94
Carte 3 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de l'Agnéby-Tiassa	95
Carte 4 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de l'Indénie-Djuablin	96
Carte 5 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Bélier	97
Carte 6 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Cavally	98
Carte 7 : Localisation géographique précise des sous-projets dans les régions du Folon	99
Carte 8 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Gontougo	100
Carte 9 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Guémon	101
Carte 10 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la régions du Haut-Sassandra.....	102

Carte 11 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Poro	103
Carte 12 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Tchologo.....	104
Carte 13 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Tonkpi.....	105
Carte 14: Relief de la Côte d'Ivoire	124
Carte 15 : Pédologie de la Côte d'Ivoire	127
Carte 16 : Géologie de la Côte d'Ivoire.....	129
Carte 17 : Réseau Hydrographique de la Côte d'Ivoire	133

LISTE DES PHOTOS ET PLANCHES

Photo 2 : Vue du centre de santé de Boudi en construction	235
Photo 3 : Illustration de la source d'approvisionnement en eau potable de Botindé.....	284
Planche 1 : Illustration d'équipements sociaux de base dans le Département de Zuénoula.....	149
Planche 2 : Quelques Illustrations du CSU de Zéo.....	234
Planche 3 : Quelques Illustrations du CSU de Taobly	237
Planche 4 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Dérageon.....	239
Planche 5 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Didablé	241
Planche 6 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Kongouanou	242
Planche 7 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Huafla	244
Planche 8 : Quelques Illustrations d'équipements électrique et type d'habitats présent à Zoukpangbeu.....	246
Planche 9 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Zoukpangbeu	247
Planche 10 : Quelques Illustrations de la Maternité de Bohobly	248
Planche 11 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de N'Globo (N'Zipkli-Séssekro)	249
Planche 12 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Lafokpokaha.....	252
Planche 13 : Quelques illustrations du centre de santé de Diacohou Nord	254
Planche 14 : Quelques illustrations du centre de santé de Djoro-Djoro.....	256
Planche 15: Quelques illustrations du centre de santé de Petit Duékoué	258
Planche 16 : Quelques illustrations du centre de santé de SananféréDougou	261
Planche 17: Quelques illustrations du centre de santé de Gouenzo	264
Planche 18 : Quelques illustrations du centre de santé de Manzanouan	265
Planche 19 : Quelques illustrations du centre de santé de M'Brou.....	266
Planche 20 : Quelques illustrations du centre de santé de Nambingué.....	267
Planche 21 : Quelques illustrations du centre de santé de Ouamelhorou	269
Planche 22 : Quelques illustrations du centre de santé de Yobouakro.....	271
Planche 23 : Quelques illustrations du centre de santé de Zérégbo.....	273

Planche 24 : Quelques illustrations du centre de santé de Ziduhou-Bouénou	274
Planche 25 : Quelques illustrations du centre de santé de Niéllé	276
Planche 26 : Quelques illustrations du centre de santé de Tienko	278
Planche 27 : Quelques illustrations du centre de santé de Glangoualé.....	279
Planche 28 : Quelques illustrations du centre de santé de N'Guessan-Brindoukro	280
Planche 29 : Quelques illustrations du centre de santé de Pitiengomon	281
Planche 30 : Vue du site du centre de santé de Tangamourou	282
Planche 31 : Vue du site du centre de santé de Offa	284
Planche 32 : Vue du site du centre de santé et d'une école primaire de la localité de Broubrou.....	286
Planche 33 : Vue du site du centre de santé et d'une école primaire de la localité de Broubrou.....	287
Planche 34 : Consultation avec quelques autorités préfectorales dans la Région de la Marahoué	359
Planche 35 : Illustration de quelques séances de consultations publiques dans les Départements	360
Planche 36 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives.....	361
Planche 37 : Quelques illustrations de consultations communautaires	362

RESUME NON TECHNIQUE

(i) Contexte et objectif de l'étude

L'étude actuelle et les sous-projets qu'elle aborde sont enracinés dans l'initiative du gouvernement ivoirien, qui remonte à 2018, visant à établir le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). L'objectif principal du PA-PSGouv est d'augmenter l'impact des actions sociales du gouvernement en renforçant les services sociaux de base et en développant les capacités des jeunes en améliorant les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté. Le PA-PSGouv est articulé autour de deux grandes composantes : la première se consacre au développement d'infrastructures sociales, à l'amélioration de l'accessibilité des zones rurales, ainsi qu'à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable (**Composante A**). La seconde composante se concentre sur l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, et notamment la sécurité alimentaire (**Composante B**).

Dans le cadre de la Composante A du PA-PSGouv, quatre missions distinctes ont été définies. La Mission 1/USEP SANTÉ se concentre sur la réhabilitation et l'équipement d'Etablissement Sanitaires de Premiers Contact (ESPC). La Mission 2/USEP HYDRAULIQUE se focalise sur la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH). La Mission 3/USEP PROTECTION SOCIALE a pour mission la réhabilitation et l'équipement de centres sociaux existants, ainsi que la construction d'un nouveau centre social. Enfin, la Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER est chargée de la construction d'ouvrages hydrauliques.

En se penchant sur la Mission 1/USEP SANTE, qui concerne la réhabilitation, la construction, et l'équipement d'Etablissement Sanitaires de Premiers Contact (ESPC) (l'objet de ce rapport), il est essentiel de souligner que ces ESPC jouent un rôle crucial dans la réalisation des initiatives gouvernementales en matière de santé et de bien-être social.

Ainsi, dans le cadre du PSGouv, le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) a initié un projet visant à réhabiliter / Construire et équiper 40 ESPC dans diverses localités. La réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) s'impose en raison de la nature et de l'envergure des travaux planifiés, conformément aux règles et procédures établies par la réglementation ivoirienne et le Système de Sauvegarde Intégré de la la BAD pour les projets de développement, notamment la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement, le Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développements en République de Côte d'Ivoire et SSI de la Banque, le projet est classé en catégorie 2.

Le présent CIES revêt une importance cruciale pour évaluer et atténuer les possibles impacts environnementaux et sociaux des présents sous-projets, tout en garantissant leur conformité aux normes et réglementations en vigueur.

(ii) Description des composantes du projet y compris les alternatives du projet

ii.a. Description technique des Travaux

Les 40 ESPC concernés par les travaux de réhabilitation/construction sont situés dans les localités suivantes : Botinde, Broubrou, Guessiguie, Mbrou, Offa, Tienko, Didable, N'zipkli-Séssékro, Bohibli, Bohoubli ; Kongouanou, Gouenzou, Djoro-Djoro, Boudi, Tangamourou, Petit Duékoué, Toably, Zeo, Zérégbo, Dérageon, Zokpangbeu, Abradinou, Manzanouan, N'guessan-Brindoukro, Yobouakro, SananféréDougou, Diacohou, Huafla, Ziduho-Bouenou, Pitiengomon, Tiotiérie, Lafokpokaha, Nambingué, Nielle, Ouamelhorou, Glangouale.

Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
Agneby-Tiassa	Tiassalé	Gbolouville	75	Botinde	-4,7521	5,7779
			50	Broubrou	-4,8195	5,7235
	Agboville	Guessiguie	15	Guessiguie	-4,2336	5,7333
			40	Mbrou	-4,3650	5,5995
		Agboville	60	Offa	-4,3459	5,9234
Belier	Toumodi	Kpouèbo	90	Didable	-4,8214	6,4213
	Didievi	Didievi	25	N'zipkli-Séssékro	-4,8425	7,0354
Cavally	Toulepleu	Péhé	15	Diaibly	-8,2402	6,5959
		Méo	50	Bohoubli	-8,3623	6,4732
District Yamoussoukro	Autonome De	Kossou	75	Kongouanou	-5,3302	6,9990
Folon	Kaniasso	Minignan	31	Gouenzou	-7,8388	10,1065
		Kaniasso	40	SananféréDougou	-7,5330	10,0490
	Minignan	Tienko	30	Tienko	-7,4823	10,2245
Gontougo	Koun Fao	Kouassi-Datédro	35	Djoro-djoro	-3,7135	7,8918
		Tienkoikro	50	N'Guessan-Brindoukro	-3,0817	7,1091
	Bondoukou	Gouméré	55	Boudi	-2,9046	7,9554
	Tanda	Tanda	75	Tangamourou	-3,2157	7,8313
	Duékoué	Duékoué	20	Petit Duékoué	-7,3630	6,7472
Guemon	Kouibly	Ouyably-Gnondrou	25	Toably	-7,1884	7,4086
	Bangolo	Zéo	35	Zeo (<i>dispensaire</i>)	-7,4698	7,1189
			15	Zeo (<i>maternité</i>)	-7,4704	7,1124
		Zou	95	Zérégbo	-7,9034	7,0677
	Vavoua	Bazra-Nattis	15	Dérageon	-6,5156	7,5462
Haut-Sassandra	Zoukougbeu	Zoukougbeu	65	Zoukougbeu	-6,7691	6,7945
Indenie-Djuablin	Bétié	Bétié	14	Abradinou	-3,4562	6,1896
	Agnibilékrou	Akoboissué	50	Manzanouan	-3,2901	6,8405
		Agnibilekrou	64	Yobouakro	-3,3189	7,2373
Marahoue	Bouaflé	Pakouabo	68	Diacohou	-5,7897	7,3801
	Sinfra	Sinfra	60	Huafla	-5,8008	6,5648
	Zuénoula	Kanzra	68	Ziduho-bouenou	-6,1684	7,3845

Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
Poro	Korhogo	Niofoin	25	Pitiengomon	-6,0619	9,7667
	M'Bengué	Katogo	45	Tioroteri	-6,2116	10,0886
Tchologo	Ferkéssédougou	Ferkéssédougou	10	Lafokpokaha	-5,0684	9,5964
	Ouangolodougou	Ouangolodougou	30	Nambingué	-5,3209	10,0504
		Niellé	25	Nielle	-5,6214	10,1964
		Toumoukoro	15	Ouamelhorro	-5,6204	10,3321
	Sipilou	Sipilou	45	Glangouale	-7,9859	7,9097

Les sites ont été choisis sur la base des rapports des directions régionales de la santé, en fonction de l'urgence d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

Le projet comporte deux composantes :

- Composante A : Réhabilitation/construction des infrastructures
- Composante B : Equipements médicaux

Les phases suivantes sont prévues :

- Phase chantier : installation de chantier, recrutement de main d'œuvre, dégagement des emprises, démolitions, terrassements, gros œuvre et second œuvre selon les corps de métier.
- Phase exploitation : mise en service des infrastructures et équipements après travaux, plans d'entretien et de maintenance.

Le délai de réalisation des travaux de réhabilitation / construction pour chaque ESPC est de 120 jours.

ii.b. Présentation des alternatives sans le projet

ii.b.i. Sans Sous-Projets ou Sans Travaux :

Sans les sous-projets, la situation actuelle persiste, avec une dégradation progressive des infrastructures de santé et une absence d'amélioration des conditions sanitaires.

ii.b.ii. Sous-Projets Retardés :

Avec un retard des sous-projets, les impacts sont reportés temporairement, mais les infrastructures continuent à se détériorer, causant frustration et des risques sanitaires accrus.

ii.b.iii. Avec Sous-Projets ou Avec Travaux :

La mise en œuvre des sous-projets entraîne des impacts temporaires liés aux travaux (bruit, poussières) mais permet de moderniser les infrastructures sanitaires selon les normes environnementales. Les aspects sociaux-économiques sont dynamisés avec des retombées positives en termes d'emplois, de revenus, d'accès aux soins et de conditions de travail du personnel de santé.

En conclusion, malgré quelques perturbations temporaires, la réalisation des sous-projets est justifiée par les avantages à long terme en matière de développement local et de services de santé améliorés.

(iii) Brève description des sites des sous-projets et des impacts environnementaux et sociaux majeurs de la zone des sous-projets et de sa zone d'influence

iii.a. Description de l'état initial des sous-projets

• **Milieu Biophysique**

Vents et qualité de l'air

- Les vents dominants dans les localités soufflent majoritairement du sud-ouest vers le nord-est.
- La qualité de l'air est globalement satisfaisante et conforme aux normes en vigueur, hormis quelques dépassements localisés pour les poussières.
- Les niveaux sonores sont jugés acceptables dans la plupart des cas malgré quelques valeurs proches ou légèrement supérieures à la limite de 70 dBa.

Relief et sols

- La majorité des sites présentent une topographie plane. Quelques zones ont un relief plus accidenté avec présence de montagnes.
- Les sols sont principalement de type ferrallitique, avec une texture fine retenant l'eau et limitant la circulation en saison des pluies.

Végétation et hydrographie

- La végétation est constituée de savanes arborées et arbustives, de forêts claires, de jachères et de cultures vivrières.
- Peu de cours d'eau traversent les sites. Quand présents, il s'agit le plus souvent de rivières intermittentes ou éloignées.

Faune

- La faune est majoritairement composée d'espèces domestiques d'élevage.
- On trouve également des oiseaux, reptiles, rongeurs et insectes caractéristiques du milieu rural.
- Aucune espèce menacée ou protégée n'a été recensée .

• **Milieu socio-économique**

Les Quarante (40) localités cibles présentent une diversité ethnique entre populations autochtones et allogènes/allochtones.

L'économie de celle-ci repose majoritairement sur l'agriculture (cultures de rente et vivrières). On trouve également de l'élevage, de la pêche, du commerce.

Les infrastructures scolaires (écoles primaires/secondaires) et de santé (centres de santé, dispensaires), l'accès aux services essentiels (eau, électricité) sont variables selon les localités.

Les centres de santé comprennent généralement un dispensaire et une maternité. Ils sont équipés de matériel médical de base (lits, tensiomètres, stéthoscopes...). Le personnel se compose d'infirmiers, de sage-femmes, d'aides-soignants.

Les services offerts sont : consultations générales, vaccinations, accouchements, suivi prénatal/postnatal, planning familial.

La gestion des déchets et l'assainissement sont parfois déficients (fosses non conformes, latrines insalubres). L'approvisionnement en eau et électricité est assuré dans la plupart des CSR par des réseaux nationaux/villageois.

iii.b. Analyse de la sensibilité environnementale et sociale

De l'analyse de l'environnement biophysique et socio-économique, il est ressorti un certain nombre d'enjeux auxquels il faut accorder une attention particulière pendant l'exécution des sous-projets. Il s'agit notamment de :

✓ La sécurisation foncière des sites

L'absence de titre foncier des parcelles allouées aux sous-projets pourrait créer dans certaines mesures des conflits fonciers.

✓ La préservation de la continuité des services impactés lors des travaux

La nécessité de prévoir un plan d'action de continuité de l'ensembles des services fonctionnel (maternité et dispensaire) dans chaque ESPC pendant toute la période des travaux jusqu'à la réception provisoire.

✓ La préservation du cadre de vie des populations riveraines

La nécessité de limiter pendant les travaux de construction/réhabilitation et extension, les nuisances sonores émanant des engins de transport de matériaux, des fouilles et de l'ensemble des activités sur les différents chantiers.

✓ Nécessité de prévoir un plan de circulation inhérent aux travaux à réaliser au quotidien dans les zones concernées

Relativement aux habitations, établissements et institutions contiguës aux ESPC cibles, il y aura nécessité de maintenir dans les meilleures conditions possibles, la circulation et les accès aux voies d'accès durant les travaux.

✓ Le Risque d'accident sur les chantiers

La nécessité de gérer et de maîtriser tous les risques liés aux sous-projets notamment ceux liés à la sécurité du personnel des entreprises en charge de réaliser les travaux et des riverains. Pour éviter tout risque d'accident, des dispositions particulières doivent être prises.

✓ Risques de déversements accidentels de produits dangereux

Les activités de construction et de réhabilitation prévues dans le cadre des travaux nécessiteront l'utilisation de produits potentiellement dangereux pour l'environnement, comme des hydrocarbures (gasoil, huiles de moteurs, etc.) ainsi que d'autres produits chimiques (peintures, solvants, etc.). Des déversements accidentels pourraient survenir suite à des fuites des cuves de stockage, lors des opérations de ravitaillement des engins ou véhicules, ou en cas de mauvaise manipulation des produits. Ces déversements sont susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines ou de surface.

Des précautions devront être prises par les entreprises en charge des travaux pour prévenir ces risques et, en cas d'incident, intervenir rapidement afin de limiter les dommages environnementaux et les risques pour les populations. Des procédures et moyens d'intervention d'urgence devront être prévus par les entreprises.

✓ **Risque d'infection du VIH et des Infections Sexuellement Transmissibles**

Le flux et les relations interpersonnelles entre travailleurs et populations riveraines pourraient déboucher sur des rapports sexuels, occasionnant la transmission des IST, MST et VIH.

En outre, il ressort un certain nombre d'enjeux auxquels il faudra accorder une attention particulière durant l'exécution des travaux. Il s'agit, en l'occurrence de :

- la préservation de la qualité de l'air, de l'état acoustique, des sols et des eaux souterraines sur le chantier ;
 - la gestion du chantier ;
- la gestion des déchets solides et liquides sur le chantier.

(iv) **Cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre du projet**

iv.a. Exigences législatives et réglementaires

• **Nationale**

- o Exigences en termes d'autorisations administratives :
 - Permis de construire : Décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 réglementant le permis de construire
 - Autorisation de prélèvement d'eau : Loi n° n°2023-902 du 23 novembre 2023 (Article 12) et Décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères
 - Autorisation d'élimination des eaux usées : Arrêté n° 01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 sur les normes de rejet et traitement des eaux usées
- o Respect des normes nationales en matière de rejets, de bruit, de qualité de l'air et de l'eau (Décrets n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air, n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)

- o Conformité aux réglementations relatives à la gestion des déchets, substances dangereuses et carrières (Lois n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement, n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier)
- o Protection de la santé, sécurité et conditions de travail des employés (Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail, Décrets n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail, n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs)
- **Internationale :**
 - o Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire : Gestion durable des ressources, prévention de la pollution, protection de la biodiversité, du climat et du patrimoine culturel
 - o SSI de la Banque Africaine de Développement en matière environnementale et sociale
 - o Principes fondamentaux de l'OIT relatifs aux droits humains et conditions de travail

iv.b. Parties prenantes institutionnelles :

- **Comité de Pilotage du Projet (CP) :** Instance de supervision des sous-projets chargée d'en assurer la bonne conduite et la performance.
- **Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGouv) :** Chargée de la coordination et de la mise en œuvre quotidienne des activités des sous-projets.
- **Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture maladies Universelles :** L'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) Santé au sein du CG PA-PSGouv assure la coordination technique.
- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :** Chargé par le biais de l'Agence Nationale de l'Environnement de l'approbation du rapport d'étude d'impact environnemental et social et du suivi de la conformité des sous-projets.
- **Entreprises des travaux :** Responsables de l'exécution des travaux et de l'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales.
- **Consultants / Bureaux de contrôle :** Chargés du suivi environnemental des travaux et de rapporter à la CG PA-PSGouv.

(v) Impacts potentiels significatifs des sous-projets et mesures d'atténuations puis de bonifications proposées

v.a. Phase Chantier

- **Risque de retard de financement :** Plusieurs sites comme Zéo, Déragon ne disposent pas de titre foncier, ce qui pourrait bloquer ou retarder le déboursement des fonds par les bailleurs.

- **Revendications sur le terrain** : L'absence de titre foncier augmente aussi le risque que des tierces parties revendiquent la propriété du terrain pendant ou après les travaux.
- **Pollution de l'air** : Le débroussaillage prévu sur des sites comme Taobly ou N'Zipkli-Séssekro devrait impacter les surfaces de végétation, aggravant localement la pollution atmosphérique.
- **Nuisances sonores** : Le niveau sonore initial étant déjà très élevé à Zoukpangbeu (82,4 dBa), le bruit des engins de chantier risque de causer des troubles excessifs pour les riverains et usagers de la route à proximité.
- **Risques d'accidents** : Le relief accidenté de sites comme Glangoualé augmente les risques de chute ou d'accident pour les travailleurs pendant la construction des infrastructures de santé.

v.b. Phase d'Exploitation et d'entretien

- **Emplois créés** : Les différents centres de santé construits ou réhabilités permettraient la création durable d'au moins 250 emplois entre personnel médical et administratif.
- **Coût élevé des équipements** : Le budget alloué pour certains équipements sophistiqués comme les appareils de radiologie ou les IRM risque d'être insuffisant au regard des coûts réels observés sur le marché.
- **Retards de livraison** : La plupart des équipements étant importés, des lenteurs administratives au niveau du dédouanement pourraient significativement retarder leur mise en place opérationnelle.
- **Équipements défectueux** : Un contrôle qualité rigoureux doit être réalisé à la réception pour détecter tout défaut ou non-conformité par rapport aux commandes. Selon les statistiques, 5 à 10% des lots pourraient présenter des problèmes.
- **Infections nosocomiales** : Le risque de transmission d'agents pathogènes entre patients ou au personnel médical est aggravé sur les sites ne disposant pas encore de filière normée pour le traitement des déchets médicaux (seringues, pansements, etc.).
- **Sur-fréquentation** : L'amélioration de l'offre et des plateaux techniques de soins pourrait entraîner un afflux de patients très supérieur aux capacités d'accueil prévues sur certains sites, nécessitant des renforts de personnels ou d'infrastructures.

(vi) Consultations

Au terme des différents entretiens avec les populations cibles ainsi que des consultations avec les parties prenantes, il ressort que les communautés des zones concernées ont manifesté leur intérêt pour la réhabilitation rapide et effective des ESPC car bénéfique pour palier au problème de manque d'accessibilité et de qualité de soins de la population. Elles estiment que la réhabilitation / construction / extension dans les villages cibles s'accompagnera des soins de qualité qui sont essentiels pour

garder en vie les populations tout en contribuant au développement des localités cibles. Les travaux contribueront également à moderniser les bâtiments, tant au niveau de l'accessibilité que de la performance énergétique, pour le plus grand bénéfice des populations fréquentant les centres.

Voici une synthèse des principaux éléments exprimés par les communautés et les parties prenantes rencontrés concernant les sous-projets :

Attentes et préoccupations

- Besoin urgent de réhabilitation et construction des infrastructures sanitaires dans toutes les localités
- Garantir la continuité des services de soins pendant les travaux
- Associer toutes les parties prenantes, y compris personnels de santé et populations
- Respecter délais courts pour mise en œuvre des sous-projets
- Étendre les travaux à d'autres localités non prévues initialement
- Assurer la qualité des travaux et équipements fournis
- Prendre en charge les besoins en personnels de santé, équipements médicaux et moyens logistiques
- Réhabiliter aussi les voies d'accès vers les centres de santé

Suggestions et recommandations

- Mettre en place comités de gestion environnementale, de suivi-évaluation et de gestion des plaintes ;
- Construire les logements pour le personnel soignant (infirmiers, sage-femmes, etc.) et installer des clôtures autour des centres ;
- Prévoir un système de collecte et de traitement adéquat des déchets biomédicaux ;
- Mettre en place un plan de reboisement compensatoire en collaboration avec le ministère des eaux et forêt pour les sites disposant de végétation composée d'arbre (Zéo, Boudi, Abradinou et Ziduho-Bouénou) en cas de destruction d'arbre avec pour objectif de replanter au minimum 2 arbres pour chaque arbre détruit lors des travaux ;
- Informer et impliquer directions techniques compétentes tout au long du processus ;
- Adopter une méthodologie de travaux par phases pour maintenir les services de soins
- Utiliser des matériaux et des équipements de qualité pour garantir la pérennité
- Établir un planning détaillé en concertation avec parties prenantes
- Équiper tous les centres en ambulances et moyens médicaux adéquats

Dans l'ensemble, Les communautés ont donc exprimé à la fois leurs craintes face aux nuisances potentielles, mais également leur enthousiasme pour la concrétisation rapide des sous-projets qui améliorera leurs conditions de vie. Leurs suggestions traduisent un souci de qualité, de pérennité et d'appropriation locale des sous-projets. Une communication et un engagement continu avec les populations seront essentiels pour répondre à ces attentes.

(vii) Plan de gestion environnementale et sociale

vii.a. Mesures spécifiques de gestion des risques / impacts

vii.a.i. Phase Chantier

- **Risque de retard de financement**
 - o Obtenir les titres fonciers avant le début des travaux
 - o Mettre en place des installations temporaires adéquates (tentes médicalisées, containers) en attendant la finalisation des travaux
- **Nuisances sonores**
 - o Utiliser des équipements de construction avec système de réduction de bruit
 - o Limiter les horaires de travaux entre 8h et 18h
 - o Fournir des protections auditives aux travailleurs
- **Pollution atmosphérique**
 - o Arroser au moins deux (02) par jours, les voies de circulation empruntées par les engins et véhicules seulement en cas mouvement d'engins prévue ou de livraison de matériaux de construction ;
 - o Bâcher les camions transportant des matériaux pulvérulents
 - o Entretenir régulièrement les engins de chantier
- **Risques d'accidents des travailleurs**
 - o Délimiter et baliser les zones dangereuses du chantier
 - o Fournir les EPI adéquats aux travailleurs
 - o Mettre en place un plan de prévention sécurité chantier

vii.a.ii. Phase d'Exploitation

- **Risques d'infections nosocomiales**
 - o Mettre en place un système de collecte et de traitement des déchets médicaux
 - o Fournir des EPI adaptés au personnel médical
 - o Vacciner le personnel contre les infections courantes
- **Risque de sur-fréquentation des centres de santé**
 - o Recruter du personnel médical et administratif supplémentaire
 - o Échelonner les consultations et examens non urgents
- **Retard dans la livraison des équipements**
 - o Anticiper les procédures administratives de dédouanement
 - o Diversifier les fournisseurs internationaux
 - o Former du personnel local à la maintenance et réparation des équipements
- **Risques d'électrocution**
 - o Vérifier périodiquement l'état des installations électriques
 - o Former le personnel à la prévention du risque électrique

vii.b. Clauses Environnement-Santé-Sécurité (ESS) spécifiques à insérer dans les contrats de travaux

- **Règles générales d'hygiène et de sécurité (HS) sur les chantiers :**

- o Respect des lois et règlements nationaux en vigueur en matière de HS
- o Mise en place d'un responsable HSE chargé de faire respecter les règles HS
- o Affichage d'un règlement intérieur prescrivant les règles d'hygiène, de sécurité et les bonnes pratiques environnementales et sociales
- o Mise à disposition d'équipements de protection individuelle et contrôle de leur port effectif
- o Interdiction d'accès du chantier au public, mise en place des protections contre les projections et les chutes d'objets

- **Sensibilisation au MST-VIH :**

- o Affichage d'un règlement intérieur prescrivant le respect des us et coutumes locales et la protection contre les IST/VIH/SIDA

- **Gestion des relations employés-communautés :**

- o Réunions avec les autorités locales avant le démarrage des travaux
- o Recrutement local de main d'œuvre
- o Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (journal de chantier)
- o Mesures spécifiques pour la protection des enfants et personnes vulnérables

- **Prise en compte du genre et prévention VBG/EAS :**

- o Engagement local de main d'œuvre en mettant en exergue la dimension genre
- o Interdiction d'entrave à la circulation des riverains

- **Gestion des découvertes fortuites :**

- o Information et formation du personnel sur la nécessité de signaler toute découverte inattendue de vestiges
- o Collaboration avec les autorités compétentes en cas de découverte de vestiges culturels ou historiques

vii.c. Matrice du PGES

Le tableau ci-après illustre la matrice du PGES.

MATRICE DE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

❖ Plan de Gestion Environnementale et Sociale des impacts positifs Moyens et Majeures¹

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures de bonifications proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsabl e de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Phase Préparatoire et chantier	Zone des sous-projets	Recrutement d'entreprises BTP Achats de matériaux et équipements	PPC-IMP001	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PPPC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'entreprises locales participant à la réalisation du projet	Contrat des prestataires	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PPC-IMP002	Humain	Opportunités d'emplois	PPPC-MES002	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités cibles	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'employés des localités cibles sur le nombre total d'employés	Rapport d'activité (liste des employés)	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PPC-IMP004	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PPPC-MES004	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'AGR autour du site	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
						PPPC-MES005	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre séances de formation	Rapport de suivi projet	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
Phase d' exploitation et d' entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP001	Humain	Amélioration du système de santé publique	PEX-MES001	Subventionner les prises en charge médicale	- MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant toute la durée d'exploitation	Montant de la subvention	Budget des programmes sociaux	Montant supporté / an par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES002	Réaliser des entretiens périodique	Responsable ESPC/ Personnel	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Une fois par trimestre	Nombre d'entretiens	Comptes-rendus d'entretien	Montant supporté / an par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé		PEX-IMP002	Humain	Augmentation de la qualité d'accueil	PEX-MES003	Entretien périodique des bâtiments réhabilités	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des bâtiments	Rapport de l'établissement sanitaire Constat de terrain	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

¹ Les impacts présentés dans ce tableau concerne uniquement les impacts d'importance majeure et moyenne.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures de bonifications proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsabl e de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
	Centre de santé		PEX-IMP003	Humain	Création de conditions optimales de soins et amélioration de la qualité des soins	PEX-MES004	Entretenir régulièrement les équipements	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des bâtiments	Rapport de l'établissement sanitaire Constat de terrain	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé					PEX-MES005	Formations préalables et continues pour l'exploitation des équipements	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant la mise en service	Nombre de travailleurs formés	Rapport de formation	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé		PEX-IMP004	Humain	Réduction des inégalités sociales	PEX-MES006	Inciter la population à la fréquentation effective des établissements sanitaires	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant et pendant la mise en service	Taux de fréquentation de l'établissement sanitaire	Bilan SIG Rapport de sensibilisation	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
			PEX-IMP005	Humain	Amélioration de la qualité du paysage	PEX-MES007	Entretien et ravalement régulier des façades externes	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des façades externes	Rapport de l'établissement sanitaire Constat de terrain	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	

❖ **Plan de Gestion Environnementale et Sociale des impacts négatifs Moyens et Majeures²**

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Phase Préparatoire (Démarrage / Exécution du projet)	Site des sous-projets	Absence de titre foncier	PP-IMP001	Foncier	Retard, de suspension ou d'annulation du financement des travaux par le bailleur	PP-MES001	Obtenir les titres fonciers avant le début des travaux	MSHPCMU/ USEP Santé	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Titres fonciers obtenus avant le début des travaux	Copie des titres fonciers	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP002		Possibilité de revendication du terrain par des tiers pendant ou après les travaux	PP-MES002	Informar les autorités locales et les populations avant le début des travaux	MSHPCMU/ USEP Santé	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de plaintes reçues	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP005	Santé / Social	Impacts psychologiques sur les femmes enceintes et les nouveaux parents contraints d'accoucher dans un environnement inconnu et inadéquat	PP-MES005	Sensibiliser les sage-femmes à l'accompagnement psychologique des femmes	MSHPCMU/ CG PA-PSGouv ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Nombre de sessions de sensibilisation organisées	Rapports de de sensibilisation/ liste de présence des sage-femmes sensibilisées	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Mise en œuvre du projet (arrivée/présence de travailleurs)	PP-IMP006	Santé / Social	Augmentation potentielle de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.) au sein du personnel de chantier et risque de transmission aux populations locales	PP-MES006	Réaliser des campagnes de sensibilisation Mise à disposition de préservatifs	ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	- % de travailleurs ayant participé aux sensibilisations ; - Quantité de préservatifs distribués	Rapports de sensibilisation Registres de distribution	Supporté par le budget du projet	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP008	Santé / Social	Pertes ou perturbation psychologiques et sociales liées au risque de violence sexuelle basée sur le genre, en particulier à l'encontre des femmes, des filles, personnes vulnérables, etc. de la part du personnel de chantier	PP-MES008	- Sensibilisation du personnel sur le respect et l'égalité de genre et les VBG - Mise en place d'un mécanisme de plainte confidentiel - Sanction des comportements déviants	ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	- Nombre de séances de sensibilisation réalisées - Nombre de plaintes reçues et traitées - Nombre de sanctions prononcées	- Rapports de sensibilisation - Registre des plaintes - Rapports d'incident		Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	PP-IMP009	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PP-MES009	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emploi y compris leurs droits.	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Tous les sous-traitants disposent d'un contrat pour l'exercice de leurs prestation	Contrat des sous-traitants	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP010	Humain	Emploi des enfants	PP-MES010	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Nombre de plaintes / de cas relatives aux mauvaises conditions de travail	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP011	Humain	Condition de travail	PP-MES011	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé	ANDE	Avant pendant et les travaux	Nombre travailleurs mineurs identifier	Constat terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

² Aucun impacts d'importance majeures n'a été identifié. Les impacts présentés dans ce tableau concerne uniquement les impacts d'importance moyenne.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans		- MdC/ BdC			Nombre de plaintes enregistrées			
	Site des sous-projets					PP-MES01 2	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Tous les employés disposent d'un contrat de travail	Contrat des sous-traitants	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets					PP-MES01 3	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Nombre de plaintes / de cas relatives aux mauvaises conditions de travail	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
REHABILITATION / CONSTRUCTION															
Phase chantier (réhabilitation et construction)						PC-MES00 8	Éviter de travailler aux heures de repos et pendant la nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	du début jusqu'à la fin des travaux	Pourcentage des jours travaillés où les activités de chantier sont menées uniquement pendant les heures ouvrables définies, en dehors des heures de repos et de nuit Nombre de plaintes enregistrées	Rapports de chantier des Registres de plaintes	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES00 9	Fournir des EPI (casque antibruit) au personnel et exiger leur port	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Installation de chantier (Baraque ; amenées de matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)	PC-IMP00 5	Humain / Bruit	Émission de bruits	PC-MES01 0	Utiliser des équipements et engins de chantier récents, bien entretenus Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Pourcentage des équipements et engins conformes utilisés sur le chantier Pourcentage du personnel formé et sensibilisé Pourcentage des travaux bruyants réalisés pendant les créneaux horaires autorisés Nombre de plaintes enregistrées	Rapports d'entretien, Rapport de formation, Journal de chantier, des Registres de plaintes, compte-rendu des actions correctives, enquête de satisfaction	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			PC-IMP007	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs et des population riveraine (accidents liés à la circulation des engins du chantier et à l'entreposage du matériel)	PC-MES011	Mettre en œuvre un plan de circulation, des panneaux et des consignes de sécurité et de limitation de vitesse	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre d'accidents	Rapports d'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES012	Employer des chauffeurs expérimentés ;	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Rapport des tests pratiques réalisés pendant le recrutement	CV des chauffeurs	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES013	Mise à disposition de boîte à pharmacie ou d'une infirmerie en fonction du nombre d'employé présent sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Présence effective d'une infirmerie ou de boîtes à pharmacie	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES014	Délimiter la zone d'intervention des engins avec la pose de barrière de chantier pour protéger les secteurs exempts d'intervention	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbage des espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP008		Destruction potentielle de la végétation présente sur certains site pour le besoin des travaux projetés, notamment 14 arbres (2 manguiers, 5 bananiers, 5 cacaoyers, 1 papayer, 1 palmier à huile) sur le site de Zéo, environ 5 anacardiens à Boudi, 3 à 4 manguiers à Abradinou et 5 à 10 tecks à Ziduho-Bouénou, lors des opérations de débroussaillage et de désherbage des emprises des chantiers de réhabilitation et de construction des établissements sanitaires	PC-MES015	- Limiter autant que possible les zones de défrichement ; - Planter les bâtiments et les aires de chantier de manière à épargner au maximum les arbres existants ; - Mettre en place un programme de reboisement compensatoire pour les sites ou des coupes d'arbres seront réalisées en plantant au moins deux fois plus d'arbres que le nombre détruit, - Impliquer les communautés riveraines et les administrations locales dans les actions de plantation pour favoriser leur adhésion et la pérennité des arbres plantés ; - Assurer un suivi et un entretien des plantations réalisées (arrosage en saison sèche, protection contre le bétail, remplacement des plants morts) pendant au moins 2 ans pour garantir une reprise optimale ;	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant et après les opérations de débroussaillage	Superficie minimale défrichée (en m2) Nombre d'arbres préservés Nombre d'arbres replantés / Nombre d'arbres détruits (ratio ≥ 2) Nombre de participants issus des communautés locales Taux de survie des arbres plantés (%) Nombre de séances de sensibilisation, nombre d'infractions relevées	Plans de construction, relevés terrain Registres de participation, comptes-rendus Registres de formation, rapports d'inspection	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbage des espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP014	Humain	Dommages corporels ou de biens matériels suite aux accidents de la circulation (collisions entre véhicule de chantier et personnes ou avec autres véhicules)		- Sensibiliser les entreprises et leurs employés sur l'importance de préserver les arbres et la végétation et sanctionner tout abattage non autorisé ;								
						PC-MES025	Baliser (clôturé avec de la tôle, etc.) le chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Mètres linéaires de balisage	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES026	Signaler (panneaux d'indication, d'avertissement, d'obligation, etc.) le chantier de manière visible de jour comme de nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de panneaux installés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES027	Limiter la vitesse de circulation des véhicules à 20 Km/h sur le chantier et à ses environs.	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Vitesse moyenne	Relevés radar	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES028	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Divers branchements	PC-IMP018	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES032	Respecter les limites d'émissions sonores	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de dépassements constatés	Rapports de mesures et procès-verbaux	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES033	Former et sensibiliser le personnel de chantier sur la problématique des risques SST	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs formés	Attestations de formation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES035	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES036	Mettre en place des dispositifs de protection fixes ou mobiles (marquage au sol, cornière d'angle, etc.) empêchant d'accéder aux zones de travaux mécaniques ou alors des dispositifs d'arrêt d'urgence	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de dispositifs installés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES037	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							Environnement (PHSE) en phase chantier		- MdC/ BdC						
						PC-MES038	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES039	Mettre en place un plan de prévention chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du plan	Copie du plan de prévention	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP020	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES040	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES042	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés aux procédures LOTO Nombre d'incidents/presqu'accidents liés au non-respect des procédures LOTO	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						DEMOLITION ET DEPOSE									
			PC-IMP022	Humaine	Nuisance sonore due aux travaux de démolition	PC-MES045	Utiliser des équipements de chantier récents à faible émission sonore Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir Proscrire tous les travaux d'émissions sonores pendant la nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Pourcentage des équipements à faible émissions sonores Pourcentage du personnel formé et sensibilisé Pourcentage des travaux bruyants réalisés pendant les créneaux horaires autorisés Nombre de plaintes enregistrées	Inspection visuelle Rapport de formation, Journal de chantier, Registre des plaintes, compte-rendu des actions correctives, enquête de satisfaction	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
	Site des sous-projets					PC-MES046	Mettre à la disposition des travailleurs des EPI adaptés	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Dépose d'équipements sanitaires et électriques	PC-IMP023	Sol	Modification de la structure du sol	PC-MES047	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Dépose de menuiseries Dépose d'éléments de second œuvre	PC-IMP024	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein pied, (glissades, trébuchement, faux pas et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	PC-MES048	Règlementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)															
			PC-IMP029	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de décapage et de fouille	PC-MES056	Circonscrire la zone de fouille aux activités de décapage et d'exécution au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP032	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES060	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	GROS -OEUVRE															
			PC-IMP041	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES072	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES067	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES073	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Raccords d'enduit, crépissage des nouveaux murs et éléments en béton	PC-IMP042	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES074	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP043			PC-MES075	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			MENUISERIE ALU													

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site des sous-projets	Approvisionnement en profilé alu	PC-IMP045	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES077	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES078	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES083	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	VITRERIE-MIROITERIE														
	Site des sous-projets	Approvisionnement en plaque de vitrage d'épaisseur minimum 6mm	PC-IMP049	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES085	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES086	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Pose des vitres et accessoires Pose des rideaux y compris accessoires sur baies vitrées	PC-IMP051	Sol	Modification de la structure du sol	PC-MES089	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Pose des vitres et accessoires Pose des rideaux y compris accessoires sur baies vitrées	PC-IMP052	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein pied, (glissades, trébuchement, faux pas et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	PC-MES090	Réglementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP053			PC-MES091	Doter les travailleurs d'EPI adaptés à leurs postes de travail	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		SERRURERIE													
		Approvisionnement en matériaux (tube carré, fer plat, feuille d'acier) Pose des serrures et	PC-IMP055	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES093	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES094	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES095	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		accessoire s Découpe et façonnage des éléments en fer Montage des cadres de portes et antivols sur mesure					(EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer		- MdC/ Bdc						
						PC-MES096	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Avant recrutement	Rapport pratique pendant recrutement test fait le	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	PLOMBERIE SANITAIRE														
		Révision des circuits et vérification du fonctionnement des équipements existants Pose de serrures et accessoires sanitaires Installation des tuyauteries d'alimentation et d'évacuation Mise en place des appareils sanitaires et accessoires	PC-IMP059	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES100	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES101	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES102	Mettre en place un plan de prévention chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du plan	Copie du plan de prévention	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP060	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES103	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES105	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés Nombre d'incidents/presqu'accidents	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	ASSAINISSEMENT														
			PC-IMP063	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES109	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ Bdc	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
						PC-MES110	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	ELECTRICITE-CLIMATISATION														
	Sites des Sous-Projets	Audit et mise aux normes de l'installation électrique Coordination avec autorités et SECUREL Fourniture et pose des équipements (dont climatiseurs et brasseurs)	PC-IMP065	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES113	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES114	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP066	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES115	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES117	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés aux procédures LOTO Nombre d'incidents/presqu'accidents liés au non-respect des procédures LOTO	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						REVETEMENTS									
	Sites des Sous-Projets	Préparation des supports : Découpe des	PC-IMP070	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES127	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES128	Utiliser le klaxon à des fins utiles	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant le transport	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP071	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES129	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement										
		revêtements Pose des revêtements Contrôles finaux				PC-MES130	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant recrutement	Années d'expérience	CV personnel	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
	MENUISERIE BOIS																								
			PC-IMP073	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES133	S'assurer du port effectif des EPI sur le chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
						PC-MES134	Utiliser le klaxon à des fins utiles	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant le transport	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
			PC-IMP074	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé des travailleurs (accidents liés aux collisions entre les engins du chantier)	PC-MES135	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
						PC-MES136	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
						PC-MES138	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant recrutement	Années d'expérience	CV personnel	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
	FAUX PLAFOND																								
			PC-IMP078	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES143	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
																PC-MES142	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
																PC-MES141	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Découpes nécessaires selon en endroit de pose Pose des feuilles de plafond et baguettes couvre-joints	PC-IMP079	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES144	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD										
																PC-MES145	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant recrutement	Années d'expérience	CV personnel	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
		Exécution de trappe de ventilation de plafonnage	PC-IMP080	Santé, sécurité au travail	Dégradation de la qualité de l'air	PC-MES146	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	PEINTURE															
			PC-IMP081	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES149	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP082	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES150	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
					PC-MES151	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD		
	CHARPENTE															
			PC-IMP087	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES158	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP088	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES159	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Préparation des éléments de charpente; Installation de la charpente sur les toitures; Finition des façades	PC-IMP089	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES160	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES161	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	COUVERTURE															
			PC-IMP100	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES164	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux			ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP101	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier	PC-MES165	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux			ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
					causant des accidents du travail	PC-MES16 6	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Découpes de feuilles et des longueurs débordantes	PC-IMP10 2	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES16 7	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Etanchéisation des points de fixation, par application de paxalu sur les tirefonds	PC-IMP10 3			PC-MES16 8	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
Phase de mobiliers et équipements médicaux	Site des sous-projets	Transport des équipements sur les sites	PME-IMP00 4	Humain	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PME-MES00 5	Mettre en place un mode opératoire sécurisé	Entreprise de transport	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des transports	Nombre d'accidents du travail	Registre sécurité	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PME-MES00 6	Installer des panneaux de signalisation routières	Entreprise de transport	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
Phase d' exploitation et d' entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP00 1	Humain	Atteinte à la santé du personnel et des patients due aux infections à travers les aiguilles, transmission d'agents pathogènes, contamination au contact du sang, ou lors des opérations de nettoyage ou de désinfection du matériel, etc..	PEX-MES00 4	Mise en place d'un protocole strict de gestion des déchets médicaux (tri, collecte, stockage, transfère vers des établissements doté d'équipements adéquats pour l'élimination) Formation initiale et continue de tout le personnel aux règles d'hygiène, aux bonnes pratiques de soins et aux précautions standard Mise à disposition permanente d'équipements de protection individuelle (gants, masques, surblouses) et de matériel de sécurité (collecteurs pour objets piquants/tranchants)	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En permanence	Pourcentage de déchets médicaux transféré selon la procédure Pourcentage du personnel formé Nombre de ruptures de stock en EPI Nombre de non-conformités constatées par mois Pourcentage du personnel à jour dans sa vaccination et son suivi	Bordereau de suivi des déchets, contrôle inopiné par le responsable hygiène Rapports de formation Fiche de stock, bons de commande Dossier médical du personnel	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							Respect strict des procédures de désinfection du matériel médical et des surfaces Vaccination du personnel contre l'hépatite B et suivi médical régulier avec dépistage								
		Gestion des déchets liquides	PEX-IMP004	Sol / Eau	Pollution du sol/eau dû au déversement d'eaux usées	PEX-MES012	Évacuer les eaux usées non contaminées par les produits dangereux dans les conduites d'assainissement existantes	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant les travaux de construction	Fonctionnalité du raccordement	Test de fonctionnement	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES013	Imperméabiliser le circuit d'épuration des eaux usées	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant les travaux de construction	Étanchéité du réseau	Inspection visuelle et test	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
		Réfectoire ou cantine	PEX-IMP005	Humain	Intoxication alimentaire alimentaires / Atteinte à la santé du personnel et des patients	PEX-MES014	Mettre en œuvre une démarche qualité de type HACCP	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant la mise en service de la cantine	Mise en place effective	Audit HACCP	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé	Rejets et gestion des déchets biomédicaux	PEX-IMP008	Humain	Infections dues à la dissémination et à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux	PEX-MES018	ne pas mélanger les déchets généraux avec les déchets dangereux produits par les activités de soins	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de plainte du centre de traitement des déchets	Rapport de visite de l'établissement sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES019	fermer hermétiquement et changer les sacs et les conteneurs de déchets quand ils sont à peu près aux trois quarts pleins.	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de sacs et conteneurs partiellement pleins fermés hermétiquement	Rapport de visite de l'établissement sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES020	identifier et étiqueter correctement les sacs et conteneurs tel édicté dans le plan de gestion des déchets biomédicaux avant de les enlever	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de sacs et conteneurs correctement étiquetés	Rapport de visite de l'établissement sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES021	Vacciner les manipulateurs de déchets contre certaines maladies, en l'occurrence l'hépatite et le tétanos	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de cas de maladies	Rapport de campagne de vaccination du personnel de santé	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES022	Doter les manipulateurs de déchets d'équipements de protection individuelle appropriés	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de travailleurs dotés d'EPI adéquat	Rapport de visite de l'établissement sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES023	Sensibiliser les manipulateurs aux risques liés aux déchets	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU	ANDE	En exploitation (Semestriel)	Nombre de travailleurs sensibilisés	Rapport de sensibilisation	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							de soins et aux pratiques permettant de garantir la sécurité		- District Sanitaire					MSHPCM U	fonctionnement
						PEX-MES024	Mettre en place une surveillance de la santé des manipulateurs de déchets.	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de cas de maladie / d'infection	Existence d'un dispositif de surveillance de la santé du personnel	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
					PEX-MES025	Interdire le brûlage à l'air libre et l'enfouissement des déchets	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Zéro (00) site identifié pour le brûlage de déchet	Rapport de visite de l'établissement sanitaire	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé		PEX-IMP009	Humain	Consommation excessive et inefficace d'électricité et d'eau	PEX-MES026	Sensibiliser les personnels et autres usagers à l'économie de la ressource eau Installer des équipements qui consomment moins d'eau et d'électricité Mettre en place un programme d'économie d'eau et d'énergie en place pour les établissements sanitaires	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Relevés de consommation d'eau et d'électricité Existence de programme d'économie d'eau et d'électricité Taux de sensibilisation des usagers	Rapport programme économie eau et électricité	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé		PEX-IMP010	Humain	Blessures graves, voire mortelles des usagers des ESPC et du personnel due à un incendie	PEX-MES027	Interdire les sources d'ignition dans les zones sensibles de l'établissement sanitaire	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Nombre de cas enregistrés	Rapport du centre de santé	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES028	Former à l'utilisation des extincteurs	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de travailleurs formés	Rapport du programme de formation	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES029	Installer les équipements de lutte contre incendie	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Présence d'équipements de lutte contre incendie	Constat terrain de	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé		PEX-IMP011	Humain	Développement des infections hydro fécales	PEX-MES030	Entretien quotidien des toilettes	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Qualité hygiénique des toilettes	Constat terrain de	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES031	Mener des actions de sensibilisation pour le personnel de santé et pour les patients, usagers, etc..	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport du programme de sensibilisation	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé		PEX-IMP012	Humain	Perte précoce des appareils	PEX-MES031	Représenter le CRIEM dans le département cible	Établissement sanitaire /MSHPCM U	- MSHPCM U - DRSHPCM U	ANDE	En exploitation (mensuel)	Présence d'un agent du CRIEM	Constat terrain de	Supporté par le MSHPCM U	MSHPCM U/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
									- District Sanitaire						
						PEX-MES03 2	Équiper le CRIEM de technologie sanitaire et de matériel roulant	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Le CRIEM est équipé	Constat de terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES03 3	Renforcer l'effectif du personnel du CRIEM	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Le Personnel du CRIEM est renforcé	Constat de terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Le suivi efficace de la conformité environnementale et sociale du projet nécessite de se concentrer sur quelques indicateurs de performance clés, que sont :

- Nombre de plaintes reçues de la part des populations ou des travailleurs : cet indicateur permet de mesurer l'acceptabilité sociale du projet et identifier rapidement les problèmes ou conflits à résoudre.
- Taux d'infections nosocomiales dans les centres de santé réhabilités ou construits : cet indicateur permet de vérifier l'efficacité des mesures de gestion des déchets médicaux et d'hygiène mises en place.
- Pourcentage de déchets triés et évacués vers les filières adéquates : cet indicateur évalue l'application des procédures de gestion des déchets et le volume orienté vers des filières respectueuses de l'environnement.
- Nombre de sessions de sensibilisation du personnel réalisées : cet indicateur mesure la mise en œuvre effective des formations à la sécurité, à l'hygiène, et à l'utilisation des équipements médicaux.
- Nombre d'accidents de travail déclarés sur les chantiers : cet indicateur suit l'efficacité des mesures de prévention des risques professionnels pendant la phase travaux.

Le suivi régulier de l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettra d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGES sous différents angles : protection des travailleurs, efficacité des opérations, bénéfices pour les usagers, acceptabilité sociale.

vii.d. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi

L'organisation suivante est proposée pour la mise en œuvre du PGES du projet :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Etat de Côte d'Ivoire représenté par le Cabinet du Premier Ministre ;
- **Comité de Pilotage** : Instance décisionnelle réunissant les principaux acteurs du Projet ;
- **Coordination Générale** : Assurée par l'Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV) qui supervise la mise en œuvre globale des travaux des sous-projets ;
- **Cellule de suivi et d'accompagnement** : Equipe dédiée au suivi opérationnel et à l'accompagnement des activités ;
- **Entreprises de construction**, avec mise à disposition de Responsables HSE de chaque Entreprise ;
- **L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)** pour le suivi environnemental du projet.

vii.e. Plan de surveillance et de suivi

La surveillance, le suivi environnemental et social devront être effectués comme suit :

- **Surveillance** : elle sera assurée par un ingénieur commis par la CG PA-PSGOUV sur le terrain pendant toute la durée des travaux ;
- **Supervision** : elle sera assurée par les Spécialistes en sauvegarde Environnementale et Sociale de l'Unité de Coordination Générale du PA-PSGouv et de l'USEP Santé;
- **Suivi** : il est dévolu à l'ANDE, qui contrôlera le respect de la réglementation nationale en vigueur en matière d'environnement, le suivi environnemental et social. Le suivi se fera avec la participation des services de la Direction Régionale de Protection Civile ainsi que des Direction départementale de la Construction.

vii.f. Plan de renforcement des capacités, d'information et de communication

Le plan de renforcement des capacités, sur :

- L'information et la sensibilisation sur les travaux, avec pour acteurs cibles, les sous-préfectures cibles, et les populations riveraines des différentes zones impactées par les sous-projets ;
- La formation et la sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail, avec pour acteurs cibles le personnel de chaque Entreprise d'exécution des travaux ;
- l'appui dans le cadre du suivi environnemental et social, avec pour acteur cible l'ANDE;
- l'appui dans le cadre de la supervision environnementale et sociale, avec pour acteur cible les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CG PA-PSGOUV.
- La formation et la sensibilisation sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

(viii) Coût des mesures environnementales et sociales

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des sous-projets s'élève à **Cinquante Deux Millions Huit Cent Mille (52.800.000) Francs CFA**, soit **Quatre Vingt Sept Mille Trois Cent Soixante Neuf Mille (87.369) USD**, dont les détails sont contenus dans le tableau ci-après. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de l'CG PA-PSGOUV ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain.

*Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de **Construction d'établissements sanitaires (Dispensaire + Maternité/ Laboratoire) et de logements (infirmier et sage-femme) : Boudi, Taobly, Zéo et Dérageon***

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ <u>USD</u>)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	100 000/ <u>164</u>
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	600 000/ 984
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	300 000/ <u>492</u>
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	300 000/ <u>492</u>
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	1 200 000/ <u>1 968</u>
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	300 000/ <u>492</u>
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	200 000/ <u>328</u>
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		3 000 000/ <u>4 920</u>
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Boudi, Taobly, Zéo et Dérageon		12 000 000/ <u>19 680</u>

Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de construction d'une Maternité et de logements (infirmier et sage-femme) : Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha (construction de logement uniquement)

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ USD)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	50 000/ <u>82</u>
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	300 000/ <u>492</u>
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	150 000/ <u>246</u>
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	150 000/ <u>246</u>
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	600 000/ <u>984</u>
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	150 000/ <u>246</u>
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	100 000/ <u>164</u>
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		1 500 000/ <u>2 460</u>
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha		12 000 000/ <u>19 680</u>

Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de Réhabilitation d'établissements sanitaires : (1) Centre de Santé Rural de Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, Sananféré Dougou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouaméloro, Tioroterie, Yobouakro, Zérégo et Ziauhobouenou ; (2) Centre de Santé Urbain de Guéssigué, Niéllé et Tienko ; (3) Dispensaire Rural de Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Gouenzou, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ USD)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	40 000/ <u>66</u>
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	240 000/ <u>394</u>
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	120 000/ <u>197</u>
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	120 000/ <u>197</u>
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	480 000/ <u>787</u>
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	120 000/ <u>197</u>
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	80 000/ <u>131</u>
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		1 200 000/ <u>1 968</u>
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, Sananféré Dougou, Gouenzou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouaméloro, Tioroterie, Yobouakro, Zérégo, Ziauhobouenou, Guéssigué, Niéllé, Tienko, Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly		28 800 000/ <u>46 332</u>

EXECUTIVE SUMMARY

(i) Background and objective of the study

The current study and the sub-projects it addresses are rooted in the Ivorian government's initiative, dating back to 2018, to establish the Government Social Program (PSGouv). The main objective of the PA-PSGouv is to increase the impact of the government's social actions by strengthening basic social services and developing the capacities of young people by improving living conditions in rural areas and fighting poverty. The PA-PSGouv is structured around two main components: the first is dedicated to the development of social infrastructure, improving the accessibility of rural areas, as well as meeting basic drinking water needs (**Component A**). The second component focuses on youth employment, entrepreneurship, and in particular food security (**Component B**).

As part of Component A of the PA-PSGouv, four distinct missions have been defined. Mission 1/USEP SANTÉ focuses on the rehabilitation and equipment of First Contact Health Establishments (ESPC). Mission 2/USEP HYDRAULIC focuses on the construction of drilling equipped with Human Power Pumps (PMH). Mission 3/USEP SOCIAL PROTECTION has the mission of rehabilitating and equipping existing social centers, as well as the construction of a new social center. Finally, Mission 4/USEP ROAD MAINTENANCE is responsible for the construction of hydraulic structures.

Looking at Mission 1/USEP SANTE, which concerns the rehabilitation, construction, and equipment of First Contact Health Establishments (ESPC) (the subject of this report), it is essential to emphasize that these ESPC play a crucial role in achieving government initiatives in health and social well-being.

Thus, as part of the PSGouv, the Ministry of Health, Public Hygiene and Universal Health Coverage (MSHPCMU) initiated a project aimed at rehabilitating / building and equipping 40 ESPCs in various localities. The production of an Environmental and Social Impact Statement (CIES) is necessary due to the nature and scale of the planned works, in accordance with the rules and procedures established by Ivorian regulations and the Integrated Protection System. the ADB for development projects, in particular Law No. 2023-900 of November 23, 2023 relating to the Environmental Code, Decree No. 96-894 of November 8, 1996 determining the rules and procedures applicable to studies relating to the environmental impact of development projects in the Republic of Côte d'Ivoire and the Bank's SSI, the project is classified in category 2

This CIES is of crucial importance for assessing and mitigating the possible environmental and social impacts of these sub-projects, while ensuring their compliance with the standards and regulations in force.

(ii) **Description of project components including project alternatives**
ii.a. **Technical Description of the Works**

The 40 ESPCs affected by the rehabilitation/construction works are located in the following localities: Botinde, Broubrou, Guessiguie, Mbrou, Offa, Tienko, Didable, N'zipkli-Séssékro, Bohibli, Bohoubli; Kongouanou, Gouenzou, Djoro-Djoro, Boudi, Tangamourou, Petit Duékoué, Toably, Zeo, Zérégbo, Déragon, Zokpangbeu, Abradinou, Manzanouan, N'guessan-Brindoukro, Yobouakro, SananféréDougou, Diacohou, Huafla, Ziduho-Bouenou, Pitiengomon, Tiotiérie, Lafokpokaha, Nambingué, Nielle, Ouamelhor, Glangouale.

Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
Agneby-Tiassa	Tiassalé	Gbolouville	75	Botinde	-4,7521	5,7779
			50	Broubrou	-4,8195	5,7235
	Agboville	Guessiguie	15	Guessiguie	-4,2336	5,7333
			40	Mbrou	-4,3650	5,5995
		Agboville	60	Offa	-4,3459	5,9234
Belier	Toumodi	Kpouèbo	90	Didable	-4,8214	6,4213
	Didievi	Didievi	25	N'zipkli-Séssékro	-4,8425	7,0354
Cavally	Toulepleu	Péhé	15	Diaibly	-8,2402	6,5959
		Méo	50	Bohoubli	-8,3623	6,4732
District Autonome De Yamoussoukro		Kossou	75	Kongouanou	-5,3302	6,9990
Folon	Kaniasso	Minignan	31	Gouenzou	-7,8388	10,1065
		Kaniasso	40	SananféréDougou	-7,5330	10,0490
	Minignan	Tienko	30	Tienko	-7,4823	10,2245
Gontougou	Koun Fao	Kouassi-Datérokro	35	Djoro-djoro	-3,7135	7,8918
		Tienkoikro	50	N'Guessan-Brindoukro	-3,0817	7,1091
	Bondoukou	Gouméré	55	Boudi	-2,9046	7,9554
	Tanda	Tanda	75	Tangamourou	-3,2157	7,8313
Guemon	Duékoué	Duékoué	20	Petit Duékoué	-7,3630	6,7472
	Kouibly	Ouyably-Gnondrou	25	Toably	-7,1884	7,4086
	Bangolo	Zéo	35	Zeo (<i>dispensaire</i>)	-7,4698	7,1189
			15	Zeo (<i>maternité</i>)	-7,4704	7,1124
		Zou	95	Zérégbo	-7,9034	7,0677
Haut-Sassandra	Vavoua	Bazra-Nattis	15	Déragon	-6,5156	7,5462
	Zoukougbeu	Zoukougbeu	65	Zoukpangbeu	-6,7691	6,7945
Indenie-Djuablin	Bétié	Bétié	14	Abradinou	-3,4562	6,1896
	Agnibilékrou	Akoboissué	50	Manzanouan	-3,2901	6,8405
		Agnibilekrou	64	Yobouakro	-3,3189	7,2373
Marahoué	Bouaflé	Pakouabo	68	Diacohou	-5,7897	7,3801
	Sinfra	Sinfra	60	Huafla	-5,8008	6,5648
	Zuénoula	Kanzra	68	Ziduho-bouenou	-6,1684	7,3845
Poros	Korhogo	Niofoin	25	Pitiengomon	-6,0619	9,7667

Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
	M'Bengué	Katogo	45	Tioroteri	-6,2116	10,0886
Tchologo	Ferkéssédougou	Ferkéssédougou	10	Lafokpokaha	-5,0684	9,5964
	Ouangolodougou	Ouangolodougou	30	Nambingué	-5,3209	10,0504
		Niellé	25	Nielle	-5,6214	10,1964
		Toumoukoro	15	Ouamelhorro	-5,6204	10,3321
	Sipilou	Sipilou	45	Glangouale	-7,9859	7,9097

The sites were chosen based on reports from regional health directorates, depending on the urgency of improving the living conditions of local populations.

The project has two components:

- Component A: Rehabilitation/construction of infrastructure
- Component B: Medical equipment

The following phases are planned:

- Site phase: site installation, recruitment of labor, clearance of rights-of-way, demolitions, earthworks, structural work and secondary work depending on the trades.
- Operation phase: commissioning of infrastructure and equipment after work, upkeep and maintenance plans.

The completion time for rehabilitation/construction work for each ESPC is 120 days.

ii.b. Presentation of alternatives without the project

ii.b.i. Without Sub-Projects or Without Work:

Without the subprojects, the current situation persists, with a progressive deterioration of health infrastructure and a lack of improvement in health conditions.

ii.b.ii. Delayed Sub-Projects:

With a delay in subprojects, impacts are temporarily postponed, but infrastructure continues to deteriorate, causing frustration and increased health risks.

ii.b.iii. With Sub-Projects or With Works:

The implementation of sub-projects results in temporary impacts linked to the work (noise, dust) but makes it possible to modernize health infrastructure according to environmental standards. The social-economic aspects are boosted with positive impacts in terms of jobs, income, access to care and working conditions of health personnel.

In conclusion, despite some temporary disruptions, the implementation of the subprojects is justified by the long-term benefits in terms of local development and improved health services.

(iii) Brief description of the sub-project sites and the major environmental and social impacts of the sub-project area and its zone of influence

iii.a. Description of the initial state of the subprojects

• **Biophysical Environment**

Winds and air quality

- The prevailing winds in the localities blow mainly from the southwest to the northeast.
- Air quality is generally satisfactory and complies with current standards, apart from some localized exceedances for dust.
- Sound levels are considered acceptable in most cases despite some values close to or slightly above the limit of 70 dBa.

Relief and soils

- The majority of sites have a flat topography. Some areas have more rugged terrain with the presence of mountains.
- The soils are mainly ferralitic, with a fine texture that retains water and limits circulation in the rainy season.

Vegetation and hydrography

- The vegetation consists of tree and shrub savannahs, light forests, fallows and food crops.
- Few rivers cross the sites. When present, they are most often intermittent or distant rivers.

Wildlife

- The fauna is mainly composed of domestic livestock species.
- There are also birds, reptiles, rodents and insects characteristic of the rural environment.
- No threatened or protected species have been recorded.

• **Socio-economic background**

The Forty (40) target localities present ethnic diversity between indigenous and non-native populations.

Its economy is mainly based on agriculture (cash and food crops). There are also livestock breeding, fishing and commerce.

Educational (primary/secondary schools) and health (health centers, dispensaries) infrastructure, and access to essential services (water, electricity) vary depending on the locality.

Health centers generally include a dispensary and a maternity ward. They are equipped with basic medical equipment (beds, blood pressure monitors, stethoscopes, etc.). The staff consists of nurses, midwives and caregivers.

The services offered are: general consultations, vaccinations, deliveries, prenatal/postnatal follow-up, family planning.

Waste management and sanitation are sometimes deficient (non-compliant pits, unsanitary latrines). Water and electricity supply is ensured in most CSRs by national/village networks.

iii.b. Environmental and social sensitivity analysis

From the analysis of the biophysical and socio-economic environment, a certain number of issues emerged to which particular attention must be paid during the execution of the sub-projects. These include:

✓ Land security of sites

The absence of land titles for the plots allocated to the sub-projects could create land conflicts to certain extents.

✓ Preserving the continuity of services impacted during the work

The need to provide an action plan for the continuity of all functional services (maternity and dispensary) in each ESPC during the entire period of work until provisional acceptance.

✓ Preserving the living environment of local populations

The need to limit, during construction/rehabilitation and extension works, noise pollution emanating from material transport vehicles, excavations and all activities on the various sites.

✓ Need to provide a traffic plan inherent to the work to be carried out on a daily basis in the areas concerned

With regard to homes, establishments and institutions adjoining the target ESPCs, it will be necessary to maintain traffic and access to access roads in the best possible conditions during the work.

✓ The risk of accidents on construction sites

The need to manage and control all risks linked to sub-projects, particularly those linked to the safety of the staff of the companies responsible for carrying out the work and local residents. To avoid any risk of accident, special measures must be taken.

✓ Risks of accidental spills of dangerous products

The construction and rehabilitation activities planned as part of the work will require the use of products potentially dangerous for the environment, such as hydrocarbons (diesel, motor oils, etc.) as well as other chemical products (paints, solvents, etc.). Accidental spills could occur following leaks from storage tanks, during refueling operations of machines or vehicles, or in the event of improper handling of products. These spills are likely to contaminate soil and ground or surface water.

Precautions must be taken by the companies in charge of the work to prevent these risks and, in the event of an incident, intervene quickly in order to limit environmental

damage and risks for populations. Emergency response procedures and means must be provided by companies.

✓ **Risk of HIV infection and Sexually Transmitted Infections**

The flow and interpersonal relations between workers and local populations could lead to sexual relations, causing the transmission of STIs, STDs and HIV.

In addition, a certain number of issues emerge to which particular attention must be paid during the execution of the work. In this case, these are:

- preservation of air quality, acoustic condition, soil and groundwater on the construction site;
 - site management;
- management of solid and liquid waste on the construction site.

(iv) **Legal and institutional framework for project implementation**

iv.a. Legislative and regulatory requirements

• **National**

- o Administrative authorization requirements:
 - Building permit: Decree No. 2014-363 of June 12, 2014 amending Decree No. 92-398 of July 1, 1992 regulating the building permit
 - Authorization to take water: Law no. n°2023-902 of November 23, 2023 (Article 12) and Decree n°86-961 of August 30, 1989 relating to the operating tax for the withdrawal of water from aquifers
 - Authorization for wastewater disposal: Order No. 01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC of November 4, 2008 on wastewater discharge and treatment standards
- o Compliance with national standards in terms of discharges, noise, air and water quality (Decrees n°2017-125 of February 22, 2017 relating to air quality, n° 2016-791 of 12 October 2016 relating to neighborhood noise emissions)
- o Compliance with regulations relating to the management of waste, dangerous substances and quarries (Laws n°2023-900 of November 23, 2023 relating to the Environmental Code, n° 2014-138 of March 24, 2014 relating to the Mining Code)
- o Protection of health, safety and working conditions of employees (Law n°2015-532 of July 20, 2015 relating to the Labor Code, Decrees n°98-38 of January 28, 1998 relating to general hygiene measures in the workplace, n°98-40 of January 28, 1998 relating to the technical advisory committee for the study of questions concerning the health and safety of workers)

• **International :**

- o International conventions ratified by Côte d'Ivoire: Sustainable management of resources, prevention of pollution, protection of biodiversity, climate and cultural heritage

- o SSI of the African Development Bank in environmental and social matters
- o ILO fundamental principles on human rights and working conditions

iv.b. Institutional stakeholders:

- **Project Steering Committee (CP):** Sub-project supervision body responsible for ensuring proper conduct and performance.
- **General Coordination of the Government Social Program Support Project (CG PA-PSGouv):** Responsible for the coordination and daily implementation of sub-project activities.
- **Ministry of Health, Public Hygiene and Universal Disease Coverage:** The Health Sectoral Project Execution Unit (USEP) within the CG PA-PSGouv ensures technical coordination.
- **Ministry of Environment and Sustainable Development :** Responsible through the National Environment Agency for the approval of the environmental and social impact study report and monitoring the conformity of sub-projects.ccc
- **Works companies:** Responsible for carrying out the works and applying environmental and social mitigation measures.
- **Consultants / Control offices:** Responsible for environmental monitoring of the works and reporting to the CG PA-PSGouv.

(v) Significant potential impacts of sub-projects and proposed mitigation and improvement measures

v.a. Construction phase

- **Risk of delay in financing :** Several sites such as Zéo, Déragon do not have land titles, which could block or delay the disbursement of funds by donors.
- **Claims to the land:** The absence of a land title also increases the risk of third parties claiming ownership of the land during or after the works.
- **Air pollution :** The clearing planned on sites like Taobly or N'Zipkli-Séssekro should impact vegetation surfaces, locally worsening air pollution.
- **Noise pollution :** Since the initial noise level is already very high in Zoukpangbeu (82.4 dBa), the noise from construction machinery risks causing excessive disturbance for nearby residents and road users.
- **Risks of accidents:** The rugged terrain of sites like Glangoulé increases the risk of falls or accidents for workers during the construction of health infrastructure.

v.b. Operation and maintenance phase

- **Jobs created:** The various health centers built or rehabilitated would enable the sustainable creation of at least 250 jobs between medical and administrative staff.

- **High cost of equipment:** The budget allocated for certain sophisticated equipment such as x-ray machines or MRIs risks being insufficient in relation to the real costs observed on the market.
- **Delivery delays:** Since most equipment is imported, administrative delays in customs clearance could significantly delay their operational implementation.
- **Defective equipment:** A rigorous quality control must be carried out upon receipt to detect any defect or non-compliance with orders. According to statistics, 5 to 10% of batches could present problems.
- **Nosocomial infections:** The risk of transmission of pathogens between patients or to medical staff is aggravated on sites that do not yet have a standardized channel for the treatment of medical waste (syringes, dressings, etc.).
- **Overcrowding:** Improving the offer and technical care platforms could lead to an influx of patients much higher than the reception capacities planned on certain sites, requiring additional staff or infrastructure.

(vi) Consultations

At the end of the various interviews with the target populations as well as consultations with stakeholders, it appears that the communities in the areas concerned have expressed their interest in the rapid and effective rehabilitation of ESPCs because it is beneficial in overcoming the problem of lack of accessibility and quality of care for the population. They believe that the rehabilitation / construction / extension in the target villages will be accompanied by quality care which is essential to keep the populations alive while contributing to the development of the target localities. The work will also contribute to modernizing the buildings, both in terms of accessibility and energy performance, for the greatest benefit of the populations using the centers.

Here is a summary of the main elements expressed by the communities and stakeholders met regarding the sub-projects:

Expectations and concerns

- Urgent need for rehabilitation and construction of health infrastructure in all localities
- Guarantee the continuity of healthcare services during the works
- Involve all stakeholders, including health personnel and populations
- Respect short deadlines for implementing sub-projects
- Extend the work to other locations not initially planned
- Ensure the quality of the work and equipment provided
- Take care of the needs for health personnel, medical equipment and logistical means
- Also rehabilitate access roads to health centers

Suggestions and recommendations

- Establish environmental management, monitoring-evaluation and complaints management committees;

- Build housing for healthcare staff (nurses, midwives, etc.) and install fences around the centers;
- Provide an adequate collection and treatment system for biomedical waste;
- Establish a compensatory reforestation plan in collaboration with the Ministry of Water and Forestry for sites with vegetation composed of trees (Zéo, Boudi, Abradinou and Ziduhou-Bouénou) in the event of tree destruction with the aim of replanting at least 2 trees for each tree destroyed during the work;
- Inform and involve competent technical management throughout the process;
- Adopt a phased work methodology to maintain healthcare services
- Use quality materials and equipment to guarantee sustainability
- Establish a detailed schedule in consultation with stakeholders
- Equip all centers with ambulances and adequate medical resources

Overall, the communities therefore expressed both their fears regarding potential nuisances, but also their enthusiasm for the rapid realization of sub-projects which will improve their living conditions. Their suggestions reflect a concern for quality, sustainability and local ownership of sub-projects. Ongoing communication and engagement with populations will be essential to meeting these expectations.

(vii) Environmental and social management plan

vii.a. Specific risk/impact management measures

vii.a.i. Construction phase

- **Risk of financing delay**
 - o Obtain land titles before work begins
 - o Set up adequate temporary facilities (medical tents, containers) while waiting for the work to be finalized
- **Noise**
 - o Use construction equipment with noise reduction system
 - o Limit work hours between 8 a.m. and 6 p.m.
 - o Providing hearing protection to workers
- **Atmospheric pollution**
 - o Water at least two (02) days per day, the traffic routes used by machinery and vehicles only in the event of planned movement of machinery or delivery of construction materials;
 - o Cover trucks carrying powdery materials
 - o Regularly maintain construction equipment
- **Risks of worker accidents**
 - o Demarcate and mark dangerous areas on the site
 - o Providing adequate PPE to workers
 - o Implement a construction site safety prevention plan

vii.a.ii. Operation Phase

- **Risks of nosocomial infections**
 - o Establish a medical waste collection and treatment system
 - o Providing suitable PPE for medical staff

- o Vaccinate staff against common infections
- **Risk of overcrowding of health centers**
 - o Recruit additional medical and administrative staff
 - o Stagger non-urgent consultations and examinations
- **Delay in delivery of equipment**
 - o Anticipate administrative customs clearance procedures
 - o Diversify international suppliers
 - o Train local staff in equipment maintenance and repair
- **Risks of electrocution**
 - o Periodically check the condition of electrical installations
 - o Train staff in electrical risk prevention

vii.b. Specific Environment-Health-Safety (ESS) clauses to be inserted in works contracts

- **General health and safety (HS) rules on construction sites:**
 - o Compliance with national laws and regulations in force regarding HS
 - o Establishment of an HSE manager responsible for enforcing HS rules
 - o Display of internal regulations prescribing hygiene, safety rules and good environmental and social practices
 - o Provision of personal protective equipment and control of their effective use
 - o Prohibition of public access to the site, implementation of protection against projections and falling objects
- **STD-HIV Awareness:**
 - o Display of internal regulations prescribing respect for local habits and customs and protection against STIs/HIV/AIDS
- **Management of employee-community relations:**
 - o Meetings with local authorities before work starts
 - o Local recruitment of labor
 - o Establishment of a complaints management mechanism (site log)
 - o Specific measures for the protection of children and vulnerable people
- **Gender mainstreaming and GBV/EAS prevention:**
 - o Local workforce engagement highlighting the gender dimension
 - o Prohibition of obstruction of the movement of local residents
- **Management of incidental discoveries:**
 - o Information and training of staff on the need to report any unexpected discovery of remains
 - o Collaboration with the competent authorities in the event of discovery of cultural or historical remains

vii.c. ESMP matrix

The table below illustrates the ESMP matrix.

ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN MATRIX (ESMP)

❖ Environmental and Social Management Plan for Medium and Major Positive Impacts

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environment al component affected	Potential impact	Measur e Code	Proposed improvement measures	Execution/im plementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implement ation	Source of funding
Preparatory phase and construction site	Subprojects area	Recruitme nt of constructio n companies Purchases of materials and equipment	PPC-IMP001	Human	Business opportunities for economic operators	PPPC-MES001	Choice of local companies as much as possible for reasons of local development, efficiency and production costs	Works company	Control mission CG PA PSGovernment	ANDE	Monthly	Number of local companies participating in the project	Contract of service providers	Supported by the works company	State of Ivory Coast / ADB
			PPC-IMP002	Human	Job opportunities	PPPC-MES002	Promote direct recruitment of young people from target localities for unskilled jobs	Works company	Control mission CG PA PSGovernment	ANDE	Monthly	Number of employees in target locations out of total number of employees	Activity Report (list of employees)	Supported by the works company	State of Ivory Coast / ADB
			PPC-IMP004	Human	Capacity building for all stakeholders	PPPC-MES004	Facilitate the installation of stalls for the operation of small businesses, preferably by women	Works company	Control mission CG PA PSGovernment	ANDE	Monthly	Number of IGAs around the site	Field observation	Supported by the works company	State of Ivory Coast / ADB
						PPPC-MES005	Raise awareness among stakeholders on the importance of capacity building	Works company	Control mission CG PA PSGovernment	ANDE	Monthly	Number of training sessions	Project monitoring report	Supported by the works company	State of Ivory Coast / ADB
Operation and maintenance phase (sub-project management)	Health center	Commissio ning	PEX-IMP001	Human	Improvement of the public health system	PEX-MES001	Subsidize medical care	-MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	During the entire operating period	Grant amount	Social program budget	Amount supported / year by the MSHPCM U	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES002	Carry out periodic maintenance	ESPC/Person nel Manager	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Once per trimester	Number of interviews	Maintenance reports	Amount supported / year by the MSHPCM U	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center		PEX-IMP002	Human	Increase in quality of reception	PEX-MES003	Periodic maintenance of rehabilitated buildings	Center management/ MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Weekly	Maintenance frequency Condition of buildings	Health facility report Field observation	PM	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center		PEX-IMP003	Human	Creation of optimal care conditions and improvement of the quality of care	PEX-MES004	Maintain equipment regularly	Center management/ MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Weekly	Maintenance frequency Condition of buildings	Health facility report Field observation	PM	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center					PEX-MES005	Preliminary and continuing training for equipment operation	Center management/ MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Before commissioning	Number of workers trained	Training report	PM	MSHPCMU/ Operating budget

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environment al component affected	Potential impact	Measur e Code	Proposed improvement measures	Execution/im plementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implement ation	Source of funding
	Health center		PEX-IMP004	Human	Reduction of social inequalities	PEX-MES006	Encourage the population to actually visit health establishments	Center management/ MSHPCMU	- MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Before and during commissioning	Attendance rate of the health establishment	GIS assessment Awareness Report	PM	MSHPCMU/ Operating budget
			PEX-IMP005	Human	Improvement of landscape quality	PEX-MES007	Regular maintenance and renovation of external facades	Center management/ MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Weekly	Maintenance frequency Condition of external facades	Health facility report Field observation	PM	MSHPCMU/ Operating budget

❖ **Environmental and Social Management Plan for Medium and Major Negative Impacts³**

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
Preparatory Phase (Start-up / Execution of the project)	Sub-project website	Lack of land title	PP-IMP001	Land	Delay, suspension or cancellation of work financing by the lessor	PP-MES001	Obtain land titles before work begins	MSHPCMU/ USEP Health	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before and during the work	Land titles obtained before the start of work	Copy of land titles	PM	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website		PP-IMP002		Possibility of claiming the land by third parties during or after the work	PP-MES002	Inform local authorities and populations before work begins	MSHPCMU/ USEP Health	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Number of complaints received	Register of complaints	PM	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website		PP-IMP005	Health / Social	Psychological impacts on pregnant women and new parents forced to give birth in an unfamiliar and inadequate environment	PP-MES005	Raise midwives' awareness of psychological support for women	MSHPCMU/ CG PA- PSGouv Local NGO	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	Number of awareness sessions organized	Awareness reports/presence list of sensitized midwives	PM	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website	Project implementation (arrival/presence of workers)	PP-IMP006	Health / Social	Potential increase in the incidence of sexually transmitted diseases (STIs, HIV AIDS, etc.) among site personnel and risk of transmission to local populations	PP-MES006	Carry out awareness campaigns Provision of condoms	Local NGO	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	- % of workers who participated in awareness raising; - Quantity of condoms distributed	Outreach Reports Distribution registers	Supported by the project budget	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website		PP-IMP008	Health / Social	Psychological and social losses or disruption linked to the risk of gender-based sexual violence, particularly against women, girls, vulnerable people, etc. from site personnel	PP-MES008	- Raising staff awareness on respect and gender equality and GBV - Establishment of a confidential complaints mechanism - Sanction of deviant behavior	Local NGO	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	- Number of awareness sessions carried out - Number of complaints received and processed - Number of sanctions imposed	- Awareness reports - Complaints register - Incident reports		
	Sub-project website	Recruitment of personnel for construction/equipment works	PP-IMP009	Human	Poor working conditions / Violation of workers' health and safety rights	PP-MES009	Provide subcontractors with clear contracts regarding the conditions of employment including their rights.	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	All subcontractors have a contract for the exercise of their services	Subcontractor contract	Company supported	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website		PP-IMP010	Human	Employment of children	PP-MES010	Deploy a code of good conduct towards suppliers, specifying ethical and social expectations with a view to obtaining the commitment of companies to apply ILO conventions	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	Number of complaints/cases relating to poor working conditions	Field observation	Company supported	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website		PP-IMP011	Human	Condition of work	PP-MES011	Verify workforce identity documents and terminate all employment/assignment of children and minors <16 years	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before and during the work	Number of minor workers identified Number of complaints registered	Field observation	Company supported	State of Ivory Coast/ADB

³No major impacts have been identified. The impacts presented in this table only concern impacts of medium importance.

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
	Sub-project website					PP-MES012	Provide workers with clear contracts regarding employment conditions including their rights.	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	All employees have an employment contract	Subcontractor contract	Company supported	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website					PP-MES013	Deploy a code of good conduct towards staff aimed at dealing with harassment, protecting vulnerable staff and biodiversity	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before and during the work	Number of complaints/cases relating to poor working conditions	Field observation	Company supported	State of Ivory Coast/ADB
REHABILITATION / CONSTRUCTION															
Construction phase (rehabilitation and construction)						PC-MES008	Avoid working during non-working hours and at night	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	from start to finish of work	Percentage of worked days where site activities are carried out only during defined hours, outside of rest and night hours Number of complaints registered	Site reports Register of complaints	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES009	Provide PPE (noise-canceling headphones) to staff and require them to be worn	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website	Site installation (Barracks; bringing materials to site) / Implementation of works (extension or construction only)	PC-IMP005	Human / Noise	Noise emission	PC-MES010	Use recent, well-maintained construction equipment and machinery Train and raise awareness of site personnel in good noise reduction practices Carry out the noisiest work outside of non-working hours (12 p.m.-2 p.m.) and in the evening	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Percentage of compliant equipment and machines used on site Percentage of staff trained and made aware Percentage of noisy work carried out during authorized time slots Number of complaints registered	Maintenance reports, Training report, Construction site log, Register of complaints, report of corrective actions, satisfaction survey	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES011	Implement a traffic plan, safety and speed limit signs and instructions	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Number of accidents	Accident reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP007	Human	Damage to the health of workers and local residents (accidents linked to the movement of construction machinery and the storage of equipment)	PC-MES012	Employ experienced drivers;	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before recruitment	Report of practical tests carried out during recruitment	Driver CVs	PM	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
		Clearing and weeding of areas (extension or construction only)	PC-IMP008			PC-MES013	Provision of a medicine box or an infirmary depending on the number of employees present on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	Effective presence of an infirmary or medicine boxes	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
				Flora		PC-MES014	Delimit the intervention zone of the machines with the installation of construction site barriers to protect the sectors exempt from intervention	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Delimited area	Boundary plan	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
					Potential destruction of vegetation present on certain sites for the purposes of the planned works, in particular 14 trees (2 mango trees, 5 banana trees, 5 cocoa trees, 1 papaya tree, 1 oil palm) on the Zéo site, approximately 5 cashew trees in Boudi, 3 to 4 mango trees in Abradinou and 5 to 10 teak trees in Ziduho-Bouénou, during the clearing and weeding operations of the rights-of-way of the rehabilitation and construction sites of health establishments	PC-MES015	- Limit clearing areas as much as possible; - Locate buildings and construction site areas in such a way as to spare existing trees as much as possible; - Establish a compensatory reforestation program for sites where tree felling will be carried out by planting at least twice as many trees as the number destroyed, - Involve local communities and local administrations in planting actions to encourage their support and the sustainability of the planted trees; - Ensure monitoring and maintenance of the plantations created (watering in the dry season, protection against livestock, replacement of dead plants) for at least 2 years to guarantee optimal recovery; - Raise awareness among companies and their employees of the importance of preserving trees and vegetation and sanction any unauthorized felling;	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before and after clearing operations	Minimum cleared area (in m2) Number of trees preserved Number of trees replanted / Number of trees destroyed (ratio ≥ 2) Number of participants from local communities Survival rate of planted trees (%) Number of awareness sessions, number of infractions noted	Construction plans, field surveys Participation registers, reports Training records, inspection reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
					Bodily or property damage following traffic accidents (collisions)	PC-MES025	Mark out (fenced with sheet metal, etc.) the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Linear meters marking	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding			
	Sub-project website	Clearing and weeding of areas (extension or construction only)	PC-IMP014	Human	between construction vehicle and people or with other vehicles)	PC-MES026	Signpost (indication, warning, obligation signs, etc.) the construction site in a visible manner day and night	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Number of panels installed	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES027	Limit vehicle traffic speed to 20 km/h on the site and its surroundings.	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Average speed	Radar readings	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES028	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
			PC-IMP017	Human / Noise	Noise emission due to activities	PC-MES032	Respect the noise emission limits	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of exceedances observed	Measurement reports and minutes	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
	Sub-project website	Various connections	PC-IMP018	Human / Noise	Work accidents and personal injuries (fall from one level, crushing, fall from height, etc.)	PC-MES033	Train and raise awareness among site personnel on the issue of OHS risks	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers trained	Training certificates	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES035	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES036	Install fixed or mobile protection devices (ground markings, corner brackets, etc.) preventing access to mechanical work areas or emergency stop devices	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Number of devices installed	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
	Sub-project website	Various connections				PC-MES037	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES038	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
						PC-MES039	Implement a construction site prevention plan	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan approval	Copy of the prevention plan	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB			
		PC-IMP020	Health security	Workplace accidents caused by electrification or electrocution of employees	PC-MES040	Ensure that there is a person with first aid knowledge on the site Ensure that operators in charge of electrical work have adequate training	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of rescuers Number of electricians with the electrical authorizations required for the tasks carried out	Certificates or attestations of first aid training for the personnel concerned Copies of operators' electrical	PM	State of Ivory Coast/ADB				

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
													authorization certificates, issued by an approved body		
						PC-MES042	Implement and train workers in lockout/tagout procedures (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	At the start and throughout the duration of the work	Number of workers trained in LOTO procedures Number of incidents/near misses linked to non-compliance with LOTO procedures	Staff training records Register of incidents and near misses	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	DEMOLITION AND REMOVAL														
			PC-IMP022	Human	Noise pollution due to demolition work	PC-MES045	Use recent construction equipment with low noise emissions Train and raise awareness of site personnel in good noise reduction practices Carry out the noisiest work outside of non-working hours (12 p.m.-2 p.m.) and in the evening Prohibit all work involving noise emissions during the night	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Percentage of equipment with low noise emissions Percentage of staff trained and made aware Percentage of noisy work carried out during authorized time slots Number of complaints registered	Visual inspection Training report, Construction site log, Register of complaints, report of corrective actions, satisfaction survey	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES046	Make suitable PPE available to workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Removal of sanitary and electrical equipment	PC-IMP023	Ground	Change in soil structure	PC-MES047	Avoid temporary storage on bare ground	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Compliant storage location	Site reports	PM	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-project website	Removal of joinery Removal of finishing elements	PC-IMP024	Human	Damage to workers' health (full falls, (slips, trips, stumbles and other loss of balance), or falling of an object on a worker's foot causing wounds, fractures and sprains)	PC-MES048	Regulate access to construction sites for foreign people	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of unauthorized accesses	Access register	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	EARTHWORK (EXTENSION OR CONSTRUCTION)														
			PC-IMP029	Ground	Modification of the soil structure due to stripping and excavation work	PC-MES056	Circumscribe the excavation area to stripping and execution activities to the surface, diameter and depth strictly necessary	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Delimited area	Boundary plan	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
			PC-IMP032	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES060	You must wear the appropriate PPE	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	BIG WORK														
			PC-IMP041	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES072	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES067	You must wear the appropriate PPE	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES073	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Coating connections, plastering of new walls and concrete elements	PC-IMP042	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES074	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP043			PC-MES075	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		ALU JOINERY													
	Sub-project website	Supply of aluminum profile	PC-IMP045	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES077	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES078	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES083	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	GLAZER-MIRROR														
	Sub-project website	Supply of glazing plate with a minimum thickness of 6mm	PC-IMP049	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES085	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES086	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Installation of windows and accessories Installation of curtains	PC-IMP051	Ground	Change in soil structure	PC-MES089	Avoid temporary storage on bare ground	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Compliant storage location	Site reports	PM	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
		including accessories on bay windows													
		Installation of windows and accessories	PC-IMP052	Human	Damage to workers' health (full falls, (slips, trips, stumbles and other loss of balance), or falling of an object on a worker's foot causing wounds, fractures and sprains)	PC-MES090	Regulate access to construction sites for foreign people	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of unauthorized accesses	Access register	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Installation of curtains including accessories on bay windows	PC-IMP053			PC-MES091	Provide workers with PPE suitable for their workstations	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of unauthorized accesses	Access register	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	LOCKSMITH														
		Material supply (square tube, flat iron, steel sheet) Installation of locks and accessories Cutting and shaping iron elements Installation of custom door frames and anti-theft devices	PC-IMP055	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES093	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES094	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES095	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES096	Recruit experienced staff	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before recruitment	Practical test report done during recruitment	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	SANITARY PLUMBING														
		Revision of circuits and verification of operation of existing equipment Installation of locks and sanitary accessories Installation of supply	PC-IMP059	Human / Noise	Work accidents and personal injuries (fall from one level, crushing, fall from height, etc.)	PC-MES100	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES101	Have individual accident insurance for workers	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	Insurance contracts signed	Copies of contracts	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES102	Implement a construction site prevention plan	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan approval	Copy of the prevention plan	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP060	Health security	Workplace accidents caused by electrification or electrocution of employees	PC-MES103	Ensure that there is a person with first aid knowledge on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of rescuers Number of electricians with	Certificates or attestations of first aid training for the	PM	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
		and discharge pipes Installation of sanitary appliances and accessories					Ensure that operators in charge of electrical work have adequate training					the electrical authorizations required for the tasks carried out	personnel concerned Copies of operators' electrical authorization certificates, issued by an approved body		
						PC-MES105	Implement and train workers in lockout/tagout procedures (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	At the start and throughout the duration of the work	Number of workers trained Number of incidents/near misses	Staff training records Register of incidents and near misses	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	SANITATION														
			PC-IMP063	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES109	You must wear the appropriate PPE	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES110	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	ELECTRICITY-AIR CONDITIONING														
	Sub-Project Sites	Audit and upgrading of the electrical installation Coordination with authorities and SECUREL Supply and installation of equipment (including air conditioners and brewers)	PC-IMP065	Health, safety at work	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES113	You must wear the appropriate PPE	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES114	Have a Health, Safety and Environment Plan (PHSE) during the construction phase	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	PHSE approval	Copy of PHSE	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP066	Health security	Workplace accidents caused by electrification or electrocution of employees	PC-MES115	Ensure that there is a person with first aid knowledge on the site Ensure that operators in charge of electrical work have adequate training	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of rescuers Number of electricians with the electrical authorizations required for the tasks carried out	Certificates or attestations of first aid training for personnel concerned Copies of operators' electrical authorization certificates, issued by an approved body	PM	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES117	Implement and train workers in lockout/tagout procedures (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	At the start and throughout the duration of the work	Number of workers trained in LOTO procedures Number of incidents/near misses linked to non-compliance with LOTO procedures	Staff training records Register of incidents and near misses	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
	COATINGS														
			PC-IMP070	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES127	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES128	Use the horn for useful purposes	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	During transport	Number of complaints	Register of complaints	PM	State of Ivory Coast/ADB
	Sub-Project Sites	Preparation of media: Covering cutouts Installation of coverings Final checks	PC-IMP071	Human	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES129	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES130	Recruit experienced staff	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before recruitment	Years experience of	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	JOINERY														
			PC-IMP073	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES133	Ensure the effective wearing of PPE on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	Number of complaints	Register of complaints	PM	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES134	Use the horn for useful purposes	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	During transport	Number of complaints	Register of complaints	PM	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP074	Health, safety at work	Damage to workers' health (accidents linked to collisions between construction machinery)	PC-MES135	Design a traffic plan on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan functionality	Observation	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES136	Install speed limit signs at 20 km/h	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of transport	Number of panels installed	Installation report	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES138	Recruit experienced staff	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before recruitment	Years experience of	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
	FALSE CEILING														
			PC-IMP077	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES141	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
			PC-IMP078	Health, safety at work	Collisions between construction equipment causing work accidents	PC-MES142	Design a traffic plan on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan functionality	Observation	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES143	Install speed limit signs at 20 km/h	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of transport	Number of panels installed	Installation report	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding	
		Cutouts required depending on installation location Installation of ceiling sheets and joint covering strips	PC-IMP079	Human	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES144	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
		PC-MES145				Recruit experienced staff	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before recruitment	Years experience of	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB		
		Execution of ceiling ventilation hatch	PC-IMP080	Health, safety at work	Deterioration of air quality	PC-MES146	You must wear the appropriate PPE	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Throughout the duration of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
	PAINT															
			PC-IMP081	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES149	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
			PC-IMP082	Health, safety at work	Collisions between construction equipment causing work accidents	PC-MES150	Design a traffic plan on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan functionality	Observation	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
		PC-MES151				Install speed limit signs at 20 km/h	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of transport	Number of panels installed	Installation report	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB		
	FRAMEWORK															
			PC-IMP087	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES158	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
			PC-IMP088	Health, safety at work	Collisions between construction equipment causing work accidents	PC-MES159	Design a traffic plan on the site	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	Plan functionality	Observation	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
		Preparation of structural elements; Installation of the framework on the roofs; Finishing of facades	PC-IMP089	Human	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES160	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
						PC-MES161	Recruit experienced staff	Works company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before recruitment	Years experience of	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	
	BLANKET															
			PC-IMP100	Noise	Noise pollution generated by transport	PC-MES164	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site	Works company		ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB	

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
			PC-IMP101	Health, safety at work	Collisions between construction equipment causing work accidents	PC-MES165	Design a traffic plan on the site	Works company		ANDE	Before the start of the work	Plan functionality	Observation	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PC-MES166	Install speed limit signs at 20 km/h	Works company		ANDE	Before the start of transport	Number of panels installed	Installation report	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Leaf cutouts and overflowing lengths	PC-IMP102	Human	Harm to the health and safety of workers / Bodily injury	PC-MES167	Equip each employee with Personal Protective Equipment (PPE) on site adapted to the types of work to be carried out	Works company		ANDE	Before the start of the work	% of workers equipped	Site reports	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
		Sealing of the fixing points, by applying paxalu to the lag screws	PC-IMP103			PC-MES168	Recruit experienced staff	Works company		ANDE	Before recruitment	Years experience of	Staff CV	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
Medical furniture and equipment phase	Sub-project website	Transportation of equipment to sites	PME-IMP004	Human	Collisions between construction equipment causing work accidents	PME-MES005	Implement a secure operating mode	Transport company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	During the entire duration of transport	Number of work accidents	Security register	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
						PME-MES006	Install road signs	Transport company	- CG PA PS Gov - USEP Health - MdC/ BdC	ANDE	Before the start of transport	Number of panels installed	Installation report	Supported by businesses	State of Ivory Coast/ADB
Operation and maintenance phase (sub-project management)	Health center	Commissioning	PEX-IMP001	Human	Damage to the health of staff and patients due to infections through needles, transmission of pathogens, contamination through contact with blood, or during cleaning or disinfection of equipment, etc.	PEX-MES004	Implementation of a strict medical waste management protocol (sorting, collection, storage, transfer to establishments equipped with adequate equipment for elimination) Initial and ongoing training of all staff in hygiene rules, good care practices and standard precautions Permanent provision of personal protective equipment (gloves, masks, gowns) and safety equipment (collectors for sharp objects) Strict compliance with disinfection procedures	Center management	-MSHPCMU -DRSHPCMU - District Health	ANDE	Permanently	Percentage of medical waste transferred according to the procedure Percentage of staff trained Number of PPE stock outages Number of non-conformities observed per month Percentage of staff up to date with their vaccination and monitoring	Waste tracking slip, unannounced inspection by the hygiene manager Training reports Stock sheet, purchase orders Staff medical file	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
							for medical equipment and surfaces Vaccination of staff against hepatitis B and regular medical monitoring with screening								
		Liquid waste management	PEX-IMP004	Soil/Water	Soil/water pollution due to sewage discharge	PEX-MES012	Evacuate wastewater not contaminated by hazardous products into existing sanitation pipes	Center management	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	During construction work	Connection functionality	Function test	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES013	Waterproof the wastewater purification circuit	Center management	- MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	During construction work	Network tightness	Visual inspection and testing	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
		Refectory or canteen	PEX-IMP005	Human	Food poisoning / Damage to the health of staff and patients	PEX-MES014	Implement a HACCP-type quality approach	Center management	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	Before the canteen is put into service	Effective implementation	HACCP audit	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center	Discharges and management of biomedical waste	PEX-IMP008	Human	Infections due to the spread and of mismanagement of biomedical waste	PEX-MES018	do not mix general waste with hazardous waste produced by healthcare activities	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Quarterly)	Number of complaints from the waste treatment center	Health establishment visit report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES019	seal and change waste bags and containers when they are about three-quarters full.	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Quarterly)	Number of partially full, hermetically sealed bags and containers	Health establishment visit report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES020	correctly identify and label bags and containers as set out in the biomedical waste management plan before removing them	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Quarterly)	Number of correctly labeled bags and containers	Health establishment visit report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES021	Vaccinate waste handlers against certain diseases, in this case hepatitis and tetanus	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Number of disease cases	Health personnel vaccination campaign report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES022	Equip waste handlers with appropriate personal protective equipment	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Number of workers with adequate PPE	Health establishment visit report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES023	Raise handlers' awareness of the risks linked to healthcare waste and practices to guarantee safety	Health establishment /MSHPCMU	- MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Semi-annual)	Number of workers sensitized	Awareness Report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES024	Implement health monitoring of waste handlers.	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Number of illness/infection cases	Existence of a staff health monitoring system	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES025	Ban open burning and landfilling of waste	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (monthly)	Zero (00) sites identified for waste burning	Health facility visit report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget

Project phase	Area concerned	Activities/ Source of impact	Impact Code	Environmental component affected	Potential impact	Measurement Code	Proposed mitigation measures	Execution/implementation manager	Monitoring manager	Monitoring manager	Deadline for completion of measurement	Monitoring/key performance indicators	Verification Source	Cost of implementation	Source of funding
	Health center		PEX-IMP009	Human	Excessive and inefficient consumption of electricity and water	PEX-MES026	Raise awareness among staff and other users about saving water resources Install equipment that consumes less water and electricity Implement a water and energy saving program in place for health establishments	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Water and electricity consumption records Existence of water and electricity saving program User awareness rate	Water and electricity saving program report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center		PEX-IMP010	Human	Serious or even fatal injuries to ESPC users and staff due to fire	PEX-MES027	Prohibit sources of ignition in sensitive areas of the health establishment	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (monthly)	Number of cases recorded	Health center report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES028	Train in the use of fire extinguishers	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Number of workers trained	Training Program Report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES029	Install fire fighting equipment	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Presence of fire-fighting equipment	Field observation	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center		PEX-IMP011	Human	Development of hydro-fecal infections	PEX-MES030	Daily toilet maintenance	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (monthly)	Hygienic quality of toilets	Field observation	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES031	Carry out awareness-raising activities for health personnel and for patients, users, etc.	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	Number of people sensitized	Outreach Program Report	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
	Health center		PEX-IMP012	Human	Early loss of devices	PEX-MES031	Represent CRIEM in the target department	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (monthly)	Presence of a CRIEM agent	Field observation	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES032	Equipping CRIEM with sanitary technology and rolling stock	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	CRIEM equipped	Field observation	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget
						PEX-MES033	Strengthen the number of CRIEM staff	Health establishment /MSHPCMU	-MSHPCMU -DRSHPCMU - Health District	ANDE	In operation (Annual)	The CRIEM staff is reinforced	Field observation	Supported by MSHPCMU	MSHPCMU/ Operating budget

Effective monitoring of the project's environmental and social compliance requires focusing on a few key performance indicators, which are:

- Number of complaints received from populations or workers: this indicator makes it possible to measure the social acceptability of the project and quickly identify problems or conflicts to be resolved.
- Rate of nosocomial infections in rehabilitated or built health centers: this indicator makes it possible to verify the effectiveness of the medical waste management and hygiene measures put in place.
- Percentage of waste sorted and evacuated to the appropriate channels: this indicator evaluates the application of waste management procedures and the volume directed to environmentally friendly channels.
- Number of staff awareness sessions carried out: this indicator measures the effective implementation of training in safety, hygiene, and the use of medical equipment.
- Number of work accidents declared on construction sites: this indicator monitors the effectiveness of measures to prevent occupational risks during the works phase.

Regular monitoring of all quantitative and qualitative indicators will make it possible to evaluate the effectiveness of the implementation of the ESMP from different angles: protection of workers, efficiency of operations, benefits for users, social acceptability.

vii.d. Institutional implementation and monitoring system

The following organization is proposed for the implementation of the project's ESMP:

- **Project management:** State of Côte d'Ivoire represented by the Office of the Prime Minister;
- **Steering Committee:** Decision-making body bringing together the main players in the Project;
- **General Coordination:** Ensured by the General Coordination Unit of the Government Social Program Support Project (CG PA-PSGOUV) which supervises the overall implementation of the work of the sub-projects;
- **Monitoring and support unit:** Team dedicated to operational monitoring and support of activities;
- **Construction companies** , with the provision of HSE Managers for each Company;
- **The National Environment Agency (ANDE)** for environmental monitoring of the project.

vii.e. Surveillance and monitoring plan

Surveillance, environmental and social monitoring must be carried out as follows:

- **Supervision** : it will be carried out by an engineer appointed by CG PA-PSGOUV on the ground for the entire duration of the work;
- **Supervision** : it will be provided by the Environmental and Social Safeguard Specialists of the General Coordination Unit of the PA-PSGouv and the USEP Santé;
- **Monitoring** : it is devolved to the ANDE, which will monitor compliance with the national regulations in force regarding the environment, environmental and social monitoring. Monitoring will be carried out with the participation of the services of the Regional Directorate of Civil Protection as well as the Departmental Directorates of Construction.

vii.f. Capacity building, information and communication plan

The capacity building plan, on:

- Information and awareness raising on the works, with the target actors being the target sub-prefectures, and the local populations of the different areas impacted by the sub-projects;
- Training and awareness-raising on health and safety at work, with the target actors being the staff of each Work Execution Company;
- support in the context of environmental and social monitoring, with ANDE as the target actor;
- support in the context of environmental and social supervision, with the target actor being specialists in Environmental and Social Safeguarding from CG PA-PSGOUV.
- Training and awareness on the complaints management mechanism (GPM).

(viii) Cost of environmental and social measures

The cost of implementing the environmental and social measures of the sub-projects amounts to **Fifty-two million eight hundred thousand (52,800,000) CFA francs, or eighty-seven thousand three hundred and sixty-nine thousand (87,369) USD**, the details of which are contained in the table below. It takes into account the cost of monitoring, surveillance, the cost of awareness activities, it should be noted that most of the costs of environmental and social measures and the cost of technical measures to be implemented by the works company are included. generally in the market of the company responsible for the work. The costs of the environmental experts of the CG PA-PSGOUV as well as the ANDE are not taken into account because they already appear respectively on operating budgets.

The cost presented is indicative and could vary depending on realities on the ground.

*Estimated ESMP costs for works (Mitigation Measures) for the construction of health establishments (Dispensary + Maternity/Laboratory)
and housing (nurses and midwives): **Boudi, Taobly, Zéo and Dérágon***

Designation	Measure Code	Related cost (FCFA/ <u>USD</u>)
Air pollution mitigation measures	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	100,000/ <u>164</u>
Water and soil pollution mitigation measures	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	600,000/984
Noise mitigation measures	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	300,000/ <u>492</u>
Waste management measures	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	300,000/ <u>492</u>
Occupational health and safety measures	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	1,200,000/ <u>1,968</u>
Measures to prevent the risk of electrocution	PC-MES103, PC-MES115	300,000/ <u>492</u>
Staff training measures	PME-MES012 to PME-MES013	200,000/ <u>328</u>
Total Amount of Implementation for one (01) ESPC		3,000,000/ <u>4,920</u>
Total Implementation Amount for the ESPCs of Boudi, Taobly, Zéo and Dérágon		12 000 000/ <u>19 680</u>

*Estimated ESMP costs for works (Mitigation Measures) for the construction of a Maternity Hospital and housing (nurses and midwives):
Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli -Séssekro) and Lafokpokaha (housing
construction only)*

Designation	Measure Code	Related cost (FCFA/ <u>USD</u>)
Air Pollution Mitigation Measures	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME- MES001, PME- MES002	50,000/ 82
Water and soil pollution mitigation measures	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	300,000/ 492
Noise mitigation measures	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	150,000/ 246
Waste management measures	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	150,000/ 246
Occupational health and safety measures	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC- MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130 , PC-MES135, PC- MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC- MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	600,000/ 984
Measures to prevent the risk of electrocution	PC-MES103, PC-MES115	150,000/ 246
Staff training measures	PME-MES012 to PME-MES013	100,000/ 164
Total Amount of Implementation for one (01) ESPC		1,500,000 / 2,460
Total Implementation Amount for the ESPCs of Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) and Lafokpokaha		12 000 000/ 19 680

Estimated ESMP costs for works (Mitigation Measures) for the Rehabilitation of health establishments: (1) Rural Health Center of Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, Sananféré Dougou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhorou, Tioroterie, Yobouakro, Zérégo and Ziauhobouenou ; (2) Urban Health Center of Guéssigué, Niéllé and Tienko ; (3) Rural dispensary of Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Tangaramourou, Gouenzou, Offa, Botindé, Broubrou and Bohibly

Designation	Measure Code	Related cost (FCFA/ USD)
Air Pollution Mitigation Measures	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME- MES001, PME- MES002	40,000/ <u>66</u>
Water and soil pollution mitigation measures	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	240,000/ <u>394</u>
Noise mitigation measures	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	120,000/ <u>197</u>
Waste management measures	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	120,000/ <u>197</u>
Occupational health and safety measures	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC- MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC- MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	480,000/ <u>787</u>
Measures to prevent the risk of electrocution	PC-MES103, PC-MES115	120,000/ <u>197</u>
Staff training measures	PME-MES012 to PME-MES013	80,000/ <u>131</u>
Total Amount of Implementation for one (01) ESPC		1,200,000 / <u>1,968</u>
Total Implementation Amount for the ESPCs of Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, Sananféré Dougou, Gouenzou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhorou, Tioroterie, Yobouakro, Zérégo, Ziauhobouenou, Guéssigué, Niéllé, Tienko, Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou and Bohibly		28 800 000/ <u>46 332</u>

INTRODUCTION

Contexte, justification et nécessité de l'étude

En 2018, le gouvernement ivoirien, conscient de l'urgence d'améliorer les conditions de vie, en particulier en milieu rural, a pris la décision de mettre en place un programme social multisectoriel appelé Programme Social du Gouvernement (PSGouv) pour la période 2019-2020. L'objectif principal de ce programme est d'accroître l'action sociale du gouvernement afin d'avoir un impact plus significatif sur la vie quotidienne de la population, en particulier les groupes les plus vulnérables. Il vise à répondre aux attentes des Ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus accessibles et en améliorant considérablement leur pouvoir d'achat pour lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du gouvernement ivoirien, soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), est appelé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) et se compose de deux (02) composantes principales :

- **Composante A** : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : Cette composante vise à améliorer et renforcer les capacités des services publics sociaux et sanitaires, à désenclaver les zones rurales en facilitant l'accès, la communication, les échanges et la libre circulation des biens et des personnes grâce à l'amélioration des pistes rurales et des routes en terre, ainsi qu'à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales ;
- **Composante B** : Emploi des jeunes et entrepreneuriat : Cette composante a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les capacités des jeunes. Elle comprend une sous-composante axée sur la sécurité alimentaire, visant à améliorer les techniques de production, à augmenter les productions et à promouvoir l'égalité des genres.

Dans le cadre de la composante A du PA-PSGouv, il est prévu la :

- **Mission M1/USEP SANTÉ** : Réhabilitation/ construction et équipement de 40 ESPC ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE** : Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) ;
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.
- **Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER** : Construction de 135 ouvrages hydrauliques.

En raison de la nature, des caractéristiques, et de l'ampleur des travaux envisagés dans le cadre de ces missions, il a été classé en catégorie 2 conformément aux dispositions de l'annexe II, qui place ces sous-projets dans la catégorie des « Projets

d'Infrastructures (point 11) », du décret n° 96-894 daté du 8 novembre 1996. Ce décret définit les règles et les procédures à suivre pour les études d'impacts environnemental des projets de développement. Cette catégorisation est conforme au Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement : (i) SO1, portant sur l'évaluation environnementale et sociale ; (ii) SO2, couvrant la réinstallation involontaire (y compris l'acquisition de terres, les déplacements de populations et l'indemnisation) ; (iii) SO3, liée à la biodiversité, aux ressources renouvelables et aux services écosystémiques ; (iv) SO4, concernant la prévention et le contrôle de la pollution, les matières dangereuses et l'utilisation efficace des ressources ; et enfin, (v) SO5, traitant des conditions de travail, de la santé et de la sécurité. En conséquence, il est nécessaire de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) spécifiquement pour les travaux prévus dans le cadre de la Composante A du PA-PSGouv.

Le présent document constitue le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif à la Mission M1/USEP SANTÉ portant sur la réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire.

Objectifs de l'étude

L'étude vise principalement à déterminer les mesures qui peuvent être mises en place afin de prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs à des niveaux acceptables avant le démarrage des travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire, conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement en Côte d'Ivoire, et en accord avec le Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (version 2013).

De manière spécifique, cette démarche impliquera la mise en place de mesures lors de la phase de chantier (comprenant la préparation, l'installation et la construction) ainsi que pendant la phase d'exploitation et d'entretien, et ce, dans le but de :

- Identifier les impacts environnementaux potentiels des projets sur les différents milieux naturels, tels que l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore ;
- Évaluer l'ampleur et la portée de ces impacts, en utilisant des méthodes et des indicateurs pertinents ;
- Proposer des mesures pour minimiser ou atténuer ces impacts, ainsi que des mesures pour compenser les perturbations inévitables ;
- Examiner les impacts cumulatifs potentiels des projets en combinaison avec d'autres projets ou activités dans les régions cibles ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux projetés ;

- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations environnementales applicables.

Procédure et portée de l'étude

a. Procédure de l'étude

La procédure de l'élaboration du présent CIES obéit à la procédure réglementaire du Code de l'Environnement, la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement et du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, notamment en son Article 12.

Elle se déroule de la manière suivante :

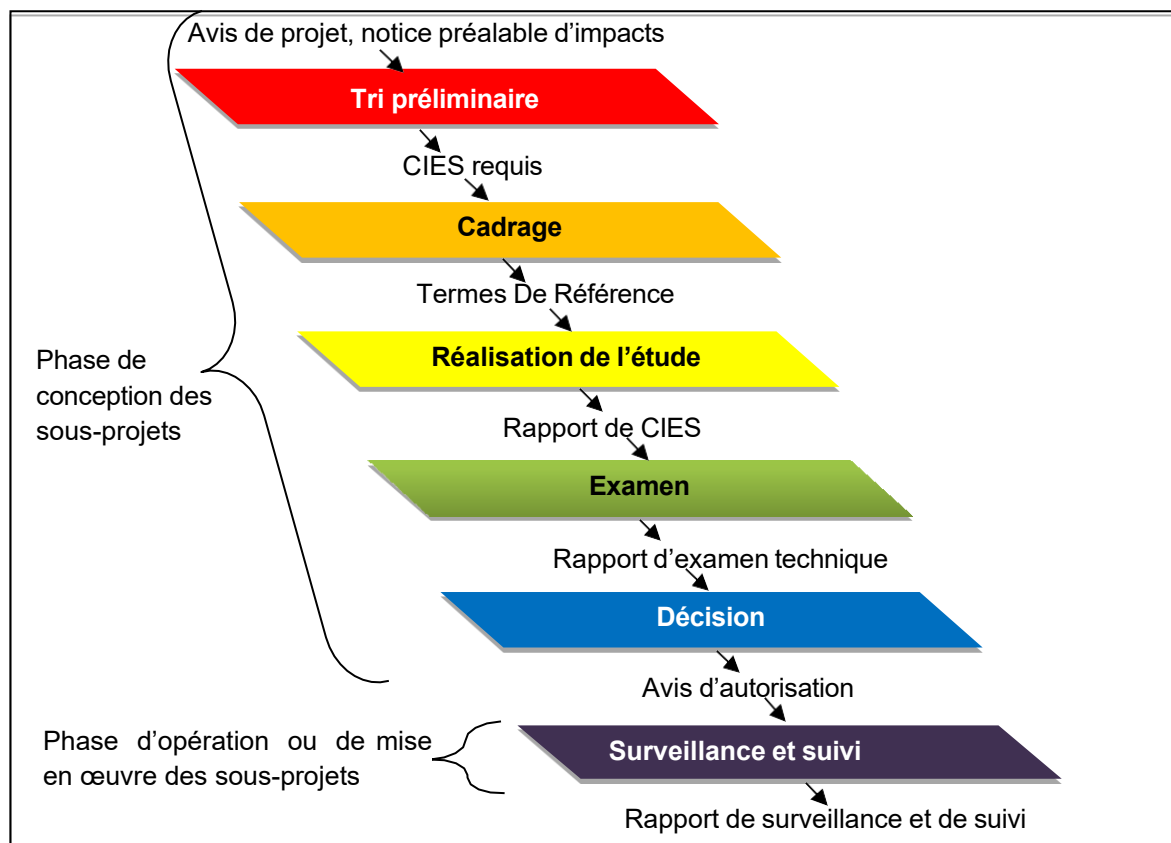


Figure 1 : Procédure du CIES des sous-projets

Source : Décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, modifiée par ID Sahel / EasyManagement, SEM International, octobre 2023

b. Portée de l'étude

La portée d'une évaluation environnementale soulève des questions concernant l'étendue et la temporalité de l'étude, ainsi que les éléments du milieu récepteur à prendre en considération dans cette étude.

En ce qui concerne la durée, elle peut être soit ponctuelle ou temporaire, soit permanente en fonction de la durée des impacts environnementaux et sociaux potentiels. Dans le cas du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), elle est ponctuelle car les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés aux projets concerneront uniquement la perturbation due à la construction. Quant à l'étendue d'une étude, elle est définie par son échelle géographique, qui peut être locale, nationale, régionale ou internationale. Pour le présent CIES, nous pouvons dire que l'étendue est nationale, car il couvre diverses localités réparties dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la portée de cette étude est donc ponctuelle et nationale.

Principaux acteurs responsables de l'étude

a. Maître d'ouvrage

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par le Cabinet du Premier Ministre, est le Maître d'Ouvrage principal des présents sous-projets. Ainsi, par le biais du Cabinet du Premier Ministre, l'État ivoirien, assume la responsabilité de la supervision et de la réalisation des réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire.

b. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères Techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par la Coordination Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.

c. Coordination Générale

La Coordination Générale est l'organe de pilotage opérationnel du PSGouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques. La Coordination Générale est appuyée dans son action par un Contrôleur Financier, un Agent Comptable et une Cellule constituée d'Experts.

La CG PA-PSGouv est chargée de coordonner et de superviser la mise en œuvre opérationnelle des sous-projets au nom du Maître d'Ouvrage (l'État de Côte d'Ivoire). Elle assure le suivi, la gestion administrative, financière, et technique des travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire. Elle travaille en étroite collaboration avec l'USEP SANTE pour s'assurer que les objectifs du Programme sont

atteints. Elle a aussi pour rôle la préparation et la transmission des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures E&S liés aux activités de l'USEP à la Banque.

d. Cellule de suivi et d'accompagnement

La Cellule de suivi et d'accompagnement des Unités Sectorielles d'Exécution des Projets (USEP) assiste l'ensemble des USEP dans les tâches quotidiennes, notamment pour l'élaboration de documents financiers, la gestion de marchés publics, le suivi de l'état d'avancement physique et financier des projets, de même que l'élaboration de rapports à l'attention de la Coordination Générale. Cette Cellule comprend un Spécialiste en Suivi-Evaluation, un Spécialiste en Passation de Marchés, un Responsable Administratif et Financier, un Spécialiste en Environnement et un Spécialiste en Développement Social et du Genre.

La cellule de suivi et accompagnement du Programme Social du gouvernement est représenté dans le cadre de la présente étude par l'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) Santé. Composé d'agents du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle MSHPCMU, l'USEP Santé assume la responsabilité de la réalisation des travaux de réhabilitation des ESPC dans le contexte du Programme Social du Gouvernement. Ses principales tâches englobent notamment :

- La surveillance et la supervision des activités de réhabilitation/ construction et l'équipement des ESPC relevant du secteur de la Santé ;
- La gestion des ressources allouées aux sous-projets, y compris les fonds et les contrats associés à la réhabilitation / construction ;
- La passation de marchés publics pour les travaux de réhabilitation/ construction ;
- Le suivi de l'évolution physique et financière des sous-projets ;
- La préparation de rapports périodiques sur l'avancement des travaux, destinés à être soumis à l'Unité de Coordination Générale du Programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement.

Méthodologie de l'étude

a. Différentes étapes de l'étude

Le CIES se déroule avant toute prise de décision ou engagement significatif dans un projet. Son objectif est d'évaluer et de documenter les possibilités, les capacités, les fonctions des ressources des systèmes naturels et humains pour faciliter la planification du développement et la prise de décision générale. Il vise également à anticiper et à gérer les impacts, tant positifs que négatifs, ainsi que les conséquences des propositions d'aménagement, en particulier la réhabilitation/ construction et

l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions et un district de la Côte d'Ivoire.

L'approche du CIES et le format du rapport seront conformes aux critères définis dans les Termes De Référence (TDR) présentés en annexe 4, tout en s'inspirant des directives énoncées dans ces TDR.

a.1. Première étape

Cette étape commence par la définition de l'étendue et du cadre de l'étude conformément aux Termes De Référence (TDR). Elle est suivie d'une phase de collecte de données visant à établir l'état initial de la zone d'étude. Sur la base de cet état initial, l'évaluation des impacts est réalisée, et des mesures d'atténuation sont proposées. Enfin, la première étape implique la tenue de réunions publiques formelles organisées pour la participation du public.

a.2. Deuxième étape

Cette étape consiste à recueillir toutes les données nécessaires pour :

- Définir le projet, ce qui englobe la détermination des contraintes techniques, l'identification des technologies de construction optimales et la logistique requise pour la réalisation des sous-projets. Sur la base de ces éléments, une évaluation des impacts et des risques est effectuée.
- Établir le profil environnemental des sous-projets, en d'autres termes, définir l'état initial environnemental et social de la zone d'étude. La description de l'état initial doit être suffisamment détaillée pour :
 - Identifier l'état initial et la sensibilité des zones potentiellement touchées par les travaux ;
 - Fournir des données de base pour évaluer la situation actuelle ;
 - Offrir une base de données adéquate pour faciliter l'identification et l'évaluation des impacts possibles ;
 - Établir des liens en vue de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées ;
 - Fournir un état initial pour pouvoir évaluer les changements et mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation.

À partir des informations recueillies au cours des deux premières étapes, l'identification et l'évaluation des impacts sont réalisées en quatre (4) phases successives :

- Identification des impacts potentiels sur les écosystèmes et les populations ;
- Évaluation des impacts en se basant sur des critères prédéfinis ;
- Proposition de solutions et des moyens pour réduire l'impact des sous-projets sur l'environnement et les populations. Cette phase identifie et décrit à la fois les impacts positifs et négatifs ;
- Enfin, identification et mesure des impacts résiduels.

a.3. Troisième et dernière étape

Cette étape consiste à proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issu du CIES aux autorités de l'environnement et à mener une communication autour des sous-projets grâce à des consultations publiques.

b. Articulation du rapport de l'étude

b.1. Collecte des données

La collecte des données a été précédée de l'appropriation des Termes de Référence (TdR) de l'étude, de l'inventaire des données à collecter, de l'identification des parties prenantes (institutions, personnes-ressources, groupes d'intérêt, communautés, etc.) et de l'élaboration des outils de collecte (guides d'entretien et questionnaires).

Cette tâche a été réalisée à partir d'une compilation de la documentation existante. Les documents que nous avons exploités sont les suivants :

- Les Termes De Référence de l'étude ;
- La documentation existante sur les travaux projetés fournie par la CG PA-PSGOUV ;
- Recherches bibliographiques (climatologie, géologie, hydrologie, hydrogéologie, etc.) ;
- Les données de l'INS ;
- Les rapports d'études environnementales et sociologiques réalisées dans les zones cibles des sous-projets ;
- Les fiches monographiques des régions, départements et communes cibles des sous-projets;
- Les rapports du recensement général de la population et de l'habitation de 2021.

b.2. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter auprès de la Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV), de l'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) relatives à la Santé, des Directions Régionales et Départementales de la Santé et aussi à partir d'études antérieures et d'internet, les informations de base relatives à la description des sous-projets et de toutes ses composantes. Il était également question de passer en revue la législation et la réglementation applicables dans le cadre des sous-projets, les caractéristiques biophysiques et humaines des zones d'insertions des travaux projetés, etc.

b.3. Visites de sites et enquêtes de terrain

Les visites de sites se sont déroulées du 17 Septembre au 19 Octobre 2023 et ont consisté à reconnaître l'emprise des travaux, situer et cerner les limites des emprises des centres de santé cibles, les activités, les bâtis et les équipements susceptibles d'être affectés par les travaux, valider ou infirmer certaines données collectées lors de

la revue documentaire, et apprécier la sensibilité environnementale et sociale des emprises des centres de santé cibles. Elles ont été couplées à des enquêtes environnementales et socio-économiques, dont les principaux résultats ont été intégrés dans ce document.

b.4. Entretiens avec les parties prenantes

Les enquêtes de terrain ont également permis d'organiser et de réaliser des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes identifiés. Ces entretiens se sont déroulés en plusieurs étapes bien définies, présenté comme suit :

- **Interviews**

Dans cette première phase, des entretiens ont été menés auprès des partenaires clés des sous-projets, en l'occurrence, les Directeurs Régionaux et Départementaux de la santé, les responsables des différents centres de santé ruraux cibles, les ONG intervenant dans le domaine de la santé et la CG PA-PSGouv. Ces entretiens visaient à recueillir des informations cruciales et à établir une base de compréhension des enjeux des sous-projets.

- **Réalisation d'enquête socio-économique**

Cette enquête avait pour objectif de mettre en lumière les structures et infrastructures de développement déjà présentes dans les zones d'influence des sous-projets. Elle cherchait également à identifier le potentiel socio-économique de ces zones. Ces données sont essentielles pour comprendre le contexte et les opportunités liés aux sous-projets.

- **Information et consultation du public**

Cette étape visait à garantir la participation des populations locale à la réalisation des sous-projets. Elle impliquait la collecte d'opinions et l'évaluation du niveau d'acceptation des sous-projets par les communautés. Le public a été informé de tous les aspects des sous-projets, y compris les questions environnementales et sociales, pour assurer une compréhension complète. La participation du public est considérée comme un élément crucial de l'étude.

- **Organisation et déroulement des enquêtes**

L'ensemble du processus d'enquête a été organisé en deux étapes distinctes : l'organisation pratique et le déroulement des enquêtes proprement dit.

L'organisation pratique a commencé par l'envoi de courriers aux autorités préfectorales des régions ciblées pour les sous-projets. Ces autorités ont, à leur tour, diffusé des circulaires aux parties prenantes pertinentes, les conviant à des rencontres avec les enquêteurs. Ces courriers contenaient un calendrier détaillé des rendez-vous, offrant une structure claire pour ces réunions.

Pour la collecte des données, des questionnaires ont été utilisés. Ces questionnaires contenaient des questions fermées ou semi-ouvertes et étaient destinés à toutes les personnes ayant un intérêt dans les différentes zones des sous-projets. Ils ont permis de recueillir des informations quantitatives et qualitatives.

Les entretiens ont été menés avec des acteurs sociaux et administratifs, en utilisant un guide d'entretien structuré. L'analyse de ces entretiens a permis de mieux comprendre l'environnement social du site, les interactions des sous-projets sur les communautés locales, et d'identifier leurs attentes.

Les procès-verbaux des consultations publiques et communautaires, avec les listes de présence respectives, figurent aux annexes 1 et 2

c. Synthèse de l'information

La synthèse de l'information s'est axée sur le traitement et l'analyse des données, ainsi que la rédaction du rapport CIES.

Le traitement des données a porté sur le réassemblage des informations recueillies permettant d'identifier les réponses aux différentes questions issues de la collecte des données et sur l'ordonnancement et le classement des informations identifiées par leur regroupement selon leur degré de pertinence. Pour ce faire, les logiciels tels que Word, Excel, Envi, Qgis et ArcGis ont été utilisés.

L'analyse des données a consisté à identifier les impacts à travers des listes de contrôle, à les évaluer avec la grille d'évaluation de l'importance des impacts, à proposer des mesures de réduction basées sur des études similaires dans le monde entier et à proposer un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Elle a aussi consisté à identifier les risques, à les analyser et à les évaluer, de manière à proposer des mesures sécuritaires en vue de réduire les risques et aboutir à un niveau acceptable de ces risques.

La rédaction du rapport CIES s'est fait conformément aux Termes de Référence (TdR) de l'étude, à partir des informations qui ont résulté du traitement et de l'analyse des données.

d. Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Les difficultés peuvent être organisées en deux catégories : institutionnelles et organisationnelles.

Difficultés Institutionnelles :

- Réception des courriers d'informations au niveau des préfectures ;
- Chevauchement de projets similaires (mission Santé, protection sociale et hydraulique) dans les localités ;
- Indisponibilité des personnes à rencontrer (consultations publiques) ;

- Indisponibilité des parties prenantes au projet (autorités préfectorales et administratives).

Difficultés Organisationnelles :

- Accessibilité et localisation des localités cibles des sous-projets (problèmes liés à l'orthographe des noms des localités, état des routes, etc.) ;
- Problèmes de mobilité dus à des véhicules inadaptés à l'état des routes ;
- Inadéquation de la période d'exécution de la mission terrain avec la saison des pluies dans les régions visées par les sous-projets.

Toutefois, ces difficultés ont été surmontées et le consultant a pu obtenir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

Plan du rapport de l'étude

Le rapport de la présente étude s'articule autour de neuf (09) sections, comme suit :

Introduction ;

Executive summary

- ❖ **Section 1 :** Analyse et développement des sous-projets
- ❖ **Section 2 :** Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets
- ❖ **Section 3 :** Consultation des parties prenantes
- ❖ **Section 4 :** Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par les sous-projets
- ❖ **Section 5 :** Gestion des risques et des accidents
- ❖ **Section 6 :** Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs
- ❖ **Section 7 :** Changements climatiques
- ❖ **Section 8 :** Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- ❖ **Section 9 :** Estimation monétaire de la mise en œuvre du PGES

Conclusion.

SECTION 1 : ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS

1.1. Présentation de l'initiateur et du partenaire financier

1.1.1. Présentation de l'initiateur des sous-projets : PSGOUV

1.1.1.1. Organisation

Le cadre institutionnel de gestion des projets de l'appui multisectoriel de la BAD au Gouvernement ivoirien prend appui sur le Décret N° 2019-184 du 06 mars 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du PSGouv. Ce dispositif est également soutenu par l'Arrêté n°083/PM/CAB du 21 janvier 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du PA-PSGouv.

A ce titre, les activités du PA-PSGouv sont coordonnées et exécutées par les organes ci-après :

- le Comité de Pilotage qui est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères Techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par la Coordination Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.
- la Coordination Générale qui est l'organe de pilotage opérationnel du PSGouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques. La Coordination Générale est appuyée dans son action par un Contrôleur Financier, un Agent Comptable et une Cellule constituée d'Experts, comme indiqué ci-après.
- la Cellule de suivi et d'accompagnement des Unités Sectorielles d'Exécution des Projets (USEP) assiste l'ensemble des USEP dans les tâches quotidiennes, notamment pour l'élaboration de documents financiers, la gestion de marchés publics, le suivi de l'état d'avancement physique et financier des projets, de même que l'élaboration de rapports à l'attention de la Coordination Générale. Cette Cellule comprend un Spécialiste en Suivi-Evaluation, un Spécialiste en Passation de Marchés, un Responsable Administratif et Financier, un Spécialiste en Environnement et un Spécialiste en Développement Social et du Genre.
- les USEP veillent à l'exécution quotidienne des activités du PA-PSGouv. Elles sont au nombre de sept (7) et interviennent dans les domaines de la Santé, de la Protection Sociale, de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutique, de l'Entretien Routier, de l'Hydraulique et de l'Emploi des Jeunes.

Chaque USEP est animée par une équipe de cinq (5) Experts, à savoir un Chef d'Unité, point focal de la Coordination Générale, un Spécialiste en gestion Administrative et Financière, un Spécialiste en Passation de Marchés, un Responsable des Opérations et un Représentant des Structures Techniques impliquées dans la mise en œuvre des

sous-projets. Par ailleurs, les membres du Gouvernement, dans le cadre des réunions de Cabinet internes, font des points d'avancement hebdomadaires de l'évolution des mesures et supervisent la mise en œuvre opérationnelle des activités. Ainsi, chaque Chef d'Unité, sous la responsabilité du Directeur de Cabinet de son Ministère de tutelle, s'assure de l'exécution effective des mesures relevant de son secteur et coordonne l'élaboration des rapports mensuels et trimestriels sectoriels.

1.1.1.2. Axes stratégiques du PSGouv

Le processus d'élaboration du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) a été guidé par le principe du ciblage de projets à impact significatif et rapide sur les populations, notamment celles du milieu rural et des zones péri-urbaines.

Les projets ont été retenus sur la base de 5 axes stratégiques :

- Fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale, à travers (i) le renforcement du programme de gratuité ciblée en faveur des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 5 ans, (ii) le renforcement du programme élargi de vaccination, (iii) l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle (CMU) et (iv) l'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ;
- Renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants, notamment avec (i) l'amélioration des conditions d'études et d'encadrement des élèves à travers le recrutement d'enseignants et l'acquisition de tables-bancs, ainsi que (ii) la construction de latrines dans les écoles des villages et au niveau des habitations villageoises ;
- Favoriser l'accès des populations à l'électricité et aux logements, en procédant (i) à la baisse du tarif social de l'électricité, au renforcement du programme de branchements sociaux et à l'intensification de l'électrification rurale, de même que (ii) la poursuite du programme de logements sociaux pour les populations bénéficiant de revenus modestes, dans le respect des conditions d'habitabilité ;
- Accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable, avec notamment le développement d'activités génératrices de revenus, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, des programmes de mises en stages, le développement de compétences et l'autonomisation des femmes dans le cadre des sous-projets SWEED ;
- Créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, grâce à l'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers (i) la maintenance et la réhabilitation des pompes villageoises, ainsi que (ii) le reprofilage des routes de terre et pistes rurales.

Initialement, 12 projets majeurs découlant de ces 5 axes constituaient le champ du PSGouv, pour un coût de 727,5 milliards.

Toutefois, au regard des premiers résultats encourageant, observées sur le terrain, et surtout de la volonté du Président de la République d'accentuer l'impact du Programme, de nouveaux projets ont été intégrés dans le champ du PSGouv avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers. Ces projets concernent, en l'occurrence :

- l'adduction en eau potable dans certaines villes ;
- la réhabilitation de centres de santé et de centres sociaux ;
- la construction de lycées de proximité et le programme de cantines scolaires ;
- le renforcement du programme de nutrition ;
- divers projets dans les secteurs de l'agriculture vivrière et maraîchère, ainsi que la pêche et l'élevage.

La prise en compte de ces nouveaux projets porte ainsi le budget global ajusté du PSGouv à 1 010,6 milliards de F CFA sur la période 2019-2020.

Le Programme Social (PS Gouv2) s'étend sur la période 2022-2024.

1.1.2. Présentation du partenaire financier : la BAD

Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) est une institution multilatérale de financement du développement comprenant trois entités distinctes : la Banque africaine de développement (BAD), l'institution mère du Groupe, et deux institutions affiliées, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds Spécial du Nigeria (FSN). Le Groupe de la BAD est la première institution de financement du développement en Afrique. Il fait partie des cinq principales Banques Multilatérales de Développement (BMD).

La Banque africaine de développement a été créée le 4 août 1963 à Khartoum au Soudan, où 23 pays africains qui venaient d'accéder à l'indépendance ont signé l'Accord portant création de l'institution. Le 10 septembre 1964, l'Accord est entré en vigueur avec la souscription par 20 pays membres de 65 % du capital de la Banque, qui s'élevait alors à 250 millions de dollars EU. L'assemblée inaugurale du Conseil des gouverneurs (essentiellement des ministres des Finances) s'est tenue du 4 au 7 novembre 1964 à Lagos au Nigeria.

Le siège de la BAD a été ouvert à Abidjan en Côte d'Ivoire en mars 1965. La BAD a démarré ses activités en juillet 1966 avec 10 membres du personnel. À la création de la Banque, seuls les pays africains indépendants pouvaient devenir actionnaires. Ainsi, pendant 19 ans, la BAD dépendait des pays africains pour ses ressources en capital. En 1982, le capital de la Banque a été ouvert aux pays non africains.

À ce jour, elle compte parmi ses actionnaires, 54 pays africains (pays membres régionaux) et 27 pays non africains (pays membres non régionaux). Sa mission principale est de promouvoir une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables en Afrique.

1.2. Localisation géographique

Les 40 ESPC concernés par les travaux de réhabilitation/construction sont localisés dans les localités suivantes : Botinde, Broubrou, Guessiguie, Mbrou, Offa, Tienko, Didable, N'zipkli-Séssékro, Bohibli, Bohoubli ; Kongouanou, Gouenzou, Djoro-Djoro, Boudi, Tangamourou, Petit Duékoué, Toably, Zeo, Zérégbo, Déragon, Zokpangbeu, Abradinou, Manzanouan, N'guessan-Brindoukro, Yobouakro, SananféréDougou, Diacohou, Huafla, Ziduho-Bouenou, Pitiengomon, Tiotiérie, Lafokpokaha, Nambingué, Nielle, Ouamelhorou, Glangouale.

Le tableau ci-après présente les coordonnées géographiques et superficies de parcelles dédiées aux centres de santé cibles.

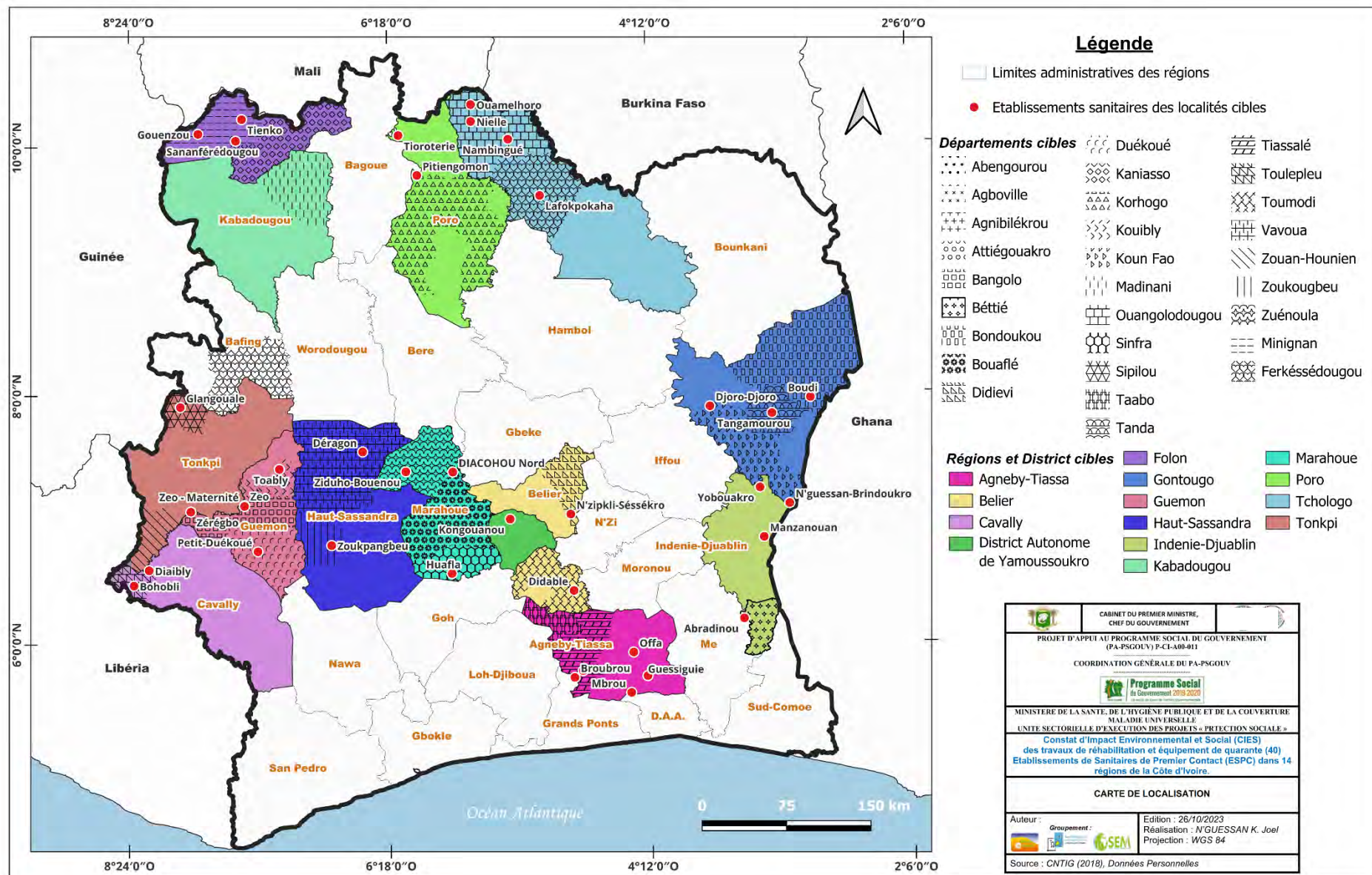
Tableau 1 : Coordonnées géographiques des sites concernés par les sous-projets.

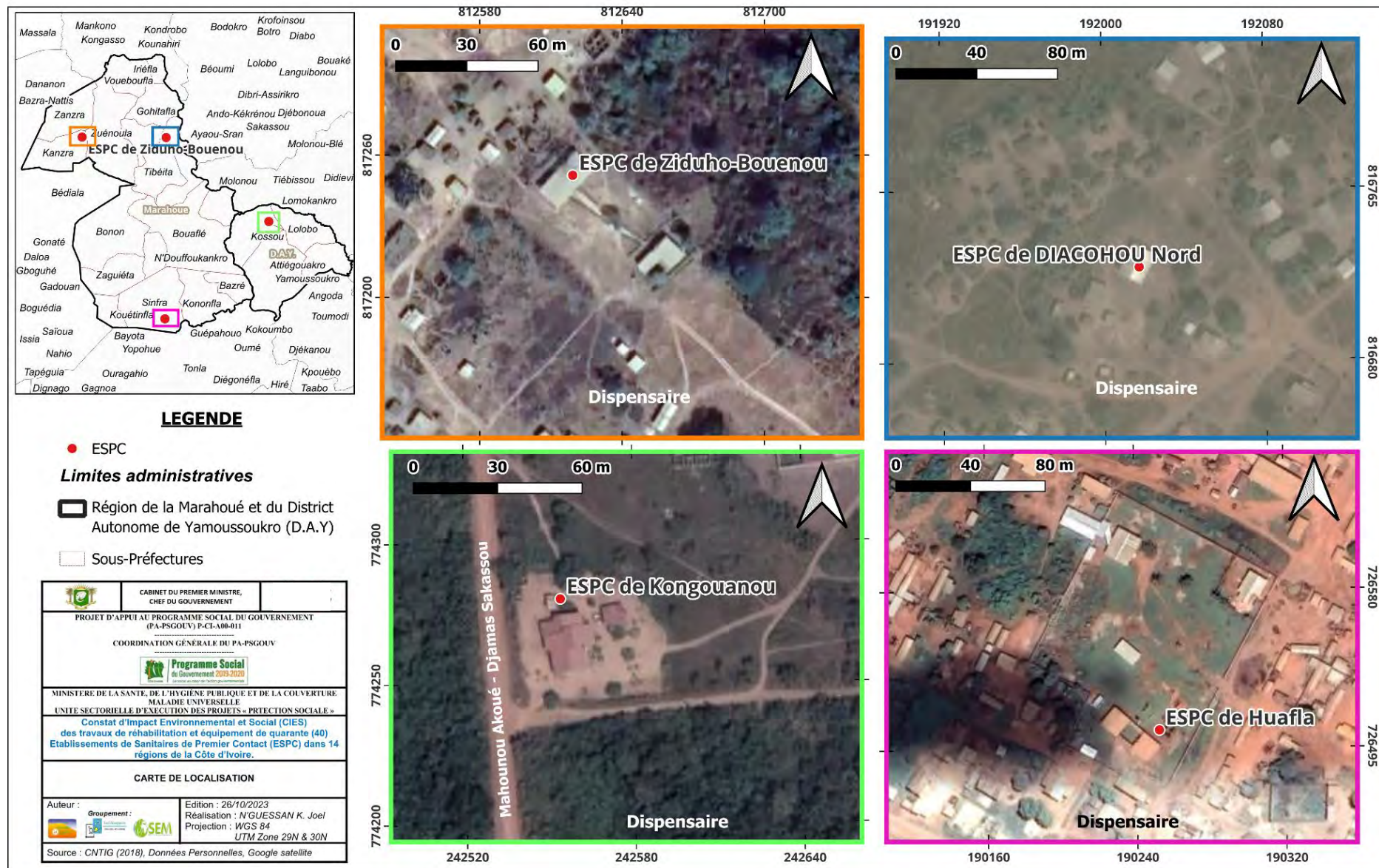
Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
Agneby-Tiassa	Tiassalé	Gbolouville	75	Botinde	-4,7521	5,7779
			50	Broubrou	-4,8195	5,7235
	Agboville	Guessiguie	15	Guessiguie	-4,2336	5,7333
			40	Mbrou	-4,3650	5,5995
		Agboville	60	Offa	-4,3459	5,9234
Belier	Toumodi	Kpouèbo	90	Didable	-4,8214	6,4213
	Didievi	Didievi	25	N'zipkli-Séssékro	-4,8425	7,0354
Cavally	Toulepleu	Péhé	15	Diaibly	-8,2402	6,5959
		Méo	50	Bohoubli	-8,3623	6,4732
District Autonome De Yamoussoukro		Kossou	75	Kongouanou	-5,3302	6,9990
Folon	Kaniasso	Minignan	31	Gouenzou	-7,8388	10,1065
		Kaniasso	40	SananféréDougou	-7,5330	10,0490
	Minignan	Tienko	30	Tienko	-7,4823	10,2245
Gontougo	Koun Fao	Kouassi-Daté Kro	35	Djoro-djoro	-3,7135	7,8918
		Tienkoikro	50	N'Guessan-Brindoukro	-3,0817	7,1091
	Bondoukou	Gouméré	55	Boudi	-2,9046	7,9554
	Tanda	Tanda	75	Tangamourou	-3,2157	7,8313
	Duékoué	Duékoué	20	Petit Duékoué	-7,3630	6,7472
Guemon	Kouibly	Ouyably-Gnondrou	25	Toably	-7,1884	7,4086
	Bangolo	Zéo	35	Zeo (dispensaire)	-7,4698	7,1189
			15	Zeo (maternité)	-7,4704	7,1124
		Zou	95	Zérégbo	-7,9034	7,0677
	Vavoua	Bazra-Nattis	15	Déragon	-6,5156	7,5462
Haut-Sassandra	Zoukougbeu	Zoukougbeu	65	Zoukougbeu	-6,7691	6,7945
Indenie-Djuablin	Bétié	Bétié	14	Abradinou	-3,4562	6,1896
	Agnibilékrou	Akoboissué	50	Manzanouan	-3,2901	6,8405

Région	Départements	Chef lieux de sous-préfectures	Distance zone projet et habitats (m)	Localités	Coordonnées géographiques	
					Coord X	Coord Y
		Agnibilekrou	64	Yobouakro	-3,3189	7,2373
Marahoue	Bouaflé	Pakouabo	68	Diacohou	-5,7897	7,3801
	Sinfra	Sinfra	60	Huafla	-5,8008	6,5648
	Zuénoula	Kanzra	68	Ziduho-bouenou	-6,1684	7,3845
Poro	Korhogo	Niofoin	25	Pitiengomon	-6,0619	9,7667
	M'Bengué	Katogo	45	Tioroteri	-6,2116	10,0886
Tchologo	Ferkéssédougou	Ferkéssédougou	10	Lafokpokaha	-5,0684	9,5964
	Ouangolodougou	Ouangolodougou	30	Nambingué	-5,3209	10,0504
		Niellé	25	Nielle	-5,6214	10,1964
		Toumoukoro	15	Ouamelhorro	-5,6204	10,3321
	Sipilou	Sipilou	45	Glangouale	-7,9859	7,9097

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

La carte ci-dessous présente la répartition des 40 ESPC concernés par les sous-projets en Côte d'Ivoire.





Carte 2 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de la Marahoué et dans le District Autonome de Yamoussoukro

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



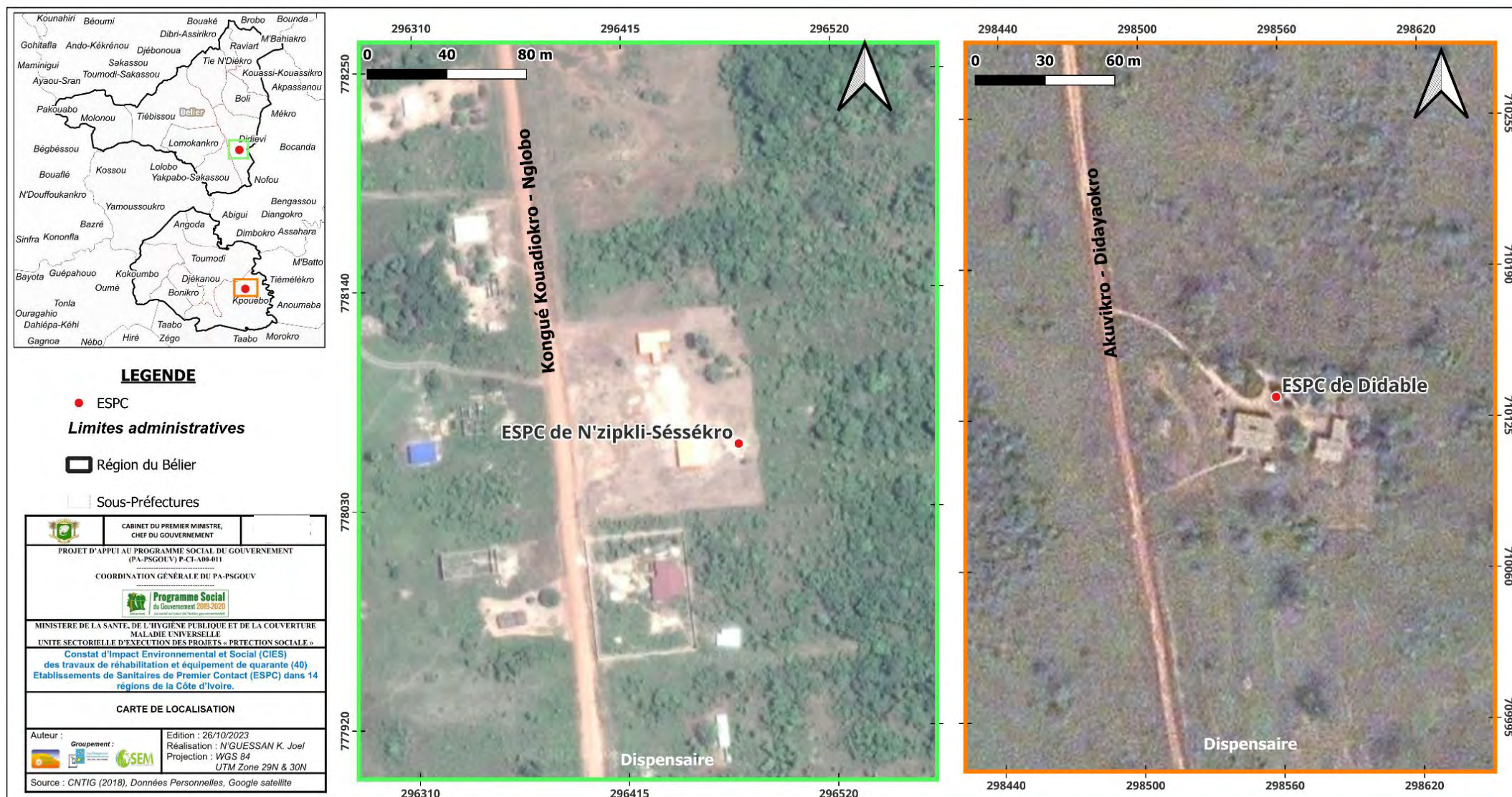
Carte 3 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de l'Agnéby-Tiassa

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



Carte 4 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région de l'Indénie-Djuablin

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



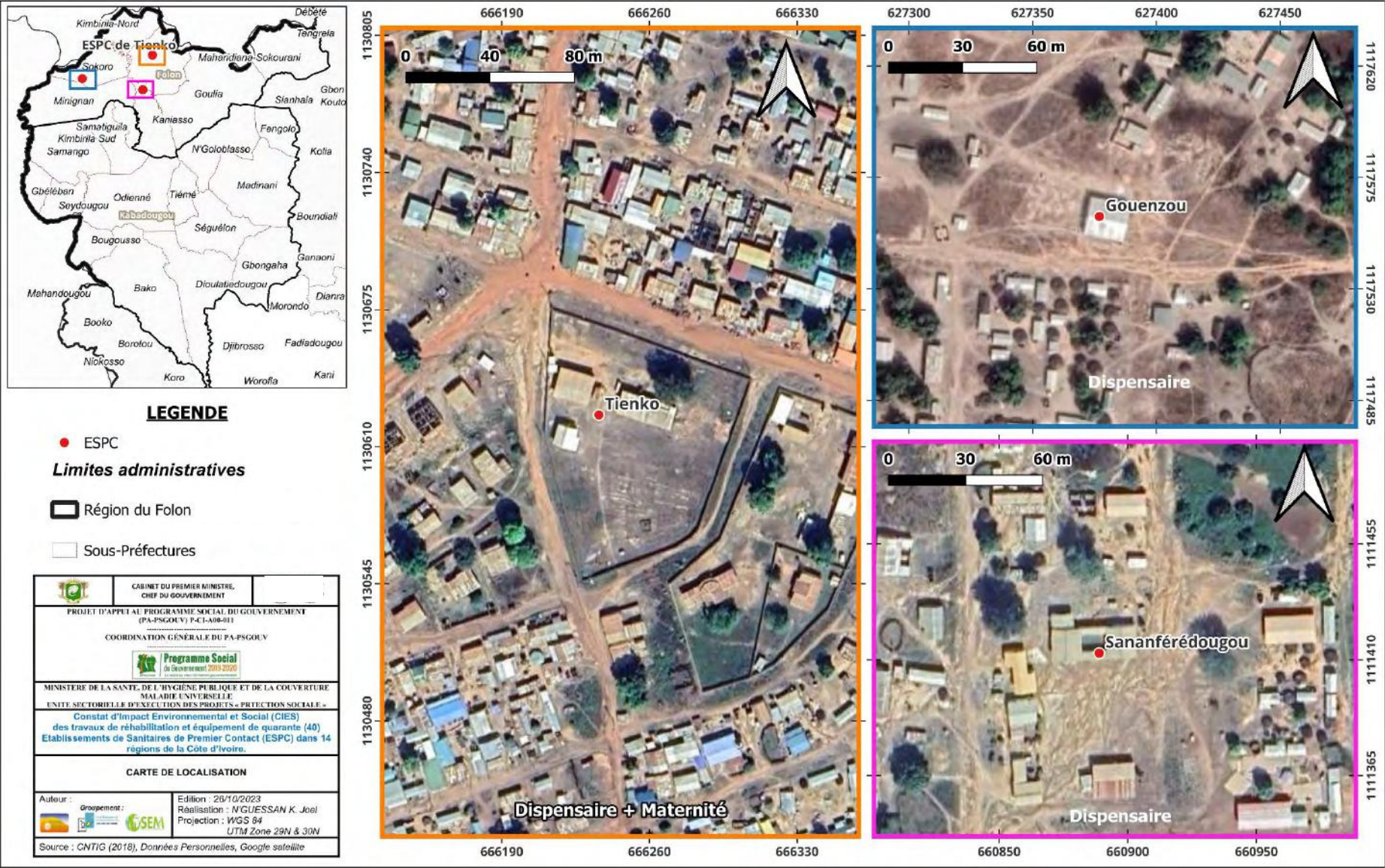
Carte 5 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Béliér

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



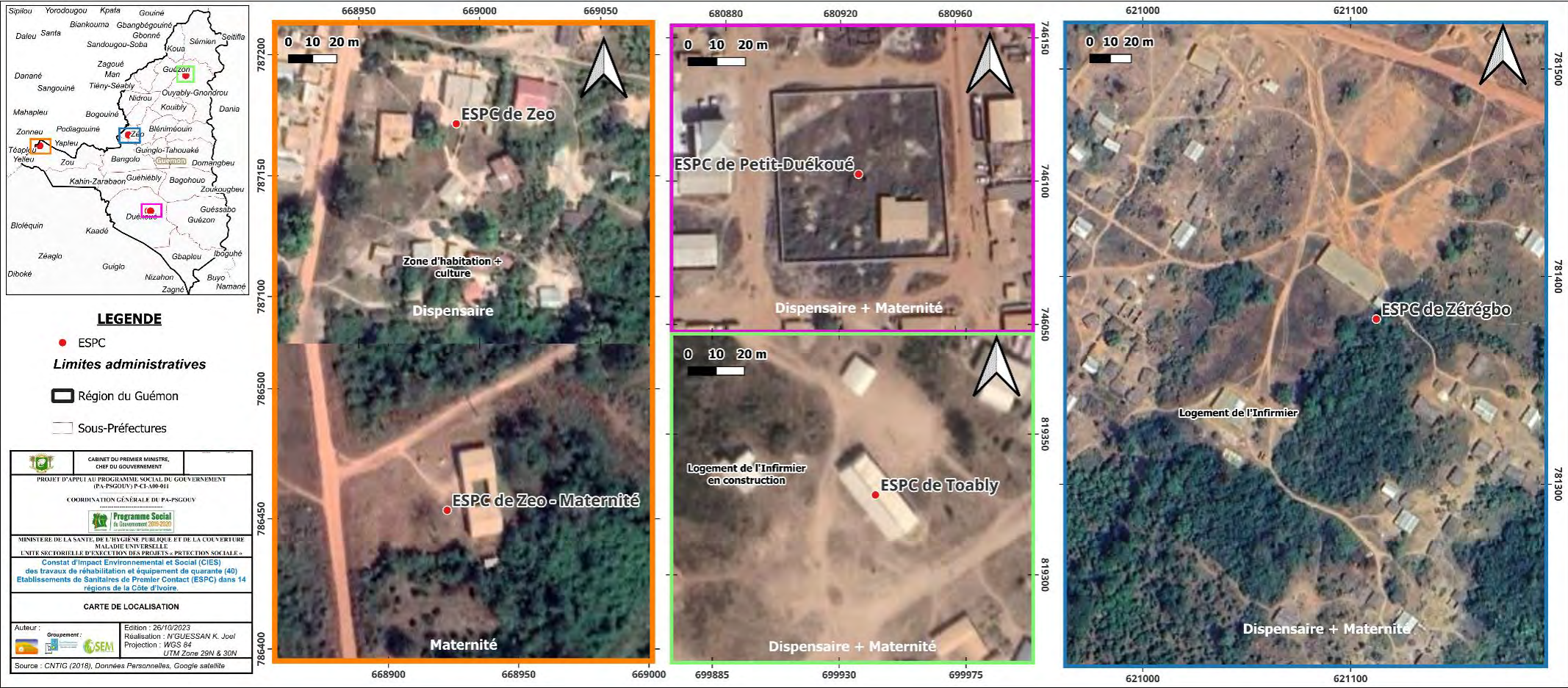
Carte 6 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Cavally

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023





Carte 8 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Gontougo
Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



Carte 9 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Guémon
Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



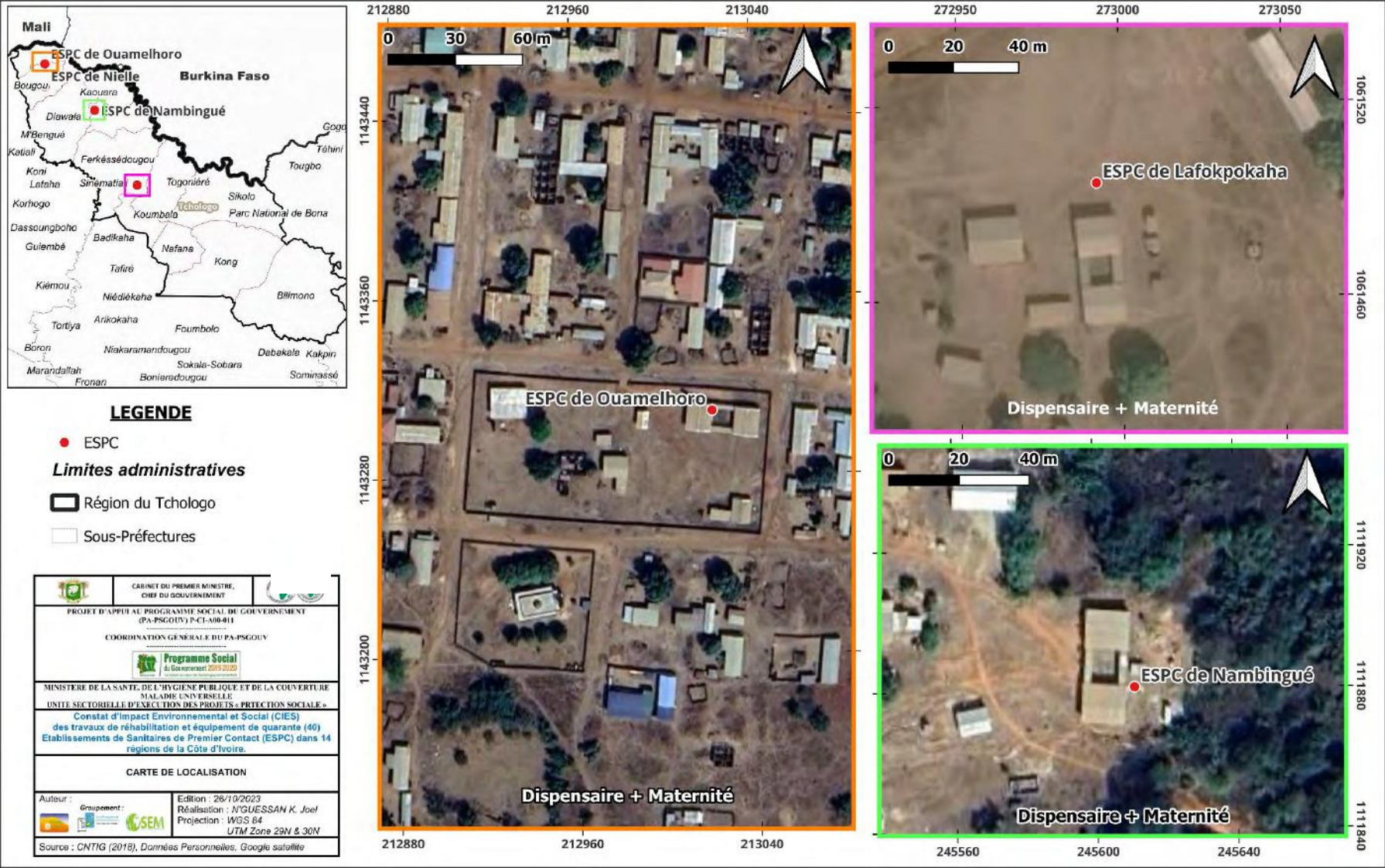
Carte 10 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Haut-Sassandra

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

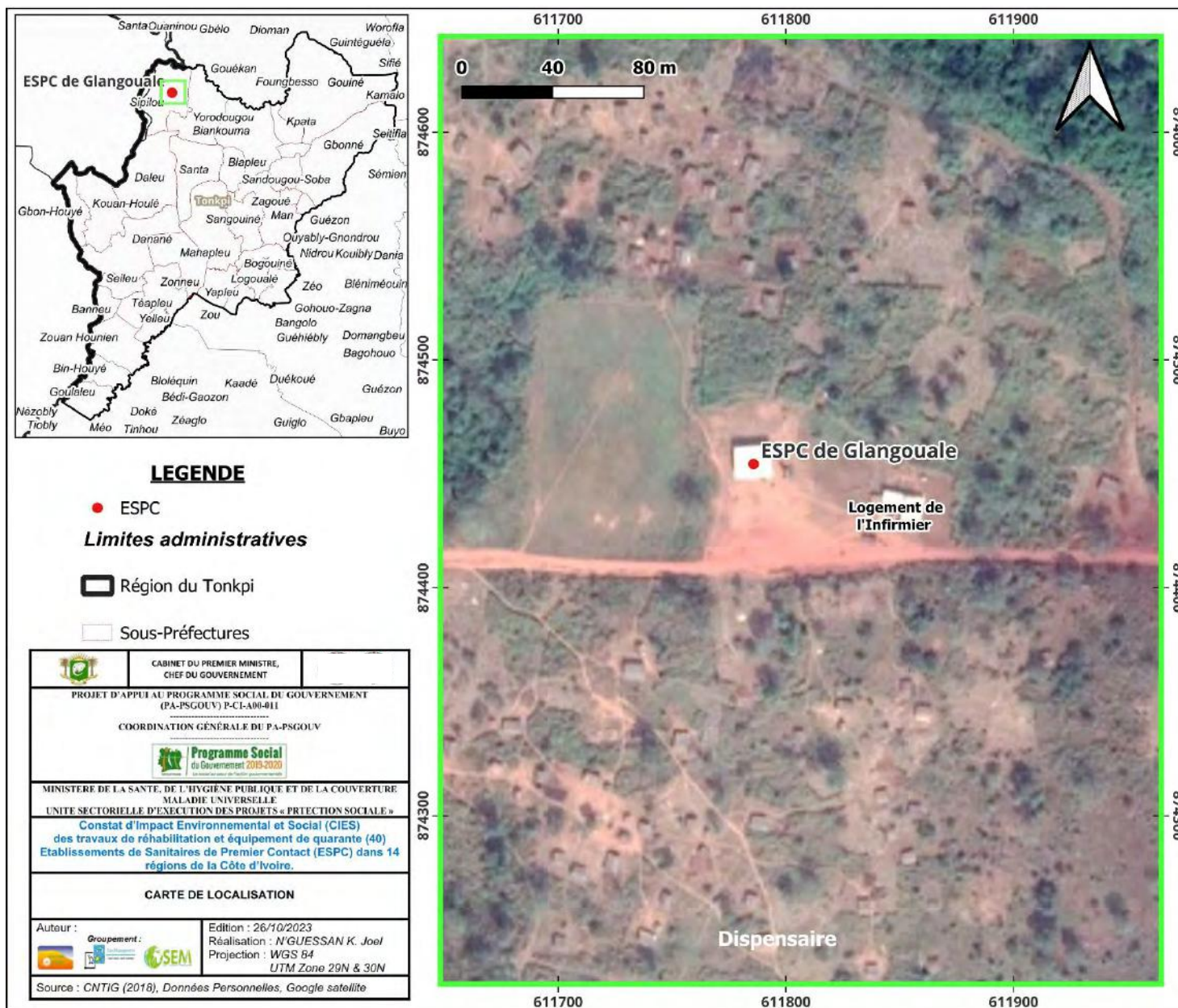


Carte 11 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Poro

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



Carte 12 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Tchologo
Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023



Carte 13 : Localisation géographique précise des sous-projets dans la région du Tonkpi

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

1.3. Justification du choix du site des Sous-projets

Le choix des sites des sous-projets a été fait en fonction des rapports des directions départementaux et régionaux de la santé. Ces rapports font état de l'urgence de répondre aux besoins des populations dans des localités cibles en termes de construction d'un nouvel ESPC ou de la réhabilitation de l'existant en fonction de leur pertinence dans l'amélioration des conditions de vie des populations et pour maximiser l'efficacité de la mise en œuvre du programme social du Gouvernement.

1.4. Planification, Mise en Œuvre et Gestion des Sous-Projets : De la Conception à l'Exploitation

1.4.1. Descriptif des sous-projets

1.4.1.1. Présentation générale des sous-projets

Les sous-projets portent sur la réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire.

1.4.1.2. Alternatives des sous-projets

Trois alternatives concernent les sous-projets :

- Alternative 1 : situation « sans les sous-projets » ;
- Alternative 2 : situation « sous-projets retardés » ;
- Alternative 3 : situation « avec les sous-projets ».

1.4.1.2.1. Situation « sans les sous-projets »

Dans l'alternative "sans travaux," la situation actuelle des zones d'étude est décrite. Les caractéristiques environnementales et sociales et les tendances ou évolutions prévues dans ces zones en l'absence des sous-projets sont celles de l'état initial de l'environnement en l'absence de travaux.

1.4.1.2.2. Situation « sous-projets retardés »

Cette situation « sous-projet retardé » concerne le cas où l'exécution des sous-projets prend du retard et les implications que cela entraîne.

1.4.1.2.3. Situation « avec les sous-projets »

Il s'agit de la situation avec les travaux de mise en œuvre des sous-projets y compris les impacts environnementaux et sociaux potentiels qui y sont associés.

1.4.1.2.4. Synthèse et conclusion

Le tableau de synthèse ci-dessous présente l'évaluation comparative des alternatives des sous-projet et met en évidence les principaux éléments environnementaux et sociaux favorables ou défavorables.

Tableau 2 : Comparaison des alternatives

Aspect	Sans Sous-Projets		Sous-Projets retardés		Avec Sous-Projets	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Aspects environnementaux	- Absence d'impacts liés aux travaux de construction, - Maintien de l'état initial de l'environnement, - Pollutions (sol, eau et visuelle) chroniques dues à la dégradation des infrastructures et à la mauvaise gestion des déchets.	- Dégradation progressive des infrastructures de santé existantes, - Absence d'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène	- Report temporaire des impacts environnementaux liés aux travaux	- Risque de détérioration accélérée des infrastructures existantes - Frustration des populations - Possibilité de pollution en cas de stockage prolongé de matériaux	- Infrastructures sanitaires modernisées respectant les normes environnementales	- Impacts temporaires liés aux travaux (bruit, poussières, déchets)
Aspects sociaux-économiques	- Absence de perturbations sociales - Maintien des activités socioéco. existantes	- Services de santé dégradés - Dégradation des conditions de travail du personnel de santé	- Report des retombées socioéconomiques - Absence de perturbations temporaires liées aux travaux	- Perte de confiance des populations dans les autorités/le sous-projet - Désintérêt progressif des bailleurs/partenaires - Maintien de services de santé dégradés et précaires - Détérioration des conditions de travail du personnel soignant - Fragilisation du lien entre l'État et la population	- Dynamisation de l'économie locale (emplois, revenus) - Amélioration de l'accès aux soins de santé - Amélioration des conditions de travail du personnel	- Perturbations temporaires nécessaires pour des améliorations à long terme. - délocalisation temporaire des services des centres de santé - Risques SST

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

La participation au développement local, les opportunités d'emploi créées pendant la phase de travaux, l'amélioration de la qualité des services de soins et de condition de travail grâce à des installations modernisées, l'équipements et des services améliorés, justifient le choix de l'alternative 3 « Avec Sous-Projets »

1.4.1.3. Composante des sous-projets

Le projet est structuré autour des deux composantes suivantes :

1. **Composante A - Réhabilitation/construction des infrastructures.** Cette composante comprend les travaux suivants :

- Démolition des structures existantes,
- Terrassements (décapage, fouilles, remblais),
- Gros œuvre (fondations, murs, dallages),
- Finitions intérieures et extérieures (revêtements de sols et murs, peintures, menuiseries, plomberie, électricité, etc.),
- Couverture et étanchéité des toitures.

La composante A couvrira les travaux suivants :

- **Construction d'un laboratoire, construction de logement de la sage-femme, réhabilitation du dispensaire et de la maternité :** *Centre de Santé Urbain de Zéo ;*
- **Construction d'établissements sanitaires (Dispensaire + Maternité) et de logements (infirmier et sage-femme) :** Boudi, Taobly et Déragon. Seul les fondation des dispensaires ont été réalisées au niveau de ces sites ;
- **Construction d'une Maternité et de logements (infirmier et sage-femme) :** *Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha (construction de logement uniquement) ;*
- **Réhabilitation d'établissements sanitaires :**
 - **Centre de Santé Rural** de *Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, SananféréDougou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhoro, Tioroterie, Yobouakro, Zérégbo et Ziauhobouenou ;*
 - **Centre de Santé Urbain** de *Guéssiguié, Niéllé et Tienko ;*
 - **Dispensaire Rural** de *Glangoualé, Gouenzou, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly (construction du logement de l'infirmier).*

2. **Composante B – Equipements médicaux.** Cette composante concerne la fourniture et l'installation des équipements médicaux adaptés au fonctionnement des centres de santé, notamment :

- Mobilier médical (lits d'examen, tables de soins, tabourets, etc.),
- Appareils de diagnostics (tensiomètres, thermomètres, stéthoscopes, etc.),
- Matériel de soins (matériel de petite chirurgie, consommables médicaux, etc.),
- Equipements de la pharmacie (armoires sécurisées, réfrigérateurs, etc.),
- Matériel roulant (ambulance).

1.4.1.4. Description du processus de mise en œuvre des sous-projets

1.4.1.4.1. Phase Chantier

1.4.1.4.1.1. Phase préparatoire ou de pré construction

Les travaux commencent par une phase de pré-construction du chantier qui comprend l'acquisition du terrain, l'installation de la base de chantier, le transport et la manutention des engins nécessaires aux travaux, le dégagement des emprises et le recrutement de la main-d'œuvre.

a. Acquisition du site / situations foncières des sites

Les sous-projets ne prévoient pas l'acquisition de nouveaux sites. Les centres de santé ciblés sont implantés sur des parcelles mises à disposition par les communautés villageoises ou sur des réserves foncières dédiées aux équipements publics sanitaires.

Il n'est prévu aucune compensation ou indemnisation financière. Toutefois, si un tel cas venait à se présenter pour une raison ou une autre la CG PA-PSGouv devra procéder à une compensation matérielle de l'individu affecté par le sous-projet conformément au cadre légal des réinstallations involontaires (réglementation et législation nationale ainsi qu'aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD en matière de réinstallation involontaires.

La situation foncière des sites des sous-projets objet de ce rapport est-elle qu'aucun site ne dispose de documents (attestation d'attribution, titre foncier, etc.).

Selon les avis des experts géomètres :

- Les parcelles situées dans des lotissements approuvés peuvent faire objet d'obtention d'arrêtés de Concession Définitive (ACD) ;
- Les parcelles situées dans des lotissements non approuvés peuvent faire l'objet d'immatriculation ou attendre l'approbation du lotissement pour une demande d'ACD ;

Ainsi les démarches administratives à faire pour aboutir à l'obtention des titres de propriété (ACD ou Immatriculation) sont décrites dans le tableau 4. Ces étapes doivent être conduites par le ministère de la santé appuyé par la CG PA PS-Gouv.

Tableau 3 : Suivi administratif pour l'obtention d'un titre de propriété

Étapes	
Cas 1 : Parcelle dans un lotissement non approuvé (ou hors lotissement)	
Étape 1 :	Dépôt des dossiers au Guichet Unique de la Construction ;
Étape 2 :	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine Urbain pour demande des avis de l'Assainissement, de la DTC, de l'Urbanisme et de lancement de l'enquête à la Mairie ou Sous-préfecture.
Étape 3.1	Suivi des dossiers à la Direction de l'Assainissement pour avis technique ;
Étape 3.2	Suivi des dossiers à la Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC) pour avis sur la qualité géométrique et morphologique;
Étape 3.3	Suivi des dossiers à la Direction de l'Urbanisme pour avis sur les servitudes d'urbanisme en conformité avec le schéma directeur d'urbanisme s'il en existe;
Étape 3.4	Suivi des dossiers à la Mairie ou la Sous-préfecture pour enquête;
Étape 4	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine Urbain pour la transmission des dossiers à la Conservation Foncière;

Étapes	
Étape 5	Suivi des dossiers à la Conservation Foncière pour la création des Dossiers de Morcellement (DM) ou des Dossiers d'Immatriculation (DIM) ;
Étape 6	Suivi des dossiers au Cadastre pour le bornage contradictoire ;
Étape 7	Suivi des dossiers à la Conservation Foncière pour la création des Titres Fonciers ;
Étape 8	Suivi des dossiers à la Construction pour l'édition;
Étape 9	Suivi des dossiers à la Préfecture (ou au Cabinet du Ministre de la Construction) pour la signature des ACD ;
Étape 10	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour le paiement des droits de cession, de publication et de timbre ;
Étape 11	Retrait de l'ACD au Ministère de la Construction.
Cas 2 : Parcelle dans un lotissement approuvé	
Étape 1	Dépôt des dossiers au Guichet Unique de la Construction ;
Étape 2	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine Urbain pour la transmission des dossiers à la Conservation Foncière;
Étape 3	Suivi des dossiers à la Conservation Foncière pour la création des Dossiers de Morcellement (DM) ou des Dossiers d'Immatriculation (DIM) ;
Étape 4	Suivi des dossiers au Cadastre pour le bornage contradictoire ;
Étape 5	Suivi des dossiers à la Conservation Foncière pour la création des Titres Fonciers ;
Étape 6	Suivi des dossiers à la Construction pour l'édition;
Étape 7	Suivi des dossiers à la Préfecture (ou au Cabinet du Ministre de la Construction) pour la signature des ACD ;
Étape 8	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour le paiement des droits de cession, de publication et de timbre ;
Étape 9	Retrait de l'ACD au Ministère de la Construction.

b. Installation de la base de chantier

La réalisation du sous-projet nécessitera l'occupation d'une partie de terrain dans l'enceinte des sites dédiés à la Construction/Réhabilitation des établissements sanitaires pour l'installation de la base de chantier. Cette installation comportera au minimum les prestations suivantes :

- Amené et repli du matériel ;
- Nettoyage du chantier ;
- Salle de réunion avec chaises et tables ;
- Bureaux de chantier ;
- Un local laboratoire pour les essais de matériaux ;
- Un bloc sanitaire ;
- Panneaux de chantier.

c. Recrutement des manœuvres

Les travaux du sous-projet nécessiteront le recrutement d'une main-d'œuvre non qualifiée. Lors du recrutement, le Maître d'ouvrage devra encourager le sous-projet à accorder une priorité à la main-d'œuvre non qualifiée locale, notamment les jeunes des 40 localités cibles.

d. Dégagement des emprises

Ces travaux comprennent notamment :

- Le défrichage, l'arrachage des herbes, broussailles et haies,
- L'abattage d'arbustes et d'arbres dont la circonférence mesurée à 1 (un) mètre du sol est inférieure ou égale à 50 (cinquante) centimètres,

- Le débitage de ces arbustes et arbres,
- L'essouchage, l'enlèvement des racines de ces arbustes et arbres,
- La destruction des termitières et leur purge, conformément au Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP), sur les profondeurs agréées par l'ingénieur/ architecte ;
- Le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation, la mise en dépôt hors de l'emprise, en un lieu agréé par l'Ingénieur, quelle que soit la distance, des racines, souches, troncs, branches, gravats, carcasses, épaves, détritiques, ordures,
- Le remblaiement et le compactage des trous à l'emplacement des souches et termitières.

e. Abattage d'arbres

Ces travaux comprennent notamment :

- L'abattage d'arbre marqué,
- Le recepage d'arbre marqué,
- L'ébranchage, le débitage éventuel des billots à la tronçonneuse et l'évacuation et la mise en dépôt des billots hors de l'emprise dans un lieu agréé par l'ingénieur quel que soit la distance,
- Le brûlage éventuel ou distribution de fagots, etc.

1.4.1.4.1.2. Phase de Construction/ Réhabilitation

Les travaux de réhabilitation prévus dans le cadre de ce projet englobent un large éventail de tâches visant à remettre en état et moderniser les infrastructures existantes des centres de santé. Ils comprennent notamment :

- La rénovation structurelle du gros œuvre des bâtiments (fondations, murs, planchers, etc.) ;
- La réfection de l'étanchéité des toitures et de la charpente ;
- La modernisation complète des installations de plomberie sanitaire (tuyauterie, appareils, raccordements) ;
- La mise aux normes de toute l'installation électrique (câblages, luminaires, prises de courant, etc.) ;
- Le remplacement ou la rénovation des menuiseries intérieures et extérieures en bois (portes, fenêtres) ;
- La fourniture et la pose de nouveaux vitrages de qualité ;
- L'application d'un rafraîchissement des peintures murales et des huisseries.

En parallèle, les travaux de construction prévus concernent l'édification de nouveaux ouvrages, afin de compléter l'offre de soins, répondre aux besoins croissants de prise en charge des populations locales et améliorer les conditions de travail du personnel.

Les travaux à réaliser sont décrits comme suit.

a. Composante A - Réhabilitation et construction

Cette composante regroupe l'ensemble des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures des centres de santé. Elle comprend 16 sous-composantes couvrant les différents corps de métier et étapes de réalisation.

- **Sous-composante A-1 - Généralités et respect environnemental**

Cette sous-composante concerne les travaux préliminaires d'installation de chantier, qui consisteront à mettre en place les baraques de vie ainsi que les branchements et raccordements nécessaires au bon fonctionnement du chantier. Elle inclut également les tâches de débroussaillage, désherbage et préparation des terrains en cas d'extension ou de construction de nouvelles infrastructures. Enfin, l'implantation des ouvrages selon les plans architecturaux fait partie de cette sous-composante.

- **Sous-composante A-2 - Démolition et dépose**

Les travaux de démolition et de dépose englobent la démolition des structures existantes en béton armé ou en maçonnerie, le décapage des revêtements de sols usagés, ainsi que la dépose des différents équipements et matériaux qui seront remplacés, tels que appareillages sanitaires et électriques, éléments de vitrage, portes et fenêtres, faux-plafonds, charpentes et couvertures. L'évacuation et le traitement des déchets font également partie de cette sous-composante.

- **Sous-composante A-3 - Terrassement**

Les terrassements seront réalisés en cas d'extension des bâtiments existants ou de construction de nouvelles infrastructures. Ils comprennent les travaux de décapage de la terre végétale, l'exécution de fouilles pour les fondations, les tranchées et les réseaux, ainsi que les travaux de remblaiement et d'apport de terres pour constituer les assises des dallages et préparer les plates-formes.

- **Sous-composante A-4 - Gros-œuvre**

Cette sous-composante regroupe l'ensemble des travaux de maçonnerie et de structure en béton armé, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à l'exécution des éléments de construction : semelles filantes, poteaux, poutres, chaînages, planchers, murs de remplissage, etc. Elle intègre également la fabrication, le coulage et la finition des dallages.

- **Sous-composantes A-5 à A-16**

Ces sous-composantes couvrent les différents corps de métier intervenant pour les travaux de second-œuvre : menuiserie aluminium et bois, vitrerie, serrurerie, plomberie, électricité, revêtements de sols et murs, peinture, charpente et couverture. Les tâches consistent à rénover, remplacer ou installer les équipements et matériaux selon les règles de l'art de chaque métier.

b. Composante B - Mobiliers et équipements médicaux

Cette composante concerne l'acquisition, la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements et mobiliers médicaux nécessaires au bon fonctionnement des centres de santé. Elle comprend :

- Les commandes du matériel auprès des fournisseurs ;
- La livraison et le dédouanement des équipements importés ;
- Le transport vers les sites ;
- L'installation, le montage et les raccordements ;
- Les essais de fonctionnalités ;
- La formation du personnel médical pour l'utilisation adéquate ;
- La dotation en pièces détachées et consommables.

c. Intrants, rejets et nuisances

Les intrants (sable, gravier, ciment, ... et matériels (équipements)) nécessaires à la réalisation des travaux seront acquis auprès des fournisseurs agréés.

d. Zones d'emprunts

Les travaux n'envisagent pas d'ouvrir de nouveaux sites de carrière ou d'emprunt pour la réalisation des ouvrages projetés.

L'approvisionnement en matériaux se fera dans les carrières existantes dans les régions cibles des sous-projets et disposant d'autorisation d'exploitation en vigueur. Ces matériaux seront transportés par des camions-bennes couverts de bâches ou filets des zones d'emprunts au chantier.

e. Zones de dépôts

Des sites dans les différentes zones des sous-projets seront identifiés pour servir de zones de dépôts provisoires des déblais et de gravats. Ces sites pourront être des terrains des particuliers, des réserves foncières.

La CG PA-PSGOUV doit veiller à ce que l'entreprise des travaux réhabilite ou remet en état les sites qui seront exploités. À cet effet, un protocole d'accord sera préalablement signé avec les propriétaires fonciers des sites pour convenir des modalités d'exploitation et de remise en état. Les sites identifiés par les entreprises et les sous-traitants le cas échéant en charge des travaux feront l'objet de plan de protection environnemental spécifique à soumettre à l'agrément de la CG PA-PSGOUV.

f. Caractéristiques des équipements à mobiliser

Les équipements à mobiliser pour la réalisation des travaux sont présenté comme suit :

Tableau 4 : Equipements à mobiliser pour la réalisation des travaux d'un ESPC

Équipement	Type	Spécificités techniques
Pelle mécanique	Excavatrice	- Utilisée pour creuser des tranchées et des fondations.
Chargeuse sur pneus	Engin de chargement	- Utilisée pour charger, déplacer et transporter des matériaux.
Bulldozer	Engin de terrassement	- Utilisé pour niveler le terrain.
Camion-benne	Camion de transport	- Pour le transport de matériaux de construction et de gravats.
Marteau-piqueur	Outil électrique	- Pour la démolition des structures existantes.
Scies circulaires	Outil électrique	- Pour la découpe du bois, de la métallerie, etc.
Perceuses	Outil électrique	- Pour percer des trous dans les murs et les planchers.
Outils de soudure	Outil électrique et gaz	- Pour les travaux de soudure, notamment pour l'acier.
Camions de transport	Camion de transport	- Pour acheminer les matériaux, l'équipement et le personnel.
Bétonnières	Machine de mélange	- Pour mélanger le béton sur place.
Groupes électrogènes	Générateur électrique	- Pour alimenter les outils électriques sur le chantier.
Ordinateurs et logiciels	Matériel de communication	- Pour la gestion de projet et la communication sur le chantier.

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

1.4.1.4.1.3. Repli du chantier

Pendant la phase de repli de chantier, les travaux suivants devront être réalisés :

- la réception provisoire de tous les travaux qui auront été exécutés
- le démantèlement des équipements,
- le démantèlement des bâtiments temporaires, des clôtures, etc.
- Le nettoyage général du chantier
- La réhabilitation des zones de dépôts réquisitionnées en début de chantier.

1.4.1.4.1.4. Calendrier de réalisation des travaux

La réalisation de chaque établissement sanitaire doit s'achever dans un délai de 120 jours, et les travaux seront exécutés de manière simultanée.

1.4.1.4.2. Phase d'exploitation et d'entretien

Elle concerne la mise en exploitation des infrastructures et équipements des établissements sanitaires, après l'achèvement des travaux de construction. L'exploitation des infrastructures réalisées par les sous-projets nécessitera la prise en compte des types d'entretien et de maintenance à effectuer et de leurs échéanciers, des plans de contrôle et d'urgence pour déceler et corriger les problèmes liés au fonctionnement de ces infrastructures sanitaires construites, en vue de prévenir tout problème environnemental pour les établissements sanitaires qui vont accueillir le

personnel de santé, les patients et leurs parents venus des horizons divers de la Côte d'Ivoire.

Qu'il s'agisse de la phase préparatoire, de la phase de construction, de la phase de fin de chantier ou de la phase d'exploitation, toutes les activités réalisées auront inévitablement des impacts positifs/négatifs sur l'environnement.

1.4.2. Rejets et nuisances, Mode de gestion

1.4.2.1. Rejets et nuisances

En considérant la description des composantes des sous-projets et du processus de mise en œuvre des travaux, les tableaux ci-dessous répertorient les divers types de rejets et nuisances qui pourraient survenir au cours des différentes phases d'exécution, ainsi que leurs sources respectives.

Tableau 5 : Synthèse des Rejets et nuisances des sous-projets

		Phase de Chantier	Phase d'Exploitation et d'entretien
Rejets	Solides	-Déchets de chantier (rebuts de bois, de métaux, pots de peinture) ; -Déchets alimentaires ; -Déchets végétaux ; -Sol contaminé par des déversements accidentels d'hydrocarbures ; -Terre excavée	-Déchets médicaux ; -Déchets ménagers assimilés
	Liquides	-Huiles (usagées) ; -Carburant ; -Eaux usées	- Eaux usées - Carburant
	Atmosphériques	- Poussière ; - Gaz d'échappement et COV	-Poussière
Nuisances	Sonores	- Bruit	- Bruit
	Olfactives	- Odeur de fumée	NA
	Autres	Incendie (stockage hydrocarbure sur le chantier pour alimenter les groupes électrogènes en cas de besoin	- Thermique (incendie)

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

1.4.2.1.1. Déchets solides

Il s'agit des déchets ménagers et assimilés puis des déchets industriels banals. Les déchets ménagers susceptibles d'être produits pendant toutes les phases des sous-projets sont essentiellement des restes d'aliments et leurs emballages (boîtes de conserve, les sachets de biscuits ...) rejetés par la main-d'œuvre, le personnel médical, les patients et parents de patients.

Ces rejets concernent également les déchets de bureaux, les déchets assimilés et déchets industriels banals (DIB) comme les terres non désirées, les résidus de matériaux électriques, les plastiques et autres.

1.4.2.1.2. Déchets biomédicaux

Les déchets biomédicaux concernent principalement les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et les déchets chimiques. Le tableau ci-après présente une description des déchets nommément cités ci-dessus.

Tableau 6 : Types de déchets et sous-produits

N°	Type de déchets	Description
1	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI),	Déchets infectieux
2		Déchets pathologiques et anatomiques
3		Déchets tranchants
4		Déchets pharmaceutiques
5	Déchets chimiques	

Source : Fiche d'information de l'OMS (2018) modifiée par ID Sahel/ EasyManagement/ SEM, Janvier 2024

1.4.2.1.3. Rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques sont constituées de poussière, des COV et de gaz d'échappement issus de la circulation des engins et véhicules.

1.4.2.2. Mode de gestion des déchets

Il est important de noter que, jusqu'à présent, aucun plan de gestion des déchets associé aux travaux projetés en phase chantier et à la mise en service des ESPC en phase d'exploitation et d'entretien n'a été mis à disposition du consultant. Toutefois, lors de l'exécution des activités de chaque phase, les recommandations suivantes

devront être prise en compte pour une gestion efficace des déchets, rejets et nuisances.

1.4.2.2.1. Déchets ménagers et assimilés

La CG PA-PSGouv devra élaborer un plan de gestion, de tri et de traitement des déchets biomédicaux et veiller à son respect au sein de chaque ESPC cible.

Les grands axes sur lesquelles devront reposer le plan de gestion des déchets sont présentés en annexe 10.

Les déchets devront ainsi être triés en fonction des catégories suivantes :

1. Déchets, coupants, piquants, tranchants ;
2. Déchets infectieux, non coupants, non piquants ;
3. Déchets en verre ;
4. Déchets anatomiques ;
5. Déchets assimilables aux déchets ménagers.

Les cinq types de déchets décrits ci-dessus devront efficacement être triés dans des sacs ou conteneurs en plastique à code couleur (figure 2). Le système de code couleur facilitera la prise de décision relative au tri ainsi que la séparation continue des flux de déchets jusqu'à leur traitement et leur élimination.

Des instructions relatives aux pratiques de tri adéquates devront être incluses dans le plan de gestion des déchets qui sera élaboré et devront fréquemment être rappeler au personnel par des posters plastifiés affichés à proximité des conteneurs et des poubelles.

Le personnel du service hygiène de chaque ESPC sera responsable de la collecte de tous les déchets. À cet effet, le personnel devra recevoir une formation sur la façon de collecter et transporter en toute sécurité les déchets dangereux des différentes zones vers le local de stockage des déchets.

Tous les déchets dangereux produits par les ESPC devront être collectés et transférés vers une fosse à brûlage pour leurs éliminations.

Selon le Guide de gestion des déchets du Centre National (France) de Recherche Scientifique (CNRS) paru en mai 2002, la durée entre la production effective des déchets solides contaminés et leur élimination ne doit pas excéder :

- 72 heures si la production est supérieure à 100 kg/semaine ;
- 7 jours pour une production inférieure ou égale à 100 kg/semaine et supérieure à 15 kg/mois ;
- 1 mois pour une production inférieure ou égale à 15 kg/mois et supérieure à 5 kg/mois ;
- 3 mois si la production est inférieure à 5 kg/ mois et/ou s'il s'agit de DASRI perforants.

Le service d'hygiène veillera à se conformer à ces valeurs quant à la fréquence de collecte et élimination des déchets biomédicaux.

Figure 2 : Système de code couleur recommandé pour le tri des déchets biomédicaux

#	Type de déchets	Réceptacle	Sachet	Exemple
1	Déchets coupants, piquants, tranchants	Boîte de sécurité	Pas applicable	
2	Déchets infectieux non coupants, non piquants, non tranchants	Poubelle à pédale + sachet jaune	Sachet jaune	
3	Déchets verre	Poubelle avec couvercle	Sachet noir	
4	Déchets anatomiques	Seront directement éliminés	Seront directement éliminés dans une fosse à déchets anatomiques*	
5	Déchets assimilables aux déchets ménagers		Sachet noir	

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

1.4.2.2.2. Les rejets liquides

Les sites des sous-projets ne disposant pas de système d'assainissement et de drainage, le traitement des effluents rejetés se fera par fosse septique. En particulier, la conception des installations sera réalisée afin d'éloigner le plus possible les fosses septiques des puits, réservoirs d'eau et autres zones de protection de l'eau de source et zones d'inondation, et de s'assurer qu'ils seront entretenus de façon à empêcher toute corrosion.

Les fosses septiques seront installées dans des zones où :

- le potentiel de percolation dans le sol est suffisant pour la charge des eaux usées ;
- le sol est stable et plat, correctement drainé et perméable.

Les évacuations des eaux usées et eaux-vannes seront réalisées en réseaux séparatifs jusqu'à l'extérieur des bâtiments, puis par réseau unitaire jusqu'aux fosses septiques. Après traitement, ces eaux seront drainées vers des puits filtrants. Les puits filtrants /puits perdus devront être conçu de sorte à ne poser aucun risque pour les

nappes phréatiques. Les fosses devront être vidangées par un opérateur agréé par l'autorité compétente.

1.4.2.2.3. Gestion des émissions atmosphériques et nuisances sonores

Les envols de poussières liées à la circulation des engins puis camions et aux déchargements de matériaux (gravier, sable) seront gérés par la mise en place d'un système de limitation d'envols de poussières à savoir l'arrosage régulier des espaces de travail et de limitation de vitesse sur le site des sous-projets et ses environs.

1.4.2.2.4. Rejets liquides

En phase chantier, les rejets liquides se composent de déchets spéciaux (eaux usées, eaux-vannes, huiles usagées des engins) et de déchets dangereux (huiles usagées, restes de peinture, rejets de nettoyage du site).

Les rejets liquides liés à l'activité sanitaire dans le cadre des présents sous-projets occasionneront principalement la production de rejets liquides de nature domestique et une quantité négligeable de rejets spécifiques communs aux services de soins.

- **Les rejets de nature domestique** dont principalement ceux des cuisines, de la blanchisserie, des produits détergents de nettoyage ;
- **Les rejets spécifiques communs aux différents services de soins** : cette catégorie comprend les rejets de produits désinfectants et antiseptiques.

1.4.3. Services assurés dans le cadre du sous-projet

1.4.3.1. Approvisionnement en Eau Potable

La source d'approvisionnement en eau des ESPC, se fera grâce au raccordement au système HVA. La ressource en eau étant limitée, il faudra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, afin de limiter sa consommation d'eau aux strictes utilités, pour des raisons à la fois environnementale et économique.

1.4.3.2. Énergie (électricité et hydrocarbure)

En phase chantier, les entreprises de construction et de réhabilitation utiliseront le réseau électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité lorsqu'il est disponible dans les localités concernées. En cas de coupure ou dans les zones non raccordées au réseau national, elles feront appel à des générateurs mobiles (groupes électrogènes) pour l'éclairage des chantiers et les équipements électriques. Ces groupes seront alimentés par des cuves aériennes de 1m³ installées sur des surfaces étanches, sous réserve d'autorisation de la Direction Générale de l'Hydraulique. Le carburant proviendra des stations-services des chefs-lieux de sous-préfectures ou de départements selon les procédures en vigueur.

En phase d'exploitation, les ESPC seront raccordés au réseau national lorsque la localité est électrifiée. Sinon, il est recommandé à la CG PA-PSGouv de faire recours aux panneaux solaires avec chargeur/onduleur et batteries pour alimenter les appareils électriques des différents ESPC.

1.5. Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone des sous-projets

L'état initial des sites des Sous-Projets ou du milieu récepteur représente une situation de référence qui sera ultérieurement impactée par les Sous-Projets. Cette situation est principalement caractérisée par sa sensibilité, qui dépend à la fois de la nature de ses composantes et de la nature des Sous-Projets eux-mêmes.

L'objectif de la description de l'état initial des sites des Sous-Projets est de fournir une connaissance approfondie des composantes des écosystèmes des sites ciblés susceptibles d'être affectées par les travaux prévus. Cette description repose sur des données documentaires et bibliographiques, ainsi que sur des relevés sur le terrain et des mesures in situ effectuées lors des visites des différents sites.

La zone d'étude englobe la région géographique potentiellement soumise aux effets, à la fois temporaires et permanents, directs et indirects, des Sous-Projets, y compris leurs activités connexes.

La délimitation de la zone d'étude englobe l'ensemble de la zone susceptible d'être influencée par les activités des Sous-Projets. Dans le cadre de la description de l'état initial de l'environnement des Sous-Projets, les aspects suivants sont pris en compte : l'environnement physique, l'environnement biologique et l'environnement socio-économique.

1.5.1. Délimitation de la zone d'influence directe et indirecte des Sous-Projets

La zone d'étude englobe l'ensemble des zones d'influence du sous-projet, où l'impact, qu'il soit direct ou indirect, sera perceptible. En conséquence, elle englobe bien au-delà des zones spécifiques des sous-projets qui regroupent les emplacements prévus pour les ouvrages et les installations. Les limites des zones d'influence des sous-projets ont été établies de manière à englober l'ensemble des activités prévues dans ces zones, y compris toutes les activités connexes liées aux travaux du projet, et à circonscrire tous les effets directs, indirects et cumulatifs à long terme des sous-projets sur les environnements physique, biologique et humain. Il s'agit donc à la fois de la zone d'influence indirecte et de la zone d'influence directe.

La zone d'influence indirecte est constituée par les régions, départements et communes des centres cibles. Elle est présentée comme suit :

Tableau 7 : Liste des régions, départements et localités de la zone d'influence indirecte

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES
Agneby-Tiassa	Tiassalé	Gbolouville	Botinde
		Gbolouville	Broubrou
	Agboville	Guessigué	Guessigué
			Mbrou
		Agboville	Offa
Bafing	Touba	Touba	Tienko
Belier	Toumodi	Kpouèbo	Didable
	Didievi	Didievi	N'zipkli-Séssékro
Cavally	Toulepleu	Péhé	Bohibli
		Méo	Bohoubli
District Autonome De Yamoussoukro	Attiégouakro	Lolobo	Kongouanou
Folon	Kaniasso	Minignan	Gouenzou
Gontougo	Koun Fao	Kouassi-Datékro	Djoro-djoro
		Tienkoikro	N'Guessan-Brindoukro
	Bondoukou	Gouméré	Boudi
	Tanda	Tanda	Tangamourou
Guemon	Duékoué	Duékoué	Petit Duékoué
	Kouibly	Ouyably-Gnondrou	Toably
	Bangolo	Zéo	Zeo (<i>dispensaire</i>)
			Zeo (<i>maternité</i>)
	Facobly	Guézon	Zérégbo
Haut-Sassandra	Vavoua	Bazra-Nattis	Déragon
	Zoukougbeu	Zoukougbeu	Zoukpangbeu
Indenie-Djuablin	Béttié	Bettié	Abradinou
	Agnibilékrou	Akoboissué	Manzanouan
		Agnibilekrou	Yobouakro
Marahoue	Bouaflé	Pakouabo	Diacohou
	Sinfra	Sinfra	Huafla
	Zuénoula	Kanzra	Ziduho-Bouenou
Poro	Korhogo	N'Ganon	Pitiengomon
		Korhogo	Tioroterie
Tchologo	Ferkéssédougou	Ferkéssédougou	Lafokpokaha
	Ouangolodougou	Ouangolodougou	Nambingué
		Niellé	Nielle
		Toumoukoro	Ouamelhoré
Tonkpi	Sipilou	Sipilou	Glangouale

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, novembre 2023

La zone d'influence directe est constituée par les emprises mêmes des ESPC à réhabiliter et à construire, ainsi que des zones de dépôts à exploiter pendant la mise en œuvre des sous-projets.

1.5.2. Description des différentes composantes de l'environnement initial des sous-projets

1.5.2.1. Zone d'Influence Indirecte

L'interaction des milieux, biophysique et humain, définit les caractéristiques et la qualité de l'environnement à l'échelle locale. Sa préservation est essentielle pour assurer des conditions de vie adéquates aux populations.

Pour mieux comprendre ou décrire la zone d'influence indirecte des sous-projets, une répartition des sites dans chacune des zones identifiées a été conçue. Elle se présente comme suit :

- Zone Nord (Régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon) ;
- Zone Sud (Régions de l'Agneby-Tiassa) ;
- Zone Ouest (Régions du Cavally, Guemon et Tonkpi) ;
- Zone Est (Régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin) ;
- Zone Centre (Région du Béliér, de la Marahoue et District Autonome De Yamoussoukro) ;
- Zone Nord-Ouest (Région du Kabadougou) ;
- Zone Centre Ouest (Région du Haut-Sassandra).

1.5.2.1.1. Environnement physique

1.5.2.1.1.1. Relief

Le relief de la Côte d'Ivoire (carte 12) se caractérise par une élévation progressive de la côte vers le nord, la moitié septentrionale du pays étant constituée d'une savane d'altitude s'élevant le plus souvent à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. La majeure partie de la frontière occidentale avec le Liberia et la Guinée est formée par des chaînes de montagnes, dont le point culminant, le mont Nimba (1 752 mètres), est situé dans la réserve naturelle intégrale du mont Nimba.⁴

- **Zone Nord (Régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon) :** Le relief est principalement constitué de plaines et de plateaux. La région du Tchologo est située dans la zone de savane sub-soudanienne ;
- **Zone Sud (Régions de l'Agneby-Tiassa) :** Le relief est généralement plat avec quelques élévations par endroit ;
- **Zone Ouest (Régions du Cavally, Guemon et Tonkpi) :** Le relief est principalement constitué de plateaux et de zones montagneuses. La région du

⁴ Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, <https://www.britannica.com/place/Cote-d'Ivoire>. Consulté le 19 octobre 2023.

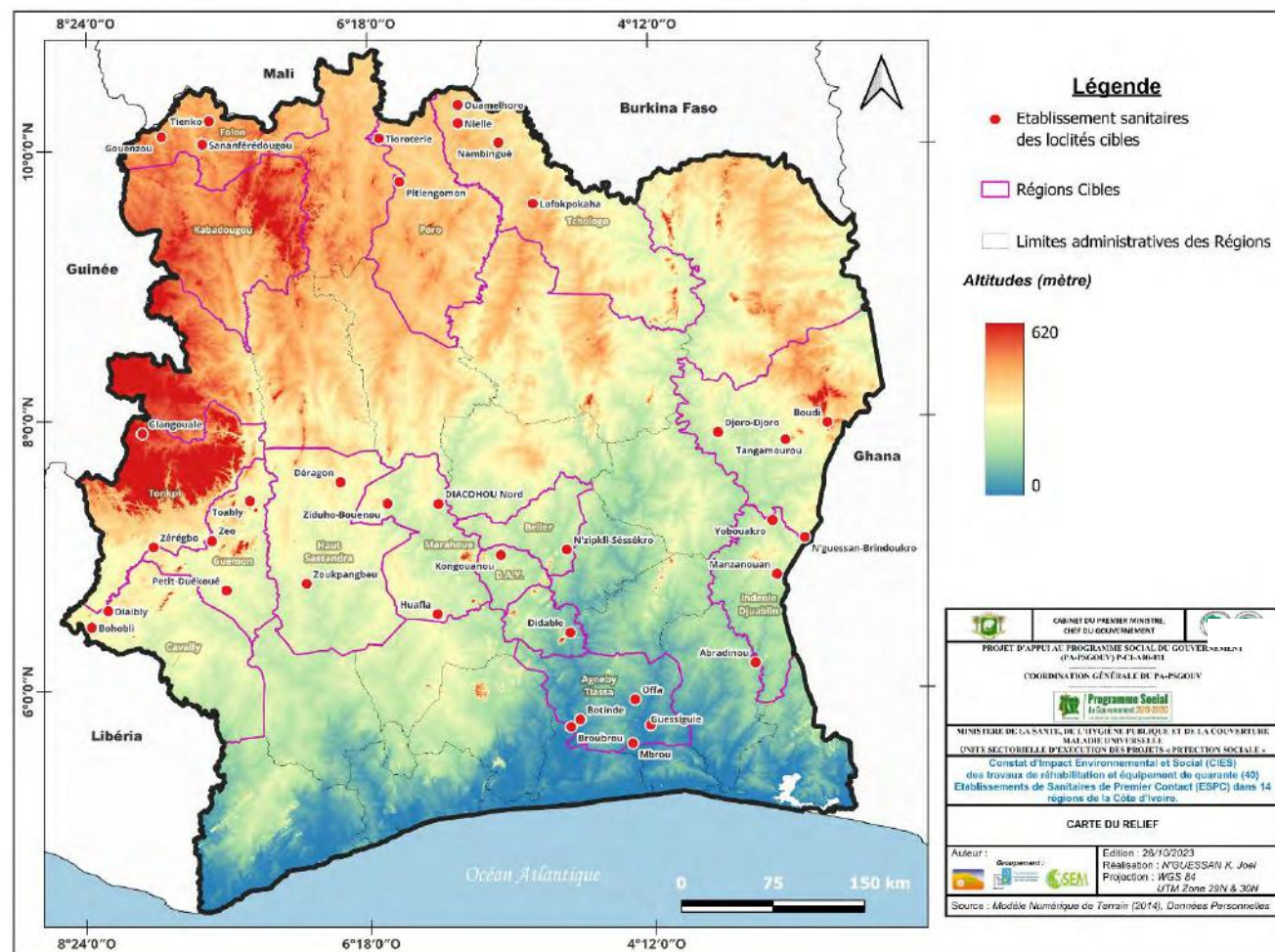
Tonkpi est très variée, avec une série de bas plateaux qui s'enchaînent par endroits avec des zones très accidentées ;

- **Zone Est (Régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin) :** Le relief est principalement constitué de plateaux ;
- **Zone Centre (Région du Bélier, de la Marahoue et District Autonome De Yamoussoukro) :** Le relief est principalement constitué de plaines et de plateaux. La région du Bélier fait partie intégrante du « V BAOULÉ » au centre de la Côte d'Ivoire ;
- **Zone Centre Ouest (Région du Haut-Sassandra) :** Le relief est constitué d'une pénéplaine de faible altitude générale. Dans la partie Nord, on trouve des dômes cristallins (300–400 m) et de bas-plateaux (200–300 m).

Ces régions présentent une grande diversité de reliefs, allant des plaines aux plateaux, en passant par des zones montagneuses et des élévations, ce qui confère à ces régions une grande diversité de paysages.

La carte suivante illustre le relief de la Côte d'Ivoire et offre une perspective sur les niveaux d'altitude des sites des ESPC en question.

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)
RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PUBLIC DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS 14 RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE



Carte 14: Relief de la Côte d'Ivoire

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.5.2.1.1.2. Pédologie (structure, texture des sols)

La pédologie de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une grande diversité de types de sols en raison de la variété des conditions géologiques, climatiques et topographiques présentes dans le pays. Par exemple, les sols forestiers ont tendance à perdre leur fertilité à cause d'un lessivage excessif et à se transformer en latérites, qui contiennent de l'oxyde de fer, tandis que les sols jaunes et marécageux mal drainés, que l'on trouve en grande partie dans le sud, conservent plus facilement leur fertilité en raison de leur teneur en silice et en minéraux argileux. Dans les zones de savane, des « boucliers » en forme de croûte, formés à la suite d'une évaporation rapide, alternent avec de riches sols noirs silico-argileux.⁵ Dans le cadre de notre étude, les circonscriptions administratives ont été divisées en différentes zones afin de fournir une description plus détaillée de la zone d'étude.

- **Zone Nord** (Régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon)⁶ : Les sols sont variés avec des sols hydromorphes humiques à gley et d'autres types de sols comme les leptosols leptiques, arénosols gleyiques-endo-abruptiques, vertisols pelli-eutriques, cambisols eutriques, cambisols vertiques endogleyiques, luvisols ferriques, ferralsols rhodiques, gleysols endocalciques-eutriques, solonetz épigleyiques.
- **Zone Sud** (Régions de l'Agneby-Tiassa)⁷ : Les sols sont généralement ferralitiques et de texture limono-sableuse.
- **Zone Ouest** (Régions du Cavally, Guemon et Tonkpi)⁹ : cette zone est caractérisée par la présence de sols de type ferralitique à fertilité chimique moyenne sont dominants et présentent, d'une manière générale, un faible couvert végétal. Il y existe également des sols développés sur des roches basiques, des sols hydromorphes dans les bas-fonds et des sols minéraux en région montagneuse.
- **Zone Est** (Régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin)¹⁰ : Dans la région de l'Indenie-Djuablin, on trouve des sols bruns, des sols ferralitiques fortement et moyennement desaturés, et des sols alluvionnaires.
- **Zone Centre** (Région du Bélier, de la Marahoue et District Autonome De Yamoussoukro)^{11,12} : On trouve des sols ferralitiques sur roche-mère granitique en zone de forêt, des sols argileux ou sablo humifère ou hydromorphe, près des cours d'eau, dans les bas-fonds et dans les zones près du Bandama, et des sols composés de roches basiques et des cuirasses en zone de savane.

⁵ Idem

⁶ <https://www.fao.org/3/Y3948F/y3948f10.htm>

⁷ <https://ivoirepolitique.org/presentation-de-me/>

⁸ <https://www.ajol.info/index.php/aga/article/view/229518/216679>

⁹ <https://www.rezoivoire.net/ivoire/ressources/68/region-du-tonkpi.html>

¹⁰ <https://www.rezoivoire.net/ivoire/villes-villages/350/a-la-decouverte-dabengourou.html>

¹¹ <https://journals.openedition.org/physio-geo/4120>

¹² <https://regionbelier.ci/environnement/>

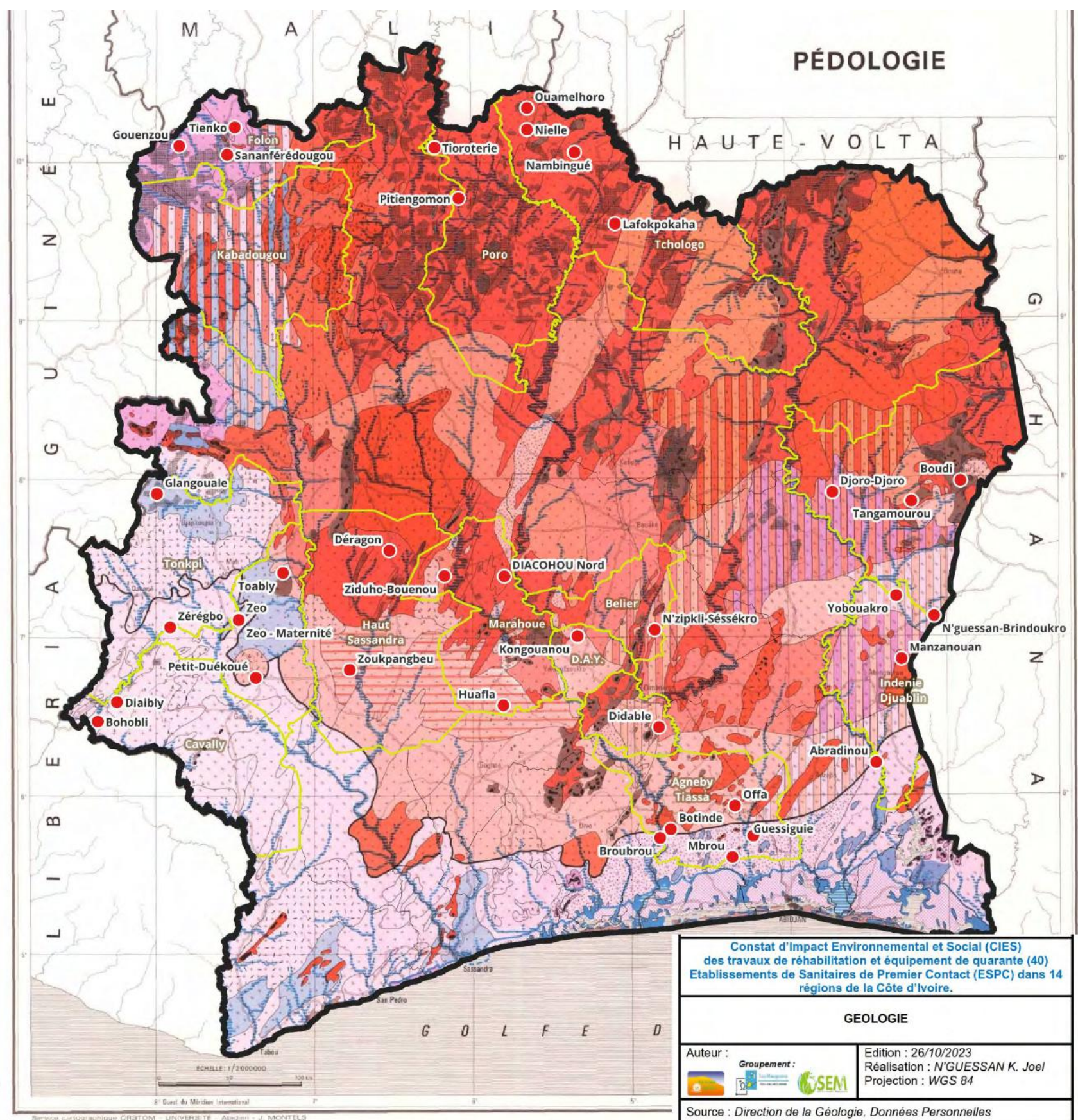
- **Zone Centre Ouest** (Région du Haut-Sassandra)¹³¹⁴¹⁵: Les sols sont ferrallitiques d'origine granitique et sont généralement très profonds avec le dépôt actif de l'humus organique. On trouve également des sols de texture argilo-sableuse ou argileuse et des sols hydromorphes.

La carte suivante illustre la caractérisation des types de sols retrouvés en Côte d'Ivoire et offre une perspective sur les niveaux d'altitude des sites des ESPC en question.

¹³ <https://rhs.ci/geo.php>

¹⁴ <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2018-3-page-219.htm>

¹⁵ http://www.revue-geotrope.com/update/root_revue/20131227/10-bikp-laregin.pdf



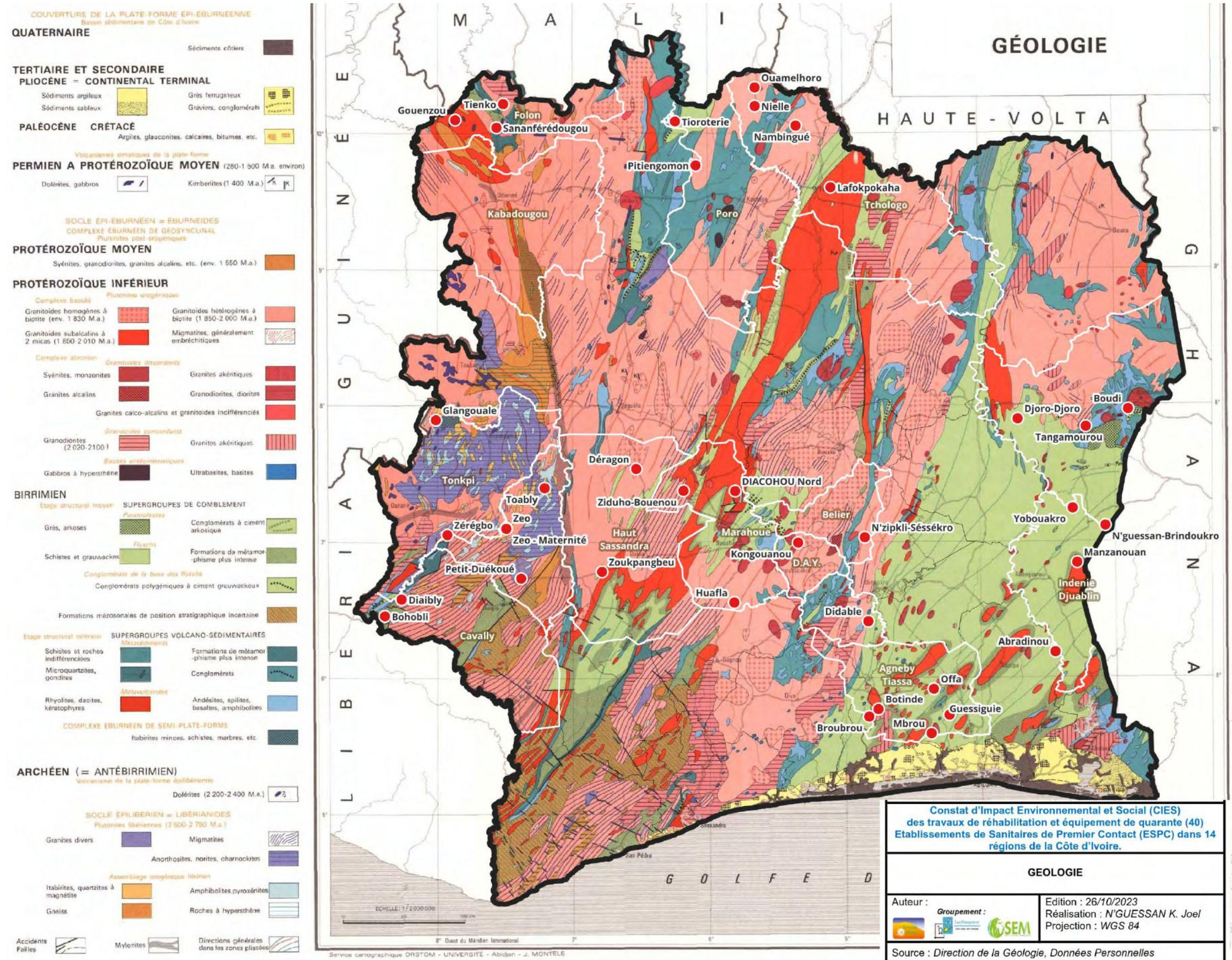
1.5.2.1.1.3. Géologique (formations géologique)

La géologie de la Côte d'Ivoire est un domaine d'étude fascinant, mettant en lumière des roches métamorphiques et ignées datant de 2,1 à plus de 3,5 milliards d'années, ce qui constitue la base de nombreuses recherches scientifiques. Cette riche diversité géologique se manifeste dans la plupart des régions du pays.

En analysant la carte géologique, les formations géologiques présentes dans notre zone d'étude se distinguent de la manière suivante :

- **Zone Nord** (Régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon) : La géologie de ces régions est principalement caractérisée par des roches de socle cristallines métamorphiques. Plus spécifiquement, la région du Tchologo est située dans la zone de savane sub-soudanienne ;
- **Zone Sud** (Régions de l'Agneby-Tiassa) : la géologie dans cette zone est caractérisée par une grande diversité de roches et de formations géologiques. Ces roches sont issues de différentes périodes géologiques, allant du Précambrien au Quaternaire. On y trouve principalement des rhyolites, dacites, andésites, des grès, schistes, grauweekes, etc.
- **Zone Ouest** (Régions du Cavally, Guemon et Tonkpi) : La géologie de l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions du Cavally, Guemon et Tonkpi, est caractérisée par la prédominance de roches précambriennes. Ces roches occupent environ 97% du territoire ivoirien et se composent principalement de formations cristallines et phylliteuses. Les formations cristallines, qui représentent environ les deux tiers du pays, comprennent des migmatites, des gneiss, des charnockites, des norites et des granites. D'autre part, les roches phylliteuses sont essentiellement composées de schistes, de quartzites et de grès-quartzites ;
- **Zone Est** (Régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin) : cette zone est caractérisée par la présence de schistes, grauweekes, rhyolites, dacites, grès, granitoïdes hétérogènes à biotite, granites, etc. ;
- **Zone Centre** (Région du Bélier, de la Marahoué et District Autonome De Yamoussoukro) : Le substrat géologique de la zone du centre est granitique. On y trouve des granitoïdes homogène et aussi hétérogène à biotite, rhyolites, dacites, grès, granitoïdes hétérogènes à biotite, granites, etc. ;
- **Zone Centre Ouest** (Région du Haut-Sassandra) : Le substrat géologique de la région du Haut-Sassandra est granitique.¹⁶

¹⁶ <https://rhs.ci/geo.php>



1.5.2.1.1.4. Régions Naturelles et Climat

La Côte d'Ivoire se divise en quatre régions naturelles distinctes. La frange côtière, bordant l'océan, est une bande de terre étroite avec des lagons à l'est, difficile d'accès depuis la mer. Derrière cette frange se trouve la zone forestière équatoriale, réduite aujourd'hui à une forme triangulaire centrée au nord d'Abidjan. À l'est de cette zone se situe la région forestière cultivée, résultat de terres forestières partiellement défrichées pour des plantations, notamment le long de la frontière ghanéenne et à proximité de Bouaké. La quatrième région, la savane du nord, est un plateau peu peuplé idéal pour l'élevage. Une partie de cette région forme le parc national de Comoé, site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983.¹⁷

En ce qui concerne le climat, la majeure partie du pays est caractérisée par des climats équatoriaux et méridionaux. Au nord, à environ 8° de latitude nord, le climat est de type savane méridionale, avec une saison sèche de novembre à mars et une saison des pluies d'avril à octobre. Au sud du 8° de latitude N, deux saisons des pluies se produisent principalement en mai à juillet, avec des précipitations variables le long de la côte. Les températures diurnes varient de 20 °C à 30 °C. Dans les zones forestières et du sud de la région des savanes, les saisons des pluies sont moins marquées, avec des températures diurnes allant de 10 °C à 30 °C et une humidité élevée. L'ouest de la Côte d'Ivoire est l'une des régions les plus pluvieuses, avec une saison des pluies de huit mois de mars à octobre, suivie d'une courte saison sèche de novembre à février.¹⁸¹⁹

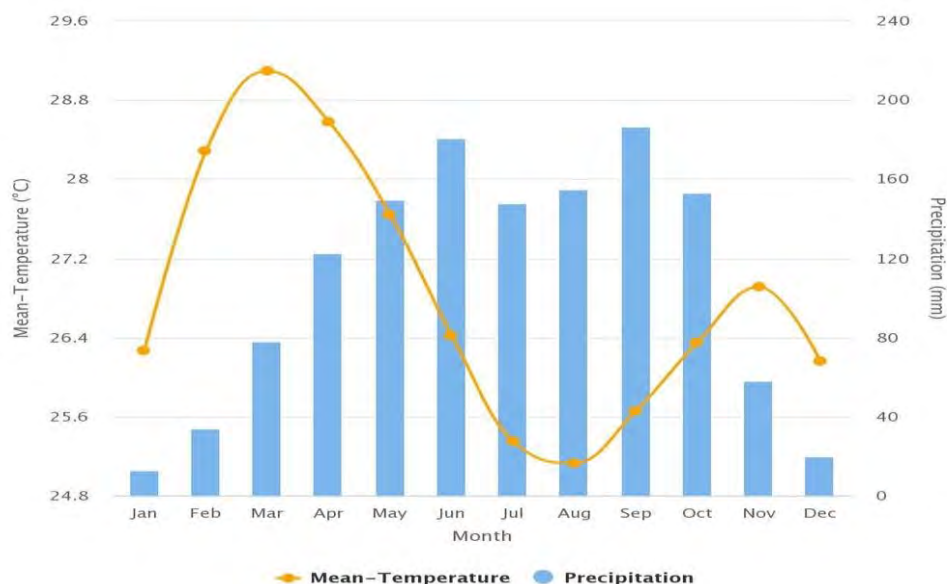


Figure 3 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020

Source : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/cote-divoire>

¹⁷ Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica, 18 octobre 2023, <https://www.britannica.com/place/Cote-d'Ivoire>. Consulté le 19 octobre 2023.

¹⁸ Idem

¹⁹ Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard, (2019). Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).

- **Zone Nord (Régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon)²⁰ :**

La zone Nord de la Côte d'Ivoire, qui comprend les régions du Tchologo, Poro, Bafing et Folon, est soumise à un climat tropical de savane. Le climat est de type soudano-guinéen à deux saisons, avec une saison sèche s'étendant de novembre à juin, ponctuée par quelques pluies en avril, et une saison pluvieuse de juillet à octobre. Les précipitations annuelles se situent entre 1100 et 1300 mm, avec des températures maintenues élevées entre 28 °C et 37°C. La faible variation de température entre ces deux zones climatiques, oscillant entre 26,1°C et 27°C, influence les activités agricoles, principalement axées sur l'agriculture et l'élevage des populations rurales.

- **Zone Sud (Régions de l'Agneby-Tiassa)²¹²² :**

La région de l'Agneby-Tiassa, localisée dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, présente un climat subéquatorial. Les précipitations y sont abondantes tout au long de l'année, avec une température moyenne annuelle de 26,7°C et des précipitations moyennes de 1466,4mm. La région connaît quatre saisons distinctes, comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet, une petite saison sèche d'août à septembre, une petite saison des pluies d'octobre à novembre, et une grande saison sèche de décembre à mars. Ces conditions climatiques favorisent une végétation luxuriante et influent sur l'agriculture, avec une prédominance du binôme café-cacao dans les cultures à vocation d'exportation.

- **Zone Ouest (Régions du Cavally, Guemon et Tonkpi)²³ :**

La Zone Ouest, englobant les régions du Cavally, Guemon, et Tonkpi, se caractérise par un climat tropical chaud et humide. La région du Cavally bénéficie d'une pluviométrie abondante et régulière, propice à une végétation luxuriante. La région du Guemon présente un climat équatorial avec deux saisons de pluie alternées par deux saisons sèches. Dans la Région du Tonkpi, les hauteurs de pluie varient entre 1300 et 2400 mm par an, avec des températures douces moyennes de 24°C. Ces conditions climatiques influent sur les activités agricoles, qui englobent diverses cultures de rente, vivrières, maraîchères, ainsi que la pêche traditionnelle et la pisciculture.

- **Zone Est (Régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin)²⁴ :**

La Zone Est, comprenant les régions du Gontougo et de l'Indenie-Djuablin, est soumise à un climat tropical. La région du Gontougo, située au nord-est, présente un climat sahélien avec une grande saison de pluie de mai à juillet et une grande saison sèche de novembre à avril. Elle est un important producteur d'igname et d'anacarde.

- **Zone Centre (Régions du Bélier, de la Marahoué et District de Yamoussoukro)²⁵²⁶²⁷ :**

²⁰ <https://123dok.net/article/d%C3%A9partements-r%C3%A9gion-tchologo-donnees-collectees-consultations-restreint.qo57v8rk>

²¹ https://ajaci.org/region_api.php?id=region28676448

²² <https://www.rezoivoire.net/ivoire/ressources/12/region-de-lagneby-tiassa.html>

²³ <https://www.rezoivoire.net/ivoire/ressources/22/region-du-cavally.html>

²⁴ <https://discover-ivorycoast.com/la-region-du-gontougo/>

²⁵ <https://www.yamoussoukro.district.ci/district.php>

²⁶ <https://ivoirepolitique.org/presentation-de-marahoue/>

²⁷ <https://ivoirepolitique.org/presentation-de-belier/>

La Zone Centre de la Côte d'Ivoire, incluant les régions du Béliér, de la Marahoué, et le District Autonome de Yamoussoukro, est caractérisée par un climat tropical. La région du Béliér, au centre, connaît un climat tropical avec une pluviosité annuelle moyenne de 1000 à 1400 mm, répartie entre deux saisons des pluies et deux saisons sèches. La Marahoué, caractérisée par un climat baouléen, alterne entre deux grandes saisons sèches et deux grandes saisons de pluie. Le District Autonome de Yamoussoukro a une saison sèche de novembre à mars, avec une température de 25,8°C, et une saison des pluies en juin et novembre, avec une pluviométrie de 1145,60mm. Ces conditions climatiques influent sur les activités agricoles, dominées par les cultures de rente, vivrières, maraîchères, la pêche, et l'élevage traditionnel.

- **Zone Centre Ouest (Région du Haut-Sassandra) :**

La région du Haut-Sassandra, située dans la Zone Centre-Ouest, présente des précipitations annuelles variant entre 1300 mm et 1800 mm. Cependant, une diminution de la pluviométrie a été observée dans la région du Gôh, faisant partie de cette zone, augmentant les périodes sèches pendant les saisons pluvieuses. Les températures oscillent généralement entre 18 et 36 degrés, avec une moyenne annuelle de 26,2°C.

1.5.2.1.1.5. Hydrogéologie

L'hydrogéologie de la Côte d'Ivoire se caractérise par un système diversifié et complexe d'aquifères et de formations géologiques qui jouent un rôle crucial dans les ressources en eau du pays. Le type d'aquifère le plus répandu en Côte d'Ivoire est celui des roches du socle altérées et fracturées (retrouvée sur l'ensemble des sites cibles des sous-projets), qui recouvrent la majeure partie du pays.

L'étroit bassin sédimentaire côtier (District d'Abidjan), avec des roches sédimentaires consolidées du Crétacé-Tertiaire recouvertes de sédiments non consolidés du Quaternaire, contient deux zones aquifères hautement perméables en profondeur. Continental Terminal est le nom parfois donné à l'ensemble de cet aquifère de bassin côtier, du Crétacé au Quaternaire, et parfois pour décrire uniquement le Quaternaire, ou uniquement le Tertiaire, ou encore les formations Crétacé et Tertiaire. Ici, il est utilisé pour décrire l'aquifère Crétacé-Tertiaire dans le bassin côtier qui sous-tend l'aquifère Quaternaire. L'aquifère quaternaire est décrit séparément ci-dessous, soulignant sa nature meuble et sa grande vulnérabilité.²⁸

1.5.2.1.1.6. Hydrographie

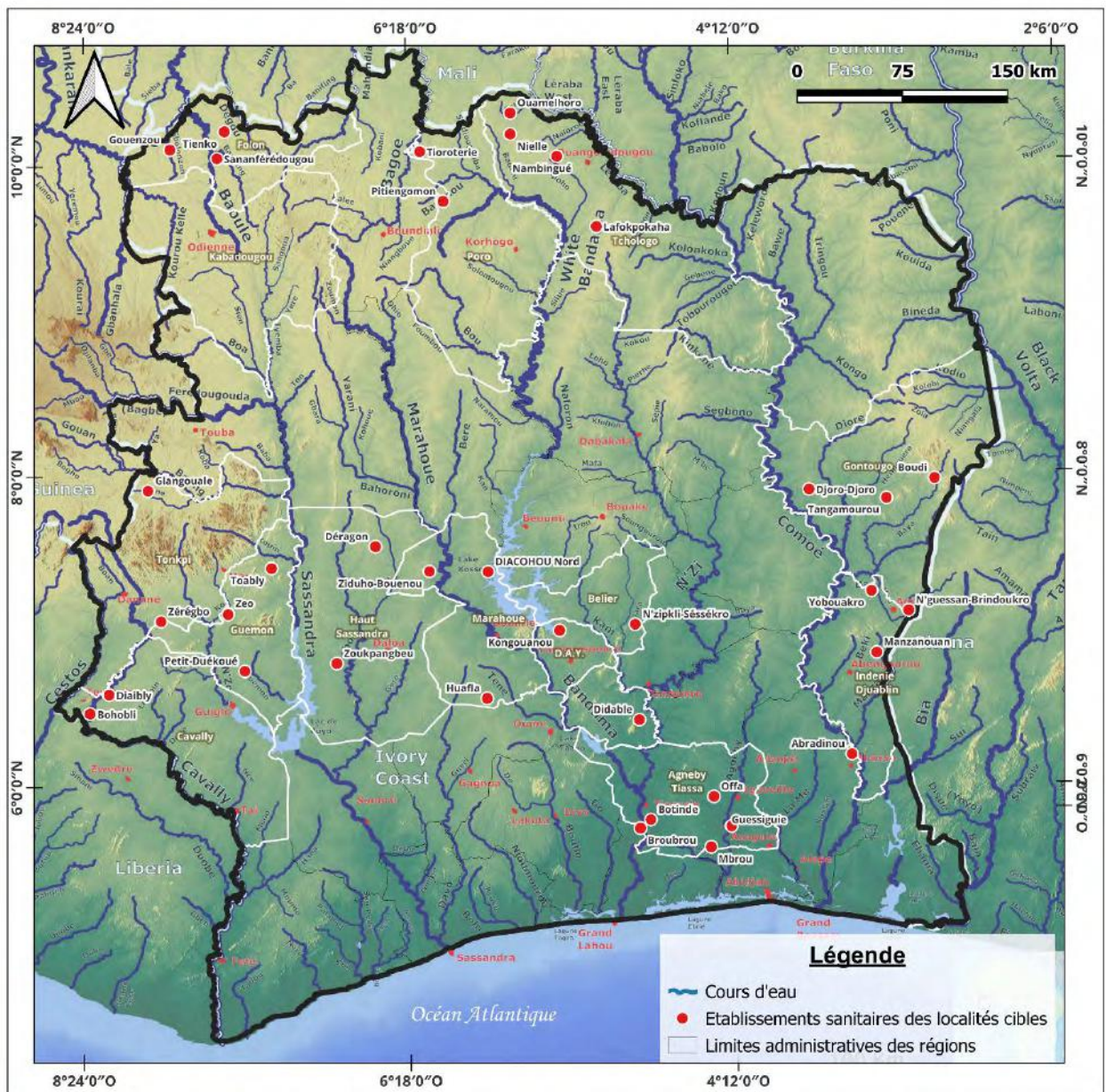
La Côte d'Ivoire possède un réseau hydrographique constitué de quatre grands bassins (Comoé, Bandama, Cavally) et d'une dizaine de petits bassins côtiers (Tano, Bia, Mé, etc.)²⁹. Les quatre grands systèmes fluviaux suivent des cours sinueux du nord au sud, se déversant dans le golfe de Guinée³⁰.

²⁸ https://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrogeology_of_Cote_d%27Ivoire#Geology

²⁹ <https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2024/le-reseau-hydrographique-ivoirien.html>

³⁰ <https://qifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/>

A l'image du réseau hydrographique ivoirien (carte 15), la zone d'étude présente un réseau hydrographique varié, structuré autour de quelques grands bassins versants.



Carte 17 : Réseau Hydrographique de la Côte d'Ivoire

Source : <https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/>, modifiée par ID Sahel / EasyManagement / SEM International, novembre 2023

1.5.2.1.2. Environnement biologique

1.5.2.1.2.1. Faune

La Côte d'Ivoire, en raison de sa diversité de milieux naturels, abrite une riche faune variée. La faune de la zone forestière diffère peu de celle du Ghana voisin, même si les plus grands ongulés (mammifères ongulés) font défaut, à l'exception du bongo (une antilope brun rougeâtre) et du buffle de forêt. Il existe également plusieurs variétés d'antilopes naines, allant de l'antilope royale au céphalophe à dos jaune. Le potamochère géant est répandu et le potamochère rouge est localement abondant. Au nord, les savanes boisées abritent une dizaine d'espèces d'antilopes, ainsi que des lions et des troupeaux occasionnels d'éléphants. Le parc national de Comoé, au nord-est, regorge d'animaux sauvages. On y trouve des lions, des éléphants, des léopards, des singes verts et plus de 20 espèces de cochons. De plus, plus de 400 espèces d'oiseaux y ont été identifiées jusqu'à présent. Le parc national de Taï, près de la frontière libérienne, se distingue par ses hippopotames pygmées, et la population de chimpanzés qui y règne a fait l'objet d'une étude à long terme menée par Hedwige Boesch-Achermann et Christophe Boesch. La zone de protection marine du Grand-Béréby, au large de la côte atlantique, au sud-ouest du pays, est une zone de conservation qui abrite des récifs coralliens, des tortues marines, des raies et des requins.³¹

Au regard des données fournies par le Fonds mondial d'information sur la biodiversité (Global Biodiversity Information Facility)³², il existe dans la zone d'influence indirecte des sous-projets dans l'ensemble environ 1 551 espèces fauniques ou animales parmi lesquelles l'on retrouve les espèces suivantes :

Tableau 8 : Espèces animales intégralement protégées recensés durant l'inventaire

Nom Scientifique	Nom Commun en Français	Classification UICN	Type d'Espèce
<i>Trichechus senegalensis</i> Link, 1795	Lamantin africain	EN (En danger)	Aquatique
<i>Sarotherodon galilaeus multifasciatus</i>	<i>Tilapia multifasciatus</i>	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Synodontis punctifer</i>	Poisson-chat	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Chrysichthys maurus</i>	Poisson-chat africain	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Alcedo quadribrachys</i> Bonaparte, 1850	Martin-pêcheur à quatre barres	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Coptodon zillii</i> (Gervais, 1848)	<i>Tilapia zillii</i>	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Epiplatys chaperi</i> (Sauvage, 1882)	Poisson-archer de Chaperi	LC (Préoccupation mineure)	Aquatique
<i>Polemaetus bellicosus</i>	Aigle martial	NT (Quasi menacée)	Aérienne
<i>Scotophilus dinganii</i>	Chauve-souris à doigts libres	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne

³¹ Idem

³² GBIF.org (04 January 2024) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.tqg8bm>

Nom Scientifique	Nom Commun en Français	Classification UICN	Type d'Espèce
Ciconia	Cigogne blanche	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Accipiter erythropus	Épervier à pieds courts	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Accipiter tachiro	Épervier de Tachiro	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Merops gularis	Guêpier à gorge blanche	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Stelgidillas gracilirostris	Hirondelle à bec grêle	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Cecropis semirufa	Hirondelle à demi-roux	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Cinnyris coccinigastrus	Souimanga à ventre rouge	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Sylvietta virens	Sylviette verte	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Melocichla mentalis	Tchitrec mentholé	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
Tauraco macrorhynchus	Touraco à gros bec	LC (Préoccupation mineure)	Aérienne
<i>Pan troglodytes verus</i> Schwarz, 1934	Chimpanzé de l'Ouest	EN (En danger)	Terrestre
<i>Pan troglodytes</i> (Blumenbach, 1775)	Chimpanzé commun	EN (En danger)	Terrestre
<i>Syncerus caffer</i> (Sparrman, 1779)	Buffle d'Afrique	NT (Quasi menacé)	Terrestre
<i>Colobus vellerosus</i> (I.Geoffroy Saint-Hilaire, 1834)	Colobe bai	VU (Vulnérable)	Terrestre
<i>Loxodonta africana</i> (Blumenbach, 1797)	Éléphant d'Afrique	VU (Vulnérable)	Terrestre
<i>Procolobus verus</i> (van Beneden, 1838)	Colobe de Temminck	VU (Vulnérable)	Terrestre
<i>Eremomela badiceps</i> (Fraser, 1843)	Éremomèle à tête brune	Quasi menacée	Terrestre
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Malimbus rubicollis	Tisserin à tête rouge	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Lophuromys sikapusi (Temminck, 1853)	Rat à queue en pince	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Lemniscomys Trouessart, 1881	Rat rayé	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Uranomys ruddi Dollman, 1909	Rat à ventre tacheté	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Mus minutoides A.Smith, 1834	Souris africaine	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Praomys daltoni (Thomas, 1892)	Rat africain de Dalton	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Praomys Thomas, 1915	Rat africain	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Mus setulosus Peters, 1876	Souris à moustaches	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Mastomys natalensis (A.Smith, 1834)	Rat à crête natal	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Lissonycteris angolensis smithii (Thomas, 1908)	Chauve-souris d'Angola	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre

Nom Scientifique	Nom Commun en Français	Classification UICN	Type d'Espèce
Pheidole Westwood, 1839	Fourmi	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Euphaedra themis HÅ¼bner	Papillon Euphaedra themis	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Heliosciurus rufobrachium maculatus (Temminck, 1853)	Écureuil à ventre rouge tacheté	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Thryonomys swinderianus (Temminck, 1827)	Rat palmiste	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Crossarchus obscurus F.G.Cuvier, 1825	Mangouste naine	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Ptilopachus petrosus	Pintade de Numidie	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Lophoceros fasciatus (Shaw, 1812)	Calao fascié	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Heliosciurus punctatus (Temminck, 1853)	Écureuil terrestre	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Accipiter badius (Gmelin, 1788)	Épervier shikra	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre
Columba unicincta Cassin, 1860	Pigeon à dos gris	LC (Préoccupation mineure)	Terrestre

Source : GBIF.org (04 January 2024) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.tgg8bm> modifié par ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.5.2.1.2.2. Flore

La Côte d'Ivoire est connue pour sa riche biodiversité et ses forêts tropicales humides. La flore du pays est incroyablement diversifiée, avec plus de 4 700 espèces de plantes identifiées dans le pays³³. Le sud du pays est constitué de forêts denses et humides (forêts humides sempervirentes et semi-décidues), tandis que plus au nord, la forêt tropicale humide cède la place à des peuplements épars d'arbres à feuilles caduques, et l'acajou est très répandu. Plus au nord encore, le palmier à huile, l'acacia, l'arbre à pain et le baobab caractérisent la transition vers la véritable savane, où le karité et le palmier voyageur sont courants³⁴. Le pays possède trois principaux types de végétation : les forêts denses et humides, les forêts claires et les savanes³⁵. La flore de la Côte d'Ivoire est diversifiée et comprend de nombreuses espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes plus petites. Les forêts tropicales du pays abritent une variété d'espèces d'arbres, notamment l'acajou africain, l'ébène et le teck. Le sous-étage des forêts est caractérisé par une croissance dense d'arbustes et d'arbres plus petits. Les régions de savane de la Côte d'Ivoire abritent des herbes, des acacias et d'autres espèces adaptées à des conditions plus sèches. Selon le Système géographique mondial d'enregistrement de la répartition des plantes, la Côte d'Ivoire compte 132 espèces de flore indigène³⁶.

³³ <https://www.green.earth/blog/ivory-coasts-biodiversity-a-rich-and-diverse-ecosystem>

³⁴ <https://www.nationsencyclopedia.com/Africa/C-te-D-ivoire-FLORA-AND-FAUNA.html>

³⁵ <https://www.nap.edu/read/1985/chapter/12>

³⁶ https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Flora_of_Ivory_Coast

Au regard des données fournies par le Fonds mondial d'information sur la biodiversité (Global Biodiversity Information Facility)³⁷, il existe dans la zone d'influence indirecte des sous-projets dans l'ensemble environ 3144 espèces floristiques ou plantes parmi lesquelles l'on retrouve les espèces suivantes :

Tableau 9 : Espèces floristiques intégralement protégées recensés durant l'inventaire

Nom scientifique	Nom commun en français	Classification UICN	Type d'espèce
<i>Terminalia ivorensis</i> A.Chev.	Acajou d'Afrique	En danger	Plante ligneuse
<i>Diospyros soubreana</i> F.White	Diospyros de Soubre	VU (Vulnérable)	Arbre
<i>Sacoglottis gabonensis</i> (Baill.) Urb.	Sacoglottis du Gabon	NT (Quasi menacée)	Arbre
<i>Chlorophora excelsa</i> (Welw.) Benth. & Hook.fil.	Moré	En danger	Arbre
<i>Greenwayodendron oliveri</i> (Engl.) Verdc.	Greenwayodendron oliveri	En danger	Arbre
<i>Ricinodendron heudelotii</i> (Baill.) Heckel	Ricinodendron de Heudelot	En danger	Arbre
<i>Gilbertiodendron preussii</i> (Harms) J.Léonard	Gilbertiodendron preussii	En danger	Arbre
<i>Gilbertiodendron limba</i> (Scott Elliot) J.Léonard	Gilbertiodendron limba	En danger	Arbre
<i>Entandrophragma utile</i> (Dawe & Sprague) Sprague	Sipo	Vulnérable	Arbre
<i>Entandrophragma candollei</i> Harms	Sipo	Vulnérable	Arbre
<i>Entandrophragma angolense</i> (Welw.) C.DC.	Sipo	Vulnérable	Arbre
<i>Pericopsis elata</i> (Harms) Meeuwen	Assamela	VU (Vulnérable)	Arbre
<i>Luffa cylindrica</i> (L.) M.Roem.	Courge-éponge	Préoccupation mineure	Plante cultivée
<i>Ximenia americana</i> L.	Prune de brousse	Préoccupation mineure	Plante ligneuse
<i>Irvingia gabonensis</i> (Aubry-Lecomte ex O'Rorke) Baill.	Mangue sauvage	Préoccupation mineure	Plante ligneuse
<i>Milicia excelsa</i> (Welw.) C.C.Berg	Iroko	Préoccupation mineure	Plante ligneuse
<i>Entandrophragma cylindricum</i> (Sprague) Sprague	Sapele	Préoccupation mineure	Plante ligneuse
<i>Ficus</i> L.	Figuier	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
<i>Lannea</i> A.Rich.	Lannea	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
<i>Morinda morindoides</i> (Baker) Milne-Redh.	Morinda	Préoccupation mineure	Arbuste
<i>Morinda lucida</i> Benth.	Morinda	Préoccupation mineure	Arbuste
<i>Milicia regia</i> (A.Chev.) C.C.Berg	Milicia	Préoccupation mineure	Arbre
<i>Moringa oleifera</i> Lam.	Moringa	Préoccupation mineure	Arbre
<i>Adansonia digitata</i> L.	Baobab	Préoccupation mineure	Arbre

³⁷ GBIF.org (04 January 2024) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.tqg8bm>

Nom scientifique	Nom commun en français	Classification UICN	Type d'espèce
Ceiba pentandra (L.) Gaertn.	Kapokier	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Theobroma cacao L.	Cacaoyer	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Cedrela odorata L.	Acajou du Honduras	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Carica papaya L.	Papayer	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Kigelia africana (Lam.) Benth.	Sausage tree	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Cola nitida (Vent.) Schott & Endl.	Cola	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Vitellaria paradoxa C.F.Gaertn.	Karité	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Capsicum frutescens L.	Piment	LC (Préoccupation mineure)	Plante
Parkia biglobosa (Jacq.) R.Br. ex G.Don	Néré	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Azadirachta indica A.Juss.	Neem	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Aucoumea klaineana Pierre	Okoumé	LC (Préoccupation mineure)	Arbre
Persea americana C.Bauh.	Avocatier	LC	Arbre
Conocarpus erectus L.	Conocarpus	LC	Arbre
Smilax kraussiana Meisn.	Salsepareille	LC	Plante grimpante
Acacia sieberiana DC.	Acacia	LC	Arbre
Lantana rugosa Thunb.	Lantana	LC	Arbuste

Source : GBIF.org (04 January 2024) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.tgg8bm> modifié par ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.5.2.1.3. Environnement Humain (socio-économique)

Au niveau humain, la zone d'influence concernera les circonscriptions administratives de premier niveau (Régions et District Autonome) cibles des sous-projets. Une brève description de l'environnement humain de ces circonscriptions sera fournie, suivie d'un examen socio-économique approfondi des départements, localités et sites qui abritent les Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) concernés par la présente étude.

1.5.2.1.3.1. Région de la Marahoué

La région de la Marahoué, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, a été créée en 2013 et couvre une superficie de 9092,48 km². Elle est bordée au nord par les régions de la Bagoué et du Poro, à l'est par les régions du Hambol, de Gbêkè, du Bélier et le District autonome de Yamoussoukro, à l'ouest par les régions du Worodougou et du Haut-Sassandra, et au sud par la région de Gôh. La région de la Marahoué comprend trois départements : Bouaflé (le chef-lieu), Zuénoula, Sinfra, Gohitafla et Bonon. La population de la région est estimée à 981 180 habitants, composée de différents groupes ethniques autochtones tels que les Gouros, les Ayaou et les Yaouré, ainsi

que de nombreuses communautés allochtones issues de diverses régions de la Côte d'Ivoire et de pays de la CEDEAO, tels que les Maliens, les Guinéens, les Sénégalais et les Burkinabés.

L'organisation socioculturelle de la région est basée sur des structures familiales, villageoises, tribales et cantonales, avec des différences entre les groupes ethniques en matière d'organisation sociale et politique. La gestion du foncier est liée à l'organisation sociale, avec les autochtones ayant le droit exclusif de propriété sur la terre, mais qui peuvent la céder temporairement aux allochtones en échange de cadeaux.

L'économie de la région est fortement axée sur le secteur primaire, avec l'agriculture, la pêche et l'élevage comme principales sources de subsistance. Les cultures de rentes, telles que le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa et le palmier à huile, coexistent avec les cultures vivrières comme le riz, l'igname, le manioc, le maïs, la banane plantain, l'arachide, ainsi que des cultures maraîchères. L'élevage concerne principalement les bovins, avec une activité de pêche importante sur le lac Kossou et le fleuve Bandama, attirant des pêcheurs maliens.

Le secteur secondaire comprend des industries agroalimentaires et minières, ainsi que des activités d'orpaillage clandestin. Le secteur tertiaire est dynamique, avec un commerce florissant et un réseau de transport bien développé, reliant les principales localités de la région.

En ce qui concerne la santé et l'éducation, la région dispose de plusieurs établissements de santé, y compris un Centre Hospitalier Régional (CHR), des hôpitaux généraux, des maternités, des cabinets dentaires et des centres de santé.

L'enseignement est dominé par les établissements publics, en particulier les écoles primaires, bien que l'enseignement supérieur soit peu présent.

Les infrastructures en eau potable et en électricité sont inégalement réparties dans la région, avec des différences entre les départements. Les services de télécommunications et d'accès aux technologies de l'information sont largement disponibles, avec un accès aux chaînes nationales et internationales, ainsi que des réseaux de téléphonie fixe et mobile.

Tableau 10 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de la Marahoué

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
MARAHOUÉ	Bouaflé	N'Douffoukankro	Diacohou	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
	Sinfra	Sinfra	Huafla	Construction et équipement de la maternité + logements
	Zuénoula	Kanzra	Ziduhobouenou	Réhabilitation et rééquipement du centre de santé rural

a. DEPARTEMENT DE BOUAFLE

• Situation géographique et administrative

La circonscription administrative de Bouaflé a été érigée en Chef-lieu de la Région de la Marahoué par décret N° 96-665 du 28 août 1996 et par scission de la vaste région du Centre-Ouest. Elle est située à environ 306 km d'Abidjan, la capitale économique, et à 59 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative. La ville est arrosée par le fleuve Marahoué et se trouve à proximité du lac Kossou. Par ailleurs, dans sa structure de décentralisation, le Département de Bouaflé compte deux (02) communes : Bouaflé et Bonon ainsi qu'un Conseil Régional. Le Département de Bouaflé, se compose de cinq (05) Sous-préfectures : Bouaflé, Pacouabo, Tibéita, Bégbessou et N'Douffoukankro.

• Situation démographique

Évoquant la situation démographique, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'année 2021, a dénombré la population totale du Département de Bouaflé à quatre cent neuf mille six cent quatre et vingt-trois (409 683) habitants (avec une population d'environ 213 967 habitants pour la commune de Bouaflé). Cette population est répartie sur une superficie de 4 222,48 km², soit une densité moyenne de 97,02 habitants/km². Elle se compose principalement de trois (03) groupes ethniques que sont : les Gouro qui sont les autochtones localisés dans la partie Ouest et Sud du département, les Ayaou qui peuplent le Nord du Département et les Yaouré qui constituent un sous-groupe Gouro situé à l'Est de Bouaflé.

A ces populations autochtones, s'ajoutent des allochtones et allogènes. En effet, les communautés nationales sont constituées de tous les grands groupes (Akan, Krou, Malinké et Sénoufo) de la Côte d'Ivoire. Les communautés étrangères sont composées de ressortissants de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Burkinabés, Guinéens, Maliens, Nigériens, Nigériens et Sénégalais) ainsi que des Mauritaniens et Libanais.

• Organisation socio-politique

Le peuplement de Bouaflé est historiquement rattaché aux migrations du peuple Gouro issu du grand groupe culturel des Mandé du Sud. En quête d'espace de vie sociale paisible, les Gouro dans leur élan migratoire s'installèrent au bord du fleuve de la Marahoué en créant le village de Goblata. Cependant, à la suite de conflits internes, le village de Goblata se scinda pour constituer les trois (3) villages actuels de Koblata, Loouafla et Déhita qui se partagent les rives du fleuve Bandama. Le lieu devint très vite une zone propice à la pêche et un grand marché de poissons silure appelé « Boua » par les Gouro. En référence à la spécificité de ce poisson qui se caractérise par sa grosseur, la zone fut baptisée « Bouaflé », qui signifie dans la langue Gouro, « marché de silures ». Au plan social, dans le département de Bouaflé et même de la région de la Marahoué, les trois groupes ethniques autochtones Gouro, Ayaou et Yaouré disposent d'une organisation sociale basée sur les fondements sociologiques que sont

la famille, le village, la tribu et le canton. La famille représente l'unité sociétale de base, Elle est scellée par les liens de consanguinité et l'alliance du mariage qui découle sur une forte solidarité entre descendants de même lignage. Les peuples de la Marahoué revendiquent une appartenance au régime patrilinéaire selon lequel le lignage est constitué de plusieurs familles relevant du même grand-père. Ainsi, chez les Gouro ou Koueni, les lignages – Gouniwo - sont unis par les mariages patrilocaux et polygamiques qui sont organisés en un ou plusieurs lignages formant un village (fla).

Concernant le système politique, le pays Gouro est régi par un système qui admet le pouvoir d'un chef traditionnel qui est le descendant de la famille du fondateur du village. Quant aux Yaouré, ceux-ci fondent leur organisation politique autour d'un système matrilineaire chez certains (Yaoure nord) et patrilinéaire chez d'autres (Yaoure sud).

• Situation économique

Le département de Bouaflé ainsi que son chef-lieu (la commune de Bouaflé) se distingue par ses spécificités économiques dans les trois secteurs d'activité de la Côte d'Ivoire.

Le secteur primaire dans ce département englobe les activités agricoles, l'élevage et la pêche.

L'agriculture joue un rôle central. Dans le département de Bouaflé, on rencontre trois types que sont : les cultures de rente, les cultures vivrières et les cultures maraîchères. Les cultures de rente produites dans ce département sont le café, le cacao, le coton et l'anacarde. La banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, et le manioc sont les productions de vivriers que l'on y trouve. Quant aux produits maraîchers, ils sont également significatifs, comme en témoignent les statistiques de production de 2021 et 2022.

Dans le secteur secondaire, l'industrie alimentaire prédomine, avec sept boulangeries et une brasserie de bière et de boissons gazeuses. Parallèlement, des gisements aurifères suscitent l'activité minière, mais attisent aussi la présence d'orpailleurs clandestins. En revanche, les activités minières légales restent limitées, avec Perseus Mining Yaouré SARL détenant des permis de recherche.

Le secteur tertiaire est marqué par un réseau de transport public assuré par diverses entreprises, notamment l'Union des Transports de Bouaké (UTB), la Compagnie des Transports Express (CTE), le Labelle Transport, Emergence Transport de la Marahoué (ETM), ainsi que des minicars. Les services comprennent sept pharmacies, des cybercafés, des cabines téléphoniques, des structures de transfert d'argent, et des institutions bancaires telles que la BICICI, BACI, SIB, NSIA Banque, SGBCI, Banque Populaire, et COOPEC. De plus, neuf stations d'essence, dont deux à Bonon, assurent l'approvisionnement en carburant de la population locale.

- **Situation du système sanitaire**

Pour ce qui est du système sanitaire, le département de Bouaflé présente diverses spécificités dans ses secteurs clés. Le département offre une gamme d'établissements de santé de deux niveaux : des établissements de niveau 1, principalement des Etablissement Sanitaire Public de Premier Contact (ESPC), qui servent de points d'entrée du système sanitaire, et des établissements de niveau 2, tels qu'un Centre Hospitalier Régional (CHR) et deux Hôpitaux Généraux (Nouveau et Ancien) situés dans la commune de Bouaflé. En outre, le département est pourvu d'autres services de santé, notamment une protection maternelle infantile (PMI), des maternités, des cabinets dentaires, divers centres de santé, ainsi que des cliniques privées et des pharmacies.

- **Services socioéducatifs**

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, le département compte un nombre significatif d'établissements éducatifs, avec 45 écoles maternelles, 327 écoles primaires, 28 établissements secondaires, et trois (03) établissements techniques, illustrant son engagement envers l'éducation de ses habitants.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Le département dispose d'une couverture en eau potable étendue, comprenant 92 localités desservies par 9 châteaux d'eau, 454 pompes hydrauliques manuelles et 8 pompes hydrauliques électriques.

En ce qui concerne l'électricité, Bouaflé bénéficie d'une couverture électrique suffisante au niveau communal, bien que certaines localités ne soient pas encore reliées au réseau national, avec 69 localités électrifiées sur un total de 92, représentant un taux d'électrification de 75%, laissant 23 localités non électrifiées. Ces données reflètent les efforts de la commune pour fournir des services de base essentiels à sa population.

b. DEPARTEMENT DE SINFRA

- **Situation géographique et administrative de la zone indirecte des sous-projets**

Le département de Sinfra est situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire et fait partie de la région administrative de la Marahoué. Il a été érigé en 1985 par le décret n°85-1086 du 17 octobre 1985 et son ressort territorial comprend les sous-préfectures de Sinfra, Bazré, Kouétinfla et Kononfla.

Dans ses limites administratives, le département de Sinfra s'étend sur une superficie de 1.600 Km² et est entouré :

- au Nord par le Département de BOUAFLE,
- au Sud par les Département GAGNOA et OUME,
- à l'Ouest par le Département d'ISSIA ;

- à l'Est par le Département de YAMOUSSOUKRO dont il est séparé par le fleuve Bandama.

- **Situation démographique**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, la population du département de Sinfra est estimée à 245 226 habitants partagés entre 128 054 hommes et 117 172 femmes. Cette population est le fait d'une diversité démographique composée des autochtones Baoulé et des populations allochtones venues des autres régions de la Côte d'Ivoire. A ceux-ci s'ajoutent une importante communauté de non nationaux originaires des pays de la CEDEAO.

- **Organisation socioculturelle**

Le département de Sinfra, à l'instar du peuple Gouro de la région de la Marahoué, est structuré autour d'éléments d'organisation sociale et politique qui répondent aux standards des traditions ancestrales.

En effet, la société Gouro est fondée sur deux éléments qui sont la parenté, l'espace villageois. Les Gouro conçoivent l'organisation sociale en se référant à la famille comme la pierre angulaire de la société. L'unité familiale correspond au lignage ou au segment de lignage, aujourd'hui désignée par le terme *Goniwuo qui sous-entend* l'idée de pérennisation de la lignée par la famille.

Celle-ci se forme obéit au régime patrilinéaire qui conçoit que le lignage découle du grand-père. La communauté pratique le **patriarcat**, l'organisation sociale des Gouro est fondée sur "la parenté par les mâles" ; c'est-à-dire que la structure de la famille est basée sur la puissance paternelle.

L'organisation politique quant à elle, est basée sur la cohabitation et la coexistence de plusieurs cellules sociales politiquement autonomes en un seul lieu de résidence, le village, exigent une forme de gouvernement répondant à un système de chefferie traditionnelle.

- **Situation économique**

L'économie du département de Sinfra est basée sur les trois secteurs majeurs de l'économie ivoirienne. Le secteur primaire constitue le domaine le plus pratiqué avec la culture des produits de rente tels que le cacao et l'anacarde. L'on enregistre également des cultures vivrières et maraîchères.

Secteur primaire

L'agriculture

L'économie du département de Sinfra est à l'instar des autres régions de la cote d'Ivoire fondée sur une importante culture du cacao, avec une production moyenne de 20 507 tonnes au cours de la campagne 2021-2022. La seconde culture de rente du département est l'anacarde qui a connu une production annuelle de 10 500 tonnes au cours de la période de 2021-2022.

En ce qui concerne les cultures vivrières et maraîchères, le département produit une diversité de produits au nombre desquels on compte la banane plantain, le riz, l'igname, l'aubergine, le gombo, la tomate qui constituent à la fois des produits d'économie de marché et de subsistance.

L'élevage

L'activité pastorale est en général pratiquée autour de l'élevage bovin. Cette activité n'est pas développée et connaît des difficultés en raison du manque d'espace qui lui est dédié. La production est donc faible dans le département.

Secteur secondaire

Ce secteur est dominé par de petites unités industrielles de transformation ; ainsi l'artisanat de service (mécaniciens, cordonniers, forgerons ébénistes, menuisier...) est dominant dans le Département. Les ateliers de réparations de véhicules, de bicyclettes, d'équipement électriques de chaussures, de couture, les brasseries locales et les petites entreprises qui produisent des biens de consommation « légers » (vêtements, mobiliers outillage, alimentation de boisson) et qui utilisent des prestataires de services ne sont pas pour la plupart qualifiés. Ils ne sont pas formés et ne disposent d'aucune structure d'appui et de renforcement de capacités.

Secteur tertiaire

Le commerce

L'activité commerciale connaît une certaine vitalité au niveau du Département. Les magasins de marchandises diverses sont tenus à Sinfra et dans les sous-préfectures par des ressortissants libanais, mauritaniens et ceux de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Ces échanges concernent à 90% les produits agricoles. En outre il existe dans le Département de Sinfra :

- Cinq (05) officines de pharmacie à Sinfra que sont la pharmacie Bokosso, la pharmacie de Sinfra, la Nouvelle pharmacie Kavoudro, la pharmacie principale et la pharmacie de la gare.
- Une officine de pharmacie à Kononfla, la pharmacie Moderne de Kononfla
- Deux dépôts de pharmacie à Bazré et à Kononfla
- Sept (07) boulangeries à Sinfra
- Deux boulangeries à Kononfla.
- Cinq (05) stations de distribution de produits pétroliers et de ses dérivés sont présentes à Sinfra. Il s'agit de TOTAL, SHELL, CORLAY, SRAR PETROLEUM et DISTRICOM OIL.

Le Transport

Le Département de Sinfra est desservi principalement par sept (07) compagnies de transport interurbain ; il s'agit de UTB, UTS, JTS, BOB LASS Transport, ALINO transport et DIADA Transport. La compagnie JTS assure la liaison Sinfra Burkina Faso. Le transport urbain est assuré par des taxis ville. Dans l'ensemble il faut indiquer que les véhicules sont dans un état vieillissant.

• Situation du système sanitaire

Infrastructures sanitaires

A l'échelle départementale, la couverture sanitaire de Sinfra est caractérisée par une pyramide infrastructurelle à deux niveaux, composée d'un hôpital général et d'ESPC dont des centres de santé urbains et ruraux. On dénombre au total, 3 centres de santé urbains et 10 centres de santé ruraux construits dans les localités du département. A l'actif des infrastructures de santé, le département de Sinfra dispose par ailleurs d'un centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) et de quelques établissements de soin privés. Le tableau suivant présente la synthèse de l'offre sanitaire du département.

Tableau 11 : Infrastructure Sanitaire du département de Sinfra

Ensemble Département	INFRASTRUCTURES						
	Hôpital Général	CSU / FSU	CSR	SSSU-SAJ	PMI	Etablissements privés	Dépôt de sang (CNTS)
Sinfra	1	-	4	1	1	5	1
Bazré	-	1	2	-	-	-	-
Kononfla	-	1	2	-	-	-	-
Kouétinfla	-	1	2	-	-	-	-

Source : District sanitaire de Sinfra, Rapport de semestre 1, 2023

Personnel de santé

Dans le cadre de la couverture maladie, le département de Sinfra dispose pour d'un personnel diversifié pour assurer l'offre sanitaire. Il s'agit de professionnels qualifiés au métier de la santé publique, repartis dans les différentes sous-préfecture et localités. Dans l'ensemble, les statistiques révèlent un effectif de 401 agents de santé dont les détails sont fournis selon dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Statistique du personnel de Santé du département de Sinématiali

PERSONNEL DE SANTE	NOMBRE
Médecins	18
Pharmaciens	5
IDE	92
SFDE	56
PGP	9
TSS (PGP, laboratoire, assainissement)	14
Réanimateurs anesthésistes	2
Gynécologue	1
Chirurgiens-dentistes	2
Agents paramédicaux (ASC)	202

Source : District sanitaire de Sinfra, Rapport de semestre 1, 2023

Principales pathologies diagnostiquées

Tableau 13 : Types de pathologies diagnostiquées dans le département de Sinfra

Morbidités	Taux
Paludisme	27 ‰
Diarrhées	100 ‰
IRA	104,08 ‰
Anémie	297,55 ‰
VIH	1,62 ‰

Source : District sanitaire de Sinfra, Rapport de semestre 1, 2023

• Infrastructures et équipements collectifs

Adduction en eau potable

L'adduction en hydraulique dans le département de Sinfra existe en zone urbaine, par le moyen de deux forages qui renforcent la capacité des populations en eau potable. Au niveau de la zone rurale, les localités logées dans les sous-préfectures bénéficient d'une couverture progressive. La couverture est à 83 pour cent non sans mentionner le mauvais fonctionnement des pompes villageoises dans plusieurs localités.

Couverture en électricité

Le Département de Sinfra est couvert dans son ensemble par un réseau électrique linéaire HTA/BTA de 192,3 Km.

c. DEPARTEMENT DE ZUENOULA

• Situation géographique et administrative de la zone indirecte des sous-projets

Situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire et au Nord-ouest de la Région administrative de la Marahoué, le département de Zuénoula a été érigé par la loi n°79-409 du 21 mai 1979.

Le département de Zuénoula s'étend sur une superficie de 2.872 Km². Il partage ses limites administratives au nord avec la région du Béré, au sud avec les Départements de Bouaflé et Daloa, à l'est avec le Département de Gohitafla et à l'ouest avec le Département de Vavoua.

• Situation démographique

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021, la population totale du département de Zuénoula est de 184.882 habitants, constitués de 98.187 hommes et de 86.695 femmes.

À l'image de la région de Marahoué, le Département de Zuénoula constitue une mosaïque sociale car elle abrite une diversité composée des autochtones Gouro qui

accueillent les populations allogènes venues des autres régions de la Côte d'Ivoire. A ceux-ci s'ajoutent une importante communauté de non nationaux originaires des pays de la CEDEAO.

- **Organisation socioculturelle**

Le département de Zuénoula, à l'instar du peuple Gouro de la région de la Marahoué, est structuré autour d'éléments d'organisation sociale et politique qui répondent aux standards des traditions ancestrales.

En effet, la société Gouro est fondée sur deux éléments qui sont la parenté, l'espace villageois. Les Gouro conçoivent l'organisation sociale en se référant à la famille comme la pierre angulaire de la société. L'unité familiale correspond au lignage ou au segment de lignage, aujourd'hui désignée par le terme *Goniwuo qui sous-entend* l'idée de pérennisation de la lignée par la famille.

Celle-ci se forme obéit au régime patrilinéaire qui conçoit que le lignage découle du grand-père. La communauté pratique le **patriarcat**, l'organisation sociale des Gouro est fondée sur "la parenté par les mâles" ; c'est-à-dire que la structure de la famille est basée sur la puissance paternelle.

L'organisation politique quant à elle, est basée sur la cohabitation et la coexistence de plusieurs cellules sociales politiquement autonomes en un seul lieu de résidence, le village, exigent une forme de gouvernement répondant à un système de chefferie traditionnelle.

- **Situation économique**

Le domaine économique dans le Département de Zuénoula, est à l'instar des autres régions de la Côte d'Ivoire est tributaire des trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Secteur primaire

L'économie du département est essentiellement dominée par un secteur primaire qui met en exergue les activités agricoles qui constituent le principal générateur de ressources. Les activités agricoles pratiquées sous leur diversité complexe, comprenant les cultures de rente, notamment le binôme cacao-café, le coton, l'anacarde, le palmier à huile et la canne à sucre.

Le département est un vivier d'où proviennent une importante production de cultures vivrières notamment la banane plantain, le riz, l'igname, l'aubergine, le gombo, la tomate qui constituent à la fois des produits d'économie de marché et de subsistance.

Secteur secondaire

Le domaine industriel ne connaît pas un essor important dans le département de Zuénoula, en raison de la rareté d'entreprise ou d'unité de transformation. Néanmoins, ce secteur est représenté par la présence de l'Unité Agricole Intégrée de SUCRIVOIRE qui est spécialisée dans la transformation de la canne à sucre.

Secteur tertiaire

De par sa situation géographique qui le met en liaison avec plusieurs départements, le Département de Zuénoula est une localité carrefour, favorable aux activités telles que le commerce et le transport. Les activités commerciales sont majoritairement exercées selon deux circuits. Le commerce est pratiqué traditionnellement dans les marchés locaux. Sous une autre forme, cette activité se pratique par le commerce des produits manufacturés dans les chaînes de distribution. Le commerce est aussi caractérisé par le trafic des produits agricoles de rente vers d'autres localités.

Au titre des activités de transport, celles-ci sont peu développées dans le département. Il existe néanmoins des compagnies qui assurent le transport des personnes et des biens en faisant la liaison entre Zuénoula et les autres localités. Un autre type de transport consiste à garantir le trafic interne des populations.

• Situation du système sanitaire

Sur le plan de la santé publique, le département de Zuénoula constitue un district sanitaire qui dispose d'un système d'une offre de plusieurs infrastructures repartis dans les localités. Le tableau ci-dessous présente les statistiques de ces infrastructures sanitaires.

Tableau 14 : Inventaire des infrastructure sanitaire du département

Ensemble Département de Zuénoula	INFRASTRUCTURES						
	Hôpital Général	CSU / FSU	CSR	SSSU- SAJ	PMI	Etablissements privés	Laboratoire d'analyse
	1	4	21	1	1	5	4

Source : District sanitaire de Zuénoula, Rapport de semestre 1, 2023

Dans le cadre de la couverture maladie, le département de Zuénoula dispose d'un personnel diversifié pour répondre à la demande sanitaire. Il s'agit de professionnels qualifiés au métier de la santé publique, repartis dans les différentes sous-préfecture et localités. Dans l'ensemble, les statistiques révèlent un effectif de 146 agents de santé dont 07 médecins, 84 Infirmiers Diplômés d'Etat et 55 sage-femmes.

• Situation socioéducative

Le système éducatif de la région régi par une Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET), est caractérisé par :

- Une prédominance des établissements publics ;
- Une forte concentration des établissements primaires ;
- Une dispersion des établissements en zone rurale ;
- L'absence d'établissements d'enseignement supérieur.

Tableau 15 : Couverture en infrastructures scolaires dans le Département de Zuénoula

	Préscolaire	Etablissements Primaires	Etablissements Secondaires	Etablissements Techniques
Zuénoula	07	197	16	02

Source : Monographie de la Région de la Marahoué, 2020

• Infrastructures et équipements collectifs

Tous les villages du département sont connectés au réseau électrique et quasiment alimentés en eau potable, par le système de l'hydraulique villageoise améliorée, renforcé par endroits, par des châteaux d'eaux. La couverture en adduction en eau potable en milieu urbain par la SODECI est estimée à un taux de 35% pour l'ensemble du département. S'agissant de la Commune, ce taux est de 45%, pour une production de 100 m³ par heure.

Le réseau routier du département est long de 580,5 km, dont 32 km revêtus. Le département bénéficie d'une seule route de catégorie B-409, partant de Zuénoula à Bouaflé, longue de 71 kilomètres. Quant à la voirie urbaine, la Commune bénéficiera de 20 kilomètres tandis que les Sous-Préfectures de Zuénoula, Zanzra et de Kanzra, situées dans l'emprise des travaux, auront 3 à 5 kilomètres de bitume, par Circonscription.



District Sanitaire de Zuénoula



Ecole Primaire à Zuénoula



Equipement hydraulique et électrique

Planche 1 : Illustration d'équipements sociaux de base dans le Département de Zuénoula

Source : Id sahel/EasyManagement/SEM International, CIES, Octobre 2023

1.5.2.1.3.2. Région du Haut-Sassandra

Située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, la Région du Haut-Sassandra a été créée en 1991 par le décret N°91-10 du 16 octobre 1991. Cette région a pour chef-lieu la ville de Daloa, étendue sur une superficie de 15 200 km² et couvre dans son ressort territorial, 4 départements qui sont Daloa, Issia, Vavoua et Zoukougbeu. Dans l'ensemble, la région est forte d'une démographie estimée à 1 739 697 habitants

(RGPH, 2021) qui constitue un tout socioculturel cosmopolite de 4 groupes ethniques que sont les Bété, les Gnamboua, les Gouro et les Sokuya.

Considérant l'aspect économique, les potentialités de la région sont diverses et touchent les trois grands secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire. L'économie de la région est essentiellement basée sur l'agriculture qui est pratiquée par environ 80% de la population active. Celle-ci produit les cultures de rente, à savoir le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. En outre, les cultures vivrières occupent également une place non moins importante. Les populations sont abonnées à la production du riz, de la banane plantain, du manioc, le maïs, etc. qui sont les principales cultures vivrières de la région. La production des cultures maraîchères est également constatée dans la zone.

L'économie de la région est également tributaire d'un secteur secondaire qui se concentre sur la transformation des matières premières locales. Ce secteur est perceptible par la présence des scieries et l'exploitation du bois d'œuvre. En outre, le secteur industriel se caractérise par la présence d'usines de conditionnement de cacao, la semi-transformation de produits vivriers tels que le maïs. L'extraction de l'or connaît un intérêt dans les départements de Zoukougbeu, Issia, et Vavoua.

Sur le plan de la santé, la région du Haut- Sassandra possède plusieurs infrastructures sanitaires dans les localités et départements. Selon le rapport d'activité de la Direction régionale Sanitaire du Haut Sassandra de 2023, les besoins sanitaires sont assurés par un CHR, 3 Hôpitaux généraux, 101 ESPC et 5 SSSU.

Pour ce qui concerne l'éducation, ce domaine est pourvu par un nombre important d'établissements. On dénombre 157 préscolaires, 742 primaires, 320 secondaires et 1 université publique construite dans le chef-lieu de la région.

Dans le cadre du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement, deux (2) localités de la région du Haut-Sassandra sont bénéficiaires du sous-projet Santé. Ces localités figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Haut-Sassandra

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
HAUT-SASSANDRA	VAVOUA	BAZRA-NATTIS	Déragon	Achèvement et équipement du centre de santé rural + logements
	ZOUKOUGBEU	GREGBEU	Zoukpangbeu	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme

a. DEPARTEMENT DE ZOUKOUGBEU

• Situation géographique et administrative de la zone indirecte des sous-projets

Erigé par le décret N°2008-96 du 05 mars 2008, le Département de Zoukougbeu est situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire et dans la partie Ouest de la Région du Haut-Sassandra. Sa situation géographique localise cette circonscription entre les Départements de Vavoua au Nord, Buyo au Sud, Duekoué et Bangolo à l'Ouest et Daloa à l'Est. Dans son ressort administratif, le Département de Zoukougbeu compte quatre (04) sous-préfectures qui sont Zoukougbeu, Grégbeu, Guessabo et Domangbeu.

• Situation démographique

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021 (RGPH 2021), la démographie du Département de Zoukougbeu est estimée à 146 537 habitants dont 79 597 hommes et 66 940 femmes. Cette population est le résultat d'un brassage cosmopolite entre plusieurs peuples dont les Gnamboua qui en sont les autochtones et les ethnies allogènes originaires des quatre points cardinaux de la Côte d'Ivoire. Le Département est une zone attractive à d'autres populations allochtones venus des pays limitrophes (notamment du Burkina Faso, du Niger, du Mali, du Bénin et de la Guinée etc.).

• Situation économique

L'économie du Département est composite, à l'instar de toutes les zones rurales de la Côte d'Ivoire. La principale activité économique est issue du secteur primaire et est axée autour de l'agriculture. La végétation et la richesse du sol du Département sont des facteurs favorables à la profusion des cultures pérennes (café, Cacao, hévéa et palmier à huile) et les cultures vivrières (banane plantain, manioc, riz pluvial, etc.). Les populations sont également abonnées à la production des cultures vivrières comme la banane plantain, le manioc, le riz pluvial, l'igname, le maïs, le taro, la tomate, l'aubergine, le piment, le gombo que l'on trouve en abondance sur les marchés.

Par ailleurs, en matière d'industrie, ce secteur n'est pas développé dans le département. Seule l'exploitation forestière de bois en grumes.

Quant au secteur tertiaire, il est organisé autour du commerce. Le commerce de détail des produits manufacturés est très important, détenu par de nombreux ressortissants des pays de la CEDEAO. Quant au commerce des produits vivriers, il est l'apanage des femmes qui le font de façon individuelle, en association ou à travers les coopératives de femmes créées dans la ville de Zoukougbeu.

• Situation du système sanitaire

Les infrastructures sanitaires du Département de Zoukougbeu comprennent un (01) Hôpital Général, huit (08) centres de santé dont trois (03) urbains, cinq (05) ruraux, un (01) médico-scolaire et un hôpital spécialisé semi privé dénommé Saint-michel. Ces

infrastructures managées par 113 personnels de santé sont placées sous l'autorité du District Sanitaire de Zoukougbeu.

Tableau 17 : Infrastructures sanitaires du Département de Zoukougbeu

Etablissements	District
HG	01
CSU	03
CSR	05
Centre confessionnels	1
SSSUS AJ	1
Infirmeries privées recensées	15

Source : Rapport annuel du District Sanitaire de Zoukougbeu, 2023

Tableau 18 : Personnel de santé du Département de Zoukougbeu

Fonctions	Effectifs	Ratio
Infirmiers	49	1 IDE/ 5000 Hbts
Sage-femmes	29	1 SFDE / 3000 Hbts
Médecins	10	1 MED / 10000 Hbts
Préparateurs gestionnaires en pharmacie	05	1 PGP / 5000 Hbts
TOTAL	93	

Source : Rapport annuel du District Sanitaire de Zoukougbeu, 2023

• Situation socioéducative

La couverture scolaire dans le Département de Zoukougbeu est caractérisée par une palette d'établissements à deux niveaux, notamment le primaire et le secondaire. A ce propos, le Département de Zoukougbeu dispose de 105 établissements dont un lycée Moderne, vingt-trois (23) établissements secondaires, quatre-vingt (80) écoles primaires et 02 Instituts de Formation et d'Education féminine.

• Infrastructures et équipements collectifs

L'équipement social de base dans le département de Zoukougbeu est caractérisé par un accès quasi total des villages du Département à l'électricité. Cependant, du fait de l'accroissement démographique, la ville de Zoukougbeu et tous ces villages ont besoin d'une extension électrique.

Quant à l'adduction en eau potable, bien que plusieurs localités soient dotées de pompes hydrauliques, il faut relever que ces équipements sont insuffisants dans les villages du Département. Certains châteaux d'eau (Grégbeu et de Belleville) sont non fonctionnels, ou de petite capacité.

b. DEPARTEMENT DE VAVOUA

• Situation géographique et administrative

Situé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans la Région du Haut-Sassandra, le Département de Vavoua s'étend sur une superficie de 6 168 Km². Du point de vue administratif, le département est limité :

- au nord par les Départements de Mankono et Kongasso ;
- au sud par les sous-préfectures de Daloa et Zaïbo et Zoukougbeu ;
- à l'est par le Département de Zuénoula ;
- à l'ouest par le Département de Bangolo

• Situation démographique

Du point de vue démographique, le département de Vavoua peuplé par une population estimée à 477 154 habitants, répartis entre 255 203 hommes et 221 951 femmes. Le Département est un tout cosmopolite dont la population majoritaire est issue du peuple Gouro. Deux autres peuples autochtones du Département sont les Kouya et les Niédéboua qui constituent des minorités culturelles. A cette population s'ajoutent des allogènes Baoulé, Malinké, Sénoufo et Yacouba. La population locale est également composée d'autres populations issues des pays de la CEDEAO, tels que les guinéens, les maliens, les burkinabé.

• Situation économique

Sur le plan économique, le Départe de Vavoua se caractérise par son dynamisme. Les trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire y sont représentés, avec une forte cristallisation autour de l'agriculture.

Le secteur primaire

Les activités de ce secteur se cristallise autour de l'agriculture, à l'instar de toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Les populations sont abonnées dans leur majorité à la production et l'exploitation des cultures de rente. Les localités constituent des zones favorables à la production de cultures telles que le cacao, le café, le palmier à huile, l'hévéa. Ces cultures s'exploitent sur tout le territoire et constituent le socle de l'économie départementale.

L'agriculture s'étend également à la production vivrière à laquelle les populations s'emploient à travers des produits comme la banane plantain, le manioc, le riz (en raison des nombreuses zones de bas-fonds), l'igname. Les produits maraichers sont également prisés dans le département.

A côté de l'agriculture, l'élevage représente une source économique non moins importante qui anime le secteur primaire dans le département de Vavoua. Généralement pratiqué par les ressortissants de l'hinterland, l'élevage connaît un intérêt relativement important avec une diversité de bêtes. Ceux-ci élèvent des bovins, des ovins et des ovins.

Le secteur secondaire

L'industrie connaît un niveau très peu important dans le département de Vavoua. Si le département de disposait d'antan des entreprises de transformation de bois par la présence de scieries, cette activité accuse aujourd'hui une baisse de régime considérable.

Le secteur tertiaire

Ce domaine constitue au demeurant le deuxième poumon de l'économie du département à travers le commerce des matières premières ; Vavoua étant une zone de fort transit des produits agricoles de rente. Le département bénéficie d'un grand marché ouvert à selon une fréquence hebdomadaire. Il en est de même pour les cinq (5) sous-préfectures. L'activité agricole et le commerce entraîne par conséquent l'essor du domaine du transport dans le département. Le transport est tributaire de plusieurs compagnies privées, notamment 4 sociétés de trafic entre Vavoua et Abidjan ; 1 société qui rallie Vavoua et Bouaké, 2 compagnies entre Vavoua et le Burkina Faso.

• Situation du système sanitaire

Le Département de Vavoua possède et bénéficie de plusieurs infrastructures sanitaires pour assurer la réponse à la demande. Dans les localités et sous-préfectures, ces infrastructures évoluent du niveau 1 (ESPC) aux établissements de niveau 2 (tels que les Hôpitaux généraux). L'offre médicale met également à disposition un personnel qualifié pour les besoins de la population.

Les tableaux ci-dessous présentent les infrastructures sanitaires et le personnel du Département.

Infrastructures sanitaires existantes

Tableau 19 : Données sur les infrastructures sanitaires du Département de Vavoua

Etablissements sanitaires existants	VAVOUA
Hôpital General	1
Centre Sante de Rural (CSR)	25
Centre de Santé Urbain (CSU)	3
Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU)	1

Source : Rapport d'activité de la Direction régionale Sanitaire du Haut Sassandra, Semestre 1, 2023

Personnel de santé

Pour répondre aux besoins sanitaires des populations, le Département de Vavoua dispose d'un personnel qualifié. Les statistiques délivrées par la direction régionale de la santé permettent de relever les données sur le personnel de santé. Les données sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Personnel de santé du Département de Vavoua

Spécialités	VAVOUA
Médecins	11
Pharmaciens	5
Chirurgiens-Dentistes	2
Gynécologues	1
Sages femmes	53
Infirmiers	102
PGP	6
Aides-soignants	26
ASC	298

Source : Direction Régionale de la Santé du Haut Sassandra, Rapport de semestre 1, 2023

• Services socio-éducatifs

Le Département de Vavoua regorge essentiellement trois (3) paliers d'enseignement et de formation de base. L'offre éducative comprend les niveaux d'éducation préscolaire, primaire, et secondaire. Le tableau ci-dessous présente la couverture scolaire selon les différents ordres d'enseignement.

Tableau 21 : Couverture en infrastructures scolaires du Département de Vavoua

	Préscolaire	Etablissements Primaires	Etablissements Secondaires
VAVOUA	12	313	03

Source : Monographie de la Région du Haut Sassandra, 2020

• Infrastructures et équipements collectifs

Adduction en eau potable

Le département de Vavoua est dans sa zone communale, desservie en eau potable. La SODECI locale y dispose de quatre forages et d'un barrage. Les forages en état de fonctionner produisent respectivement 11 m², 13 m², et 22 m² par heure. Le quatrième forage et le barrage sont non-fonctionnels.

Couverture en électricité

La distribution de l'énergie électrique du Département de Vavoua est fournie par la Direction de la CIE, logée au niveau du chef-lieu de Département. Pour ce qui concerne la couverture en énergie, l'on note une couverture dans les zones

départementale et sous-préfectorale. La plupart des localités ne bénéficient pas encore de la couverture électrique.

1.5.2.1.3.3. Région de l'Agnéby-Tiassa

Située dans le Sud forestier de la Côte d'Ivoire et englobant la pointe sud du V baoulé savanicole, la Région de l'Agnéby-Tiassa s'étend sur une superficie de 9 080 km² et compte 865 951 habitants dont 458 756 hommes et 407 195 femmes répartis entre 158 762 ménages (RGPH 2021). Elle est limitée au Nord par les Régions du Moronou et du Béliér, au Sud par la Région des Grands Ponts, à l'Est par la Région de la Mé et à l'Ouest par les Régions des Grands Ponts, du Gôh et du Lôh-Djiboua. La région de l'Agnéby-Tiassa est composée administrativement de quatre (04) départements : Agboville (chef-lieu de région) ; Tiassalé ; Sikensi ; Taabo.

L'Agnéby-Tiassa est une région essentiellement agricole où prédomine la culture de l'hévéa, palmier à huile, le cacao pour les produits d'exportation. Au cours de ces dernières années, la culture de l'hévéa et du palmier à huile a connu un développement rapide et représente un appoint non négligeable dans le revenu des populations.

La culture de la banane douce est pratiquée particulièrement dans les départements d'Agboville et de Tiassalé. La région est une grande productrice de (produits) vivriers notamment (banane plantain, igname, manioc, etc.).

L'Agnéby-Tiassa compte quelques unités industrielles : Unités agro-industrielles (SBC : production et conditionnement de la banane dessert à Tiassalé) ; TRCI (achat et conditionnement du latex à Agboville) ; etc.) ; Unités de transformation du bois (STBI à N'Douci ; SNPRA à Agboville, etc.).

La région possède des atouts touristiques avec des sites archéologiques d'Ahouakro (sous-préfecture de Pacobo), des manifestations culturelles telles que la fête du *Dipri* à Sikensi et des lieux de pèlerinage comme la colline de Bonikro située à Céchi.

Les activités artisanales sont présentes dans la région avec le Centre artisanat d'Agboville (fabrique de meubles et d'objets d'art), ainsi que la pêche artisanale pratiquées à Tiassalé et Taabo.

Au niveau du transport, de nombreuses sociétés de transport exploitent les lignes interurbaines et régionales. La région est également traversée par une ligne de chemin de fer de 82 km d'Azaguié à Céchi. Elle dispose en outre d'un barrage hydro-électrique, le barrage de Taabo, qui fournit 35% de l'énergie consommée en Côte d'Ivoire.

Tableau 22 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de l'Agnéby-Tiassa

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	CONSISTANCE DU SOUS-PROJET
AGNEBY-TIASSA	Agboville	Guessigié	Guessigié	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain
			M'Brou	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
		Agboville	Offa	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire rural
	Tiassalé	Gbolouville	Botindé	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire rural
			Broubrou	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire rural

a. DEPARTEMENT D'AGBOVILLE

• Situation géographique et administrative

Le Département d'Agboville est situé à 80 km de route bitumée au nord de la capitale économique du pays, Abidjan. Il s'étend sur une superficie de 3 850 km² et est limité : Au Nord par les départements de Bongouanou et Dimbokro ; Au Sud par le district autonome d'Abidjan ; A l'Est par les départements d'Adzopé et d'Alépé ; A l'Ouest par les départements de Tiassalé et Dabou.

• Situation démographique

Le département d'Agboville, qui comprend quatre-vingt-six (86) villages, est peuplé de deux (2) ethnies autochtones (Abbey et Kroubou) et d'ethnies allogènes ivoiriennes. Outre ces populations, Agboville compte de nombreux non nationaux ce qui fait de la ville une cité cosmopolite. Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2021, la population du département est de 384 340 habitants dont 200 049 hommes et 184 291 femmes

• Situation économique

Dans le département d'Agboville, les trois secteurs d'activité sont représentés à savoir : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Dans leur majorité, les populations du département abordent le secteur primaire à travers les activités agricoles, principalement les cultures de rentes telles que le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa.

A cela, s'ajoutent les cultures saisonnières telles que la banane douce et l'ananas et autres cultures vivrières, notamment le riz, le maïs, l'igname, la banane plantain, le manioc, l'aubergine.

Le secteur secondaire regorge les activités industrielles et agro-alimentaires dans le département d'Agboville. Il s'agit de l'exploitation minière dû au sous-sol du département riche en ressources minières essentiellement constitués de granite. On note également la présence active et dynamique des scieries, des usines telles que COTIVO qui s'adonnent aux activités de filature et de tissage de coton. A Guessigué, Azaguié et Agboville on y trouve des entreprises minières exploitant des carrières de granite.

Concernant le secteur tertiaire Agboville est marquée par une forte présence de sociétés commerciales, des établissements financiers, des micro-finances et un réseau de transport fluide. On note dans le domaine du commerce de détail et de demi-gros effectué par les chaînes de distribution.

- **Services socio-éducatifs**

Dans le domaine de l'éducation, les établissements scolaires d'enseignement primaire public (EPP) sont : Obodjikro 1 à 4, Cotivo, Artisanal 1 et 2 et Plateau ; les établissements scolaires d'enseignement secondaire public sont : le Lycée Moderne, le Collège Moderne, le Centre de Formation et d'Apprentissage des métiers féminins (CFA) ; les établissements scolaires d'enseignement secondaire privé sont : le Lycée moderne Eyemon Niangoran Michel, le Lycée Jacques AKA, l'Institut Nakoi, le Collège Moderne EDEN et le Collège Daouda Coulibaly.

- **Situation du système sanitaire**

Au niveau de la santé, le département compte plus d'une quarantaine de formations sanitaires publiques, dont un CHR, une antenne de l'INHP et une antenne de transfusion sanguine, ainsi que onze (11) structures privées et sept (07) pharmacies.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

L'alimentation en eau potable est assurée par des pompes à motricité humaine et des châteaux d'eau gérés par la SODECI. Ainsi, la ville est alimentée par sept (7) forages et deux (2) stations de traitement d'eau de rivière. L'alimentation de la ville en électricité est assurée par la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE). Le réseau routier long de 940 km est essentiellement constitué de routes bitumées et de routes en terre.

b. DEPARTEMENT DE TIASSALE

• Situation géographique et administrative

Le département de Tiassalé s'étend sur une superficie de 2490,81 km². Il est limité : au Nord par les départements de Taabo, Toumodi et M'Batto ; au Sud par le département de Grand Lahou ; à l'Est par les départements de Sikensi et d'Agboville ; à l'Ouest par le département de Divo.

• Situation démographique

La population globale du département de Tiassalé est estimée à 278 954 habitants (RGPH, 2021) soit une densité de 112 habitants au km². De façon spécifique, le département de Tiassalé compte 150 793 hommes et 128 160 femmes.

• Organisation socio-culturelle

Au niveau de l'organisation sociale, la structure démographique du département révèle qu'il est constitué d'une population cosmopolite ou hétérogène. Elle est répartie en quatre (04) zones géographiques désignées sous le vocable « sous-régions ». On distingue les sous-régions suivantes : sous-région Agni, dont le chef-lieu est Morokro ; sous-région Elomoin, avec pour chef-lieu est Tiassalé ; sous-région Abbey, dont le chef-lieu est N'Douci ; sous-région Abidji-Agni, dont le chef-lieu est Gbolouville. A ces populations autochtones, s'ajoutent les allogènes (Attié, Baoulé, Sénoufo, Gouro, Yacouba, Malinké, Abron, Wê, Bété) et une forte communauté étrangère constituée en majorité de ressortissants des pays de la CEDEAO, des Mauritaniens et de Libanais.

• Situation économique

Dans le département de Tiassalé, on y trouve trois secteurs d'activité qui sont source de son développement économique. Il s'agit des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le premier secteur prend en compte l'agriculture, domaine sur lequel repose l'économie du département de Tiassalé. A côté des cultures traditionnelles de rente que sont le café et le cacao, il existe une forte implantation du palmier à huile et de l'hévéa. Au-delà de ces cultures de rente, on y trouve aussi les cultures vivrières dont les principales sont : la banane plantain, la banane fruit ou banane douce, le maïs, le riz, l'igname, le manioc, les légumes, les agrumes, divers produits fruitiers et maraîchers.

Hormis l'activité agricole, la pêche représente un domaine non moins important dans l'économie locale. Elle est pratiquée sous deux formes qui sont la pêche artisanale ou traditionnelle et la pisciculture.

En matière d'élevage, le département abrite quelques parcs de moutons et de bœufs, des élevages modernes de volailles et de porcs ainsi que des élevages traditionnels

d'ovins. Il convient de relever que des nouvelles spéculations sont de plus en plus observées dans le département. Il s'agit notamment de l'aulacodiculture (agoutis).

Le secteur secondaire est marqué par les activités industrielles de transformation de bois. Elles sont exercées par six (06) unités industrielles à savoir SNST, NSBI, LIMBA (Tiassalé), IDES, STBI, SBI (N'Douci). Dans le secteur agroalimentaire, on note la présence de la Société de Culture et de développement Bananière (SCB).

Le Secteur tertiaire enregistre la présence des banques, des structures commerciales l'hôtellerie et l'artisanat. Le Département enregistre deux banques. Ce sont la Nouvelle Société Ivoirienne d'Assurance (NSIA) et la Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI). Les activités courantes de collecte de l'épargne et du domaine du transfert d'argent sont assurées par les structures telles que la COOPEC et CMEC (Tiassalé et N'Douci) et MUCREFAB (Tiassalé).

- **Services socio-éducatifs**

Dans le cadre de l'éducation, le département compte 316 écoles primaires, dont 280 écoles primaires publiques et 36 écoles primaires privées et 71 établissements secondaires dont 15 publics et 56 privés.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Ces infrastructures concernent la couverture en électricité, l'alimentation en eau potable. Concernant la couverture en électricité, le département compte cinquante-deux (52) villages dont quarante-neuf (49) sont électrifiés. L'alimentation en eau potable est assurée par la SODECI. Le département bénéficie de plusieurs projets notamment le PREMU à la faveur duquel, deux grands châteaux d'eau et des forages ont été construits pour résorber les pénuries d'eau à Tiassalé et N'Douci puis étendre le réseau à la plupart des villages des différentes sous-préfectures. D'autres projets dans le cadre de l'hydraulique rurale ont permis la construction de forages dans les villages et campements du département.

- **Situation du système sanitaire**

Au niveau de la santé, le département de Tiassalé dispose d'un (01) hôpital général, d'un (01) centre de Protection Maternelle et Infantile, de quatre (04) centres de santé urbains et de treize (13) centres de santé ruraux. Par ailleurs, il existe dans le département un hôpital (l'hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo) et deux (02) cliniques privées agréées (la clinique CAMES et le centre de santé social de N'Douci) et des centres de soins dans les quartiers et villages. Le département dispose aussi de sept (7) pharmacies dont quatre (4) à Tiassalé, deux (2) à N'Douci et un (1) à Gbolouville.

1.5.2.1.3.4. Région du Cavally

La région de Cavally a été créée en 2013 par le décret n°2013-294 du 02 mai 2013. La Région est située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire et occupe la zone frontalière avec le Libéria sur plus de 150 kilomètres. La région s'étend sur une superficie de 11 376 km² et se limite : au nord, par la région du Tonkpi, à l'Est, par les régions du Guémon et de la Nawa, au Sud, par la région de San Pedro et à l'Ouest par le Libéria. Elle comprend quatre (4) Départements à savoir Guiglo, Bolequin, Taï et Toulepleu. Ceux-ci sont constitués de dix-sept (17) Sous-préfectures qui couvrent 139 villages au total et 2318 campements.

Du point de vue de sa démographie, la Région du Cavally est peuplée de sept cent huit mille deux cent quarante et un (708.241) habitants dont trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-seize (394.576) hommes et trois cent treize mille six cent soixante et six (313.666) femmes. (RGPH 2021)

Les populations autochtones d'ethnie Guéré, cohabitent harmonieusement avec une forte communauté d'allochtones Akan, Malinké, Lobi, Sénoufo, Yacouba, etc. Les communautés allochtones y sont également représentées, à travers des ressortissants provenant en majorité de la CEDEAO.

Au niveau de leur organisation socioculturelle, d'abord au plan social, les Guéré appartiennent au groupe culturel Krou. Le peuple Guéré dans la région du Cavally, fonde sa structure sociale sur la cellule villageoise qui régit la vie des membres du village. Les populations Guéré pratiquent les religions traditionnelles tels que le culte des ancêtres, le christianisme, l'islam, etc.

La région présente un potentiel naturel qui permet l'exploitation des trois secteurs clés de l'économie que sont les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Ainsi on note plusieurs types d'activités socioéconomiques telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les activités minières et industrielles, le commerce, l'artisanat et le tourisme sont pratiquées dans cette région.

En outre, l'artisanat est l'un des secteurs les plus diversifiés. Les artisans sont regroupés au sein de la section locale de la chambre des métiers. Cette chambre des métiers encadre, forme et coordonne les activités des corps de métiers suivants : soudeurs et mécaniciens ; charpentiers, menuisiers et tapissiers, maçons et ferrailleurs, sculpteurs, réparateurs d'électroménagers.

Selon les Statistiques scolaires de Poche (2022-2023), établies par la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), la situation socioéducative fait état de Cinquante-six (56) établissements préscolaires cinquante et cinq (55) établissements dans le secondaire. Le Cavally bénéficie de deux (02) établissements de type enseignement technique et professionnel, implantés à Guiglo, dont un (1) public et un (1) privé à Guiglo.

Au niveau de l'organisation sanitaire, la région du Cavally est composée de quatre (04) districts sanitaires repartis dans les départements de Bolequin, Toulepleu, Taï et Guiglo. Le tout considéré donne 50 ESPC, 48 maternités, 11 pharmacies et 1 CHR.

Tableau 23 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Cavally

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	CONSISTANCE DU SOUS-PROJET
Cavally	Toulepleu	Péhé	Bohobly	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme
			Bohibli	Réhabilitation du dispensaire et du logement de l'infirmier

Département de Toulepleu

- Situation géographique et administrative de la zone directe des sous-projets**

Créé par le décret n 096-599 du 25 juillet 1996, le Département de Toulepleu fait partie intégrante de la région du Cavally. Il est situé à 650 km de la capitale économique Abidjan, à l'ouest montagneux de la Côte d'Ivoire. Le département couvre une superficie de 874,50 km² et est limité : au nord, par le département de Zouan-Hounien ; à l'est, par le département de Bolequin ; à l'ouest et au sud, par la République du Liberia. Toulepleu compte six (06) Sous-Préfectures.

- Situation démographique**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), la population du Département de Toulepleu est estimée à 93 529 habitants dont 53.593 Hommes et 39936 Femmes. Cette population est cosmopolite et se compose en majorité d'autochtones Guéré et d'une minorité Dan. A ces deux groupes ethniques, s'ajoutent des communautés allochtones Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, Odiénaka, Koyaka, Mahouka et Gouro. On y trouve également une forte présence des ressortissants de la CEDEAO dont une importante proportion de la communauté burkinabé. Ces différentes communautés vivent en harmonie. Les différentes religions cohabitent pacifiquement.

- Situation économique**

Dans le Département de Toulepleu, l'économie est marquée par la présence des trois secteurs majeurs de Côte d'Ivoire, à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Ce secteur est dominé par l'agriculture, avec notamment le binôme café-cacao qui domine les cultures dans le département. En dehors de ces deux spéculations, l'hévéaculture connaît un regain d'intérêt tout comme les produits tels que la noix de cola et le palmier à huile, qui sont pratiqués de façon secondaire entre les plants de

café. Concernant les cultures vivrières, le riz constitue la principale production du département ; toutefois, on y cultive également du manioc et de la banane. Les productions de ces cultures sont essentiellement destinées à l'autoconsommation.

Au niveau du transport, notons que les activités sont encore limitées et très faibles. En effet seuls quelques rares taxis brousse desservent les chefs-lieux de sous-préfectures notamment Péhé et Tiobly. La plupart des déplacements se font en moto-taxis avec tous les risques que cela comporte. Quant au transport inter urbain, il a connu un regain de vitalité. Par ailleurs, plusieurs compagnies de transport assurent le trafic des personnes et des biens vers Abidjan et d'autres localités voisines.

• Situation socioéducative

Au niveau de la situation socioéducative, un réel effort de construction d'écoles primaires et de réhabilitation a été fourni par les autorités municipales qui se sont succédé à la tête de ladite commune même si beaucoup reste à faire.

Ainsi, tous les villages de la commune, à l'exception de Tambly et Ziouêbly disposent soit d'un groupe scolaire, soit d'une école primaire. Un lycée public et deux collèges privés sont les établissements secondaires de la commune.

• Situation du système sanitaire

La cartographie des infrastructures sanitaires du Département de Toulepleu est dense. Les statistiques permettent de faire le point de dix-huit (18) centres de santé qui se répartissent comme suit :

- un (01) Hôpital Général ; un (01) centre de Santé Intégré inauguré en 2018 ;
- cinq (05) Centres de Santé Urbains (CSU) à Bakoubly, Méo, Péhé, Tiobly et Nézobly ;
- sept (07) centres de santé ruraux
- onze (11) centres de santé et dispensaires ruraux ;
- un (01) Centre de Diagnostic et de Traitement de la tuberculose (CDT)

Le personnel de santé est composé d'un (01) Administrateur, de huit (08) Médecins, deux (02) Pharmaciens, quarante-cinq (45) Infirmiers, vingt et deux (22) Sages femmes, deux (02) Préparateur et Gestionnaire en Pharmacie, quatre (04) Techniciens biomédicaux et de deux (02) aides-soignants.

• Infrastructures et équipements collectifs

A Toulepleu, les Infrastructures et équipements collectifs sont constitués des adductions en eau potables, de couverture en électricité. On note que les localités de Toulepleu, Péhé et Méo, ainsi que plusieurs villages des circonscriptions administratives ont accès à l'eau potable.

Concernant la couverture électrique, on peut estimer le taux de couverture du département actuellement à 70 %, soit trente-neuf (39) électrifiés sur les 57 du Département.

1.5.2.1.3.5. Région du Gontougo

La Région du Gontougo a été créée par Décret n°2011 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national ivoirien en district et en région. Elle forme avec la Région du Bounkani, le District du Zanzan. Située au nord-est de la Côte d'Ivoire, elle s'étend sur une superficie de 16 770 km² et est limitée au Nord par la Région du Bounkani, au Sud par la Région de l'Indenié-Djuablin, à l'Est par la République du Ghana, au Nord-Ouest par la Région du Hambol et à l'Ouest par les Régions de l'Iffou.

Selon le RGPH 2021, la région du Gontougo compte neuf cent dix-sept mille huit cent vingt-huit (917.828) habitants, dont quatre cent soixante-treize mille six cent trente-cinq (473.635) hommes et quatre cent quarante-quatre mille cent quatre et vingt treize (444.193) femmes.

C'est une zone peuplée d'autochtones Koulango, Bron, Nafana, Gbin, Djimini, Agni, Malinké. Il faut noter que le groupe ethnique Koulango forme le plus important groupe de la région. A côté de ces communautés autochtones, il y a des allochtones issus de diverses régions du pays ; et des allogènes de plusieurs nationalité, mais avec une prédominance des communautés venues de la zone CEDEAO.

La situation économique de la région de Gontougo démontre que le secteur primaire est principalement dominé par l'agriculture, principalement par les produits de rente telles que le cacao, l'anacarde et le café. La région constitue également la boucle de la production de l'igname. D'autres cultures telles que le palmier à huile, l'hévéa (cultures pérennes), les cultures vivrières (banane, manioc, tarot, tomate, piment, gingembre, aubergine, etc...), sont autant de variétés qui pourraient être développées à grande échelles en cultures industrielles et commerciale.

Selon la Direction régionale de la santé de Bondoukou (2019) les infrastructures du système sanitaires dans la région du Gontougo sont réparties comme suit : deux (02) districts sanitaires, un (01) Centre Hospitalier Régional (CHR), trois (03) Hôpitaux Généraux (HG), et 121 Centres Sanitaires à Base Communautaire (CSBC).

Les deux (2) districts de Bondoukou et de Tanda totalisent respectivement, cent vingt-cinq (125) et soixante-deux (62) formations sanitaires. Ces formations sanitaires sont composées d'un (1) Centre Hospitalier Régional (CHR), de trois (3) Hôpitaux Généraux (HG), et de cent vingt un (121) Centres Sanitaires à Base Communautaire (CSBC). Le personnel sanitaire comprend trente-huit (38) médecins, deux cent quarante-neuf (249) infirmiers et soixante (60) sage-femmes.

En matière de services de l'Education Nationale, la Région du Gontougo bénéficie de diverses infrastructures éducatives. Selon l'annuaire statique scolaire (2020-2021), la région abrite un CAFOP, 88 écoles préscolaires. Au primaire, l'on compte 739 établissements primaires. Au titre de l'enseignement secondaire, on dénombre 81 établissements. Aussi, il existe 200 centres d'alphabétisation.

Les infrastructures et équipements collectifs dans la région du Gontougo sont marqués par l'adduction en eau potable, avec 40 châteaux d'eau et une couverture électrique de 500 PMH et 50 HVA.

Tableau 24 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Gontougo

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	CONSISTANCE DU SOUS-PROJET
GONTOUGO	Bondoukou	Gouméré	Boudi	Achèvement et équipement du Dispensaire, construction de la maternité et des logements du CSR
	Tanda	Tanda	Tangamourou	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural
	Koun-Fao	Kouassi-Datekro	Djoro-Djoro	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
	Koun-Fao	Tienkoikro	N'guessan-Brindoukro	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural

a. DEPARTEMENT DE BONDOUKOU

• Situation géographique et administrative

Le Département de Bondoukou a été créé par la loi n° 69-241 du 09 juin 1969. Il fait partie intégrante de la région du Gontougo avec une superficie de 9 978 km². Il est limité au Nord par les Départements de Bouna et de Nassian, au Sud par les départements de Tanda et de Transua, à l'Est par la frontière Ivoir-Ghanéenne et à l'Ouest par le département de Sandégué. Le Département de Bondoukou compte aujourd'hui douze (12) Sous-préfectures et trois (3) communes dont seulement celle de Bondoukou est fonctionnelle, plus de 186 villages et d'innombrables campements.

• Situation démographique

La Situation démographique indique que la population du département de Bondoukou est de 453 841 habitants (RGPH, 2021), dont 234368 hommes et 219472 femmes. Cette population est principalement composée de communautés ethniques Koulango, Abron, Dioula, Nafanan, Lobi, auxquelles s'ajoutent d'importants groupes d'allogènes et d'étrangers (Libanais, Maliens, Nigériens, Nigérians, Burkinabés, Ghanéens).

• Organisation socioculturelle

En termes d'organisation socioculturelle, l'environnement social est fortement marqué par l'organisation sociale des trois grands groupes ethniques autonomes à savoir les voltaïques, organisés en petites chefferies. Cependant la vie sociale des Koulango qui constituent la majorité de ce groupe est profondément marquée par la culture Akan des Abrons avec un système matrilineaire. Ils font le culte des esprits de la nature. Les Akans avec les Abrons, ont conservé la structure et l'organisation sociale du

royaume Ashanti : une société matriarcale avec à sa tête un roi, garant de l'autorité morale et politique du royaume composé de cantons et villages.

• Situation économique

L'économie du département est constituée par les secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire. Le secteur primaire concerne essentiellement l'agriculture. Les populations du département s'adonnent à la culture de l'anacarde qui est adaptée au climat et à la végétation de la zone. Les populations produisent également du vivrier notamment l'igname. Outre ces cultures, s'ajoutent celles des cultures telles que le riz, le maïs, le manioc, les agrumes, et divers produits fruitiers et maraîchers piments, tomates, aubergines etc.

Au titre du Secteur secondaire, l'activité industrielle est faiblement représentée dans la zone, avec une seule usine de transformation de bois, une société d'extraction de minerai de manganèse et quelques boulangeries, dont deux modernes avec pâtisserie et croissanterie. Quant au secteur tertiaire, il regroupe les activités commerciales, des établissements bancaires et le transport

Par ailleurs, au nombre des activités du secteur tertiaire, le département de Bondoukou est dominé par la commercialisation des produits agricoles. L'activité commerciale part de la vente de produits agricoles au petit commerce des produits vendus sur des étals et des hangars de fortune. On retrouve sur ces marchés des denrées alimentaires, des articles divers, ainsi que des produits issus des activités champêtres (igname, banane, manioc, légumes, fruits etc.). On note également au niveau de ce département plusieurs supermarchés (CDCI, BON PRIX) et stations-services (SHELL, PETRO IVOIRE, OILIBYA).

• Situation du système sanitaire

Selon la Direction régionale de la santé de Bondoukou (2019), sur le plan de la santé, le département de Bondoukou dispose de 59 infrastructures sanitaires réparties comme suit :

- 1 Centre Hospitalier Régional (CHR),
- 1 Hôpital Général,
- 11 CSU et 12 CSR,
- 1 Base de Santé Rurale,
- 1 Dispensaire Urbain et 22 Dispensaires Ruraux,
- 1 PMI,
- 1 *Service de Santé Scolaire et Universitaire*,
- 01 infirmerie privée, 04 pharmacies privées et 02 pharmacies publiques.

Pour assurer le service dans ces structures sanitaires, le département dispose d'un personnel qualifié répondant aux besoins sanitaires des populations de Bondoukou. Il s'agit entre autres de 199 agents de santé dont :

- 24 Médecins,

- 2 Dentistes,
- 3 Pharmaciens,
- 1 ingénieur sanitaire,
- 43 Sage-femmes,
- 113 infirmiers ;
- 14 Techniciens de laboratoire.

• Services socioéducatifs

Sur le plan éducatif, le département de Bondoukou dispose de plusieurs établissements de niveau préscolaire, primaire, secondaire et universitaire.

Tableau 25 : Infrastructures scolaires du Département de Bondoukou

Etablissements	Public	Privé
Préscolaire	30	08
Primaire	279	29
Secondaire	17	25
Supérieur	01	00

• Infrastructures et équipements collectifs

L'accès à l'eau potable dans le département est assuré par l'hydraulique urbaine et l'hydraulique villageoise (HV). En milieu rural, l'eau de consommation utilisée par les populations provient des forages, des eaux de surfaces (rivières, marigot etc.) de puits. En matière de couverture d'électricité, les localités du département sont desservies par quatre (04) départs 30 kV dont deux (2) issus du Poste source d'Agnibilékrou et deux (2) issus du réseau du Ghana.

b. DEPARTEMENT DE TANDA

• Situation géographique et administrative de la zone indirecte des sous-projets

Situé dans la Région du Gontougo, le Département couvre une superficie de 1 625 km². C'est un Département composé de quatre (4) Sous-préfectures (Amanvi ; Diamba ; Tanda ; Tchedio) et 34 villages ; il est limité : à l'Est par le Département de Transua, au Nord par celui de Bondoukou, au Sud-Ouest par les Départements de Koun-Fao et Sandégué.

• Situation démographique

Le Département de Tanda abrite une population cosmopolite. Il est composé d'autochtones Bron, Koulango. En outre, il y existe des allochtones originaires de

plusieurs régions de la Côte d'Ivoire et des allogènes venus des pays de la CEDAO et hors CEDAO. Selon le RGP H (2021), il compte une population estimée à 113 523 habitants, dont 57 140 hommes et 56 383 femmes.

- **Organisation socioculturelle**

Tanda est localité fondée au XII^e siècle par le roi Insemara venu de Saye dans la région de Bouna. Le Département de Tanda est peuplé de Koulango et de Bron. A côté de ces populations autochtones, l'on retrouve les populations de souches ivoiriennes que sont les Lobi, les baoulé et les malinké ; les ressortissants de la CEDEAO et nord-africain ainsi que ceux du Moyen-Orient. La fête des ignames est la principale fête culturelle. Les peuples Koulango et Bron marquent les fêtes et autres cérémonies par des danses diverses notamment le tam-tam parleur, le sessègo, le gogo, l'aboffouo, l'adaha, le tamossi, l'obidonbié etc.

- **Situation économique**

L'économie du département de Tanda repose sur les trois secteurs d'activité que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Le Département de Tanda vit essentiellement de la culture de l'anacarde, de rocou et de produits vivriers comme l'igname, le manioc et la banane plantain etc.

On note également l'activité pastorale qui concerne l'élevage de la volaille, des ovins et des caprins. L'élevage des bovins est le fait des allogènes étrangers ; principalement des Peuhls d'origine Malienne et Burkinabé.

Le secteur secondaire est dominé par les unités de transformation alimentaires (décortiqueuse, broyeuse, moulin etc.). Il y a aussi les activités artisanales. Aussi aujourd'hui, il se développe peu à peu l'activité minière, mais, ce secteur demeure pour la plupart dans la clandestinité.

Dans le secteur tertiaire l'activité commerciale est très diversifiée et soutenue par la vente des produits agricoles tels que le cacao, l'hévéa, le café les produits manufacturés, etc. Les marchés sont permanents mais insuffisamment approvisionnés. Une boulangerie, des stations à Essence (Total Energie, Shell, Corlay).

- **Situation du système sanitaire**

Au niveau sanitaire, le Département est doté de trois (03) hôpitaux généraux, de cinquante-deux (52) Centres de santé Urbain, quatorze (14) Centres de santé Ruraux, trois (03) Hôpitaux de référence, 37 Services de Maternité, quatre (4) Pharmacies publiques et deux (2) Pharmacie privée.

- **Services socioéducatifs**

En matière de services de l'Education Nationale, le département de Tanda bénéficie de : 14 écoles préscolaires, 45 écoles primaires et 15 établissements secondaires.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Ces infrastructures dans ce département sont constituées par l'adduction en eau potable et la fourniture d'électricité. Il existe une adduction en eau potable, mais celle-ci est confrontée à d'énormes difficultés de pannes fréquentes. Le chef-lieu de Département bénéficie de deux (2) d'eau ; aussi les chefs-lieux de Sous-préfecture et quelques localités disposent de château d'eau, mais de faible capacité par ailleurs. En matière de couverture en électricité, le Département de Tanda est connecté au réseau électrique national. Cependant il reste sous-alimenté au regard des coupures intempestives.

c. DEPARTEMENT DE KOUN-FAO

- **Situation géographique et administrative**

Créé par scission du Département de Tanda suite au décret N°2006-304 du 15 septembre 2006, le Département de Koun-Fao couvre une superficie de 3619 km². Le Département de Koun-Fao est limité au Nord par les départements de Tanda et Sandégué, à l'Ouest par les Départements de Daoukro et Prikro, au Sud par le Département d'Agnibilékrou, à l'Est par le Département de Transua et la République du Ghana. Cette circonscription est répartie dans six (06) sous-préfectures.

- **Situation démographique**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), le département de Koun-Fao compte cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt et un (167.881) habitants, dont 88 669 hommes et 79 212 femmes.

- **Organisation socioculturelle**

En matière d'organisation socioculturelle, la population du Département est composée de deux grands groupes ethniques dominants, à savoir : les AGNI-BONA dans les Sous-préfectures de Koun- Fao, Tankessé, Tienkoikro et Kokomian ; les AGNI-BINI et ABONGUI dans les Sous-préfectures de Kouassi-Datérokro et Boahia. A côté de ceux-ci, l'on dénombre une forte communauté allogène (Koulango, Lobi et Abron) et les populations étrangères (Burkinabé, Ghanéenne, Malienne, Togolaise, béninoise, nigérienne...). La population du Département de Koun-Fao pratique le christianisme ainsi que l'islam plus pratiqué dans le BINI.

- **Situation économique**

Au niveau de la situation économique, l'économie du Département de Koun-Fao nécessite l'apport des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire est dominé par les activités agricoles. Celles-ci sont pratiquées à travers les cultures de rente, notamment l'anacarde, le binôme café-cacao, le roucou, l'hévéa et le teck. Quant aux cultures vivrières, l'on enregistre : l'igname, le manioc, la banane, le maïs, le riz irrigué et le riz fluvial, le tarot, les légumes et le gingembre. Il existe par ailleurs un élevage qui est de type domestique et traditionnel, qui concerne la volaille et les bovins.

Le secteur secondaire est dominé par les activités artisanales et les unités de transformation alimentaire (décortiqueuse, broyeuse, moulin etc...). La seule unité industrielle installée dans le Département de Koun-Fao, est la Société EBURNIE GOLD FIELDS SA.

Parlant du secteur tertiaire, il constitue une porte d'entrée à l'économie du département. Il est dominé par le commerce des produits agricoles. En raison de l'absence de filiale, le commerce de gros et demi-gros est quasi inexistant. Plusieurs petits commerces animent l'économie locale, tels que : les boutiques et échoppes existent dans la ville de Koun-Fao et dans certains villages.

Le transport demeure très développé. Les lignes de transport entre les chefs-lieux des sous-préfectures et les villages existent. Cinq (05) stations-services assurent la distribution du carburant sous diverses formes, dans le Département.

• Situation sanitaire

Selon l'annuaire statistique sanitaire, (2019) pour ce qui est de la situation du système sanitaire, le Département de Koun-Fao est doté de plusieurs infrastructures sanitaires dont :

- Un (1) District Sanitaire ;
- un (01) Hôpital Général ;
- cinq (05) Centre de Santé Urbain et douze (12) Centres de Santé Ruraux ;
- Une Pharmacie est présente dans le Département notamment au chef-lieu. Cinq (05) dépôts de pharmacie répartis dans quatre (04) localités (Tankessé, Kouassi-Datéko, Tienkoikro et Boahia).

• Services socioéducatifs

Ces services sont composés des établissements d'enseignement scolaires. Il s'agit des écoles préscolaires, primaires et secondaires dont dispose le département qui sont repartis dans les inspections de l'enseignement.

Selon l'Annuaire statistique scolaire, (2020-2021) le département de Koun-Fao dispose de cent trente (130) établissements primaires publics, deux (02) établissements primaires privés et 17 écoles maternelles, répartis dans trois (03) inspections de l'enseignement préscolaire et primaire à savoir : l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire de Koun-fao qui comprend trente-six (36) primaires et huit (08) écoles maternelles ; l'inspection de l'Enseignement Préscolaire

et Primaire de Kouassi-Daté Kro qui recouvre quarante et un (41) primaires et trois (03) écoles maternelles ; et l'inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire de Tankessé-Kokomian- Tienkoikro regroupant 53 primaires publics, 02 primaires privés et 06 écoles maternelles. Il existe sept (07) établissements secondaires publics et six (06) établissements secondaires privés.

- **Infrastructures d'équipements collectifs**

En matière d'adduction en eau potable, il faut noter que la plupart des villages du Département connaissent un souci d'eau potable. Entre faible production et mauvaise qualité, les populations peinent à satisfaire leurs besoins en eau, source de vie. La ville connaît un problème d'eau à cause de la vétusté des installations.

Pour ce qui est de la couverture en électricité, le Département de Koun-Fao est confronté depuis une décennie à un problème d'électricité (baisse de tension et coupure intempestives). On note que la ville de Koun-Fao a bénéficié ces derniers temps d'éclairage public, toutefois, la ville baigne encore dans l'obscurité par endroit. Ce qui favorise la montée de l'insécurité dans cette localité. Il serait souhaitable que la ville Koun-Fao, Chef-lieu de département abrite un siège de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE).

1.5.2.1.3.6. Région de l'Indenié-Djuablin

Située à l'est de la Côte d'Ivoire, la Région de l'Indenié-Djuablin couvre une superficie de 6919,55 km² et se divise en trois départements et 14 sous-préfectures. Le département d'Abengourou est le plus peuplé, représentant 60% de la population régionale, suivi du département d'Agnibilékrou avec 30%, et enfin le département de Bettié avec 10%. La région est principalement habitée par la communauté autochtone Agni, mais elle compte également d'autres groupes ethniques, dont des Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, ainsi que des populations allogènes provenant de pays voisins.

Sur le plan économique, l'agriculture joue un rôle prépondérant, avec des cultures industrielles telles que le cacao, le café, l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa. Les cultures vivrières comprennent la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, le manioc, ainsi que d'autres produits maraîchers et fruitiers. L'élevage, en particulier de volaille, se développe également. Le secteur industriel est peu développé, se limitant principalement à l'artisanat et quelques petites unités de transformation. Le secteur tertiaire est marqué par des activités commerciales, des services bancaires, des supermarchés, des compagnies de téléphonie mobile et un réseau de transport en expansion.

Le système de santé régional est constitué de 168 structures sanitaires, dont des hôpitaux, des maternités, des pharmacies publiques et privées. Cependant, l'accessibilité aux services de santé, en particulier dans les zones éloignées, demeure un défi en raison de la distance et de la qualité des routes. Les pathologies courantes comprennent le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées, ainsi que la malnutrition infantile.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles préscolaires, primaires et secondaires, bien que des disparités existent en termes d'accès à l'éducation. Les infrastructures d'eau potable sont présentes, mais une proportion importante de pompes nécessite des travaux de réhabilitation ou de remplacement. La couverture en électricité est de 51%, avec des variations entre les départements. Les services de télécommunications sont relativement bien répartis, bien que certaines zones restent mal desservies. Pour répondre aux besoins en eau potable, il est nécessaire de construire de nouveaux points d'eau, en particulier pour les 63 villages qui ne sont pas encore reliés à un réseau d'adduction d'eau potable.

Tableau 26 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région de l'Indénié-Djuablin

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	CONSISTANCE DU SOUS-PROJET
INDENIE-DJUABLIN	Agnibilekrou	Agnibilekrou	Yobouakro	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
		Akoboissue	Manzanouan	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
	Bettie	Bettie	Abradinou	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme

a. DEPARTEMENT D'ABENGOUROU

• Situation géographique et administrative

Le département d'Abengourou s'étend sur une superficie de 6919km². La ville d'Abengourou est le chef-lieu département. Il est limité à l'est par la république du Ghana, au nord par les départements d'Agnibilékrou et Daoukro, au sud par le département de Bettie, à l'ouest par les départements d'Akoupé et Arrah. Selon le recensement général de la population de 2021, le département d'Abengourou compte 430 539 habitants, dont 228 768 hommes et 201 771 femmes.

• Situation du système économique

L'économie de ce département est basée sur les trois secteurs d'activité que sont : primaire, secondaire et tertiaire que nous allons étayer par la suite.

Dans le secteur primaire, l'économie locale est essentiellement basée sur la production agricole. Elle était dominée le binôme café-cacao. Depuis les années 2000, ce binôme a été supplanté par la culture de l'hévéa. A côté de ces cultures, il se développe la culture du palmier à huile, l'anacarde. Outre l'agriculture, le secteur primaire est également marqué par l'élevage. Cette activité est généralement de type traditionnel. Ce secteur est dominé par l'élevage des bovins aux mains des peulh

burkinabés, maliens et nigériens, et par l'élevage des caprins, ovins, poules et lapins qui intéresse quelques nationaux.

La pêche ne manque pas d'intérêt. Cette activité est pratiquée de façon artisanale sur le fleuve Comoé et sur quelques cours d'eau de moindre importance.

Dans le secteur secondaire, l'industrie est faiblement développée dans le département d'Abengourou. Le secteur secondaire est représenté par l'artisanat, les Micro-entreprises tels que, les entrepôts de stockage, les petites unités de transformation des produits agricoles, que sont les moulins, les broyeuses, les décortiqueuses mixtes, les unités de transformation du bois. Outre la transformation primaire du bois, le secteur industriel a enregistré de nouvelles activités notamment la transformation du caoutchouc issu des plantations d'hévéa.

Au niveau du secteur tertiaire, le commerce est florissant dans le développement d'Abengourou. Il est dominé par la commercialisation des produits agricoles tels que le café, le cacao et les produits vivriers : le manioc, le riz, etc. Cependant, l'on note l'existence dans la ville d'Abengourou de quelques grandes surfaces et grandes boutiques où l'on peut s'approvisionner en produits manufacturés.

• Situation du système sanitaire

En ce qui concerne le système sanitaire, Abengourou dispose d'une bonne couverture sanitaire. Selon la carte sanitaire, il existe plusieurs structures sanitaires fonctionnelles qui s'occupent de la santé des populations. Ce sont les formations sanitaires urbaines ; les centres de santé ; les dispensaires ruraux ; les structures sanitaires privées.

Selon l'Annuaire statistique sanitaire, (2019) le département d'Abengourou dispose de plusieurs infrastructures dont :

- 1 Centre Hospitalier Régional. Outre le CHR,
- 1 Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) ;
- 1 Dispensaire Urbain ;
- 1 PMI (Protection Maternelle Infantile) ;
- 2 cliniques privées (Cliniques Marguerite et Clinique Générale) ;
- 5 Infirmeries privées ;
- 1 cabinet dentaire privé.
- 1 antenne d'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) chargée de l'assainissement de l'environnement et de la vaccination existe également dans la ville.
- 7 formations sanitaires urbaines

• Services socioéducatifs

En matière de services de l'Education Nationale, le département d'Abengourou bénéficie de plusieurs infrastructures scolaires. Selon l'annuaire statistique scolaire (2020-2021) il abrite 29 écoles préscolaires. Au niveau primaire on compte 89

établissements primaires. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 14 établissements.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En matière d'adduction en eau potable, dans le département d'Abengourou, plus de 70% des localités (villes, villages et campements) ont accès à l'eau potable. La majorité de ces sources d'eau potable est constituée de Pompe à Motricité Humaine (PMH). Les Hydrauliques Villageoises Améliorées et l'adduction d'eau (château) sont très peu représentées.

Concernant la couverture en électricité, le département d'Abengourou est assez couvert par le réseau électrique CIE. Depuis 2019, la politique sociale du gouvernement ivoirien a permis d'électrifier les 2/3 des villages du département.

b. DEPARTEMENT DE BETTIE

- **Situation géographique et administrative de la zone indirecte des sous-projets**

Avant les années 2008, Bettié était qu'un Chef-lieu de Sous-préfecture et rattaché au département d'Abengourou. Celle-ci devint Chef-lieu de Département par le décret N° 2008-96 du 05 mars 2008. Cette circonscription administrative est constituée de deux (02) Sous-préfectures : la Sous-préfecture de Béttié et celle de Diamarakro.

Le Département de Béttié couvre une superficie de 1 600 km² ; 30% sont constitués de forêts. Il est limité :

- Au Nord par le Département d'Abengourou, au niveau de la Sous-préfecture d'Ebilassokro;
- Au Sud par les Sous-préfectures de Bianouan et d'Alépé ;
- A l'Est par la République du Ghana ;
- A l'Ouest par le fleuve Comoé, qui le sépare d'avec le Département de Yakassé-Attobrou.

Il est situé à : 95 km d'Abengourou ; 60 km d'Adzopé ; 160 km d'Abidjan et 50 km de la frontière Ivoir – Ghanéenne.

- **Situation démographique**

Le Département de Béttié est peuplé de 69 640 habitants, dont 38 307 hommes et 31 333 de femmes. Il est constitué de la Sous-préfecture de Béttié, composée de onze (11) villages et divers campements, parmi lesquels, nous avons le village Abradinou ; la Sous-préfecture de Diamarakro, subdivisée en quatorze (14) villages et plusieurs campements ; où l'on a le campement Issoufrokro.

- **Organisation socioculturelle**

Le département de Bettié forme avec celui d'Abengourou, le Royaume de l'Indenié. Cette organisation sociale et politique est hiérarchisée comme suit : Grandes familles ; Villages ; Canton et Royaume. Concernant les cantons au niveau du Département de Bettié, l'on identifie le Canton Bettié et le Canton Abradé. Le Département essentiellement composé d'autochtones Agni N'denye. Ce peuple à l'instar de nombreux peuples du groupe Akan, a su pérenniser les acquis culturels, comme en témoigne la fête des ignames, qui constitue un évènement essentiel dans la vie des populations. Il y a aussi la sortie des Komian, l'intronisation du roi, le tam-tam parleurs, les sièges sacrés, les danses traditionnelles.

- **Situation économique**

Le Département de Bettié regorge les trois secteurs d'activités qui sont présents en Côte d'Ivoire. Toutefois, le secteur primaire, notamment l'agriculture est l'activité la plus prisée dans le département. Celle-ci repose sur les cultures de rente telles que le cacao, le café, l'anacarde et le palmier à huile qui sont favorables aux conditions environnementales. Les populations sont également abonnées aux cultures vivrières qui constituent pour la plupart des ménages, la base de la consommation domestique.

Le secteur secondaire est également représenté dans le département, à travers les unités de transformation alimentaires (décortiqueuse, broyeuse, moulin etc..). L'unité agricole intégrée de la SAPH constitue la seule unité industrielle de Bettié dont la capacité de production varie entre 15 000 et 17 000 T.

Au titre du secteur tertiaire, l'activité commerciale est très diversifiée et soutenue par la vente des produits agricoles tels que le cacao, l'hévéa, le café les produits manufacturés. Les marchés sont permanents mais insuffisamment approvisionnés.

- **Situation socio-sanitaire**

Le domaine de la santé constitue l'un des plus importants et des plus structurés du Département de Bettié. Dans l'optique de constituer une offre efficiente pour répondre aux besoins sanitaires des populations à tous âges, les structures de santé sont diverses. Le District Sanitaire de Bettié compte dans un total de 12 structures sanitaires au nombre desquelles l'on énumère : 1 Hôpital général, 6 CSU, 1 laboratoire, 1 centre de santé privé et 3 pharmacies. (Annuaire statistique sanitaire, 2019)

- **Situation socioéducative**

Selon les statistiques annuelles scolaires, le département de Bettié bénéficie d'une couverture scolaire importante qui se traduit par le nombre des structures d'enseignement dans chaque localité. Il s'agit entre autres, de 12 écoles préscolaires, 19 écoles primaires et 4 établissements secondaires.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En matière d'infrastructure sociale de base, le Département de Bettié bénéficie d'une couverture qui intègre à la fois l'adduction en eau potable et l'électricité. Toutefois, ces services couvrent le chef-lieu de département.

c. DEPARTEMENT D'AGNIBILEKROU

- **Situation géographique et administrative**

Le département d'Agnibilékrou, avec pour chef-lieu de préfecture est Agnibilékrou s'étend sur une superficie de 1700 km². Il est limité au nord par celui du département de Koun-Fao, au sud par le département de d'Abengourou, à l'est par la république du Ghana et à l'ouest par le département de Daoukro. Il est subdivisé en cinq (5) sous-préfectures que sont : Agnibilékrou ; Akoboissué ; Damé ; Duffrebo et Tanguelan. Ce département compte cinquante-quatre (54) villages.

- **Situation démographique**

Selon le recensement général de la population de 2021, le département d'Agnibilékrou compte 216264 habitants, dont 114609 hommes et 101655 femmes. Au nombre de cette population, les le peuple Agni issu du grand groupe culture Akan se définit comme détenteur de l'autochtonie. A ceux-ci s'ajoutent les allogènes Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, etc... et les allochtones Burkinabé, Malien, Guinéen, Ghanéen.

- **Situation économique**

Secteur primaire

L'agriculture constitue la principale activité du secteur primaire, avec une prédominance des cultures pérennes. La cacao culture et la culture du café ont été autrefois les source de revenu des paysans. Aujourd'hui, l'on assiste à une diversification vers la culture d'anacarde, d'hévéa, à cause de la chute du prix du cacao et du café. Parallèlement aux cultures pérennes, l'on note les cultures vivrières, dont le département constitue une zone de prédilection.

Secteur secondaire

Il existe très peu d'unités industrielles dans le département d'Agnibilékrou. Toutefois, l'on note quelques activités de transformation, avec l'existence de :

- Deux (2) scieries de transformation de bois :
 - Société Ivoirienne de Transformation de Bois (SIRBAI) ;
 - La Nouvelle Scierie d'Agnibilékrou (NSDA)
- Quatre (4) couvoirs pour la production de poussins (FOANI-SERVICES)
- Trois (3) abattoirs industriels de volailles (FOANI-SERVICES, KAF AE et NOUR NEXTEK-CI).

- **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire se développe avec l'existence des centres commerciaux, des structures bancaires, administratives et le trafic routier. Dans le département d'Agnibilékrou, l'activité commerciale des vivres et des non-vivres, les vêtements, les services, à l'instar de la région, connaît un réel engouement. Il existe un grand marché à Agnibilékrou qui est animé presque tous les jours de la semaine. Le département bénéficie de la présence de supermarchés tels que : King Cash, Bon Prix etc...à côté ceux-ci, il y a les petites entreprises commerciales (boutique) tenues pour la plupart par des Mauritaniens, les Malinkés. Le secteur financier enregistre l'existence de banques, telles que la Banque Atlantique, la Société Ivoirienne de Banque, la NSIA Banque, la Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire, et les Microfinances. L'on note la présence des compagnies de téléphonie mobile. Quant au transport, il se développe grâce au trafic interurbain et extra-urbain, à l'aide de minicars, des compagnies de transport, des taxis banalisés.

- **Situation du système sanitaire**

Le département d'Agnibilékrou dispose d'un District Sanitaire. Celui-ci compte 46 établissements sanitaires, répartis comme suit : 23 Etablissements Sanitaires de Premiers Contact, 4 Hôpitaux Généraux, 2 Hôpitaux (Publics+Privés+Confessionnels), 11 Services de Maternité, 3 Pharmacies Publiques, 5 Pharmacies Privées. Les pathologies les plus récurrentes le paludisme, l'IRA et la diarrhée à l'eau. Ces pathologies incriminées par les populations comme étant les causes de mortalité.

- **Les services de l'Education Nationale**

Le département d'Agnibilékrou compte 11 écoles préscolaires. Au niveau primaire, on compte 128 établissements primaires. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 16 établissements.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En matière d'infrastructure de développement communautaire, le Département d'Agnibilékrou est relié aux réseaux hydraulique et électrique de Côte d'Ivoire. Près 98% des villages du département sont connectés au réseau électrique national. Cela est rendu possible grâce aux nombreux d'électrification initiés par le Gouvernement ivoirien. Quant à l'alimentation hydraulique, plusieurs infrastructures ont permis d'atténuer de façon notable, les difficultés d'approvisionnement en eau potable.

1.5.2.1.3.7. Région du Folon

La région du Folon est située dans le District du Denguélé, au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 7 239 km². Elle fait frontière au Nord avec le Mali, à l'Ouest avec la Guinée et est limitée à l'Est par les Départements de Tengréla et Kouto, au Sud par les Départements d'Odienné, de Samatiguila et de Madinani. La région comprend deux départements : Minignan (chef-lieu) et Kaniasso ; sept (07) sous-préfectures et quatre (04) communes.

Sa population est estimée à 146 209 habitants selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat, (RGPH 2021), soit 51,91% d'hommes et 48,09% de femmes. Cette population est composée d'autochtones Malinkés (en majorité), d'allogènes Yacouba et d'étrangers (maliens, burkinabé). Dans la région du Folon, l'on retrouve les différents secteurs d'activités économiques même si le secteur primaire et le secteur tertiaire y sont bien représentés.

Sur le plan économique, l'activité principale est l'agriculture avec pour cultures principales, l'anacarde et le coton. A côté de ces spéculations, les populations pratiquent les cultures vivrières telles que le riz, le maïs, l'arachide, l'igname, etc. En outre, le secteur secondaire est axé autour de l'exploitation des matières minières. L'économie de la région est également basée sur un secteur tertiaire dynamique composé du commerce et le transport.

La vie sociale dans la région est marquée par l'existence d'infrastructures sociales de base qui privilégie la couverture socioéducative qui se caractérise par 97 Ecoles Primaires Publiques (EPP), 17 écoles maternelles, un (1) lycée et quatre (4) collèges. La région du Folon bénéficie également d'une couverture médicale qui met à disposition quatorze (14) établissements sanitaires publics fonctionnels, dont 1 CHR, 3 CSU, 5 CSR et 5 Dispensaires Ruraux. Les localités bénéficiaires dans le cadre du présent projet par Département, sous-préfectures et villages sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Folon

Région	Département	Sous-préfectures	Villages/ Campements	Consistance du sous-projet
FOLON	Minignan	Tienko	Tienko	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain
	Kaniasso	Minignan	Gouenzou	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
		Kaniasso	SananféréDougou	

a. DEPARTEMENT DE MINIGNAN

• Situation géographique et administrative

Créé officiellement par le décret n° 2005-251 du 7 juillet 2005 et inauguré le 6 août 2007, le Département de Minignan est l'un des deux départements, avec le Département de Kaniasso, qui forment la Région du Folon. Cette région a été instituée par le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011, ayant pour chef-lieu la Préfecture de Minignan. Le Département de Minignan en plus de ses frontières internationales avec le Mali et la Guinée, est limité :

- au Nord par la République du Mali ;
- à l'Ouest par la République de Guinée ;
- au Sud par le Département Gbéléban et Samatiguila ;
- à l'Est par les Départements de Kaniasso ;

• Situation démographique

La population du Département de Minignan est estimée à 61 634 habitants (RGPH 2021) soit une densité de près de 18 habitants/km². Le Département est principalement habité par les Malinké qui constituent le peuple autochtone. Ceux-ci vivent accueillent d'autres populations allogènes originaires de la Côte d'Ivoire et aussi des allochtones venus des régions frontalières du pays.

• Organisation politique et sociale

Le Chef du village est désigné dans la lignée de ceux qui y ont droit sur la base du patrilignage. La Région du Folon dispose d'un représentant à la Chambre nationale des rois et chefs traditionnelle en la personne de SANGARE Brahima. Cependant, ce système héréditaire ancestral fait l'objet de contestations croissantes. Des leaders locaux militent pour une méthode de sélection plus démocratique des chefs de village.

• Situation économique

Dans le département de Minignan, l'économie repose essentiellement sur l'agriculture industrielle ou de rente. Les principales spéculations cultivées sont l'anacarde, la mangue et le coton dont la production constitue une source de revenu importante pour les populations qui sont pour la plupart des agriculteurs. Hormis les cultures de rente, l'agriculture vivrière est pour les populations un autre pilier de l'économie locale. Il s'agit entre autres des cultures comme le riz, l'arachide, le maïs, l'aubergine, etc. qui sont non seulement commercialisés au niveau des marchés locaux, mais qui sont aussi consommés au niveau de l'alimentation domestique.

Outre le secteur agricole, le département connaît grâce au potentiel de son sous-sol, un intérêt des entreprises exploitatrices de matières aurifères. De ce même fait, l'orpaillage clandestin est répandu dans les localités de ce département. Ces activités témoignent d'une présence significative du secteur secondaire qui est caractérisé par l'industrie.

Concernant le secteur tertiaire, les activités les plus prisées et plus pourvoyeuse de revenus sont le commerce et le transport.

• Infrastructure sanitaire

Le Département (District Sanitaire) de Minignan compte quatorze (14) établissements sanitaires dont un hôpital général, six (6) dispensaires ruraux, trois (3) centres de santé urbains et un (1) centre de santé urbain intégré. Ce dernier est également chargé de la prise en charge des questions de maladie à virus d'Ebola et à coronavirus (Covid-19).

• Situation socioéducative

Le Département de Minignan 55 établissements scolaires en fonctionnement, soit :

- 02 établissements secondaires publics
- 46 écoles primaires
- 07 écoles préscolaires

b. DEPARTEMENT DE KANIASSO

• Situation géographique et administrative

Le Département de Kaniasso a été créé en 2010 par le Décret N° 2010-229 du 25 août 2010. Il est localisé dans la partie Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire et a pour limites administratives :

- la République du Mali et la Sous-préfecture de Tienko au Nord;
- les Départements de Minignan et Samatiguila à l'Ouest;
- le Département d'Odienné au Sud;
- les Départements de Tengrela et de Boundiali à l'Est;

• Situation démographique

Le Département de Kaniasso couvre une superficie de 3967 km² avec une population de 84.572 habitants suite au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), Le Département de Kaniasso compte trois (3) Sous-préfectures et deux (2) Communes à savoir

- la Sous-préfecture de Kaniasso et commune de Kaniasso ;
- la Sous-préfecture de Goulia et commune de Goulia ;
- la Sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani.

Il est composé de quarante-six (46) villages.

• Organisation sociopolitique

Dans le Département de Kaniasso, ainsi que dans d'autres régions du nord, la tradition de sélection des chefs de village présente une particularité : seul un membre d'une famille spécifique par village est éligible, la charge se transmettant généralement de père en fils.

• Situation économique

L'économie du Département de Kaniasso est essentiellement basée sur l'agriculture. Les produits de rente sont privilégiés par les populations locales qui sont abonnées à la culture de l'anacarde, le coton et la mangue. On note également la culture des produits vivriers qui constituent un pilier non moins important dans l'économie locale.

Un autre domaine économique pratiqué dans le département est le secteur secondaire. L'activité minière est caractérisée par l'exploitation de l'or et le manganèse.

Concernant le secteur tertiaire, le département de Kaniasso est une zone où le commerce connaît une importance minime. Ce domaine est soutenu par une activité

du transport avec la présence de compagnies ralliant les localités voisines au département.

- **Situation socio-sanitaire**

Le Département de Kaniasso dispose d'un (01) Hôpital Général, 02 (CSU), 10 (CSR) et donc 08 structures sanitaires publiques. L'Hôpital Général possède un bloc opératoire, un cabinet dentaire, un laboratoire, un service de radiologie et d'un service biomédical.

- **Situation socioéducative**

Le paysage éducatif du Département de Kaniasso est composé d'établissements d'enseignement général publics et privés. Les caractéristiques sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Infrastructures scolaires du département de Kaniasso

	KANIASO	GOULIA	MAHANDIANA-SOKOURANI	TOTAL
PUBLIQUES				
Préscolaire	08	05	07	20
Primaire	19	22	18	59
Secondaire	03	01	01	05
PRIVEES				
Secondaire	01	00	00	01

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En matière de développement sociale de base, le Département de Kaniasso dispose d'un certain nombre d'infrastructures dans le domaine de l'hydraulique et l'électricité. Un seul château d'eau alimente le Département en matière d'adduction en eau potable.

Concernant la couverture électrique, seulement les chefs-lieux de Département bénéficient d'une connexion au réseau électrique national. Il est à noter que cette couverture électrique accuse une instabilité en raison des coupures incessantes dans la localité.

1.5.2.1.3.8. Région du Poro

La région du Poro couvre une superficie totale de 13.400 kilomètres carrés. Elle est située à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au :

- Nord par la République du Mali ;
- Sud par la région du Béré ;
- Est par les régions du Tchologo et du Hambol et
- Ouest par la région de la Bagoué.

La région du Poro, selon les chiffres publiés par l'Institut national des statistiques (INS) en 2021, est peuplée de 1 040 461 habitants dont 524 531 hommes et 515 929 femmes, majoritairement Sénoufo autochtones.

La région compte quatre (04) départements à savoir Korhogo, Sinématiali, Dikodougou et M'Bengué.

Tableau 29 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du PORO

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	CONSISTANCE DU SOUS-PROJET
PORO	Korhogo	Niofoin	Pitiengomon	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural
	M'Bengué	Katogo	Tiorotiéri	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural

a. DEPARTEMENT DE KORHOGO

• Situation géographique et démographique

Situé à 560 km d'Abidjan et au nord de la Côte d'Ivoire, le Département de Korhogo est le chef-lieu de la région du Poro et le chef-lieu du District autonome des Savanes. Il couvre une superficie de 12500 km², soit 3,9% du territoire national.

Le Département de Korhogo fait limite avec 9 départements et un pays voisin :

- Au Nord, par le Département de Tengrela et la République du Mali.
- Au Nord-Est, par les Départements de Ouangolodougou, Ferkessédougou et Sinématiali.
- Au Sud-Est, par le Département de Niakara ;
- Au Sud, par les Départements de Dikodougou et Mankono
- A l'Ouest, par les Départements de Kouto et Boundiali.

Selon les données de l'INS relatives au RGPH 2021, la population de Korhogo est de 748 393 habitants dont 377 466 hommes et 370 927 femmes.

• Organisation sociale et politique

Les villages constituent l'unité politique de base dans le Département. Le village est organisé autour du chef du village assisté du conseil des anciens issus des lignages. La désignation des chefs de village est effectuée sur la base du patrilignage. La chefferie traditionnelle est héréditaire et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y sont éligibles.

Dès l'âge de sept ans, les Sénoufos sont initiés, dans des bois sacrés ou "sinzang", et éduqués. La théologie Sénoufo est basée sur la croyance en Koulotiolo, dieu puissant

et Katielo, déesse-mère. Les sociétés initiatiques, dont le Poro est la plus importante, jouent un rôle déterminant dans la vie des Sénoufos.

Le Département est également organisé socialement par cantons. Le canton est un groupement de villages de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête, un chef accepté comme tel par ces communautés et reconnu par l'autorité étatique.

Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du Département. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socioéconomique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

• Activités socio-économiques

L'activité économique dans le Département de Korhogo repose essentiellement sur le secteur primaire, auquel s'ajoute les activités des secteurs secondaire et tertiaire.

Le secteur secondaire

Dans le cadre du secteur primaire, l'agriculture occupe la place plus prépondérante. Au nombre ces activités, les populations sont abonnées aux cultures de rente telles que l'anacarde et le coton dont la filière est la principale pourvoyeuse de revenus dans la région nord de la Côte d'Ivoire en général et dans le département de Korhogo en particulier. Ces cultures de rentes sont secondées par la culture de la mangue. Le Département dispose d'une surface agricole développée estimée à 661 853 hectares avec plus de 62% en cultures vivrières et maraîchères (maïs, riz, sorgho) et près de 38% de culture de rente (principalement coton, anacarde et mangue).

Le secteur secondaire

Le secteur industriel est essentiellement constitué d'unité d'égrainage de coton (COIC et SICOSA) et de conditionnement et séchage de mangue.

Le secteur tertiaire

Ce secteur connaît un regain d'intérêt dans le département. En raison de la richesse de son patrimoine culturel, le département de Korhogo constitue une circonscription propice à l'essor de l'industrie touristique. Quant au commerce, ce domaine est peu développé dans le Département. Hormis le marché hebdomadaire du jeudi où la ville de M'Bengué est suffisamment approvisionnée, les jours ordinaires, il n'y a pratiquement rien sur les étals au marché.

• Situation socio-éducative

La couverture scolaire de la Commune est tout aussi bonne avec les infrastructures suivantes :

- 6 écoles préscolaires ;
- 3 inspections de l'enseignement primaire pour 62 écoles primaires dont 8 écoles primaires privées ;
- 12 lycées dont 3 publics et 9 privés et un collège public ;

- 2 Instituts de formation professionnelle (CAFOP, INFAS);
- une Université.

• Situation sanitaire

La couverture sanitaire de la Commune de Korhogo est assez diversifiée et abrite les infrastructures sanitaires suivantes :

- 1 Centre Hospitalier Régional (CHR),
- 1 Dispensaire Urbain
- 1 Secteur de Médecine Rurale
- 1 PMI - 1 Centre Anti Tuberculeux (C.A.T),
- 1 Institut d'Hygiène (INHP) - 1 Centre Médico-Scolaire
- 1 Antenne OMS
- 2 Maternités (Koko et Petit Paris)
- 1 Centre de santé (CNPS).

Ces infrastructures sanitaires sont destinées à assurer la couverture des besoins sanitaires de la population régionale. Cependant, elles sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins sanitaires des populations.

b. DEPARTEMENT DE M'BENGUE

• Situation géographique et administrative

Le Département de M'Bengué est situé au Nord de la Côte d'Ivoire, précisément dans la région du Poro dont Korhogo est le chef-lieu. Il est limité :

- au Nord par la République du Mali
- au Sud par les sous-préfectures de Niofoin et de Korhogo
- à l'est par la sous-préfecture de Niellé
- à l'ouest par la sous-préfecture de Kasseré et les départements de Kouto et de Tengrela.

Le Département de M'Bengué couvre une superficie de 2 600 Km². La ville de M'Bengué, chef-lieu du Département, est située à environ 760 km d'Abidjan, à 472 km de Yamoussoukro, à 75 km de Korhogo et 34 km de la frontière du Mali.

Son ressort territorial est scindé en 4 Sous-préfectures, notamment :

- la Sous-préfecture de M'BENGUE
- la Sous-préfecture de KATOGO
- la Sous-préfecture de KATIALI
- la Sous-préfecture de BOUGOU

• Situation démographique

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021, le Département de M'Bengué compte 114 971 habitants, dont 59 218 hommes et 55

753 femmes, avec un taux de masculinité de 106. Le Département de M'Bengué est peuplé de Sénoufos à 80 % (Tagbaon, les premiers occupants) et de Malinkés venus de la région de séguéla pour s'installer dans les villages de Nambira, Nongon et Famitiguelé.

- **Activités socio-économiques**

L'économie du département est essentiellement basée sur l'agriculture. A celle-là, s'ajoutent l'élevage, l'artisanat, le commerce, le transport, l'industrie, le tourisme et l'hôtellerie.

Le secteur primaire

L'agriculture tient une place prépondérante dans le Département de M'Bengué. Une mutation de l'agriculture de subsistance vers une agriculture de marché s'opère de plus en plus. Toutefois, les pratiques agricoles restent majoritairement artisanales, peu mécanisées. Les cultures pratiquées sont celles de rente avec le coton et l'anacarde. Les cultures vivrières sont également prisées avec des spéculations comme le maïs, le sorgho, le mil, l'arachide, le riz, le fonio, le niébé.

Outre l'agriculture, l'élevage constitue une deuxième paire de manche de l'économie primaire du Département de M'Bengué. L'élevage de bovin (36 212 têtes pour 479 éleveurs) est de type extensif sans pâturage avec des parcs de nuit en général sommaire. Les animaux sont conduits par les bouviers Peulhs. L'élevage d'ovins est pratiqué de façon rudimentaire.

Le secteur secondaire

Ce secteur prend son sens dans le département en raison de la profusion des matières minières et minérales du sous-sol. Plusieurs entreprises y prospectent depuis plus de deux ans en plus de l'entreprise RANDGOLD rebaptisée BARRICK SA qui exploite l'or à partir de son usine de Tongon. Cette activité a un impact important dans l'économie du Département notamment en créant de nombreux emplois. A côté de cette activité formelle, une mine semi-industrielle et cinq mines artisanales sont ouvertes dans le Département.

Le secteur tertiaire

Dans le Département de M'Bengué, ce secteur est animé par le commerce et le transport qui connaissent une faible ampleur. La première activité est peu développée, le Département ayant un marché peu approvisionné. La circonscription compte six boulangeries, huit stations d'essence, deux supérettes, quelques boutiques, pas de structures bancaires, pas de grands magasins. Quant au transport, ce secteur d'activité est également en souffrance. Cela est dû à l'absence de compagnie sur les lignes.

- **Situation socioéducative**

La couverture est assurée par la présence de plusieurs établissements de niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Le Département de M'Bengué dispose pour ce

faire, de six (06) établissements préscolaires et quatre-vingt (80) établissements primaires. L'enseignement secondaire est constitué d'un lycée, d'un collège de jeunes filles, de deux collèges privés situés au chef-lieu de département et de cinq collèges de proximité dans les sous-préfectures de Katogo, Katiali et Bougou. Le Département ne compte aucun établissement secondaire technique.

- **Situation sanitaire**

Dans le Département de M'Bengué, le domaine sanitaire est organisé à partir d'une Direction Départementale de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Les besoins en la matière sont couverts par un Hôpital Général avec un plateau technique peu amélioré au chef-lieu de département. La couverture sanitaire dans les autres localités du Département est constituée de treize (13) centres de santé ruraux et de quatre (04) dispensaires ruraux.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Dans l'optique de son développement local, le Département de M'Bengué est doté d'infrastructure sociale de base permettant le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce sens, on note qu'en plus de la connexion au réseau national par la moyenne tension, les quartiers du département sont également pourvus en électricité à partir de la basse tension.

En matière d'adduction en eau potable, la disponibilité demeure une préoccupation majeure des populations. Il y a un déficit d'approvisionnement tant au niveau de l'hydraulique urbain que de l'hydraulique villageoise. La pénurie d'eau se fait toujours sentir dans le Département malgré les efforts consentis grâce au Programme Présidentiel d'Urgence.

En outre, le Département dispose de 700 Km de route non bitumée. La circonscription reste peu développée en raison de l'absence de routes praticables capables de lui insuffler une dynamique.

1.5.2.1.3.9. Région du Tchologo

La région du Tchologo est située au nord de la Côte d'Ivoire. Elle couvre une superficie de 17 728 km² et le chef-lieu de région est le département de Ferkessédougou. La région est limitée au :

- Sud par la région du Hambol ;
- Est par le Bounkani ;
- Ouest par le Poro ;
- Nord par le Burkina Faso et la République du Mali.

Selon les chiffres publiés par l'Institut national des statistiques (INS) en 2021, la région du Tchologo compte 603 084 habitants dont 309 037 hommes et 294 046 femmes. Les Niarafolos et les Malinkés sont les groupes ethniques dominants du territoire qui abrite également plusieurs populations ivoiriennes non autochtones ainsi que des étrangers d'origine africaine en particulier, des maliens et des burkinabés. La langue

autochtone dominante dans la région du Tchologo est le Niarafolo, une langue du grand groupe Sénoufo. La région compte trois (3) départements à savoir Ferkessédougou, Kong et Ouangolodougou.

Tableau 30 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Tchologo

Région	Départements	Sous-préfectures	Localités	Consistance du sous-projet
TCHOLOGO	Ferkessédougou	Ferkessédougou	Lafokpokaha	Construction/ Réhabilitation des logements de l'infirmier et de la sage-femme
	Ouangolodougou	Ouangolodougou	Nambingué	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
		Niellé	Niellé	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain
		Toumoukoro	Ouamélhoro	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural

Département de Ouangolodougou

• Situation géographique et administrative démographique

Le Département de Ouangolodougou est situé à l'extrême Nord de la Côte d'Ivoire, précisément dans la région du Tchologo dont Ferkessédougou est le chef-lieu. Il est limité :

- au Nord par les Républiques du Mali et du Burkina-Faso ;
- au Sud par les départements de Ferkessédougou et de Korhogo ;
- à l'est par la République du Burkina-Faso ;
- à l'ouest par les départements de M'Bengué et de Korhogo.

Le Département de Ouangolodougou couvre une superficie de 5380 Km² répartie entre cinq sous-préfectures qui sont : Diawala (2700 Km²), Ouangolodougou (910 Km²), Toumoukoro (750 Km²), Niellé (590 Km²) et Kaouara (430 Km²).

• Situation démographique

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021, le Département de Ouangolodougou compte 294.639 habitants, dont 150 954 hommes et 143 686 femmes, avec un taux de masculinité de 105. Ouangolodougou appartient à la l'aire socioculturelle du Mandé Nord, ayant pour peuples autochtones les Sénoufo

et les Gbin. Le Département est également peuplé par des communautés allogènes venant des autres régions de la Côte d'Ivoire, notamment les Akan, les Krou, et les Mandé. On note également la présence des ressortissants de la CEDEAO.

- **Situation économique**

L'économie du département est caractéristique des localités de la région Nord de la Côte d'Ivoire. Son essor part d'une forte tendance à l'agriculture qui relève du secteur primaire. A ce secteur, s'ajoutent d'autres domaines tels que le commerce et le tourisme issus du secteur tertiaire.

Le secteur primaire

L'agriculture est composée des cultures de rentes et vivrières. Les cultures industrielles sont dominées par le coton, l'anacarde et le manguier. Le Département est une terre propice pour les cultures vivrières dont les plus favorables sont le mil, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le sorgho. Le maraîcher est également cultivé dans la Département. On y récolte par le chou, la tomate, le concombre, l'aubergine et le piment.

Le département est propice à l'élevage de bovins, ovins, caprins, porcins et volailles. La ville sert de zone de transit aux bétails des Républiques du Mali et du Burkina-Faso.

Le secteur tertiaire

Le commerce est peu développé dans le département car en dehors du jour de marché hebdomadaire où le marché est bourré de monde, les autres jours il est moins approvisionné. Le commerce des produits manufacturés est essentiellement assuré par des grossistes mais aussi par les boutiquiers. Les restaurations et les maquis Les Banques et structures de transports concourent aux échanges commerciaux et de déplacements.

A propos du transport, il est plus ou moins développé avec de nombreuses gares routières appartenant aux sociétés d'exploitation d'autocars. Les camions gros porteurs et de petits transporteurs assurent pleinement l'évacuation des marchandises tandis que les cars, minicars, taxi-brousse et taxi-motos assurent le transport internes des personnes et des biens.

- **Situation socioéducative**

Le département abrite plusieurs infrastructures scolaires réparties à trois niveaux d'ordre préscolaire, primaire et secondaire. Au titre de l'enseignement préscolaire et primaire, l'effectif des établissements s'élève à cent soixante-trois (163), tandis que les établissements secondaires s'élèvent à 10 dont 3 lycées et 7 collèges modernes. A ceux-ci, s'ajoutent 6 collèges privés. Le département dispose d'un centre de formation professionnelle.

- **Situation sanitaire**

Dans le cadre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, le Département de Ouangolodougou dispose d'un Hôpital Général qui est en zone communale. La couverture sanitaire dans les autres localités du Département

est constituée de sept (7) centres de santé urbains, de cinq (5) centres de santé ruraux et de quatre (4) dispensaires ruraux.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Sur le plan du développement communautaire, le Département de Ouangolodougou, les infrastructures sociales de base se résume à la couverture électrique, l'adduction en eau potable et la voirie. Ainsi, quarante-quatre (44) localités sur les soixante et un (61) que compte le département sont électrifiées.

Concernant l'alimentation en eau potable, le département bénéficie de six (6) châteaux d'eau et d'une station de traitement à faible capacité de pompage (15m³/jour) dont la gestion de ces ouvrages et équipements est assurée par la SODECI. On note également la présence de quelques installations Hydrauliques Villageoises Améliorées et de pompes hydrauliques à motricité humaine ainsi que des puits dans certains quartiers et villages du département.

En outre, du point de vue de la voirie, le département est traversé par deux principales routes internationales : la A3 qui part d'Abidjan au Burkina-Faso et la A300 partant de la A3 vers le Mali. En dehors de ces voies, les chefs-lieux des Sous-préfectures sont ralliés par des voies dégradées voire impraticables en toutes saisons pour la plupart.

Département de Ferkessédougou

- **Situation géographique et organisation administrative**

Ferkessédougou est une commune située au Nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Tchologo. Elle est distante d'Abidjan, la capitale économique du pays, de 585 kilomètres et de Yamoussoukro, la capitale politique, de 360 kilomètres. Située à 9°32 de latitude Nord et 6°32 de longitude Ouest, elle est limitée :

- Au nord par la commune de Ouangolo
- Au sud par la commune de Tafiré
- A l'Ouest par la commune de Sinématiali
- A l'Est par la commune de Koumbala

Du point de vue de l'administration locale, Ferkessédougou, a été érigée en commune de plein exercice par la loi n°78-07 du 9 Janvier 1978 instituant sur le territoire trente-sept (37) communes de plein exercice. Elle devient opérationnelle en 1980 selon la loi n°80-1180 du 17 Octobre 1980 relative à l'organisation et au fonctionnement des dites communes.

La commune Ferkessédougou compte 10 quartiers et 22 villages et campements rattachés.

- **Historique du peuplement**

La commune de Ferkessédougou couvre le territoire des Niarafolos, ce peuple serait originaire du Mali. A la suite d'une migration qui les a conduit successivement au Burkina Faso actuel, Kong, Bouna et Dabakala, ils auraient effectué un bref séjour à

Nyangbo (département de Niakara) avant de s'installer définitivement à Sokoro. De ce village, ils ont essaimé dans toute la région.

Peuples de grands guerriers, les niarafolos sous le règne de leur roi DOU FELGUESSI jouissaient d'une autorité et d'une puissance dont les limites transcendaient l'actuel Côte d'Ivoire pour s'étendre jusqu'en Haute volta et en Gold Coast.

Suite à une tactique de guerre bien élaborée, Le roi intima l'ordre à guerriers de s'installer dans la zone nord du village afin de contrée un attaque d'ennemis devant provenir de cette zone.

C'est ainsi qu'un des guerriers du nom de DOUMI s'installa dans une petite localité de chasseurs du nom de DJOUMAKAHA. La guerre n'ayant pas eu lieu le campement continua son essor et fut rebaptisé POUFIRE, ensuite FELGUESSIKAHA puis FELGUESSIDOUGOU. C'est en 1899 qu'elle fut baptisée officiellement FERKESSEDOUGOU.

- **Éducation**

Le département dispose d'infrastructures éducatives couvrant l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel. On y dénombre 3 maternelles, 31 écoles primaires, 7 écoles franco-arabes, 3 collèges, 1 groupe scolaire, 1 lycée et 1 établissement d'enseignement technique. Ces établissements sont gérés par le secteur public et le secteur privé.

- **Santé**

Ferkessédougou compte plusieurs structures sanitaires, notamment un hôpital général public, un hôpital baptiste, des centres de santé confessionnels et un service de santé scolaire et universitaire.

- **Infrastructures et services**

Eau et électricité : Les quartiers de la commune bénéficient de l'adduction en eau potable et du réseau électrique, mais l'approvisionnement reste limité dans certains quartiers. Les villages rattachés ne sont pas électrifiés et l'accès à l'eau potable se fait principalement par des pompes hydrauliques.

Culture, sport et loisirs : La commune dispose d'un centre polyvalent, d'un stade municipal et d'un foyer des jeunes pour les activités socio-culturelles.

Sécurité : Ferkessédougou est dotée d'un commissariat, d'une brigade de gendarmerie, d'une compagnie de gendarmerie et d'un peloton mobile de gendarmerie pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

- **Activités économiques**

Agriculture : L'agriculture est le secteur le plus important, avec des cultures vivrières (maïs, riz), des cultures pérennes (mangues, anacarde) et des cultures maraîchères. Ferkessédougou est un point de convergence pour les productions agricoles du département.

Commerce : L'activité commerciale est très développée grâce à la position privilégiée de la ville. Elle compte plusieurs institutions financières, des infrastructures marchandes (marchés, magasins) et un marché quotidien avec une animation particulière le jeudi.

Artisanat : L'artisanat est l'une des activités économiques les plus développées, avec de nombreux corps de métiers représentés (menuiserie, boulangerie, coiffure, métallurgie, couture, etc.).

Industrie et transformation : Bien que situées hors du ressort territorial de la commune, l'usine SUCAF CI et l'usine du groupe OLAM sont des acteurs économiques majeurs. Le secteur de la transformation reste embryonnaire avec quelques unités de transformation et de conditionnement.

Tourisme et hôtellerie : Ferkessédougou bénéficie d'une situation privilégiée et d'un riche patrimoine culturel favorables au développement touristique. La commune dispose d'une dizaine d'hôtels et de restaurants de moyen standing.

- **Infrastructures de soutien**

Réseau routier : Ferkessédougou est traversée par des axes routiers importants (routes nationales A3 et A12) et dispose d'environ 10 km de voies bitumées et de plus de 184 km de routes intracommunales en terre.

Communication : La commune est couverte par le réseau filaire de Côte d'Ivoire Telecom et par quatre opérateurs de services mobiles (Orange, MTN et Moov).

1.5.2.1.3.10. Région du Tonkpi

La Région du Tonkpi, l'une des plus vastes de la Côte d'Ivoire est située à l'extrême ouest dans le District des montagnes. Elle s'étend sur une superficie de 12 284 km². Elle est limitée au nord, par la Région du Bafing, à l'est, par les Régions du Worodougou et du Haut-Sassandra, au sud, par les Régions du Cavally et du Guémon, à l'ouest, par les Républiques de Guinée et du Libéria. La population de la région est estimée à 435 196 habitants (RGPH 2014). Elle regroupe les départements de : Biankouma ; Danané ; Man (chef-lieu) ; Sipilou et Zouan-Hounien

Comme presque tous les peuples Mandé, les Dan sont organisés en lignages patrilinéaires, mais ceux-ci ne sont pas répartis nettement en clans et la notion même de clan paraît disparaître dans le Sud. On a donc affaire à un fourmillement de lignages autonomes (lè), dont quelques-uns se groupent pour constituer un village (ple).

L'organisation sociale des populations Wè, Dan et Toura tout en ignorant l'existence de chefferies véritables reste toutefois fortement structurée. De la base au sommet de la pyramide, on rencontre successivement les clans, les tribus, les fédérations d'alliance et les confédérations guerrières.

Sur le plan économique, les activités agricoles sont majoritaires avec la production du le binôme café/ cacao. L'hévéa et le palmier à huile sont aussi cultivés principalement par des producteurs individuels. Les cultures vivrières sont dominées par le riz, le manioc, la banane plantain et les maraîchers.

La région dispose de nombreux bas-fonds partiellement aménagés et favorables à la riziculture irriguée. Le riz et le manioc constituent la nourriture de base avec une prédominance du riz.

Au total la région du Tonkpi connaît une production végétale et animale très diversifiée :

- ✓ Cultures d'exportation (café, cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) ;
- ✓ Cultures vivrières (riz, manioc, plantain, maïs, etc.) ;
- ✓ Élevage (bovin, caprin, ovin, etc.) ;
- ✓ Pisciculture développée à la faveur des sous-projets BAD-Ouest

Selon les données du RAS 2018, la Région du Tonkpi possède 130 ESPC (établissements de premier contact) dont 90 en milieu rural, 37 en milieu urbain et 3 confessionnels, 3 Hôpitaux Généraux (HG), 1 Centre Hospitalier Régionaux (CHR), 52 maternités, 22 pharmacies dont 10 publiques et 12 privées.

Cette région enregistre l'un des plus faibles ratios Sage-Femme par femme en âge de procréer (1,6 sage-femme pour 3 000 FAP).

Au niveau de la radiologie, elle enregistre également l'un des ratios les plus faibles des districts sanitaires du pays, soit (550 212 hbts pour 1 service public de radiologie).

Tableau 31 : Localités bénéficiaires du sou-projet dans la région du Tonkpi

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
TONKPI	Sipilou	Sipilou	Glangouale	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural

a. DEPARTEMENT DE SIPILOU

• Situation administrative et géographique

Créé par le décret n°2012-611 du 04 juillet 2012, le Département de Sipilou est situé à environ 660 km d'Abidjan, à l'extrême Ouest de la Côte d'Ivoire, à la frontière de la République de Guinée. Il forme avec les Départements de Biankouma, de Danané, de Zouan-Hounien et de Man, la Région du Tonkpi. Issu de la scission du Département de Biankouma. Il est situé à 108 km de Man, chef-lieu de région et à 67 km de Biankouma.

Le ressort territorial du Département de Sipilou qui s'étend à environ 1.108 km² est limité :

- au Nord, par les Départements de Touba et de Ouaninou ;
- au Sud, par le Département de Danané ;
- à l'Est, par le Département de Biankouma ;
- à l'Ouest, par la République de Guinée.

Au plan administratif, le Département de Sipilou, dont le chef-lieu est Sipilou, compte :

- deux (2) Sous-préfectures : les Sous-préfectures de Sipilou et de Yorodougou ;
- une (1) commune : la commune de Sipilou ;
- quinze (15) villages.

• Situation démographique

Selon les résultats du RGPH 2021, la population du Département de Sipilou est de 73 109 habitants contre dont 39 912 hommes et 33 197 femmes.

Les autochtones du Département de Sipilou sont de l'ethnie Dan ou Yacouba. Ils vivent avec des populations venues principalement du Centre et du Nord de la Côte d'Ivoire (baoulé, senoufo, lobi) et un nombre important de ressortissants des pays de la CEDEAO (Guinéens, Maliens, Togolais, Sénégalais, Burkinabé, Nigériens, Ghanéens, Béninois).

• Situation économique

Secteur primaire

L'agriculture constitue la principale activité de la quasi-totalité de la population du Département. Le climat, la pluviométrie, la disponibilité de terres arables, l'existence

de nombreux bas-fonds et plaines, la disponibilité d'une main-d'œuvre ainsi que la proximité de la République de Guinée constituent bien de facteurs favorables à la pratique de l'agriculture dans le Département. Les cultures de rentes sont constituées essentiellement du binôme Café-Cacao. A ces deux cultures, s'ajoute la culture de l'anacarde qui est encore nouvelle dans le Département. Les cultures, comme le Palmier à huile, ne sont pas encore introduites dans le Département et l'hévéaculture commence à être cultivée dans le département, mais avec de très petite superficie.

Quant aux cultures vivrières et maraîchères, elles sont constituées principalement de banane, riz, piment, manioc, taro, maïs, gombo, tomate, chou, aubergine, arachide, haricot, etc.

Dans le Département de Sipilou, l'élevage concerne les bovins, caprins, ovins, porcs et l'aviculture et se pratique en générale de façon traditionnelle et semi-moderne. Les consultations indiquent que les éleveurs professionnels sont des Peulhs guinéens qui sont généralement en transhumance.

Quant à la pêche, elle occupe également une place importante dans l'économie locale. Le Département compte une quinzaine d'étangs aménagés et inexploités destinés à la pêche qui y est en général artisanale et saisonnière (mi-octobre à mars), abondante et clandestine.

Les opérateurs sont des pêcheurs (des maliens Bozo et quelques autochtones), des mareyeuses, des fumeurs de poisson, des restauratrices, des détaillants de poisson frais et sec.

Secteur secondaire

L'économie industrielle du Département est constituée d'une seule unité minière : Sama-Nickel, propriétaire d'un permis d'exploration et d'exploitation du Nickel dans le village de Samapleu dans la Sous-préfecture de Yorodougou. Ce permis a été concédé par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers la SODEMI.

Secteur tertiaire

Le transport constitue l'un des maillons faibles du Département de Sipilou. En effet, la Société Mindeba Trasport (MT) a assuré l'essentiel de la liaison Sipilou-Man dans des conditions très peu commodes en raison du mauvais état de la voie et d'une réorganisation approximative des voyages jusqu'à l'avènement des mini-cars, de mauvais état.

• Situation socio-sanitaire

Dans le Département de Sipilou, on note l'existence de quelques infrastructures sanitaires de différents niveaux. Les établissements sanitaires publics fonctionnels sont :

- 1 Centre de Santé Urbain (CSU) situé à Sipilou avec un plateau de niveau Hôpital Général ;
- 1 Centre de Santé Rural (CSR) situé à Yorodougou avec un plateau technique de niveau CSU ;

- 3 Dispensaires Ruraux (DR) dont 2 avec un plateau technique relativement adéquat et 1 non équipé.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En raison de sa rapide et forte dégradation, le réseau routier qui fait environ 350 km de voie rurale constitue indubitablement le maillon faible des équipements du Département. Il est composé de la route internationale Biankouma-Sipilou, longue de 67 km qui constitue la seule voie d'accès à Sipilou à partir de Biankouma et conduisant rapidement en République de Guinée à laquelle s'ajoutent les pistes villageoises également dégradées.

b. DEPARTEMENT DE BIANKOUMA

- **Situation administrative et géographique de la zone des sous-projets**

Créé par la loi N°69-241 du 9 juin 1969, le Département de Biankouma est une circonscription administrative appartenant à la Région du Tonkpi et au District des Montagnes. Dans sa composante, le Département est constitué de sept (07) sous-préfectures que sont : Biankouma, Blapleu, Gbonné, Kpata, Gbangbégouiné, Gouiné et Santa.

Du point de vue géographique, Biankouma est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, à une distance de 370 Km de Yamoussoukro et de 630 Km d'Abidjan. Les limites administratives du Département sont :

- au nord, le Département de Touba ;
- au sud, le Département de Man ;
- à l'est, les Départements de Séguéla et Kouibly ;
- à l'ouest, les Départements de Danané et Sipilou.

- **Situation démographique**

Sur la base du RGPH 2021, la population du Département de Biangolo est estimée à 238 714 habitants partagés entre 129 203 hommes et 109 511 femmes (RGPH, INS 2021). Cette démographie répartie dans les sept sous-préfectures du Département est peuplée essentiellement par les groupes ethniques Yacouba et Toura qui en constituent les populations autochtones.

Cette population fait de Biankouma une aire ethnoculturelle composée au total de 133 villages répartis dans 15 groupes qui revendiquent leur appartenance à trois grands cantons : Toura (nord et sud), Gan et Santa. Le tableau ci-dessous présente une synthèse ethnoculturelle de la population de Biankouma.

Tableau 32 : Synthèse des cantons de Biankouma

Cantons	Groupes	Nombre de villages
Toura Nord	Gouané	13
	Nimbo	08

Cantons	Groupes	Nombre de villages
	Digoualé	06
	Ynamzéré	09
	Dinguédougou	08
Toura Sud	Guéoulé	16
	Iriguéré	11
	Walou	04
Gan	Gan	07
	Sakoula-Mahou	11
Santa	Gamassè	07
	Gouètassè	05
	Gnonsè	08
	Ganlé	07
	Thè	11
Total :	15	133

Source : Monographie du Département de Biankouma

Dans ces différents cantons, les peuples autochtones cohabitent avec des peuples allogènes originaires des autres régions de la Côte d'Ivoire : Baoulé, Yacouba, Malinké, Sénoufo, Abron, Koulango, Mahou etc. Le Département de Bangolo accueille également une importante population allochtone composée de ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest sur son sol. Il s'agit entre autres des populations venues des pays limitrophes tels que le Burkina Faso, le Mali, la Guinée.

Tableau 33 : Répartition de la population du Département de Biankouma par sous-préfecture

ENSEMBLE DÉPARTEMENT BIANKOUMA	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	129 203	109 511	238 714
BIANKOUMA	37 967	33 504	71 470
BLAPLEU	13 971	11 400	25 371
GBANGBEGOUINE	2 129	2 003	4 132
GBONNE	29 840	24 969	54 809
GOUINE	12 473	9 362	21 835
KPATA	4 887	4 391	9 278
SANTA-BIANKOUMA	27 936	23 883	51 819

Source : INS 2021

• Organisation socioculturelle

L'organisation sociale et politique traditionnelle repose sur des principes traditionnels qui définissent la place et le rôle de chaque groupe dans la société. En effet, le canton,

la tribu et le village sont les trois niveaux de décisions et d'organisation sociale du pouvoir.

La chefferie est une institution qu'on retrouve dans tous les villages du département. Son pouvoir est animé d'un caractère sacré qui lui confère son autorité traditionnelle. Ainsi, il serait rare que la population menace les chefs de destitution même si celle-ci n'est pas satisfaite de sa gestion. Dans les villages concernés par le projet, il y a plusieurs autorités traditionnelles dont le chef de terre, le chef de la case coutumière, les chefs de famille, les chefs de tribu et le chef de canton. Toutefois, le chef du village est le représentant de l'administration dans la localité. Il est l'interlocuteur reconnu par l'autorité administrative. Les autres jouent ou devraient jouer auprès de celui-ci, le rôle de conseiller coutumier. Les communautés non autochtones ont conservé chacune leur organisation sociale d'origine.

Le chef du village ou le chef de terre généralement, vient du groupe ethnique qui a fondé le village. Dans certaines localités où le projet aura lieu, c'est à ce dernier qu'incombe le règlement des litiges entre les membres de sa communauté.

- **Situation socioéconomique**

L'économie du Département repose essentiellement sur l'agriculture. Toutefois plusieurs autres secteurs économiques se développent dans le département notamment, l'élevage, le tourisme, le transport, l'artisanat, etc.

Le secteur primaire

L'Agriculture est la base favorable de l'ensemble des activités économiques de la région. Dans cette perspective, l'agriculture est l'activité principale des populations des différentes localités du département. Elle est dominée par la production des cultures de rente, avec les produits phares comme le cacao et le café. Les cultures du palmier à huile et de l'hévéa sont également pratiquées dans le département. Aussi, l'agriculture vivrière est également développée dans le département. On y trouve la culture du manioc, du maïs, du riz, de l'arachide, de l'igname, de la patate, de la banane plantain etc. Ces cultures servent pour la plupart à la consommation des ménages bien que le surplus soit commercialisé sur les marchés locaux et urbains.

Le secteur secondaire

Si certaines recherches souterraines ont révélé la présence de métaux tels que le nickel, le cobalt, le titane et le cuivre, il faut remarquer que l'activité minière dans le département est encore au stade de l'exploration. On note à ce titre la présence de la compagnie minière du Bafing qui est en activité d'exploration.

Le secteur tertiaire

Le commerce

Le commerce dans le département de Biankouma est essentiellement dominé par la vente des produits agricoles. Toutefois, il existe quelques grossistes et semi-grossistes, ainsi que des supermarchés qui assurent la commercialisation des produits manufacturés. Parmi les nombreux détaillants, on trouve une forte population de Burkinabés, de Maliens, de Mauritaniens, de Guinéés et de Sénégalais ainsi que de

quelques autochtones et allochtones. Dans la plupart des localités du département, un jour de la semaine se décrète comme jour de marché ou les populations périphériques se rencontrent pour la vente ou achat des produits agricoles et manufacturés dans le département. Le jour du marché de la commune de Biankouma est le lundi.

Le transport

Il est assuré par certaines sociétés de transport notamment KS, CITADINE, OT et des mini-cars qui font la liaison interdépartementale de la région et des autres villes du pays. Aussi, le transport des personnes et des biens est assuré par les cars, les minicars communément appelé massa, les taxis, les taxi-brousse, des tricycles appelé communément « salonie » et camions remorques. Ils assurent la liaison entre les villes et les villages environnants. Cependant, l'essentiel des déplacements de la commune et les différents villages concernés par le projet se fait à partir des taxis brousses et taxi motos.

• Situation du système sanitaire

Le département de Biankouma enregistre un ensemble de 31 structures sanitaires dont 29 centres de santé public composé de deux (2) Hôpitaux Généraux (HG). L'ensemble des Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) s'élève à 36 en plus de 6 Centres de santé urbains et 10 centres de santé ruraux. Pour répondre aux besoins sanitaires de la population, le District Sanitaire de Biankouma dispose d'un personnel de 150 professionnels de la santé.

Tableau 34 : Personnel de santé du District Sanitaire de Biankouma

Personnel	Médecins	IDE	SFDE	CSE	CPEV	PGP	Techniciens Labo	Aide soignants	Agent d'hygiène	Total
Nombre	15	70	27	03	03	05	04	19	24	150

Source : Rapport annuel 2022 du District Sanitaire de Biankouma

Prévalence des principales pathologies diagnostiquées

Le profil épidémiologique présente plusieurs pathologies traitées par le personnel de santé. Les pathologies récurrentes sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 35: Situation de morbidité dans le Département de Biankouma

Morbidités	Taux
Paludisme	237,78 ‰
IST	4,89 ‰
IRA	71,52 ‰
Diarrhées	24,64 ‰

Source : RASS 2020

• Situation socio-éducative

Le domaine scolaire dans le Département de Biankouma est couvert à deux échelles principales que sont l'enseignement de niveau primaire et l'enseignement de niveau secondaire. D'une part au niveau primaire, l'Inspection de l'Enseignement primaire de

Biankouma a en charge cent quatorze (114) établissements primaires qui fonctionnent avec un effectif de 25 381 élèves. Le département enregistre également un effectif fonctionnel de quinze (15) établissements préscolaires. Pour répondre au besoin éducatif, la formation de base est assurée par 543 enseignants. D'autre part, au niveau de l'enseignement secondaire, le Département de Biankouma dispose de sept établissements dont cinq publics et deux privés.

1.5.2.1.3.11. Région du Guémon

La Région du Guémon est une collectivité territoriale décentralisée de Cote d'Ivoire, qui couvre les départements suivants : les départements de Duékoué, Bangolo, Kouibly et Facobly. Duékoué en est le chef-lieu de région.

Elle est délimitée au nord par la région du Worodougou, à l'est par la région du Hautassandra, à l'ouest par les régions du Cavally et du Tonpki et au sud par les régions de la Nawa et de San-pédro.

Selon le RGPH 2021, la population du Guémon est forte de 930 873 habitants, dont 503 870 hommes et 427 003 femmes. La population autochtone est essentiellement constituée de Wê. Cependant la dynamique migratoire dans cette région de l'ouest fait de cette région une population cosmopolite, constituée non seulement d'autochtones Guéré, mais aussi d'allochtones (Baoulé, Senoufo, Lobi, etc.) et d'une forte population étrangère (Burkinabé, Maliens, Guinéen, etc.).

Du point de vue économique, les conditions environnementales disposent les localités de la Région du Guémon à une agriculture basée sur le secteur primaire avec une forte activité agricole mettant en exergue le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile. On note également la production des cultures vivrières comme le riz, le manioc, la banane plantain et les légumes. Elle renferme les forêts classées et les parcs nationaux les plus importants de la Côte d'Ivoire. On peut citer la forêt classée de Scio et les parcs nationaux de Taï et du Mont Péko, classés patrimoines mondiaux de l'UNESCO.

Le secteur secondaire est favorable par la richesse du sous-sol. On y retrouve notamment le fer, exploité par des multinationales présentes dans les départements de Kouibly, Bangolo. L'or est aussi exploité dans le département de Duékoué. Le Guémon, au regard des informations qui précèdent, est une région immensément riche tant au plan naturel (pluviométrie, végétation et sous-sol) qu'au plan agricole et minier.

Quant au secteur tertiaire, les activités sont diversifiées, avec le commerce représente le deuxième secteur d'activité après l'agriculture. La région est dominée par l'exploitation du bois qui est de loin la plus importante activité industrielle de par son volume de production. Cette place qu'occupe le bois dans l'économie de la région se vérifie à travers des grandes scieries (Sbg, Nsd, Stbo, Thanry) et des unités de moindre importance que sont les ébénisteries et le commerce de détail de bois transformés. La région possède aussi une unité de transformation de riz, de manioc et de maïs. D'autres unités industrielles y sont également implantées.

Tableau 36 : Localités bénéficiaires du sou-projet dans la région du Guémon

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
GUEMON	Kouibly	Ouyably-Gnondrou	Toably	Achèvement et équipement du Centre de Santé Rural et construction des logements sage-femme et infirmier
	Bangolo	Zéo	Zeo	Construction du laboratoire du centre de santé urbain
		Zou	Zérégbo	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural
	Duékoué	Duékoué	Petit Duékoué	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural

a. DEPARTEMENT DE DUEKOUÉ

• Situation administrative et géographique

Situé dans l'Ouest ivoirien, le département de Duékoué fait partie de la Région du Guémon, avec la ville de Duékoué pour chef-lieu. Il fut érigé en département le 17 octobre 1985. Il est limité :

- au Nord par Bangolo,
- au Sud par Buyo,
- à l'Ouest par Guiglo et
- à l'Est par Zoukougbeu.

• Situation démographique

Le département de Duékoué s'étend sur 2930 km² et compte 420 873 habitants (RGPH, 2021). La population autochtone est constituée de Wobê et de Guéré, réunis sous l'identité culturelle Wê. Elle vit avec une forte communauté d'allochtones composées de plusieurs autres groupes culturels et ethniques ivoiriens ainsi que d'allogènes (maliens, burkinabés, nigériens, guinéens, libériens etc.).

• Situation économique

Le Département de Duékoué dispose de nombreuses potentialités économiques riches et variées. Les trois secteurs de l'économie sont fortement représentés. Cependant, cette économie est fortement tributaire des activités agricoles.

Secteur primaire

L'activité agricole est dominée par les cultures de rente telles que le café, le cacao et l'hévéa. On y rencontre également les cultures vivrières (riz, maïs, banane, manioc...) et les maraîchers (gombo, piment, aubergine, tomate, chou...).

Secteur secondaire

Le Département compte quelques unités agro-industrielles, l'industrie du bois et les petites unités de transformation. Il s'agit de trois scieries de la compagnie THANRY qui font des activités de déroulage, de sciage et de parage de bois, une usine d'achat, de commercialisation et de transformation de café-cacao, de petites unités de transformation (moulins, broyeuses, décortiqueuses, etc.). Ces unités sont présentes dans certains quartiers et villages.

Secteur tertiaire

Le commerce y est également représenté. Il est tenu par deux grandes catégories d'opérateurs : les grossistes et les détaillants. Ces opérateurs exercent à travers des mini-market, des magasins et de nombreuses boutiques disséminées dans la ville. Le transport est assuré par des compagnies de transport (UTB, ST, Citadine, ...) et des mini-cars. De nombreux camions et grumiers assurent respectivement le transport de marchandises et des bois de grume.

• Situation socio-sanitaire

Le District sanitaire de Duékoué dispose de plusieurs infrastructures énumérées dans le tableau ci-dessous

Tableau 37 : Infrastructures du district sanitaire

Infrastructures sanitaires	Nombre
Hôpital Général	01
Centre Antituberculeux (CAT)	01
PMI	01
Service de Santé Scolaire et Universitaire	01
CSU	06
CSR	10
Dispensaire Rural (DR)	19
Officines privées	02
Total	41

Sur 26 ESPC, 04 sont raccordés au réseau de la SODECI, 21 au réseau national d'électricité et 15 en énergie solaire. Le personnel de santé est composé de 35 médecins (02 médecins administratifs, 20 généralistes, 02 gynécologues, 02 chirurgiens, 01 radiologue, 02 dentistes, 06 pharmaciens), 132 IDE, 10 PGP, 66 SF, 13 Techniciens de Laboratoire, 19 Aide Soignantes et 01 Technicien d'Assainissement.

b. DEPARTEMENT DE KOUIBLY

• Situation administrative et géographique

Créé par décret n° 2005-251 du 07 juillet 2005, le Département de Kouibly est situé dans l'Ouest Montagneux de la Côte d'Ivoire, précisément dans la Région du Guémon. Il compte quatre (04) Sous-préfectures et couvre une superficie de 1179 km² avec une population cosmopolite de 144 723 habitants (RGPH 2021).

Le décret n° 61-16 du 13 janvier 1961 a érigé Kouibly en chef-lieu de Sous-préfecture. Le Département de Kouibly est situé dans la Région du Guémon dont le chef-lieu est Duékoué. Ses limites sont les suivantes :

- Au sud, il est limité par le Département de Bangolo ;
- A l'est par le fleuve Sassandra qui sert de limite naturelle avec le Département de Vavoua ;
- A l'ouest, par le Département de Man ;
- Au nord par le Département de Facobly.

• Population

La population du Département est évaluée à 144 723 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021). Cette population est répartie ainsi qu'il suit par sous-préfecture :

- La Sous-préfecture de Kouibly : 49 047 habitants ;
- La Sous-préfecture de Nidrou : 12 953 habitants ;
- La Sous-préfecture de Totrodrou : 20 936 habitants ;
- La Sous-préfecture de Ouyably-Gnondrou : 61 786 habitants.

Au sein de cette population, on dénombre 78 372 hommes et 66 351 femmes. En somme, la composition de la population du Département de Kouibly fait de lui, une cité cosmopolite, utile pour une bonne économie.

• Economie

L'économie du Département repose essentiellement sur l'agriculture, et le binôme café-cacao en constitue la mamelle. On note cependant en appoint un essor de l'élevage et de la pêche. L'exploration du secteur des mines apparaît quant à elle, comme étant une perspective fortement attendue par les populations. Mais l'exploitation subséquente devra se faire dans un cadre légal pour éviter le phénomène d'orpaillage clandestin aux conséquences néfastes. Le commerce est très peu développé.

Secteur primaire

Agriculture

Kouibly était jusqu'à un passé récent, l'une des plus grandes zones de production de cacao et de café de la Région du Guémon. Malheureusement, la production du cacao est fortement affectée depuis quelques années par le SHOWLEN-SHOOT, maladie du Cacao qui sévit essentiellement dans la Sous-préfectures d'Ouyably-Gnondrou et la

quasi-totalité des villages limitrophes de la Sous- préfecture de Bléniméouin (Département de Bangolo).

Outre ces deux cultures, la zone se prête bien à la culture de l'hévéa et même du palmier à huile. Mais ces deux autres spéculations récemment introduites dans le Département demeurent embryonnaires pour l'instant.

L'huile de palme par contre est très consommée localement. Elle est de fabrication artisanale et est vendue sur tous les marchés.

Le Département de Kouibly est également producteur de cultures vivrières qui servent non seulement à la consommation locale mais aussi à la commercialisation. Il s'agit de la banane plantain, le riz, l'igname, le manioc, le tarot et les aubergines abondantes surtout pendant la saison pluvieuse.

Elevage

L'élevage n'est pas assez développé dans le Département. Celui qu'on retrouve est de type familial, présent presque dans tous les villages et campements. Les paysans qui possèdent de grands troupeaux se recrutent au sein de la population burkinabé. Cet élevage concerne les bœufs, les poulets, les moutons et les cabris.

En saison sèche, les bœufs de transhumance en provenance du nord dévastent les plantations dans les villages de la Sous-préfecture d'Ouyably-Gnondrou. Ce qui est source de conflits.

Pêche

Bien que mitoyen du fleuve Sassandra, le Département de Kouibly n'est pas une zone de pêche.

La pêche y est pratiquée presque exclusivement par les femmes, cela pendant la saison sèche, pour la consommation familiale.

L'on note toutefois la présence dans ce secteur d'activité de pêcheurs maliens « Bozos »

Malheureusement les quantités de poissons pêchés restent inconnues.

La pisciculture n'est pas assez pratiquée dans le Département. Seuls quelques initiatives individuelles ou conduites par des mutuelles de développement (Totrodrou ; Nidrou) s'y adonnent, avec des fortunes diverses.

Secteur secondaire

Les résultats de la recherche laissent apparaître que le Sous-sol du Département recèle de minerais de fer. Ces gisements sont localisés au niveau du mont TIA.

Pour le moment, l'exploitation de ce gisement qui s'inscrirait dans un grand projet de développement de l'ouest montagneux, n'a pas encore débuté. Nul doute que la mise à exploitation de ces minerais marquera un pas décisif dans le développement de ce Département où beaucoup reste à faire.

Secteur tertiaire

En dehors de Kouibly, Batiébly-Trodrou et Guinglo-Guézon qui disposent chacun d'un marché couvert, les échanges commerciaux se font généralement sur la voie publique, au mieux dans des magasins ou de petites boutiques. Ces échanges portent sur les produits manufacturés et les cultures vivrières. Les jours des marchés les plus dynamiques sont :

- lundi : Pombly
- mardi : Kouibly
- mercredi : Totrodrou
- jeudi : Piébly 2
- vendredi : Gnondrou
- dimanche : Taobly

• Situation sanitaire du département

En matière de santé, le Département de Kouibly dispose d'un District sanitaire couvrant les Départements de Kouibly et Facobly. Ce district créé en 2004 par arrêté n° 408/MEMST/CAB du 28 décembre 2004, est placé sous la responsabilité d'un Directeur Départemental.

Le personnel du District Sanitaire se compose de 12 Médecins, 01 pharmacien, 70 IDE, 41 SFDE, 03 PGP, 04 TBM et 01 Agent d'Hygiène. Le tableau ci-dessous présente l'état des centres de santé du district et le nombre de personnel de santé.

Tableau 38 : Situation du district sanitaire de kouibly

N°	DEP	S/P	AIRE SANITAIRE	ETAT	Disponibilité du Personnel
1	KOUIBLY	KOUIBLY	HG KOUIBLY	Fonctionnel	Médecin : 04 IDE : 11 SFDE : 10 PGP : 03 TBM : 04
2			DR SIEBLY	Fonctionnel	IDE : 01
3			DR BATIEBLY-TRODROU	Fonctionnel	IDE : 01
4			DR TACOURABLY	Fonctionnel	IDE : 01
5			CSR GUINGLO GUEZON	Fonctionnel	IDE : 1 SF : 1
6			DR TOUANDROU- GBEAN	Fonctionnel	IDE : 01
7			SEABLY-BOUEBLY	Construction	
8		OUYABLY- GNONDROU	CSR POUMBLY	Fonctionnel	IDE : 2 SFDE : 2
9			CSU OUYABLY-GNONDROU	Fonctionnel	IDE : 2 SF : 1
10			CSR PIEBLY 1	Fonctionnel	IDE : 2 SF : 1
11			CSR DOUAGUE	Fonctionnel	IDE : 1 SF : 1

N°	DEP	S/P	AIRE SANITAIRE	ETAT	Disponibilité du Personnel
12			CSR TAOBLY/KOUIBLY	Fonctionnel	IDE : 1 SF : 1
13			MATERNITE KESSABLY KEKLO	Construction	
14			MAKAIBLY	Construction	
15		TOTRODROU	DR KORDROU	Fonctionnel	IDE : 1 SF : 1
16			CSR TOUANDROU BEOUE 2	Fonctionnel	IDE : 1
17			CSU TOTRODROU	Fonctionnel	MED : 1 IDE : 2 SF : 1
18					
19		NIDROU	CSU NIDROU	Fonctionnel	IDE : 2 SF : 1
20			CSR PIANDROU	Fonctionnel	IDE : 1 SF : 1
			CSR TROKPADROU	Fonctionnel	IDE : 2 SF : 2

Au total, le District Sanitaire de Kouibly compte 22 maternités et les services offerts sont les suivants :

- CPN ;
- CPoN ;
- Accouchement
- CSC ;
- Vaccination ; et
- PF.

Principaux besoins en matière de santé dans le département. Les principaux besoins du District Sanitaire sont :

- Besoin de bloc opératoire
- Service de radiologie
- Médecins spécialistes

• Infrastructures et équipements collectifs

On y retrouve la SODECI qui s'occupe du raccordement des abonnés au réseau, de l'assainissement du château d'eau, de la réception des paiements de factures et, de manière générale, de toutes les opérations de distribution de l'eau.

Mais, l'approvisionnement des ménages en eau potable connaît de sérieuses difficultés car les forages ayant atteint leurs limites de desserte. Aussi la distribution de l'eau potable à Kouibly connaît-elle un rationnement quotidien, obligeant les populations à recourir à l'eau de puits souvent impropre à la consommation et source de maladies. Il urge donc de construire un nouveau château et de faire d'autres forages ayant de plus grandes capacités.

c. DEPARTEMENT DE BANGOLO

• Situation géographique et administrative

Créé par le décret N° 85-1086 du 17 octobre 1985, le Département de Bangolo est situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la Région du Guémon. Au stade actuel de son évolution, le Département de Bangolo comprend neuf (9) sous-préfectures. Dans ses caractéristiques géographiques, le département est vaste d'une superficie d'environ 260 km² et s'étend de l'Est à l'Ouest sur une longueur de 160 km environ. Il est distant de 500 km d'Abidjan et 280 km de Yamoussoukro.

Le Département de Bangolo est limité :

- Au Nord par les Départements de Man, Kouibly et Danané ;
- Au Sud par les Départements de Duékoué et Guiglo ;
- A l'Ouest par les Départements de Zouan-Hounien et Bloléquin ;
- A l'Est par les Départements de Zoukougbeu et Vavoua.

• Situation démographique

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, la démographie du Département de Bangolo est estimée à une population de 270 629 habitants dont 147 622 hommes et **123 007** femmes (RGPH, INS 2021). Composé de neuf (09) sous-préfectures, les populations autochtones sont principalement les Wê, appelés communément les Guéré, répartis dans quatre-vingt-trois (83) villages qui appartiennent à quatre (04) cantons.

• Organisation socioculturelle

La population de Bangolo est cosmopolite et est composée des autochtones Wê ou Guéré. A cette population s'ajoute les allochtones Baoulé, Malinké, Sénoufo, Lobi, Kroumen et une importante communauté étrangère notamment, les libériens, maliens, burkinabés, nigériens, guinéens, européens, asiatiques, libanais, etc.

Dans sa structure sociale, la société Wê est organisée autour d'une série d'unités à la fois territoriales et familiales qui se reconnaissent dans le lignage patrilinéaire. Ces unités sociales s'emboîtent les unes dans les autres selon un schéma pyramidal constitué de confédération guerrière, groupement d'alliance, village, patrilignages, famille conjugale polygynique et famille matri-centrique.

• Situation socioéconomique

Le Département de Bangolo est une zone à forts atouts économiques. Les principaux secteurs économiques de Côte d'Ivoire y sont représentés, à savoir les secteurs primaires, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire

L'agriculture

Le Département bénéficie d'une importante surface agricole. Ce secteur est le plus important, occupant environ 80% de la population active qui exploite dans leur majorité les cultures de rente, à savoir le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. En outre, les cultures vivrières occupent également une place non moins importante. Les populations sont abonnées à la production du riz, de la banane plantain, du manioc, le maïs, etc. qui sont les principales cultures vivrières de la région. La production des cultures maraîchères est également constatée dans la zone.

L'élevage et la pêche

L'élevage pratiqué dans la région se concentre sur les bovins, les ovins, les porcins, les caprins et la volaille. Cependant, l'on note que cette activité demeure au stade embryonnaire et manque d'organisation. Concernant la pêche, cette activité est pratiquée de façon artisanale dans les localités rurales du département. Elle permet essentiellement de subvenir aux besoins de l'économie de subsistance pour les populations.

Le secteur secondaire

L'activité industrielle dans le département de Bangolo est essentiellement dominée par l'exploitation du bois. L'importance de l'exploitation du bois se mesure par les grandes scieries représentées par les firmes telles que SBG, NSD, STBO ET THANRY. Il existe en outre, des unités de moindre importance que sont les ébénisteries et le commerce de bois en détail.

A défaut d'une forte importance des activités industrielles, le département de Bangolo présente néanmoins une activité agro-industrielle qui est représentée par des unités informelles agro-industrielle qui travaillent dans la transformation des principaux produits vivriers locaux, en l'occurrence le riz, le manioc et le maïs.

Le secteur tertiaire

Le département de Bangolo ne bénéficie pas d'une activité commerciale développée. Cette activité est pratiquée à faible ampleur, à travers des petites entreprises informelles et des marchés existant dans la zone non communale et rurale.

- **Situation du système sanitaire**

Les Infrastructures de santé

Dans le cadre de la couverture sanitaire, le Département de Bangolo bénéficie de diverses infrastructures pour répondre à la demande de ses populations. Parmi ces équipements, l'on note un (01) Hôpital Général. En matière d'établissement Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact, la couverture sanitaire est aussi assurée par un nombre important d'Etablissement Sanitaire Public de Premier Contact (ESPC), à savoir, cinq (05) centres de santé urbains (CSU) dirigés par des médecins ; quinze (15) centres de santé ruraux (CSR) animés par des infirmiers.

Les besoins en santé de la reproduction et soins obstétricaux sont garantis par les services de 21 maternités. Dans l'ensemble, ces établissements permettent de garantir à 68 % les besoins sanitaires de la population de la région vivant dans un rayon de 5 km.

Prévalence des principales pathologies diagnostiquées

Le profil épidémiologique présente plusieurs pathologies traitées par le personnel de santé. Les pathologies récurrentes sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 39 : Situation de morbidité dans le Département de Bangolo

Morbidités	Taux
Paludisme	130,97‰
IST	9,72‰
IRA	25,73‰
Diarrhées	13,39‰
Dermatoses	3,77%

Source : RASS 2020

• **Les services de l'Education Nationale**

Au niveau de l'enseignement primaire, le département dispose de trois (03) Inspections Préscolaires et Primaires qui gèrent les écoles préscolaires et primaires (212). Il convient de noter que le déficit actuel d'enseignants (355) affecte ce secteur. Toute chose qui entraîne le recours aux enseignants bénévoles (93) pour combler en partie ce déficit. Au titre de l'enseignement secondaire, le département de Bangolo enregistre un total de sept (07) établissements publics dont un (01) lycée moderne et six (06) collèges de proximité. En plus des établissements publics, l'éducation et la formation de base sont assurés par la présence de vingt-quatre (24) collèges privés repartis dans toutes les Sous-préfectures, dont huit (08) à Bangolo.

1.5.2.1.3.12. Région du Bélier

Située au cœur de la Côte d'Ivoire, la région du Bélier englobe 31 régions au total, avec une superficie de 6 809 km². Ses frontières la relient au nord à la région du Gbêkê, à l'est aux régions du N'zi et du Moronou, au sud à la région de l'AgnebyTiassa, et à l'ouest aux régions de la Marahoué, du Goh et au district autonome de Yamoussoukro. La région se divise en quatre départements, à savoir Didiévi, Djékanou, Tiébissou et Toumodi, ce dernier étant le chef-lieu de la région. Ces départements sont subdivisés en sous-préfectures et communes.

Sur le plan démographique, la Région du Bélier est peuplée principalement de Baoulés, un groupe ethnique originaire du Ghana actuel. Elle compte également des membres d'autres groupes ethniques ivoiriens et des ressortissants de pays voisins vivant en harmonie avec la population autochtone. Selon les données de l'INS, le

recensement de 2021 indique une population totale de 415 593 habitants, avec 213 448 hommes et 202 145 femmes.

L'organisation socioculturelle de la région présente divers sites touristiques, notamment la chaîne de collines "chaîne baoulé," les plans d'eau du lac Kossou, le lac Kan, la grotte Mariale de Raviart et la colline Nani Oka de Gbofia. En outre, la région est riche en danses traditionnelles telles que le goly, le gbô, l'adjos, l'adjémlé, le tam-tam parleur (klin kpli) et le kôtou.

D'un point de vue économique, la Région du Bélier est une zone de transition écologique, couvrant à la fois des forêts du sud et des savanes du nord du pays. L'agriculture est la principale activité économique, comprenant des cultures industrielles (cacao, palmier à huile, hévéa, café, anacarde) et des cultures vivrières (igname, manioc, riz, banane plantain, maïs, arachide). Le secteur secondaire comprend des activités artisanales et de transformation, tandis que le secteur tertiaire englobe le commerce, le transport, les services, les stations d'essence et les institutions financières.

En ce qui concerne le système sanitaire, la région dispose de nombreuses infrastructures de santé, y compris des hôpitaux, des centres de santé et des laboratoires. Les pathologies courantes comprennent l'anémie, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, l'hypertension artérielle, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose, la bilharziose urinaire, l'ulcère de Buruli, le tétanos et le pian.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles maternelles, primaires et secondaires. Le taux brut de scolarisation régional est de 70 %, dépassant la moyenne nationale de 56,5 %. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'éducation des filles, avec des taux de scolarisation plus bas.

Enfin, en ce qui concerne les infrastructures et équipements collectifs, la région est traversée par des autoroutes et des voies ferrées importantes, offrant un accès facilité. L'approvisionnement en eau potable s'est amélioré grâce à la réhabilitation des pompes villageoises, tandis que l'électricité est disponible dans les chefs-lieux de départements et de sous-préfectures. Les services de télécommunication couvrent la majorité de la région, avec une couverture de près de 98 % des localités et de plus de 99 % de la population.

Tableau 40 : Localités bénéficiaires du sous-projet dans la région du Guémon

REGION	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
BELIER	Toumodi	Kpouèbo	Didable	Construction de maternité, logements sage-femme et équipement du centre de santé
	Didievi	Didievi	N'zipkli-Séssékro	

a. DEPARTEMENT DE DIDIÉVI

• Situation géographique et administrative

Le Département de Didiévi a été créé par le Décret n°2005- 251 du 7 juillet 2005. Il a vu succéder à sa direction en ce jour six (06) Préfets. Couvrant une superficie de 1.788 km², le Département de Didiévi se situe dans le District des Lacs, plus précisément dans de la Région du Béliér dont le chef-lieu est Toumodi. Il est limité :

- au Nord par le Département de Bouaké et M'Bahiakro (Gbêkê) ;
- au Sud par le Département de Dimbokro (N'Zi) ;
- à l'Ouest par celui de Tiébissou (Béliér);
- à l'Est par les Départements de Bocanda et de Kouassi- Kouassikro (N'Zi)

Au niveau Administratif, le Département de Didiévi compte cinq (05) Sous-préfectures à savoir Didiévi, Tié-N'diékro, Molonoublé, Boli et Raviart. Il existe également deux grandes communes qui sont Didiévi et Tié-N'diékro.

• Situation démographique

Selon les résultats du RGPH 2021, la population du Département de Didiévi est estimée à 93.628 habitants, soit une densité de 43 habitants au km².

• Situation économique

Secteur primaire

Le secteur primaire est dominé par l'agriculture à petite échelle composée de producteur de vivriers de maraichère. Les productions sont commercialisées sur les marchés du département. Les populations s'exercent aux cultures de l'anacarde avec de petites parcelles.

Secteur secondaire

Le Département de Didiévi ne dispose pas de secteur industriel.

Secteur tertiaire

Le commerce est détenu par les malinkés et autres commerçants venus de la sous-région (Mauritaniens, Nigériens, Nigérians, Béninois. Quant au secteur industriel, il se résume à l'exploitation de carrière de granit dans le village d'Allocokro, localité située dans le périmètre communal de Didiévi.

• Situation du système sanitaire

Au niveau sanitaire, le Département de Didiévi compte treize (13) structures sanitaires dont un Hôpital Général qui se répartissent comme suit :

Tableau 41 : Infrastructures sanitaires du Département de Didiévi

	Hôpital General	Centre Sante de Rural (CSR)	Dispensaire rural	Centre de Santé Urbain (CSU)
Didiévi	1	5	4	3

• Les services de l'Education Nationale

Au niveau éducatif, le Département de Didiévi compte, pour le cycle primaire et préscolaire, quatre-vingt-cinq (85) établissements scolaires dont cinq (05) écoles maternelles. Ils sont regroupés en deux (02) Inspections d'Enseignement du Préscolaire et du Primaire (Didiévi et Raviart). Pour le cycle Secondaire, le Département dispose de deux (02) Lycées Modernes à Didiévi (Léon Konan Koffi et N'goran Koffi Noël), de deux (02) Collèges Modernes avec des classes de la Seconde à la Terminale (Molonoublé et Tié-N'diékro), de deux (02) Collèges de proximité de la Sixième à la Troisième (Boli et N'guyakro), de deux (02) Collèges privés à Didiévi et de deux (02) centres de formation professionnelle, dont celui de Raviart, spécialisé aux métiers agropastoraux.

• Infrastructures et équipements collectifs

Adduction en eau potable

Au chapitre de l'accès à l'eau potable, le problème de pénurie d'eau qui s'observait, devient un lointain souvenir. Ce constat est l'aboutissement d'un vaste programme de réhabilitation des pompes villageoises, conçu à la fois par le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et par le Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV), confiant aux services techniques de la SODECI la mise en état des pompes à motricité humaine.

En ce qui concerne les villages à démographie élevée, plusieurs HVA ou châteaux d'eau ont été construits dans les cinq (05) Sous-Préfectures du Département, sous la houlette du Ministère de l'Hydraulique et de la structure dénommée 2PAI-Bélier. Ainsi, durant la période 2018-2019, les villages tels que N'globo, Fitahissou, Kouassi-kongokro, AngaKoffikro, N'drikro, N'guessankro et Botindin ont bénéficié du système HVA, œuvre de 2PAI-Bélier mis en place par le Gouvernement pour asseoir dans la Région du Bélier, un pôle agro-industriel. Il est à relever les adductions en eau potable dans les villages de Kpebo et de Yao loukoukro (S/P de Tié-N'diékro), de N'gban-kassé (S/P Raviart) et de Kondrokro Djassanou (S/P de Didiévi).

Couverture en électricité

Le secteur d'électrification qui ouvre ce bilan d'actions de développement est le plus reluisant et le plus élogieux. L'ensemble de la circonscription administrative qui compte 143 villages n'avait qu'un taux de 30% d'électrification en 2011, il se chiffre aujourd'hui à 100%.

b. DEPARTEMENT DE TOUMODI

• Situation géographique et administrative

Le Département de TOUMODI a été créé par le décret n° 85-1086 du 17 octobre 1985 et ouvert un an après, soit le 28 octobre 1986.

Sur le plan géographique le Département de Toumodi couvre une superficie d'environ 2837 km². Il est situé dans la pointe Sud de la Région appelée traditionnellement le V Baoulé et relève de la Région du Béliér dont il est le Chef-lieu. Il est limité par :

- Au Nord les Départements de Yamoussoukro et Attiégouakro ;
- Au Sud le Département de Taabo ;
- A l'Est les Départements de Dimbokro et de Bongouanou ;
- A l'Ouest les Départements de Djèkanou et d'Oumé.

Sur le plan Administratif Le Département de Toumodi est organisé en Sous-Préfectures, Communes et villages. Le Département de Toumodi compte quatre (04) Sous-Préfectures, à savoir : Toumodi, Kokumbo, Angonda et Kpouèbo.

Le Département de Toumodi compte deux (02) Communes : Toumodi et Kokumbo.

• Situation démographique

Le Département de Toumodi est l'un des plus grands carrefours de la Côte d'Ivoire. Cette situation a fait de Toumodi un lieu de brassage par excellence. L'ethnie majoritaire est constituée de Baoulé, population autochtone à laquelle s'ajoutent des allochtones, venus des autres régions du pays et principalement du Nord. On y trouve également des allogènes Maliens, Burkinabés, Guinéens, Nigériens, Sénégalais et Nigériens. La population du Département de Toumodi était estimée à ce jour 168 363 habitants pour une superficie de 2837 km².

• Situation économique

L'économie du Département repose pour l'essentiel sur le secteur primaire avec la prédominance de l'agriculture. Dans le secteur tertiaire, le transport, le commerce et l'artisanat occupent une place de plus en plus importante dans l'économie du Département. Quant à l'Industrie reste le maillon faible de la chaîne.

Secteur primaire

L'agriculture représente 65 % des activités économiques du Département.

Le Département produit aussi bien des cultures industrielles que des cultures vivrières. L'élevage est de plus en plus pratiqué. L'igname, le manioc, le riz, le maïs, la banane plantain, l'arachide et les cultures maraîchères sont les cultures vivrières pratiquées dans le Département. Le binôme café-cacao, l'hévéa et l'anacarde constituent les cultures d'exportation qui sont produites dans le Département.

L'élevage et la pêche

L'élevage concerne les bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, lapins et aulacodes (agoutis). La pêche qui reste peu développée se pratique à Kokumbo sur le Bandama.

Secteur tertiaire

Le transport des biens et des personnes est assuré par les cars, des camions, des taxis-brousse et des taxis communaux. Toumodi n'a pas sa propre compagnie de transport, mais bénéficie de la présence des agences de deux compagnies de transport basées à Dimbokro.

Le déplacement de Toumodi entretient des relations commerciales avec tous les départements limitrophes et même au-delà. Les échanges portent essentiellement sur les produits de l'agriculture et de l'élevage.

- **Situation socioéducative**

Le Département de Toumodi compte des établissements préscolaires, primaires et secondaires. Les établissements préscolaires sont au nombre de dix (10). Quant aux écoles primaires, elles sont au nombre de soixante-dix-neuf (79). On dénombre au total cinq (05) établissements publics et six (06) établissements privés dans le Département. On distingue trois (03) lycées et deux (02) collèges modernes. Ainsi, nous avons le lycée moderne. Les établissements secondaires privés sont au nombre de six (06).

- **Situation sanitaire**

Le District sanitaire de Toumodi comprend dix-neuf (19) centres de santé dont l'Hôpital Général de Toumodi, quatre (04) centres de santé urbain (Angonda, Binava, Kokumbo, Kpouèbo) et quatorze (14) centres de santé rurale.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

Adduction en Eau potable

Toumodi ville et les trois autres Chef-lieu de Sous-Préfecture sont dotés de l'adduction d'eau. Il faut préciser que Toumodi et Kokumbo sont ravitaillés en eau à partir de la station de pompage et de traitement de Kimoukro installée sur le Bandama, axe Kokumbo-Oumé.

Tous les villages ne disposent pas de l'adduction d'eau, sont dotés d'une pompe hydraulique, soit au total 106 pompes.

Couverture électrique

Sur 73 villages, cinquante (50) sont électrifiés. Vingt-trois (23) restent à électrifier.

- **Route**

Le Département compte 105 km de routes bitumées. Toutes les autres sont en terre.

Les voies en terre étaient dans un état de dégradation très avancées. Avec les travaux préparatoires de la visite d'Etat du Président de la République, Elles ont été reprofilées.

Malheureusement, les grandes pluies inattendues qui sont tombées après ces travaux ont dégradé une bonne partie de ces pistes.

1.5.2.1.3.13. District Autonome de Yamoussoukro

Le District Autonome de Yamoussoukro est situé au centre de la Côte d'Ivoire. Il est délimité au nord par le District des Lacs ; au sud par les Districts du Gôh-Djiboua et des Lacs ; à l'est par le District des Lacs et à l'ouest par le District du Sassandra-Marahoué. Dans son ressort administratif, le District Autonome de Yamoussoukro comprend deux départements que sont Yamoussoukro et Attiégouakro.

Du point de vue de sa démographie, le District Autonome de Yamoussoukro est peuplé de 422 072 habitants, selon le RGPH 2021. Cette population est tributaire dans sa majorité du peuple autochtone Baoulé qui accueille presque tous les peuples des autres régions de Côte d'Ivoire. Le District abrite également les populations allochtones venues des pays de la CEDEAO. Le District Autonome de Yamoussoukro est historiquement un territoire multiethnique où ont cohabité les différentes ethnies de Côte d'Ivoire et les autres peuples.

Dans son organisation politique et sociale, le peuple Baoulé repose sur le village comme échelon administratif structurant, sur la famille et sur la femme. Chaque village décide des orientations à donner à sa communauté en toute indépendance. La chefferie traditionnelle appartient à une famille et respecte le régime matrilineaire. Les chefs de lignage interviennent en cas de litige pour consolider la décision concernant le chef de village et la famille présente ainsi le Chef désigné à toute la communauté villageoise.

Du point de vue socio-économique, le District de Yamoussoukro dispose d'une surface agricole développée où sont favorables les cultures de rente (cacao, fruit de la passion, agrumes à essence) et les cultures vivrières et maraîchères (igname, riz, banane plantain). A l'instar des autres Districts du pays, la culture maraîchère (principalement la tomate, le chou, l'oignon, le piment, le gombo et l'aubergine) est pratiquée et joue un rôle important dans la valorisation des bas-fonds. Les autres secteurs d'activités tels que le transport et le commerce constituent d'importantes sources génératrices de revenu. Vu son niveau d'urbanisation élevé, le District de Yamoussoukro est une zone de floraison du tourisme et de l'hôtellerie qui connaissent un développement avéré.

Par ailleurs, le domaine de santé présente avec une offre publique composée de 3 niveaux, à savoir les Etablissement Sanitaire Public de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (92,5 %) ; les Hôpitaux Généraux (HG) et Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) (5 %) et le niveau 3 qui correspond au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

En ce qui concerne le système éducatif du District Autonome de Yamoussoukro, il est composé d'une Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET), est caractérisé par 85 % des établissements publics.

Le District Autonome de Yamoussoukro bénéficie de façon importante d'infrastructures et équipements collectifs entre autres l'adduction en eau potable et les équipements

électriques. Ainsi, le District Autonome de Yamoussoukro enregistre un taux d'accès à l'eau situé entre 15 et 20 % des ménages. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine est fortement élevé dans le District et atteint 98 %. 394 pompes à motricité humaine y sont (PMH) installées.

A propos de la couverture électrique, ce besoin est comblé par l'activité du barrage hydroélectrique de Kossou mis en service en 1972. L'électrification du District Autonome de Yamoussoukro couvre la quasi-totalité des localités du territoire, avec seulement 17 localités du District non électrifiées sur les 89 localités recensées et un taux d'accès des ménages à l'électricité homogène variant entre 40 à 50 %.

Tableau 42 : Localité bénéficiaire du sous-projet dans le District Autonome de Yamoussoukro

	SOUS-PREFECTURES	LOCALITES	SOUS-PROJET
District Autonome de Yamoussoukro	Kossou	Kongouanou	Construction de maternité, logements sage-femme et infirmier et équipement du centre de santé

1.5.2.2. Zone d'Influence Directe

1.5.2.2.1. Environnement Biophysique

Les caractéristiques de l'environnement physique fournies dans le tableau 34 sont le résultat de mission de collecte de données sur le terrain menée par l'équipe d'experts en environnement dans le cadre de cette étude. Le tableau ci-après récapitule les données clés concernant l'environnement physique (relief, le sol, la végétation, la présence de cours d'eau, la faune, etc.) de chaque localité ainsi que de l'emprise et du voisinage du centre de santé rural qu'elle abrite.

Tableau 43 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites des sous-projets

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE, CONSTRUCTION DE LOGEMENT DE LA SAGE-FEMME, REHABILITATION DU DISPENSAIRE ET DE LA MATERNITE							
ZEO	La trajectoire dominante du vent dans la localité de ZEO est de sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE) en direction de zone habité. Toutefois une pollution atmosphérique pourrait avoir un risque potentiel d'impact direct sur une habitation au Nord Est du centre de ZEO en cas de pollution atmosphérique ou de diffusion d'odeurs provenant du site et un faible impact négatif sur le site de Zéo maternité.  Source :Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques analysés sont conformes aux valeurs limites. Par contre, le niveau de bruit très élevé à 81,8 dbA excède largement la norme de 70 dbA.	Le dispensaire est implanté sur un terrain en pente douce (4%) orienté nord-sud et situé à 268,5 m d'altitude. Le site de la maternité, dans une cuvette avec un point bas à 273,5 m, est entouré de zones plus élevées.	Le sol présent sur le site du dispensaire et de la maternité est de type ferrallitique fortement désaturé (faible humidité du sol)	Les différents sites du dispensaire de Zéo sont riches en végétation. En effet, en plus de la présence de la pelouse (seslérie blanchâtre (<i>sesleria caerulea</i>)) et quelques fleurs (Vanillier de Cayenne (<i>Duranta erecta</i>) et arbres d'ombrages (Savonnier de Chine (<i>Koelreuteria</i>)) présent sur les sites de la Maternité et du dispensaire, il a été identifié deux (02) manguier, plus de Cinq (5) pieds de bananier et de cacaoyers, d'un papayer, d'un pieds de palmier à huile sur le site. Les pieds de cacao, les bananiers, les manguiers, d'un palmier à huile, les papayes appartiennent aux résidents des bâtis situés dans la zone non autorisée du site.  Végétation du site du dispensaire  Culture présente sur le site du dispensaire  Pelouse de la Maternité	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	La diversité biologique observée dans la zone attribuée aux activités du Centre de Santé Urbain (CSU) de Zéo se manifeste par une variété d'animaux, incluant des margouillats, des salamandres, et autres espèces. Cette communauté faunique est également enrichie par la présence d'insectes tels que des fourmis, des termites, des criquets, des sauterelles, des papillons, et d'autres spécimens. Aucune espèce domestique telle que des poulets, des caprins, des chiens, etc., n'a été repérée sur le site, bien que celui-ci ne soit pas clôturé.
CONSTRUCTION D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES (Dispensaire + Maternité) ET DE LOGEMENTS (infirmier et sage-femme)							
DÉRAGON	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de	Aucun dépassement des valeurs limites n'est relevé pour les	Le site se trouve au sommet d'une colline, dans la zone de partage	Le sol est caractérisé par l'argile de couleur rouge à texture grossière et de structure d'agrégat. La présence	Le couvert végétal du site est constitué de jachère et de touffes herbeuses	Il n'y a pas de cours d'eau	La faune se constitue d'animaux d'élevage, de reptiles, et d'oiseaux. Les principales

³⁸ Les valeurs indiquées pour la description de l'état initial de l'environnement immédiat des différents centres de santé sont issues du rapport d'analyse de la qualité de l'air et de nuisance sonore présenté en annexe 10

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique pourrait avoir un risque potentiel d'impact direct sur les habitations au Nord Est du centre de Déragon.  Source :Weatherspark & meteoblue	polluants analysés. Le niveau sonore est modéré à 66,9 dbA, soit une exposition au bruit tout à fait correcte.	des eaux entre deux versants.	de quelques affleurements de conglomérat est à noter.			espèces sont : poulets, pigeons, lézards, couleuvres.
TAOBLY	Les vents à TAOBLY soufflent majoritairement du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique provenant de l'ESPC de TAOBLY risque d'affecter directement les populations dans le rayon.  Source :Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques analysés sont conformes aux normes. Le niveau de bruit de 66,7 dbA est jugé acceptable.	Le site se trouve sur un plateau d'altitude moyenne 302 m, la topographie étant plane sur la zone considérée.	Le sol du site du CSR de Taobly est de type ferrallitique fortement désaturé. 	La végétation présente sur le CSR de Taobly est caractérisé par d'herbes (alternanthere (<i>alternanthere de caracas</i>), aubergine sauvage (<i>Solanum torvum</i>), etc.). 	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	La faune du site dédié aux activités du CSR de Taobly est caractérisé par la présence de, poulets, quelques caprins appartenant au village du fait de l'absence de clôture, margouillats, salamandres, etc. À cette communauté faunique il faut ajouter quelques insectes (fourmis, termites, criquets, sauterelles, papillons, etc.).
BOUDI	Le vent souffle de la direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE), en suivant une trajectoire en direction de terrain faiblement occupé Une élévation de la poussière pourrait impacter directement mais pourrait aussi perturber la circulation.	Les concentrations en poussières et gaz ne dépassent pas les seuils réglementaires. Le niveau de bruit est modéré à 67,6 dbA, légèrement inférieur à la limite de 70 dbA.	Le site se trouve dans une cuvette au pied d'un massif montagneux, à une altitude de 350 m.	Le sol dévoilé par l'érosion est de couleur rougeâtre caractéristique des sols ferrallitiques avec des intrusions de roches noires comme celles de la montagne à proximité du village	Le site du sous-projet est colonisé par de hautes herbes, des arbustes et quelques anacardiars 	La rivière Baya coule entre les 2 montagnes qui entourent le village. Elle est alimentée par 2 affluents à proximité du village (rivière Boudi et rivière Fribidi)	La faune se compose d'oiseaux, de reptiles, de petits rongeurs et d'insectes. Aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est signalée dans la zone du sous-projet

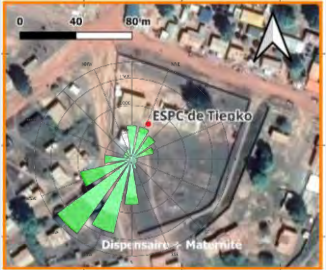
Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source : Weatherspark & meteoblue						
CONSTRUCTION D'UNE MATERNITE ET DE LOGEMENTS (infirmier et sage-femme)							
BOHOBLI	Les vents majeurs dans la localité de BOHOBLI sont de direction sud-ouest (SO) au nord-est (NE). Dans cette direction il n'y a pas de site occupé donc une pollution atmosphérique aura un impact négatif mineur.  Source :Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques analysés sont conformes aux normes. Le niveau de bruit de 41,7 dbA est jugé acceptable.	La topographie du lieu est plane, sans variations notables d'altitude.	On observe des sols argilo-sableux graveleux de couleurs blanchâtres et rougeâtres. Mais aussi à certains endroits du site, des sols hydromorphes sont observés. 	La végétation rencontrée est essentiellement composée d'arbres fruitiers et de tecks faisant office d'arbres domestiques. Mais aux alentours du site, on observe des plantations d'hévéa. 	Des cours d'eaux permanents passent à 120 mètres au Nord du site de l'ESPC. Par contre, des passages d'eaux intermittents sont présents à la lisière du site abritant le projet 	La faune est typiquement constituée d'animaux d'élevage tels que des bovins, des chèvres, des moutons, des porcs et des volailles. On note aussi la présence de moineaux domestiques et de sauterelles.
ZOUKPANGBEU	Le vent souffle majoritairement du sud-ouest (SO) au nord-est (NE), en suivant une trajectoire en direction de la voie routière. Toute pollution atmosphérique ou diffusion d'odeurs provenant du centre risque d'affecter directement les usagers de la voie.	La qualité de l'air est satisfaisante, respectant les normes en vigueur. Par contre, le niveau sonore à 82,4 dbA est élevé et dépasse la limite réglementaire de 70 dbA.	Le site présente une topographie parfaitement plane, sans dénivelé.	Le sol est de type argileux de couleur rouge à texture moyenne et à structure granulaire	Le couvert végétal est composé de touffe herbeuse	Aucun cours d'eau ne traverse le site des sous-projets	La faune présente comprend des animaux d'élevage (chèvres, moutons), des reptiles (margouillats, serpents) et potentiellement quelques oiseaux. Espèces observées : chèvres naines d'Afrique, couleuvres, moineaux domestiques.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source :Weatherspark & meteoblue						
KONGOUANOU	Le vent majeur dans la localité de KONGOUANOU est de direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). Dans cette direction il n'y a pas de zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique aura un impact mineur.  Source : Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air est satisfaisante, les concentrations en polluants atmosphériques respectent les normes ivoiriennes. Le niveau de bruit est modéré à 63,2 dB(A), en dessous de la limite réglementaire de 70 dB(A). L'environnement est donc globalement préservé en termes de pollution atmosphérique et sonore.	La zone présente une topographie plane, sans variations d'altitude.	Le sol est de type ferralitique avec une structure très fine qui engendre des retenues d'eau créant des difficultés de circulation en période de pluie	Le couvert végétal est composé de touffe herbeuse	Pas de cours proximité (dans un rayon de 2km) du site de la localité de kongouanou	La faune est principalement composée d'animaux domestiques d'élevage (bovins, moutons, chèvres, cochons, poulets). On note également la présence d'oiseaux (hirondelles, tourterelles), de reptiles (serpents, varans), de rongeurs (souris, rats palmistes) et d'insectes (fourmis magnans, sauterelles).
Dida-Blé	Le vent majeur dans la localité de DIDABLE est de direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). En suivant la direction de zone inoccupée.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les polluants de l'air analysés sont conformes aux valeurs limites en vigueur. Le niveau sonore est de 59,8 dB(A), soit un environnement calme et peu bruyant. La localité présente une bonne qualité de l'air et un faible niveau de nuisance sonore.	Le relief est majoritairement plat avec quelques pentes douces éparses, sans grande incidence sur les risques naturels.	Le sol est de type ferralitique fortement désaturé.	La végétation présente est caractérisé par d'herbes (alternanthere (<i>alternanthere de caracas</i>), aubergine sauvage (<i>Solanum torvum</i>), etc.).	Pas de cours proximité (dans un rayon de 2km) du site de la localité de Didablé	La faune présente comprend des rongeurs (rats, souris), des insectes (papillons, fourmis, termites, criquets), de petits reptiles (lézards, geckos) et potentiellement des serpents. Aucun animal domestique n'est présent du fait de l'abandon du site.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
N'ZIPKLI-SÉSSÉKRO	Le vent majeur dans la localité de N'ZIPKLI-SÉSSÉKRO est de direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). En suivant la direction de zone inoccupée d'où une pollution atmosphérique aura un impact mineur  Source : Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air ne révèle aucun dépassement des seuils réglementaires pour les polluants mesurés. Le niveau de bruit est modéré à 62,8 dB(A), largement en dessous de la norme de 70 dB(A). L'environnement est donc de bonne qualité aussi bien sur le plan de la pollution atmosphérique que des nuisances sonores.	Le site des sous-projets présente une topographie plane, sans dénivelé notable.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferrallitiques et argileux	La végétation est marquée par des plantes envahissantes. On y rencontre chromolaena odorata, des herbes, des palmiers	Pas de cours proximité (dans un rayon de 2km) du site de la localité de N'zikpli-Sessekro	La faune ressemble à celle des localités précédentes, dominée par des animaux d'élevage tels que des bovins, des chèvres, des moutons et des volailles. On trouve également des espèces sauvages comme des perroquets, des varans, des écureuils et des sauterelles.
HUAFLA	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction d'une zone fortement habitée. Toute pollution atmosphérique pourrait avoir un risque potentiel d'impact direct sur les populations située dans la direction du vent.  Source : Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air présente un dépassement des normes pour les poussières. Le niveau de bruit est modéré à 68,6 dbA et jugé correct.	Le site se caractérise par un terrain parfaitement plat.	Le sol est de type argileux de couleur rouge à texture fine et à structure granulaire	Le couvert végétal presque inexistant, hormis la pelouse de gazon sur le site du CSR. Quant au site des logements, quelques pieds de manioc et de banane ont été identifiés.	Pas de cours d'eau sur le site des sous-projets	L'on trouve des espèces domestiques (poulets, chèvres), des reptiles (lézards, caméléons), quelques oiseaux (bulbuls, martinets) et insectes (fourmis tisserandes, criquets). La faune dudit site est ainsi caractérisée par des animaux domestiques, les margouillats, les serpents et les oiseaux
LAFOKPOKAHA	La trajectoire dominante du vent du sud-ouest au nord-est, en direction de la zone d'habitation, conjuguée à la prévalence du vent du sud, souligne le risque potentiel d'impact direct sur le dispensaire au nord du centre en cas de pollution	Les concentrations en poussières et gaz sont conformes aux normes ivoiriennes en vigueur. Le niveau sonore mesuré à 70,2 dbA est jugé acceptable malgré	Le relief est irrégulier, avec des zones planes et des portions plus accidentées.	Sols ferrallitiques sablo-argileux. Pendant la saison des pluies, la piste est impraticable à certains endroits, notamment dans les zones où il y a une forte concentration d'argile. A côté de ces sols ferrallitiques dominants, il existe des sols hydromorphes.	La végétation rencontrée dans la zone du sous-projet est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arbustive, de forêt clair composée de grands disséminés en reboisement. La zone est habitée et parsemée de quelques herbacées.	Sur ce site, aucun cours d'eau n'est existant	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis),

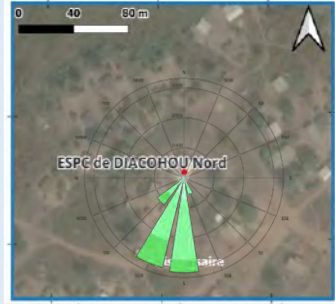
Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	atmosphérique ou de diffusion d'odeurs provenant du site. 	une légère proximité avec le seuil.					d'herbivores (biches, gazelles etc..).
ABRADINO	Le vent souffle du sud-ouest (SO) à nord-est (NE), se dirigeant vers un terrain désoccupé. On retrouve dans cette direction des bâtiments et installation qui pourraient être impacté par la pollution de l'air.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques respectent les seuils réglementaires. Le niveau de bruit de 70,1 dbA est légèrement supérieur à la norme mais reste acceptable.	Malgré un relief accidenté aux alentours, le site même du sous-projet présente une topographie plane à 135 m d'altitude.	Le sol est de couleur jaunâtre avec des intrusions de roches polies par endroit 	Quelques manguiers isolés colonisent la cour de l'ESPC 	Le fleuve Comoé ceinture presque la localité 	La faune est similaire à celle des zones urbaines avoisinantes avec des oiseaux, reptiles, rongeurs et insectes ordinaires.
REHABILITATION D'ETABLISSEMENTS SANITAIRES							
BOTINDE	Les vents majeurs dans la localité de Botindé sont direction SSO vers NNE. 	La qualité de l'air est bonne, respectant les normes en vigueur. Le niveau sonore est modéré à 59,9 dbA, largement en dessous de la limite réglementaire.	Le relief présente une légère inclinaison, avec des pentes douces	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols sableux 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité du site on rencontre chromolaena odorata, des herbes, des palmiers et des bananiers 	Le site n'abrite aucun cours d'eau	La faune est dominée par des animaux d'élevage tels que des bovins, caprins, porcs et volailles, élevés localement. On trouve aussi une variété d'espèces sauvages comme des oiseaux (moineaux, tourterelles), reptiles (lézards, serpents), rongeurs (souris, rats) et insectes (fourmis, sauterelles).
BROUBROU	Les vents à Broubrou soufflent majoritairement du Sud-Sud-Ouest vers le	Les concentrations en polluants sont conformes aux	Le relief varie entre des zones planes et des collines. La présence de	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols argilo sableux à structure gravillonnaire	La végétation est composée de petites herbes et arbustes	Le site n'abrite aucune cour d'eau mais à 100m du	La faune ressemble à celle de Botindé avec une dominance d'animaux d'élevage (bovins,

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Nord-Nord-Est. Cela signifie que toute pollution atmosphérique comme des poussières ou autres émissions sera transportée par les vents dominants en direction la piste ce qui peut engendrer une perturbation de la circulation des automobiles ou les populations résidant à proximité de la route.  Source :Weatherspark & meteoblue	exigences réglementaires. Le niveau de bruit est modéré à 69,6 dbA, inférieur à la limite de 70 dbA.	roches affleurantes indique un substrat rocheux proche de la surface.			village on la présence du Bandama 	caprins, porcs, volailles) complétée par des espèces sauvages similaires (oiseaux, reptiles, rongeurs, insectes). Quelques oiseaux repérés: pigeons, perruches. reptiles: varans, caméléons. rongeurs: écureuils, loirs.
GUESSIGUIE	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest (SO) au nord-est (NE), en direction d'une zone inoccupé d'où une pollution atmosphérique n'aura pas d'incident direct sur les populations  Source :Weatherspark & meteoblue	Aucun problème relevé pour les polluants atmosphériques analysés. Le niveau de bruit est modéré à 68,2 dbA, jugé acceptable.	Le relief est peu accidenté, avec des collines de faible altitude et quelques affleurements rocheux épars. L'ensemble confère un paysage monotone.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferrallitiques et argileux rendant très difficile l'accès aux localités en saison pluvieuse 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre chromolaena odorata, des herbes. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	Comme pour Botindé et Broubrou, la faune est principalement composée d'animaux domestiques d'élevage (bovins, moutons, chèvres, cochons, poulets). On note également la présence d'oiseaux (hirondelles, tourterelles), de reptiles (serpents, varans), de rongeurs (souris, rats palmistes) et d'insectes (fourmis magnans, sauterelles).
M'BROU	Le vent souffle de la direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). Toute pollution atmosphérique risque d'affecter directement les populations situées à proximité de l'ESPC.	Les concentrations en polluants sont conformes aux exigences. Le niveau sonore est modéré à 58,1 dbA, largement inférieur à la limite de 70 dbA.	Le relief présente une pente régulière sur l'ensemble de la zone.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols ferrallitiques 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, des palmiers 	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune est dominée par des animaux d'élevage tels que des bovins, caprins, porcs et volailles, élevés localement. On trouve aussi une variété d'espèces sauvages comme des oiseaux (moineaux, tourterelles), reptiles (lézards, serpents), rongeurs (souris, rats) et insectes (fourmis, sauterelles).

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source :Weatherspark & meteoblue						
OFFA	Le vent souffle du sud-sud-ouest (SSO) vers le Nord-Est (NE), se dirigeant vers un terrain désoccupé, ce qui n'engendrera pas de pollution directe sur la population.  Source :Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air est bonne, avec des concentrations en poussières et autres polluants conformes aux normes ivoiriennes. Le niveau sonore est modéré à 67,2 dbA, légèrement inférieur à la limite réglementaire de 70 dbA. L'environnement sonore est donc acceptable.	La topographie présente une inclinaison modérée et régulière.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferrallitiques et argileux 	La végétation est marquée par des plantes envahissantes, à proximité des trois sites proposés on rencontre chromolaena odorata, des herbes, des palmiers 	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune ressemble à celle des localités précédentes, dominée par des animaux d'élevage tels que des bovins, des chèvres, des moutons et des volailles. On trouve également des espèces sauvages comme des perroquets, des varans, des écureuils et des sauterelles.
TIENKO	Le vent prédominant à TIENKO souffle du Sud-Sud-Ouest (SSO) vers le Nord-Nord-Est (NNE), influençant une voie routière et des habitation et activités économiques. La variation saisonnière montre une direction principale du sud pendant 11 mois, avec une transition de l'Ouest (O) vers l'Est (E).  Source :Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air présente un dépassement des normes en vigueur. Le niveau sonore élevé à 75 dbA est aussi au-delà de la limite réglementaire.	La zone des sous-projets est plane, mais le relief alentour est plus accidenté, avec la présence de massifs montagneux constituant des points hauts dans le paysage (monts Djahanigou).	Le sol est de type ferrallitique avec une structure très fine qui engendre des retenues d'eau créant des difficultés de circulation en période de pluie	La végétation est constituée de savane arbustive et de plantation de teck et de Mangue 	Il n'y a pas de cours d'eau spécifique sur le site mais note la présence d'un plan d'eau dans un rayon de plus ou moins un kilomètre 	La faune présente comprend des rongeurs (rats, souris), des insectes (papillons, fourmis, termites, criquets), de petits reptiles (lézards, geckos) et potentiellement des serpents. Aucun animal domestique n'est présent du fait de l'abandon du site.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
DIAIBLY	Les vents prédominants dans la localité de diaibly soufflent de l'Ouest-Sud-Ouest (OSO) et du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) suivant un site inoccupé et la trajectoire de la voie routière. Toute élévation de poussière n'aura pas d'impact direct négatif majeur.  Source :Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques analysés sont conformes aux normes. Le niveau de bruit de 66,7 dbA est jugé acceptable.	Le site des sous-projets se trouve sur un terrain parfaitement plat, sans dénivelé.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols argilo-sableux graveleux de couleurs blanchâtres et rougeâtres. 	La végétation rencontrée sur le site est clairsemée avec de la broussaille par endroit laissant entrevoir des 'arbres fruitiers faisant office d'ombrage. On observe sur le site apprêté pour la réhabilitation du centre de santé, de la broussaille composée de quelques grands arbres. 	, Aucun cours d'eau n'a été observé.	La faune est majoritairement domestique avec la présence de bovins, caprins, porcs et volailles appartenant à la communauté villageoise. Quelques oiseaux sauvages comme le bulbul des bananeraies et l'abeille charpentière sont aussi observés.
DJORO-DJORO	Les vents majeurs dans la localité de Djoro-Djoro sont de direction sud-ouest (SO) au nord-est (NE). Dans cette direction il n'y a pas de site occupé.  Source :Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air est bonne et respecte les normes en vigueur. Le niveau de bruit de 61,7 dbA est acceptable.	Le site à une altitude moyenne de 233 m, avec peu de dénivelé. Les alentours sont également plats.	Les sols sont de type ferrisol 	Le sous-projet est situé en zone d'habitation, cependant l'on enregistre la présence de tecks de gazons et de fleurs dans la cour du CSR. 	Dans le voisinage du site du sous-projet, un des affluents du Ifou collecte les eaux pluviales de la ville d'Agnibilékrou	La faune de la zone des sous-projets se compose d'oiseaux (moineaux, pigeons), de reptiles (lézards, serpents), de rongeurs (rats, souris) et d'insectes (fourmis, criquets). Aucune espèce menacée n'est répertoriée.
PETIT DUEKOUÉ	Les vents majeurs sont de direction sud-ouest (SO) au nord-est (NE).  Source :Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques respectent les seuils. Le niveau sonore est assez élevé à 71,1 dbA, tout juste en dessous de la limite, ce qui reste acceptable.	Le terrain du sous-projet, d'une surface de 3500 m2, ne présente pas de pente significative ni de dénivelé important, l'altitude étant régulière autour de 250 m.	Selon la carte pédologique de la Côte d'Ivoire, le sol présent au niveau du site est de type ferralitique moyennement désaturé.	Le terrain désigné pour le Centre de Santé de Petit Duékoué, malgré sa clôture, a subi une prolifération de végétation dense, principalement constituée de hautes herbes, en raison de son abandon.	Le site du centre de santé de Petit Duékoué n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	Le site attribué au Centre de Santé de Petit Duékoué, bien que clôturé, a été envahi par une végétation dense en raison de son abandon. Cette colonisation a conduit à la présence actuelle de diverses espèces fauniques, notamment des rongeurs tels que des rats et des souris, des insectes tels que des papillons, des fourmis, des termites et des criquets, ainsi que des petits reptiles tels que des lézards.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
							Cette dynamique écologique résulte de l'évolution naturelle du site après une période d'inactivité, soulignant l'importance d'une gestion continue pour prévenir de tels phénomènes.
ZÉRÉGBO	La trajectoire dominante du vent dans la localité de ZEREGBO est du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone faiblement habité. Mais toutefois un risque potentiel d'impact direct sur une habitation au Nord Est du centre en cas de pollution atmosphérique ou de diffusion d'odeurs provenant du site peut avoir lieu.  Source :Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air est bonne, respectant les valeurs limites en vigueur. Le niveau de bruit est modéré à 69 dbA, légèrement en dessous de la norme.	Le CSR est bâti sur un terrain présentant une légère déclivité orientée nord-sud, à une altitude moyenne de 283,5 m.	Le sol présent sur le site du CSR de Zérégbo est de type ferralitique fortement désaturé (faible humidité du sol) 	La végétation du site du Centre de Santé de Zérégbo est constituée de petits herbes telle que les puccinellie à fleurs distantes (<i>Puccinellia distans</i>) disséminé dans une pelouse (seslérie blanchâtre (<i>sesleria caerulea</i>)) plus ou moins entretenu au niveau de l'emprise exploitée sur les 3ha. Le reste du terrain est couvert de hautes herbes et d'arbustes. 	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau. Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	La biodiversité présente sur le site alloué aux activités du CSR de Zérégbo se caractérise par une variété d'animaux, comprenant des margouillats, des salamandres, et autres. Cette communauté faunique est enrichie par la présence d'insectes tels que des fourmis, des termites, des criquets, des sauterelles, des papillons, et autres. Des indications ont été émises concernant la possible présence de reptiles dans la zone non exploitée, caractérisée par une végétation dense de hautes herbes. Aucune espèce domestique telle que des poulets, des caprins, des chiens, etc., n'a été repérée sur le site, bien que celui-ci ne soit pas clôturé.
SanaféréDougou	Le vent dans la localité de SanaféréDougou souffle du sud-ouest (SO) au nord-est (NE.), en direction de zone d'habitation avec une variation saisonnière dans la direction Ouest (O) vers l'Est (E). Toute pollution atmosphérique ou diffusion d'odeurs provenant du centre risque d'affecter directement les populations situées dans cette direction.	La qualité de l'air est bonne et conforme aux exigences réglementaires. Le niveau de bruit est modéré à 69,6 dbA, légèrement inférieur à la limite.	La zone, marquée par la présence de massifs montagneux, présente un relief très tourmenté et accidenté.	Le sol est de type ferralitique avec une structure très fine qui engendre des retenues d'eau créant des difficultés de circulation en période de pluie 	La végétation est constituée de savane arbustive avec présence de roche 	Il n'y a pas de cours d'eau spécifique sur le site	La faune se compose de reptiles (margouillats, salamandres), d'insectes (fourmis, termites, sauterelles, papillons) ainsi que de petits mammifères comme des musaraignes. Aucun animal d'élevage n'est présent.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source :Weatherspark & meteoblue						
DIACOHOU	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique pourrait avoir un risque potentiel d'impact direct sur les habitations.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les concentrations en polluants sont satisfaisantes. Le niveau sonore modéré de 61 dbA est largement inférieur à la limite réglementaire.	Le site des sous-projets présente une topographie plane, sans dénivelé notable.	Le site est sur un sol sableux de couleur blanche avec texture fine et une structure granulaire	Le site étant urbanisé, le couvert végétal est représenté par quelques pieds de manguiers	Pas de réseau hydrographique	La faune se compose d'animaux d'élevage, de reptiles (margouillats, serpents), d'oiseaux (pigeons, tourterelles) et de divers insectes (sauterelles, papillons).
ZIDUHO-BOUENOU	Les vents majeurs dans la localité de ZIDUHO-BOUENOU sont de direction sud-ouest (SO) au nord-est (NE) suivant la direction d'une zone non occupée donc une pollution atmosphérique aura un impact négatif mineur.  Source : Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air présente un léger dépassement pour les poussières. Le niveau sonore est de 66,4 dbA, jugé acceptable au regard des normes.	La zone présente une topographie plane, sans variations d'altitude.	Le sol est limoneux de couleur noire à texture moyenne et à structure granulaire	Le site étant bâti, le couvert végétal est représenté par quelques pieds de tecks et de gazon.	Pas de cours d'eau sur le site des sous-projets	La faune présente comprend des animaux d'élevage (chèvres, moutons, poulets), des reptiles (lézards) et des oiseaux (moineaux, tourterelles). Aussi des termites et sauterelles.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
PITIENGOMON	Le vent dans la localité de PITIENGOMON souffle du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone d'habitation avec une variation saisonnière dans la direction Ouest (O) vers l'Est (E). Toute pollution atmosphérique comme des poussières ou autres émissions sera transportée par les vents dominants ce qui risque d'affecter directement la population dans la direction sud-ouest (SO) au nord-est (NE).  Source : Weatherspark & meteoblue	Aucun dépassement relevé pour les polluants atmosphériques analysés. Le niveau sonore est modéré à 67,9 dbA et jugé correct.	Le relief est majoritairement plat avec quelques pentes douces éparses, sans grande incidence sur les risques naturels.	Sols essentiellement ferrallitiques caractérisés par un horizon humifère gravillonnaire, 	La végétation est constituée de savane arbustive herbacée.	Ce site n'abrite aucun cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est un lac se trouvant à environ 3 km est le fleuve Bandama.	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
TIOROTÉRIE	Le vent dans la localité de TIOROTÉRIE souffle du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone d'habitation conjuguée à la prévalence du vent du sud, souligne le risque potentiel d'impact direct sur les habitations au nord du centre en cas de pollution atmosphérique ou de diffusion d'odeurs provenant du site. 	Les concentrations en polluants atmosphériques sont satisfaisantes. Le niveau de bruit est faible à 53,7 dbA, largement inférieur à la limite réglementaire.	La topographie est globalement plane malgré quelques inclinaisons légères, qui ne présentent pas de danger particulier.	Sols essentiellement ferrallitiques caractérisés par un horizon humifère gravillonnaire, 	La zone est habitée et parsemée de quelques herbacées. 	Ce site n'abrite aucun cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est un lac se trouvant à environ 2 km est la Bagoué. 	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Source : Weatherspark & meteoblue						
NIAMBINGUÉ	Le vent dans la localité de NIAMBINGUÉ souffle du sud-ouest (SO) au nord-est (NE) en direction de zone non habité.  Source : Weatherspark & meteoblue	La qualité de l'air est satisfaisante et respecte les valeurs limites. Le niveau sonore est modéré à 67,1 dbA, en dessous de la limite de 70 dbA.	Quelques pentes douces parsèment un relief essentiellement plat, sans augmentation significative des risques naturels.	Les caractéristiques pédologiques sont dominées par des sols essentiellement ferrallitiques gravillonneux, 	La végétation rencontrée dans la zone des sous-projets est de façon générale composée d'une mosaïque de végétation notamment la savane arbustive, de forêt clair composée de grands disséminés en reboisement. La zone est habitée et parsemée de quelques herbacées. 	Le site n'abrite aucun cours d'eau.	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
NIELLE	La trajectoire dominante du vent du sud-ouest au nord-est, en direction de la zone d'habitation ce qui pourrait engendrer un risque potentiel d'impact direct sur les populations habitant la zone nord est du centre en cas de pollution atmosphérique  Source : Weatherspark & meteoblue	Les concentrations en polluants sont conformes aux normes. Mais le niveau de bruit à 77 dbA est élevé et dépasse le seuil réglementaire.	Malgré quelques pentes, le relief reste modérément accidenté sans réelle incidence.	Les types de sols rencontrés sont ferrallitiques et sableux. 	La végétation rencontrée dans la zone du sous-projet est constituée de savane arborée	Aucune présence de cours d'eau sur ce site.	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).
OUAMELHORO	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest au nord-est, en direction de zone d'habitation ce qui pourrait engendrer un risque potentiel d'impact direct sur les populations habitant environnante en cas de pollution atmosphérique	La qualité de l'air est conforme aux seuils réglementaires. Mais le niveau sonore élevé à 72 dbA dépasse la norme de 70 dbA.	Le relief est principalement plat, avec quelques massifs de faible altitude (200 à 500m). La chaîne de la montagne de Ouamelhoro forme un relief plus marqué.	sols essentiellement ferrallitiques caractérisés par un horizon humifère sableux, 	La végétation rencontrée dans la zone du sous-projet est constituée de savane arborée	Ce site n'abrite aucun cours d'eau	La faune de la zone du sous-projet est composée de bovins, caprins, ovins et porcins élevés en plein air. La faune sauvage est peu perceptible. Toutefois les prises des chasseurs révèlent que la faune est composée de rongeurs (rats, agoutis), d'herbivores (biches, gazelles etc..).

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source : Weatherspark & meteoblue						
GLANGOUALE	Le vent majeur dans la localité de GLANGOUALE est de direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). Dans cette direction il n'y a pas de zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique aura un impact mineur.  Source : Weatherspark & meteoblue	Aucun problème relevé concernant la qualité de l'air. Le niveau de bruit est de 64,3 dbA, un chiffre jugé tout à fait correct.	Le CSR est implanté sur un terrain présentant une légère pente orientée nord-ouest/sud-est, à une altitude moyenne de 532,5 m.	Le sol du site du CSR de Glangoualé est de type ferralitique fortement désaturé. 	La végétation du site du CSR de Glangoualé est constituée de petites herbes telle que les Radié maringouin (<i>chromolaena odorata</i>), herbes de dallis (<i>Paspalum dilatatum Poir.</i>) et quelques arbres de diverses espèces situés à l'arrière des bâtiments au niveau des différentes fosses 	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	Sur le site du CSR de Glangoualé, l'on rencontre des poulets, quelques caprins appartenant au village du fait de l'absence de clôture, margouillats, salamandres, etc. À cette communauté faunique il faut ajouter quelques insectes (fourmis, termites, criquets, sauterelles, papillons, etc.).
TANGAMOIROU	Les vents à TANGAMOIROU soufflent majoritairement du sud-ouest vers le nord-est suivant une zone inoccupée. On retrouve dans cette direction une piste ainsi toute pourrait éventuellement impacter la circulation.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les concentrations en polluants atmosphériques sont satisfaisantes. Le niveau sonore modéré de 69,4 dbA est considéré acceptable.	Le relief du site est plat, à une altitude moyenne de 241 m sans variation.	Le sol est de type ferralitique avec, par endroit, des affleurements rocheux de couleur rougeâtre 	L'on trouve dans la cour de l'ESPC quelques herbes et arbustes. 	La rivière Sobronan est proximité de la localité	La faune urbaine inclut des oiseaux, des reptiles, des rongeurs et des insectes. Les principales espèces sont : moineaux domestiques, lézards des murailles, rats noirs, blattes.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
N'GUESSAN-BRINDOUKRO	Le vent souffle de la direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE), en suivant une trajectoire en direction de terrain inoccupé. Une élévation de la poussière n'engendrera pas d'impact direct mais pourrait perturber la circulation.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les concentrations en polluants atmosphériques sont satisfaisantes. Le niveau de bruit modéré de 63,8 dbA est jugé acceptable.	La zone du sous-projet présente une topographie plane et une altitude constante de 236 m.	Le sol est de type ferrallitique avec, par endroit, des affleurements rocheux de couleur rougeâtre 	La végétation sur le site du sous-projet est constituée de quelques herbes et des tecks. 	Les cours d'eau à proximité de la localité sont : les rivières Marassué, N'zuépli et Ifô 	La faune se compose comme en zone urbaine d'oiseaux, de reptiles, de rongeurs et insectes sans espèce significative à signaler.
MANZANOUE	Le vent majeur dans la localité de GLANGOUALE est de direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE). Dans cette direction il n'y a pas de zone d'habitation. Toute pollution atmosphérique aura un impact mineur.  Source : Weatherspark & meteoblue	Les concentrations en polluants atmosphériques sont conformes aux normes en vigueur. Le niveau de bruit mesuré est de 68,6 dbA, un chiffre jugé acceptable au regard de la réglementation.	Le site a une topographie plate et une altitude moyenne de 202 m sans dénivelé notable.	Le sol est de couleur jaunâtre 	La végétation sur le site du sous-projet est constituée de quelques herbes, de palmiers, de quelques arbres dont des tecks. 	La rivière Manzan est la principale rivière à proximité de la localité 	La faune est typique du milieu urbain avec quelques oiseaux, reptiles, rongeurs et insectes communs.
YOBOUAKRO	La trajectoire dominante du vent souffle du sud-ouest au nord-est, en direction de zone d'habitation ce qui pourrait engendrer un risque potentiel d'impact direct sur les populations habitant la zone nord est du centre en cas de pollution atmosphérique.	La qualité de l'air ne présente pas de dépassement des seuils pour les différents polluants mesurés. Le niveau sonore est modéré avec 68,9 dbA, proche de la limite réglementaire. L'exposition au bruit reste donc acceptable.	Le terrain du sous-projet est parfaitement plat, à 185 m d'altitude en moyenne.	Le sol est de couleur rougeâtre à la surface avec des intrusions de roches par endroit et jaunâtre en profondeur 	La végétation sur le site du sous-projet est constituée de quelques arbres isolés dont des acacias et des tecks. 	La rivière Ganzan 'zué, affluent du Ifô traverse la localité de Yobouakro 	La faune comprend des oiseaux, reptiles, rongeurs et insectes sans espèce importante à noter.

Localité	Vents	Air & Bruit ³⁸	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	 Source : Weatherspark & meteoblue						
GOUENZO	Les vents majeurs soufflent du sud-ouest au nord-est,  Source : Weatherspark & meteoblue	Les polluants atmosphériques analysés sont conformes aux valeurs limites. Le niveau sonore modéré de 60,8 dbA offre une exposition acceptable au bruit.	La zone des sous-projets présente une topographie globalement plane, sans dénivelés importants.	Le sol est de type ferralitique avec, par endroit, des affleurements rocheux de couleur rougeâtre	La végétation est constituée de savane .	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau.	La faune comprend des oiseaux, reptiles, rongeurs et insectes sans espèce importante à noter.

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.5.2.2.2. Environnement socio-économique

La zone d'influence directe englobée par les sous-projets de construction et de réhabilitation sanitaires représente un vaste territoire d'intervention essentiel pour l'amélioration des soins de santé dans les régions cibles. Cette zone d'influence, par ses multiples sous-projets, reflète un engagement profond envers le renforcement des infrastructures de santé et la promotion du bien-être au sein de ces communautés ci-après décrites pour les travaux projetés.

1.5.2.2.2.1. Construction d'un laboratoire, construction de logement de la sage-femme, réhabilitation du dispensaire et de la maternité

- **Présentation de Zéo**

Géographie et démographie

Zéo est une localité rurale située dans le département de Bangolo, rattachée à la sous-préfecture de Zou. Sa population était estimée à 12 000 habitants lors du dernier recensement.

On observe une mixité ethnique importante au sein de la population entre les ethnies autochtones dominantes que sont les Wobè, les Guéré et les Wê, et des minorités allogènes composées des Yacouba, des Baoulé ainsi que d'autres groupes venus des territoires avoisinants comme les Sénoufo, les Lobi ou les Malinkés. Depuis quelques années, Zéo connaît également une immigration de travailleurs en provenance du Nigeria, du Mali, du Burkina Faso ou de Guinée employés temporairement ou de façon saisonnière dans les plantations agricoles des environs.

Economie

Les ressources économiques de Zéo reposent majoritairement sur l'agriculture. On trouve de grandes exploitations orientées vers des cultures de rente destinées à l'exportation comme le café, le cacao, l'hévéa ou l'anacarde.

Parallèlement, une part importante de l'agriculture reste consacrée aux cultures vivrières (manioc, bananes plantains...) qui permettent de nourrir les habitants et assurer leur sécurité alimentaire.

L'élevage, notamment de bovins, d'ovins, de caprins ou de volailles est une autre activité significative pour bon nombre de familles.

Enfin, on dénombre également certaines activités commerciales qui se concentrent au niveau du marché du village ou des échoppes procurant des revenus à la population.

Infrastructures

En termes d'infrastructures scolaires, Zéo dispose de 3 établissements d'enseignement secondaire.

Côté santé, le principal équipement est le Centre de Santé Urbain (CSU) qui reçoit chaque jour plus de 15 patients et assure un suivi médical pour toute la population de Zéo et des villages alentours. On compte également 3 pharmacies privées approvisionnant les habitants en médicaments et produits de soins essentiels.

Pour répondre aux autres besoins de la vie quotidienne, Zéo dispose d'un marché qui réunit plusieurs échoppes de produits divers et variés et constitue un pôle commercial attractif pour les populations des environs.

Les infrastructures classiques sont également présentes sur le territoire : réseau électrique alimenté par la CIE, château d'eau et des puits permettant l'adduction en eau potable.

- **Présentation du Centre de Santé Urbain de Zéo**

Propriété et gestion

Le CSU de Zéo est bâti sur un terrain légué par la communauté villageoise.

Le personnel comprend actuellement 3 employés permanents, dont un (01) médecin généraliste, une (01) sage-femme et un (01) infirmier et 04 aides-soignants.

Infrastructures

Le CSU est composé de deux entités distinctes :

- La maternité, abritant spécifiquement le service de suivi maternel avec 4 salles dédiées : hospitalisation, consultation prénatale et postnatale, accouchement et garde. On y trouve également une salle occupée par l'ONG ACONDA qui propose le dépistage et le suivi médical des personnes séropositives.
- Le dispensaire qui regroupe dans un second bâtiment les services de consultation générale (2 salles), les soins (1 salle) ainsi que la gestion administrative avec un bureau. On y trouve également un local réservé à la pharmacie du centre.

Equipements et services

Malgré des infrastructures récentes et bien distinctes, le CSU est insuffisamment doté en équipements médicaux pour assurer l'ensemble des soins nécessaires à la population. On dénombre quelques appareils vétustes et en mauvais état comme un tensiomètre, deux pèse-personnes ainsi que quatre boîtes de soins vieillissantes. Seul le matériel de la maternité est plus complet avec notamment un pèse-bébé en bon état et un stérilisateur fonctionnel.

Cette absence de moyens techniques limite les services proposés en médecine générale, des consultations prénatales et postnatales, des accouchements ainsi que les soins primaires d'urgence. Les pathologies plus lourdes ou complexes nécessitent un transfert des patients vers des structures hospitalières plus grandes, situées à Bangolo et Duékoué.

Assainissement

Les conditions sanitaires et d'assainissement au sein du CSU sont alarmantes et accentuent les risques pour les patients mais aussi le personnel médical. On relève l'absence totale d'infrastructures dédiées au traitement des déchets médicaux avec une simple fosse septique hors d'usage et non conforme sur le plan technique et écologique. Il n'existe pas de fosse à placenta attenante à la maternité. Et les toilettes destinées aux patients sont vétustes et dans un état de salubrité déplorable.

Utilités

Le CSU est raccordé au réseau électrique par la CIE ce qui permet d'alimenter les équipements en fonctionnement et d'avoir un éclairage correct dans toutes les salles.

L'approvisionnement en eau est garanti par le raccordement au système d'adduction d'eau potable ainsi qu'à un réservoir complémentaire (Planche 4).



Maternité de Zéo



Vue de lits



Vue d'un site
d'entreposage



Dispensaire de Zéo



Vue d'un lit en sall
d'accouchement



Réservoir d'eau du CSR



Vue de culture agricole et bâtis dans l'emprise
du site du CSR

Planche 2 : Quelques Illustrations du CSU de Zéo

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

1.5.2.2.2.2. Construction d'établissements sanitaires (Dispensaire + Maternité) et de logements (infirmier et sage-femme)

a. LOCALITE DE BOUDI

• Présentation de Boudi

Boudi est un village situé dans le département de Bondoukou, rattaché à la sous-préfecture de Gouméré.

On y trouve plusieurs ethnies autochtones, notamment les Brong ainsi que des minorités allogènes telles que les Koulango, les Nafana, les Yacouba, les Lobi ou les Baoulé.

Boudi accueille également des travailleurs immigrés en provenance du Ghana, du Togo, du Bénin et du Niger qui viennent pour des contrats de travail temporaires et parfois permanents.

Les infrastructures présentes à Boudi sont : une (01) école primaire de 6 classes, deux (02) forages dont un (01) non fonctionnel qui alimente le village en eau, un réseau électrique desservant les habitations. Les habitants se rendent au marché de Bondoukou situé à 17 km pour leur approvisionnement.

Les activités économiques sont : la culture d'anacardiers et d'hévéas, l'élevage domestique de volailles, le petit commerce.

• Infrastructures de santé

Boudi ne dispose pas à l'heure actuelle de centre de santé ou de dispensaire sur son territoire. Le centre de santé le plus proche se trouve à Koboko, à 16 km du village, mais reste difficilement accessible pour les habitants démunis de moyens de transport individuels.

Un projet de construction d'un centre de santé rural (CSR) à Boudi est en cours. Les travaux ont débuté en mais ne sont pas encore finalisés à ce jour comme le montre la photo 2. La finalisation des travaux de ce centre de santé facilitera ainsi l'accès aux soins dans cette zone rurale et renforcera le dispositif médical dans le département de Bondoukou.



Photo 1 : Vue du centre de santé de Boudi en construction

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

b. LOCALITE DE TAOBLY

• Présentation de Taobly

Géographie et démographie

Taobly est situé dans le département de Kouibly, rattaché à la sous-préfecture de Semien.

On y observe une mixité ethnique entre les ethnies autochtones majoritaires comme les Wobè, les Guéré, et les Wê. Les minorités allogènes sont composées des Yacouba, des Baoulé, des Sénoufo, des Lobi et des Malinké. Quelques résidents originaires d'autres pays de la CEDEAO (Nigeria, Mali, Burkina Faso...) s'ajoutent à cette diversité culturelle.

Economie

Les ressources économiques reposent en grande partie sur l'agriculture. On trouve des exploitations agricoles dédiées aux cultures de rente comme le café, le cacao, l'hévéa ou l'anacarde.

L'agriculture vivrière est également très présente avec la production de tubercules (manioc, ignames) et de bananes plantains afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Par ailleurs, un certain nombre de foyers pratiquent l'élevage de bovins, ovins, caprins, porcins et volailles dans un but commercial.

Enfin, les activités commerciales au niveau du marché du village et de quelques échoppes fixes ou ambulantes complètent le panorama économique.

Infrastructures

Côté éducation, Taobly compte onze (11) établissements scolaires dont 6 écoles primaires publiques, cinq (05) écoles primaires privées et deux (02) collèges accueillant des élèves originaires du village et des localités voisines.

Pour les besoins sanitaires, le Centre de Santé Urbain est la seule infrastructure médicale recensée avec la pharmacie attenante pour se soigner et s'approvisionner en médicaments.

Les autres équipements sont les suivants : réseau électrique national distribuant la haute/basse tension, 13 fontaines, 2 forages pour l'adduction en eau, ainsi qu'un marché rassemblant des commerçants et artisans qui animent la vie économique et sociale.

• Présentation du Centre de Santé Urbain

Infrastructures

Le CSU de Taobly est implanté sur un vaste terrain mis à disposition par le village.

Il est composé de deux bâtiments :

- le dispensaire avec une salle de consultation, une salle de soin et une réserve de médicaments,
- la maternité où l'on trouve une salle d'accouchement et un espace de 6 lits pour l'hospitalisation des parturientes.

Un troisième bâtiment est en construction, destiné au logement de fonction de l'infirmier.

Equipements et personnels

La maternité dispose du matériel médical de base comme 2 pèse-bébés pour nourrissons, 1 pèse-personne adulte, 2 toises pour le suivi des enfants, ainsi qu'un frigo et un congélateur pour la conservation des vaccins.

Le personnel est constitué d'un (01) infirmier qui assure les consultations générales et suit les grossesses, secondé par une (01) sage-femme spécialisée pour les accouchements.

Services de santé

Le CSU permet de dispenser des actes de médecine générale (consultations, vaccination) et d'offrir un suivi prénatal et postnatal pour les femmes enceintes de Taobly et des villages environnants.

Assainissement

Bien que dépourvue d'accès à l'eau courante et disposant d'une installation électrique défaillante, la structure dispose de sanitaires et d'un système d'évacuation des déchets médicaux avec une fosse à brûlage, une fosse à placenta et une fosse septique.



Vue du CSR de Toabli



Vue du bureau de la sage-femme



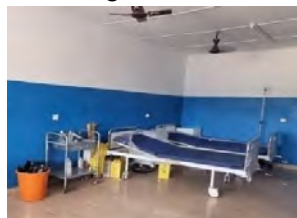
Fosse à brûlage



Vue de la salle d'attente



Vue du logement de l'infirmier en construction



Vue salle de soin



Fosse à placenta



Fosse septique

Planche 3 : Quelques Illustrations du CSU de Taobly

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

c. LOCALITE DE DERAGON

• Présentation de Dérageon

Géographie et démographie

Dérageon est une localité située dans le département de Vavoua, rattachée à la sous-préfecture de Bazra-Nattis. Lors du dernier recensement, elle comptait 5017 habitants.

On y trouve majoritairement l'ethnie Gouro. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes comme les Baoulé, les Malinké, les Sénoufo. Quelques immigrés en provenance du Burkina Faso, du Mali et de Guinée complètent la population.

Economie

Les activités économiques reposent principalement sur l'agriculture. Les cultures de rente comme le cacao, le café ou l'hévéa occupent une place importante des activités des populations villageoises ainsi que les cultures vivrières destinées à nourrir les villageois (bananes plantains, riz, maïs).

Le commerce, notamment au niveau du marché qui rassemble des commerçants et artisans, constitue un autre pilier économique de Dérageon.

Infrastructures

Le village dispose de trois (03) établissements scolaires, dont un (01) groupe scolaire public de douze (12) classes, une (01) école primaire privée et une (01) école préscolaire.

Le centre de santé rural (CSR) est la principale infrastructure sanitaire avec un dispensaire et une maternité permettant un accès aux soins de base.

Les autres équipements collectifs sont : le réseau électrique alimenté par la CIE, un (01) château d'eau et un (01) marché hebdomadaire rassemblant la population de Dérageon et des villages voisins.

• Présentation du Centre de Santé Rural

Infrastructures

Le CSR est implanté sur un terrain appartenant à la localité de Dérageon. Il est composé de deux bâtiments distincts :

- Le dispensaire avec une salle de consultation, une salle de soins, une réserve de médicaments et de matériel, un bureau.
- La maternité comprenant une (01) salle de travail et d'accouchement, un espace de trois (03) lits de travail et de repos pour les parturientes, ainsi qu'une salle pour la réalisation des consultations prénatales et postnatales.

Un logement destiné au logement de la sage-femme est également en cours de construction.

Personnels et équipements

- Dispensaire : un (01) infirmier diplômé d'Etat, trois (03) aides-soignants.
Matériel : tensiomètres, stéthoscopes, matériel de vaccination et de soins.
- Maternité : une (01) sage-femme diplômée d'Etat, trois (03) aides-soignantes.
Équipements : trois (03) lits de travail, matériel d'accouchement (potence, sabots), pèse-bébé, tensiomètres.

Services de santé

Le CSR assure des consultations de médecine générale, la prise en charge d'urgences basic, la réalisation de vaccinations, le suivi de grossesses, la préparation à l'accouchement, la réalisation d'accouchements non compliqués, les consultations postnatales.

Gestion des déchets et assainissement

Un système de fosse à brûlage et d'enfouissement des déchets est mis en place. L'entretien et le nettoyage des locaux est réalisé par le personnel.



Quelques illustration du centre de santé



Logement en construction

Château du centre

Planche 4 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Dérageon

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

1.5.2.2.2.3. Construction d'une Maternité et de logements

a. LOCALITE DE DIDA-BLE

• Présentation exhaustive de Dida-blé

Géographie et démographie

Dida-blé est une localité rurale située dans le département de Toumodi, rattachée à la sous-préfecture de Kouèbo. Lors du dernier recensement, elle comptait une population de 1200 habitants.

On y trouve majoritairement l'ethnie Baoulé N'gban. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes, dont les Agni, les Malinké, les Bété, les Attié. Quelques immigrants en provenance du Burkina Faso, du Mali et de la Mauritanie complètent la population de Dida-blé.

Economie

Les activités économiques reposent en grande partie sur l'agriculture. On trouve plusieurs exploitations agricoles cultivant du cacao, du café, de l'hévéa.

Les cultures vivrières comme les bananes plantains, le riz, le maïs sont également pratiquées pour permettre de nourrir les villageois.

Le commerce au niveau local, notamment sur le marché qui rassemble des commerçants et vendeurs, ainsi que quelques échoppes dans le village, constituent un autre pan de l'économie locale.

Infrastructures

Le village dispose de deux (02) établissements scolaires dont un groupe scolaire public de douze (12) classes, et une école préscolaire.

Le centre de santé rural (CSR) est la principale infrastructure sanitaire, disposant d'un dispensaire et d'une maternité pour assurer l'accès aux soins de base.

Les autres équipements sont : le réseau électrique national CIE, 1 château d'eau et 1 marché local hebdomadaire.

• Présentation du Centre de Santé Rural

Infrastructures

Le CSR est construit sur un terrain qui a été fourni par la localité de Dida-blé.

Il comprend deux bâtiments :

- Le dispensaire avec une (01) salle d'attente, une (01) salle de consultation, une (01) salle de vaccination et de soins, une (01) réserve de médicaments et de matériel.
- La maternité avec une (01) salle d'accouchement et des salles dédiées à l'observation et au suivi des parturientes.

Personnel et équipements

- Dispensaire : un (01) infirmier diplômé d'Etat, trois (03) contractuels, un (01) ambulancier. Matériel : tables d'examen, matériel médical, une (01) ambulance.
- Maternité : une (01) sage-femme diplômée d'Etat. Équipement : plateau technique pour les accouchements.

Les services de santé assurés sont : consultations, vaccinations, accouchements, suivi prénatal et postnatal des patientes, planification familiale.

L'élimination des déchets médicaux se fait par incinération artisanale. Le CSR est raccordé à un (01) point d'eau (forage) et à l'électricité (réseau CIE).



Planche 5 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Didablé

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

b. LOCALITE DE KONGOUANOU

• Présentation de Kongouanou

Géographie et démographie

Kongouanou est une localité située dans le département de Yamoussoukro. Lors du dernier recensement, elle comptait une population de 6000 habitants.

On y trouve majoritairement l'ethnie Baoulé. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes, dont les Agni, les Bété, les Attié. Quelques immigrants originaires du Burkina Faso, du Mali et de la Mauritanie complètent la population.

Economie

Les activités économiques sont dominées par l'agriculture. Les exploitations agricoles sont dédiées aux cultures de rente comme le cacao, le café ou l'hévéa. Les cultures vivrières (bananes, riz, maïs) assurent la sécurité alimentaire de la population.

Le commerce, au niveau du marché qui rassemble des dizaines de commerçants et artisans locaux ainsi que dans quelques boutiques dans le village, constitue un autre secteur économique de Kongouanou.

Infrastructures

Côté éducation, la localité dispose d'une écoles primaires et secondaires fréquentées par les enfants du village et des villages proches.

Le centre de santé rural (CSR) représente le seul établissement sanitaire, offrant des soins de proximité.

Les autres équipements collectifs sont le réseau électrique national géré par CIE, le château d'eau, le marché local hebdomadaire.

- **Présentation du Centre de Santé Rural**

Infrastructures

Le CSR est bâti sur un terrain fourni par la communauté villageoise de Kongouanou.

Il comprend deux (02) bâtiments :

- Le dispensaire avec une (01) salle de consultation, une (01) salle de soins, une (01) réserve pour le matériel médical et les médicaments, un (01) bureau pour la gestion.
- La maternité disposant d'un espace pour les consultations prénatales/postnatales, une (01) salle dédiée aux accouchements et une (01) salle d'observation des nouveau-nés et des mères.

Equipements et personnels

- Au dispensaire, on trouve un (01) infirmier diplômé d'Etat en charge des consultations générales et des soins. L'équipement comprend du matériel médical de base (tensiomètres, stéthoscopes...), des lits d'auscultation, et le stock de médicaments et de vaccins.
- A la maternité, une (01) sage-femme diplômée d'Etat réalise les accouchements, les consultations ante-natales et post-natales, le suivi des nouveau-nés, assistée de matériel médical spécialisé (matériel d'accouchement, pèse-bébés...).

Les services offerts sont : consultations générales, vaccinations, accouchements, suivis gynécologiques, planning familial.

L'élimination des déchets médicaux se fait par incinération en plein air. L'approvisionnement en eau est assuré par un puits, et l'électricité par le réseau CIE.



Planche 6 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Kongouanou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

c. LOCALITE DE HUAFLA

• Présentation de Huafla

Géographie et démographie

Huafla est un village situé dans la sous-préfecture de Sinfra, de contexte socioculturel Gouro. Sa population était estimée à plus de 1500 habitants lors du dernier recensement.

On y trouve l'ethnie autochtone Gouro. Huafla accueille également une diversité de communautés immigrées issues du Mali, du Burkina Faso et de Guinée, attirées par les perspectives économiques locales.

Economie

Les activités économiques reposent majoritairement sur l'agriculture (le cacao, le café, l'hévéa ou l'anacarde, la banane plantain, l'igname, le manioc ou le riz).

Quelques familles pratiquent aussi le petit commerce au niveau local.

Infrastructures

Côté éducation, Huafla dispose de six (06) écoles primaires et de deux (02) collèges privés fréquentés par les enfants du village et des localités voisines.

Pour la santé, on trouve un centre de santé rural (CSR) composé d'un dispensaire et d'une maternité.

Les autres équipements sont : le réseau électrique national, trois (03) forages (PMH) dont un non fonctionnel qui alimentent le village en eau, ainsi qu'un marché hebdomadaire.

• Présentation détaillée du Centre de Santé Rural

Infrastructures

Le CSR est construit sur un terrain légué par la communauté villageoise. Il comprend:

- Le dispensaire avec une (01) salle d'attente, une (01) salle de consultation, une (01) salle de soins.
- La maternité disposant d'un espace dédié aux accouchements et à l'hospitalisation des parturientes, avec trois (03) tables d'accouchement et quatre (04) lits.

Equipements et personnels

- Au dispensaire, trois (03) infirmiers assurent les consultations générales et les soins primaires. On y trouve le matériel de base (lits d'examen, petit matériel médical).
- A la maternité, deux (02) sage-femmes et trois (03) aides-soignantes réalisent les accouchements et suivent les femmes enceintes ou venant d'accoucher, avec l'équipement nécessaire (matériel d'accouchement).

Les services offerts sont : consultations, accouchements, vaccinations, planning familial.

L'élimination des déchets médicaux se fait via une fosse à brûlage. L'approvisionnement en eau se fait par des forages (PMH) et puits, et l'électricité par le réseau CIE.



Equipements, salle de soin et d'attente



Logements



Toilette



Bâtiment du dispensaire

Planche 7 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Huafla

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

d. LOCALITE DE ABRADINOU

• Présentation d'Abradinou

Géographie et démographie

Abradinou est un village situé dans le département de Bétié.

On y trouve majoritairement l'ethnie autochtone Agni N'denien. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes telles que les Koulango, les Bron, les Attié, les Baoulé, les Lobi.

Quelques dizaines de travailleurs immigrés en provenance du Burkina Faso, du Mali et du Togo résident également de façon temporaire ou permanente à Abradinou.

Economie

Les activités économiques reposent surtout sur l'agriculture avec de nombreux exploitations agricoles cultivant du cacao, de l'hévéa ainsi que des cultures vivrières.

L'élevage, pratiqué par quelques particuliers, concerne surtout la volaille à petite échelle destinée à la consommation des ménages ou à la vente sur le marché local.

Le commerce est également bien implanté à Abradinou grâce au marché qui réunit chaque semaine des dizaines de vendeurs et acheteurs des villages alentours. Quelques boutiques et échoppes complètent l'offre commerciale.

Infrastructures

Côté éducation, Abradinou compte deux (02) écoles primaires, une (01) école secondaire et un (01) établissement préscolaire.

Le centre de santé rural (CSR) est l'unique infrastructure médicale, composée d'un dispensaire et d'une maternité.

Les autres infrastructures sont le réseau électrique national, un (01) forage, un (01) château d'eau en panne et le marché local.

- **Présentation du Centre de Santé Rural**

Infrastructures et équipements

Le CSR est implanté sur un terrain communal et est constitué de deux bâtiments :

- Le dispensaire comprenant une (01) salle d'attente, une (01) salle de consultation, une (01) salle de soins ainsi qu'une réserve avec les fournitures médicales.
- La maternité disposant d'une (01) salle d'accouchement, d'une (01) salle de repos avec du matériel d'obstétrique de base.

Services de santé

Le personnel composé d'un (01) infirmier et une (01) sage-femme propose des services de : consultations générales, vaccination, pansements, petite chirurgie, accouchements.

Le CSR est raccordé aux réseaux électrique (CIE) et d'eau potable (SODECI) de la commune.

e. LOCALITE DE ZOUKPANGBEU

- **Présentation de Zoukpangbeu**

Géographie et démographie

Zoukpangbeu est un village situé dans le département de Zoukougbeu, sous-préfecture de Grégbeu. Lors du dernier recensement, il comptait une population de 4000 habitants.

L'ethnie Gnaboua est majoritaire. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes Gouro, Baoulé, Malinké. On dénombre aussi la présence de quelques dizaines de travailleurs immigrés burkinabè, maliens et guinéens.

Economie

Les activités économiques reposent essentiellement sur l'agriculture avec plusieurs exploitations orientées vers les cultures de rente (cacao, café, hévéa), ainsi que les cultures vivrières (bananes plantains, riz, maïs).

Le commerce tient également une place importante grâce au marché qui réunit des dizaines de vendeurs locaux chaque semaine.

Infrastructures

Le centre de santé rural (CSR) est la seule infrastructure de santé, composée d'un dispensaire et d'une maternité.

On trouve aussi sur le territoire du village de Zoukpangbeu le réseau électrique CIE, un (01) château d'eau et un (01) puits pour l'approvisionnement en eau des habitants.



Eclairage public



Vue de l'habitat

Planche 8 : Quelques Illustrations d'équipements électrique et type d'habitats présent à Zoukpangbeu

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

• Présentation du Centre de Santé

Infrastructures et équipements

Le CSR est construit sur une parcelle de terre légué par la communauté villageoise. Toutefois, le centre de santé ne dispose pas de titre foncier, ni de document attestant que le terrain sur lequel il est construit appartient au ministère de la santé. Il comprend :

- Un dispensaire avec une (01) salle de consultation, une (01) salle de soins. Le personnel dispose également d'un logement sur place. L'équipement se limite au matériel de base.
- Une maternité avec une (01) salle de travail et d'accouchement et une (01) salle pour les consultations prénatales et postnatales. On dénombre un (01) lit de travail et un (01) lit de consultation.

Services

Au dispensaire, deux (02) infirmiers réalisent quotidiennement des consultations et soins de médecine générale.

A la maternité, deux (02) sage-femmes effectuent les consultations de suivi de grossesses, les accouchements et assurent le programme de planning familial.

L'élimination des déchets se fait par fosse à brûlage. L'eau est fournie par un puits et l'électricité par le réseau CIE.



Dispensaire



Logement



Puit

Planche 9 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Zoukpangbeu

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

f. LOCALITE DE BOHOBLY

• Présentation de Bohobly

Géographie et démographie

Bohobly est un village situé dans le département de Toulepleu, sous-préfecture de Péhé.

La communauté Guéré est l'ethnie majoritaire. On trouve également des minorités Baoulé, Malinké, Sénoufo ainsi que quelques dizaines de travailleurs immigrés burkinabè, maliens et guinéens employés dans les exploitations agricoles alentour.

Economie

Les activités économiques reposent essentiellement sur l'agriculture avec de nombreux exploitations pratiquant des cultures de rente (café, cacao, hévéa) ainsi que des cultures vivrières (bananes plantains, riz, maïs).

Quelques familles tirent également des revenus du petit commerce local.

Infrastructures

Le centre de santé rural (CSR) et sa maternité représentent les seules infrastructures médicales permettant un accès aux soins de base.

On trouve également sur le territoire de Bohobly : le réseau électrique national, des points d'eau (puits et forages), ainsi qu'un marché hebdomadaire.

• Présentation de la Maternité

Infrastructures

La maternité est construite sur une parcelle de terre légué par la communauté villageoise. Toutefois, le centre de santé ne dispose pas de titre foncier, ni de

document attestant que le terrain sur lequel il est construit appartient au ministère de la santé. Le bâtiment comprend :

- Une (01) salle dédiée aux consultations prénatales et postnatales avec des chaises et tables pour accueillir les patientes ;
- Une (01) salle de travail et d'accouchement où l'on trouve des tables d'accouchement avec équipement médical annexe (potence, sabots, tabouret...) ;
- Un espace de repos et de suites de couche ;
- Une (01) réserve pour le matériel médical et les médicaments.

Un bâtiment d'habitation sert de logement de fonction de la sage-femme et de son aide-soignante.

Equipements et services

L'équipement se compose de : tensiomètres, stéthoscopes, pèse-personnes, pèse-bébés.

Le personnel formé d'une (01) sage-femme diplômée d'Etat et d'une (01) 1 aide-soignante assure les consultations prénatales et postnatales, les accouchements ainsi que la gestion de la pharmacie.

L'élimination des déchets médicaux et non médicaux se fait via une poubelle à pédale. L'eau est fournie par un forage (PMH).



Vue de la maternité construite



Vue du dépôt de pharmacie



Vue du logement de la sage-femme

Planche 10 : Quelques Illustrations de la Maternité de Bohobly

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

g. LOCALITE DE N'GLOBO (N'ZIPKLI-SESSEKRO)

• Présentation de N'Zikpli-Sessekro

Géographie et démographie

N'Zikpli-Sessekro est située dans le département de Didiévi. Lors du dernier recensement, la population était de 5000 habitants précisément.

Le peuple Baoulé est l'ethnie majoritaire. Les autres résidents sont issus de minorités allogènes telles que les Agni, les Malinké, les Bété, les Attié.

On dénombre aussi plusieurs dizaines de travailleurs immigrés venant du Burkina Faso, du Mali et de la Mauritanie, employés dans les exploitations agricoles environnantes.

Economie

Les activités économiques reposent essentiellement sur l'agriculture de rente (cacao, café, hévéa), les cultures vivrières (bananes plantains, riz, maïs) ainsi que le petit commerce local. Ces différents secteurs font vivre plusieurs familles de N'Zikpli-Sessekro.

Infrastructures

Le centre de santé rural (CSR), comprenant un dispensaire et une maternité, est la seule infrastructure de santé présente. On trouve également : le réseau électrique national géré par CIE, 1 château d'eau et 1 marché local hebdomadaire.

- **Présentation du Centre de Santé Rural**

Infrastructures

Le CSR est construit sur un terrain fourni par la municipalité qui en est propriétaire.

Il comprend deux (02) bâtiments : le dispensaire avec diverses salles de consultation, de soins, de vaccination et la maternité avec une salle d'accouchement et une (01) salle d'observation des patientes.

Un logement réservé au personnel médical (Infirmier) vient compléter ces installations.

Equipements et services

Le dispensaire dispose de matériel de base (tensiomètres, thermomètres...) et d'une pharmacie approvisionnée régulièrement.

La maternité est équipée d'un plateau technique avec le matériel adéquat pour les accouchements.

Les services de santé assurés sont : consultations, vaccination, accouchement, suivi prénatal et postnatal, planning familial.

L'élimination des déchets se fait par incinération artisanale. L'eau provient d'un forage et l'électricité du réseau CIE.



Centre de Santé Rural de
N'Zikpli-Sessekro



Vue de la salle de
vaccination et de soins



Vue de la PMH du CSR



Vue de la salle
d'observation et de suivi

Planche 11 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de N'Globo (N'Zikpli-Sessekro)

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

h. LOCALITE DE LAFOKPOKAHA

• Caractérisation de la Localité de Lafokpokaha

Lafokpokaha est une localité située dans le nord de la Côte d'Ivoire, appartenant au département de Ferkessédougou dans la région du Tchologo. Elle se trouve à une latitude de 9°36' nord et une longitude de 5°04' ouest, à une altitude de 363 mètres.

Démographie

Selon le dernier recensement de 2021, Lafokpokaha compte une population totale de 2 886 habitants, dont 1 476 hommes et 1 410 femmes. La densité de population est de 104,7 habitants par km².

Infrastructures et services

Lafokpokaha dispose de plusieurs infrastructures et services importants pour la communauté locale :

- Une école primaire publique (EPP) ;
- Un collège moderne ;
- Un centre de santé rural ;
- Un système d'hydraulique villageoise amélioré (HVA).

De plus, la société HALLA CORPORATION a reçu une demande d'autorisation d'extraction d'une carrière de granite à Lafokpokaha.

Connectivité routière

Lafokpokaha bénéficie d'un projet d'aménagement et de bitumage de la route reliant la localité à Yarabele, ce qui améliorera la connectivité et le transport dans la région.

Économie

L'économie de la Lafokpokaha est principalement agricole, avec des cultures importantes comme le coton, le maïs et le soja. Lafokpokaha, profite d'infrastructures routières, scolaires, sanitaires et commerciales qui soutiennent le développement économique local.

• Description du Centre de Santé Rurale (CSR) de Lafokpokaha

Le Centre de Santé Rurale (CSR) de Lafokpokaha est situé à 19 km au nord de Ferké. Accessible actuellement par une voie non bitumée, le centre s'étend sur une superficie d'environ 10 000 m². Le CSR de Lafokpokaha joue un rôle crucial dans la prestation de soins de santé primaires à la population rurale environnante.

État des infrastructures et équipements

L'évaluation effectuée de l'état des infrastructures et des bâtiments du CSR a révélé plusieurs dégradations préoccupantes :

- Dispensaire

Le dispensaire présente des défaillances d'étanchéité de la toiture en tôle, des portes et fenêtres en bois dégradées, des appareillages sanitaires vétustes et des installations électriques défectueuses. La salle de mise en observation n'est pas conforme aux prescriptions requises.

- Maternité

La maternité souffre de problèmes d'étanchéité de la toiture, de portes en mauvais état, d'appareillages sanitaires et électriques vétustes, ainsi que de fissures dans la maçonnerie.

- Logements du personnel de santé

Les logements du personnel de santé sont dans un état de délabrement avancé, avec des revêtements de sol et de murs dégradés, des installations sanitaires et électriques défectueuses, et une menuiserie bois et une peinture en mauvais état.

- Annexes

Le centre ne dispose pas de bloc de latrines pour le personnel soignant.

- Voirie et réseaux divers - ABORDS

L'abonnement électrique actuel est monophasé.

Besoins et propositions de réhabilitation

Face à ces constats alarmants, une série de propositions techniques a été formulée pour réhabiliter et moderniser les infrastructures du CSR de Lafokpokaha. Ces propositions comprennent :

- Le remplacement des toitures défailantes
- La rénovation des portes et fenêtres
- La mise à niveau des installations sanitaires et électriques
- La reprise des revêtements de sol et des peintures
- La construction d'un bloc de latrines pour le personnel
- Le passage à un abonnement électrique triphasé



Dispensaire : problème d'étanchéité dans la salle de mise en observation



Dispensaire : appareillage électrique défaillante



Maternité : fissure des poteaux de la passerelle



Maternité : vue sur l'état dégradé des portes



Maternité : appareillage électrique défaillante



Logements : état délabré des logements IDE et SF

Planche 12 : Quelques Illustrations du Centre de Santé de Lafokpokaha

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

1.5.2.2.2.4. Réhabilitation d'établissements sanitaires

a. LOCALITE DE DIACOHOU

• Caractérisation de la Localité de Diacohou Nord

Diacohou Nord est un village dynamique situé dans le département de Bouaflé, sous-préfecture de Pacouabo. La population, estimée à 2000 habitants, est un mélange de groupes ethniques avec des Autochtones Ayaou et des Allogènes (Gouro, Baoulé, Malinké) ainsi que des Allochtones (Burkinabé, Maliens, Guinéens). Cette diversité ethnique crée une richesse culturelle et sociale unique à la localité.

Sur le plan éducatif, Diacohou Nord dispose de deux écoles primaires, assurant l'éducation de base pour les enfants de la localité. En ce qui concerne les soins de santé, le village est équipé d'un Centre de Santé Rurale (CSR) qui inclut un dispensaire, une maternité et un dépôt de pharmacie, soulignant un engagement envers la santé et le bien-être des résidents.

L'électricité est fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et l'eau par la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), garantissant des services essentiels aux habitants. L'agriculture domine les activités économiques avec une concentration sur les cultures pérennes (cacao, café, hévéa) et vivrières (banane plantain, riz, maïs).

• Description du Centre de Santé Rurale (CSR) de Diacohou Nord

Le CSR de Diacohou Nord est un pilier de la santé communautaire. Il est composé de deux (02) bâtiments principaux: un dispensaire et une maternité, chacun dédié à des aspects spécifiques de la santé.

Dispensaire:

- *Personnel* : un (01) Infirmier Diplômé d'État et deux (02) aides-soignants.
- *Infrastructures* : Comprend un (01) bâtiment avec des équipements tels que lits d'hospitalisation, une table bureau, un climatiseur, et des moustiquaires imprégnées.
- *Services* : Offre une unité de consultation, soins, vaccination, pharmacie, médecine générale, petites chirurgies, pansements, service de nutrition, injections, mise en observation, et prise en charge du VIH.

Maternité:

- *Personnel* : une (01) sage-femme Diplômée d'État et deux (02) aides-soignantes.
- *Infrastructures* : Comprend un bâtiment avec une (01) salle de travail et d'accouchement équipée de tables, lits d'accouchement, boîte d'accouchement, tensiomètre, toise, table chauffante, et lampe gynéco.

- **Services** : Fournit des consultations prénatales et post-natales, vaccinations, nutrition, pédiatrie, accouchements, services obstétricaux, et planning familial.

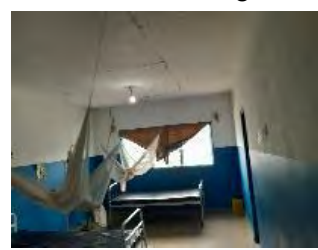
L'approvisionnement en eau et électricité est assuré par la CIE et l'ONEP (Office National de l'Eau Potable), respectivement. Le CSR gère également l'assainissement à travers des poubelles à couvercle et des fosses à brûlage et placenta, témoignant d'un engagement envers un environnement sain.



Vue avant du dispensaire



Fosse à brûlage



Salle et équipements de soin



Vue de l'avant de la maternité

Planche 13 : Quelques illustrations du centre de santé de Diacohou Nord

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

b. LOCALITE DE DJORO-DJORO

• Caractérisation de la Localité de Djoro-Djoro :

Djoro-Djoro est un village situé dans la zone de Koun-fao. La population est composée de divers groupes ethniques dont les Agni Bini, Koulango, Lobi, Abbey, ainsi que des communautés issues du Ghana, du Bénin et du Niger. Cette diversité reflète un riche mélange culturel et une variété de pratiques sociales.

En termes d'infrastructures éducatives, Djoro-Djoro dispose d'une école préscolaire et d'une école primaire de 6 classes, démontrant un engagement envers l'éducation et le développement des jeunes. Le village est électrifié, offrant ainsi une qualité de vie améliorée et soutenant le développement économique.

L'approvisionnement en eau est assuré par une pompe hydraulique manuelle (PMH), essentielle pour les besoins quotidiens et agricoles. L'activité économique est principalement axée sur l'agriculture avec la culture d'anacarde et d'hévéa, l'élevage traditionnel de la volaille et le petit commerce. Un marché hebdomadaire se tient chaque vendredi, servant de point de commerce et d'échange pour les résidents et les villages environnants.

- **Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Djoro-Djoro**

Infrastructure et Équipement

Le centre a été réhabilité et rééquipé pour répondre aux besoins de la population. Il comprend une pharmacie, une ambulance, une salle de couche et des lits d'hôpitaux. Ces équipements sont cruciaux pour offrir des soins médicaux adéquats, y compris les urgences, les consultations, les vaccinations, les pansements, les petites chirurgies, les perfusions, les injections et les accouchements.

Services Assurés

Le CSR offre une gamme de services de santé essentiels, notamment la médecine générale, la vaccination, la petite chirurgie, et les services d'accouchement. Il joue un rôle crucial dans l'amélioration de la santé et du bien-être de la communauté.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le CSR est équipé de toilettes, d'une fosse à eau et d'un incinérateur pour gérer les déchets et assurer un environnement sain. Ces installations sont importantes pour prévenir la propagation de maladies et maintenir une hygiène adéquate.

Alimentation en Utilité

Le centre est connecté aux réseaux de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), garantissant un accès continu à l'électricité et à l'eau potable, des ressources essentielles pour le fonctionnement efficace du centre de santé.



Centre de santé rural de Djoro



Suite de couche abandonnée



Matériel roulant



Lits du CSR de Djoro-djoro

Planche 14 : Quelques illustrations du centre de santé de Djoro-Djoro

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

c. LOCALITE DE PETIT DUEKOUÉ

• Caractérisation de la Localité de Petit Duékoué

Présentation de Petit Duékoué

Petit Duékoué est une localité située dans la région du Guémon, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, proche du Libéria et de la Guinée. La superficie de Petit Duékoué est de 121 km², avec une population de 220 953 habitants en 2021, ce qui se traduit par une densité de population élevée de 1 826 habitants par kilomètre carré.

Population et culture

La population de Petit Duékoué est principalement composée de l'ethnie Wê, un groupe ethnique présent dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et dans les pays voisins.

Infrastructures et services

Petit Duékoué dispose d'un centre de santé rural, mais celui-ci est actuellement non fonctionnel, ce qui limite l'accès aux soins de santé pour la population locale.

En ce qui concerne l'éducation, la localité compte deux bâtiments scolaires, totalisant six salles de classe. Ces salles de classe ont été réhabilitées et équipées en tables-bancs. De plus, deux bureaux ont été aménagés et des toilettes ont été construites pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Économie et environnement

La région de Duékoué, dans laquelle se trouve Petit Duékoué, est riche en ressources naturelles. Les plantations de cacao y sont particulièrement prospères, attirant des investisseurs et des travailleurs. Cependant, cette richesse a également entraîné des problèmes environnementaux et sociaux. L'occupation anarchique des forêts par des populations allogènes a provoqué des conflits fonciers et des violences, mettant en évidence les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles et à la cohabitation pacifique des différentes communautés.

Défis et perspectives

Petit Duékoué fait face à plusieurs défis, notamment en termes d'accès aux services de santé et d'éducation. La remise en fonction du centre de santé rural et le

renforcement des infrastructures scolaires sont des priorités pour améliorer le bien-être de la population.

De plus, la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des plantations de cacao et des forêts, est cruciale pour assurer un développement économique équilibré et prévenir les conflits. Des efforts doivent être déployés pour promouvoir des pratiques agricoles durables, préserver les écosystèmes et favoriser une cohabitation pacifique entre les différentes communautés.

• Situation et Réhabilitation du Centre de Santé de Petit Duékoué

Le village de Petit Duékoué, dispose d'un Centre de Santé Rurale (CSR) composé d'un dispensaire et d'une maternité. Construit en 2015 par le maire et clôturé par son successeur en 2022, le centre est actuellement non fonctionnel en raison d'un manque d'équipements et d'un pillage électrique complet. Le CSR est situé au quartier Jerusalem du village.

État des infrastructures et équipements

Malgré la construction récente du CSR, l'absence d'équipements et le pillage électrique ont rendu le centre non opérationnel. Les principales défaillances constatées sont les suivantes :

- Absence de connexion au réseau d'alimentation en eau potable de la Sodeci et au réseau électrique de la Cie ;
- Installation électrique complètement à refaire ;
- Sanitaires à rénover ;
- Manque d'équipements médicaux essentiels (lits d'accouchement, bureaux, fauteuils, chaises, tensiomètres, pèse-personnes, thermomètres, lampes d'examen gynécologique, aspirateurs, extracteurs d'air, stéréoscopes, boîtes de pansement et d'accouchement, etc.) ;
- Absence d'équipements de confort (climatiseurs split) ;
- Manque d'équipements d'entretien (brouettes, machettes, poubelles à pédale, balais à franges, serpillères, brosses, javel, seaux).

Besoins et suggestions d'amélioration

Les responsables du CSR au district sanitaire ont exprimé leurs craintes, suggestions et attentes concernant le centre :

- Suggestions :
 - Réfection de l'installation électrique et raccordement aux réseaux d'eau potable et d'électricité
 - Rénovation des sanitaires
 - Équipement complet du centre avec du matériel médical, du mobilier, des équipements de confort et d'entretien
- Besoins supplémentaires :
 - Construction de toilettes pour les visiteurs
 - Installation de lampadaires autour du centre et dans la cour



Vue avant du centre



Vue du bâtiment

Planche 15: Quelques illustrations du centre de santé de Petit Duékoué

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

d. LOCALITE DE SANANFEREDOUGOU

- Caractérisation de la Localité de SananféréDougou**

Présentation de SananféréDougou

SananféréDougou est une localité se trouvant à environ 435 km de la capitale ivoirienne, Yamoussoukro, et à 60 km d'Odienne, la capitale régionale. Elle est positionnée à une altitude de 374 mètres et ses coordonnées géographiques sont 10°02'55.5"N de latitude et 7°31'57.4"W de longitude. La population de SananféréDougou est estimée à environ 1 110 habitants.

Infrastructures et accessibilité

SananféréDougou dispose de plusieurs infrastructures essentielles, notamment un collège moderne, un centre de santé rurale (CSR) comprenant un dispensaire et une maternité, l'électrification et des pompes hydrauliques. L'inauguration récente du pont Folon Sokouraba - SananféréDougou, mesurant 102 mètres de long et 10 mètres de large, a considérablement amélioré l'accessibilité et les infrastructures de la région.

Économie et ressources naturelles

L'agriculture constitue l'activité principale de la région de SananféréDougou. Les cultures de rente, telles que l'anacarde et le coton, ainsi que les cultures vivrières,

comme le riz, le maïs, le manioc, l'arachide, les bananes, l'igname, le taro et la patate, sont pratiquées. En outre, des indices miniers, notamment pour l'or, ont été identifiés dans la région, et des prospections minières sont en cours dans certains villages des sous-préfectures de Kaniasso, Tienko et Sokoro.

Patrimoine culturel et traditions

SananféréDougou possèdent un riche patrimoine culturel. Des danses traditionnelles locales, telles que le n'zolo, le yagbale djidounoun et le donzo-goni, sont pratiquées. Des cérémonies traditionnelles majeures, comme le Konnzi des chasseurs et le Kolakéri après l'excision, font également partie intégrante de la culture locale.

• Description et Évaluation du Centre de Santé Rural (CSR) de SananféréDougou

Le Centre de Santé Rural (CSR) de SananféréDougou est situé près de l'axe Odienné-Tienko. Accessible par une voie non bitumée, le centre s'étend sur une superficie de 6 500 m². Le CSR de SananféréDougou joue un rôle essentiel dans la prestation de soins de santé primaires à la population rurale environnante.

État des infrastructures et équipements

L'évaluation de l'état des infrastructures et des bâtiments du CSR a révélé plusieurs dégradations préoccupantes :

- **Dispensaire**

Le gros œuvre du dispensaire est en bon état, mais présente de petites fissures dans l'enduit des murs de soubassement. La toiture vieillissante provoque des infiltrations d'eau à plusieurs endroits. Les portes en bois, les appareillages sanitaires et électriques sont vétustes et dégradés. Le revêtement de sol est très détérioré et la peinture intérieure et extérieure est totalement dégradée.

- **Maternité**

Le gros œuvre de la maternité est en bon état, mais la toiture est partiellement dégradée, entraînant des infiltrations d'eau. Les portes en bois, les appareillages sanitaires et électriques sont vétustes. Le revêtement de sol est très dégradé et affaissé par endroits. Le plafond est partiellement endommagé suite aux infiltrations d'eau et la peinture intérieure et extérieure est totalement détériorée.

- **Bloc latrines**

Le dispensaire et le personnel ne disposent pas de bloc latrines.

- **Infrastructures de base**

Le CSR de SananféréDougou dispose d'un accès à l'eau potable via un système d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), mais n'est pas raccordé au réseau. L'électricité est disponible avec un abonnement monophasé et une niche pour compteur. Les services de téléphonie mobile (Orange, Moov, MTN) sont également accessibles.

- **Annexes**

Le CSR ne dispose pas de préau de vaccination.

Besoins et propositions de réhabilitation

Pour remédier à ces dégradations, une série de propositions techniques a été formulée

Dispensaire

- Déposer la toiture, refaire les pignons avec une pente de 30% et remplacer complètement la toiture ;
- Remplacer toutes les portes, fenêtres et installations sanitaires et électriques ;
- Reprendre tous les revêtements de sols et murs dégradés, ainsi que la peinture intérieure et extérieure ;
- Réadapter la salle d'hospitalisation et rehausser la hauteur sous plafond à 3 mètres minimum.

Maternité

- Remplacer les feuilles de tôle endommagées, les portes en bois et les fenêtres ;
- Réviser les installations de plomberie et remplacer les appareils sanitaires et électriques ;
- Reprendre tous les revêtements de sols et murs dégradés, ainsi que la peinture intérieure et extérieure ;
- Remplacer les feuilles de plafond endommagées.

Bloc latrines

- Construire deux nouveaux blocs latrines à l'extérieur pour les patients du dispensaire et le personnel.

Annexes

- Construire un préau pour la vaccination.



Dispensaire : vue d'ensemble du bâtiment



Dispensaire : Marches d'escaliers à l'entrée du bâtiment



Dispensaire : cadre dégradé



Maternité : état du faux plafond extérieur



Maternité : vue d'ensemble du bâtiment



Maternité : regard non fonctionnel

Planche 16 : Quelques illustrations du centre de santé de SananféréDougou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

e. LOCALITE DE GOUENZOU

• Caractérisation de la Localité de Gouenzou

Présentation de Gouenzou

Gouenzou est un village situé dans la région du Folon, au nord de la Côte d'Ivoire, appartenant au département de Minignan. Il se trouve sur l'axe Minignan-Mali, à 26 km de Minignan. Gouenzou est la capitale traditionnelle de la région du Folon et abrite le Folonigoum, une grotte qui a donné son nom au canton et à la région.

Population et culture

La population de Gouenzou est essentiellement composée de Foulas et de Malinkés. Le village possède un riche patrimoine culturel, avec des danses traditionnelles locales telles que le n'zolo, le yagbale djidounoun et le donzo-goni. Des cérémonies traditionnelles majeures sont également pratiquées, comme le Konnzi des chasseurs et le Kolakéri après l'excision.

Infrastructures et développement

Gouenzou dispose de plusieurs infrastructures éducatives, dont une école primaire publique construite en 1969 par le Colonel Tiémoko Fanny, ancien officier supérieur charismatique de l'armée ivoirienne, et un collège municipal construit avec l'appui des cadres ORMON Leon et Babou SIDIBE. Le village a également été électrifié en 1997 grâce au soutien du Dr CISSE Bakary, alors Directeur de Cabinet du Ministre de l'énergie.

Le village abrite une mosquée construite entre 1964 et 1965 par les cadres du village, sous la direction du Colonel Tiémoko Fanny. Cette mosquée abrite la dernière demeure du Colonel.

Économie et agriculture

L'agriculture est l'activité principale de la région de Gouenzou. Les principales activités agricoles comprennent l'agriculture de rente (anacarde et coton), l'agriculture vivrière (riz, maïs, manioc, arachide, bananes, igname, taro, patate), les cultures maraîchères (aubergine, piment, gombo, laitue, haricot) et la pratique de l'élevage traditionnel (bovin, ovins/caprins).

Aspects sociaux et culturels

Gouenzou est réputé pour sa douceur de vivre indescriptible. Le village possède un dispensaire rural et des écoles maternelles, témoignant de l'importance accordée à la santé et à l'éducation de la population locale.

- **Description du Dispensaire Rural de Gouenzou**

Le Centre de Santé Rurale (CSR) de Gouenzo, est situé à 13 km de Minignan sur l'axe Minignan-Mali, dans le nord de la Côte d'Ivoire. Accessible par une voie non bitumée, le centre s'étend sur une superficie de 3 580 m². Le CSR joue un rôle essentiel dans la prestation de soins de santé primaires à la population rurale environnante.

État des infrastructures et équipements

L'évaluation de l'état des infrastructures et des bâtiments du CSR a révélé plusieurs points à améliorer.

Dispensaire

Le gros œuvre du dispensaire est en bon état, mais présente quelques imperfections au niveau de l'enduit sur les façades. Les rives en bois de la terrasse sont dégradées. La toiture est en bon état, tandis que les portes en bois sont fonctionnelles, bien que certaines serrures soient endommagées. Les appareillages sanitaires et électriques sont vétustes et nécessitent une révision. Le revêtement de sol à l'intérieur des salles est en bon état, mais la chape au niveau des circulations et de la terrasse est dégradée. La peinture du bâtiment est vieillissante.

Latrines

Le dispensaire ne dispose pas de bloc de latrines.

Besoins et propositions de réhabilitation

Pour améliorer l'état du CSR, une série de propositions techniques a été formulée :

❖ *Dispensaire*

- Corriger les imperfections dans l'enduit des façades
- Remplacer les rives en contreplaqué par du lambris en bois
- Réviser toutes les portes et remplacer les fenêtres en bois par des fenêtres en aluminium vitré
- Réviser les installations de plomberie et remplacer les appareils sanitaires
- Réviser les installations électriques, remplacer les appareils défectueux et le câble d'alimentation principale
- Mettre du carrelage dans les zones revêtues de chape
- Reprendre entièrement la peinture extérieure et intérieure du bâtiment

❖ *Latrines*

- Construire un bloc de latrines pour le dispensaire

Infrastructures de base

Le CSR ne dispose pas d'un accès à l'eau potable. L'électricité est disponible avec un abonnement monophasé et une niche pour compteur. Cependant, le centre ne bénéficie pas de services de téléphonie fixe ou mobile.



Niche du DR et câble d'alimentation en VGV 2x2,5 mm²



Etat de dégradation d'une fenêtre extérieure



Marches d'escaliers en mauvais état



Vue de la terrasse et du revêtement sol



Absence d'appareil sanitaire



Fissure dans la chape

Planche 17: Quelques illustrations du centre de santé de Gouenzo

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

f. LOCALITE DE MANZANOUAN

• Caractérisation de la Localité de Manzanouan :

Manzanouan est situé dans la sous-préfecture d'Akoboissué et est peuplé de groupes ethniques divers, y compris les Agni Djuanblin, Bron, Koulango, Baoulé, Lobi, ainsi que des communautés ghanéennes et togolaises. Cette diversité culturelle enrichit le village d'un mélange unique de traditions et de langues. En termes d'éducation, la localité dispose d'une école préscolaire et de cinq écoles primaires, reflétant un engagement envers l'éducation et le développement des jeunes générations. Le village est électrifié et bénéficie d'un mini château d'eau, facilitant un approvisionnement en eau plus stable.

Les principales activités économiques incluent l'agriculture avec la culture d'anacarde, de cacao et d'hévéa, ainsi que des cultures vivrières variées. L'élevage domestique, particulièrement la volaille, et le petit commerce, notamment l'achat de cacao et de caoutchouc, sont aussi des composantes importantes de l'économie locale. Un marché se tient chaque mercredi, servant de hub commercial pour la communauté.

• Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Manzanouan

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend un dispensaire, une maternité, une salle de mise en observation, une salle de consultation, et une salle d'accouchement. Il est équipé de lits d'hôpitaux, bien que vieillissants, et d'une ambulance. Cependant, il ressort que certaines infrastructures telles que les latrines sont abandonnées ou non utilisés du fait de leurs état de dégradation.

Services Assurés

Les services offerts au CSR incluent les consultations générales, vaccinations, pansements, petites chirurgies, perfusions, injections, accouchements et la mise en

observation. Ces services sont essentiels pour répondre aux besoins de santé de la population.

Alimentation en Utilité

Le CSR est connecté au réseau de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), garantissant l'accès à l'électricité et à l'eau potable, essentiels pour les opérations quotidiennes et les soins de santé.



Dispensaire de Manzanoua



Salle d'observation



Latrines abandonnées



Maternité



Salle d'accouchement



Source d'eau

Planche 18 : Quelques illustrations du centre de santé de Manzanouan

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

g. LOCALITE DE M'BROU

• Caractérisation de la Localité de M'Brou :

M'Brou est un village situé dans la sous-préfecture d'Agboville. Avec une population de 8604 habitants, la localité est dotée de trois établissements scolaires, reflétant un engagement envers l'éducation. Le village bénéficie de l'électricité fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et possède une infrastructure hydraulique villageoise améliorée (HVA) ainsi que des puits, garantissant l'accès à l'eau pour les habitants.

• Description du Centre de Santé Rural (CSR) de M'Brou :

Infrastructure et Équipement

Le centre est composé d'un bâtiment dispensaire, d'un WC et d'un logement pour le personnel de santé. Il est équipé de lits d'hospitalisation et de bancs d'accueil. Cette infrastructure permet de fournir un lieu pour les consultations et les soins de base.

Services Assurés

Le CSR offre divers services de santé, y compris des consultations, des soins infirmiers, des accouchements, l'hospitalisation et la vaccination.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le CSR dispose d'une poubelle ouverte, ce qui suggère une méthode basique de gestion des déchets. Pour un environnement plus sain et sûr, il serait bénéfique d'améliorer les pratiques de gestion des déchets et l'assainissement général du centre.

Alimentation en Utilité

L'électricité est fournie par la CIE, assurant l'éclairage et le fonctionnement d'équipements essentiels. L'approvisionnement se fait par le biais d'infrastructure hydraulique villageoise.



Planche 19 : Quelques illustrations du centre de santé de M'Brou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Novembre 2023

h. LOCALITE DE NAMBINGUE

• Caractérisation de la Localité de Nambingué

Nambingué est situé dans la sous-préfecture de Ouangolodougou. La population est majoritairement constituée d'autochtones Senoufo, complétée par une diversité d'allochtones (Koyaga, Attié, Agni, Baoulé, Yacouba, Abron, Bété, Lobi, Malinké) et d'allogènes issus de la CEDEAO.

Sur le plan éducatif, Nambingué est équipé d'une école préscolaire, de trois écoles primaires et de deux établissements secondaires, montrant un engagement envers l'éducation de ses jeunes. Le village est alimenté en électricité par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose d'un château d'eau, assurant l'accès à des services essentiels.

Les activités économiques sont variées, avec un accent sur l'agriculture (coton, anacarde, riz, arachide, maïs, et cultures maraîchères), l'élevage (bovin, ovin, caprin, volaille, porcin), la pêche, le commerce, et l'artisanat.

- **Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Nambingué**

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend une maternité, un dispensaire, des salles d'accouchement et de consultation, ainsi qu'un local pour la vaccination. Il est équipé de 12 lits et matelas, d'une pharmacie, et d'un dispositif de séchage de linges.

Personnel

Le CSR dispose d'un personnel composé de treize (13) soignants, incluant un (01) médecin, deux (02) infirmiers, deux (02) sage-femmes, quatre (04) aides-soignantes, deux (02) garçons de salle, et deux (02) agents de santé communautaire.

Services Assurés

Les services offerts incluent des consultations curatives et prénatales, des accouchements, des consultations post-natales, la vaccination, et la vente de médicaments pharmaceutiques.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le CSR dispose de toilettes et de poubelles, indiquant un souci pour l'hygiène et l'assainissement.

Alimentation en Utilité

Le centre est alimenté en électricité par la CIE et en eau par la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), assurant le fonctionnement des équipements médicaux et l'hygiène nécessaire au sein du centre.



Planche 20 : Quelques illustrations du centre de santé de Nambingué

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

i. LOCALITE DE OUAMELHORO

- **Caractérisation de la Localité de Ouamélhoro :**

Ouamélhoro est situé dans la sous-préfecture de Toumoukoro, relevant de Ouangolodougou. La population se compose principalement d'autochtones Senoufo, avec des allochtones tels que les Baoulé, Koyaga, Gouro, Abbey, Malinké, ainsi que des allogènes venant du Mali et du Burkina Faso. Cette diversité ethnique enrichit le village d'un éventail de pratiques culturelles et sociales.

Le village est bien doté en infrastructures éducatives avec deux écoles préscolaires, sept (07) écoles primaires, et une (01) école secondaire. Le village est électrifié par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose d'une (01) installation Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) et de deux (02) forages à pompe manuelle hydraulique (PMH), fournissant l'accès à l'eau potable et à d'autres besoins hydrauliques.

Les activités économiques sont principalement centrées autour de l'agriculture, avec la culture de coton, anacarde, riz, arachide, et maïs, ainsi que l'élevage (bovin, ovin, caprin, volaille, porcin). Le commerce et l'artisanat complètent le tissu économique de la localité.

- **Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Ouamélhoro**

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend une maternité et un dispensaire. Il est équipé de 6 lits et matelas, d'une salle d'accouchement, d'une salle de consultation délabrée, et d'un espace d'accueil.

Personnel

Le personnel du CSR se compose de onze (11) soignants, incluant deux (02) infirmiers, une (01) sage-femme, quatre (04) garçons de salle et quatre (04) filles de salle.

Services Assurés

Les services offerts incluent des consultations curatives et prénatales, des accouchements, des consultations post-natales, la prise de tension, des petites chirurgies, et la vaccination.

Gestion des Déchets et Assainissement

Des poubelles sont disponibles, mais il y a une absence de fosse à placenta et de fosse à brûlage, suggérant que la gestion des déchets médicaux pourrait être améliorée.

Alimentation en Utilité

Le CSR est alimenté en électricité par la CIE et en eau par l'installation HVA du village, garantissant le fonctionnement des équipements médicaux et l'hygiène nécessaire au sein du centre.



Planche 21 : Quelques illustrations du centre de santé de Ouamelhoro

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

j. LOCALITE DE TIOROTERIE

• Caractérisation de la Localité de Tiorotiérie

Tiorotiérie, situé dans le département de M'Bengué, sous-préfecture de Katogo, est peuplé majoritairement par des autochtones Senoufo, avec une présence notable d'allochtones et d'allogènes issus de divers groupes ethniques de la CEDEAO. Cette diversité ethnique enrichit la communauté de diverses cultures et traditions.

En termes d'infrastructure éducative, la localité dispose d'une école préscolaire et de deux écoles primaires, indiquant un accès à l'éducation de base pour les enfants. Tiorotiéri est également électrifié et bénéficie d'une infrastructure hydraulique bien établie avec trois (03) forages équipés de PMH et une (01) pompe HVA, garantissant un approvisionnement en eau.

Les principales activités économiques de la localité incluent l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat. Ces activités témoignent de la dépendance de la communauté aux ressources naturelles et à l'agriculture, en particulier la culture de coton, anacarde, riz, arachide, maïs, et cultures maraîchères.

• Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Tiorotiéri :

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend une maternité, un dispensaire, une salle d'accouchement, et une salle de consultation délabrée. Il est équipé de six (06) lits et matelas, d'un (01) local pharmaceutique, et d'un (01) dispositif de séchage de linges. Cependant, il y a une absence de source d'eau au sein du CSR, indiquant une dépendance au ravitaillement externe.

Personnel

Le personnel du CSR comprend huit (08) soignants, y compris un (01) infirmier, deux (02) garçons de salle, deux (02) sage-femmes, deux (02) aides-soignantes, et un (01) agent de santé communautaire. Cette équipe permet une offre de soins diversifiée et adaptée aux besoins de la communauté.

Services Assurés

Les services offerts au CSR incluent les soins de santé primaire, les services de maternité, la pharmacie, et potentiellement d'autres soins tels que la vaccination, les petites chirurgies, et les soins infirmiers.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le centre dispose d'une fosse à placenta, d'une fosse à brûlage, et de poubelles, soulignant une certaine attention à l'hygiène et à l'assainissement. Cependant, l'efficacité de ces mesures nécessite une évaluation et une maintenance régulières.

Alimentation en Utilité

Le CSR est alimenté en électricité par la CIE, assurant l'éclairage et le fonctionnement des équipements médicaux nécessaires. L'absence d'une source d'eau directe au sein du CSR est compensée par le ravitaillement à la pompe hydraulique du village, mais cela pourrait poser des défis en termes d'accès régulier et fiable à l'eau pour les soins de santé.

k. LOCALITE DE YOBOUAKRO

• Caractérisation de la Localité de Yobouakro :

Yobouakro est situé dans la sous-préfecture d'Agnibilekrou. La population comprend principalement des Agni Djuanblin, ainsi que des Bron, Koulango, Barbô, Lobi, et des communautés allogènes de pays voisins comme le Ghana, le Togo, le Bénin, le Mali et le Niger. Cette diversité ethnique offre une riche mosaïque de cultures et traditions. En termes d'infrastructure éducative, Yobouakro est bien équipé avec cinq écoles primaires et une école secondaire, reflétant un engagement envers l'éducation de ses jeunes. Le village bénéficie de l'électricité et dispose d'un château d'eau, assurant un approvisionnement en eau et électricité pour les habitants.

Les activités économiques sont dominées par l'agriculture, notamment la culture d'anacarde, de cacao et d'hévéa, ainsi que l'élevage domestique, principalement de la volaille, et le petit commerce. Le marché hebdomadaire du dimanche sert de centre d'activité économique et sociale pour la localité.

• Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Yobouakro :

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend un dispensaire, une maternité, et est équipé d'une toise en bois, d'une balance de pesée, et d'une ambulance. Ces équipements sont essentiels pour offrir des soins médicaux de base. Les déchets produits sont incinérés par un incinérateur artisanal.

Services Assurés

Le CSR offre divers services de santé, y compris des consultations, des vaccinations, des pansements, de petites chirurgies, des perfusions, des injections, et des services d'accouchement.

Gestion des Déchets et Assainissement

L'existence d'un incinérateur artisanal et de latrines indique une attention à l'hygiène et à l'assainissement.

Alimentation en Utilité

Le CSR est alimenté en électricité par la CIE et en eau par SODECI, garantissant le fonctionnement des équipements médicaux et l'hygiène nécessaire au sein du centre.



Espace d'accueil du
Dispensaire



Vue d'un incinérateur
artisanal



Latrines du CSR



Maternité de Yobouakro

Planche 22 : Quelques illustrations du centre de santé de Yobouakro

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

I. LOCALITE DE ZEREGBO

• Caractérisation de la Localité de Zérégbo :

Zérégbo, situé dans le département de Bangolo et la sous-préfecture de Zou, est peuplé d'une diversité ethnique avec des autochtones Wobè/Guéré/Wê, et une population allogène et allochtone comprenant des Yacouba, Baoulé, Sénoufo, Lobi, Malinké, ainsi que d'autres groupes de la CEDEAO. Cette diversité culturelle contribue à un riche tissu social.

La localité dispose de deux écoles primaires et d'un collège privé, assurant l'accès à l'éducation pour les enfants. Zérégbo est électrifié par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose de cinq forages et de puits pour l'approvisionnement en eau, garantissant des services essentiels pour les habitants.

Les principales activités économiques incluent l'agriculture avec une emphase sur la culture de rente (café, cacao, hévéa, anacarde) et vivrière (manioc, banane plantain), ainsi que l'élevage et le commerce. Ces activités témoignent de la richesse des ressources naturelles et du dynamisme économique de la localité.

- **Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Zérégbo :**

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend un dispensaire et une maternité avec des salles de consultation, soins, et accouchement. Il est équipé de 9 lits, d'un réfrigérateur, d'un tensiomètre, de pèse-personne, d'un pèse-bébé, d'un stérilisateur, et de boîtes de soins. Cependant, il y a une absence de logement pour la sage-femme et une absence de fosse à placenta et de fosse à brûlage conforme, suggérant des défis en matière d'infrastructure et de gestion des déchets.

Personnel

Le personnel du CSR comprend un (01) infirmier et une (01) sage-femme. Cette équipe permet de couvrir une gamme étendue de soins médicaux et de répondre aux besoins de santé de la communauté.

Services Assurés

Les services offerts au CSR incluent des soins curatifs, l'hospitalisation, des consultations prénatales et postnatales, des accouchements, et potentiellement d'autres soins infirmiers essentiels.

Gestion des Déchets et Assainissement

L'existence d'une fosse septique et de poubelles indique une certaine attention à l'hygiène et à l'assainissement, mais l'absence de fosse à placenta et de fosse à brûlage conforme souligne un besoin d'amélioration dans la gestion des déchets médicaux.

Alimentation en Utilité

Le CSR est alimenté en électricité par la CIE et en eau par des installations hydrauliques, mais fait face à des coupures fréquentes d'électricité, ce qui affecte le fonctionnement du centre.



CSR de Zérégbo



Espace accueil du CSR



Fosse à brûlage



Logement de l'infirmier



Hall de la maternité



Source d'eau du CSR

Planche 23 : Quelques illustrations du centre de santé de Zérégbo

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

m. LOCALITE DE ZIDUHO-BOUENOU

- **Caractérisation de la Localité de Ziduho-Bouénou :**

Ziduho-Bouénou est situé dans la sous-préfecture de Kanzra, dans la région de Zuenoula. La population est d'environ 2000 habitants, comprenant majoritairement des autochtones Gouro et divers groupes allogènes et allochtones tels que les Baoulé, Malinké, Sénoufo, Burkinabé, Maliens, et Guinéens. Cette diversité ethnique contribue à un riche mélange culturel.

La localité dispose de deux (02) écoles primaires, reflétant un engagement envers l'éducation des enfants. Elle est électrifiée par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose de pompe hydraulique manuelle (PMH) et de puits pour l'approvisionnement en eau.

Les principales activités économiques incluent l'agriculture avec une emphase sur les cultures pérennes (cacao, café, hévéa) et vivrières (banane plantain, riz, maïs), ainsi que le commerce, illustrant une dépendance à l'agriculture et aux échanges commerciaux pour les moyens de subsistance.

- **Description du Centre de Santé Rural (CSR) de Ziduho-Bouénou :**

Infrastructure et Équipement

Le centre est équipé d'un dispensaire et d'une maternité. Il dispose d'une signalétique et d'un espace d'accueil. Une fosse à brûlage artisanale est mentionnée pour la gestion des déchets, et les infrastructures hydrauliques incluent un puits. Cependant, les latrines sont non fonctionnelles, et il n'y a pas de préau de vaccination ni de fosse à placenta.

Services Assurés

Le CSR offre des consultations curatives, des soins de santé générale, des services nutritionnels, de vaccination, de suivi-évaluation, et de pharmacie. La maternité assure des consultations prénatales, des accouchements, le planning familial et le suivi postnatal.

Gestion des Déchets et Assainissement

La présence d'une fosse à brûlage artisanale indique une méthode de gestion des déchets. Cependant, l'absence de fosse à placenta et les latrines non fonctionnelles suggèrent que des améliorations sont nécessaires dans l'assainissement et la gestion des déchets médicaux.

Alimentation en Utilité

Le centre est alimenté en électricité par la CIE. L'approvisionnement en eau se fait via le puits de la localité, mais pourrait être affecté par des coupures fréquentes d'électricité affectant les pompes.

Aspect extérieur du CSR



Aspect intérieur du CSR

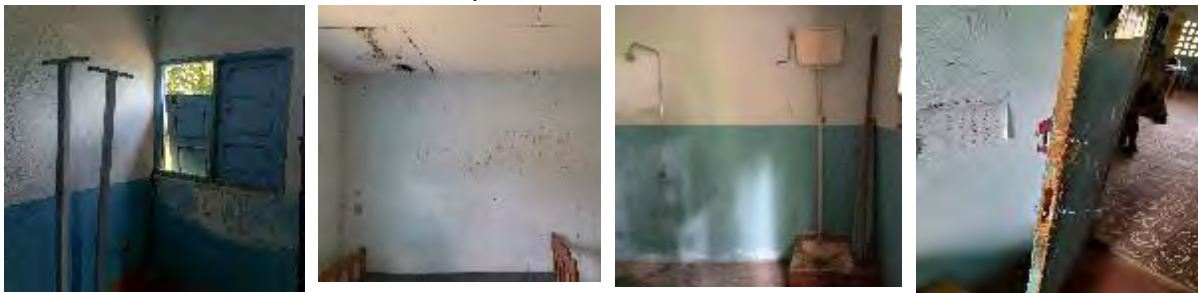


Planche 24 : Quelques illustrations du centre de santé de Ziduhou-Bouénou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

n. LOCALITE DE GUESSIGUIE

• Caractérisation de la Localité de Guessigué :

Guessigué est situé dans la sous-préfecture de Guessiguié, relevant d'Agboville, avec une population de 1200 habitants. La population est principalement composée d'autochtones Abbey, avec la présence d'autres groupes allogènes et allochtones. Cette diversité ethnique contribue à un riche tissu social et culturel.

Sur le plan éducatif, Guessigué est doté d'une (01) école préscolaire, de quatre (04) écoles primaires et d'un (01) collège, offrant un accès à une éducation variée. La localité est électrifiée par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose d'un château d'eau géré par la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), garantissant des services essentiels.

L'économie de Guessigué est dominée par l'agriculture avec la culture du cacao, du café, du cola, du palmier à huile et de l'hévéa. Ces cultures commerciales sont les principales sources de revenu pour les habitants.

- **Description du Centre de Santé Urbain (CSU) de Guessigué**

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend deux bâtiments, dont un bâtiment pour la maternité et deux (02) logements pour le personnel de santé. Il est équipé d'une (01) ambulance, de lits d'hospitalisation, et de bancs d'accueil. Ces infrastructures permettent une variété de soins médicaux.

Services Assurés

Le CSU offre une gamme de services de santé, y compris des consultations, des soins infirmiers, des accouchements, des hospitalisations, et des vaccinations, parmi d'autres services.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le centre dispose d'un incinérateur et de poubelles fermées et ouvertes, suggérant une certaine attention à l'hygiène et à l'assainissement. La gestion des déchets médicaux est une préoccupation constante dans les centres de santé, et une attention régulière est nécessaire pour maintenir des normes élevées.

Alimentation en Utilité

Le CSU bénéficie de l'électricité fournie par la CIE, mais il y a une absence d'eau potable, ce qui pose un défi significatif pour les opérations quotidiennes et l'hygiène. L'accès à l'eau potable est essentiel pour les soins de santé, et des mesures doivent être prises pour résoudre cette lacune.

o. LOCALITE DE NIELLE

- **Caractérisation de la Localité de Niellé :**

Niellé, située dans la sous-préfecture de Ouangolodougou, est peuplée principalement d'autochtones Senoufo, avec une population diversifiée incluant des Bété, Abbey, Baoulé, Yacouba, Abron, Gagou, Lobi, Malinké, et d'autres groupes de la CEDEAO. Cette diversité ethnique contribue à un riche tissu culturel.

Sur le plan éducatif, Niellé est bien équipée avec deux écoles préscolaires, huit écoles primaires et trois écoles secondaires, fournissant des opportunités éducatives complètes à ses jeunes résidents. Le village bénéficie de l'électricité fournie par la CIE et dispose d'un château d'eau et de six forages PMH, assurant un accès à l'eau potable et aux besoins hydrauliques.

Les activités économiques sont dominées par l'agriculture, avec une production de cultures pérennes (cacao, café, hévéa, anacarde) et vivrières (manioc, banane plantain, riz, maïs), ainsi que l'élevage et le commerce. Ces activités sont essentielles pour le soutien économique de la communauté.

- **Description du Centre de Santé Urbain (CSU) de Niellé :**

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend cinq bâtiments, y compris un (01) dispensaire, une (01) maternité, une (01) salle de consultation et de soin, un (01) laboratoire, une (01) pharmacie, et un bâtiment annexe pour les stagiaires. Il est équipé d'un (01) laboratoire, de neuf (09) lits et matelas, d'une (01) salle d'accouchement, d'une (01) salle de consultation, d'un (01) local pharmaceutique, d'un site d'entreposage, d'une clôture, d'un espace d'accueil, et d'un dispositif de séchage de linges.

Personnel

Le CSU dispose de trente-trois (33) personnels soignants, y compris des personnels techniques comme médecins, pharmaciens, biologistes, infirmiers, sage-femmes, aides-soignantes, et du personnel occasionnel (garçons et filles de salle, manœuvre, ambulancier, gardien, agent d'hygiène).

Services Assurés

Les services offerts incluent des consultations curatives et prénatales, des accouchements, des consultations post-natales, la mise en observation, la vaccination, la nutrition, la sensibilisation et lutte contre diverses maladies, et la vente de médicaments pharmaceutiques.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le CSU est équipé de toilettes/latrines, d'une fosse à placenta, d'une fosse à brûlage, et de poubelles, indiquant une certaine attention à l'hygiène et à l'assainissement.

Alimentation en Utilité

Le centre est alimenté en électricité par la CIE et en eau par SODECI, assurant le fonctionnement des équipements médicaux et l'hygiène nécessaire au sein du centre.



Vue de la pharmacie du CSR



Vue de l'équipement médical



Vue de l'ambulance du CSR

Planche 25 : Quelques illustrations du centre de santé de Niellé

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

p. LOCALITE DE TIENKO

• Caractérisation de la Localité de Tienko

Tienko, situé dans la sous-préfecture de Minignan, est peuplé d'autochtones Odienneka et de divers groupes allogènes et allochtones, incluant les Sénoufo, Tagbana, Malinké, Peulh, Mossi, Guinéens, Mauritaniens et Nigériens. Cette diversité ethnique contribue à un riche mélange de cultures et traditions.

La localité dispose de plusieurs établissements éducatifs, dont une école primaire avec cantine scolaire, un collège moderne, et une école franco-arabe, illustrant un engagement envers l'éducation. Tienko est électrifié et bénéficie d'infrastructures hydrauliques, assurant des services essentiels pour les habitants.

Les activités économiques sont dominées par l'élevage (bovin et caprin) et l'agriculture, avec une production de cultures pérennes (anacarde, coton) et vivrières (igname, riz, maïs, fonio, sorgho). Ces activités sont essentielles pour le soutien économique de la communauté.

• Description du Centre de Santé Urbain (CSU) de Tienko

Infrastructure et Équipement

Le centre comprend une salle d'accouchement, deux salles de consultation, des bureaux pour le personnel de santé, et une salle d'hospitalisation. Il est équipé d'un laboratoire d'analyse médicale, de lits, d'une pharmacie, d'une salle de consultation, d'une salle d'hospitalisation, et d'une chambre froide.

Personnel

Le CSU dispose de deux (02) infirmiers, une (01) sage-femme, deux (02) assistantes sociales, deux (02) filles de salle et un (01) technicien de laboratoire. Cette équipe multidisciplinaire permet une couverture étendue des besoins de santé.

Services Assurés

Les services offerts incluent la maternité, le dispensaire, des consultations, des hospitalisations, des analyses médicales et d'autres soins médicaux essentiels.

Gestion des Déchets et Assainissement

Les déchets sont entreposés loin du village et brûlés en plein air. Cette pratique indique une méthode de gestion des déchets, mais il pourrait être nécessaire d'améliorer la gestion des déchets médicaux pour une meilleure hygiène et sécurité.

Alimentation en Utilité

Le CSU est alimenté en électricité par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), assurant l'éclairage et le fonctionnement des équipements médicaux.



Planche 26 : Quelques illustrations du centre de santé de Tienko

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

q. LOCALITE DE GLANGOUALE

• Caractérisation de la Localité de Glangoualé

Glangoualé, située dans la sous-préfecture de Sipilou, est une communauté d'environ 2000 habitants composée d'autochtones Dan et Yacouba, avec une population allogène incluant les Toura, Sénoufo, Lobi, et Malinké, ainsi que des allochtones de la CEDEAO. Cette diversité ethnique enrichit la localité d'une variété de cultures et traditions.

L'éducation est assurée par une école préscolaire et deux écoles primaires, indiquant un investissement dans l'avenir des enfants. La localité est électrifiée par la CIE et dispose d'un château d'eau et de deux pompes hydrauliques manuelles (PMH), soulignant un accès à l'eau et à l'électricité.

Les activités économiques principales sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat. Ces activités témoignent d'une dépendance à l'agriculture et à l'économie locale pour les moyens de subsistance.

• Description du Dispensaire Rural de Glangoualé

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire comprend une salle de consultation, une salle de mise en observation, une salle de suite couche, une salle d'accouchement, et un logement pour l'infirmier. Il est équipé de lits, de potences, de chariots, d'une toise, d'un thermomètre, d'un tensiomètre, mais beaucoup de ces équipements sont en état de dégradation avancée.

Il a été constaté la construction d'une maternité par le conseil régional de la région du Tonkpi. Toutefois, cette maternité reste non fonctionnelle car elle n'a pas encore été équipée.

Personnel

Le personnel inclut un (01) infirmier et une (01) sage-femme, essentiels pour fournir des soins de base et des services de maternité.

Services Assurés

Les services offerts comprennent des soins curatifs, la vaccination, et des accouchements. Cependant, l'absence de préau de vaccination et l'état de dégradation des lits de maternité peuvent limiter l'efficacité des services.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le brûlage des déchets se fait à ciel ouvert, et il existe des fosses septiques non fonctionnelles et une absence de toilettes. La gestion des déchets médicaux, notamment les seringues et placenta, est artisanale, suggérant un besoin urgent d'amélioration dans les pratiques d'assainissement.

Alimentation en Utilité

Malgré l'électrification de la localité, le dispensaire souffre d'une absence d'électricité et d'eau courante, limitant sévèrement les capacités opérationnelles du centre.



Vue du dispensaire rural



Fosse à seringues



Vue du logement de l'infirmier



Fosse à placenta

Planche 27 : Quelques illustrations du centre de santé de Glangoulé

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

r. LOCALITE DE N'GUESSAN BRINDIKRO

• Caractérisation de la Localité de N'Guessan-Brindoukro :

N'Guessan-Brindoukro est située dans la sous-préfecture de Tienkoikro. La population se compose d'autochtones Agni Bona Abradé, Bron, Koulango, Barbô, Lobi ainsi que d'allogènes et d'allochtones de pays voisins tels que le Ghana, le Togo, le Bénin, le Mali et le Niger. Cette diversité culturelle enrichit la localité d'un éventail de pratiques et traditions.

En termes d'éducation, la localité dispose d'un groupe scolaire, indiquant une infrastructure éducative pour les jeunes résidents. Le village est électrifié et dispose

de quatre installations hydrauliques villageoises privées (HVA), assurant un accès à l'eau et à l'électricité.

L'économie de N'Guessan-Brindoukro est dominée par l'agriculture, avec la culture de l'anacarde, du cacao et de l'hévéa, ainsi que l'élevage domestique, particulièrement de la volaille, et le petit commerce. Ces activités reflètent une dépendance à l'agriculture et aux échanges commerciaux locaux.

- **Description du Dispensaire Rural de N'Guessan-Brindoukro**

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire est équipé de lits d'hôpitaux, de salles de consultation et d'observation, et d'une pharmacie. Ces installations sont essentielles pour offrir des soins médicaux de base à la population.

Services Assurés

Les services offerts incluent des consultations générales, des vaccinations, des pansements, de petites chirurgies, des perfusions, des injections, et des services d'accouchement. Ces services sont vitaux pour répondre aux besoins de santé de la communauté.

Alimentation en Utilité

Le dispensaire est connecté aux réseaux de la CIE et de SODECI, assurant l'accès à l'électricité et à l'eau. L'accès régulier et fiable à ces services est essentiel pour les opérations du centre de santé.



Dispensaire de N'Guessan
Brindikro



Salle de consultation et de
vaccination



Maternité de N'Guessan Brindikro



Salle d'observation

Planche 28 : Quelques illustrations du centre de santé de N'Guessan-Brindoukro

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

S. LOCALITE DE PITIENGOMON

• Caractérisation de la Localité de Pitiengomon :

Pitiengomon, situé dans la sous-préfecture de Niofoin, relevant de Korhogo, abrite une population autochtone Sénoufo, enrichie par les allochtones Malinké, Yacouba, Gouro, Tagbanan, et des allogènes venant du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Cette diversité ethnique crée un mélange dynamique de cultures.

Sur le plan éducatif, la localité dispose d'une école préscolaire, de deux écoles primaires et d'un collège privé, fournissant une base solide pour l'éducation des enfants. La localité est électrifiée par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et dispose de quatre forages équipés de pompes manuelles hydrauliques (PMH) ainsi qu'une pompe HVA, garantissant l'accès à l'eau potable.

Les activités économiques principales sont l'agriculture, avec des cultures telles que le coton, l'anacarde, le riz, l'arachide et le maïs, l'élevage, le commerce et l'artisanat. Ces activités reflètent une économie basée sur les ressources naturelles et le commerce local.

• Description du Dispensaire Rural de Pitiengomon :

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire comprend une (01) maternité, une (01) salle d'accouchement, une (01) salle de consultation délabrée, un espace dédié à l'accueil, et un (01) local pharmaceutique. Il est équipé de dix (10) lits et matelas, indiquant une capacité de soins et d'hospitalisation.

Personnel

Le dispensaire est géré par trois (03) personnels soignants, comprenant deux (02) infirmiers et une (01) sage-femme, fournissant une gamme de services médicaux essentiels à la communauté.

Alimentation en Utilité

Le dispensaire est alimenté en électricité par la CIE, mais souffre d'une absence d'eau courante. Les forages PMH servent d'alternative pour l'approvisionnement en eau, bien que cela puisse ne pas être suffisant pour répondre aux besoins de soins médicaux.



Planche 29 : Quelques illustrations du centre de santé de Pitiengomon

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

t. LOCALITE DE TANGAMOUROU

• Présentation détaillée de Tangamourou

Géographie et démographie

Tangamourou est une localité située dans le département de Tanda. Lors du dernier recensement, elle comptait précisément [nombre exact] habitants.

La communauté Brong est l'ethnie majoritaire. Les autres résidents sont issus des ethnies minoritaires suivantes : Koulango, Nafana, Yacouba, Lobi, Baoulé.

On dénombre aussi des travailleurs immigrés en provenance du Ghana, du Togo, du Bénin et du Niger employés dans des fermes ou plantations des environs.

Economie

Les activités économiques reposent sur l'agriculture avec des exploitations produisant de l'anacarde et de l'hévéa. Seul quelques familles pratiquent un élevage de volaille à petite échelle. Le commerce concerne aussi une partie de la population active.

Infrastructures

Sur le plan éducatif, le village dispose d'une école primaire publiques.

Côté santé, le centre de santé est la seule infrastructure médicale présente pour assurer l'accès aux soins de base. On trouve aussi: le réseau électrique national, 1 mini-château d'eau, 1 marché à Tanda situé à 5 km.

• Présentation du centre de santé

Infrastructure

Le centre de santé est constitué d'un bâtiment principal abritant une (01) salle d'examens médicaux, une (01) salle de soins, un (01) bureau pour le personnel soignant, des latrines et un incinérateur pour l'élimination des déchets. Un logement est également construit sur le site pour héberger l'infirmier affecté.

Services

Les services offerts par l'infirmier sont : consultations générales, pansements, vaccination, suivi de grossesses, accouchements simples et pesées pédiatriques. La structure est raccordée au réseau électrique (CIE) et à l'eau (SODECI).



Centre de santé



Logement de l'infirmier

Planche 30 : Vue du site du centre de santé de Tangamourou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

u. LOCALITE DE OFFA

• Caractérisation de la Localité d'Offa

Offa est située dans le département d'Agboville, peuplée principalement d'autochtones Abbey, avec la présence d'autres groupes ethniques allogènes et allochtones. Cette diversité contribue à une riche mosaïque culturelle.

La localité dispose de quatre établissements scolaires, montrant un engagement envers l'éducation. Offa est électrifiée par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et bénéficie d'un château d'eau, illustrant un accès à l'électricité et à l'eau.

Les activités économiques principales sont l'agriculture, avec une production de cultures commerciales telles que le cacao, le café, le cola, le palmier à huile et l'hévéa, ainsi que des cultures vivrières comme l'igname, le manioc, la banane, l'aubergine, le gombo et le piment.

• Description du Dispensaire Rural d'Offa

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire comprend un bâtiment principal, des WC, et un logement pour le personnel de santé (infirmier). Il est équipé de lits d'hospitalisation et de bancs d'accueil, permettant de fournir des soins médicaux de base.

Services Assurés

Le dispensaire offre des consultations, des soins infirmiers, des services d'accouchement, d'hospitalisation et de vaccination, essentiels pour répondre aux besoins de santé primaires de la communauté.

Gestion des Déchets et Assainissement

L'existence d'un incinérateur et de poubelles ouvertes suggère une attention à la gestion des déchets. Cependant, une amélioration et une maintenance régulières sont nécessaires pour assurer des pratiques d'assainissement efficaces et sûres.

Alimentation en Utilité

Le dispensaire bénéficie de l'électricité fournie par la CIE, mais souffre d'une absence d'eau potable, ce qui est un défi significatif pour les opérations quotidiennes et l'hygiène.

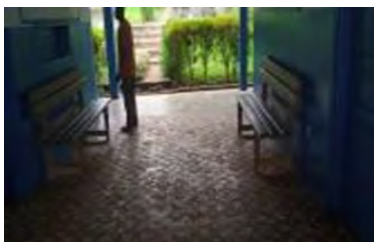


Planche 31 : Vue du site du centre de santé de Offa

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

v. LOCALITE DE BOTINDE

• Caractérisation de la Localité de Botindé :

Botindé, situé dans la sous-préfecture de Tiassalé, compte environ 7000 habitants. La localité dispose de trois établissements scolaires, dont une école préscolaire et deux écoles primaires, offrant des opportunités éducatives à ses résidents. La population s'engage activement dans l'agriculture, cultivant le cacao, le café, l'igname, le manioc, le maïs, la banane et l'arachide, ainsi que dans le commerce. L'accès à l'eau est facilité par un château d'eau et une installation Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), essentiels pour la communauté.



Photo 2 : Illustration de la source d'approvisionnement en eau potable de Botindé

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

• Description du Dispensaire Rural de Botindé :

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire comprend un bâtiment principal, des WC, un logement pour le personnel de santé (infirmier), une salle de consultation/bureau des sage-femmes, une pharmacie, et une salle d'accouchement.

Personnel

Le dispensaire est doté de personnel qualifié, y compris deux (02) saes-femmes et un (01) infirmier diplômé d'état, pour offrir une gamme de services médicaux essentiels à la communauté.

Services Assurés

Les services offerts incluent des consultations, des soins infirmiers, des services d'accouchement, d'hospitalisation, de vaccination, et de pharmacie.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le dispensaire utilise des poubelles ouvertes pour la gestion des déchets. Cependant, une meilleure gestion des déchets médicaux est cruciale pour maintenir des standards élevés d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Alimentation en Utilité

Bien que le dispensaire bénéficie de l'électricité, il souffre d'une absence d'eau potable. L'approvisionnement en eau est crucial pour les soins de santé, et des mesures doivent être prises pour résoudre cette lacune.

w. LOCALITE DE BROUBROU

• Caractérisation de la Localité de Broubrou :

Broubrou, situé dans la sous-préfecture de Tiassalé, a une population de 7538 habitants, principalement des autochtones Abbey, avec divers groupes allogènes et allochtones. Cette diversité crée une riche mosaïque culturelle.

La localité dispose de trois établissements scolaires, comprenant une école préscolaire et deux écoles primaires, montrant un engagement envers l'éducation des enfants. Broubrou est électrifié par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) et bénéficie d'un château d'eau et d'une installation Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), assurant un accès essentiel à l'eau et à l'électricité.

L'économie est dominée par l'agriculture, avec une production de cultures de rente telles que le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et le café, ainsi que des cultures vivrières comme le manioc, la banane, l'igname et les cultures maraîchères.

• Description et Évaluation du Dispensaire Rural de Broubrou :

Infrastructure et Équipement

Le dispensaire comprend un bâtiment principal, des WC, un logement pour le personnel de santé (infirmière), et est équipé d'une ambulance, de lits d'hospitalisation et de bancs d'accueil. Ces installations sont essentielles pour fournir des soins médicaux de base.

Services Assurés

Le dispensaire offre des consultations, des soins infirmiers, des services d'accouchement, d'hospitalisation, de vaccination et de pharmacie, essentiels pour répondre aux besoins de santé de la communauté.

Gestion des Déchets et Assainissement

Le dispensaire utilise des poubelles ouvertes pour la gestion des déchets. Une meilleure gestion des déchets médicaux est cruciale pour maintenir des standards élevés d'hygiène et de sécurité sanitaire ;

Alimentation en Utilité

Le dispensaire bénéficie de l'électricité, mais souffre d'une absence d'eau potable. L'approvisionnement en eau est crucial pour les soins de santé, et des mesures doivent être prises pour résoudre cette lacune.

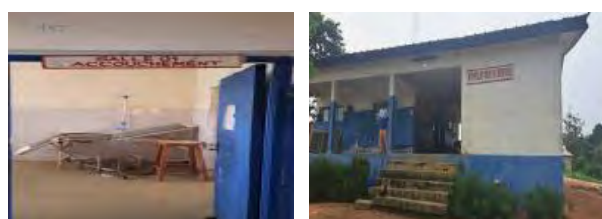


Planche 32 : Vue du site du centre de santé et d'une école primaire de la localité de Broubrou

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

x. LOCALITE DE BOHIBLY

• Caractérisation de la Localité de Bohibli :

Bohibli, faisant partie de la Sous-Préfecture de Péhé dans le Département de Toulepleu, compte environ 3000 habitants principalement de l'ethnie Guéré, un groupe autochtone du grand groupe des Krou. La localité est marquée par une mixité ethnique avec la présence de groupes allogènes et allochtones tels que les Baoulé, Malinké, Sénoufo, Burkinabé, Maliens et Guinéens.

- **Habitat** : Les habitations sont majoritairement traditionnelles, faites de terre avec des toits de paille, intégrant parfois des éléments d'architecture moderne.
- **Activités Économiques** : La population est fortement attachée à l'agriculture, cultivant des cultures de rente comme le cacao, le café, le palmier à huile et l'hévéa. La terre fertile favorise également les cultures vivrières, qui sont des sources essentielles de nourriture et de revenu.
- **Infrastructures et Équipements Collectifs** : Bohibli bénéficie d'infrastructures scolaires et sanitaires et est électrifiée. Toutefois, elle manque d'eau courante, les ménages dépendant d'une pompe hydraulique villageoise pour l'accès à l'eau.

• Situation Sanitaire et Projet de Construction du Dispensaire Rural de Bohibli :

Actuellement, Bohibli ne dispose pas de centre de santé. Un site a été alloué pour la construction d'un dispensaire, mais les travaux entamés en 2015 ont été abandonnés. Le site prévu est situé en plein milieu d'une broussaille, reflétant son abandon et son isolement.

Le projet envisagé inclut un dispensaire et une maternité pour fournir des soins de santé essentiels à la population. L'objectif est de fournir des consultations, des soins infirmiers, des services d'accouchement, d'hospitalisation, de vaccination, et des services de pharmacie.



Vue du site de construction du dispensaire
de Bohibli

Vue d'une école primaire

*Planche 33 : Vue du site du centre de santé et d'une école primaire de la localité de
Broubrou*

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, octobre 2023

1.5.3. Contraintes techniques, environnementales et sociales

Selon l'analyse de l'état initial des sites des travaux, les contraintes ou enjeux techniques, environnementales et sociales identifiés sont présentés comme suit :

1.5.3.1. Enjeux et contraintes techniques

Les sous-projets font face à des défis techniques concernant l'état des infrastructures existantes, les normes de construction, les équipements disponibles et les raccordements aux réseaux divers. Certains sites présentent des dégradations de bâtiments ou un manque de matériel médical adéquat, tandis que d'autres ne disposent pas des installations électriques et sanitaires conformes. Ces limitations techniques peuvent compliquer les travaux de réhabilitation et la mise aux normes des centres de santé. Les enjeux techniques identifiés sont présentés comme suit :

- Manque ou vétusté des équipements et matériels médicaux dans plusieurs centres, limitant les services de santé offerts
- Infrastructures (bâtiments, salles) endommagées ou en état de dégradation avancée dans certains centres
- Absence ou dysfonctionnement des installations électriques et d'accès à l'eau courante dans plusieurs structures
- Manque de logements décentes pour le personnel soignant sur les sites
- Défaut de constructions aux normes parasismiques et autres réglementations techniques dans certains centres
- Contraintes géotechniques sur des sites en pente ou avec présence de roches affleurantes

1.5.3.2. Enjeux et contraintes environnementales

Sur le plan environnemental, la proximité de nombreux sites avec des zones d'habitation engendre des risques de nuisances pour les riverains. Par ailleurs, l'absence fréquente d'infrastructures dédiées à la gestion des déchets médicaux et le recours à des modes d'élimination inappropriés créent des défis sanitaires et écologiques majeurs. L'amélioration de la gestion des déchets et de l'assainissement représente ainsi un enjeu primordial du sous-projet. Les enjeux environnementaux ainsi identifiés sont présentés comme suit :

- Sites souvent implantés à proximité des habitations, engendrant des risques de nuisances et pollution atmosphérique pour les résidents
- Végétation dense et non entretenue sur des parcelles délaissées

- Absence ou dysfonctionnement des installations de gestion des déchets médicaux (fosses à brûlage/placenta)
- Recours à des modes d'élimination rudimentaires et dangereux (brûlage à l'air libre, enfouissement) des déchets
- Problèmes d'hygiène et d'assainissement sur plusieurs sites (latrines insalubres ou inexistantes)

1.5.3.3. Enjeux et contraintes sociales

Les ESPC ont un rôle crucial pour l'accès aux soins des populations rurales. Leur réhabilitation et leur dotation en personnels et équipements adéquats sont essentielles pour améliorer l'état de santé des communautés concernées. Par ailleurs, l'implication des autorités locales et des habitants dans la réalisation des sous-projets favorisera l'appropriation et la pérennisation des infrastructures. Les enjeux sociaux identifiés sont présentés comme suit :

- La construction éventuelle de clôture pour chaque site et l'absence de titre foncier des parcelles allouées aux sous-projets pourrait créer dans certaines mesures des conflits fonciers
- Manque d'infrastructures et de personnel médical qualifié, limitant l'accès aux soins dans les villages
- Recours à l'automédication et à la médecine traditionnelle faute de centres de santé fonctionnels
- Sites pas toujours pourvus de documents fonciers en bonne et due forme
- Nécessité d'une sensibilisation des communautés sur l'importance et le fonctionnement des centres de santé
- Importance de l'implication et de l'appropriation communautaire dans la gestion des centres de santé
- Contrainte d'accessibilité pour certains villages avec des routes impraticables pendant la saison des pluies
- Nécessité de planifier des phases de travaux qui perturbent le moins possible le fonctionnement des centres et la continuité des soins
- Impératif de préserver la sécurité et la santé des patients et du personnel médical pendant le chantier
- Obligation de mettre en place des mesures pour limiter les nuisances sonores, les émissions de poussières, les risques de contamination pendant les travaux
- Importance de prévoir des modalités d'accès séparées entre le chantier et les infrastructures de soins en activité

1.6. Analyse de l'impact du Changement Climatique sur les Sous-Projet

Les sous-projets sont localisés dans diverses zones climatiques de la Côte d'Ivoire appartenant au climat tropical humide, caractérisé par des températures annuelles moyennes élevées (26 à 29°C) et d'abondantes précipitations.

Selon les projections climatiques du GIEC pour l'Afrique de l'Ouest, ce climat devrait subir les modifications suivantes d'ici 2050³⁹ :

- Hausse des températures moyennes
- Intensification des précipitations extrêmes
- Accroissement de la fréquence et/ou de l'intensité des tempêtes

Ces changements climatiques sont susceptibles d'impacter les sous-projets de plusieurs manières :

- La hausse des températures pourrait accentuer l'inconfort thermique au sein des ESPC et augmenter les besoins en systèmes de climatisation.
- L'intensification des précipitations extrêmes risque d'engendrer des inondations plus fréquentes, entraînant des dommages aux infrastructures et une interruption des services de soin.
- L'accroissement des tempêtes est également de nature à endommager les bâtiments et équipements des ESPC.

D'autre part, les émissions directes de gaz à effet de serre des sous-projets étant limitées (consommation d'énergie et matériaux de construction), l'adoption de mesures d'éco-conception (efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.) permettra de les réduire. Toutefois, une quantification des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) susceptible des générer par les sous-projets a été réalisée à la section 7.

³⁹ GIEC, 2014: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability

SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL **DE L'ÉVALUATION** ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS- PROJETS

2.1. Cadre politique en lien avec les Sous-projets

2.1.1. Cadre politique national

Le cadre politique national concerne la lutte contre les changements climatique, la protection de l'environnement, la santé, la lutte contre la pauvreté, le bien-être social, le genre, etc.

2.1.2. Politique en matière de protection de l'environnement

Inquiets des signes préoccupants du changement climatique, les autorités de Côte d'Ivoire ont depuis de nombreuses décennies fait de la protection de l'environnement une priorité centrale lors de la création et de la réalisation de leurs politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement. En effet, la détérioration constante des ressources naturelles a poussé le gouvernement à mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement.

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a instauré diverses réglementations en matière environnementale. Les premières étapes de ce processus incluent la création du Comité National de la Protection de la Nature par le décret n°60-355 du 02 novembre 1960, suivi de sa réorganisation conformément au décret n°64-415 du 04 novembre 1964.

Le tournant majeur dans la politique environnementale ivoirienne a été marqué par la participation du pays à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain à Stockholm en 1972. Cette participation a conduit à la création du tout premier ministère de l'Environnement en 1981-1983. La Conférence sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 a donné naissance à l'Agenda 21 et au Plan National d'Action Environnemental (PNAE) en 1996. Ce plan englobe dix programmes orientés vers :

- (i) Le développement agricole durable ;
- (ii) La préservation de la diversité biologique ;
- (iii) La gestion des établissements humains ;
- (iv) La gestion de la zone littorale ;
- (v) La lutte contre les pollutions et les nuisances industrielles ;
- (vi) La gestion intégrée de l'eau ;
- (vii) L'amélioration de la gestion des ressources énergétiques ;
- (viii) La recherche, l'éducation, la formation ;
- (ix) La gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale, et ;
- (x) L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

D'autres mesures ont également été mises en place, telles que le Code de l'Environnement et le Code de l'Eau, en plus de programmes dédiés à la gestion des déchets urbains et à la réduction de la pauvreté. Ces plans et programmes intègrent des considérations environnementales cruciales dans le processus de développement, mais le principal défi réside dans leur mise en œuvre cohérente.

Cette politique environnementale exige la prise en compte de l'impact environnemental des sous-projets et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Par conséquent, dans le cadre des travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions de la Côte d'Ivoire, l'CG PA-PSGOUV est tenue de prendre des mesures appropriées pour préserver les ressources naturelles telles que les eaux souterraines, la flore, la faune, etc.

2.1.3. Politique nationale sur les changements climatiques

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement ivoirien, par le biais du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), a entrepris des actions majeures, dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012. La Stratégie Nationale de Changement Climatique repose principalement sur sept (07) axes stratégiques, lesquels englobent les cinq piliers initialement définis à Bali lors de la COP13 en 2007, à savoir : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement.

Ces axes stratégiques se détaillent comme suit :

- Axe stratégique 1 : Promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du Programme National CC ;
- Axe stratégique 3 : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs (REDD+, MDP, etc.) ;
- Axe stratégique 4 : Renforcer et promouvoir les actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- Axe stratégique 5 : Promouvoir la recherche, le développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- Axe stratégique 6 : Gérer les risques de catastrophes naturelles ;
- Axe stratégique 7 : Renforcer la coopération internationale et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la Politique Nationale CC.

À la lumière de cette stratégie, l'CG PA-PSGOUV est tenue de prendre des mesures spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière de changement climatique. En d'autres termes, Elle doit aligner ses actions sur les objectifs de la politique nationale de changement climatique et prendre des mesures concrètes pour préserver l'environnement et contribuer à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ses projets de développement.

2.1.4. Politique sanitaire et d'hygiène du milieu

La politique de santé en Côte d'Ivoire s'appuie sur les Soins de Santé Primaires (SSP) et est gérée par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle (MSHP-CMU). Au niveau régional, cette politique est déployée par les Directions Régionales et leurs structures décentralisées. Le ministère accorde une attention particulière aux domaines de la santé et de l'hygiène, incluant des initiatives telles que l'élimination des excréta et des déchets, y compris les déchets biomédicaux, la sensibilisation des communautés aux bienfaits de l'hygiène environnementale, la promotion de solutions d'assainissement abordables, la diffusion et l'application des règles d'hygiène, et bien d'autres encore.

Dans le cadre des travaux actuels, les organes locaux du ministère (Sous-préfecture) seront sollicités pour encourager les meilleures pratiques en matière d'hygiène et de santé. L'objectif est de prévenir les maladies et les accidents professionnels en sensibilisant la population et en favorisant des conditions de vie plus saines.

2.1.5. Politique Genre et équité

La Politique Nationale du Genre a abouti à l'adoption de la Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre (SNVBG). Cette stratégie a pour but de prévenir efficacement les violences basées sur le genre, de poursuivre les auteurs de ces violences, de réformer le secteur de la sécurité et le DDR pour y intégrer la prévention et la répression de ces violences, de fournir une prise en charge multisectorielle aux survivants, et de recueillir des données éthiques, fiables et à jour sur les VBG. Elle repose sur cinq axes prioritaires visant à instaurer l'égalité en droits et en dignité entre les femmes et les hommes, conformément à l'article 4 de la constitution ivoirienne qui consacre l'égalité entre les sexes, principe également retrouvé dans plusieurs lois (Code du travail, loi portant statut général de la fonction publique, loi sur le mariage, loi relative aux successions).

En un mot, cette stratégie vise à promouvoir l'égalité en droits et en dignité pour tous les citoyens, ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Les principaux axes et effets de cette stratégie sont les suivants :

- Axe Prioritaire 1 : Prévention
- Effet : Prévention efficace des violences basées sur le genre par les communautés, les autorités, les forces de sécurité et de maintien de la paix.
- Axe prioritaire 2 : Justice et lutte contre l'impunité
- Effet : Poursuite en justice des auteurs de VBG et exécution des jugements.
- Axe prioritaire 3 : Réforme du Secteur de la Sécurité, DDR et Violences Sexuelles
- Effet : Intégration de la prévention et de la répression des violences sexuelles et d'autres violences basées sur le genre dans la réforme du secteur de la sécurité et le DDR.

- Axe prioritaire 4 : Prise en charge multisectorielle
Effet : Les survivants ont accès à des services médicaux, psychosociaux, juridiques et judiciaires, ainsi qu'à un soutien pour une réintégration socio-économique de qualité adaptée à leur âge.
- Axe prioritaire 5 : Coordination et collecte des Données
Effet : Disponibilité de données éthiques, fiables et actualisées sur les VBG.

Dans le cadre des sous-projets en cours, il est impératif de se conformer aux dispositions de cette stratégie afin de contribuer à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

2.1.6. Politique de lutte contre la pauvreté

Le Plan National de Développement (PND) intègre l'amélioration des conditions de vie des populations par le biais de plusieurs priorités gouvernementales. Ces priorités englobent l'assainissement du milieu, l'accélération de la croissance économique, la transformation de l'économie ivoirienne, le renforcement du capital humain, l'instauration d'un équilibre économique et social, ainsi que la stabilité budgétaire.

La mise en œuvre des sous-projets contribuera d'une manière ou d'une autre à concrétiser ces objectifs. En effet, la réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) fournissent des services de soins essentiels de proximité, renforcent les compétences, créent des emplois locaux, favorisent l'inclusion sociale et stimulent le développement économique local, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

2.1.7. Politique de décentralisation

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est responsable de la mise en place et du suivi de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire. À travers ce processus de décentralisation et de régionalisation, le gouvernement ivoirien poursuit plusieurs objectifs fondamentaux, notamment : (i) assurer un partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales, (ii) responsabiliser la population dans la gestion de son développement, (iii) renforcer la démocratie locale, et (iv) encourager une approche participative du développement.

Lors de la mise en œuvre des sous-projets, il est impératif d'intégrer toutes les parties prenantes au niveau sous-préfectoral, tout en respectant la politique de décentralisation du pays. Cette démarche consiste à engager les autorités locales, la population et les acteurs concernés, dans le but de promouvoir une approche participative et collaborative en vue d'atteindre les objectifs des sous-projets.

2.1.8. Plan National de Développement (PND)

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025 intègre la préservation de l'environnement au sein de son cinquième axe, intitulé "Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique". Le PND accorde une grande importance à la protection de l'environnement, à la promotion d'une économie verte, et à la réduction de la déforestation. Dans le cadre de son objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, l'axe stratégique 5 se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC), doivent être exécutés en conformité avec les normes environnementales pour préserver la qualité de vie des populations locales et protéger les ressources naturelles.

2.1.9. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021-2025

❖ **Plan National de Développement Sanitaire**

Le PNDS 2021-2025 ambitionne pour la Côte d'Ivoire, « un système de santé performant, intégré, responsable et efficient, garantissant à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire, en particulier les personnes les plus vulnérables, un état de santé optimal pour soutenir la croissance et le développement durable du pays vers l'atteinte de l'émergence ». Afin de soutenir l'ambition de développement social du Gouvernement, le PNDS envisage de contribuer au renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale à travers trois priorités stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé ; (ii) le renforcement de l'offre et l'accessibilité des populations aux soins ; et (iii) le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies.

Ces priorités stratégiques ont été déclinées en sept résultats censés induire les changements souhaités pour améliorer l'état de santé des populations.

- Résultat d'Effet 1 : les acteurs aux niveaux central, déconcentré et décentralisé du système de santé assurent un leadership, un management et un financement efficaces, et inclusifs
- Résultat d'Effet 2 : Le système de planification, de suivi et d'évaluation assure une utilisation adéquate de l'information sanitaire pour la prise de décision en vue d'une mise en œuvre efficace des interventions sanitaires
- Résultat d'Effet 3 : Le système de santé assure les investissements adéquats pour des services
- de santé de qualité et accessibles

- Résultat d'Effet 4 : Le système de santé assure une meilleure prévention et prise en charge des maladies
- Résultat d'Effet 5 : Le système de santé assure une meilleure prise en charge des groupes spécifiques prioritaires
- Résultat d'Effet 6 : Le système de santé assure une réponse efficace aux urgences de santé publique
- Résultat d'Effet 7 : Les populations, en particulier les plus vulnérables, utilisent des services de santé de qualité et adoptent des comportements adéquats favorisant une meilleure santé.

❖ **Système de Santé ivoirien**

Le système de santé ivoirien est de type pyramidal à trois niveaux et deux versants : l'un gestionnaire et l'autre offre de soins.

L'arrêté n°028/MSP/CAB du 08 février 2002 portant détermination de la pyramide sanitaire et répartition des établissements et services publics sanitaires définit les différents niveaux de cette pyramide comme suit :

- Le niveau périphérique qui correspond au district sanitaire ou direction départementale ;
- Le niveau intermédiaire qui correspond à la direction régionale ;
- Le niveau central qui correspond aux directions centrales et au cabinet.

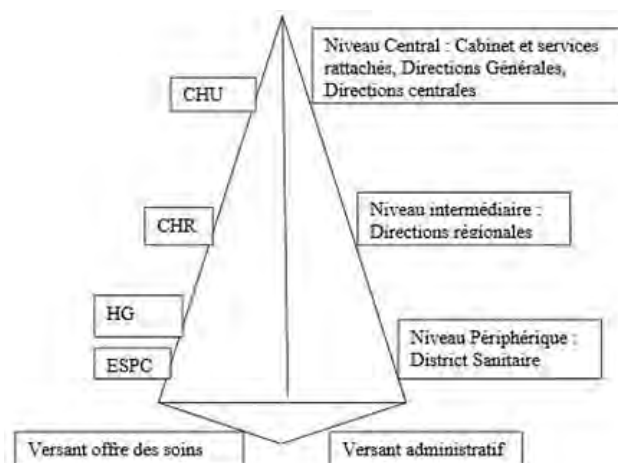


Figure 4 : Schéma du système de santé ivoirien

Source : MSHPCMU

Le système de sanitaire est un ensemble regroupant le secteur public, privé et communautaire dans un principe de continuum et de complémentarité de l'offre de soins. La gestion du système sanitaire est faite sur un modèle pyramidal avec deux versants : le versant administratif et le versant offre de soins. Chaque versant comprend trois niveaux et des composantes spécifiques.

❖ **Le versant administratif**

Les différents organes du ministère de la Santé assurent l'administration du système sanitaire dans sa globalité par les organes créés et repartis aux différents niveaux de la pyramide sanitaire, et ce conformément aux textes en vigueur. On distingue :

Le niveau central comprend le cabinet du ministre, les services rattachés au cabinet, deux directions générales, les directions centrales et les Établissements Publics Nationaux.

Le niveau intermédiaire correspond aux directions régionales au nombre de 19, chargées de coordonner les activités des services de santé implantés dans leur ressort territorial.

Le niveau périphérique représenté par 83 districts sanitaires qui constituent le niveau opérationnel du système. À chaque district sont rattachés des structures sanitaires de premier niveau et un hôpital de référence pour la mise en œuvre des soins de santé primaires.

❖ **Le versant offre de soins**

Le système de soins selon le versant soins comprend les secteurs public et privé. Ces deux secteurs obéissent aux mêmes critères de découpage et de classification selon la pyramide sanitaire nationale. La catégorisation des établissements sanitaires publique et privée respecte la logique du niveau de plateau technique et de prestations offertes.

Le premier niveau, point d'entrée dans le système, est constitué des Etablissement Sanitaire Public de Premier Contact. Ce sont au niveau public les centres de santé (urbains et ruraux), les formations sanitaires urbaines et au niveau privé est représenté par les infirmeries, les cabinets médicaux et les centres médicaux.

Le deuxième niveau est constitué au niveau du public des établissements sanitaires de recours pour la première référence (hôpitaux généraux et centres hospitaliers régionaux, centres hospitaliers spécialisés). Le privé se compose de centres médicaux spécialisés et de cliniques.

Le troisième niveau comprend les établissements sanitaires de recours pour la deuxième référence. Ce niveau comprend l'Institut de Cardiologie d'Abidjan, l'Institut Raoul Follereau, l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), l'Institut National de la Santé Publique (INSP), le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), le Laboratoire National de la Santé Publique (LNSP) et le SAMU dans le secteur public. Le secteur privé au niveau tertiaire comprend les polycliniques, les laboratoires et les imageries.

2.1.10. Politique Nationale d'Hygiène Hospitalière

La Côte d'Ivoire, dans le cadre de sa quête pour une qualité durable des soins et la sécurité des patients et du personnel soignant, met en œuvre une politique d'hygiène hospitalière responsable, équitable, et éthique, en accord avec le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Cette politique vise à créer un environnement sain, sécurisé, et approprié pour le travail et les soins des usagers et du personnel de santé, en harmonie avec les valeurs d'équité, de justice sociale, d'éthique, et de solidarité.

La CG PA-PSGOUV en collaboration avec le MSHPCMU devra veiller à établir des protocoles d'hygiène rigoureux, former le personnel aux pratiques d'hygiène, et assurer la disponibilité des installations sanitaires adéquates.

2.1.11. Politique Nationale d'Amélioration de la Qualité des Soins et des Services de Santé en Côte d'Ivoire

Ce document d'orientation garantit la qualité de l'offre de soins en définissant le cadre général de qualité dans le secteur de la santé, avec un accent particulier sur les infrastructures et équipements. Les stratégies 17, 18, et 19 visent à promouvoir des normes de construction et d'équipement, à mettre en place une politique de maintenance des infrastructures et des équipements, et à renforcer la gestion de la métrologie des équipements médicaux et de mesure.

La CG PA-PSGOUV en collaboration avec le MSHPCMU devra veiller à se conformer aux normes de construction / réhabilitation et d'équipement. De plus, un plan de maintenance des installations et de gestion de la métrologie des équipements médicaux doit être établi.

2.1.12. Politique Nationale de Sécurité des Injections et de Gestion des Déchets Médicaux

Adoptée en 2009, cette politique vise à protéger les patients, le personnel de santé, la population, et l'environnement contre les risques liés aux injections non nécessaires et à une gestion irrationnelle des déchets médicaux.

La CG PA-PSGOUV en collaboration avec le MSHPCMU devra veiller à élaborer un plan de gestion des déchets médicaux, mettre en œuvre des procédures de sécurité pour les injections, et sensibiliser le personnel.

2.1.13. Stratégie Nationale de Gestion des Déchets (SNGD)

La vision de la SNGD est de gérer les déchets de manière intégrée, durable, et en partenariat, assurant ainsi la protection de l'environnement et le bien-être des populations d'ici 2020, en favorisant la récupération, le recyclage, et le réemploi des déchets valorisables.

L'CG PA-PSGOUV devra établir un système de gestion des déchets qui favorise la récupération, le recyclage et le réemploi des déchets valorisables. En outre, des partenariats pour promouvoir une gestion responsable des déchets doivent être envisagés. Cela garantit une gestion écologique des déchets dans les centres de santé ruraux.

2.1.14. Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène

Cette stratégie vise à créer des conditions propices à la vie et au travail dans un environnement sain, conforme à la loi fondamentale et aux valeurs de responsabilité, d'équité, de justice sociale, d'éthique, de solidarité, et de civisme dans la perspective de l'émergence de l'Ivoirien nouveau.

L'CG PA-PSGouv en collaboration avec le MEPS devra veiller à mettre en place des conditions d'hygiène, sensibiliser le personnel et les usagers à l'importance de l'hygiène, et promouvoir des pratiques d'hygiène et de civisme au sein des centres de santé ruraux. Cela garantira un cadre de vie propre et sain pour tous.

2.1.15. Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), adoptée en décembre 2011, vise à initier la promotion du développement durable en créant les conditions propices à son avancement. Son objectif est de définir des mesures et des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, tout en inversant la tendance à l'appauvrissement des ressources environnementales. Cette stratégie cherche également à assurer une croissance économique équitable avec un impact social positif, tout en préservant l'environnement pour les générations futures.

La SNDD repose sur sept orientations stratégiques, dont les objectifs sont les suivants :

1. Orientation stratégique 1 : Information, sensibilisation, participation et gouvernance.
 - Faire connaître le concept du développement durable à l'ensemble de la société.
 - Créer des conditions favorables à la participation du public dans le processus décisionnel, à l'accès à l'information, et à l'accès à la justice.
2. Orientation stratégique 2 : Éducation et formation.
 - Intégrer l'Éducation pour le développement durable dans le système éducatif formel.
 - Favoriser la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel.
 - Renforcer les capacités des professionnels.
3. Orientation stratégique 3 : L'État, avant-garde du développement durable.
 - Mobiliser les pouvoirs publics au plus haut niveau.
 - Améliorer la cohérence des politiques.
 - Intégrer le développement durable dans le fonctionnement de l'administration centrale et des établissements sous tutelle.
4. Orientation stratégique 4 : Villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire.

- Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des collectivités territoriales.
- Intégrer le développement durable dans l'aménagement du territoire.

5. Orientation stratégique 5 : Environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur.

- Consolider le cadre juridique et les normes du développement durable.
- Actualiser le dispositif institutionnel.
- Instaurer une fiscalité favorable aux initiatives volontaires.
- Améliorer la gouvernance des systèmes de financement du développement durable.

6. Orientation stratégique 6 : Engager la société dans une économie respectueuse de la planète.

- Mettre en place les conditions pour que les entreprises assument leurs responsabilités écologiques et sociétales.
- Développer les « filières vertes ».
- Promouvoir les achats publics durables.

7. Orientation stratégique 7 : Coopération régionale et internationale.

- Défendre les intérêts nationaux au niveau régional et international.
- Participer à la solidarité régionale et internationale.

La mise en œuvre de la politique du gouvernement ivoirien en matière d'environnement et de développement durable nécessite la collaboration des acteurs relevant du MINEDDTE ainsi que des acteurs des départements sectoriels concernés par les questions d'environnement et de développement durable.

2.2. Cadre juridique en lien avec les Sous-projets

2.2.1. Cadre juridique national

La Côte d'Ivoire a établi un corpus de lois en vue de la protection de son environnement. Ces lois englobent divers aspects, tels que la qualité de l'environnement, la santé et la sécurité, la préservation de zones sensibles, la réglementation de l'occupation des sols, la gestion des ouvrages, ainsi que le contrôle des produits chimiques. Ces dispositions législatives fournissent un cadre juridique essentiel pour la réalisation d'évaluations environnementales en général, et spécifiquement pour la réalisation du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

En 2021, les Termes de Référence (TDR) ont été édités, offrant des directives et un modèle indicatif pour la rédaction du CIES, servant ainsi de référence précieuse pour l'élaboration du CIES des divers travaux à réaliser. L'ensemble de ces textes légaux et réglementaires, y compris les TDR, ont guidé la mise en œuvre des sous-projets et

la rédaction du rapport du CIES. En particulier, les réglementations pertinentes applicables au contexte des travaux sont présentées comme suit.

2.2.1.1. Exigences en matière de permis

Les exigences environnementales et sociales en matière de permis et de réglementation pertinentes pour les travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement des 40 ESPC dans 14 régions de la Côte d'Ivoire sont décrites ci-dessous.

2.2.1.1.1. Réglementation environnementale et délivrance de permis

Un Constat d'impact environnemental et social est exigé avant d'entreprendre les travaux, tel que prescrit par **la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement**. Cette loi établit le cadre général pour le renforcement des dispositions légales et institutionnelles en matière d'environnement. Elle stipule, en son article 20, que "les bâtiments, installations classées, véhicules et véhicules automobiles, activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, qu'ils soient détenus ou exploités par des personnes physiques ou morales, doivent être conçus et exploités en conformité avec les normes techniques actuelles visant à préserver la qualité de l'air."

L'Agence nationale de l'environnement (ANDE), relevant du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), joue un rôle prépondérant dans le processus d'autorisation environnementale en Côte d'Ivoire. L'ANDE assume la supervision des évaluations environnementales nationales depuis leur demande initiale et la sélection des domaines concernés jusqu'à la détermination de leur portée, leur évaluation, leur examen, et enfin la prise de décision concernant l'approbation des permis environnementaux.

La décision finale quant à l'approbation du permis environnemental relève du Ministre en charge de l'environnement, conformément à l'article 19 du **Décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996, qui définit les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement**. Dans le cadre de l'examen du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), un comité technique interministériel sera mis en place par l'ANDE. Ce comité regroupera des ministères concernés ayant une connexion logique avec les sous-projets, des experts qualifiés, ainsi que des organismes ivoiriens tels que le Centre ivoirien de lutte contre la pollution (CIAPOL).

2.2.1.1.2. Autres exigences en matière de permis environnementaux et sociaux

Un certain nombre d'autres permis environnementaux et sociaux devraient être requis dans le cadre de la réhabilitation/ construction et l'équipement des 40 ESPC. Les permis et autorisations prévus requis pour entreprendre des activités liées aux sous-projets sont énumérés ci-dessous:

❖ **Défrichement et construction**

L'article 1er du **décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 réglementant le permis de construire (Permis de Construire)**, stipule que toute personne souhaitant construire un bâtiment, à usage d'habitation ou non, doit obtenir une autorisation administrative préalable. Cette autorisation est délivrée après que les services compétents du ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme (MCLU) ont effectué les contrôles nécessaires pour s'assurer que la construction des sous-projets est conforme aux règles de construction et d'urbanisme applicables à l'emplacement où il doit être construit.

La CG PA-PSGOUV devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour la réhabilitation/ construction et l'équipement des 40 ESPC, conformément aux réglementations en vigueur, telles que le permis de construire. Il doit également veiller à ce que le projet réponde aux exigences en matière d'urbanisme.

❖ **Prélèvement et utilisation de l'eau**

La loi n° n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant **Code de l'eau** prévoit en son article 12 une autorisation de prélèvement d'eau dans le domaine hydraulique public. Une autorisation d'exploitation de forage privé est également prévue conformément au **décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères.**

En cas de prélèvement de l'eau d'une ressource naturelle dans le cadre de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux devront disposer de toutes les autorisations nécessaires pour le prélèvement de l'eau.

❖ **Évacuation de l'eau**

La norme sur les eaux usées de la Côte d'Ivoire (**Arrêté n° 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008: réglemente le contrôle des rejets et émissions des installations classées** - en particulier, l'élimination des eaux usées et boues (article 6), les émissions de gaz (article 7) et la surveillance des rejets et émissions (article 10)) prévoit des normes spécifiques sur la qualité des effluents d'eau.

A la livraison des travaux, la CG PA-PSGOUV devra veiller à s'assurer que le système d'évacuation des eaux usées des centres de santé est conforme aux normes locales et aux réglementations en vigueur.

2.2.1.2. Autres exigences applicables aux sous-projets

En plus des règlements officiels et des exigences liées à l'obtention de divers permis ou autorisation pour l'exécution de certaines activités des sous-projets, il est important de noter que la Côte d'Ivoire dispose d'autres textes juridiques pertinents qui s'appliquent également lorsqu'il s'agit de mener des travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement des 40 ESPC. Ces textes juridiques complémentaires sont présentés dans la matrice d'analyse ci-après :

Tableau 44 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable aux sous-projets

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
CONSTITUTION		
Loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 portant constitution de Côte d'Ivoire	La Constitution ivoirienne de novembre 2016 telle que modifiée par la Loi constitutionnelle du 19 mars 2020 énonce dans son préambule que le peuple de Côte d'Ivoire s'engage à (i) sauvegarder sa souveraineté sur les ressources nationales et à en assurer une gestion équitable pour le bien- être de tous, (ii) promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, (iii) promouvoir la transparence dans la conduite des affaires, (iv) défendre et conserver notre patrimoine culturel et (v) contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain pour les générations futures. Article 4 : Tous les Ivoiriens naissent et demeurent libres et égaux en droit. Nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison de sa race, de son ethnie, de son clan, de sa tribu, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa région, de son origine sociale, de sa religion ou croyance, de son opinion, de sa fortune, de sa différence de culture ou de langue, de sa situation sociale ou de son état physique ou mental Article 9 : « Toute personne a droit à l'éducation et à la formation professionnelle. Toute personne a également droit à un accès aux services de santé ». Il s'agit d'un pas important étant donné que la première constitution ne comportait aucun article relatif à la protection de l'environnement. Article 27 : « Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles ». Article 40 : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'État s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'État et les Collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'État et les Collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation ». Article 40 : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale ». L'Etat s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'Etat et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'Etat et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation.	Préservation de l'environnement et cadre de vie des populations riveraines des sous-projets. Il est donc important de prendre des dispositions pour préserver l'environnement contre toute forme de pollution en vue de le maintenir sain et l'indemnisation des personnes, dont les biens, sont impactés par les travaux.
LOIS		
Loi n° 62-248 du 31 juillet 1962 instituant	Article 15 : « Le médecin doit exercer sa profession dans des conditions lui permettant l'usage régulier d'une installation et des moyens techniques nécessaires à son art. »	Le Projet doit garantir le minimum nécessaire au niveau des conditions de travail et des moyens

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
un code de déontologie médicale		techniques au sein de l'ESPC afin de permettre au personnel médical d'exercer dans les conditions lui permettant l'usage régulier d'une installation et des moyens techniques nécessaires à son art.
Loi n° 64-291 du 1er août 1964 portant code douanier	Article 6 : «1) Les droits d'importation constituent le tarif d'entrée. 2)° Le tarif d'entrée comprend : le droit de douane et des droits fiscaux. 3) ° Le tarif des droits de douane comprend, un tarif général, des tarifs intermédiaires, un tarif minimum et des tarifs privilégiés. 4)° Le tarif général est applicable aux marchandises qui ne sont pas admises aux tarifs intermédiaires, au tarif minimum ou aux tarifs privilégiés. 5)° Les exonérations et les réductions des droits de douane résultent des accords internationaux ». Article 7 : « L'octroi des exonérations et des réductions de droits est subordonné au transport direct des marchandises et à la justification de leur origine privilégiée ».	Les entreprises en charge des travaux devront payer les taxes liées aux importations.
Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et des substances nocives	La Loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances toxiques nocives interdit, sur toute l'étendue du territoire, tous actes relatifs à l'achat, à la vente, à l'importation, au transit, au transport, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives En son article 1, cette Loi énonce que : « Sont interdits sur toute l'étendue du territoire, tous les actes relatifs à l'achat, à la vente, l'importation, au transit, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ». L'article 3 quant à lui précise que : « Lorsque l'infraction est commise dans le cadre de l'activité d'une personne morale, la responsabilité pénale incombe à toute personne physique préposée ou non, qui de par ses fonctions, a la responsabilité de la gestion, de la surveillance ou du contrôle de cette activité. La personne morale en cause est tenue solidairement avec le ou les condamnés au paiement des amendes, réparations civiles, frais et dépens ».	Cette Loi fixe les pénalités encourues par les responsables de projet en cas de non-respect de leur obligation de préserver l'environnement et le cadre de vie des populations riveraines lors de la réalisation des travaux LA CG PA-PSGOUV devra prendre les dispositions en vue du respect des dispositions de cette loi.
Loi n° 99-477 du 2 août 1999 Portant Code de Prévoyance Sociale telle que modifiée par l'Ordonnance N°2012-03 du 11 janvier 2012, modifiée à son tour par l'ordonnance	Cette loi dispose en son article 1 que « Le service public de la Prévoyance sociale a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière (i) d'accidents du travail et de maladies professionnelles, (ii) de maternité, (iii) de retraite, d'invalidité et de décès (...) ». L'article de cette loi précise que « Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), tout employeur occupant des travailleurs salariés tels que définis à l'Article 2 du Code du Travail. L'affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié ». Sur la base cette Loi, « L'employeur est tenu de déclarer dans un délai de quarante-huit heures tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de la maladie professionnelle. En ce qui concerne les maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie est assimilée à la date de l'accident » (article 71). Et l'employeur est tenu,	Il est impératif que tous les employeurs soient déclarés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Cette déclaration se fait dès le premier contrat d'embauche d'un travailleur salarié.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
n°17-107 du 15 février 2017	dès la survenue de l'accident, (i) de faire assurer les soins de première urgence et (ii) d'aviser le médecin chargé des services médicaux de l'entreprise ou, à défaut, le médecin le plus proche (Article 73).	
Loi n°2001-476 du 09 Août 2001 portant Organisation générale de l'Administration territoriale	La loi n°2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire confirme le « principe de la libre administration » des collectivités locales et consacre le statut constitutionnel de la commune et de la région. Plusieurs textes de loi verront le jour pour concrétiser cette politique. Ce sont entre autres : - la Loi n°95-892 du 27 octobre 1995 relative à l'orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale ; - la Loi n°2001-476 du 09 août 2001 relative à l'orientation générale de l'administration territoriale ; - la Loi n°2001-477 du 09 août 2001 relative aux départements ; - la Loi n°2001-478 du 09 août 2001 portant création du District d'Abidjan	L'implication des autorités préfectorales, facilitera la sensibilisation des populations et la diffusion d'informations fiables.
Loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant Transfert et Répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales	Cette loi régit les compétences attribuées aux régions, départements, districts, villes et communes. Ce transfert de compétences a pour but le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, l'amélioration constante du cadre de vie.	Il est impératif de prendre en compte les intérêts des localités cibles des sous-projets.
Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier	Article 3 : Toutes les substances minérales, toutes les eaux minérales et tous les gîtes géothermiques contenus dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales, la zone économique exclusive et sur le plateau continental ainsi que son extension au-delà de deux cents miles marins jusqu'aux limites conventionnelles internationalement reconnues de la Côte d'Ivoire, sont propriétés de l'État de Côte d'Ivoire. Article 76 : Les autorisations d'exploitation de substances de carrières sont de deux (2) catégories : l'autorisation pour l'ouverture de carrières artisanales ; l'autorisation pour l'ouverture de carrières industrielles. Pour chaque catégorie de carrière, il existe deux types d'autorisations : l'autorisation pour les carrières permanentes, dite autorisation d'exploitation de substances de carrière ; l'autorisation pour les carrières temporaires, dite autorisation d'extraction de matériaux de carrière. Article 89 : L'autorisation d'extraction de matériaux de carrières n'intervient qu'après liquidation de la taxe d'extraction afférente au cubage pour lequel elle est demandée. Tout occupant légitime ou occupant du sol est tenu d'obtenir une autorisation avant toute exploitation de carrières sur son terrain. Article 127 (paragraphe 2) : L'occupation des terrains donne droit à une juste indemnité au profit de l'occupant et de l'occupant légitime du sol. Les modalités de cette indemnisation sont définies par décret. Article 140 : Les activités régies par la présente loi doivent être conduites de manière à assurer la protection de la qualité de l'environnement, la réhabilitation des sites exploités et la conservation du patrimoine forestier selon les conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.	Dans la mise en œuvre des sous-projets, l'ouverture et l'exploitation de carrière devront se faire conformément aux conditions édictées par la loi portant code minier.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la couverture maladie universelle	Article 10 : « La couverture maladie universelle est fondée sur les principes de solidarité nationale, d'équité et de mutualisation des risques. Les assurés sont couverts sans discrimination liée à l'âge, au sexe, à la religion, aux antécédents pathologiques ou aux zones de résidence ».	Les assurés pourront bénéficier des soins dans l'ESPC. Le personnel de l'ESPC pourra bénéficier de la couverture maladie universelle.
Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant Orientation sur le Développement Durable	Cette loi définit les objectifs fondamentaux, des acteurs du développement durable ainsi que les principes du développement durable. Elle vise entre autres à (i) préciser les outils de politique en matière de développement durable, (ii) intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés (iii) concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social et (iv) créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures. Article 5 : 5.11 : le principe de précaution lors de la planification ou de l'exécution de toute action, des mesures préliminaires sont prises de manière à éviter ou à réduire tout risque ou tout danger pour l'environnement. Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement. Si, à la lumière de l'expérience ou des connaissances scientifiques, une action est jugée susceptible de causer un risque ou un danger pour l'environnement, cette action n'est entreprise qu'après une évaluation préalable indiquant qu'elle n'aura pas d'impact préjudiciable sur l'environnement. 5.13 : le principe de prévention en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. 5.17 : le principe du respect de la capacité de support des écosystèmes Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes afin d'en assurer la pérennité. 5.18 : le principe de santé et de qualité de vie Toute personne a droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature et qui prend en compte les préoccupations relatives au développement durable. Article 37 : Le secteur privé applique les principes et objectifs du développement durable prévus par la présente loi dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de ses actions notamment par : - l'adoption des modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de production et de gestion responsable répondant aux exigences du développement durable ; - des évaluations environnementales et sociales en vue de vérifier l'impact de leurs activités sur l'environnement ; - la contribution à la diffusion des valeurs du développement durable et l'exigence de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ; - l'adoption d'une communication transparente sur leur gestion environnementale ; - le respect des exigences de la responsabilité sociétale des organisations pour la promotion du développement durable.	Les présents sous-projets veilleront à l'utilisation rationnelle des ressources, à la réduction de la pauvreté par le recrutement de la main d'œuvre locale et l'indemnisation juste et préalable des personnes impactées, à la gestion de façon saine et efficace des déchets produits par les différents chantiers. LA CG PA-PSGOUV veillera à l'application du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la présente étude.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale	Article 1 : « l'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome. Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationale. » Article 2 : « l'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont : • les Régions ; • les Départements ; • les Sous-Préfectures ; • les Villages. » Article 32 : « L'administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont : - les Régions ; - les Communes. ; - les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences : - l'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ; - la participation des populations à la gestion des affaires locales ; - la promotion et la réalisation du développement local ; - la modernisation du monde rural ; - l'amélioration du cadre de vie ; - la gestion des terroirs et de l'environnement. »	Les différentes institutions administratives cibles (Préfectures, Mairie, Sous -préfecture) doivent être consultées dans le cadre du processus de participation du public du présent CIES et être impliquées dans la mise en œuvre du PGES des sous-Projets.
Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail	Cette loi guide les relations individuelles et collectives dans le domaine du travail. Elle est très pertinente pour guider les relations entre employeurs et employés pendant la mise en œuvre des sous-projets. En effet, dans tous les établissements soumis à ce Code, à l'exception des établissements agricoles, la durée normale du travail des personnels, quel que soit leur sexe ou leur mode de rémunération, est fixée à quarante heures par semaine. Cette durée peut être dépassée par application des règles relatives aux équivalences, aux heures supplémentaires et à la récupération des heures de travail perdues et à la modulation. Titre IV : chapitres 1, 2 et 3 : (Hygiène, Sécurité et Santé au travail) Article 1 : « Conformément aux dispositions prévues à l'Article 42.1 du Code du Travail, dans tous les Établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité au Travail ». Article 41.2 : « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies » Articles 41.3 : « Tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de postes ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation. »	Elle réglementera les conditions de travail des employés pendant la mise en œuvre des sous-projets par la signature d'un contrat entre employeur et employé afin d'éviter la précarisation de l'emploi.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Loi n°2023-899 du 23 novembre 2023 portant code de l'hygiène et de la salubrité	Article 3 : La présente loi s'applique notamment aux établissements sanitaires et aux établissements recevant du public. Article 29 : Tout immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et établissement recevant du public dispose d'une source d'approvisionnement en eau potable et d'installations sanitaires permettant l'hygiène corporelle et la gestion des eaux usées, d'un système d'aération ou de ventilation et d'un éclairage adéquat. Article 36 : Les établissements recevant du public sont conçus et réalisés de manière à faciliter le nettoyage, le lavage, la désinfection et la lutte anti-vectorielle. Article 45 : Sont interdits toutes récupération anarchique et toutes activités de récupération, de valorisation et d'élimination des déchets pouvant être source d'inconvénients ou de dommages pour la santé humaine, l'agriculture, la protection de la nature et l'environnement. Article 93 : Les établissements d'éducation, de formation et de sport sont dotés d'une source d'approvisionnement en eau potable, d'installations sanitaires appropriées et d'un système de gestion de déchets adéquat. Article 95 : Tout établissement d'éducation, de formation et de sport se dote de clubs chargés d'hygiène publique, de salubrité, d'assainissement et d'environnement.	Le CG PAPSGouv/ USEP SANTE devra veiller à prendre toutes les dispositions afin que les centres sociaux soit conforme à l'ensemble des exigence du présent décret appliquées aux établissements recevant du public
ORDONNANCES		
Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 portant Code de Prévoyance Sociale modifiant la Loi n°99-477 du 02 Août 1999	La Loi n°99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale régit les dispositions du service public de prévoyance sociale. Ce service a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de décès et d'allocations familiales. L'Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 en modifie les Articles 22, 50, 95, 149 à 163 ter et complète l'Article 168.	Dans le cadre de ces sous-projets, tous les employeurs doivent être obligatoirement affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. L'affiliation prend effet à compter du premier contrat d'embauche d'un travailleur salarié.
Ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Article 5 : Nul ne peut sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public de l'une des personnes morales de droit public mentionnées à l'article 1 de la présente ordonnance ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Article 6: Tout occupant du domaine public a, sauf prescription contraire de son titre, un droit réel sur les constructions et installations de caractère immobilier qu'il réalise pour l'exercice d'une activité autorisée par son titre d'occupation. Article 7 : L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. Article 8 : l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public présente un caractère précaire et révocable. Article 21 : Les dépendances du domaine public peuvent être occupées à la suite de l'obtention : - soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOT, classique ; - soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOT, constitutive de droit réel ; - soit d'un Bail Emphytéotique Administratif, en abrégé BEA. Sans que cela ne soit constitutif de droits réels, l'Article 22 stipule que : « des autorisations d'occupation précaires et révocables peuvent être délivrées par l'Etat, les Collectivités territoriales, les Etablissements publics et les	LA CG PA-PSGOUV devra se conformer aux dispositions de la présente ordonnance quant aux droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	personnes morales de droit public ou privé ayant reçu mandat de la personne publique de gérer une partie de son domaine public : - Soit sous forme d'actes unilatéraux appelés permission de voirie ; - Soit sous forme contractuelle appelée concession de voirie. Article 27 : Le bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas droit à une indemnité en cas de dommage de travaux publics.	
DÉCRETS		
Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières	Article 1 : « Toutes transactions immobilières, tous lotissements, tous morcellements de terrains et en règle générale, toutes conventions relatives à des droits immobiliers, demeurent soumis à une procédure domaniale ou foncière obligatoire. Toute occupation de terrain pour être légale doit être justifiée : - pour les terrains ruraux, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de l'Agriculture ou par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, délivrée par le ministre de l'Intérieur ou son représentant. Cette autorisation peut donner lieu à une concession définitive ou à un bail emphytéotique ; - pour les terrains urbains, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de la Construction et de l'Urbanisme qui peut déléguer ses pouvoirs aux préfets ».	LA CG PA-PSGOUV veillera à se conformer aux prescriptions de ce décret.
Décret n°72-12 du 10 janvier 1972, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	Articles 3 : « Les bâtiments et locaux où sont installées les ERP doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants. Ils doivent avoir une ou plusieurs façades en bordure des voies ou d'espaces libers permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie. » Article 8 : « L'éclairage de l'établissement lorsqu'il est nécessaire doit être électrique. Un éclairage de sécurité doit être prévu dans tous les cas. » Article 11 : « L'établissement doit être doté de dispositifs d'alarme et d'avertissement, d'un service de surveillance et de moyens de secours contre l'incendie appropriés aux risques. » Article 26 : « Le maire dans sa commune et le préfet dans l'ensemble du département, peuvent prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité dans les établissements recevant du public» Article 33 : « Les propriétaires et exploitant sont tenus de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation. À cet effet, ils font respectivement procéder respectivement, pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur et des Ministres concernées. »	LA CG PA-PSGOUV veillera à ce que les installations et équipements de l'ESPC devront être conformes aux prescriptions du présent décret.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Décret n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail	Article 2 : les locaux affectés au travail seront tenus en état constant de propreté. Article 7 : « des mesures seront prises par le chef d'établissement pour que les travailleurs disposent d'eau potable pour la boisson, à raison minimum de six litres par travailleur et par jour » En claire, les mesures d'hygiène sont indispensables à la sécurité et à la santé des travailleurs dans la réalisation et l'exploitation des sous-projets.	Selon ce texte, La CG PA-PSGOUV devra veiller à ce que les entreprises en charge des travaux disposent pour leurs travailleurs de locaux (ou site) propres et tenus en bon état
Décret n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs	Article 1 : le « Comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs institués à l'Article 91-15 du nouveau Code du travail (loi n°2015-532 du 20 juillet 2015) a pour mission d'émettre des avis, de formuler des propositions et des résolutions sur toutes les questions concernant la santé et la sécurité des travailleurs ». Article 6 : « le Secrétariat du comité technique consultatif est assuré par un fonctionnaire de la direction de l'inspection médicale du travail devenue dans le nouveau Code du travail l'Inspection de la Santé et de la Sécurité au Travail ».	LA CG PA-PSGOUV devra veiller à la mise en place d'un service médical au niveau des bases-chantier des entreprises travaux, ainsi qu'à la réalisation d'un examen médical des employés.
Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités - d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement	L'article 3 , le principe pollueur-payeur (PPP) a pour effet de mettre à la charge du pollueur les dépenses relatives à la prévention, à la réduction, à la lutte contre les pollutions, les nuisances et toutes les autres formes de dégradation ainsi que celles relatives à la remise en état de l'environnement. Il permet de fixer les règles d'imputation du coût des mesures en faveur de l'environnement. Selon l'article 20 : « Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. » L'article 28 précise quant à lui que lorsque la pollution accidentelle provient d'une installation dangereuse, les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution accidentelle, sont imputés à l'exploitation, conformément au PPP.	LA CG PA-PSGOUV doit en accord avec les autorités compétentes disposer de moyens de lutte contre les pollutions environnementales et éventuellement s'engager à payer pour des cas de pollution causés par ses travaux dans la mise en œuvre des sous-projets.
Décret 2013-482 du 2 juillet 2013 portant modalités d'application de l'ordonnance fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains	• Article 2 : La pleine propriété des terrains urbains du domaine de l'Etat est conférée uniquement par un arrêté de concession définitive. L'arrêté de concession définitive est obligatoirement publié au Livre foncier. • Article 3 : Pour toute parcelle urbaine située en dehors des lotissements approuvés, seul le ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme prend l'arrêté de concession définitive sur toute l'étendue du territoire. • Article 6 : Toute demande d'arrêté de concession définitive comportera un dossier technique dont la composition est déterminée par arrêté du ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme. • Article 10 : Après l'immatriculation, un plan du titre foncier certifié joint au dossier initial est transmis à la direction du Domaine urbain du ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme.	Le respect de ces dispositions sera essentiel pour sécuriser le statut foncier des centres sociaux
Décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n°	Article 13 nouveau : La composition des dossiers de demande de permis de construire, qui doivent comporter un extrait topographique visé par le service compétent, la procédure d'instruction (qui inclura la notion de	Les dispositions du présent décret impactent la constitution du dossier de permis, l'affichage sur les

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
92-398 du 1er juillet 1992 portant réglementation du permis de construire	réduction de risques), ainsi que les délais d'instruction sont fixés par arrêté du ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme. Article 19 nouveau : Le titulaire du permis doit, dès l'ouverture du chantier et jusqu'à l'achèvement des travaux, afficher de façon visible un panneau d'au moins 2mx1m avec les principales informations sur le projet (maître d'ouvrage, architecte, entreprise, références du permis, etc.). Article 22 nouveau : Un contrôle technique obligatoire est effectué pour les établissements recevant du public. Le demandeur du permis doit s'attacher les services d'un contrôleur technique agréé. Des visites de chantier et vérifications peuvent être effectuées à tout moment par l'administration. Article 31 nouveau : Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être faite par le maître d'ouvrage à l'autorité ayant délivré le permis, avec une attestation de l'architecte et/ou du contrôleur technique. Un récolement est alors facultatif.	chantiers, le contrôle technique obligatoire et la déclaration d'achèvement pour des bâtiments comme les centres sociaux. Leur respect devra être intégré dans la conduite du projet.
Décret n°2016-788 du 12 Octobre 2016 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Article 10 : Pour des raisons d'intérêt général comme les activités prévues dans le présent sous-projet, qu'il peut être mis fin à l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public par les autorités compétentes.	LA CG PA-PSGOUV devra veiller au respect des droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public impacté par les travaux
Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage	Conformément au code de l'environnement, ce décret énonce, tout en précisant les critères d'application, les règles applicables aux différentes catégories de nuisances sonores.	LA CG PA-PSGOUV devra veiller à ce que les entreprises en charge des travaux disposent de mesures pour empêcher, sinon réduire les nuisances sonores pouvant provenir des différents travaux.
Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air	Ce décret fixe les normes d'émission de substances ou autres polluants dans l'air et précise en son article 16 que « Toute personne physique ou morale dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'air est tenue de mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'air. Les modalités d'application de cet article sont fixées par arrêté ».	Les valeurs limites des émissions atmosphériques devront être respectées à toutes les phases des sous-projets
Décret n°2019-694 du 03 juillet 2019 portant réglementation du permis de construire	- Article 2 : Quiconque désire entreprendre une construction, à usage d'habitation ou non doit, au préalable, obtenir un permis de construire. - Article 3 : Le permis de construire est exigé sur tout le territoire national, notamment pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier la structure, l'aspect extérieur, le volume ou la distribution intérieure.	Le CG PA-PSGouv / USEP PROTECTION devra veiller au respect des exigences du présent décret en vue de disposer des différents permis de construire pour l'exécution des travaux.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	- Article 11 : L'analyse des risques est le processus d'évaluation qualitative des risques identifiés visant à procéder à leur hiérarchisation. - Article 29 : Les projets de construction sont classifiés selon la complexité et l'usage du bâtiment. 12 classes sont définies de A à L. - Article 40 : Les décisions relatives aux demandes de permis de construire sont prises par arrêté, sur avis conforme du Guichet Unique du Permis de Construire. L'arrêté est pris par le maire pour les classes B à F et par le Ministre pour les classes G à L. - Article 51 : Le permis de modifier est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou volumique. - Article 70 : Après la construction, les services compétents du Guichet Unique du Permis de Construire sont tenus d'effectuer une inspection obligatoire, en vue de constater la conformité des travaux exécutés aux plans et règlements approuvés et de délivrer le Certificat de conformité.	
ARRÊTÉ		
Arrêté Interministériel n° 02 MIPSP. /MDPC. / UEUEFJMCL du 10 février 2003 portant réglementation de la qualité des produits de protection humaine	- Article premier : « En attendant l'adoption de normes ivoiriennes spécifiques, les normes internationales, européennes ou françaises suivantes s'appliquent en Côte d'Ivoire à compter de la mise en vigueur de cet arrêté. •Concernant les extincteurs et agents extincteurs •ISO7203-3 : Agents extincteurs ; Émulseurs •Partie3 : spécifications pour les émulseurs de bas foisonnements destinés à une application par le haut sur les liquides miscibles à l'eau ; •EN 3-5/AC : Extincteurs d'incendie portatifs •Partie 5 : spécifications et essais complémentaires ; Amendement AC •NF EN 615 : Protection contre l'incendie ; Agents extincteurs ; Prescriptions pour les poudres (autres que les poudres pour classe D). •Concernant les gants de protection industrielle •NF EN 388 : Gants de protection contre les risques mécaniques ; •NF EN 50237 : Gants et moufles avec protection mécanique pour travaux électriques ; •NF EN 60903 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; •NF EN CEI 60903/A11 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; amendement A1 I •Concernant les casques de protection •ISO 3873 : Casques de protection pour l'industrie ; •NF EN 1080 : Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants ; •NF EN 397 : Casques de protection pour l'industrie. » - Article 2 : « Les produits ne répondant pas aux spécifications définies dans les normes appropriées citées à l'article premier sont interdits pour la fabrication en vue du marché intérieur, l'importation, la vente, ou la	LA CG PA-PSGOUV veillera à ce que les entreprises en charge de réaliser les travaux mettent à la disposition des travailleurs, des équipements de protection individuelle et collective répondant aux exigences de cet arrêté sur la base d'une étude fiable, et ce, à toutes les phases des sous-projets.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	distribution à titre gratuit. » - Article 3 : « Le producteur sur le territoire ivoirien doit mettre en place et documenter un plan qualité afin de démontrer son aptitude à réaliser en permanence des produits conformes aux prescriptions des normes citées à l'article premier. Ce plan qualité doit présenter les dispositions de maîtrise : • des équipements de production ; • des équipements de contrôle de la qualité du produit ; • des matières premières, consommables et emballages ; • des méthodes de travail ; • du personnel technique ; de l'environnement de travail en conformité avec les règles de bonnes pratiques de fabrication»	
Arrêté n°131 MSHP/CAB/DGHP/DR HP/ du 03 juin 2009 portant réglementation de la gestion des déchets sanitaires en côte d'ivoire	Article 7 : « Le présent arrêté s'applique aux déchets médicaux suivants : 1. Tout déchet anatomique humain constitué par une partie du corps ou d'un de ses organes y compris les phanères. 2. Tout déchet anatomique animal constitué par un corps, une partie du corps ou d'un de ses organes y compris les phanères. 3. Tout déchet non anatomique infectieux constitué de l'un des éléments suivants : a. objet piquant, tranchant ou cassable qui a été en contact avec du sang, un liquide ou un tissu biologique provenant de soins médicaux, dentaires ou vétérinaires ou d'un laboratoire de biologie médicale ou vétérinaire ou un autre objet semblable provenant des activités du secteur de la santé et de l'exercice de la thanatopraxie, b. tissu biologique, culture cellulaire, culture de micro-organismes ou matériel en contact avec ce tissu ou cette culture, provenant d'un laboratoire de biologie médicale ou vétérinaire, c. vaccin de souche vivante, d. sang et liquides biologiques destinés à l'abandon, e. contenant de sang ou matériel ayant été imbibé de sang provenant de soins médicaux, d'un laboratoire de biologie médicale ou de l'exercice de la thanatopraxie ; 4. Tout déchet médical non infectieux constitué de produits pharmaceutiques et des produits chimiques. 5. Tout déchet médical qui provient de l'extérieur du pays quelle qu'en soit la catégorie. » Article 9 : « Toute personne physique ou morale qui produit des déchets médicaux dans le secteur de la santé est tenue de les gérer conformément aux dispositions du présent arrêté.	La gestion des déchets devra se faire conformément aux dispositions de cet arrêté

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	Cette obligation incombe à : 1. l'établissement sanitaire ; 2. l'établissement d'enseignement, l'établissement de recherche ou l'établissement industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement ; 3. la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets ; 4. toute autre personne physique ou morale qui exerce une activité productrice de déchets sanitaires. » • Article 12 : « La pré-collecte des déchets médicaux doit être précédée d'un tri sélectif à la production, effectué par le personnel soignant. Le tri sélectif à la production, la pré-collecte, la collecte et le transport des déchets médicaux doivent être faits de façon sécuritaire, dans des contenants spécifiques et appropriés, chromocodés et munis d'un pictogramme bien visible. »	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, novembre 2023

2.2.1. Cadre juridique international

Le contexte réglementaire international se concentre sur les accords et les normes mondiales. Les traités et les conventions internationales ont force de loi au niveau national lorsqu'ils ont été officiellement ratifiés. Dans cette situation particulière, les conventions internationales suivantes sont pertinentes pour les Sous-Projets :

Tableau 12 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Accord international à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1997 (Protocole de Kyoto)	23/04/2007	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Les activités du projet entraîneront des destructions des couvertures végétales et des décapages des sols lors de l'ouverture et l'utilisation des zones d'emprunts. LA CG PA-PSGOUV est interpellé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux.
Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)	15/06/1969	Conserver la nature et les ressources naturelles	Utilisation des ressources naturelles
Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO) adoptée le 16 novembre 1972	09/01/1981	La Convention a pour objectif de promouvoir la coopération entre les nations afin de protéger le patrimoine naturel mondial et les biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle faisant que leur conservation est importante pour les générations actuelles et futures. En signant la Convention, chaque pays s'engage à conserver non seulement les sites du patrimoine mondial situés sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national	Respect de l'intégrité des sites culturels des communautés
Protocole de coopération dans la lutte contre la pollution en cas d'urgence adoptée le 23 mars 1981	1983	Concerne la mise en commun des moyens d'intervention.	Gestion des pollutions accidentelles

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Protocole de MONTRÉAL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (1987)	30/11/1992	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone.	Pollution de l'air que pourraient engendrer les travaux à la suite des émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985)	30/11/1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines. Les obligations spécifiques relatives au contrôle et à l'élimination des Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone (SACO) sont stipulées dans le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Gestion de la pollution atmosphérique que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions dans l'air dues à l'émission de COV ou NO ou à un incendie, et de gestion de l'état de santé des individus
Convention pour la protection de la couche d'ozone, Vienne 1985	26/10/1993	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989)	09/06/1994	Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux.	Gestion de manière responsable des déchets dangereux (en occurrence les huiles, les graisses, etc.) et limitation de leur production, voire suppression de leur production
Convention de Rio sur la diversité biologique (1992). Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	21/11/1994	Élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapter à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants ; et intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.	Libération de l'emprise et exploitation des zones d'emprunts pour les travaux de construction pouvant conduire à la destruction d'espèces biologiques

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux (1991)	09/06/1994	Interdiction d'importation en Afrique de tous les déchets dangereux, pour quelques raisons que ce soit, en provenance des Parties non contractantes. Leur importation est déclarée illicite et passible de sanctions pénales.	Protection de la santé humaine et de l'environnement, avec adoption de mesures de protection quant à l'élimination adéquate des déchets dangereux
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) Adoptée le 9mai 1992 à New-York	29/11/1994	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Et permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques	Lutte contre la pollution atmosphérique
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	23/07/2003	Protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants.	Protection de l'environnement et de populations contre les polluants nuisibles
La Convention OPRC1990 (Oil Pollution Preparedness, Response and Coopération) et son Protocole de 2000	2007	Cette convention porte sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les Hydrocarbures (Convention OPRC 1990), elle a pour but d'engager les Parties à prendre toutes les mesures appropriées, conformément pour se préparer à la lutte et lutter contre un événement de pollution par les hydrocarbures.	Risque de déversement (accidentel) d'hydrocarbures dû à l'utilisation d'engins fonctionnant avec des hydrocarbures.
Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	1960 ;1961 et2003	Cette convention exige le respect des droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque Etat Membre, en vue de permettre aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.	Recrutement de la main d'œuvre liée aux travaux.
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001)	10 juillet 2003	Contrôler, réduire, éliminer les rejets, fuites ou émissions de Polluants Organiques Persistants (POP), nocifs pour la santé humaine et l'environnement.	Réduction de l'impact de l'utilisation de produits organiques dans les activités liées aux travaux.
Convention de Rotterdam	2003	Concerne le commerce international de certains produits chimiques et pesticides dangereux.	Achat de produits chimiques.
Accords de Paris sur le changement	2016,2017,2018, et 2019	L'accord de Paris vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre. Il vise à renforcer la riposte mondiale à	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
climatique COP21(2016)		la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.	émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de l'OIT (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs (1981)	1er avril 2016	Protéger la santé et la sécurité des salariés sur les sites du projet	Les sous-projets devront garantir la vie des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles lors des travaux.
Convention de l'OIT (n° 161) sur les services de santé au travail (1985)	1er avril 2016	Instauration de structures sanitaires et médicales au niveau du projet en vue de la protection de la santé des travailleurs	Cette convention exige que la CG PA-PSGOUV puisse prévoir des services de santé capables de prendre en charge les travailleurs lors des travaux

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2.3. Cadre institutionnel en lien avec les Sous-projets

2.3.1. Cadre institutionnel national

Les principales institutions et structures sous tutelles impliquées dans la mise en œuvre des sous-projets sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 45 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les Sous-Projets

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
Primature/ Cabinet du Premier Ministre	La Primature de Côte d'Ivoire est l'organe gouvernemental chargé de coordonner les activités gouvernementales sous l'autorité du Premier Ministre, qui est le chef du gouvernement. Ses principales missions comprennent la coordination du gouvernement, la formulation des politiques, l'exécution des décisions gouvernementales, le conseil au Président de la République, et la direction générale de l'action gouvernementale. Les attributions de la Primature incluent l'élaboration de projets de lois et de décrets, la représentation du gouvernement, la gestion des relations avec le Parlement, la gestion des situations de crise, et la communication gouvernementale. La Primature joue un rôle central dans la gouvernance du pays en veillant à la cohérence et à l'efficacité de l'action gouvernementale.	Cabinet du Premier Ministre / Comité de Pilotage des sous-projets (CP)	Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre assisté par un Conseiller Spécial du Premier Ministre. Il est composé i) des Directeurs de cabinet des différents Ministères impliqués dans le Programme; ii) de deux représentants des Collectivités Territoriales ; iii) de trois représentants du secteur privé ; iii) d'un représentant des organisations de la société civile ; et iv) de deux représentants des partenaires techniques et financiers. Ce comité a pour mission d'assurer la bonne conduite du PSGouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement, de la faire connaître et apprécier par les populations, de soutenir la performance de l'offre sociale et d'accélérer la mise en œuvre des mesures et actions du PSGouv.		Toutes les phases
		CG PA-PSGOUV	L'CG PA-PSGOUV est composée d'un Coordonnateur de projet et d'une équipe composée de personnes ayant une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). L'CG PA-PSGOUV a pour but d'assurer la mise en œuvre au quotidien des activités des sous-projets. Ses experts en sauvegarde environnementale et sociale assureront la supervision de la mise en œuvre du PGES pendant la phase des travaux et se chargeront de la préparation des rapports trimestriels qui sont transmis à la BAD,		Toutes les phases
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladies Universelle (MSHP-CMU)	Au titre du décret n°2016-598 du 3 août 2016, le MSHP-CMU est chargé de : En matière de santé : - protection sanitaire des populations En matière d'hygiène publique :	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement (DHPSE)	- promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement - évaluer, prévenir et gérer les risques sanitaires liés au manque d'hygiène et à l'insalubrité - sensibiliser les communautés à la pratique de l'hygiène publique et au respect de l'environnement	La DHPSE participera à la sensibilisation et à la promotion de l'hygiène publique sur les sites des sous-projets.	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	- Élaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène Il intervient en tant que maître d'ouvrage des Sous-Projets		- élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion des déchets sanitaires		
		Institut National d'Hygiène publique (INHP)	L'INHP créé par le décret n°91-656 du 9 octobre 1991 est chargé notamment de l'application de la politique sanitaire nationale en matière d'hygiène générale. Elle est en outre chargée de la prophylaxie et du contrôle des endémies transmissibles bactériennes, virales et parasitaires.	L'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) procédera aux contrôles sanitaires afin de vérifier les conditions d'hygiène dans lesquelles seront réalisées les activités de l'entreprise dans l'intérêt de la santé des travailleurs et des riverains des sous-projets.	Phase Chantier
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique	Au titre de l'Environnement : - planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan - mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement - mise en place des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les ministres du Tourisme et des eaux et forêts ; - protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides - gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le ministre des Eaux et forêts	Direction Générale de l'Environnement	Elle assure : - la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie	Dans le cadre des sous-projets, la DGEDD a pour rôle de veiller à la prise en compte des exigences environnementales dans la mise en œuvre des sous-projets, de valider le rapport CIES et d'assurer le contrôle du suivi environnemental des activités	Toutes les phases
		La Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGDD)	La Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGDD) est chargée d'une double mission : 1/ de coordonner les activités des Directions d'Administration Centrale placées sous son autorité, d'élaborer la	Elle intervient dans la mise à disposition de données environnementales de base pour la réalisation du CIES. Elle est également chargée	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	- contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - coordination de la gestion des risques naturels majeurs - participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le ministre de la Construction de l'assainissement et de l'urbanisme Au titre du Développement Durable : - élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable - préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie - élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique - promotion d'une gestion durable des ressources rares - participation aux négociations internationales sur le climat - veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration		politique de l'environnement, d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des matrices environnementales et la protection de la nature, de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir les infrastructures et les technologies environnementales, d'organiser la quinzaine nationale de l'environnement et de coordonner les services extérieurs. 2/ de coordonner les activités des Directions d'Administrations Centrales placées sous son autorité, d'élaborer les Politiques et Stratégies du Développement Durable, d'élaborer les normes et de faire la Promotion du Développement Durable, d'innover et de développer l'Économie verte. La DGEDD a aussi pour mission d'amener les entreprises à avoir dans le cadre de leurs activités quotidiennes, des objectifs sociaux.	de l'approbation du rapport validé par l'ANDE. Elle veillera à l'intégration des principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution des sous-projets	
		Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution)	Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution) a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. En outre, par le biais de sa Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC), le CIAPOL s'assure aussi de la mise en œuvre et du respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour	Le CIAPOL interviendra en cas de pollution quelconque (atmosphérique, sol, eau, etc.).	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	ainsi qu'à leur évaluation environnementale		une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement. Le CIAPOL est l'organisme responsable dans le domaine de tous les déversements de polluants dans la nature en Côte d'Ivoire.		
		Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	Elle assure - la coordination de l'exécution des Projets de développement à caractère environnemental - le suivi et de procéder à l'évaluation des Projets du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) - la constitution et la gestion du portefeuille de Projets d'investissement environnementaux - la garantie de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Projets et programmes de développement - la mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macroéconomiques - la mise en œuvre des conventions internationales dans le domaine de l'environnement	- Valider les TDR du CIES - Évaluer le rapport CIES - Suivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale assorti	Toutes les phases
Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Le ministère de l'hydraulique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'assainissement et de salubrité.	Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances (DGSULN)	Ses missions : - approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures et déchets industriels ou	Elle veille à ce que les infrastructures d'élimination des déchets, les normes de gestion des déchets, et la réglementation environnementale soient	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	À ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions. Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Assainissement et de Salubrité. À ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : - En matière d'Assainissement, • élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville et de l'Intérieur ; • assistance aux collectivités territoriales en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur et de l'Urbanisme ; • contrôle du bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville et de l'Environnement ; • élaboration, approbation et promotion des schémas directeurs d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Intérieur.		ménagers, en zones urbaines et suburbaines ; - supervision et suivi de la gestion des déchets domestiques ; - réglementation et contrôle de la salubrité urbaine, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets domestiques et industriels ; - participation à l'élaboration de la réglementation en matière de voiries et de l'assainissement en milieu urbain, en liaison avec le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ; - prévention et alertes en matière de pollutions urbaines ; - promotion de la Propreté et l'esprit civique en matière de salubrité et de confort de vie en cité ; - échanges d'expériences internationales en matière de Salubrité Urbaine.	respectées pour assurer la qualité de vie des citoyens.	
		Direction Générale de l'Hydraulique (DGH)	La Direction Générale de l'Hydraulique est composée : • La Direction de l'Alimentation en Eau Potable; • La Direction de l'Hydrologie ; • La Direction de l'Hydraulique Rurale	la DGH joue un rôle clé dans la gestion et la supervision des aspects techniques et réglementaires liés à l'approvisionnement en eau potable en Côte d'Ivoire.	Toutes les Phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	- En matière de Salubrité, - élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ; - maîtrise d'ouvrage, approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et assimilées et tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les ministères concernés ; - supervision et suivi de la gestion de tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement ; - réglementation et contrôle de la salubrité, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets ménagers ; - élaboration de la réglementation en matière de propreté, en liaison avec les ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de la Ville ; - prévention et alerte en matière de pollutions, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville, de l'Environnement, de l'Industrie et des Mines ; - lutte contre les nuisances et pollutions, en liaison avec les ministres chargés		En ce qui concerne le volet hydraulique, le MINHAS est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique. À ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : - Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ; - Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ; - Développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et rural ; - Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique.		
		Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI)	Les missions principales de la SODECI sont l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages existants En ce qui concerne l'assainissement, la SODECI est chargée de l'organisation de la collecte des eaux usées, le drainage massif des eaux de pluies pour éviter les inondations de la	Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) aurait un rôle essentiel pour s'assurer que ces points restent opérationnels et en bon état	Phase d'exploitation

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	de l'Intérieur, de la Ville, de l'Industrie, de l'Environnement et des Mines ;		ville, le traitement des eaux usées et leur refoulement en mer. La SODECI est également impliquée dans des programmes pour faciliter l'accès à l'eau potable et dans des activités d'hygiène publique		
		Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de tous types de déchets solides - l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion de tous types de déchets solides en mettant l'accent sur la valorisation des déchets en vue de promouvoir une économie circulaire - la régulation de la gestion de tous types de déchets solides	L'ANAGED jouerait un rôle essentiel dans la gestion des déchets solides produits par les centres de santé, en veillant à ce qu'ils soient collectés, traités et éliminés de manière responsable, tout en favorisant la valorisation des déchets et une économie circulaire.	Toutes les phases
		Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	Il est chargé d'assurer la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national à l'occasion d'événements nécessitant l'intervention immédiate de ses personnels et la mise en œuvre de ses matériels spécifiques. Pour ce faire, il doit : - Prévenir et évaluer les risques ; - Préparer les mesures de sauvegarde et organiser les secours ; - Protéger les personnes, les biens et l'environnement ;	Le GSPM interviendra pour secourir les personnes en cas de besoin et pour circonscrire les sinistres sur les différents sites des sous-projets.	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
			- Porter secours d'urgence aux victimes de sinistres ou de catastrophes		
		Gendarmerie Nationale	Conformément à la Loi N°67-331 du 1er août 1967, portant règlement sur le service de la Gendarmerie Nationale, la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens. Placée sous l'autorité directe du Ministre de la Défense, elle accomplit trois types de mission	Assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre, en particulier lors des situations d'urgence ou de catastrophe.	Toutes les phases
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	Le ministère de l'Intérieur est au cœur de l'administration ivoirienne. Il assure sur tout le territoire le maintien et la cohésion des institutions du pays. Le MIS est concerné par la protection de l'environnement en raison de l'implication des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales qui lui sont rattachées. Il intervient dans l'administration du territoire et est garant de la sécurité intérieure de l'État.	Préfecture d'Abidjan	En tant que division administrative territoriale est créée pour assurer l'intégrité territoriale et de concert avec les collectivités territoriales de gérer l'environnement, la santé publique et l'action sociale	Elle est chargée de faire des rapports au ministère de l'Intérieur sur le déroulement des sous-projets dans le cadre de l'administration du territoire.	Phase Chantier
		Mairie de Cocody			Phase Chantier
		Police nationale	Ils concourent, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens.	Elle a pour rôle de veiller sur le volet sécuritaire des sous-projets dans le but de la protection des personnes et des biens.	Phase Chantier
		L'Office National pour la Protection civile (ONPC)	L'ONPC a pour mission, la protection des populations contre les accidents et les calamités naturelles	L'ONPC participera à la validation du plan d'urgence des installations le cas échéant de la base chantier des travaux et sera	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
				également mis à contribution pour la gestion d'éventuels sinistres qui surviendraient lors de la mise en œuvre des sous-projets	
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Il est chargé des missions suivantes :- définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'urbanisme, de foncier, d'habitat et d'architecture- gérer le domaine urbain- gérer le foncier urbain- promouvoir l'aménagement foncier- élaborer, approuver et promouvoir les outils de planification urbaine, notamment les schémas directeurs d'urbanisme- définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'assainissement et drainage- définir et mettre en œuvre la politique nationale de maintenance des ouvrages et édifices publics- rénover et restructurer les quartiers urbains et moderniser les communautés villageoises- promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions immobilières- encadrer les professions intervenant dans le domaine de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat- participer à la mise en œuvre de la promotion de la qualité architecturale- promouvoir l'accession à la propriété foncière- promouvoir l'accession à la propriété immobilière- purger les droits coutumiers- constituer et gérer les réserves foncières pour le compte de	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)	- Assure la bonne gestion du foncier urbain, - Assure le rôle de facilitateur pour les questions de purges des droits coutumiers, - Établit l'ACD, mais aussi informé sur les aménageurs autorisés à vendre des terrains urbains,- Oriente les acquéreurs vers les aménageurs reconnus.	La DGUF interviendra dans le processus de sécurisation foncière des emprises des centres de santé cibles	Phase Chantier
		La Direction Régionale et Départementale de la Construction	Elle assure la gestion des infrastructures, la définition et l'application des réglementations en matière d'assainissement et de protection de l'environnement à travers son service d'assainissement au niveau de la région concernée	il apportera son expertise pour l'évaluation des biens immobiliers qui pourraient être affectés par les travaux	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	l'État- élaborer et mettre en œuvre un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement				
Ministère des Eaux et forêts	En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore : - mise en œuvre du code forestier En matière de gestion durable et de protection des eaux : - mise en œuvre du code de l'eau, en liaison avec les ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques En matière de protection de la faune et de la flore : - mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore - protection des sols et des eaux, en liaison avec les ministres chargés de l'agriculture et de ressources animales et halieutiques	Direction générale des ressources en eau	Cette direction est chargée : - de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau - de coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques - d'assurer la mise en œuvre du code l'eau - de mettre en œuvre le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau - de promouvoir la coopération dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau - de promouvoir l'appui et le suivi des projets et programmes de développement et de gestion des ressources en eau dans les organismes de bassins nationaux et internationaux - d'assurer le suivi des conventions et accords internationaux en matière de gestion et de protection des ressources en eau - de promouvoir les activités d'éducation, de recherche et de développement dans le domaine de l'eau	Cette direction interviendra dans la protection et la gestion des ressources en eau pendant la mise en œuvre des sous-projets	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
			- d'assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes aquatiques - d'assurer la mise en place et le contrôle des agences et structures de bassins ; d'élaborer et d'assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau - d'assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants - d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets - d'étudier et d'organiser la mise en place d'un observatoire sur les ressources en eau de veiller au respect de la législation en vigueur sur les ressources en eau. - la définition des modalités de gestion du domaine public hydraulique ; - le développement des systèmes d'information pour la gestion du patrimoine hydraulique ; - l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau et la mise en œuvre du Code de l'Eau ; - l'évaluation, la protection, la mobilisation et la gestion des ressources en eau ;		

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
			- le suivi du cadre institutionnel de définition du rôle des intervenants en matière d'utilisation des ressources en eau ;		
Ministère des Transports	- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaire et maritimes - initiation, application et contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers, aériens, ferroviaires, fluvio-lagunaires et maritimes	Office de la Sécurité Routière (OSER)	Lutte contre les accidents de la route.	Ce ministère interviendra notamment pour la gestion de la fluidité, de la sécurité routière et du contrôle des travaux de réhabilitation du bitume endommagé	Phase Chantier
		Observatoire de la Fluidité du Transport (OFT)	Suivi et mis en œuvre de toutes les actions pouvant assurer la fluidité de toute la chaîne de transport en liaison avec les organismes et structures dont l'activité interfère avec les transports.		Phase Chantier
Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	En matière budgétaire : - gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'État - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances - gestion du portefeuille de l'État et représentation de l'État dans les assemblées constitutives, les assemblées générales et les conseils d'administration des sociétés à participation financière publique - gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État et des sociétés d'économie mixte en liaison avec le ministre auprès du	Direction Générale des Douanes	Mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire	Dans le cadre des sous-projets, ce ministère interviendra via la direction générale des douanes pour les taxes liées à l'importation des équipements et des produits.	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances et, pour les biens immobiliers, en liaison avec le Ministre chargé de la Construction - participation aux négociations et signatures de tous les accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'État, les collectivités décentralisées, les établissements publics nationaux et les sociétés d'État en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances En matière fiscale : - élaboration et mise en œuvre de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale - préparation, négociation et mise en œuvre des conventions fiscales internationales - conservation de la propriété foncière et des hypothèques - promotion du civisme fiscal En matière douanière - élaboration et mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires en matière douanière - préparation et suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux				

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	En matière de gestion du portefeuille de l'État : - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique et les personnes morales de droit privé - suivi et gestion de l'endettement des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances - suivi des opérations de privatisation et de post privatisation des sociétés d'État, des Sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances et les Ministres chargés de la tutelle technique - gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier,				
Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Ce ministère est chargé de : - la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme :	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme est chargée de : - créer un cadre de lutte contre l'impunité et du suivi de son application ;	Ce ministère veillera à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme à toutes les phases des sous-projets	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	– le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relative aux droits humains ; – la promotion de l'assistance judiciaire	Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI).	- procéder à des enquêtes non judiciaires relatives à la protection et la défense des droits de l'homme ; - veiller au respect des personnes vulnérables. La commission doit : - rendre compte, en tant que besoin, de la situation des Droits de l'Homme sur le territoire national - recevoir les plaintes et dénonciations portant sur les cas de violations des Droits de l'Homme - interpellier toute autorité ou tout détenteur d'un pouvoir de coercition sur les violations des Droits de l'Homme et proposer les mesures pour y mettre fin		
Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)	Le MMG assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines des mines et géologies. L'exploitation des carrières ne peut se faire sans l'autorisation du Ministère en charge des Mines à travers la Direction Générale des Mines et Géologies.			les entreprises des travaux consulteront le Ministère des Mines et de la Géologie pour avoir la liste des exploitations de carrières agréées et l'autorisation pour l'ouverture des zones d'emprunt.	Phase Chantier
Ministère de l'Économie et des Finances	Ce ministère a pour attribution à la fois la gestion des finances publiques ainsi que la mise en œuvre de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Ses principales actions visent à veiller sur les principaux indicateurs macroéconomiques. Dans ce cadre, il élabore une stratégie efficace de gestion de la trésorerie et de traitement qualitatif des engagements de l'État. Enfin, sa mission consiste à assurer une bonne coordination du contrôle et d'inspection des finances publiques.			ce ministère s'occupera du contrôle des décaissements et de la gestion efficace de la trésorerie des activités en cours.	Toutes les phases
Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé du budget et du	Ce ministère assure notamment : - La programmation pluriannuelle des ressources et des emplois ; - Le cadrage macro-financier des projets de lois de finances initiales et rectificatives ; - Le contrôle financier et budgétaire des opérations de l'État et des établissements publics nationaux ;			ce ministère, s'occupera du contrôle budgétaire des opérations et de la tutelle financière des activités de la CG PA-PSGOUV.	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
portefeuille de l'État	- Le suivi de la réalisation effective des actions faisant l'objet d'inscriptions budgétaires ; - L'analyse de l'efficacité des dépenses et leur impact sur les populations cibles. La direction générale du portefeuille public est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de tutelle financière des entreprises et établissements publics, de portefeuille public, ainsi que de prise de gestion et de cession des participations de l'État.				
Les Bureaux de Contrôle ou de maîtrise d'œuvre des travaux	La réalisation du projet prévoit de recruter des bureaux d'Ingénieurs-Conseils pour la surveillance des travaux. Ayant en leur sein un Expert en sauvegarde Environnementale et Sociale, celui-ci est chargé du suivi au jour le jour de la mise en œuvre du PGES et l'élaboration d'un rapport de suivi environnemental et social à transmettre à la CG PA-PSGOUV. Les Bureaux de Contrôle doivent s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers (surveillants de chantier, entrepreneurs, chef de chantier, techniciens, ouvriers, autres) soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux et veiller à l'application des mesures d'atténuation préconisées. Ajouter le reporting sur l'état de mise en œuvre des mesures E&S préconisées et la transmission de ce rapport à la CGP				Phase Chantier
Entreprise des travaux	L'entreprise chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la qualité des ouvrages et de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées. Elle doit avoir en son sein un Expert en sauvegarde environnementale et sociale. Elle est donc tenue d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le personnel, la fourniture des équipements, de matériel et de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et de veiller au strict respect des recommandations décrites dans le PGES chantier pour préserver la qualité de l'environnement dans la zone des Sous-Projets. Rapport mensuel à transmettre au bureau de contrôle sur l'état de mise en œuvre des aspects E&S.			Elles sont chargées de la réalisation des travaux des sous-projets.	Phase Chantier
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Les 12 communes cibles comptent plusieurs ONG intervenant dans les sensibilisations et éducation des populations, notamment sur les questions de santé et d'environnement. Une ONG pourra être recrutée par appel d'offres pour assurer les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations.			Sensibilisation et éducation en matière de santé et environnement	Toutes les phases

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2.3.2. Cadre institutionnel international

La Banque Africaine de Développement (BAD), en tant que principal bailleur de fonds, assure le financement de l'ensemble des activités prévues dans le cadre des présents sous-projets de la Mission M1/USEP SANTÉ relatives à la réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 ESPC. Dans cette optique, les sous-projets doivent non seulement respecter les normes nationales, mais également se conformer à la politique environnementale et sociale du groupe de la Banque Africaine de Développement, en particulier en ce qui concerne les Sauvegardes environnementales et sociales Opérationnelles (SO) de la BAD.

De plus, la BAD doit donner son approbation au présent Constat d'Impact Environnementale et Sociale (CIES) élaboré pour ces travaux. Elle exercera également une surveillance pour s'assurer que les recommandations et les mesures d'atténuation sont respectées tout au long de la mise en œuvre des travaux.

Les travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 ESPC sont donc tenus de se conformer strictement aux Sauvegardes E&S opérationnelles (SO) applicables à ce type de projets.

2.3.2.1. Vue d'ensemble du Système de Sauvegarde Intégré (SSI), de la politique E&S et les Sauvegardes E&S Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement

En décembre 2013, la Banque africaine de développement a adopté le système de sauvegardes intégré (SSI 2013) pour promouvoir le développement durable.

Le SSI de la Banque comporte cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles :

- La SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale ;
- La SO2 : Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement et indemnisation ;
- La SO3 : Biodiversité et services écosystémiques;
- La SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
- La SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité

2.3.2.2. Sauvegardes E&S Opérationnelles de la BAD applicables aux sous-projets

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution des sous-projets, les Sauvegarde E&S Opérationnelle (SO) qui peuvent s'appliquer aux sous-projets sont les suivantes :

- ❖ La SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale ;
- ❖ La SO3 : Biodiversité et services écosystémiques

- ❖ La SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
- ❖ La SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité

Les SO n°2 portant sur la Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement et indemnisation ne s'applique pas aux sous-projets.

La matrice suivante récapitule les exigences des Sauvegardes E&S opérationnelles applicables aux présents travaux et leurs pertinences avec les différents sous-projets à l'étude.

Tableau 46 : Sauvegarde E&S opérationnelle de la BAD applicables aux sous-projets et comparaison avec la législation nationale

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
SO1 : Évaluation Environnementale et sociale	<u><i>Evaluation environnementale et sociale</i></u> La SO1 portant Evaluation Environnementale et Sociale est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence	La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement impose l'évaluation environnementale à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement	OUI	La loi nationale satisfait cette disposition de la SO1.
	<u><i>Catégorie environnementale</i></u> La Sauvegarde Opérationnelle SO1 est déclenchée si le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement • Catégorie 1 : impact négatif majeur • Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable • Catégorie 3 : Prescriptions environnementales	La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement indique les catégorisations suivantes : • Annexe I : il donne les catégories de projets soumis à EIES • Annexe II : il donne les catégories de projets soumis au CIES • Annexe III : il fait état des sites dont les projets sont soumis à EIES (aires protégées et réserves analogues, zones humides et mangroves, zones définies écologiquement sensibles, etc.) - Constat d'Exclusion Catégorielle (CEC) : les projets ne figurant dans aucune des catégories citées aux annexes I, II, III bénéficie d'un CEC.		La loi nationale satisfait cette disposition de la SO1.
	<u><i>Participation publique</i></u> La SO1 dispose que pour tous les projets de	Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement :		La législation nationale dispose que seuls les projets

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	Catégorie 1 et 2, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet. Elle insiste également sur le fait que leurs points de vue doivent être pris en compte. Pour les projets de catégorie 2, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'EIE. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin.	Article 35 : Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 (décret sur les études d'impact environnemental) Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.		de catégorie 1 sont soumis à enquête publique. Dans le cas de ce projet, des consultations seront réalisées avec les parties prenantes du projet et une communication spéciale sera faite par l'USEP Santé à travers chaque centre social pour combler le défaut d'enquête publique.
	<u>Diffusion d'information</u> La SO1 dispose de rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie 1) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie 2) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque diffusera les rapports appropriés sur son site internet.	La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques. (Décret EIE en son Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.)		La loi nationale satisfait à moitié cette exigence de la SO1. Elle pourrait être renforcée en diffusant tous les rapports d'évaluation environnementale sur le site de l'Agence Nationale De l'Environnement.
SO2 : Réinstallation involontaire	<u>Éligibilité à une compensation</u> La SO2 identifie <u>trois catégories éligibles à la compensation</u> : les détenteurs d'un droit formel sur les terres ; les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des réclamations sur ces terres ;	Le Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique », et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général spécifie tout ce qui peut faire objet d'expropriation pour cause d'utilité publique pourvu que la PAP est un droit de propriété légale ou coutumière	NON	Les deux décrets ne satisfont pas totalement aux exigences de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	Les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.			
	<u>Date limite d'éligibilité</u> La SO2 stipule que la date limite d'éligibilité est la fin de l'opération de recensement des personnes et de leurs biens, de la publication du répertoire des PAP et du règlement de toutes les plaintes.	La date limite d'éligibilité est, selon la loi du 25 novembre 1930, la date où le Décret portant déclaration d'utilité publique du site affecté au projet est pris avant l'expropriation. Toute transaction, toute plantation même saisonnière, toute construction nouvelle même précaire, tous travaux de nature à modifier l'état du sol sont interdits à compter de la prise du décret.		Ce décret ne satisfait pas totalement SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.
	<u>Compensation en espèces ou en nature</u> La SO2 autorise un paiement en espèces d'une compensation pour perte de biens et privilégie les stratégies de réinstallation sur des terres en ce qui concerne les populations déplacées dont les moyens d'existence sont tirés de la terre.	Selon l'article 6 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 réglementant la purge des droits coutumiers dans les cas d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la purge des droits coutumiers sur les sols donne lieu, pour les détenteurs de ces droits, à compensation, notamment à une indemnisation en numéraire ou en nature.		Ce décret ne satisfait pas totalement cette exigence de la SO2 car ne privilégie pas la réinstallation. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.
	<u>Assistance à la réinstallation des personnes déplacées</u> La SO2 dispose que les personnes affectées par le projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de déménagement d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation	Le Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique », et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoient aucune assistance particulière aux personnes impactées ou déplacées		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Cependant, aucune expropriation n'est envisagée, dans la mise en œuvre du Projet.
	<u>Evaluations des compensations</u> La SO2 dispose que l'évaluation de tout bien se fait sur la base de la valeur au prix du marché actuel	L'évaluation des biens est régie par trois (3) degrés qui ne tiennent pas souvent compte de la valeur actuelle du bien. Ces décrets sont : Le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 modifie les articles 7, 8 et 11 du Décret 2013-224 du 22 mars		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
		2013 ci- dessus en précisant les montants maximum de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol dans les chefs-lieux des Districts, Régions, Préfectures ou Sous-préfectures. L'article 8 précise que les coûts de purge des droits coutumiers pour tout projet d'utilité publique sont déterminés par des textes ultérieurs. L'Arrêté interministériel n°247/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites précise les règles et formules de calcul des taux d'indemnisation pour destruction de cultures. Les agents assermentés du Ministère en charge de l'Agriculture, en présence des victimes et de la personne civilement responsable de la destruction ou son représentant établissent les calculs d'indemnité basés sur des critères contenus dans l'article 6 du présent arrêté. Selon le Décret 2013-224 du 22 mars 2013 réglementant la purge des droits coutumiers pour les constructions ou autres aménagements de génie civil, l'évaluation est faite sur la base du barème du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU). Le principe de la valeur résiduelle est strictement appliqué.		
	<u>Système de recueil et de gestion des plaintes</u> La SO2 prévoit les mécanismes alternatifs tels que la conciliation, la médiation ou le recours à certaines autorités coutumières. Toutefois, en	Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique prévoit la comparution des personnes affectées devant la Commission Administrative d'Expropriation (Art. 9)		La loi nationale satisfait cette exigence de la SO2.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	cas de non satisfaction, la SO2 prévoit les procédures judiciaires avec des délais raisonnables, un coût abordable et à la portée des plaignants.	pour s'entendre à l'amiable sur l'indemnisation et dans le cas où la PAP n'est pas satisfaite du traitement de son dossier, elle peut saisir le Tribunal d'Instance qui établit l'indemnité d'expropriation sur la base d'une expertise, Art. 12 à 16.		
	<u><i>Payement des compensations</i></u> La SO2 dispose que le règlement intégral des indemnisations se fait avant le déplacement ou l'occupation des terres autrement dit, avant le début des travaux.	L'article 20 du Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique », stipule que l'indemnité fixée est offerte à l'intéressé dès la rédaction du procès-verbal de cession amiable ou dès le jugement d'expropriation.		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.
	<u><i>Groupes vulnérables</i></u> La SO2 recommande une attention particulière à porter aux groupes vulnérables au sein des populations déplacées, notamment les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les personnes vivant avec un handicap sévère, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les minorités ethniques, etc.	Pas spécifiés dans la procédure nationale. Actuellement en cours d'élaboration par le Ministère en charge des affaires sociales.		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.
	<u><i>Consultation</i></u> La SO2 stipule que la consultation publique se fait avant le déplacement	La loi nationale prévoit la consultation publique et des enquêtes avant le déplacement)		La loi nationale satisfait cette exigence de la SO2. Cependant, aucun déplacement n'est envisagé.
	<u><i>Suivi et évaluation</i></u> La SO2 rend obligatoire le suivi évaluation de la réinstallation	La Loi n° 98-750 du 3 décembre 1998 portant Code Foncier Rural, les Décrets du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique » et n°2013-224 du 22 mars 2013 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoit pas de suivi évaluation.		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
SO3 : Biodiversité et services écosystémiques	La SO3 dispose : la préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes en réduisant et en minimisant les impacts potentiellement négatifs sur la biodiversité, à défaut de les éviter, Le rétablissement ou la restauration de la biodiversité, y compris dans les cas où certains impacts sont inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation de la biodiversité pour assurer qu'il n'y ait « pas	La Côte d'Ivoire dispose de lois fixant les conditions de préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes; de protection des habitats naturels et du maintien de la disponibilité des services écosystémiques. Loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, modifiée en certains articles par la loi n° 94-442 du 16 août 1994. Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier. Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	OUI	La loi nationale satisfait cette exigence de la SO3. Cependant, des efforts devront être consentis pour le respect de ces textes pendant la mise en œuvre du projet.
	de perte nette, mais un gain net » de biodiversité ; La protection des habitats naturels, modifiés et essentiels ; et Le maintien de la disponibilité et de la productivité des services écosystémiques prioritaires en vue de conserver les avantages envers les communautés affectées et de maintenir la performance des projets.	Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933) ratifiée le 31/05/38. Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles / 1968, ratifiée le 15/06/69. Convention - cadre des Nations Unies sur la diversité biologique / 1992, ratifiée le 14/11/94 La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement stipulent que les projets situés sur ou à proximité de zones à risques ou zones écologiquement sensibles énoncées dans l'Annexe III sont soumis à EIES (aires protégées et réserves analogues, zones humides et mangroves, zones définies écologiquement sensibles, etc.)		

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, des gaz à effet de serre, des matières dangereuses et efficacité des ressources	Protéger les droits des travailleurs ; Promouvoir le respect des exigences légales nationales et faire preuve de diligence raisonnable dans le cas où les lois nationales sont silencieuses ou incompatibles avec l'OS. Assurer une large cohérence avec les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les normes fondamentales du travail de l'OIT et la convention de l'UNICEF relative aux droits de l'enfant dans les cas où la législation nationale ne prévoit pas une protection équivalente. Protéger la main-d'œuvre des inégalités, de l'exclusion sociale, du travail des enfants et du travail forcé. Établir des exigences pour fournir des conditions de travail sûres et saines y compris l'établissement d'un système de gestion des plaintes et griefs durant la phase chantier.	- Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ; - Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ; - Décret n° 89-02 du 4 janvier 1989 relatif à l'agrément de la fabrication, la vente et l'utilisation des matières dangereuses.	OUI	Conformité entre la législation ivoirienne et la SO4 de la BAD. Les dispositions nationales seront ainsi appliquées
SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	- Protéger les droits des travailleurs - Promouvoir le respect des exigences légales nationales et faire preuve de diligence raisonnable dans le cas où les lois nationales sont silencieuses ou incompatibles avec l'OS. - Assurer une large cohérence avec les conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les normes fondamentales du travail de l'OIT et la convention de l'UNICEF relative aux droits de l'enfant dans les cas où la	- Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ; - Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ; - Loi n°99-477 du 2 août 1999 portant Code de prévoyance sociale, modifié par l'Ord. - n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiée à son tour par l'ordonnance n°17-107 du 15 février 2017.	OUI	Tout comme la BAD, la Côte d'Ivoire prévoit qu'en plus des lois nationales et/ou si la législation nationale est muette au sujet des relations entre employeur et employé, l'on puisse recourir aux conventions internationales. Les dispositions nationale seront ainsi appliquées.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	législation nationale ne prévoit pas une protection équivalente. Protéger la main-d'œuvre des inégalités, de l'exclusion sociale, du travail des enfants et du travail forcé.			

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

SECTION 3 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

En Côte d'Ivoire, la participation du public dans le processus d'évaluation des projets environnementaux a été instaurée par le décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996. Ce décret établit les règles et les procédures à suivre lors de l'examen des répercussions environnementales des projets de développement. L'Article 35 de ce décret stipule que tout citoyen a le droit de prendre part aux différentes étapes des procédures et décisions qui pourraient potentiellement avoir des effets néfastes sur l'environnement.

En outre, la réglementation de la consultation publique est également encadrée par les Sauvegardes Environnementales et Sociales Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette procédure de consultation publique comprend plusieurs éléments essentiels :

- L'obligation d'informer au préalable les autorités compétentes et les communautés concernées par le projet. Cette étape vise à garantir que toutes les parties prenantes sont au courant de l'initiative et de ses implications potentielles.
- La nécessité de consulter activement les individus directement affectés par le projet. Cette consultation est essentielle pour recueillir leurs points de vue, leurs attentes et leurs préoccupations.

Cette procédure de participation publique revêt une grande importance, car elle permet de présenter les présents sous-projets de manière transparente aux parties prenantes, d'évaluer ses possibles impacts sur les communautés locales et l'environnement, tout en recueillant les avis des personnes concernées. Les résultats de ces consultations doivent être soigneusement pris en compte dans le processus de conception des sous-projets ainsi que dans la préparation de la documentation des sous-projets. Il est essentiel de noter que la consultation doit être menée en parallèle avec la diffusion d'informations environnementales et sociales pour garantir une transparence totale dans le processus décisionnel.

3.1. Objectifs

L'objectif global de la consultation des parties prenantes pour la présente étude est de parvenir à une prise de décision améliorée, de renforcer la compréhension globale des sous-projets afin d'assurer sa durabilité à long terme et d'optimiser les avantages potentiels qu'il pourrait offrir. Les objectifs spécifiques de la mobilisation des parties prenantes et de la consultation publique sont les suivants :

- Établir un canal structuré permettant aux communautés locales, aux structures administratives et techniques de participer activement au processus de conception des sous-projets, garantissant ainsi une véritable implication des parties prenantes dans son développement ;
- Assurer une communication transparente en informant pleinement les parties prenantes sur les activités des sous-projets. Cela vise à maintenir un niveau élevé de transparence et à éviter toute confusion ;

- Activer la collecte proactive de commentaires de la communauté dans l'évaluation des éventuels impacts environnementaux et sociaux des travaux projetés. Ceci permet d'assurer que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans la phase de planification et de développement des sous-projets ;
- Réduire le risque de manque d'appropriation du projet par la communauté, qui peut survenir en cas d'absence d'informations claires et transparence dans le processus de conception et de mise en œuvre projet. La communication efficace vise à maintenir une communication continue avec la communauté.

3.2. Calendrier de la consultation des parties prenantes

Plusieurs rencontres, réunions et entretien ont été réalisées afin d'informer les parties prenantes des sous-projets sur les aspects relatifs à la consistance des travaux projetés, à la gouvernance, ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sociaux associés aux sous-projets. De plus, ces interactions ont permis de recueillir leurs avis, recommandations, attentes et craintes en ce qui concerne la réalisation des travaux.

Au total, Deux Milles Cent Quatre Vingt Deux (2182) participants ont été mobilisés au cours de ce processus de participation du public.

Le calendrier suivant indique la liste de parties prenantes consultées, en précisant le mode de consultation (par exemple, présentiel avec indication du lieu), le nombre de participants, et les sujets abordés.

Tableau 47 : Calendrier des différentes rencontres, entretiens et réunion publiques réalisé(e)s

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
CG PA-PSGOUV	06/09/2023	Siège l'CG PA-PSGouv	16	- Discussion avec l'CG PA-PSGouv et USEP Santé sur les aspects E&S des sous-projets - Documentation E&S disponible - Aspects techniques - Organisation des Visites des sites et consultation des parties prenantes - Proposition de transmettre un rapport bihebdomadaire à l'UCPSGouv afin de suivre l'avancement de la réalisation du CIES.
Département de Vavoua				
Autorités préfectorales	20/09/2023	Préfecture Sous-préfecture	02	Civilités, Rencontre d'information
Direction Départementale de la Santé	20/09/2023	District Sanitaire	01	
Personnel de centre de santé du CSR de Dérageon	20/09/2023	Centre de santé rural de Dérageon	01	
Chefferie traditionnelle de Dérageon	20/09/2023	Préau du village de Dérageon	23	Consultation Communautaire
Autorités préfectorales de Vavoua Chefferie traditionnelle de Dérageon DD Construction de Vavoua	29/09/2023	Sous-préfecture de Vavoua	08	Consultation publique
Département de Zoukougbeu				
Autorités préfectorales	21/09/2023	Préfecture	02	Civilités, Rencontre d'information
Chefferie traditionnelle de Zoukpangbeu et Gueuguigbeu	21/09/2023	Résidence de la cheffe du village de Gueuguigbeu	21	Consultation Communautaire
Autorités préfectorales de Zoukougbeu et Grégbeu Chefferies de Zoukpangbeu et Gueuguigbeu DD Santé, MINADER, MCLU	21/09/2023	Préfecture de Zoukougbeu	21	Consultation publique
Département de Sinfra				
Autorités préfectorales	25/09/2023	Préfecture Sous-préfecture de Sinfra	02	Séance de civilité et d'information
Direction Départementale de la Santé	26/09/2023	District Sanitaire	01	Séance d'information et collecte de données
Chefferie traditionnelle de Huafla	25/09/2023	Village de Huafla	17	Consultation Communautaire

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Autorités préfectorales Chefferie traditionnelle de Huafla DD Santé, MCLU DT Mairie	25/09/2023	Préfecture de Sinfra	23	Consultation publique
Département de Bouaflé				
Autorités préfectorales de Bouaflé	28/09/2023	Préfecture de Bouaflé	01	Séance de civilité et d'information
DR MINEDD	28/09/2023	Direction Régionale du MINEDD Marahoué	01	Séance d'information
DR Santé Marahoué	28/09/2023	Direction Régionale de la Santé	02	Séance d'information et collecte de données
Personnel de santé du CSR de Diacohou Nord	02/10/2023	CSR de Diacohou Nord	01	Visite de terrain et Collecte de données
Chefferie traditionnelle de Diacohou Nord	02/10/2023	Village de Diacohou Nord	14	Consultation Communautaire
Autorités préfectorales de Bouaflé, Pacouabo Chefferie coutumière de Diacohou Nord DD Santé Bouaflé	29/09/2023	Préfecture de Bouaflé	29	Consultation publique
Département de Zuénoula				
Autorités préfectorales de Zuenoula	02 et 03/ 10/2023	Préfecture de Zuénoula Sous-préfecture de Kanzra	02	Séance de civilité et d'information
Direction Départementale de la Santé de Zuénoula	03/ 10/2023	District sanitaire de Zuénoula	01	Séance d'information et collecte de données
Personnel du CSR de Ziduho Bouenou	03/ 10/2023	CSR de Ziduho Bouenou	02	Visite de site et collecte de données sanitaires
Chefferie traditionnelle de Ziduho Bouenou	03/10/2023	Village de Ziduho Bouenou	18	Consultation Communautaire
Autorités préfectorales de Zuenoula, DD Santé Zuenoula, DD du MEMINADER DD du MCLU, Représentant d'ONG Chefferie coutumière de Ziduho Bouenou	04/09/2023	Préfecture de Zuenoula	19	Consultation publique
Département d'Agboville				
Autorité préfectorale de d'Agboville	21 et 22/10/2023	Préfecture d'Agboville	02	Séance de civilités et information
Directeur Régional de la santé	21/09/2023	District sanitaire Agboville	01	Séance d'information et collecte de données
Directeur Régional de l'environnement		Direction régionale de l'environnement	01	Séance d'information et entretien
Autorités coutumières et population de Guessigué	22/09/2023	Place publique de Guessigué	67	Consultation Communautaire
Autorités coutumières du village d'Offa	23/09/2023	Place publique d'Offa	43	Consultation Communautaire

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Préfecture d'Agboville	25/09/2023	Préfecture d'Agboville	16	Consultation publique
Autorités coutumières du village de M'brou	02/10/2023	Chefferie de M'Brou	37	Consultation Communautaire
Département de TIASSALE				
Autorité préfectorale de Tiassalé	26/09/2023	Préfecture de Tiassalé	02	Séance de civilités et information
ANADER	29/09/2023	ANADER	02	Séance de consultation et information
Directeur Départemental de la Santé		District sanitaire de Tiassalé	01	Séance d'information et collecte de données
Directeur Départemental du MCLU		Direction du MCLU	01	Séance de consultation et information
Autorités coutumières de Botindé	28/09/2023	Chefferie de Botindé	243	Consultation communautaire
Autorités coutumières de Broubrou	28/09/2023	Chefferie de Broubrou	105	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Chefferie traditionnelle de Botindé Représentants des services techniques : DD Santé, MINADER, MCLU	29/09/2023	Préfecture de Tiassalé	10	Consultation publique
Département de Toulepleu				
Autorités préfectorales de Toulepleu	29/09/2023	Préfecure de Toulepleu		Consultation publique
Directeur Départemental de la santé de Toulepleu	29/09/2023	District sanitaire de Toulepleu		Séance d'information et collecte de
Autorités coutumières et populations de Bohibli	30/09/2023	Chefferie de Bohibli		Consultation communautaire
Autorités coutumières et populations de Bohobli	30/09/2023	Chefferie de Bohobli		Consultation communautaire
Département de Minignan				
Autorité préfectorale de Minignan	27/09/2023	Préfecture de Minignan	01	Consultation publique
Autorité préfectorale de Minignan Autorités coutumières de Tienko	30 /09/2023	Tienko	21	Consultation communautaire
Directeur Régional de l'environnement	27/09/2023	Direction Départementale du Ministère de l'environnement	01	Séance d'information et entretien
Directeur Départemental de l'agriculture		Direction Départementale du Ministère de l'agriculture et du Développement Durable	01	Séance d'information et entretien
Directeur Départemental de la santé		Hôpital Général de Minignan	01	Séance d'information et collecte de données
Autorités coutumières et population de Tienko	01/10/2023	Chefferie de Tienko	29	Consultation communautaire
Département de Kaniasso				
Autorité préfectorale de Kaniasso	02/10/2023	Préfecture de Kaniasso	02	Séance de civilités et information

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Directeur Départemental des Ressources Animales et Halieutiques	04/10/2023	MIRAH	01	Séance d’entretien et information
Sous Lieutement des Eaux et Forêts		Direction Départementale des Eaux et Forêts	01	Séance d’information et collecte de données
Directeur Départemental de l’agriculture		Direction Départementale du Ministère de l’agriculture et du Développement Durable	01	Séance de consultation et information
Département de Bondoukou				
Préfet de Département de Bondoukou	18/09/2023	Préfecture de Bondoukou	1	Civilités, présentation du Consultant et programme de la mission
Directeur Régionale de la santé de Bondoukou		Direction de la santé	1	Séance d’information et collecte de données sanitaires
Directeur Régional du MINEDD		Direction de l’environnement	1	Séance d’information et entretien
Direction Régionale de l’Agriculture de Bondoukou		Direction de l’Agriculture	1	Séance d’information et entretien
Direction départementale de la Construction de Bondoukou		Direction de la Construction	1	Séance d’information et entretien
Autorités coutumières et populations de Boudi	22/09/2023	Cour du Chef	21	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Autorités coutumières Services techniques déconcentrés (Santé, MCLU)	18/09/2023	Salle de réunion de la préfecture	25	Consultation publique
Département de Tanda				
Directeur Départemental de la santé	21/09/2023	Direction de la santé	01	Séance d’information et collecte de données sanitaires
Directeur Départementale du MEMINADER de Tanda		Direction de l’Agriculture	01	Séance d’information et entretien
Tangamourou		Cour du Chef	10	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Autorités coutumières Services techniques déconcentrés (Santé, MCLU, MEMINADER)	21/09/2023	Salle de réunion de la préfecture	20	Consultation publique
Département de Koun-Fao				

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Directeur Départemental de l'Agriculture de Koun-Fao	25/09/2023	Direction de l'Agriculture	01	Séance d'information et entretien
Autorités coutumières et populations de Djoro-Djoro	23/09/2023	Cour du Chef	21	Consultation communautaire
Autorités coutumières et populations de N'Guessan-Brindoukro	29/09/2023	Dans la cour du centre de santé	21	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Autorités coutumières Services techniques déconcentrés de l'Etat (Santé, MCLU, MINEDD)	25/09/2023	Préfecture	12	Consultation publique
Département d'Agnibilékrou				
Direction départementale de la santé	28/09/2023	Direction de la santé	01	Séance d'information et collecte de données sanitaires
ANAGED		Préfecture	01	Séance d'information et entretien
Direction départementale de l'environnement d'Agnibilékrou		Direction de l'environnement	01	Séance d'information et entretien
Direction départementale de l'Agriculture d'Agnibilékrou		Direction de l'Agriculture	01	Séance d'information et entretien
Direction départementale de la Construction d'Agnibilékrou		Direction de la Construction	01	Séance d'information et entretien
Autorités coutumières et populations de Yobouakro	26/09/2023	Cour du Chef	21	Consultation communautaire
Autorités coutumières et populations de Manzanouan	27/09/2023	Cour du Chef	11	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Autorités coutumières Services techniques déconcentrés de l'Etat (Santé, MCLU, MINEDD)	28/09/2023	Salle de réunion de la préfecture	24	Consultation publique
Département d'Abengourou				
Directeur départemental de l'environnement d'Abengourou	02/10/2023	Direction de l'environnement	01	
Directeur Départemental d'Abengourou	04/10/2023	District Sanitaire	01	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Autorités préfectorales Autorités coutumières Services techniques déconcentrés de l'Etat (Santé, MCLU, MINEDD)	02/10/2023	Salle de conférence de la préfecture	20	Consultation publique
Département de Toumodi				
Autorité préfectorale	28/10/2023	Préfecture de Toumodi	01	
Directeur Départemental de la santé	28/10/2023	District sanitaire de Toumodi	01	
Autorités coutumières et populations de Didablé	05/10/2023	Village de Dida-blé	19	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Services techniques Chefferies traditionnelles	05/10/2023	Sous-préfecture de Kpouébo	08	Consultation publique
Département de Didiévi				
Autorités préfectorales	02/10/2023	Préfecture	02	
Directeur Départemental de la Santé		District sanitaire	01	
Directeur Départemental du MCLU	05/10/2023	Direction du MCLU	01	
Personnel de santé du CSR de N'zikpli-sèssèkro	03/10/2023	CSR de N'zikpli-sèssèkro	01	
Autorités coutumières et populations de N'zikpli-sèssèkro	06/10/2023	Chefferie de N'zikpli-sèssèkro	16	Consultation communautaire
Autorités préfectorales Services techniques Chefferies traditionnelles	05/10/2023	Préfecture de Toumodi	08	Consultation publique
District Autonome de Yamoussoukro				
Autorités préfectorales	24/09/2023	Préfecture de Yamoussoukro	02	
MCLU Yamoussoukro	25/09/2023	Direction du MCLU	01	
Autorités préfectorales Services techniques Chefferies traditionnelles	25/09/2023	Préfecture de Yamoussoukro	15	Consultation publique
Autorités coutumières et populations de Kongouanou	26/09/2023	Chefferie de Kongouanou	01	Consultation communautaire
Département de Sipilou				
Chefferie traditionnelle de Glangoualé	18/09/2023	Cour du chef de village	20	Consultation Communautaire
Centre de Santé Rural de Glangoualé	18/09/2023	Centre de Santé Rural de Glangoualé	08	Séance d'information et collecte de données

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Hôpital général de Sipilou	19/09/2023	Hôpital Général	01	Séance d'information et collecte de données
Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural	19/09/2023	DD Agriculture de Sipilou	01	
Autorités préfectorales de Sipilou Chefferie traditionnelle de Glangoualé Directeur de l'Hôpital de Sipilou DD Agriculture	19/09/2023	Préfecture de Sipilou	18	Consultation publique
Département de Biankouma				
Direction Départementale de la Santé	21/09/2023	Direction Départementale de la Santé	02	Séance d'information et collecte de données
Département de Bangolo				
Autorités préfectorales du Département de Bangolo Chefferies traditionnelles de Zérégbo et de Zéo DD Santé, MCLU, DD Eaux et Forêts, MINADER	25/09/2023	Sous-Préfecture	17	Consultation publique
Direction Départementale de la Santé	25/09/2023	District sanitaire	01	Séance d'information et collecte de données
Direction Départementale des Eaux et Forêts	25/09/2023	Direction Départementale des Eaux et Forêts	01	Séance d'information et collecte de données
Direction Départementale de la CLU	25/09/2023	Direction Départementale de la CLU	01	Séance d'information et collecte de données
Chefferie traditionnelle de Zéo	30/09/2023	Cour du chef de village	10	Consultation Communautaire
Centre de santé urbain Zéo	30/09/2023	Centre de santé urbain Zéo	02	Séance d'information et collecte de données
Chefferie traditionnelle de Zérégbo	02/10/2023	Cour du chef de village	21	Consultation Communautaire
Centre de santé rural de Zérégbo	02/10/2023	Centre de santé rural de Zérégbo	06	Séance d'information et collecte de données
Département de Kouibly				
Autorités préfectorales du Département de Kouibly Chefferie traditionnelle de Taobly DD Santé, MINADER, MCLU	26/09/2023	Préfecture	16	Consultation publique
Direction Départementale de la Santé	26/09/2023	Direction Départementale de la Santé	01	Séance d'information et de collecte de données

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural	26/09/2023	Direction Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural	01	Séance d'information et de collecte de données
Direction Départementale de la CLU	26/09/2023	Direction Départementale de la CLU	01	Séance d'information et de collecte de données
Chefferie traditionnelle de Taobly	27/09/2023	Cour du chef de village	57	Consultation Communautaire
Centre de Santé Rural de Taobly	27/09/2023	Centre de Santé Rural de Taobly	01	Séance d'information et de collecte de données
Département de Duékoué				
Autorités préfectorales du Département de Duékoué DD Santé, MINADER, MCLU, MINEDD, Eaux et Forêts	30/09/2023	Préfecture de Duékoué	23	Consultation publique
DR MINEDD	30/09/2023	Direction Régionale du MINEDD	02	Séance d'information et collecte de données
Direction Départementale de la Santé Duékoué	30/09/2023	District Sanitaire	02	Séance d'information et collecte de données
DR MINADER	30/09/2023	Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural	01	Séance d'information et collecte de données
DR MCLU	30/09/2023	Direction Régionale de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	01	Séance d'information et collecte de données
DR Eaux et Forêts	30/09/2023	Direction Régionale des Eaux et Forêts	01	Séance d'information et collecte de données
Centre de santé de Petit Duékoué	02/10/2023	Centre de santé de Petit Duékoué	02	Séance d'information et collecte de données
Département Korhogo				
Autorités préfectorales	22/09/2023	Préfecture de Korhogo	1	Séance d'information
Conseil régional	22/09/2023	Direction administrative du Conseil Régional du Poro	1	Séance d'information
Directeur du MEMINADER	23/09/2023	Direction du MEMINADER	1	Séance d'information
Directeur Départemental de la Santé	11/10/2023	District sanitaire	1	Séance d'information
Directrice Régionale du MINEDD	22/09/2023	Direction Régionale du MINEDD	1	Séance d'information
Autorités coutumières et populations de Pitiengomon	22/09/2023	Pitiengomon	49	Consultation communautaire
Autorités préfectorales ; Services techniques ; Autorités coutumières	22/09/2023	Préfecture de Korhogo	22	Consultation publique

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participants	Points discutés
Département de M'Bengué				
Autorités coutumières et populations de Tiorotiéri	09/11/2023	Préfecture de M'Bengué	57	Consultation communautaire
Département de Ouangolodougou				
Autorités préfectorales	28/09/2023	Préfecture de Ouangolodougou	1	Séance d'information
Représentant du Directeur Départemental de la Santé (DDS)	28/09/2023	District sanitaire de Ouangolodougou	1	Séance d'information
Autorités coutumières et populations de Nambingué	29/09/2023	Nambingué	27	Consultation communautaire
Autorités coutumières et populations de Niellé	30/09/2023	Niellé	30	Consultation communautaire
Autorités coutumières et populations de Ouamélhoré	30/09/2023	Ouamélhoré	48	Consultation communautaire
Autorités préfectorales ; Services techniques, Autorités coutumières	29/09/2023	Préfecture de Ouangolodougou	27	Consultation publique
Département de Minignan				
Autorité préfectorale de Minignan	27/09/2023	Préfecture de Minignan	01	Consultation publique
Autorité préfectorale de Minignan Autorités coutumières de Tienko	30 /09/2023	Tienko	21	Consultation communautaire
Directeur Régional de l'environnement	27/09/2023	Direction Départementale du Ministère de l'environnement	01	Séance d'information et entretien
Directeur Départemental de l'agriculture	27/09/2023	Siège	01	Séance d'information et entretien
Directeur Départemental de la santé	27/09/2023	Hôpital Général de Minignan	01	Séance d'information et collecte de données
Autorités coutumières et population de Tienko	01/10/2023	Chefferie de Tienko	29	Consultation communautaire
Département de Kaniasso				
Autorité préfectorale de Kaniasso	02/10/2023	Préfecture de Kaniasso	02	Séance de civilités et information
Directeur Départemental des Ressources Animales et Halieutiques	04/10/2023	MIRAH	01	Séance d'entretien et information
Sous-Lieutenant des Eaux et Forêts	04/10/2023	Direction Départementale des Eaux et Forêts	01	Séance d'information et collecte de données
Directeur Départemental de l'agriculture	04/10/2023	Siège	01	Séance de consultation et information
Nombre de Personnes Rencontrés			2182	

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Janvier 2024

3.3. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes

3.3.1. Rencontres avec les autorités préfectorales

Dans le cadre de l'engagement des parties prenantes du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement, les équipes du groupement de Consultants EasyManagement/ Sem International/ Id Sahel ont tenu des réunions avec les autorités préfectorales des différents départements concernés par le sous-projet Santé. Ces rencontres ont été organisées afin de les informer sur la consistance du sous-projet et leur présenter la méthodologie ainsi que les activités à mener dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Dans l'ensemble, les parties prenantes préfectorales ont exprimé leur soutien en faveur de la réalisation de ce programme social étatique qui vise la réhabilitation et la construction des infrastructures d'ESPC dans leurs circonscriptions. Les autorités préfectorales ont également formulé des recommandations concernant la mise en œuvre des travaux. Les échanges effectués sont résumés dans le tableau 53.



Vue de la séance avec le Préfet de
Région de la Marahoué



Vue de la séance avec Mme le Préfet
de Zuenoula



Vue de la séance avec le
sous-préfet de Sinfra

Planche 34 : Consultation avec quelques autorités préfectorales dans la Région de la Marahoué

Source : KOUYO S., & YAPO G., Septembre 2023

3.3.2. Séances de Consultations publiques

Dans la poursuite de l'engagement des parties prenantes, des séances d'information et de consultation publique ont été organisées dans les différents départements couvrant les localités récipiendaires de la composante santé du PA-PS Gouv. Présidées par les Préfets de départements, ces séances ont eu lieu en présence des sous-préfets des localité bénéficiaire et de toutes les parties prenantes techniques, à savoir les DD et DR des Ministères de la Santé, de la Construction, de l'Environnement. A ces parties, ont été associées les autorités coutumières des localités destinées à recevoir les travaux de réhabilitation et construction des ESPC et logements. L'objectif principal de ces séances était de :

- Informer de manière précise et pertinente les acteurs impliqués sur les travaux projetés, en mettant en lumière les objectifs des sous-projets,

l'ampleur des travaux prévus, ainsi que les risques et les impacts potentiels, tant positifs que négatifs.

- Recueillir leurs opinions, inquiétudes, et suggestions concernant la réalisation des sous-projets. Ces échanges constructifs ont favorisé un dialogue participatif visant à garantir la réussite de la mise en œuvre des différents sous-projets.
- Définir conjointement les enjeux environnementaux et sociaux, parvenir à un accord sur les actions prévues dans le cadre des travaux, et mettre l'accent sur les mesures à envisager pour faire face aux éventuels risques et impacts négatifs.

L'organisation de ces séances de consultation publique a permis de mettre en exergue certaines préoccupations et recommandations qui ont été documentées dans les procès-verbaux des consultations publiques (voir annexe 1).



Vue de la consultation publique de
Zuénoula



Vue de la consultation publique de
Ouangolodougou



Vue de la consultation publique de Didiévi



Vue après la consultation publique à
Bouaflé

Planche 35 : Illustration de quelques séances de consultations publiques dans les Départements

Source : KOUYO S., KOFFI E., & OURA M., Septembre 2023

3.3.3. Rencontres avec les responsables techniques et administratifs déconcentrés

Les équipes de mission ont rencontré les Directions techniques et administratives des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des sous-projets. Ces rencontres ont été des cadres de diffusion d'informations et d'échanges sur la consistance des travaux, mais aussi, l'occasion pour les acteurs rencontrés d'émettre leurs préoccupations et suggestions, comme détaillées dans le tableau 53.

La planche ci-après donne un aperçu des rencontres avec quelques responsables de structures techniques et administratives.



Vue de la séance avec le Directeur
Départemental de la Santé de Vavoua



Vue de la séance avec le Directeur
Départemental de la Santé de
Zuénoula



Vue de la séance avec le Directeur
Départemental de la Santé de
Ouangolodougou



Vue de la séance avec le Directeur
Départemental de la Santé de Didiévi

Planche 36 : Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives

Source : KOUYO S., OURA M. & KOFFI E., Octobre - Septembre 2023

3.3.4. Consultations communautaires avec populations des localités bénéficiaires du PS-Gouv

Dans la réalisation des réunions avec le public, les équipes du Consultant EasyManagement/ SEM International/ Id Sahel ont engagé diverses rencontres avec

les populations des localités bénéficiaires du sous-projet Santé du PS-Gouv. Ayant pour objectif majeur d'informer les parties prenantes locales des sous-projets, ces séances de travail se sont déroulées sous l'autorité chefs coutumiers, réunissant groupes associatifs des femmes et des jeunes des villages. Y ont également participé les guides religieux. Dans toutes les localités les consultations communautaires ont été structurées autour de trois points majeurs à savoir i) Présentation et consistance des travaux du PS-Gouv, ii) Méthodologies du CIES et iii) Echanges.

La synthèse des échanges avec les communautés bénéficiaires du sous-projet est présentée dans les procès-verbaux de consultations communautaires dans le tableau 53 et en annexe 1.

La planche 39 présente un aperçu de quelques consultations communautaires réalisées dans le cadre du CIES.



Vue de la consultation communautaire dans le village de Dérageon (Département de Vavoua)



Vue de la consultation communautaire dans le village de Ziduhou-Bouénou (Département de Zuénoula)



Vue de la consultation communautaire dans le village de Bohibli (Département de Toulepleu)



Vue de la consultation communautaire dans le village de Tienko (Département de Minignan)



Vue de la consultation communautaire dans le village de Didablé (Département de Toumodi)



Vue de la consultation communautaire dans le village de Diacohou Nord (Département de Bouaflé)

Planche 37 : Quelques illustrations de consultations communautaires

Source : KOUYO S., ESSOIN M-C., BEDA M. & KOFFI E., Octobre - Septembre 2023

Tableau 48 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Département de Vavoua			
Préfet de Vavoua	Favorable	- Crainte : gestion et entretien du CSR après les travaux de réhabilitation	- Recommande la création d'un comité de gestion environnementale et d'hygiène pour l'entretien du CSR après sa réhabilitation
Sous-préfet de Vavoua	Favorable	Aucune	- Recommande la création d'un comité de suivi-évaluation durant la mise en œuvre des sous-projets - Recommande l'institution d'un comité de gestion de plaintes pour toutes les réclamations éventuelles durant la phase des travaux
Directeur Départemental de la Santé de Vavoua	Favorable	- Crainte : Risque d'arrêt des services de soins durant la période des travaux - Plusieurs centres de santé ruraux du district sanitaire sont dans un besoin de réhabilitation	- Recommande la construction des logements des infirmiers et sage-femme du CSR de Dérageon - Recommande que les populations se rendent au CSR de Gouriéla (à environ 1 km) pendant la période des travaux - Recommande la construction d'une clôture pour le CSR de Dérageon - Recommande la réhabilitation de l'Hydraulique Urbaine de Dérageon pour alimenter le CSR en eau potable - Demande la réhabilitation et l'équipement de la pharmacie du CSR de Dérageon - Besoin de la réhabilitation et finition des centres de santé de Vrouou 2, Seitifla, Zuehi Gotron et Bazra-Nattis - Besoin d'ambulance pour le District sanitaire
Département de Zoukougbeu			
Préfet de Zoukougbeu	Favorable	Aucune	- Tenir compte des aspects sociaux et environnementaux durant la mise en œuvre des sous-projets. Prendre en compte les avis et recommandations des villages voisins afin de réaliser un projet inclusif
Directeur Départemental de la Santé de Zoukougbeu	Favorable	Aucune	- Nécessité de construction d'une clôture prenant en compte l'ensemble des bâtiments du CSR de Zoukpangbeu
Département de Sinfra			
Secrétaire Générale de la préfecture	Favorable	Aucune	Réalisation des sous-projets dans un délai proche pour le bien-être des populations locales. Intégrer davantage le genre dans la mise en œuvre des sous-projets pour réduire les inégalités sociales

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Représentant du DD Santé de Sinfra	Favorable	Crainte : l'arrêt des services de soins durant la phase des travaux	- Recommande que la réhabilitation du CSR de Huafla adopte le modèle d'un Centre de Santé Urbain au regard de l'accroissement de la population dans cette localité - Recommande la construction d'un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins sanitaires des populations et assurer les services additionnels. - Aménagement d'une salle d'accouchement et d'une salle de travail (de préparation) - Demande la construction de deux salles de CPN, une salle de planning familial et une suite de couche, toutes équipées de lits. - Demande la construction d'une salle d'accouchement pour les cadres (fonctionnaires et familles) - Garantir la continuité des services durant la phase des travaux - Sollicite les décideurs politiques pour la réhabilitation, la construction et l'équipement d'autres CSR du District Sanitaire de Sinfra, tels que : les CSR de Binoufla, Bounafla, Gbrizokro.
Département de Bouaflé			
Préfet de Bouaflé	Favorable	Aucune préoccupation	- Réalisation des sous-projets dans un délai proche pour le bien-être des populations locales et prise en compte de toutes les préoccupations des populations.
Directeur Départemental de la Santé	Favorable	Aucune préoccupation	- Implication des responsables sanitaires dans la mise en œuvre des travaux de construction et réhabilitation des centres de santé. - La réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires sont très attendues dans la région de la Marahoué.
Directeur Régional du MINEDD	Favorable	Aucune préoccupation	- Prévoir un incinérateur dans chaque centre de santé qui sera construit ou réhabilité. Cet équipement permettra de mieux réaliser le traitement des déchets nosocomiaux.
Département de Zuénoula			
Préfet de Zuénoula	Favorable	Crainte : l'arrêt des services de soins en phase de travaux	- Prévoir des alternatives pour garantir la continuité des services de soins durant la période des travaux - Propose une méthodologie de phasage des travaux pour permettre la continuité des services sanitaires.
Chargé de Suivi-Evaluation du District Sanitaire	Favorable	Aucune crainte	- Réhabilitation et équipement des différents centres de santé du District Sanitaire - Reprofilage des voies d'accès aux centres de santé - Besoin en personnels d'appui (Aides-soignantes garçons et filles de salle) - Renforcement des capacités des agents de santé - Formation continue des agents de santé - Construction et équipements du district sanitaire sur un nouveau site

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- Construction d'un incinérateur au sein de l'hôpital général (initiative en cours de réalisation)
Département d'Agboville			
Secrétaire Général 2 d'Agboville	Favorable	Aucune crainte	- Etablir un chronogramme de mission avec les différentes autorités et parties prenantes pour une communication de masse sur la composante Santé du PS Gouv
Sous-préfet de Guessigué	Favorable	Aucune crainte	- Impliquer les autorités administratives et coutumières de la localité de Guessigué durant la mise œuvre des sous-projets
Directeur Régional de la santé	Favorable	Crainte : utilisation de matériaux de construction adéquats	- Recommande la construction, la réhabilitation et l'équipement des centres de santé en tenant compte de l'ensemble des services et activités offerts et des commodités : bureaux, matériels de bureau, informatiques, eau, électricité, air conditionné, etc. - Utilisation de matériels et matériaux de bonne qualité dans la construction et l'équipement des centres de santé.
Directeur régional de l'environnement	Favorable	Crainte : les risque de pollution et nuisances sonores	- Elaborer un plan optimal pour la gestion des déchets issus des matériaux utilisés. - Mettre les signalisations pendant la phase des travaux pour éviter les accidents - Prendre des dispositions pour éviter la propagation de la poussière et les nuisances sonores
Département de Tiassalé			
Directeur de cabinet préfecture de Tiassalé	Favorable	Aucune	- Réalisation des sous-projets pour que les populations aient accès aux soins nécessaires dans les villages
Sous-préfet de Tiassalé	Favorable	Aucune	- Mise en contact avec les autorités coutumières des localités cibles
Directeur Départemental de la Santé	Favorable	Aucune	- Réalisation effective des sous-projets pour le bien des populations et du personnel - Utilisation de matériels et matériaux de bonne qualité dans la construction et l'équipement des centres de santé
Département de Toulepleu			
Préfet du Département de Toulepleu	Favorable	Non-prise en compte d'un certain nombre de besoins prioritaires, soumis par la Direction Départementale de la santé de Toulepleu au PSGOUV.	-Construction d'un centre de santé dans la localité de Pahobli (Sous-préfecture de Méo) -Extension du centre de santé de Denan et construction d'une maternité -Réhabilitation du dispensaire et construction d'une maternité ainsi que du logement de l'infirmier dans la localité de Diaïbli -Reconstruction du centre de santé de Tiobly -Construction d'un centre de santé dans la localité de Diahi

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			-Construction de forages améliorés dans les différents centres de santé du département de Toulepleu.
Directeur Départemental de la santé de Toulepleu	Favorable	Aucune	Doléance relative à l'électrification et la réhabilitation de la voie d'accès à la localité de Zotro. Désenclavement d'une localité du département
Département de Kaniasso			
Direction Régional de l'Environnement	Avis favorable	Q : Les impacts des sous-projets sur les populations seront-ils significatifs ? R : Bien que les impacts soient limités, nous procédons à une évaluation d'Impact Environnemental et Social. À travers cette démarche, nous identifions les effets potentiels et nous élaborerons dans notre rapport des stratégies visant à les réduire autant que possible.	- Impliquer toutes les parties prenantes dans la réalisation des sous-projets - Utiliser des équipements de qualité pour mener à bien la mise en œuvre des sous-projets - Tenir compte du calendrier scolaire pour prévoir la date de démarrage des travaux
Directeur Départemental du Ministère de la Construction et du Logement	Avis favorable	Q : Le projet inclura-t-il la construction de nouveaux centres de santé ? R : Non, le projet se concentre principalement sur la réhabilitation des centres de santé existants. Cependant il sera question de construire des logements.	Inclure les résidents locaux et les représentants élus dans l'exécution des sous-projets. Assurer la participation active des acteurs clés, y compris le Ministère de la Construction et du Logement, dans la réalisation des sous-projets.
Directeur Départemental de la santé	Avis favorable	Q : Avez-vous déjà une date de réalisation des travaux liés au projet ?	- Renforcer le personnel de Santé dans les localités de Minignan et de Kaniasso - Impliquer encore plus les parties prenantes dans la réalisation des sous-projets notamment les DR - Établir et partager un planning détaillé pour la mise en œuvre des sous-projets.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		R : Nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux ce sera probablement après la validation du rapport de la présente étude.	- Equiper les centres de santé en produits pharmaceutiques. - Aménager et bitumer la route menant aux localités des départements de Kaniasso et de Minignan ; - Construire des clôtures pour protéger l'enceinte du projet
Directeur Départemental du ministère de l'agriculture et du développement durable	Avis favorable	- Q : -Les autres villages bénéficieront-t-ils des sous-projets ? R :Non les localités ont déjà été choisies -Q :Il y'aura-t-il des acquisitions de foncier ou de terre pour la réalisation des sous-projets ? - R :Non l'emprise est déjà défini	- Respecter les US et Coutumes des populations riveraines
Département de Bondoukou			
SGA1 de la Préfecture de Bondoukou	Favorable	Aucune	- Commencer vite les travaux - Etendre le projet à d'autres localités
Directeur régional de la santé de Bondoukou	Favorable	Aucune	- Réaliser des infrastructures de qualité ; - Etendre le projet à d'autres localités
Directeur départementale de l'environnement de Bondoukou	Favorable	Aucune	- Respecter les mesures environnementales
Directeur Régional de l'Agriculture de Bondoukou	Favorable	Aucune	- Informer la Direction pour une expertise si nécessaire
Directeur de la Construction	Favorable	Aucune	- Associer la Direction au suivi et à l'évaluation des travaux ; les informer pour une expertise si nécessaire.
Département de Koun-Fao			
Préfet par intérim de Koun-Fao	Favorable	Aucune	- Commencer vite les travaux - Etendre le projet à d'autres localités

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Directeur de la santé de Koun-Fao	Favorable	Aucune	Associer la Direction au suivi des travaux
Directeur de l'Agriculture de Koun-Fao	Favorable	Aucune	Informar la Direction pour une expertise si nécessaire
Département de Tanda			
SGA1 de la Préfecture de Tanda	Favorable	Aucune	- Commencer vite les travaux - Etendre le projet à d'autres localités
Directeur de la santé de Tanda	Favorable	Aucune	- Recommande l'implication totale du Département de la santé de Tanda dans le suivi des travaux. - Sollicite également que le PS-Gouv soit appliqué à d'autres localités du District sanitaire qui connaissent des difficultés en matière d'infrastructures et d'équipements
Directeur de l'agriculture de Tanda	Favorable	Aucune	- Informer la Direction pour une expertise si nécessaire
Département d'Agnibilékrou			
Préfet d'Agnibilékrou	Favorable	Aucune	- Accroître la capacité d'accueil du centre de santé au regard du nombre important des usagers et patients.
Directeur de l'ANAGED	Favorable	Aucune	- Se référer à l'ANAGED pour le choix d'un opérateur agréé à collecteur les déchets sur le site des sous-projets.
Directeur Régional du MINEDD	Favorable	Aucune	- Recommande que l'entreprise des travaux se conforme au Plan de Gestion Environnemental et Social pendant l'exécution les travaux
Directeur Départemental du MEMINADER	Favorable	Aucune	- Informer la Direction du MEMINADER pour une expertise agricole au cas où des cultures seraient situées dans les emprises des sites.
Directeur Départemental du MCLU	Favorable	Aucune	- Impliquer la Direction Départementale du MCLU au suivi et à l'évaluation des travaux. Informer cette entité pour une expertise immobilière et foncière si éventuellement des bâtis ou acquisitions foncières sont constatées durant le CIES.
Département d'Abengourou			
Préfet d'Abengourou	Favorable	Aucune	- Accroître les capacités du centre au regard du nombre important des usagers.
Département de Korhogo			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Directeur Général de L'Administration au Conseil Régional de Poro	Favorable	Aucune	- Souhaite que le projet se réalise dans un délai bref pour satisfaire au bien-être des populations locales - Suggère que le Conseil Régional soit consulté au préalable pour axer le choix sur des localités qui présentent le besoin réel de réhabilitation.
Directrice Régionale du MINEDD	Favorable	Aucune	- Recommande la prise en compte de mesures pertinentes pour la gestion des déchets sanitaires dans le présent projet. - Construction de fosses à placenta ou un centre d'incinération pour les déchets sanitaires. - Construction d'une clôture pour les centres de santé qui n'en disposent pas.
Directeur départemental du district sanitaire de Korhogo 2 de la Santé	Favorable	Aucune	- Réduire le temps de démarrage des travaux de construction et réhabilitation.
Chef de service foncier à la Direction régionale du MINADER	Favorable	Aucune	- Impliquer le Département de l'agriculture pour réaliser une expertise en cas de présence de cultures agricoles dans les emprises du sous-projet.
Département de M'Bengué			
Directeur départemental du district sanitaire de M'Bengué	Favorable	Aucune	- Sollicite le PS-Gouv pour le renforcement du personnel soignant et à la réhabilitation ainsi que l'équipement des centres de santé. - Souhaite également que le projet s'étende à tous les autres centres de santé du District Sanitaire.
Sage-femme au centre de santé rural de Pitiengomon	Favorable	Aucune	Souligne que le CSR a été récemment réhabilité par le Conseil Régional du Poro à travers le renouvellement de la peinture. Cependant, le centre présente encore des difficultés à résoudre en opérant les actions telles que : - La construction d'une clôture ; - La dotation du CSR en matériel médical roulant (ambulance) - Le renforcement du nombre de lits et de salle d'accouchement ; - La construction d'une salle d'attente ; - L'aménagement de la salle de consultation.
Infirmier au centre de santé rural de Tiorotiéri	Favorable	Aucune	Le centre de santé rural présente des besoins au niveau du personnel sanitaire, en équipement médical et en équipement supplémentaire. L'établissement sanitaire a besoin de : - personnel qualifié - ambulance - lits d'accouchement et de mise en observation

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- logements pour les stagiaires - de pompe hydraulique etc. - Pour la réussite des sous-projets, il faut associer le personnel médical et la population dans la mise œuvre des sous-projets.
Département de Ouangolodougou			
Préfet du Département de Ouangolodougou	Favorable	Aucune	Souhaite que ce PA-PS Gouv prenne en compte la réhabilitation des voies reliant les localités et les Sous-préfecture du département qui sont dans un état impraticable. Exprime sa volonté de voir l'effectivité des sous-projets, et ce dans un délai bref afin de permettre aux populations d'en bénéficier.
Directeur Départemental du District Sanitaire de Ouangolodougou	Favorable	Aucune	Exprime le besoin de réhabilitation et de renforcement des équipements de plusieurs centres de santé dans le District sanitaire de Ouangolodougou.
Médecin au centre de santé urbain de Nambingué	Favorable	Aucune	Réitère le besoin de réhabilitation et d'équipement du CSU de Nambingué. Sollicite que ce projet de réhabilitation prenne en compte le renforcement de l'éclairage du centre et la construction d'une clôture pour la sécurité des patients et usagers du centre.
Infirmier au centre de santé urbain de Niellé	Favorable	Aucune	Recommande la prise en compte des besoins du centre de santé urbain qui a besoin de : - renforcer le personnel soignant - bâtiments pour la pharmacie et le laboratoire, - salles de suites de couches avec au moins 4 lits, - la réfection des toits et façade conforme des bâtiments, ; - la réhabilitation des salles d'eau conforme et des toilettes patients et la construction d'une salle d'eau dans le bureau du médecin.
Infirmier au centre de santé rural de Ouamélhoro	Favorable	Aucune	Sollicite le PS Gouv pour la prise en compte des besoins suivants : - la construction de la clôture du centre - la réhabilitation des logements du personnel médical ; - la réhabilitation des toilettes ; - un incinérateur pour les déchets médicaux ; - un tensiomètre électrique, etc.
Département de Yamoussoukro			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Préfet de Yamoussoukro	Favorable	Aucune	- Souhaite la réalisation projet dans un délai proche. - Souhaite que la construction de clôture soit prévue dans la mise en œuvre des sous-projets afin de parer à tous les problèmes d'insécurité.
Sous-Préfet de Kossou	Favorable	Aucune	- Suggère que le projet prenne en compte la construction du logement de l'infirmier du CSR.
Département de Didiévi			
Préfet de Didiévi	Favorable	Aucune	- Prévoir un programme de prise en compte des populations en cas d'impact de leurs activités économiques situées dans les emprises des sous-projets.
Directeur du Département de Didiévi Sanitaire	Favorable	Aucune	- Sollicite le PS-Gouv pour la construction d'une clôture.
Département de Toumodi			
Sous-Préfet de Kpouèbo	Favorable	Aucune	Sollicite le PS-Gouv pour : - la Réhabilitation du groupe scolaire, - la construction d'un collège de proximité, - l'extension du réseau électrique, le reprofilage de la route - Construction de la clôture du centre de santé
Département de Biankouma			
Directeur Départemental de la Santé	Favorable	Aucune crainte	- Etablir en collaboration avec l'entreprise des travaux (à la charge de celle-ci) un plan de maintien détaillé des services de soins pendant la phase des travaux - La nécessité d'une planification formelle pour la maintenance des équipements médicaux, en particulier pour les frigos des vaccins, devrait être évaluée et mise en œuvre. - Doter le District sanitaire d'un nouveau véhicule pour la collecte des déchets biomédicaux
Département de Kouibly			
Autorités préfectorales (Sous-Préfecture et Préfecture) de Kouibly	Favorable	Aucune crainte	- Équiper correctement les centres de santé. - Augmenter ce type d'initiatives en réhabilitant d'autres centres de santé nécessaires. - Clôturer les centres pour garantir la sécurité des usagers - Intégrer le volet élimination des déchets biomédicaux dans le projet.
Direction départemental de la construction	Favorable	Aucune crainte	- Mise aux normes des ESPC dans le cadre de ces travaux. - Présenter les entreprises adjudicataires des travaux à la Direction du MCLU - Impliquer le MCLU tout au long de la mise œuvre des sous-projets

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Département de Duékoué			
Direction départemental de la Santé	Favorable	Aucune crainte	- Réalisation effective des sous-projets. - Suggestion de réhabiliter et d'équiper le centre de Petit Duékoué plutôt que de construire un nouveau à Guitrozon. - Besoin d'ambulances pour chaque ESPC du district.
Direction Régionale de la Construction	Favorable	Q : nombre d'équipement à réaliser par localité ? R : Un équipement par localité	- Réalisation effective des sous-projets
Département de Bangolo			
Direction départementale de la Santé	Favorable	Aucune crainte	
Direction départementale des Eaux et Forêts	Favorable	Pollution de l'air due aux travaux de construction ; Éloignement de certaines espèces dus aux bruits des machines.	- Impliquer les Eaux et Forêts dans le projet à travers des actions de reboisement des espèces protégées.
Direction départementale de la construction	Favorable	Aucune crainte	- Associer la construction dans la supervision des travaux
Chefferie traditionnelle de Zéo	Favorable	Aucune crainte	- Doter le centre d'une ambulance
Centre de santé urbain Zéo	Favorable	Aucune crainte	- Réalisation des sous-projets
Chefferie traditionnelle de Zérégbo	Favorable	Abandon des sous-projets	- Reprofilage des voies menant au village ; - Doter le centre d'une ambulance.
Centre de santé rural de Zérégbo	Favorable	Aucune crainte	- Réalisation effective des sous-projets
Département Minignan			

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Directeur Départemental du Ministère de la Constriction et du Logement	Avis favorable	Q : Le projet inclura-t-il la construction de nouveaux centres de santé ? - R : Non, le projet se concentre principalement sur la réhabilitation des centres de santé existants. Cependant il sera question de construire des logements.	- Inclure les résidents locaux et les représentants élus dans l'exécution du projet. - Assurer la participation active des acteurs clés, y compris le Ministère de la Construction et du Logement, dans la réalisation du projet.
Directeur Départemental de la santé	Avis favorable	- Q : Avez-vous déjà une date de réalisation des travaux liés au projet ? - R : Nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux ce sera probablement après la validation du rapport de la présente étude.	- Renforcer le personnel de Santé dans les localités de Minignan et de Kaniasso - Impliquer encore plus les parties prenantes dans la réalisation du projet notamment les DR et les DR. - Établir et partager un planning détaillé pour la mise en œuvre du projet. - Equiper les centres de santé en produits pharmaceutiques. - Aménager et bitumer la route menant aux localités des départements de Kaniasso et de Minignan ; - Construire des clôtures pour protéger l'enceinte des ESPC
Directeur Départemental du ministère de l'agriculture et du développement durable	Avis favorable	Q :Les autres villages bénéficieront-ils du projet ? Non les localités ont déjà été choisies -R :Il y'aura-t-il des acquisitions de foncier ou de terre pour la réalisation du projet ? Non l'emprise est déjà définie	- Respecter les US et Coutumes des populations riveraines
Direction Régional de l'Environnement	Avis favorable	- Les impacts du projet sur les populations seront ils significatifs ? - Bien que les impacts soient limités, nous procédons à	- Impliquer toutes les parties prenantes dans la réalisation du projet - Utiliser des équipements de qualité pour mener à bien la mise en œuvre du projet - Tenir compte du calendrier scolaire pour prévoir la date de démarrage des travaux

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		une évaluation d'Impact Environnemental et Social. À travers cette démarche, nous identifions les effets potentiels et nous élaborerons dans notre rapport des stratégies visant à les réduire autant que possible.	
Directeur Départemental du ministère de l'agriculture et du développement durable	Avis favorable	- Q :Les autres villages bénéficieront-t-ils du projet ? - R : Non les localités ont déjà été choisies - Il y'aura-t-il des acquisitions de foncier ou de terre pour la réalisation du projet ? - Non l'emprise est déjà défini	- Respecter les US et Coutumes des populations riveraines

Source : Id Sahel / EasyManagement / SEM, Janvier 2024

SECTION 4 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET
ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES
ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET
SOCIAUX INDUITS PAR LE SOUS-PROJET

4.1. Méthodologie d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques et impacts

Avant d'identifier, de caractériser et d'évaluer les impacts, il nous a été utile de présenter la méthodologie employée, de catégoriser le projet, de décrire les impacts, de dresser le bilan des impacts résiduels après les mesures de protection de l'environnement ainsi que de montrer la faisabilité environnementale des Sous-Projets.

4.1.1. Méthodologie d'identifications et d'analyse des risques et impacts

4.1.1.1. Détermination des impacts Directs et Indirects

La méthodologie utilisée dans la détermination des impacts consiste à : (i) mettre en relation les activités des Sous-Projets, tant en phase chantier et exploitation / entretien avec les composantes du milieu récepteur susceptibles d'être affectées, (ii) considérer les observations du terrain ainsi que l'expérience du bureau dans les projets similaires ; (iii) tenir compte également des éléments issus de la revue de littérature existante.

Ces mises en relation et considérations ont permis d'appréhender l'impact potentiel c'est-à-dire après avoir ciblé les différentes activités des Sous-Projets, il a été identifié les impacts probables qu'elles pourraient avoir sur chaque composante des milieux biophysique et socio-économique.

4.1.1.1.1. Nature d'un impact

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

- un impact **positif** engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;
- un impact **négatif** contribue à sa détérioration ;
- un impact est **indéterminé** s'il ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

4.1.1.1.2. Types d'impact

Direct (ou primaire) : impacts résultant d'une interaction directe entre les activités des Sous-Projets et le(s) récepteur (s) (par exemple : l'implantation sur un site où il y a des habitats ou encore entre un rejet liquide et la qualité d'un cours d'eau).

Indirect : impacts résultant d'autres activités, mais favorisés par les impacts des Sous-Projets (p.ex. : une migration des populations pour obtenir du travail peut créer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles).

4.1.1.1.3. Identification d'impacts

En vue de procéder à l'identification des impacts directs et indirects, lors des visites sur le terrain, il a été relevé les différents éléments valorisés de l'environnement des milieux biophysiques et socio-économiques susceptibles d'être affectés, ceci en

rapport avec les différentes activités qui seront entreprises au cours des différentes phases des Sous-Projets. Ceci a été consolidé avec les rencontres avec les parties prenantes, en l'occurrence les échanges lors des focus groups.

Les éléments valorisés de l'environnement susceptibles d'être entamés pendant et après les travaux sont ceux contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 30 : Éléments Valorisés de l'Environnement

MILIEU BIOPHYSIQUE	MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE
Air	Santé
Faune et flore	Sécurité
Eaux	Population
Sol	Cadre de vie
Paysage	Circulation
Environnement acoustique	Bâti, équipement et réseaux
	Emploi & Activités économiques

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

4.1.1.2. Indicateurs de qualité environnementale et sociale

Dans l'identification des impacts effectuée, la mise en exergue des indicateurs de qualité a constitué une étape importante, car elle a permis de projeter la nature des impacts. Ainsi, il a été retenu plusieurs indicateurs de qualité environnementale selon le milieu récepteur. Ils ont été classés en trois catégories selon l'élément apprécié. Ces indicateurs sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 31 : Indicateurs biophysiques, atmosphériques et socio-économiques

Récepteur		Indicateurs
Biophysique	Eaux	Nature de produits pouvant contaminer les eaux
	Sol	Type de produit utilisé lors de travaux susceptible de contaminer le sol
	Flore	Espèce pouvant être détruite lors de travaux
	Faune	Espèce existant sur le site pouvant être détruite ou éloignée du site
	Air	État et quantité d'appareils pouvant, par leur fonctionnement, affecter la qualité de l'air ambiant
		Type d'activités lors de travaux pouvant entamer (altérer) la qualité de l'air
		Visibilité sur le chantier
		Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
Humain	Santé	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les maladies
		Taux de prévalence des maladies
	Genre	Nombre de femmes employées par le projet
		Nombre de personnes pouvant accéder aux infrastructures aménagées
	Population	Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
		Nombre de jeunes formés lors des travaux.
		Revenus des employés
	Bâti, Équipement et Réseaux	Taux par rapport à l'ensemble et qualité des infrastructures aménagées
	Foncier	Superficies reconstruites sans empiéter celles appartenant à des tierces personnes et au domaine public de l'état

Récepteur	Indicateurs
Paysage	Taux d'amélioration du paysage urbain
Circulation	Nombre d'accidents sur le site des Sous-Projets
	Nombre d'accidents susceptibles de survenir au sein de la population
Nuisances sonores et vibrations	Nature de travaux émettant de bruits et occasionnant des vibrations
Us et coutumes	Nature des changements de comportement constatés au sein de la population
Emploi	Nombre d'employés locaux recrutés pouvant, par leurs revenus, impacter positivement sur l'économie locale
Activités économiques	Nombre d'activités économiques augmentées du fait de la présence de travailleurs

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, novembre 2023

4.1.2. Méthodologie d'évaluation de l'importance des risques et impacts

4.1.2.1. Critères d'évaluation de l'importance des impacts

L'évaluation des impacts identifiés repose sur le degré de perturbation que subit une composante de l'environnement à la suite d'une activité donnée des Sous-Projets. Cette caractérisation porte sur quatre (4) critères essentiels suivants :

- **Amplitude ou Intensité de la perturbation**

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touché par une activité des Sous-Projets ou encore des perturbations qui en découleront.

- Une **faible** intensité, par exemple, est associée à un impact ne provoquant que de faibles modifications à la composante visée, ne remettant pas en cause son utilisation, ses caractéristiques et sa qualité.
- Un impact de **moyenne** intensité engendre des perturbations de la composante du milieu touchée qui modifient son utilisation, ses caractéristiques ou sa qualité.
- Enfin, une **forte** intensité est associée à un impact qui résulte de modifications importantes de la composante du milieu, qui se traduisent par des différences également importantes au niveau de son utilisation, de ses caractéristiques ou de sa qualité.

- **Étendue de l'impact**

L'étendue de l'impact fait référence au rayon d'action ou à sa portée, c'est-à-dire, à la distribution spatiale de la répercussion.

- Un impact peut être d'étendue **ponctuelle**, lorsque ses effets sont très localisés dans l'espace, soit à proximité de l'emprise, jusqu'à 100 m du site.
- Un impact ayant une étendue **locale** s'exerce sur une zone ou une population plus étendue, au niveau local, à l'échelle d'une municipalité, à moins de 10 km du site ;

- Finalement, un impact est d'étendue **régionale** s'il s'exerce sur une superficie plus large, au niveau de la région, à plus de 10 km du site de la zone d'étude et parfois au-delà du territoire national.

- **Durée de l'impact**

Un impact peut être qualifié de temporaire ou de permanent :

- Un impact **temporaire** peut s'échelonner sur quelques jours, semaines ou mois, mais doit être associé à la notion de réversibilité ;
- Un impact **permanent** a un caractère d'irréversibilité et est observé de manière définitive ou à très long terme.

- **Importance de l'impact**

Au regard des critères sus évoqués, l'importance d'un impact, qu'elle soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, l'importance de l'impact est fonction de la valeur accordée à la composante touchée, de son intensité, de son étendue, mais également de sa durée.

L'importance est déterminée en fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée définies plus haut. Elle sera qualifiée de :

- **Mineure** quand la composante est légèrement affectée ;
- **Moyenne** lorsque la composante affectée est modifiée sans que son existence ou son intégrité soit menacée ;
- **Majeure** lorsque la composante environnementale touchée risque d'être détruite ou fortement modifiée.

4.1.2.2. Évaluation des impacts identifiés

L'évaluation des impacts est réalisée en fonction de plusieurs critères. Ces critères conduisent à déterminer l'importance de l'impact et à proposer des mesures qui permettront de minimiser les impacts négatifs ou de bonifier les impacts positifs. Ces mesures sont proposées dans chaque cas. Les critères discriminants considérés dans l'évaluation d'impacts ont été l'intensité (ou l'ampleur), la portée (ou l'étendue) et la durée.

Chaque impact a été apprécié en fonction de ces trois critères. Par ailleurs, une pondération a été accordée aux trois classes de chacun des critères aboutissant à trois classes d'importance d'impacts.

Tableau 34 : Critères d'évaluation d'importance d'impacts

Critère	Appréciation	Hypothèses d'appréciation
Intensité de l'impact	Faible	Un impact de faible intensité altère ou améliore de façon peu perceptible un ou plusieurs éléments environnementaux, sans modifier significativement leur utilisation, caractéristique ou leur qualité.
	Moyenne	Un impact d'intensité moyenne modifie positivement ou négativement un ou plusieurs éléments et en réduit ou en augmente légèrement l'utilisation, la caractéristique ou la qualité.
	Forte	Un impact de forte intensité altère ou améliore de façon très significative un ou plusieurs éléments environnementaux, en modifiant considérablement leur utilisation, leur caractéristique ou leur qualité.
Portée de l'impact	Ponctuelle	L'étendue est ponctuelle lorsque l'impact touche une zone bien circonscrite, de faibles superficies ou très peu d'individus.
	Locale	L'étendue est locale si l'impact touche une zone plus ou moins vaste.
	Régionale	L'étendue est régionale lorsque l'impact touche de vastes territoires ou des communautés d'importance considérable.
Durée de l'impact	Temporaire	La durée est temporaire lorsque l'impact est bien circonscrit dans le temps et s'arrête avec la fin de l'activité source d'impact.
	Moyenne	La durée est moyenne lorsque l'impact se prolonge après la fin de l'activité et peut atteindre environ 5 ans.
	Permanente	La durée est permanente lorsque l'impact va au-delà de 5 ans et se prolonge même après la fin des Sous-Projets.

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

La matrice reprise ci-dessous, appelée Grille de Fecteau, précise le cheminement d'évaluation de la conséquence des impacts ainsi que la pondération globale (multiplication des pondérations). Elle établit les liens entre les différents critères retenus (intensité, étendue et durée) et dont le croisement déduit la grandeur de l'impact.

Tableau 35 : Grille de détermination de la conséquence des impacts (Grille de Fecteau)

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Grille de Fecteau

4.2. Identification des impacts et risques

4.2.1. Phase Chantier (Préparation, réhabilitation et construction)

4.2.1.1. Impacts positifs

Les incidences positives des sous-projets en cette phase demeurent liées au milieu humain.

4.2.1.1.1. Opportunité d'affaire pour les opérateurs économiques privés

Les investissements prévus prennent en compte les achats de matériaux de construction et des équipements à installer ainsi que les opérations d'aménagement du site, de construction des bâtiments et d'installation des équipements. Ainsi, le démarrage des sous-projets demeure une opportunité d'affaires pour les entreprises du BTP, d'import-export.

4.2.1.1.2. Opportunité d'emploi

Les travaux d'aménagement des sites nécessitent un besoin en personnel. C'est une opportunité d'emploi pour les jeunes des localités des centres de santé cibles pour la main-d'œuvre non qualifiée, mais aussi des ingénieurs génie civil pour les missions de suivi et contrôle des travaux qu'on pourrait recruter au niveau national et sous régional.

En somme, ce projet permettra la création d'emplois directs et indirects. Ces emplois seront occupés dans la mesure du possible par la main-d'œuvre locale dans le cas de la sous-traitance

Pendant la phase de construction, la grande partie de cette main-d'œuvre viendra certainement des environs immédiats.

Les activités liées à la phase de travaux des sous-projets ne nécessitant pas de qualification particulière (débroussaillage, nettoyage, gardiennage...) devraient donner lieu au recrutement d'une main-d'œuvre au niveau des populations actives des localités des ESPC cibles.

4.2.1.1.3. Développement d'activités génératrices de revenus / Opportunité pour le GENRE

L'on pourrait noter le développement des activités génératrices de revenus, avec l'installation de petits commerces (vente de nourriture et de biens de consommation divers) par les femmes par exemple, à proximité du chantier, pour satisfaire les besoins du personnel de l'Entreprise.

Aussi, une partie du personnel pourrait séjourner dans les localités. Cette situation entraînera probablement une augmentation relative du chiffre d'affaires des gérants de réceptifs hôteliers ou des propriétaires de maisons à louer.

Il est important que les sous-projets optimise les impacts positifs concernant les femmes ou jeunes filles. En effet, la période de construction va générer des opportunités d'emplois directs et indirects pour ces femmes.

Les emplois directs seront, par exemple, relatifs aux équipes d'entretien et aux postes de chantier ne faisant pas appel à la force et au portage d'objets lourds. Les emplois indirects qui seront générés porteront principalement sur les petits commerces à proximité du chantier.

En outre, le recrutement des travailleurs locaux devra être ouvert de façon identique aux hommes et aux femmes et les femmes devront au même titre que les hommes pouvoir bénéficier de formations qualifiantes dans le cadre des sous-projets.

4.2.1.1.4. Renforcement de capacité

La participation à la réalisation des différents travaux du présent projet aura pour effet direct le renforcement des capacités des différentes prestataires (entreprises, bureaux d'études et travailleurs). Ceci pourrait être de nouvelles expériences et références acquises et servira dans la réalisation d'autres projets. L'acquisition de ces expériences références est un gain considérable.

4.2.1.1.5. Sécurisation foncière

La sécurisation foncière, incluant le bornage, le délimitage physique, et les procédures d'expropriation, vise à établir une base légale claire pour les terrains. Ces actions réduisent les conflits fonciers en établissant des limites précises et en libérant les terrains nécessaires. Ainsi, la clarification du statut juridique des sites élimine les ambiguïtés, permettant ainsi une utilisation efficace et sans dispute des terrains. La protection contre les occupations illicites assure que les terrains restent dédiés à leurs fonctions sanitaires. De plus, la sécurisation foncière pérennise les investissements en évitant les litiges ou les réclamations qui pourraient survenir après les travaux.

4.2.1.2. Impacts négatifs

4.2.1.2.1. Milieu biophysique

4.2.1.2.1.1. Erosion, perturbation des écosystèmes et perte de biodiversité

L'élimination de la végétation, notamment le défrichage et l'abattage d'arbres, entraînera plusieurs impacts environnementaux. Premièrement, elle peut provoquer une érosion accélérée des sols, surtout en cas d'intempéries, en raison de l'absence de végétation pour retenir le sol. Cela peut entraîner des glissements de terrain ou l'altération de cours d'eau à proximité. Deuxièmement, la perte d'arbres fruitiers et la destruction de la biodiversité végétale et animale réduisent la richesse écologique des localités cibles, affectant les écosystèmes et les services qu'ils fournissent, tels que la pollinisation et le contrôle naturel des ravageurs.

4.2.1.2.1.2. Mauvaise gestion des déblais

La mise en dépôt temporaire des déblais, si elle n'est pas gérée correctement, peut conduire à la saturation des sites par l'accumulation de terres excavées. Cela peut non seulement gêner les opérations de construction mais aussi entraîner des problèmes de drainage et d'érosion si les tas de terre sont laissés sans protection contre les intempéries.

4.2.1.2.2. Milieu humain

4.2.1.2.2.1. Tensions foncières liés au bornage des sites

Le bornage et la délimitation physique des sites permettent d'établir clairement les limites territoriales, évitant ainsi les litiges fonciers futurs. Cependant, ces procédures peuvent entraîner des conflits avec les communautés locales ou des tiers prétendant à des droits sur les terrains. Les procédures d'expropriation pour libérer les emprises foncières sont également susceptibles de générer des tensions sociales.

La formalisation de la propriété étatique par un acte formel vise à sécuriser juridiquement les sites des sous-projets. Cependant, cette démarche peut engendrer un alourdissement des charges financières des sous-projets si des compensations doivent être versées aux occupants préalables ou aux propriétaires des terrains.

4.2.1.2.2.2. Impacts des chantiers de construction : nuisances sonores, pollution atmosphérique et visuelle, et risques pour la sécurité

Les activités de construction comme l'installation de structures préfabriquées et l'aménagement des voies de circulation engendrent des nuisances sonores et des émissions de poussières, affectant le confort et la santé des communautés voisines. La présence de machines lourdes et l'abattage d'arbres présentent également des risques de blessures pour les travailleurs et les habitants. Enfin, la modification du

paysage, avec le stockage de matériaux et la présence de bâtiments temporaires, crée une pollution visuelle qui peut être perturbante pour les communautés locales. En effet, l'on peut dénombrer les nuisances suivantes :

a. Nuisances sonores

- Les activités de construction et de démolition, ainsi que la circulation des engins, génèrent une augmentation significative des niveaux sonores, constituant une gêne pour les riverains et les occupants.
- L'exposition prolongée à ces nuisances accroît le risque de troubles auditifs, de stress et de troubles du sommeil.

b. Émissions atmosphériques

- Les gaz d'échappement des véhicules et engins, ainsi que les poussières générées par certains travaux, dégradent la qualité de l'air localement.
- L'inhalation de ces polluants peut provoquer divers problèmes respiratoires et affections pulmonaires.

c. Nuisances visuelles et olfactives

- La présence d'installations temporaires de chantier et l'utilisation de peintures et solvants génèrent des nuisances esthétiques et olfactives.
- Ces nuisances réduisent le confort et le bien-être des occupants et du voisinage pendant la période des travaux.

4.2.1.2.2.3. Émissions de CO₂ et poussières fines liées à l'utilisation de liants hydrauliques

L'utilisation de liants hydrauliques, principalement le ciment, ainsi que d'adjuvants pour améliorer les propriétés du béton, et d'eau est cruciale dans le processus de fabrication. Le ciment est un matériau à forte intensité de carbone, et sa production est l'une des principales sources d'émissions de CO₂ dans l'industrie de la construction. De plus, la manutention de ces matériaux secs, en particulier les granulats et le ciment, peut générer des émissions de poussières fines, nuisibles à la qualité de l'air et à la santé respiratoire des travailleurs et des résidents locaux.

4.2.1.2.2.4. Dégradation routière

L'arrivée et l'utilisation répétée d'engins lourds, tels que, les camions-bennes, exercent une forte pression sur ces routes déjà fragilisées, aggravant leur dégradation. Cela se manifeste par une détérioration accélérée des chaussées, l'augmentation des nids-de-poule et une déformation générale des voies. Cette dégradation entraîne une diminution de la sécurité routière, exacerbée par la cohabitation des engins lourds avec les véhicules légers et les usagers habituels.

4.2.1.2.2.5. Accidents de travail

Les risques d'accidents lors des démolitions sont non négligeables, notamment liés aux manutentions manuelles ou mécaniques en hauteur, à l'instabilité des structures

ou à la manipulation de matériaux dangereux. Ces risques nécessitent une attention particulière et des mesures de sécurité rigoureuses pour protéger les ouvriers, personnel de santé, patients et les riverains.

4.2.1.2.2.6. Transmission de maladie IST/VIH-SIDA

Avec la présence quotidienne du personnel de chantier pendant toute la durée des sous-projets, l'on assistera à l'accroissement des échanges entre les travailleurs et les populations des localités cibles. Cette cohabitation qui va durer pendant environ 6 mois pour chaque localité, peut constituer une source d'atteinte à la santé pour les populations et les travailleurs eux-mêmes, notamment avec la possibilité de transmission des IST/VIH SIDA. En effet, la présence dans les localités des employés de l'Entreprise dont le pouvoir d'achat sera relativement élevé pourrait contribuer à faciliter la multiplication des rapports sexuels non protégés et entraîner la propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH-SIDA, ainsi que les grossesses non désirées qui déstabilisent les jeunes filles.

4.2.1.2.2.7. Atteinte à des biens archéologiques et/ou culturels

Les activités de chantier sont susceptibles d'atteinte à des biens archéologiques et/ou culturels non encore identifiés. Effectivement, des vestiges qui n'ont pas pu être inventoriés au cours des investigations préliminaires sont susceptibles d'être découverts lors des fouilles et des fondations.

4.2.1.2.2.8. Pratique de la chasse illégale

La localisation de certains sites en zone forestière (surtout ceux de l'ouest) pourrait inciter les travailleurs en phase de construction à des pratiques de chasse. Il convient de prendre des mesures appropriées pour éviter ces pratiques.

4.2.1.2.2.9. Production de déchets de construction et de démolition

Les activités de réhabilitation et de rénovation des centres de santé génèrent des volumes de déchets plus importants que les opérations habituelles de ces établissements. Une gestion efficace des déchets est nécessaire pour prévenir les impacts environnementaux et sanitaires.

Différentes catégories de déchets sont produites :

- Déchets de construction et de démolition (gravats, chutes métalliques, surplus de matériaux) ;
- Déchets issus du remplacement d'équipements (mobilier, appareils médicaux) ;
- Déchets dangereux (peintures, solvants, produits chimiques) ;
- Etc.

Ces déchets présentent des volumes, des caractéristiques et des niveaux de dangerosité variés qui nécessitent des modes de gestion adaptés. Ainsi, une gestion inadéquate des déchets peut mener à :

- L'encombrement des sites et la dégradation de l'environnement de travail
- La pollution des sols, des eaux et de l'air par lessivage ou enfouissement de substances dangereuses
- L'atteinte à la santé publique par contact ou inhalation de composés toxiques
- La détérioration du paysage par des dépôts sauvages
- L'altération des écosystèmes par contamination de la faune et de la flore locales

Il est donc essentiel de mettre en œuvre un tri, une collecte, un traitement et une élimination écologique des déchets.

4.2.2. Phase Exploitation et d'Entretien

4.2.2.1. Impacts positifs

Les impacts positifs de ce projet en phase d'exploitation sont liés au milieu humain et à l'environnement socio-économique.

4.2.2.1.1. Amélioration considérable de la qualité des soins dans les localités cibles et de ses environs

La rénovation et la construction des ESPC et l'apport de nouveaux équipements modernes, le tout couplé à la formation et à l'assurance qualité dans les établissements sanitaires vont assurer la qualité de la prise en charge des patients

4.2.2.1.2. Augmentation de la capacité d'accueil des infrastructures sanitaires des localités

L'augmentation de la capacité d'accueil (lits d'hospitalisation par exemple) permettra de juguler les surcharges d'effectifs notées au sein des structures existantes.

En effet, avec l'extension des établissements sanitaires et la construction de nouveaux, on aura une augmentation de la capacité d'accueil sanitaire de la côte d'ivoire en général et des localités cibles en particulier.

4.2.2.1.3. Création de conditions de travail optimales du personnel de santé

La réhabilitation/construction/extension des ESPC permettra d'améliorer les conditions de travail du personnel de santé. Ceci permettra d'impulser une motivation et un développement quantitatif et qualitatif du système sanitaire au niveau des localités et in fine de la Côte d'Ivoire.

4.2.2.1.4. Réduction des déséquilibres sociaux

La réalisation des Sous-Projet aura pour avantage de contribuer au bien-être social de la population des localités cibles et à la réduction des déséquilibres sociaux entre la capital économique et les localités cibles d'une part et entre les villes et les villages d'autre part, grâce à une offre de soins élargie permettant aux femmes et bébés des familles les plus désavantagées d'avoir accès aux établissements sanitaires dans des conditions favorables.

4.2.2.1.5. Opportunités d'emplois

En phase d'exploitation/entretien, compte tenu de la construction de nouveaux ESPC, de maternités et la réhabilitation des existants, il y aura embauche de personnel spécialisé (infirmiers, aides-soignants, sage-femmes, etc.) et de jeunes sans emploi (pour les travaux non spécialisés) comme salariés, ce qui contribuera à la réduction du taux de chômage des jeunes des localités concernés. Les revenus substantiels qu'ils tireront permettront d'améliorer leurs conditions sociales.

4.2.2.1.6. Amélioration de la qualité du paysage

Le concept architectural avec les bâtiments nouvellement construits, va améliorer de manière notable la qualité du paysage au niveau de la zone d'insertion des sous-projets.

4.2.2.2. Impacts négatifs

4.2.2.2.1. Milieu biophysique

La contamination des sols, associée aux activités des sous-projets, pourrait provenir des fosses septiques et du brûlage.

4.2.2.2.2. Milieu humain

4.2.2.2.2.1. Dégradation du cadre de vie par les déchets solides

Les déchets que génèrent le fonctionnement d'un établissement sanitaire comprennent normalement des :

- Articles en papier et en carton,
- Produits en verre et en aluminium,
- Objets en plastique,
- Ordures ménagères,
- Matériels usés et de mobilier,
- Huiles et des graisses usées.

L'établissement étant classé de catégorie ERP (établissement recevant du public) et l'état fragile des patients imposent une charge accrue sur la gestion des déchets. Ainsi l'amoncellement de ces déchets peut occasionner la dégradation de l'environnement

et dans certains cas engendrer de mauvaises odeurs. Ces mauvaises odeurs peuvent aussi provenir des latrines mal utilisées et non nettoyées à fréquence régulière, et causer une nuisance aux usagers.

4.2.2.2.2. Risques infectieux, biologiques et chimiques

Les déchets liés aux soins de santé constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement dangereux, susceptibles d'infecter les patients, le personnel et le grand public. Les voies d'exposition sont les coupures, les blessures, le contact cutané, l'inhalation, l'ingestion. L'exposition prolongée aux déchets médicaux (déchets infectieux) peut causer des maladies pulmonaires et les bronchites.

Les produits chimiques et pharmaceutiques utilisés présentent un risque pour la santé humaine par leurs caractéristiques (toxiques, cancérigène, explosives, inflammable ...).

4.2.2.2.3. Risque de forte consommation d'eau

Toutes les installations qui seront mises en place et qui seront utilisées par un nombre important de patients et d'employés des centres de santé vont nécessiter une forte consommation d'eau pour satisfaire les besoins de consommation des uns et des autres et les besoins d'entretien des installations

En définitive, le fonctionnement des aménagements va augmenter sensiblement les besoins de fourniture d'eau des ESPC cibles.

4.2.2.2.4. Risque de forte consommation d'électricité

Le fonctionnement des établissements sanitaires va nécessiter de grandes quantités d'énergie sous forme de froid et d'électricité. L'énergie est utilisée pour faire fonctionner : le système de climatisation, les ampoules et tous les appareils électriques des ESPC. L'emplacement, la conception et la construction des bâtiments, ainsi que les modes d'exploitation, ont un impact considérable sur la consommation d'énergie. Il convient de prendre également des mesures appropriées pour éviter tout gaspillage de cette énergie.

4.2.2.2.5. Accidents de travail

Les incendies représentent un risque aussi bien pour la sécurité des patients que les employés des établissements sanitaires. Ce risque est important à prendre en compte, car l'établissement sanitaire est un établissement recevant du public. Le développement d'un incendie dans ce type d'établissement peut très vite se transformer en un sinistre.

Il faut également souligner les risques électriques, qui surviennent principalement lors de travaux sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci. Ces risques sont particulièrement présents pendant les phases de construction et de réhabilitation,

lorsque les ouvriers interviennent sur les réseaux électriques existants ou en installent de nouveaux. Des chocs électriques, des brûlures et des départs de feu peuvent se produire en cas de non-respect des consignes de sécurité, de défaut d'habilitation du personnel ou de vétusté des installations.

4.2.2.2.6. Impacts liés à l'hygiène sanitaire

Les aliments et l'eau de consommation : Les aliments et l'eau destinés à la consommation des patients et du personnel ne doivent présenter aucun danger. En effet, les ESPC ne disposant pas de cantine, la vente de denrée alimentaire aux bénéficiaires des établissements sanitaires sera probablement assurée par des femmes au sein de l'établissement. Des dispositions d'hygiène alimentaire devront être prises afin de garantir l'hygiène des aliments consommés et éviter une intoxication alimentaire.

L'hygiène des toilettes : L'absence ou un mauvais entretien des toilettes peut générer un foyer de prolifération de bactéries sources d'impacts graves (maladies hydriques).

4.3. Synthèse d'évaluation des risques et impacts

Après l'identification et l'évaluation des impacts directs et indirects pour chaque phase des Sous-Projets, nous avons repris sur un même tableau sa substance par catégorie d'impacts. Elle constitue le résumé des impacts identifiés au cours de l'étude et des prospections de terrain qui peuvent affecter les différents constituants du milieu biophysique et humain. Elle répertorie l'ensemble des impacts probables de chacune des activités des Sous-Projets sur chaque élément valorisé de l'environnement.

La qualification des impacts utilisée dans la matrice globale s'est référée aux définitions spécifiées précédemment. Elle tient compte de l'intensité de l'impact, de l'étendue et de la durée.

Tableau 36 : Matrice des impacts positifs potentiels des Sous-Projets

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
Phase Préparatoire et chantier	Zone des sous-projets	Recrutement d'entreprises BTP Achats de matériel et équipements	PPC-IMP001	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
			PPC-IMP002	Humain	Opportunités d'emplois	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
			PPC-IMP003	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
			PPC-IMP004	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
Phase d' exploitation et d' entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP001	Humain	Amélioration du système de santé publique	Forte	Locale	Longue	Majeure
	Centre de santé		PEX-IMP002	Humain	Augmentation de la qualité d'accueil	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
	Centre de santé		PEX-IMP003	Humain	Création de conditions optimales de soins et amélioration de la qualité des soins	Forte	Locale	Longue	Majeure
	Centre de santé		PEX-IMP004	Humain	Réduction des inégalités sociales	Forte	Locale	Longue	Majeure
			PEX-IMP005	Humain	Amélioration de la qualité du paysage	Moyenne	Locale	Longue	Moyenne

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

Tableau 36 : Matrice des impacts négatifs potentiels des Sous-Projets

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
Phase Préparatoire (Démarrage / Exécution du projet)	Site des sous-projets	Absence de titre foncier	Foncier	Retard, de suspension ou d'annulation du financement des travaux par le bailleur	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Site des sous-projets			Possibilité de revendication du terrain par des tiers pendant ou après les travaux	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Site des sous-projets	Délocalisation / maintien des services de soins	Santé / Social	Infection (notamment nosocomiale) pour les patients et le personnel en raison de la promiscuité et du manque d'espace dans les installations temporaires	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Site des sous-projets		Santé / Social	Difficultés d'accès aux services de santé pour les populations vulnérables habituées au dispensaire, entraînant des ruptures de traitements.	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Site des sous-projets		Santé / Social	Impacts psychologiques sur les femmes enceintes et les nouveaux parents contraints d'accoucher dans un environnement inconnu et inadéquat	Forte	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Site des sous-projets		Santé / Social	Augmentation potentielle de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.) au sein du personnel de chantier et risque de transmission aux populations locales	Faible	Locale	Longue	Moyenne
	Site des sous-projets	Mise en œuvre du projet (arrivée/présence de travailleurs)	Santé / Social	Pertes ou perturbation psychologiques et sociales liées au risque de violence sexuelle basée sur le genre, en particulier à l'encontre des femmes, des filles, personnes vulnérables, etc. de la part du personnel de chantier	Faible	Locale	Longue	Moyenne
	Site des sous-projets		Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Site des sous-projets	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Emploi des enfants	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
	Site des sous-projets	Installation de chantier (Baraque ; amenées de matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), les rejets atmosphériques de combustion du gasoil issus des véhicules à moteurs (NOx, CO, MP, Pb, etc.)	Faible	Locale	Courte	Mineure
			Eaux et sols	Contamination du sol, des eaux souterraines et des eaux pluviales par des produits liquides dangereux (carburants, huiles de lubrification, etc.)	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
			Paysage	Modification Du paysage par les gravats provenant des activités de chantier	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
			Humain / Bruit	Émission de bruits	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
			Humain	Atteinte à la santé des travailleurs et des population riveraine ('accidents liés à la circulation des engins du chantier et à l'entreposage du matériel)	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	Flore	Destruction potentielle de la végétation présente sur certains site pour le besoin des travaux projetés, notamment 14 arbres (2 manguiers, 5 bananiers, 5 cacaoyers, 1 papayer, 1 palmier à huile) sur le site de Zéo, environ 5 anacardiers à Boudi, 3 à 4 manguiers à Abradinou et 5 à 10 tecks à Ziduho-Bouénou, lors des opérations de débroussaillage et de désherbage des emprises des chantiers de réhabilitation et de construction des établissements sanitaires	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne
			Faune	Perturbation de la quiétude des oiseaux et de la petites faune et destruction de l'habitat de l'avifaune et de la petite faune (margouillats et souris, serpents)	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
			Sol	Erosion du sol ou risque de contamination des sols	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
			Humain	Production de déchets de chantier (rebut de végétaux, déchets ménagers, rebut de bois)	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
				Dommages corporels ou de biens matériels suite aux accidents de la circulation (collisions entre véhicule de chantier et personnes ou avec autres véhicules)	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		Divers branchements	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), due aux travaux	Faible	Locale	Courte	Mineure
			Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de fouilles	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
				Endommagement des réseaux souterrains (conduites d'eau, d'électricité, etc.) lors des travaux d'excavation ou de terrassement	Faible	Locale	Courte	Mineure
			Humain / Bruit	Émission de bruits due aux activités	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Site des sous-projets	Divers branchements	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne
			Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Site des sous-projets	Démolition de : - mur ou élément en béton armé ; - revêtement sol (carreaux ou chape ciment)	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières)	Faible	Locale	Courte	Mineure
			Humaine	Nuisance sonore due aux travaux de démolition	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Site des sous-projets		Humain	Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein pied, (glissades, trébuchement, faux pas et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
			Sécurité	Dégradation ou destruction intentionnelle des équipements, des installations et des ouvrages par des actes de malveillance	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
		Evacuation des débris, gravats et	Sol/sous-sol	Pollution du sol et du sous-sol par l'infiltration des lixiviats des déchets	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
		des éléments d'ouvrages déposés, à la décharge publique	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et à la salubrité par les déchets stockés temporairement	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
	Site des sous-projets	- Décapage de terre végétale, sur une couche 20 cm d'épaisseur - Exécution de fouille en rigole et/ou en trou - Remblai des fouilles - Apport de terre et Remblai sous dallage	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux de décapage, de remblais et de fouille	Faible	Locale	Courte	Mineure
			Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Approvisionnement en matériaux nécessaires Exécution des éléments en béton armé Exécution des agglomérés et montage des murs	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	Faible	Locale	Courte	Mineure
					Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
		Exécution de dallage au sol	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
		Stockages des matériaux (ciment, fer, bois de coffrage)	Sol	Dégradation de la surface du sol due aux stockages des matériaux	Faible	Locale	Courte	Mineure
	Sites des Sous-Projets	Approvisionner les sites en matériels et	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
		matériaux (carreaux de sol, carreau de faïence, résine époxy, ciment colle, ciment blanc, accessoires de pose)	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
			Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé des travailleurs (accidents liés aux collisions entre les engins du chantier)	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
		Exécution de peinture sur murs, menuiserie bois, serrurerie et plafonnage	Santé, sécurité au travail	Nuisance olfactive	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
			Sol/sous-sol	Pollutions du sol et du sous-sol par le déversement des peintures	Faible	Ponctuelle	Courte	Mineure
		Installations ou montages des équipements livrés Essais de fonctionnement avant mise en service Mise à disposition des Kits ou pièces de rechange, si nécessaires	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'installations ou montages des équipements	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Mineure
			Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs (chute en hauteur, chute de plain-pied, utilisation intensive de machines, etc.)	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne
Phase d'exploitation et d'entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	Humain	Atteinte à la santé du personnel et des patients due aux infections à travers les aiguilles, transmission d'agents pathogènes, contamination au contact du sang, ou lors des opérations de nettoyage ou de désinfection du matériel, etc..	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Gestion des déchets liquides	Sol / Eau	Pollution du sol/eau dû au déversement d'eaux usées	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		Réfectoire ou cantine	Humain	Intoxication alimentaire alimentaires / Atteinte à la santé du personnel et des patients	Faible	Locale	Courte	Mineure

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	intensité	Etendue	Durée	Importance
		Cours du centre de santé	Humain	Émission de bruit (sirène d'ambulance) Nuisances sonores causés par les sirènes des ambulances	<i>Faible</i>	<i>Locale</i>	<i>Courte</i>	Mineure
		Déplacement (entrée / sortie) des véhicules	Humain	Perturbation du trafic routier	<i>Moyenne</i>	<i>Ponctuelle</i>	<i>Moyenne</i>	Moyenne
	Centre de santé	Rejets et gestion des déchets biomédicaux	Humain	Infections dues à la dissémination et à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux	<i>Moyenne</i>	<i>Locale</i>	<i>Longue</i>	Moyenne
	Centre de santé		Humain	Consommation excessive et inefficace d'électricité et d'eau	<i>Moyenne</i>	<i>Ponctuelle</i>	<i>Longue</i>	Moyenne
	Centre de santé		Humain	Blessures graves, voire mortelles des usagers des ESPC et du personnel due à un incendie	<i>Moyenne</i>	<i>Ponctuelle</i>	<i>Moyenne</i>	Moyenne
	Centre de santé		Humain	Développement des infections hydro fécales	<i>Moyenne</i>	<i>Ponctuelle</i>	<i>Longue</i>	Moyenne
	Centre de santé		Humain	Perte précoce des appareils	<i>Forte</i>	<i>Locale</i>	<i>Moyenne</i>	Moyenne
	Centre de santé							

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

SECTION 5 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

5.1. Contexte, justification et objectif de la gestion des risques

5.1.1. Contexte et justification

La gestion des risques est un processus essentiel dans de nombreux domaines, y compris la sécurité, la santé, l'entreprise, la finance et bien d'autres. Elle vise à identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques potentiels afin de minimiser les perturbations, les pertes financières, les dommages matériels, les blessures ou les décès.

La gestion des risques des travaux de réhabilitation/ construction et l'équipement de 40 Etablissements Sanitaires Publics de Premier Contact (ESPC) dans 14 régions et un district de la Côte d'Ivoire, est nécessaire pour garantir la sécurité, la stabilité et la durabilité des opérations. Elle permettra de :

- prévenir les pertes financières, les dommages matériels, les blessures, voire les décès, ce qui est essentiel pour la sécurité des personnes et la pérennité des entreprises en charge des travaux ;
- prendre des décisions éclairées en tenant compte des risques potentiels. Cela favorise la planification stratégique et opérationnelle ;
- renforcer la réputation des entreprises travaux ainsi que celle de la CG PA-PSGOUV et gagner la confiance des parties prenantes.

La gestion des risques inclue la :

- Gestion des risques en phase chantier par les entreprises travaux : Les entreprises doivent gérer les risques liés à leurs activités, qu'il s'agisse de risques financiers, opérationnels, de conformité ou de réputation. La gestion des risques est cruciale pour prendre des décisions éclairées et garantir la pérennité de l'entreprise ;
- Gestion des risques dans la santé et la sécurité : Dans les domaines de la santé et de la sécurité, il est essentiel de minimiser les risques d'accidents, de blessures et de maladies professionnelles pour les employés et les parties prenantes ;
- Gestion des risques environnementaux : La protection de l'environnement et la prévention de la pollution sont des enjeux majeurs.

5.1.2. Objectifs

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- Identification des risques : Identifier tous les risques potentiels auxquels une organisation ou un projet est exposé ;
- Évaluation des risques : Évaluer la probabilité et l'impact de chaque risque identifié ;
- Atténuation des risques : Mettre en place des mesures pour réduire la probabilité et l'impact des risques, si possible ;

- Surveillance des risques : Suivre constamment l'évolution des risques et ajuster les mesures de gestion en conséquence ;
- Communication des risques : Informer les parties prenantes des risques identifiés et des mesures prises pour les gérer.

5.2. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques

La méthode utilisée repose sur l'appréciation de la gravité et de la probabilité⁴⁰.

5.2.1. Échelle de gravité

L'échelle de gravité retenue est celle liée à l'exposition de l'environnement.

Tableau 49 : Échelle de gravité

Gravité liée à l'exposition de l'environnement					
	1	2	3	4	5
Personnel présent dans l'établissement	Pas d'effets létaux ou premiers effets irréversibles	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles largement étendus
Personnes hors établissement					
Matériel	Pas de dommage	Dommage matériel mineur réparable	Dommages irréparables limités aux équipements de l'unité	Dommages affectant les unités adjacentes (effet domino possible)	Dommages étendus – Dommages en dehors des limites du site
Dommages sur l'environnement naturel	Pollution négligeable, pas d'impact significatif sur l'environnement retour à l'état initial quasi immédiat	Impact significatif sur l'environnement et nécessitant des travaux de dépollution minimes récupération dans une cuvette de rétention étanche	Atteintes sévères à l'environnement limité au site récupération en bassin de contrôle nécessitent des travaux importants de dépollution (Retour état initial <1 an)	Atteintes majeures à des zones vulnérables hors du site avec répercussions à l'échelle locale nécessitent des travaux lourds de dépollution (Retour état initial > 1 an)	Atteintes catastrophiques dans une zone largement étendue hors du site effets irréversibles nécessitant des travaux lourds de dépollution (Dépollution > 5 ans)

Source : ITW Spraytec. (2011). Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – partie 4 : étude de dangers (dossier n°2046269 – révision 3) (France)

⁴⁰ Idem, p.54

5.2.2. Échelle de probabilité

L'échelle de probabilité retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 50 : Échelle de probabilité

Niveau de Probabilité	E	D	C	B	A
<i>Qualitative</i>	Possible mais extrêmement peu probable N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	Très improbable S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	Improbable S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	Probable S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	Courant S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
<i>1/2 quantitative</i>	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
<i>Quantitative (par unité et par an)</i>	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

5.2.3. Évaluation des risques

Par référence à la matrice Gravité x Probabilité ci-dessous (circulaire française du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées), chaque phénomène dangereux est repéré, dans les tableaux d'analyse des risques, par un code couleur qui permet de visualiser son niveau de risque (ou criticité)⁴¹, après prise en compte des barrières de conception des Sous-Projets et après prise en compte des barrières de préconisation issues de la présente analyse des risques.

Tableau 51 : Matrice de criticité

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)					
Sérieux (2)					
Modéré (1)					
NON					
MMR 2					
MMR 1					
ACCEPTABLE					

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

Zone en rouge = zone « NON » : zone de risques élevés qui implique des accidents « **inacceptables** » susceptibles d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

Zones en orange = zone « MMR 2 » : accidents « **critiques** » devant donner lieu à une modélisation et détermination quantifiée de la gravité des effets ainsi qu'à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires.

Zone en jaune = zone « MMR 1 » : accidents maîtrisés par les mesures de maîtrises du risque déjà mises en place.

Zone en vert = : zone de risque moindre : accidents « **acceptables** » donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure (le risque est maîtrisé et à surveiller).

⁴¹ Idem, p.57

5.3. Prévention des risques et accidents

5.3.1. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités des Sous-Projets

5.3.1.1. Phase Chantier

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase chantier.

Tableau 52 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction.

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibreur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	RPC001	4	B	
		Position assise prolongée du cariste	Risque de TMS	RPC002	1	B	
		Terre prélevée, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	RPC003	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC004	4	B	
		COV/ Nox	Risque de pollution atmosphérique	RPC005	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC006	2	B	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	RPC007	1	B	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	RPC008	5	D	
		Montée ou descente des engins	Risque de chute de hauteur	RPC009	2	C	
		Fonctionnement des engins	Risque de vibration	RPC010	1	B	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	RPC017	4	B	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC018	2	C	
			Risque de chute de plain-pied	RPC019	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC020	4	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC021	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC022	3	B	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
	Installations électriques	Point de distribution électriques, câbles électriques, compteur électrique	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC023	2	C	
		Court-circuit	Risque d'incendie	RPC024	4	B	
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	RPC025	2	B	
	Machines à souder	Fer à souder	Risque de brûlure	RPC026	2	B	
		Projection de gouttelettes métalliques et de laitier	Risque de lésion des yeux	RPC027	2	B	
		Posture de travail	Risque de TMS	RPC028	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC029	3	B	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC030	2	C	
			Risque de chute de plain-pied	RPC031	2	B	
			Risque d'incendie	RPC032	4	C	
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	RPC033	3	B	
	Matériels de construction	Matériels de construction	Risque de chute d'objets	RPC034	1	C	
			Risque de choc	RPC035	2	C	
		Matériels de menuiserie	Risque d'intoxication lié à la poussière de bois	RPC036	3	C	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	RPC037	3	C	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux non adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	RPC038	5	C	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	RPC039	4	B	
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	RPC040	1	C	
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC041	3	B	
		COV	Pollution atmosphérique	RPC042	1	B	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Produits/ matériaux	Huiles de machines, peinture, gasoil		Risque d'intoxication	RPC043	2	B	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPC044	4	B	
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	RPC045	3	C	
			Risque de pollution de l'eau souterraine	RPC046	3	C	
		Contact avec la peinture	Risque chimique lié à la santé de l'homme (cancers)	RPC047	2	B	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque respiratoire	RPC048	1	B	
			Risque de projectile	RPC049	1	B	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	RPC050	2	B	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	RPC051	2	C	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS et blessure	RPC052	1	B	
			Risque de chute d'objets	RPC053	3	B	
	Ciment	Ciment	Risque chimique lié à la santé de l'homme (cancers)	RPC054	3	B	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPC055	1	B	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPC056	2	B	
		Circulation sur le site	Risque de collision	RPC057	3	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC058	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC059	2	C	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPC060	2	B	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC061	3	B	
			Risque d'incendie	RPC062	4	B	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPC063	3	C	
			Risque de pollution de l'eau	RPC064	4	C	
			Risque de nuisance olfactive	RPC065	2	C	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.1.2. Phase d'exploitation et d'entretien

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase d'exploitation et d'entretien.

Tableau 53 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Produits	Papiers	Papiers	Risque d'incendie	RPEXE045	1	E	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPEXE046	1	C	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPEXE047	2	B	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPEXE051	2	C	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPEXE052	2	B	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPEXE053	1	C	
			Risque de nuisance olfactive	RPEXE055	1	E	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.2. Mesures de Maitrise des Risques (MMR)

5.3.2.1. Phase chantier

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier.

Tableau 54 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibreur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	RPC001	4	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C	
		Position prolongée du cariste	Risque de TMS	RPC002	1	B		Aucune	1	B	
		Terre prélevée, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	RPC003	2	B		Port de casques de protection, port de gilets rétro réfléchissants, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	2	C	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC004	4	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	3	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC005	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	C	
			Risque d'intoxication	RPC006	2	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	C	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	RPC007	1	B		Masque antipoussière	1	B	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)	MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	RPC008	5	C		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins, présence d'extincteurs dans les engins et à proximité	4	E	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	RPC009	2	C		Aucune	2	C	
	Fonctionnement des engins	Risque de vibration	Risque de vibration	RPC010	1	B		Aucune	1	B	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	RPC017	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	3	C	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC018	2	C		Vérification des équipements électriques périodiques	2	D	
			Risque de chute de plain-pied	RPC019	2	B		Maintenir le chantier en état de propreté	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC020	2	B		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène, port de bouchons d'oreilles	2	C	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC021	1	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC022	2	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	2	C	
	Installations électriques	Installations électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC023	2	C		Vérification des équipements électriques périodiques	2	D	
		Court-circuit	Risque d'incendie	RPC024	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	3	C	
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	RPC025	2	B		Maintenir le chantier en état de propreté	1	B	
	Machine à souder	Fer à souder	Risque de brûlure	RPC026	2	B		Port de EPI spécifique à l'activité	1	B	
		Projection de gouttelettes métalliques et de laitier	Risque de lésion des yeux	RPC027	2	B		Port de EPI spécifique à l'activité	1	B	
		Posture de travail	Risque de TMS	RPC028	1	B		Aucune	1	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC029	3	B		Maintenance préventive liée à l'entretien de la	2	C	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)	MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)
								machine, port de bouchons d'oreilles			
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC030	2	C		Vérification des équipements électriques périodiques	2	D	
			Risque de chute de plain-pied	RPC031	2	B		Maintenir le chantier en état de propreté	1	B	
			Risque d'incendie	RPC032	4	C		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	3	D	
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	RPC033	3	B		Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	2	B	
	Matériel de construction	Matériel de construction	Risque de chute d'objets	RPC034	1	C		Port de casques de protection, port de gilets rétro réfléchissants	1	C	
			Risque de choc	RPC035	2	C		Aucune	2	C	
		Matériels de menuiserie	Risque lié à la poussière de bois	RPC036	3	C		Port de masque pendant la découpe	2	C	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	RPC037	3	C		Travaux effectués dans un local aéré, présence d'extincteurs à proximité	2	D	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)	MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	RPC038	5	C		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	4	D	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	RPC039	4	B		Maintenance préventive liée à l'entretien de la machine, port de bouchons d'oreilles, mise en place d'amortisseurs de bruit	2	C	
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	RPC040	1	C		Aucune	1	C	
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC041	3	B		Vérification des équipements électriques	2	D	
Produits	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Pollution atmosphérique	RPC042	1	B		Aucune	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC043	2	B		Aucune	2	B	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPC044	4	B		Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société,	3	C	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)	MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Gravité (G)	Évaluation Probabilité (P)	Criticité (C)
								présence d'une piscine à incendie			
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	RPC045	3	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	3	D	
			Risque de pollution de l'eau	RPC046	3	C		Stockage des huiles sur un sol étanche	3	D	
		Contact avec la peinture	Risque chimique	RPC047	2	B		Port de tenue de travail adaptée, port d'EPI	1	B	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque lié à la poussière	RPC048	1	B		Aucune	1	B	
			Risque de projectile	RPC049	1	B		Aucune	1	B	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	RPC050	2	B		Maintenir le chantier en état de propreté	2	C	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	RPC051	2	C		Aucune	2	C	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS	RPC052	1	B		Aucune	1	B	
			Risque de chute d'objets	RPC053	3	B		Port de casque de protection	2	B	
	Ciment	Ciment	Risque chimique	RPC054	1	B		Aucune	1	B	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque TMS	RPC055	1	B		Aucune	1	B	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPC056	2	B		Port d'EPI adapté	1	B	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Circulation sur le site	Risque de collision	RPC057	3	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC058	1	B		Aucune	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC059	2	C		Aucune	2	C	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPC060	2	B		Présence d'échafaudage	2	B	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC061	3	B		Vérification des équipements électriques périodiques	3	C	
			Risque d'incendie	RPC062	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité, présence d'une piscine à incendie	3	C	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPC063	3	C		Stockage des déchets dans des poubelles	3	D	
			Risque de pollution de l'eau	RPC064	4	C		Stockage des déchets dans des poubelles	4	D	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de nuisance olfactive	RPC065	2	C		Aucune	2	C	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.2.2. Phase d'exploitation et entretien

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maîtrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien.

Tableau 55 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous- Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Produits	Papiers	Papiers	Risque d'incendie	RPEXE045	1	E		Séparer les matières inflammables des sources inflammables	1	E	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPEXE046	1	C		Aucune	1	D	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPEXE047	2	B		Port d'EPI adapté	2	C	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPEXE051	2	C		Présence d'échafaudage	2	D	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPEXE052	2	B		Vérification des équipements électriques périodiques	2	C	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPEXE053	1	C		Stockage des déchets dans des poubelles	1	D	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de nuisance olfactive	RPEXE055	1	E		Aucune	1	E	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.3. Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

Les risques en zones verte et jaune sont respectivement acceptables et maîtrisés. Ils ne font donc pas l'objet d'analyse plus approfondie. Seuls les risques en zone orange, représentant les accidents « critiques » devant donner lieu à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires, seront reportés dans la matrice de criticité. Notons qu'il n'y a pas de risques en zone rouge.

Tableau 56 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)		RPC00 RPC038 RPC064			
Important (3)			RPC001 RPC004 RPC017 RPC024 RPC036 RPC041 RPC044 RPC061 RPC062		
Sérieux (2)			RPEXE047 RPEXE052	RPC042 RPC053 RPC060	
Modéré (1)					
	NON				
	MMR 2				
	MMR 1				
	ACCEPTABLE				

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.4. Actions de gestion des risques et accidents

Les mesures préconisées pour la gestion des risques concernent spécifiquement la phase chantier. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour la phase chantier

Tableau 57 : Évaluation des mesures de maîtrise des risques préconisées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibreur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	RPC001	4	B		Port de gilets rétro réfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	3	C		Élaborer un plan de circulation, mettre des balises sur les zones de circulation, afficher les consignes à l'aide de pictogrammes, équiper les engins d'avertisseurs sonores, interdire l'alcool et les stupéfiants au travail	3	E	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC004	4	B		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	3	C		S'équiper d'engins silencieux	3	D	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	RPC017	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	3	C		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	3	D	
		Court-circuit	Risque d'incendie	RPC024	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence	3	C		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	3	D	

Éléments	Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
				G	P	C		G	P	C		G	P	C
							d'extincteurs à proximité							
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	RPC033	3	B	Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	2	B		Contrôler le port de masque périodiquement Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés	1	B	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	RPC038	5	C	Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	4	D		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	4	E	
Produits	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Risque d'intoxication	RPC043	2	B	Aucune	2	B		Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés Contrôler le port de masque périodiquement	2	C	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPC044	4	B	Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société, présence d'une piscine à incendie	3	C		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	4	E	
	Renfort en acier	Pliage des barres d'acier	Risque de chute d'objets	RPC053	3	B	Port de casque de protection	2	B		Vérifier le matériel utilisé pour la manutention des câbles barre d'acier, balisage des zones de travail	2	C	

Éléments	Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
				G	P	C		G	P	C		G	P	C
Service	Maintenance	Hauteur	RPC060	2	B		Présence d'échafaudage	2	B		Mettre des harnais à la disposition du personnel	1	B	
											Contrôler le port des harnais			
											Vérifier l'état des harnais avant utilisation			
		Risque de chute de hauteur	RPC061	3	B		Vérification des équipements électriques périodiques	3	C		Port des EPI adaptés aux activités et contrôler le port des EPI.	2	D	
											Afficher des pictogrammes de danger.			
		Risque d'incendie	RPC062	4	B		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité, présence d'une piscine à incendie	3	C		Avoir les habilitations électriques à jour pour le personnel de maintenance.			
											Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	2	D	
		Déchets	RPC064	4	C		Stockage des déchets dans des poubelles	4	D		Stocker les poubelles sur un sol étanche et à l'abri des intempéries	4	E	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

Tableau 58 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)	RPC008 RPC038 RPC064				
Important (3)	RPC001	RPC004 RPC017 RPC024			
Sérieux (2)		RPC041 RPC044 RPC061 RPC062	RPC036 RPC042 RPC053		
Modéré (1)		RPC055		RPC060 RPC033	
	NON				
	MMR 2				
	MMR 1				
	ACCEPTABLE				

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

La mise en œuvre effective des mesures préconisées permettra la réduction des risques respectivement dans les zones vertes et jaunes. Ces risques seront acceptables et maîtrisés à travers le respect desdites mesures préconisées pour garantir la santé et la sécurité des employés.

SECTION 6 : RECOMMANDATIONS POUR LA
PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES,
L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET
LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

6.1. Termes et définitions

La mise en application des mesures d'atténuation vise à éliminer, à minimiser, à compenser et/ou à prévenir les impacts négatifs et à bonifier les retombés positifs des activités ou des ouvrages des sous-projets sur le milieu social et biophysique. Dans certains cas où la situation ne peut être corrigée ou améliorée, certaines actions des sous-projets permettront d'améliorer les conditions environnementales dans un milieu donné. On parlera alors de mesures de valorisation, et ces mesures ne seront pas nécessairement appliquées dans la zone perturbée. Le classement des mesures est le suivant :

6.1.1. Mesures compensatoires

Les mesures compensatoires sont celles prises en vue de dédommager les populations victimes d'éventuelle destruction de biens dans l'emprise des travaux et les frais liés à l'acquisition du site le cas échéant.

6.1.2. Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation sont utilisées pour éliminer la source d'impact ou en réduire l'intensité, afin que les répercussions soient acceptables sur les plans social et environnemental.

Ces mesures seront appliquées dans l'aire immédiate des zones perturbées ou dans les secteurs qui subiront directement les effets du changement induits par les travaux.

6.1.3. Mesures de valorisation ou de bonification

Ces mesures sont utilisées pour améliorer les conditions sociales ou environnementales existantes qui ne sont pas directement affectées par le projet. De telles mesures peuvent être implantées en dehors de la zone des travaux.

Les mesures proposées ont été définies à la suite de la détermination des répercussions potentielles des sous-projets.

Elles ont été élaborées en tenant compte des objectifs généraux retenus pour l'élaboration des mesures relatives aux répercussions potentielles sur un élément du milieu social et environnemental à savoir :

- Respecter les lois, directives, normes et règlements de l'État ivoirien ;
- Répondre aux grands principes du développement durable ;
- Atténuer les impacts négatifs et valoriser les aspects positifs.

6.2. Mesures générales

La démarche progressive de l'étude d'impact implique d'abord un ajustement des sous-projets vers le moindre impact. Au cours de l'élaboration d'un projet, de nombreuses opportunités permettent d'en supprimer ou d'en réduire certains, notamment par l'analyse des variantes. Cependant, malgré ces principes de

précaution, tout projet induit des impacts résiduels. Dès lors qu'un impact dûment identifié comme dommageable, il ne peut être totalement supprimé, le maître d'ouvrage (ou le maître d'ouvrage délégué) a l'obligation de mettre en œuvre des mesures réductrices et compensatoires et de budgétiser les dépenses afférentes au titre de l'économie globale des sous-projets⁴².

6.2.1. Mesures générales de bonification des impacts positifs

Ces mesures portent sur les dispositions à prendre pour permettre aux populations d'améliorer leur cadre et niveau de vie et les moyens à mettre en œuvre pour la bonne marche des sous-projet. Elles visent à intensifier les bienfaits des sous-projet sur l'environnement. Elles concernent les impacts positifs.

Ces mesures sont :

- La bonne gouvernance et la bonne organisation des sous-projets.
- Le respect des droits de l'homme ;
- Le respect des droits des travailleurs conformément à la réglementation nationale ;
- La conformité fiscale des acteurs des sous-projet ;
- Le recrutement des jeunes des localités riveraines et des jeunes diplômés au plan national ;
- L'engagement des parties prenantes ;
- L'acceptabilité sociale des sous-projet ;
- La prise en compte du genre et des personnes vulnérables ;
- La prise en compte des éthiques.

6.2.2. Mesures générales d'atténuation des impacts négatifs

Les mesures générales d'atténuation visent à atténuer les effets négatifs des sous-projets pris dans son ensemble. Selon les TDR élaborés par l'ANDE, ces mesures sont :

- Prévoir un mécanisme de concertation avec les populations et les administrations locales pour favoriser l'insertion harmonieuse des sous-projets dans l'environnement social et économique ;
- Préserver les atouts exceptionnels d'intérêt local ou national ;
- Proposer un système de gestion de la totalité des éventuels déchets liquide, solide, sanitaire, toxique produits par les activités ;
- Former/sensibiliser tout le personnel sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- Former/sensibiliser tout le personnel sur les risques et dangers liés à chaque poste de travail ;

⁴² L'étude d'impact sur l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Patrick Michel, BCEOM, 2001, page 89

- Former tout le personnel sur ces mesures de sécurité et les situations d'urgence ;
- Établir des calendriers et horaires de travail.

6.3. Mesures spécifiques

6.3.1.1. Stimulation économique et développement local

Dans le but de bonifier les impacts positifs relatifs à la création d'emplois directs et indirects, les entreprises retenues pour les travaux devront recruter prioritairement les jeunes des localités concernées sans distinction d'origine. Ce recrutement permettra d'offrir à certains un premier contrat de travail. La mise en œuvre de cette mesure aura, en outre, une incidence positive sur le bon déroulement des travaux dans la mesure où ces recrutements seraient une incitation à l'appropriation du projet par les populations bénéficiaires et leur implication effective. La mise en œuvre de cette mesure pourrait s'appuyer sur l'implication des différentes mairies locales afin d'éviter d'éventuels remous sociaux.

6.3.1.2. Dispositions générales pour la bonification des impacts sur les AGR

En vue de favoriser le développement des AGR, les entreprises, des travaux devraient s'approvisionner pour les produits de première nécessité et autres vivres, auprès des commerces et entreprises installés dans la zone des sous-projets. Ces approvisionnements auront un effet induit certain sur les activités économiques locales et un impact sur les revenus des détenteurs de ces activités qui pour la plupart du temps sont des femmes.

6.3.1.3. Préservation environnementale et réduction des risques

Pour bonifier et maximiser les impacts positifs des sous-projets, il est recommandé :

- Mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides efficace, incluant le tri, le recyclage et l'élimination ou l'incinération sécurisée des déchets ;
- Mettre en place une stratégie efficace de gestion des eaux usées dans la zone des sous-projets et veiller au respect/ l'application de toutes les mesures qui seront prises ;
- Sensibiliser les populations locales à plus fréquenter les services des centres de santé.

6.3.1.4. Mesures d'atténuation en Phase Chantier (Préparation, réhabilitation et construction)

6.3.1.4.1. Milieu physique

- **Perturbation de la vue paysagère**

Pour éviter la perturbation de la vue paysagère, l'entreprise des travaux doit procéder au balisage des sites des travaux

- **Déstructuration du sol**

Pour atténuer la sensibilité des sols à l'érosion aréolaire. Il convient pour l'entreprise des travaux de :

- Faire les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;
- procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) de la cour des centres de santé.

- **Ressource en eau**

La manipulation des hydrocarbures ou produits chimiques feront peser des risques de pollution accidentelle sur les ressources en eau. En outre, la prévention de la pollution des ressources en eau par les déchets solides et liquides provenant du chantier nécessite qu'il soit imposé dans le cahier de charges des mesures.

Les différentes mesures à prendre par l'entreprise pour la protection de la ressource en eau :

- L'entreprise doit informer, former et sensibiliser le personnel de chantier (divers techniciens, conducteurs d'engins et de travaux, mécaniciens, manœuvres, etc.) sur les dangers des produits, leur toxicité et les bonnes pratiques ;
- L'entreprise devra aménager des fosses septiques qui serviront à recueillir toutes les eaux usées du chantier ;
- L'entreprise doit mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier et d'entretien des engins (huiles usagées, filtres à huile ou à gasoil, chiffons souillés ;
- Les déchets de chantier et d'entretien des engins devront être régulièrement collectés par une entreprise de collecte de déchets solides agréée par l'ANAGED, afin de les éliminer convenablement ;
- L'entreprise devra respecter les programmes de maintenance des équipements ;
- Le stockage et la manipulation des hydrocarbures doivent se faire sur une aire étanche ;
- L'entreprise doit utiliser des engins en bon état de marche pour éviter toute fuite ou tout déversement accidentel d'hydrocarbures sur le sol ;
- L'entreprise doit collecter et traiter rapidement les déversements de produits pétroliers.

- **Qualité de l'air**

Les mesures proposées pour éliminer ou réduire l'envol des poussières qui affecte la qualité de l'air sont les suivantes :

- Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;
- Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;
- Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;

En ce qui concerne la réduction des émissions de gaz d'échappement, les mesures suivantes doivent être prises :

- L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO₂, NO_x, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;
- Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions.

L'utilisation de combustibles de qualité en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère.

- **Niveau sonore**

Les mesures d'atténuation des nuisances sonores générées par les travaux au cours de la phase travaux sont les suivantes :

- Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;
- Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ;
- Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;
- Limiter les activités bruyantes entre 7h -12h et 14h-17h ;
- Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;
- Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier

6.3.1.4.2. Milieu humain

- **Reduction des risques d'accident de travail**

L'entreprise adjudicataire, devra se conformer aux mesures suivantes pour assurer de meilleures conditions de sécurité de son personnel de chantiers :

- clôturer entièrement chaque base-chantier, interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue ;
- localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du

point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;

- réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;
- fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;
- prévoir des trousse de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des département concernée par le sous-projet;
- prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ;
- former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI ;

- **Réduction des accidents de circulation**

Afin d'éviter ou réduire les risques d'accidents de circulation, les entreprises des travaux doivent mener des actions telles que :

- informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;
- informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ;
- éviter l'excès de vitesse ;
- prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque site des sous-projets, chaque base-chantier et de chaque site ;
- etc.

- **Mesures pour faciliter l'accès aux services environnants**

Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services. Aussi, un parking doit être aménagé pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers.

- **Mesures d'atténuation de la perturbation des activités commerciales**

La CG PA-PSGOUV devra procéder au recasement des activités commerciales ou proposer des mesures d'accompagnement aux commerçants à proximité des centres de santé, avant le démarrage des travaux.

- **Mesures d'accompagnement pour la perte temporaire d'emploi**

Pour éviter la perte temporaire d'emploi aux agents contractuels en phase travaux, ceux-ci peuvent être utilisés comme des ouvriers par les entreprises des travaux. Ce qui leur permettra d'être réénumérés en cette période.

- **Mesures de réduction de la transmission et de la propagation des IST/MST/SIDA**

Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux.

6.3.1.5. Mesures d'atténuation en phase de mobiliers et équipements médicaux

6.3.1.5.1. Milieu biophysique

- Circonscrire la zone d'installations ou montages des équipements
- Éviter le stockage temporaire sur le sol nu

6.3.1.5.2. Milieu humain

- Disposer d'une prévision des équipements
- Mettre en place un mode opératoire sécurisé
- Installer des panneaux de signalisation routières
- Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
- Doter chaque employé d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
- Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
- Réaliser le branchement des équipements par un personnel qualifié
- Réaliser de pré test et des post test lors des formations

6.3.1.6. Mesures d'atténuation en phase d'exploitation (gestion des sous-projets)

6.3.1.6.1. Milieu biophysique

- **Mesure de préservation de la qualité de l'Air**

Pour amoindrir ou éviter les odeurs nauséabondes des toilettes et des activités de vidanges, les dispositions ci-après doivent être prises :

- Doter régulièrement les centres de santé de kits hygiéniques ;
- Entretenir quotidiennement les centres de santé ;
- Doter les EPI adéquates aux personnes chargées de la vidange des fosses septiques.

- **Mesures pour réduire la consommation d'énergie**

Les mesures proposées pour réduire la consommation d'énergie sont les suivantes :

- définir des objectifs de maîtrise des consommations;
- suivre et analyser chaque mois les consommations d'énergie;
- sensibiliser le personnel et les usagers aux bons gestes;
- organiser une maintenance préventive du réseau électrique et des équipements dont les échangeurs thermiques des appareils générant du chaud ou du froid;
- optimiser l'éclairage extérieur (des façades) en utilisant des lampes à rendement lumineux élevé, supérieur à 50 lumens/watt;
- utiliser des LEDs pour les enseignes extérieures lumineuses et la signalisation des issues de secours;
- éteindre les équipements non utilisés (photocopieuses, ordinateurs, TV, réfrigérateur, imprimantes etc.);
- mettre des dispositifs contre le soleil pour limiter les besoins en climatisation (pare-soleil, rideaux, stores, filtres solaires, pellicule réfléchissante, etc.);
- isoler les canalisations transportant des fluides chauds et froids (eau chaude sanitaire, climatisation);
- utiliser des spots fluocompactes pour les éclairages 24 h/24 et des ampoules fluocompactes dans les chambres.

- **Mesures pour réduire la consommation d'eau**

Les actions de rationalisation de l'usage de l'eau nécessaires au sein des centres de santé sont les suivantes:

- suivre et analyser la consommation d'eau sur l'ensemble du site ;
- utiliser des régulateurs de débit sur les robinets et les douches ;
- déterminer les quantités consommées d'eau par mois ainsi que leurs coûts dans chaque secteur d'activité des ESPC;
- éviter de laisser les robinets couler inutilement;
- entretenir régulièrement la robinetterie et la tuyauterie pour prévenir les pertes
- disposer des brochures et prospectus ou apposer des autocollants et affichettes incitant les usages et le personnel à économiser l'eau.

6.3.1.6.2. Milieu humain

- **Gestion des déchets**

Pour éviter la pollution du milieu, un plan de collecte et d'élimination des déchets sera mis en place. Il s'agira de disposer des poubelles avec des étiquettes de tri, de trier les déchets et de les faire enlever par une structure agréée par l'ANAGED.

- **Mesure pour la préservation de l'accident de travail**

Pour préserver les travailleurs des centres de santé et les maintenanciers à des risques d'électrocution, des séances de formation doivent être organisées sur risques

liés aux appareils électriques et électroniques. Concernant les chutes de pleins pieds et de hauteur, les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.

- **Mesures pour la préservation d'incendies et d'explosions des équipement**

Pour une utilisation adéquate des équipements afin de préserver les risques d'incendies et explosions, des séances de formation et manipulation des équipements doivent être organisés par l'CG PA-PSGouv.

6.4. Matrice de synthèse des mesures préconisées

Les Tableau 63 et 64 ci-dessous présentent une synthèse des principales mesures de bonification et d'atténuations préconisées dans le cadre des sous-projets. Ces matrices récapitulent, pour chaque composante environnementale affectée, les impacts potentiels identifiés ainsi que les actions et dispositifs prévus pour améliorer les effets positifs et atténuer les effets négatifs des sous-projets. Les mesures de bonification et d'atténuations proposées visent à optimiser l'intégration des sous-projets dans leurs environnements et à maximiser les retombées bénéfiques pour les communautés locales et les écosystèmes.

Tableau 59 : Matrice de synthèse des mesures de bonification

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures de bonifications proposées
Phase Préparatoire et chantier	Zone des sous-projets	Recrutement d'entreprises BTP Achats de matériel et équipements	PPC-IMP001	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PPPC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation
			PPC-IMP002	Humain	Opportunités d'emplois	PPPC-MES002	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités cibles
			PPC-IMP003	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	PPPC-MES003	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe
							Informer et inciter les femmes des localités cibles à ce genre activités (activités de restauration par exemple, ...)
			PPC-IMP004	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PPPC-MES004	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence
						PPPC-MES005	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités
Phase d' exploitation et d' entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP001	Humain	Amélioration du système de santé publique	PEX-MES001	Subventionner les prises en charge médicale
	Centre de santé		PEX-IMP002	Humain	Augmentation de la qualité d'accueil	PEX-MES002	Réaliser des entretiens périodique
	Centre de santé		PEX-IMP003	Humain	Création de conditions optimales de soins et amélioration de la qualité des soins	PEX-MES003	Entretien périodique des bâtiments réhabilités
	PEX-MES004					Entretien régulièrement les équipements	
	Centre de santé		PEX-MES005	Formations préalables et continues pour l'exploitation des équipements			
	Centre de santé		PEX-IMP004	Humain	Réduction des inégalités sociales	PEX-MES006	Inciter la population à la fréquentation effective des établissements sanitaires
		PEX-IMP005	Humain	Amélioration de la qualité du paysage	PEX-MES007	Entretien et ravalement régulier des façades externes	

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

Tableau 60 : Matrice de synthèse des mesures d'atténuation

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
Phase Préparatoire (Démarrage / Exécution du projet)	Site des sous-projets	Absence de titre foncier	PP-IMP001	Foncier	Retard, de suspension ou d'annulation du financement des travaux par le bailleur	PP-MES001	Obtenir les titres fonciers avant le début des travaux
	Site des sous-projets		PP-IMP002		Possibilité de revendication du terrain par des tiers pendant ou après les travaux	PP-MES002	Informar les autorités locales et les populations avant le début des travaux
	Site des sous-projets	Délocalisation / maintien des services de soins	PP-IMP003	Santé / Social	Infectieux (notamment nosocomiale) pour les patients et le personnel en raison de la promiscuité et du manque d'espace dans les installations temporaires	PP-MES003	Mettre en place des installations temporaires adéquates (tentes médicalisées, containers)
	Site des sous-projets		PP-IMP004	Santé / Social	Difficultés d'accès aux services de santé pour les populations vulnérables habituées au dispensaire, entraînant des ruptures de traitements.	PP-MES004	Sensibiliser les populations riveraines sur les changements envisagés pour maintenir l'accès aux soins avant le début des travaux /Installer une signalisation claire et visible pour orienter les patients vers les installations temporaires
	Site des sous-projets		PP-IMP005	Santé / Social	Impacts psychologiques sur les femmes enceintes et les nouveaux parents contraints d'accoucher dans un environnement inconnu et inadéquat	PP-MES005	Sensibiliser les sage-femmes à l'accompagnement psychologique des femmes
	Site des sous-projets		PP-IMP006	Santé / Social	Augmentation potentielle de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.) au sein du personnel de chantier et	PP-MES006	Réaliser des campagnes de sensibilisation Mise à disposition de préservatifs

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
					risque de transmission aux populations locales		
	Site des sous-projets		PP-IMP008	Santé / Social	Pertes ou perturbation psychologiques et sociales liées au risque de violence sexuelle basée sur le genre, en particulier à l'encontre des femmes, des filles, personnes vulnérables, etc. de la part du personnel de chantier	PP-MES008	- Sensibilisation du personnel sur le respect et l'égalité de genre et les VBG - Mise en place d'un mécanisme de plainte confidentiel - Sanction des comportements déviants
	Site des sous-projets	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	PP-IMP009	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PP-MES009	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.
	Site des sous-projets		PP-IMP010	Humain	Emploi des enfants	PP-MES010	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT
	Site des sous-projets		PP-IMP011	Humain	Condition de travail	PP-MES011	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans
	Site des sous-projets					PP-MES012	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.
	Site des sous-projets					PP-MES013	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité
Phase chantier (réhabilitation)	REHABILITATION / CONSTRUCTION						
	Site des sous-projets	Installation de chantier (Baraque ; amenées de	PC-IMP001	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), les rejets	PC-MES001	Arroser au moins deux (02) par jours, les voies de circulation empruntées par les engins et véhicules seulement en cas mouvement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	
		matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)			atmosphériques de combustion du gasoil issus des véhicules à moteurs (NOx, CO, MP, Pb, etc.)		d'engins prévue ou de livraison de matériaux de construction	
	Site des sous-projets					PC-MES002	Faire la maintenance régulière des engins et véhicules de chantier	
						PC-MES003	Limiter la vitesse de circulation des engins et véhicules de travaux sur les pistes en terres à 20 km/	
				PC-IMP002	Eaux et sols	Contamination du sol, des eaux souterraines et des eaux pluviales par des produits liquides dangereux (carburants, huiles de lubrification, etc.)	PC-MES004	Conserver les produits pétroliers (carburant, huiles de lubrification, etc.) dans des contenants (fûts métalliques, etc.) étanches, les stocker sur une aire étanche avec une capacité de rétention à l'abri des eaux pluviales ;
			PC-MES005				Elaborer des procédures ou des consignes de sécurité pour la manipulation des produits chimiques et s'assurer que le personnel en charge de cette manipulation soit formé Manipuler (approvisionnement des réservoirs des engins à moteurs, etc.) soigneusement les produits liquides afin de minimiser les déversements au sol.	
				PC-IMP004	Paysage	Modification Du paysage par les gravats provenant des activités de chantier	PC-MES006	Regrouper les gravats et immondices générés par les activités du chantier sur les sites prévus à cet effet pour leur réutilisation ou les mettre à disposition des de la chefferie/ sous-préfecture
		PC-MES007	Evacuer et mettre en décharge les terres végétales et immondices générés par les activités du chantier en cas de non-utilisation					
			PC-IMP005	Humain / Bruit	Émission de bruits	PC-MES008	Éviter de travailler aux heures de repos et pendant la nuit	
	PC-MES009	Fournir des EPI (casque antibruit) au personnel et exiger leur port						
	Site des sous-projets	Installation de chantier (Baraque ;				PC-MES010	Utiliser des équipements et engins de chantier récents, bien entretenus	

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		amenées de matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)	PC-IMP007	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs et des population riveraine ('accidents liés à la circulation des engins du chantier et à l'entreposage du matériel)		Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir
						PC-MES011	Mettre en œuvre un plan de circulation, des panneaux et des consignes de sécurité et de limitation de vitesse
						PC-MES012	Employer des chauffeurs expérimentés ;
						PC-MES013	Mise à disposition de boîte à pharmacie ou d'une infirmerie en fonction du nombre d'employé présent sur le site
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP008	Flore	Destruction potentielle de la végétation présente sur certains site pour le besoin des travaux projetés, notamment 14 arbres (2 manguiers, 5 bananiers, 5 cacaoyers, 1 papayer, 1 palmier à huile) sur le site de Zéo, environ 5 anacardiens à Boudi, 3 à 4 manguiers à Abradinou et 5 à 10 tecks à Ziduho-Bouénou, lors des opérations de débroussaillage et de désherbage des emprises des chantiers de réhabilitation et de construction des établissements sanitaires	PC-MES014	Délimiter la zone d'intervention des engins avec la pose de barrière de chantier pour protéger les secteurs exempts d'intervention
						PC-MES015	- Limiter autant que possible les zones de défrichement ; - Planter les bâtiments et les aires de chantier de manière à épargner au maximum les arbres existants ; - Mettre en place un programme de reboisement compensatoire pour les sites ou des coupes d'arbres seront réalisées en plantant au moins deux fois plus d'arbres que le nombre détruit, - Impliquer les communautés riveraines et les administrations locales dans les actions de plantation pour favoriser leur adhésion et la pérennité des arbres plantés ; - Assurer un suivi et un entretien des plantations réalisées (arrosage en saison sèche, protection contre le bétail, remplacement des plants morts) pendant au moins 2 ans pour garantir une reprise optimale ; - Sensibiliser les entreprises et leurs employés sur l'importance de préserver les arbres et la

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
			PC-IMP010	Faune	Perturbation de la quiétude des oiseaux et de la petites faune et destruction de l'habitat de l'avifaune et de la petite faune (margouillats et souris, serpents)		végétation et sanctionner tout abattage non autorisé ;
						PC-MES017	Interdit toutes activités de chasses et braconnage dans la zone
						PC-MES018	Limiter les défrichements et le décapage de la végétation au strict nécessaire en suivant scrupuleusement le plan de libération des emprises. Préserver autant que possible les arbres, bosquets et haies situés sur le site ou en périphérie.
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP011	Sol	Erosion du sol ou risque de contamination des sols	PC-MES019	Limiter les activités de débroussaillage et désherbages dans l'emprise du chantier
						PC-MES021	Ne pas dénuder le sol de toute végétation lors du débroussaillage
			PC-IMP013	Humain	Production de déchets de chantier (rebut de végétaux, déchets ménagers, rebut de bois)	PC-MES022	Interdire l'abandon, le brûlage ou l'enfouissement des déchets sur le chantier
						PC-MES023	Instaurer le tri des différents déchets de chantier
						PC-MES024	Faire le suivi des enlèvements des déchets
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP014	Humain	Dommages corporels ou de biens matériels suite aux accidents de la circulation (collisions entre véhicule de chantier et personnes ou avec autres véhicules)	PC-MES025	Baliser (clôturé avec de la tôle, etc.) le chantier
						PC-MES026	Signaler (panneaux d'indication, d'avertissement, d'obligation, etc.) le chantier de manière visible de jour comme de nuit
						PC-MES027	Limiter la vitesse de circulation des véhicules à 20 Km/h sur le chantier et à ses environs.
						PC-MES028	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
		Divers branchements	PC-IMP015	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), due aux travaux	PC-MES029	Arroser au moins deux (02) par jours, les voies de circulation empruntées par les engins et véhicules seulement en cas mouvement d'engins prévue ou de livraison de matériaux de construction

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
			PC-IMP016	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de fouilles	PC-MES030	Circonscrire la zone à creuser à la surface strictement nécessaire
					Endommagement des réseaux souterrains (conduites d'eau, d'électricité, etc.) lors des travaux d'excavation ou de terrassement,	PC-MES031	Exiger un plan des réseaux enterrés s'il existe des réseaux enterrés dans la zone
			PC-IMP017	Humain / Bruit	Émission de bruits due aux activités	PC-MES032	Respecter les limites d'émissions sonores
	Site des sous-projets	Divers branchements	PC-IMP018	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES033	Former et sensibiliser le personnel de chantier sur la problématique des risques SST
						PC-MES035	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES036	Mettre en place des dispositifs de protection fixes ou mobiles (marquage au sol, cornière d'angle, etc.) empêchant d'accéder aux zones de travaux mécaniques ou alors des dispositifs d'arrêt d'urgence
	Site des sous-projets	Divers branchements	PC-IMP018	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES037	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES038	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs
						PC-MES039	Mettre en place un plan de prévention chantier
			PC-IMP020	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES040	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate
						PC-MES042	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
DEMOLITION ET DEPOSE							
Site des sous-projets	Site des sous-projets	Démolition de : - mur ou élément en béton armé ; - revêtement sol (carreaux ou chape ciment)	PC-IMP021	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières)	PC-MES043	Equiper le personnel d'EPI adéquat
			PC-IMP022	Humaine	Nuisance sonore due aux travaux de démolition	PC-MES044	Installer des bâches de protection lors des travaux générant de la poussière
						PC-MES045	Utiliser des équipements de chantier récents à faible émission sonore Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir Proscrire tous les travaux d'émissions sonores pendant la nuit
						PC-MES046	Mettre à la disposition des travailleurs des EPI adaptés
	Site des sous-projets	Dépose d'équipements sanitaires et électriques	PC-IMP023	Sol	Modification de la structure du sol	PC-MES047	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu
		Dépose de menuiseries	PC-IMP024	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein pied, (glissades, trébuchement, faux pas et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	PC-MES048	Réglementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères
		Dépose d'éléments de second œuvre				PC-MES049	Doter les travailleurs d'EPI adaptés à leurs postes de travail
		Protection des ouvrages non concernés	PC-IMP025	Sécurité	Dégradation ou destruction intentionnelle des équipements, des installations et des ouvrages par des actes de malveillance	PC-MES050	Assurer la protection des ouvrages par un service de sécurité Former les agents de sécurité sur les thématiques usage de la force ou des armes à feu afin de limiter tout abus de leur part
						PC-MES051	Réglementer l'accès de cette zone aux personnes étrangères

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		Evacuation des débris, gravats et des éléments d'ouvrages déposés, à la décharge publique	PC-IMP026	Sol/sous-sol	Pollution du sol et du sous-sol par l'infiltration des lixiviats des déchets	PC-MES052	Stocker les déchets sur des zones étanches
			PC-IMP027	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et à la salubrité par les déchets stockés temporairement	PC-MES053	Collecter sélectivement les déchets, dans des poubelles, et les évacuer vers les décharges publiques, après travaux
	TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)						
	Site des sous-projets	- Décapage de terre végétale, sur une couche 20 cm d'épaisseur - Exécution de fouille en rigole et/ou en trou - Remblai des fouilles - Apport de terre et Remblai sous dallage	PC-IMP028	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux de décapage, de remblais et de fouille	PC-MES054	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travaux de fouilles et de remblais
						PC-MES055	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP029	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de décapage et de fouille	PC-MES056	Circonscrire la zone de fouille aux activités de décapage et d'exécution au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire
			PC-IMP032	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES060	Porter obligatoirement les EPI adéquats
	GROS -OEUVRE						
		Approvisionnement en matériaux nécessaires Exécution des éléments en béton armé Exécution des agglomérés et montage des murs	PC-IMP035	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES064	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travail avant et pendant les opérations de découpe et de ponçage
						PC-MES065	Effectuer l'entretien périodique des engins
		Exécution de dallage au sol	PC-IMP036	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES066	Circonscrire la zone de d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		Stockages des matériaux (ciment, fer, bois de coffrage)	PC-IMP040	Sol	Dégradation de la surface du sol due aux stockages des matériaux	PC-MES071	Éviter le stockage temporaire des déchets sur le sol nu
			PC-IMP041	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES072	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES067	Porter obligatoirement les EPI adéquats
						PC-MES073	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
		Raccords d'enduit, crépissage des nouveaux murs et éléments en béton	PC-IMP042	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES074	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
			PC-IMP043			PC-MES075	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
	Site des sous-projets	Approvisionnement en profilé alu	PC-IMP045	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES077	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES078	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
						PC-MES083	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
	VITRERIE-MIROITERIE						
	Site des sous-projets	Approvisionnement en plaque de vitrage d'épaisseur minium 6mm	PC-IMP049	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES085	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES086	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
		Pose des vitres et accessoires Pose des rideau y compris accessoires sur baies vitrées	PC-IMP051	Sol	Modification de la structure du sol	PC-MES089	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu
		Pose des vitres et accessoires	PC-IMP052	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein	PC-MES090	Règlementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		Pose des rideau y compris accessoires sur baies vitrées	PC-IMP053		pied, (glissades, trébuchement, faux pas et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	PC-MES091	Doter les travailleurs d'EPI adaptés à leurs postes de travail
	SERRURERIE						
		Approvisionnement en matériaux (tube carré, fer plat, feuille d'acier) Pose des serrures et accessoires Découpe et façonnage des éléments en fer Montage des cadres de portes et antivol sur mesure	PC-IMP055	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES093	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES094	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
						PC-MES095	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES096	Recruter du personnel expérimenté
	PLOMBERIE SANITAIRE						
		Révision des circuits et vérification du fonctionnement des équipements existants Pose de serrures et accessoires sanitaires Installation des tuyauteries	PC-IMP059	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES100	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PC-MES101	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs
						PC-MES102	Mettre en place un plan de prévention chantier
			PC-IMP060	Sante sécurité	Accidents du travail causés par l'électrisation ou l'électrocution des employés	PC-MES103	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate
						PC-MES105	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		d'alimentation et d'évacuation Mise en place des appareils sanitaires et accessoires					
	ASSAINISSEMENT						
	Sites des Sous-Projets	Construction de regards de visite et de fosses septiques en maçonnerie Réalisation de puits filtrants maçonnés selon les dimensions spécifiées Installation des trappes de fermeture pour regards, fosses et puits	PC-IMP061	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES106	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travail avant et pendant les travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol
						PC-MES107	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP062	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES108	Circonscrire la zone de d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire
						PC-MES109	Porter obligatoirement les EPI adéquats
			PC-IMP063	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES110	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						ELECTRICITE-CLIMATISATION	
	Sites des Sous-Projets	Audit et mise aux normes de l'installation électrique Coordination avec autorités et SECUREL Fourniture et pose des équipements (dont climatiseurs et brasseurs)	PC-IMP065	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES113	Porter obligatoirement les EPI adéquats
						PC-MES114	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
			PC-IMP066	Sante sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES115	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate
						PC-MES117	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
	REVETEMENTS						
	Sites des Sous-Projets	Approvisionnement les sites en matériels et matériaux (carreaux de sol, carreau de faïence, résine époxy, ciment colle, ciment blanc, accessoires de pose)	PC-IMP069	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES125	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES126	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP070	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES127	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES128	Utiliser le klaxon à des fins utiles
	Sites des Sous-Projets	Préparation des supports : Découpes des revêtements Pose des revêtements Contrôles finaux	PC-IMP071	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES129	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES130	Recruter du personnel expérimenté
	MENUISERIE BOIS						
	Sites des Sous-Projets	Approvisionnement en matériaux de menuiserie :	PC-IMP072	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES131	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES132	Effectuer l'entretien périodique des engins
		Fabrication et installation de menuiseries	PC-IMP073	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES133	S'assurer du port effectif des EPI sur le chantier
						PC-MES134	Utiliser le klaxon à des fins utiles
		Finitions et sécurité	PC-IMP074	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé des travailleurs (accidents liés aux collisions entre les engins du chantier)	PC-MES135	Concevoir un plan de circulation sur le site
						PC-MES136	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h
						PC-MES138	Recruter du personnel expérimenté
	FAUX PLAFOND						
	Sites des Sous-Projets	Approvisionnement en feuilles de plafond en contre-	PC-IMP076	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES139	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		plaqué d'épaisseur minimum 8 mm et accessoires				PC-MES140	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP077	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES141	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
			PC-IMP078	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES142	Concevoir un plan de circulation sur le site
		Découpes nécessaires selon en endroit de pose Pose des feuilles de plafond et baguettes couvre-joints	PC-IMP079	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES143	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h
						PC-MES144	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
		Exécution de trappe de ventilation de plafonnage	PC-IMP080	Santé, sécurité au travail	Dégradation de la qualité de l'air	PC-MES145	Recruter du personnel expérimenté
	Sites des Sous-Projets	Approvisionnement en pots de peinture à eau, à huile ou spéciale et des accessoires de mise en œuvre	PC-IMP080	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES146	Porter obligatoirement les EPI adéquats
						PC-MES147	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
			PC-IMP081	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES148	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP082	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES149	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
		Exécution de peinture sur murs, menuiserie bois,	PC-IMP083	Santé, sécurité au travail	Nuisance olfactive	PC-MES150	Concevoir un plan de circulation sur le site
						PC-MES151	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h
						PC-MES152	Porter obligatoirement les EPI adéquats

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		serrurerie et plafonnage	PC-IMP084	Sol/sous-sol	Pollutions du sol et du sous-sol par le déversement des peintures	PC-MES153	Installation de bâches sur l'aire des travaux de d'exécution
	CHARPENTE						
	Sites des sous-projets	Approvisionnement t en bois de charpente (pannes, chevrons, fermes, madriers), en paquet de pointes et accessoire de mis en œuvre	PC-IMP086	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES156	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES157	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP087	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES158	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
		PC-IMP088	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES159	Concevoir un plan de circulation sur le site	
		Préparation des éléments de charpente; Installation de la charpente sur les toitures; Finition des façades	PC-IMP089	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES160	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES161	Recruter du personnel expérimenté
	COUVERTURE						
	Sites des sous-projets	Approvisionnement t en éléments de couverture (feuilles de tôle, faitières, paquets de tirefonds), sur sites y compris accessoires de pose	PC-IMP090	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES162	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PC-MES163	Effectuer l'entretien périodique des engins
			PC-IMP100	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES164	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
			PC-IMP101	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES165	Concevoir un plan de circulation sur le site
						PC-MES166	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
		Découpes de feuilles et des longueurs débordantes	PC-IMP102	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES167	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
		Etanchéisation des points de fixation, par application de paxalu sur les tirefonds	PC-IMP103			PC-MES168	Recruter du personnel expérimenté
Phase de mobiliers et équipements médicaux	Site des sous-projets	Transport des équipements sur les sites	PME-IMP004	Humain	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PME-MES005	Mettre en place un mode opératoire sécurisé
						PME-MES006	Installer des panneaux de signalisation routières
		Installations ou montages des équipements livrés Essais de fonctionnement avant mise en service Mise à disposition des Kits ou pièces de rechange, si nécessaires	PME-IMP004	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'installations ou montages des équipements	PME-MES007	Circonscrire la zone d'installations ou montages des équipements
						PME-MES008	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu
			PME-IMP005	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs (chute en hauteur, chute de plain-pied, utilisation intensive de machines, etc.)	PME-MES009	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier
						PME-MES010	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer
						PME-MES011	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs
Phase d'exploitation et d'entretien (gestion des sous-)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP001	Humain	Atteinte à la santé du personnel et des patients due aux infections à travers les aiguilles, transmission d'agents pathogènes, contamination au contact du sang, ou lors des opérations de nettoyage ou	PEX-MES004	Mise en place d'un protocole strict de gestion des déchets médicaux (tri, collecte, stockage, transfère vers des établissements doté d'équipements adéquats pour l'élimination) Formation initiale et continue de tout le personnel aux règles d'hygiène, aux bonnes pratiques de soins et aux précautions standard

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
					de désinfection du matériel, etc..		Mise à disposition permanente d'équipements de protection individuelle (gants, masques, surblouses) et de matériel de sécurité (collecteurs pour objets piquants/tranchants) Respect strict des procédures de désinfection du matériel médical et des surfaces Vaccination du personnel contre l'hépatite B et suivi médical régulier avec dépistage
		Gestion des déchets liquides	PEX-IMP004	Sol / Eau	Pollution du sol/eau dû au déversement d'eaux usées	PEX-MES012	Évacuer les eaux usées non contaminées par les produits dangereux dans les conduites d'assainissement existantes
						PEX-MES013	Imperméabiliser le circuit d'épuration des eaux usées
		Réfectoire ou cantine	PEX-IMP005	Humain	Intoxication alimentaire alimentaires / Atteinte à la santé du personnel et des patients	PEX-MES014	Mettre en œuvre une démarche qualité de type HACCP
		Cours du centre de santé	PEX-IMP006	Humain	Émission de bruit (sirène d'ambulance) Nuisances sonores causés par les sirènes des ambulances	PEX-MES015	Éviter de mettre la sirène lorsqu'il n'y a pas d'urgence
		Déplacement (entrée / sortie) des véhicules	PEX-IMP007	Humain	Perturbation du trafic routier	PEX-MES016	Disposer d'un plan de circulation
						PEX-MES017	Interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs
	Centre de santé	Rejets et gestion des déchets biomédicaux	PEX-IMP008	Humain	Infections dues à la dissémination et à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux	PEX-MES018	ne pas mélanger les déchets généraux avec les déchets dangereux produits par les activités de soins
						PEX-MES019	fermer hermétiquement et changer les sacs et les conteneurs de déchets quand ils sont à peu près aux trois quarts pleins.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	
						PEX-MES020	identifier et étiqueter correctement les sacs et conteneurs tel édicté dans le plan de gestion des déchets biomédicaux avant de les enlever	
						PEX-MES021	Vacciner les manipulateurs de déchets contre certaines maladies, en l'occurrence l'hépatite et le tétanos	
						PEX-MES022	Doter les manipulateurs de déchets d'équipements de protection individuelle appropriés	
						PEX-MES023	Sensibiliser les manipulateurs aux risques liés aux déchets de soins et aux pratiques permettant de garantir la sécurité	
						PEX-MES024	Mettre en place une surveillance de la santé des manipulateurs de déchets.	
						PEX-MES025	Interdire le brûlage à l'air libre et l'enfouissement des déchets	
		Centre de santé		PEX-IMP009	Humain	Consommation excessive et inefficace d'électricité et d'eau	PEX-MES026	Sensibiliser les personnels et autres usagers à l'économie de la ressource eau Installer des équipements qui consomment moins d'eau et d'électricité Mettre en place un programme d'économie d'eau et d'énergie en place pour les établissements sanitaires
	Centre de santé	PEX-IMP010		Humain	Blessures graves, voire mortelles des usagers des ESPC et du personnel due à un incendie	PEX-MES027	Interdire les sources d'ignition dans les zones sensibles de l'établissement sanitaire	
						PEX-MES028	Former à l'utilisation des extincteurs	
						PEX-MES029	Installer les équipements de lutte contre incendie	
	Centre de santé	PEX-IMP011		Humain	Développement des infections hydro fécales	PEX-MES030	Entretien quotidien des toilettes	
						PEX-MES031	Mener des actions de sensibilisation pour le personnel de santé et pour les patients, usagers, etc..	

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)
RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PUBLIC DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS 14 RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées
	Centre de santé		PEX-IMP012	Humain	Perte précoce des appareils	PEX-MES031	Représenter le CRIEM dans le département cible
						PEX-MES032	Équiper le CRIEM de technologie sanitaire et de matériel roulant
						PEX-MES033	Renforcer l'effectif du personnel du CRIEM

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

SECTION 7 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

7.1. Contexte de la prise en compte du changement climatique dans les EIES

L'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans les projets de développement, dans l'étude d'impact environnemental et dans les entreprises se justifie par les engagements nationaux et la NP 3 de SFI fournit des indications spécifiques liées aux émissions de GES, dont les exigences suivantes :

- Favoriser la réduction des GES d'une manière qui soit appropriée à l'envergure des sous-projets ;
- Quantifier les émissions directes du site à l'aide d'une méthodologie reconnue en interne ;
- Identifier les options rentables pour réduire ou compenser les émissions de GES des sous-projets.

Le présent chapitre vise donc à :

- Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles ou réelles de GES d'une organisation ou d'un territoire afin de maîtriser son empreinte carbone
- Proposer un plan de gestion des émissions de GES aux entreprises pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

Afin d'atteindre les objectifs de ce chapitre, il s'articulera autour des points suivants :

- Les termes et définitions ;
- Présenter les engagements prise par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- Rappeler le rôle de l'ANDE dans ce processus ;
- Identifier les activités à mener/ menées dans le cadre des sous-projets ;
- Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener /menées ;
- Identifier les types de GES associés aux sources ;
- Quantifier les émissions de GES ;
- Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs ;
- Synthèse de la démarche.

7.2. Termes et définitions

Gaz à effet de serre (GES) : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique

du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages.

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités du promoteur sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission à l'autorité administrative du bilan de la personne morale, article L. 229-25).

Émission directe de GES : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités. Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de types de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

Source de gaz à effet de serre : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère.

CO2 équivalent (CO2eq) : unité permettant de comparer le forçage radiatif d'un GES au dioxyde de carbone, calculé à l'aide de la masse d'un GES donné, multipliée par son potentiel de réchauffement global (PRG), fourni par le GIEC (adapté de la norme NF- ISO 14064-1. 2006).

Catégorie d'émission : ensemble de postes d'émissions de GES. Deux catégories d'émissions sont distinguées : les émissions directes et les émissions indirectes.

Émissions directes de GES : émissions de sources de GES fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale / organisation (norme NF-ISO 14064-1:2006).

Émissions indirectes de GES : émissions de GES conséquence des activités de la personne morale / organisation mais provenant de sources de GES contrôlées par d'autres entités (adapté de la norme NF-ISO 14064-1:2006).

Norme NF-ISO 14064-1:2006 : norme spécifiant les principes et les exigences, au niveau des organismes, pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions de GES et leur suppression, rédigée par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

Organisation : compagnie, société, firme, entreprise, autorité, institution ou toute partie ou combinaison de celles-ci, constituée en société de capitaux ou ayant un autre statut, de droit privé ou public, qui a sa propre structure administrative et fonctionnelle (norme NF-ISO 14064- 1. 2006).

Périmètre opérationnel : ensemble des sources d'émissions prises en compte lors d'un exercice de comptabilité carbone d'une organisation.

Périmètre organisationnel : ensemble des sites, installations et compétences pris en compte lors d'un exercice de comptabilité carbone d'une organisation.

Postes d'émission : émissions de GES provenant de sources ou de types de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une « sous-catégorie d'émission » (méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, version 4).

Pouvoir de Réchauffement Global : facteur décrivant l'impact du forçage radiatif d'une unité massique d'un GES donné par rapport à une unité équivalente de CO₂ pour une période donnée (méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, version 4).

Donnée d'activité : mesure quantitative d'une activité donnée, occasionnant l'émission de GES (adapté de la norme NF ISO 14064-1:2006). Source de GES : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère (norme NFISO 14064-1. 2006).¹

Empreinte carbone : quantité totale de GES et autres émis durant le cycle de vie complet d'un produit ou d'un processus, de l'extraction des matières premières à la mise hors service.

Il existe sept (7) GES principaux qui contribuent au changement climatique. Ce sont :

- Dioxyde de carbone (CO₂) ;
- Méthane (CH₄) ;
- Protoxyde d'azote (N₂O) ;
- Hexafluorure de soufre (SF₆) ;
- Perfluorocarbures (PFC) ;
- Hydrofluorocarbures (HFC) ;
- Trifluorure d'azote (NF₃).

7.3. Engagements prises par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique

Les engagements de la Côte d'Ivoire visent d'abord à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici 2030. Ensuite à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030. Et enfin à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.² Au niveau de l'atténuation du changement climatique, le Gouvernement ivoirien s'est engagé sur le plan international à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les autorités ont adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015. À cela s'ajoute une réelle volonté politique, notamment à travers le Président de la République qui porte la voix de la Côte d'Ivoire à tous les grands sommets internationaux sur le Climat comme la Conférence de Paris en 2015 ou le « One Planet Summit » en 2017. Cet engagement a avant tout mis l'accent sur la contribution de la Côte d'Ivoire à la diminution des effets de serre au niveau global. Comme exposé dans le Graphique ci-dessous les actions portent sur trois axes principaux : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts ; et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets. Pour raffermir leur volonté, les autorités ont même chiffré leur ambition qui est de réduire les effets de serre d'au moins 28% et utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Au niveau de l'adaptation aux changements climatiques, la volonté du gouvernement s'est inscrite dans le Plan National de Développement adopté en 2016. Celui-ci offre un cadre de référence stratégique qui intègre les défis des changements climatiques sur les années 2016-20. Il se base pour cela sur un certain nombre de stratégies sectorielles comme le Programme Nationale de Changement Climatique (PNCC, 2012), et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (2014). Plus récemment, la Côte d'Ivoire s'est engagée à accélérer l'Agriculture Zéro déforestation et la production de Cacao sans déforestation. Plus concrètement, la Côte d'Ivoire a commencé à mettre en place des mesures qui lui permettront d'atténuer les effets des changements climatiques sur les populations et le tissu économique. Par exemple, le gouvernement a récemment donné plus d'attention à la gestion des inondations dans les villes. Pour minimiser les effets de la saison des pluies, dans le District d'Abidjan, des travaux de curage et d'entretien permanents sont menés dans les quartiers d'Abobo, Cocody et à Koumassi. À l'intérieur du pays, le gouvernement prévoit des opérations de libération et de sécurisation des emprises et exutoires des ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux pluviales dans les localités d'Anyama (sud), de Daloa (centre-ouest), Dimbokro (centre), Korhogo (nord) et San-Pedro (sud-ouest).

7.4. Rôle de l'ANDE dans le processus de lutte contre le changement climatique

La question des changements climatiques est sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement, le changement climatique. L'ANDE, structure sous-tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) a pour mission est de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Politiques, Plans, Programmes (PPP) et projets de développement initiés en Côte d'Ivoire. À cet effet, elle s'assurera que tout projet de développement (en place ou à venir) évalue ses émissions de GES et propose des plans d'action ou de suppression en vue de l'atteinte des objectifs du gouvernement ivoirien en matière de réduction de ses émissions de GES.

7.5. Cartographie des émissions potentielles de GES du sous-projet

7.5.1. Identification des sources de production et les types de gaz à effet de serre de chacune des activités du sous-projet ou Liste des GES générés par le Sous-projet et leurs sources

Les activités identifiées à la section précédente n'étant pas toutes sources d'émission de GES, il sera question ici d'identifier uniquement celle émettrices de GES. L'identification des sources de production se fera en fonction de la correspondance des activités des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre disponibles sur le site internet <https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol1.html>

Le tableau ci-après présente la correspondance des activités et les factures d'émission associés.

Tableau 61 : Correspondance des activités des sous-projets selon la classification du GIEC et les facteurs d'émissions de GES associés

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Facteur d'émission					Incertitude sur Facteur d'émission (%)	Incertitude combinés (%)
						CO2	CH4	NO2	HFC	PFC		
Phase chantier (Préparation, réhabilitation et construction)	SOUS-COMPOSANTE A -1 : GENERALITES ET RESPECT ENVIRONNEMENTAL	4 Déchets>4A Evacuation des déchets solides>4A1 SEDS gérés	kgCO2e/tonne	80	CO2	18,3	0	0	0	0	50	
		Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	4000	CO2	3,19	0	0	0	0	5	
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	48000	CO2	0,0158					30	
	SOUS-COMPOSANTE A -2 : DEMOLITION ET DEPOSE	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	800	CO2	3,19	0	0	0	0	5	
		1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	96000	CO2	0,287	0	0	0	0	20	
	SOUS-COMPOSANTE A -3 : TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	240000	CO2	3,19	0	0	0	0	5	
	SOUS-COMPOSANTE A -4 : GROS - OEUVRE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	240000	CO2	0,287	0	0	0	0	20	
	SOUS-COMPOSANTE A -15 : CHARPENTE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	60000	CO2	0,287	0	0	0	0	20	
	SOUS-COMPOSANTE A -16 : COUVERTURE											
	SOUS-COMPOSANTE A -5 : MENUISERIE ALU											
	SOUS-COMPOSANTE A -6 : VITRERIE-MIROITERIE											
	SOUS-COMPOSANTE A -7 : SERRURERIE											
	SOUS-COMPOSANTE A -8 : PLOMBERIE SANITAIRE											

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)
RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PUBLIC DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS 14
RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Facteur d'émission					Incertitude sur Facteur d'émission (%)	Incertitude combinés (%)
						CO2	CH4	NO2	HFC	PFC		
	SOUS-COMPOSANTE A -9 : ASSAINISSEMENT SOUS-COMPOSANTE A -10 : ELECTRICITE-CLIMATISATION SOUS-COMPOSANTE A -11 : REVETEMENTS SOUS-COMPOSANTE A -12 : MENUISERIE BOIS SOUS-COMPOSANTE A -13 : FAUX PLAFOND SOUS-COMPOSANTE A -14 : PEINTURE											
Phase de mobiliers et équipements médicaux	COMPOSANTE B : MOBILIERS ET EQUIPEMENTS MEDICAUX	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies	kgCO2e/km	6000	CO2, CH4, N2O	0,399	0,00018	0,00321	0	0	70	
Phase d'exploitation (gestion des sous-projets)	COMPOSANTE C : GESTION DES SOUS-PROJETS Exploitation des ESPC	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies	kgCO2e/km	288000	CO2, CH4, N2O	0,399	0,00018	0,00321	0	0	70	
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	146000	CO2	0,0158					30	
	Production et gestion des déchets	4 Déchets>4D Traitement et rejet des eaux usées>4D2 Traitement et rejet des eaux usées domestiques	kgCO2e/m3	4380	CO2, CH4, N2O	613					50	
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C1 Incinération des déchets	kgCO2e/m3	1460	CO2, CH4, N2O	613					50	

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)
RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PUBLIC DE PREMIER CONTACT (ESPC) DANS 14 RÉGIONS ET UN DISTRICT DE LA CÔTE D'IVOIRE

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Facteur d'émission					Incertitude sur Facteur d'émission (%)	Incertitude combinés (%)
						CO2	CH4	NO2	HFC	PFC		
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C2 Combustion à l'air libre des déchets	kgCO2e/m3	2920	CO2, CH4, N2O	613					50	
	Transport	Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Véhicule léger et 2-3 roues	kgCO2e/km	730000	CO2	0,287	0	0	0	0	20	

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

7.5.2. Quantification des émissions de GES

7.5.2.1. Méthodologie de quantification des émissions de GES

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet serre passe par la réalisation d'un inventaire de l'ensemble des flux émetteurs et leur conversion en équivalent CO₂ à l'aide de leur PRG. Un bilan GES n'est pas réalisé à partir de mesures directes : il s'agit d'une évaluation à partir de données d'activités. Ces données d'activités seront transformées en émissions de gaz à effet de serre à partir de facteurs d'émission qui permettent de convertir une donnée d'activité en quantité de gaz émise.

Émission de GES = Donnée d'activité x Facteur d'émission

Les facteurs d'émission sont disponibles dans le rapport de la communication sur les inventaires GES de la Côte d'Ivoire (BUR1), sur le site de la GIEC <https://www.ipccnggip.iges.or.jp/EFDB/main.php>, de la base de données de facteurs d'émissions du Bilan Carbone®, des outils du GHG Protocol, des bases de données DEFRA, et ceux du logiciel « Bilan Produit » de l'ADEME.

7.5.2.2. Bilan carbone

Le tableau suivant présente la quantification des GES des sous-projets.

Tableau 62 : Quantification des GES des sous-projets

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Facteur d'émission					Incertitude sur Facteur d'émission (%)	Incertitude combinés (%)	Émissions de GES (t CO2e)					Total (t CO2e)
						CO2	CH4	NO2	HFC	PFC			CO2	CH4	NO2	HFC	PFC	
Phase chantier (Préparation, réhabilitation et construction)	SOUS-COMPOSANTE A -1 : GENERALITES ET RESPECT ENVIRONNEMENTAL	4 Déchets>4A Evacuation des déchets solides>4A1 SEDS gérés	kgCO2e/tonne	80	CO2	18,3	0	0	0	0	50		1464	0	0	0	0	1 464
		Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	4000	CO2	3,19	0	0	0	0	5		12760	0	0	0	0	12 760
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	48000	CO2	0,0158					30		758,4	0	0	0	0	758
	SOUS-COMPOSANTE A -2 : DEMOLITION ET DEPOSE	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	800	CO2	3,19	0	0	0	0	5		2552	0	0	0	0	2 552
		1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	96000	CO2	0,287	0	0	0	0	20		27552	0	0	0	0	27 552
	SOUS-COMPOSANTE A -3 : TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	240000	CO2	3,19	0	0	0	0	5		765600	0	0	0	0	765 600
	SOUS-COMPOSANTE A -4 : GROS - OEUVRE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	240000	CO2	0,287	0	0	0	0	20		68880	0	0	0	0	68 880
	SOUS-COMPOSANTE A -15 : CHARPENTE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	60000	CO2	0,287	0	0	0	0	20		17220	0	0	0	0	17 220
	SOUS-COMPOSANTE A -16 : COUVERTURE																	
	SOUS-COMPOSANTE A -5 : MENUISERIE ALU																	
	SOUS-COMPOSANTE A -6 : VITRERIE-MIROITERIE																	
	SOUS-COMPOSANTE A -7 : SERRURERIE																	
	SOUS-COMPOSANTE A -8 : PLOMBERIE S ANITAIRE																	
	SOUS-COMPOSANTE A -9 : ASSAINISSEMENT																	
	SOUS-COMPOSANTE A -10 : ELECTRICITE-CLIMATISATION																	
	SOUS-COMPOSANTE A -11 : REVETEMENTS																	
	SOUS-COMPOSANTE A -12 : MENUISERIE BOIS																	
	SOUS-COMPOSANTE A -13 : FAUX PLAFOND																	
	SOUS-COMPOSANTE A -14 : PEINTURE																	
Phase de mobiliers et équipements médicaux	COMPOSANTE B : MOBILIERS ET EQUIPEMENTS MEDICAUX	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies	kgCO2e/km	6000	CO2, CH4, N2O	0,399	0,00018	0,00321	0	0	70		2394	1,08	19,26	0	0	2 414
Phase d'exploitation (gestion des sous-projets)	COMPOSANTE C : GESTION DES SOUS-PROJETS Exploitation des ESPC	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires	kgCO2e/km	288000	CO2, CH4, N2O	0,399	0,00018	0,00321	0	0	70		114912	51,84	924,48	0	0	115 888

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Facteur d'émission					Incertitude sur Facteur d'émission (%)	Incertitude combinés (%)	Émissions de GES (t CO2e)					Total (t CO2e)
						CO2	CH4	NO2	HFC	PFC			CO2	CH4	NO2	HFC	PFC	
		légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies																
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	146000	CO2	0,0158					30		2306,8	0	0	0	0	2 307
	Production et gestion des déchets	4 Déchets>4D Traitement et rejet des eaux usées>4D2 Traitement et rejet des eaux usées domestiques	kgCO2e/m3	4380	CO2, CH4, N2O	613					50		2684940	0	0	0	0	2 684 940
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C1 Incinération des déchets	kgCO2e/m3	1460	CO2, CH4, N2O	613					50		894980	0	0	0	0	894 980
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C2 Combustion à l'air libre des déchets	kgCO2e/m3	2920	CO2, CH4, N2O	613					50		1789960	0	0	0	0	1 789 960
	Transport	Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Véhicule léger et 2-3 roues	kgCO2e/km	730000	CO2	0,287	0	0	0	0	20		209510	0	0	0	0	209 510
TOTAL													6 596 786					

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

7.5.2.3. Identification des postes d'émissions significatifs

Au regard de la quantification des émissions de GES du marché, l'émission globale des sous-projets est de **6 596 786 t CO2e** répartie comme suit :

- 896 786 t CO2e en pendant la phase chantier (Préparation, réhabilitation et construction) ;
- 2 414 t CO2e durant la phase de mobiliers et équipements médicaux ;
- 5 697 585 t CO2e par an en phase d'exploitation (gestion des sous-projets).

Les postes d'émission les plus importants sont la consommation d'énergie électrique, les eaux usées et le transport.

7.6. Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs (proposition d'une technologie propre)

Tableau 63 : Synthèse de démanche de quantification des émissions de GES et proposition de plan d'action de réductions des GES

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Total (t CO2e)	Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs
Phase chantier (Préparation, réhabilitation et construction)	SOUS-COMPOSANTE A - 1 : GENERALITES ET RESPECT ENVIRONNEMENTAL	4 Déchets>4A Evacuation des déchets solides>4A1 SEDS gérés	kgCO2e/tonne	80	CO2	1 464	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel Éviter le stockage prolongé des déchets
		Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	4000	CO2	12 760	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	48000	CO2	758	Privilégier des baraques de chantier modulaires, bien isolées et avec une orientation optimisée pour réduire les besoins de chauffage/climatisation ; Installer des panneaux solaires sur le toit des baraques pour couvrir une partie des besoins électriques ; Entretien régulièrement les outils pour maintenir leur efficacité énergétique; Utiliser des groupes électrogènes dernière génération, à haut rendement énergétique et faible émission CO2 ; Sensibiliser les travailleurs aux écogestes
	SOUS-COMPOSANTE A - 2 : DEMOLITION ET DEPOSE	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	800	CO2	2 552	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
		1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	96000	CO2	27 552	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
	SOUS-COMPOSANTE A - 3 : TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)	Combustibles > Fossiles > Liquides > Usage source fixe	kgCO2e/litre	240000	CO2	765 600	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
	SOUS-COMPOSANTE A - 4 : GROS - OEUVRE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	240000	CO2	68 880	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Total (t CO2e)	Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs
	SOUS-COMPOSANTE A - 15 : CHARPENTE						
	SOUS-COMPOSANTE A - 16 : COUVERTURE						
	SOUS-COMPOSANTE A - 5 : MENUISERIE ALU						
	SOUS-COMPOSANTE A - 6 : VITRERIE-MIROITERIE						
	SOUS-COMPOSANTE A - 7 : SERRURERIE						
	SOUS-COMPOSANTE A - 8 : PLOMBERIE SANITAIRE	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Camions lourds et bus	kgCO2e/km	60000	CO2	17 220	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
	SOUS-COMPOSANTE A - 9 : ASSAINISSEMENT						
	SOUS-COMPOSANTE A - 10 : ELECTRICITE-CLIMATISATION						
	SOUS-COMPOSANTE A - 11 : REVETEMENTS						
	SOUS-COMPOSANTE A - 12 : MENUISERIE BOIS						
	SOUS-COMPOSANTE A - 13 : FAUX PLAFOND						
	SOUS-COMPOSANTE A - 14 : PEINTURE						

Phases des sous-projets	Activités	Structure des activités selon les lignes directrices 2006 du GIEC	Unités	Données d'activité	Types de GES	Total (t CO2e)	Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs
Phase de mobiliers et équipements médicaux	COMPOSANTE B : MOBILIERS ET EQUIPEMENTS MEDICAUX	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies	kgCO2e/km	6000	CO2, CH4, N2O	2 414	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
Phase d'exploitation (gestion des sous-projets)	COMPOSANTE C : GESTION DES SOUS-PROJETS Exploitation des ESPC	1 Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3bii Véhicules utilitaires légers>1A3bii2 Véhicules utilitaires légers sans catalyseurs à 3 voies	kgCO2e/km	288000	CO2, CH4, N2O	115 888	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel
		Consommation d'énergie électrique	kgCO2e/kWh	146000	CO2	2 307	Concevoir et diffuser dans tous les locaux des affiches ludiques et percutantes sur les éco-gestes à adopter : éteindre la lumière en quittant une pièce, débrancher les chargeurs, mettre l'ordinateur en veille, fermer les portes et fenêtres quand la climatisation fonctionne ; Faire signer à l'ensemble du personnel une charte d'engagement à économiser l'énergie au travail ; Brancher les appareils sur des multiprises avec interrupteur pour faciliter leur extinction totale
	Production et gestion des déchets	4 Déchets>4D Traitement et rejet des eaux usées>4D2 Traitement et rejet des eaux usées domestiques	kgCO2e/m3	4380	CO2, CH4, N2O	2 684 940	Vidanger régulièrement les fosses septiques
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C1 Incinération des déchets	kgCO2e/m3	1460	CO2, CH4, N2O	894 980	
		4 Déchets>4C Incinération et combustion à l'air libre des déchets>4C2 Combustion à l'air libre des déchets	kgCO2e/m3	2920	CO2, CH4, N2O	1 789 960	
	Transport	Energie>1A Activité de combustion de carburant>1A3 Transport>1A3b Transport routier>1A3biii Véhicule léger et 2-3 roues	kgCO2e/km	730000	CO2	209 510	Utiliser des engins à moteur essence en lieu et place des moteurs diesel

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

SECTION 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les principales dispositions indispensables à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Il met en rapport les éléments ci-après :

- les activités sources d'impacts du Projet ;
- les impacts potentiels générés ;
- les mesures de protection de l'environnement ;
- les acteurs responsables de l'exécution et du suivi de l'exécution de ces mesures ;
- le coût estimatif de mise en œuvre de ces mesures.

Aux utilisateurs, le PGES constitue un guide en quatre points clés permettant de :

- identifier les impacts potentiels résultant des activités du Projet et les mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans l'application et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer la surveillance et le suivi environnemental des différentes activités du Projet.
- évaluer les coûts financiers de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.

8.1. Implication des parties prenantes et mécanismes de règlement des griefs

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des travaux de la mission 1/ USEP Santé devra suivre les principales étapes suivantes :

- Réception (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- Tri et le traitement des plaintes ;
- Accusée de réception
- Examen et enquête
- Réponse ou retour de l'information
- Procédure d'appel
- Recours au Tribunal
- Suivi et enregistrement des plaintes,
- Clôture et archivage.

8.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PGES

La mise en œuvre des mesures de bonification, d'atténuation, y compris leur surveillance et suivi, exigent de définir clairement les rôles et les responsabilités des différentes structures impliquées. Dans le cadre des travaux envisagés, l'intervention des acteurs ci-après indiquées sera attendue lors de la mise en œuvre des activités du présent PGES.

Les responsabilités et incombent principalement à la CG PA-PSGOUV pour la bonne gestion environnementale et sociale des différents travaux, mais aussi aux représentants du Maître d'Ouvrage (Cabinet du Premier Ministre/ comité de Pilotage), au Bureau de maîtrise d'œuvre et à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

8.2.1. Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et de suivi du PGES

8.2.1.1. Rôles et responsabilités des entreprises des travaux

Les entreprises des travaux ont la pleine et entière responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement le PGES dont la mise en œuvre impliquera l'intervention sur le terrain de tout son personnel mobilisé sur le site des ESPC. Pour cela elles doivent préparer les PGES -Chantier à faire valider par la CG du PA- Ps Gouv avant le début des travaux.

Les entreprises chargées de l'exécution des sous-projets devront assigner à leurs équipes distinctes un responsable Hygiène Santé Environnement (HSE) . Ces responsables HSE devront avoir une bonne compréhension des préoccupations environnementales, en général, et être dotés de compétences avérées en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), en particulier. Cela leurs permettront de comprendre le rapport CIES et le PGES avant de suivre leur application sur le terrain. Ils seront responsables de la mise en œuvre du PGES sur les sites des ESPC depuis le démarrage du chantier jusqu'au repli du chantier. A ce titre, ils veilleront à l'application effective des recommandations du PGES qu'il doivent répercuter auprès de l'ensemble du personnel travaux. Ils sont de fait le « **Répondant Environnement** » de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation ou construction des ESPC. A cet effet, ils ont la responsabilité de veiller au respect des clauses techniques environnementales et sociales lors des travaux de réhabilitation et de construction des ESPC ainsi que de servir d'interlocuteur à l'entreprise sur les questions environnementales.

Ils seront évalués régulièrement par le spécialiste en environnement de la Mission De Contrôle.

8.2.1.2. Rôles et responsabilités des autres acteurs

8.2.1.2.1. Bureau de contrôle

Le Maître d'œuvre en tant que Responsable de la Mission de Contrôle des travaux (MdC), a la responsabilité technique de la surveillance de la mise en œuvre des mesures contenues dans le présent PGES et de rapporter les résultats atteints.

En plus du contrôle traditionnel des travaux, il est chargé de contrôler sur les différents chantiers le respect de l'application des normes environnementales et sociales sur les sites des ESPC et de faire intégrer la surveillance environnementale dans le journal de chantier. Il est responsable au même titre que le la CG PA-PSGOUV de la qualité de

l'environnement dans les zones d'influence des ESPC. Les dégâts ou dommages environnementaux de quelque nature qu'ils soient, engagent la responsabilité commune de l'Entreprise adjudicataire et du Bureau de Contrôle.

8.2.1.2.2. Coordination Générale

La CG PA-PSGOUV assurera la maîtrise d'ouvrage délégué. La CG PA-PSGOUV assurera l'accès de manière durable, aux ESPC prévues pour être réhabilités et construits dans le cadre des présents sous-projets. Il veillera avec le MSHPCMU à travers l'USEP Santé au respect des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre des sous-projets.

La CG PA-PSGOUV et l'USEP Santé s'attelleront au respect des dispositions de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre par les entreprises des travaux et en tant que tel, les dégâts ou dommages environnementaux de quelque nature qu'ils soient, engagent indirectement leur responsabilité commune.

8.2.1.2.3. Agence National de l'Environnement (ANDE)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), interviendra dans le cadre du suivi environnemental du projet à travers l'ANDE qui devra valider le présent rapport avant le démarrage des travaux. L'ANDE aura en charge la coordination de toutes les activités du PGES sur les différents chantiers. Elle canaliserait l'intervention des différents partenaires sur les différents chantiers. Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait au besoin avoir recours aux compétences de personnes physiques et morales.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa 4 du décret relatif aux Constat d'Impact Environnemental, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) est l'entité chargée de conduire le suivi des mesures environnementales préconisées dans le rapport de d'évaluation environnemental. Au terme de l'examen et validation du présent rapport du CIES, l'ANDE présentera la procédure qui définira les modalités de mise en œuvre des activités de suivi.

Le PGES sert donc de guide aux utilisateurs pour :

- identifier les impacts potentiels en rapport avec les activités du projet et des mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer le suivi et la surveillance environnementaux des activités du projet.

Afin d'être effectif, le PGES doit être pleinement intégré à la gestion globale du projet pendant toutes les phases du projet. Le cadre opérationnel du PGES se résume dans les activités de surveillance et de suivi environnementaux.

La CG aura entre pour mission de valider les PGES-Chantier préparés par les entreprises des travaux.

8.2.1.2.4. Autres intervenants

La mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES va solliciter l'expertise des autres administrations.

Le Ministère chargé de la Santé sera sollicité au niveau de la mise en place du programme de sensibilisation sur les maladies transmissibles (IST/VIH/SIDA) via son organisme spécialisé, le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS).

Les Préfectures des localités bénéficiaires des sous-projets et les Directions du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme apporteront leur assistance technique aux entreprises des travaux ainsi qu'à la CG PA-PSGOUV quant aux procédures de sécurisation foncière

Par ailleurs, les collectivités territoriales et les associations des Départements bénéficiaires, devront être pleinement associées lors de la mise en œuvre des sous-projets.

8.2.2. Procédure de suivi

Les opérations de suivi environnemental visent les objectifs suivants :

- vérifier le respect des prescriptions environnementales au regard des lois et règlements relatifs à l'environnement ;
- surveiller les activités génératrices d'impact et expliquer les éventuelles différences constatées ;
- évaluer les impacts réels, prévus ou non, positifs et négatifs des sous-projets, et constater l'efficacité des mesures correctives ;
- concevoir et réaliser de meilleurs projets pour capitaliser le savoir-faire en matière de maîtrise des impacts environnementaux.

Au regard de ces objectifs, les activités de suivi environnemental des présents sous-projets seront conduites selon le schéma présenté au tableau ci-après.

Tableau 64 : Principales activités du suivi environnemental

NIVEAU	ACTEURS/ INTERVENANTS	RESPONSABILITES/MISSIONS	PERIODE D'INTERVENTION
1^{er} niveau	<i>Entreprise de construction</i>	Réalisation des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - élaborer un programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre) ; - dégager des moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre du PGES-C; - définir les indicateurs de suivi des mesures d'atténuation.	Phase préparatoire et de réalisation des travaux de construction
2^{ème} niveau	<i>CG PA-PSGOUV</i>	Veille et contrôle la mise en application effective des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - approuver le programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre : PGES -C) de l'entreprise des travaux ; - vérifier que les prédictions des impacts sont exactes ; - vérifier que les règles et les normes sont respectées.	Pendant la réalisation des travaux de construction des ESPC
	<i>DIRECTION GENERALE DE LA SANTE</i>	A l'exploitation doit : - mettre en place un programme d'entretien des installations et équipements; - veiller à la mise en œuvre effective du programme pour garantir le bon fonctionnement des installations et équipements ; - entreprendre des formations et exercices dans le domaine de la sécurité ; - veiller au respect des prescriptions environnementales et sécuritaires.	Pendant la réalisation des travaux d'exploitation des ESPC
3^{ème} niveau	<i>Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et les autres institutions</i>	- Conduite de la mission régalienne de suivi environnemental : ⇒ appréciation du degré de mise en œuvre ou d'exécution des mesures d'atténuation et recommandations préconisées par le PGES ; ⇒ apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation. Vérification de la pertinence des indicateurs de suivi afin d'apprécier l'évolution de certaines composantes du milieu affecté par la réalisation des sous-projets.	Pendant la réalisation des travaux de construction et d'exploitation des ESPC

Source : ID SAHEL / EASYMANGEMENT / SEM International, Octobre 2023

Par ailleurs, le contrôle et la surveillance des travaux se feront par le bureau de contrôle et la CG PA-PSGOUV, à travers des visites sur le chantier, mais aussi par la consultation du « *journal de chantier* » et de tout autre document élaboré dans le cadre des sous-projets.

8.2.3. Pénalités

En cas d'inobservation par l'entreprise des travaux des prescriptions décrites dans le présent document et sans préjudice des pouvoirs des autorités compétentes, des sanctions applicables peuvent lui être fixées en référence à la législation nationale en vigueur et en particulier à la loi cadre portant Code de l'Environnement.

L'entreprise des travaux s'exposera en cas d'atteinte grave à l'intégrité du milieu naturel (pollution des sols, pollution de l'air et pollution des eaux souterraines, etc.) ou du milieu humain (démolition de biens sociaux ou économiques situés hors de l'emprise des travaux et non pris en compte, abandon de déchets dangereux de chantier dans le voisinage des maisons d'habitation, pollution du milieu par les eaux usées des centrales, etc.), elle s'assujettira aux pénalités que voudront bien prendre et lui appliquer le Maître d'œuvre. Ces pénalités peuvent être prises après mise en demeure restée sans effet ou en cas d'urgence ou de danger, elles peuvent être prises sans mise en demeure préalable.

En référence à l'**article 35 Alinéa 5** « Principe « Pollueur-Payeur » du Code de l'Environnement de Côte d'Ivoire qui stipule que « toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre, toutes les mesures de remise en état » ; en référence au *Code de l'Environnement, au Décret 25 Novembre 1930 et à la Directive 4.12 de la Banque mondiale*, toute entreprise adjudicataire des travaux s'expose aux pénalités suivantes :

- **article 1** : la réparation à ses frais de tout type de dommage de nature à porter atteinte à l'intégrité du milieu naturel ;
- **article 2** : la restauration à ses frais de la qualité du milieu, en cas de dégradation de celle-ci, dans un délai ne pouvant excéder une semaine ;
- **article 3** : l'indemnisation à ses frais de toute personne victime de destruction de biens socio-économiques ou culturels situés hors de l'emprise des travaux ;
- **article 4** : l'application de retenues sur les factures de l'entreprise au cas où elle ne répare pas les dommages subis par l'environnement jusqu'à ce qu'elle procède entièrement à la réhabilitation du milieu ou au dédommagement de personnes affectées par les travaux. Ces retenues pourront correspondre au montant nécessaire pour les réparations nécessaires ;
- **article 5** : l'arrêt systématique du chantier et même la résiliation du contrat au cas où des incidents environnementaux majeurs surviennent sur le chantier par la faute de l'entreprise, ou malgré l'existence du présent PGES, celle-ci reste réfractaire à l'application des dispositions qui y sont contenues. En cas d'arrêt,

le chantier restera fermé jusqu'à ce que l'entreprise procède à toutes les réparations ;

- **article 6** : Au cas où la survenue d'incidents environnementaux majeurs est liée à l'indiscipline d'un employé du chantier, quel que soit son niveau de responsabilité, celui-ci recevra une mise à pied pouvant aller jusqu'à son renvoi selon la gravité de son indiscipline.

8.2.4. Programme d'exécution du suivi/ surveillance environnementale

Le plan d'exécution des activités clés identifiées est présenté dans le présent PGES comporte :

- le programme de suivi/surveillance de la qualité des effluents et des eaux, de la qualité de l'air, du sol et des niveaux sonores ;
- le programme de suivi/surveillance des risques et dangers liés aux activités d'installation et d'exploitation des ESPC ;
- le programme de développement communautaire, d'information et de sensibilisation.

L'ANDE sera chargée de la conduite de la mission du suivi environnemental, tandis que la Mission de contrôle sera chargée de la surveillance environnementale.

8.3. Matrices de synthèse du PGES

Le tableau suivant présente la matrice du Plan de Gestion environnemental et social (PGES) des Sous-Projets.

Tableau 65 : Matrice de synthèse du PGES (Impacts positifs)

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures de bonifications proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Phase Préparatoire et chantier	Zone des sous-projets	Recrutement d'entreprises BTP Achats de matériel et équipements	PPC-IMP001	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PPPC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'entreprises locales participant à la réalisation du projet	Contrat des prestataires	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PPC-IMP002	Humain	Opportunités d'emplois	PPPC-MES002	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités cibles	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'employés des localités cibles sur le nombre total d'employés	Rapport d'activité (liste des employés)	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PPC-IMP003	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	PPPC-MES003	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Ratio Hommes / Femmes employés	Rapport d'activité (liste des employés)	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
							Informar et inciter les femmes des localités cibles à ce genre activités (activités de restauration par exemple, ...)	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'AGR autour du site	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PPC-IMP004	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PPPC-MES004	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre d'AGR autour du site	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
						PPPC-MES005	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités	Entreprise des travaux	Mission de contrôle CG PA PSGouv	ANDE	Mensuel	Nombre séances de formation	Rapport de suivi projet	Supporté par l'entreprise des travaux	Etat de Côte d'Ivoire / BAD
			PEX-IMP001	Humain	Amélioration du système de santé publique	PEX-MES001	Subventionner les prises en charge médicale	- MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant toute la durée d'exploitation	Montant de la subvention	Budget des programmes sociaux	Montant supporté / an par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES002	Réaliser des entretiens périodique	Responsable ESPC/ Personnel	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Une fois par trimestre	Nombre d'entretiens	Comptes-rendus d'entretien	Montant supporté / an par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
Phase d'exploitation et d'entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP002	Humain	Augmentation de la qualité d'accueil	PEX-MES003	Entretien périodique des bâtiments réhabilités	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des bâtiments	Rapport de l'établissement sanitaire	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures de bonifications proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsabl e de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
													Constat de terrain			
	Centre de santé		PEX-IMP003	Humain	Création de conditions optimales de soins et amélioration de la qualité des soins	PEX-MES004	Entretien régulièrement les équipements	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des bâtiments	Rapport de l'établissement sanitaire Constat de terrain	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé					PEX-MES005	Formations préalables et continues pour l'exploitation des équipements	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant la mise en service	Nombre de travailleurs formés	Rapport de formation	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé		PEX-IMP004	Humain	Réduction des inégalités sociales	PEX-MES006	Inciter la population à la fréquentation effective des établissements sanitaires	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant et pendant la mise en service	Taux de fréquentation de l'établissement sanitaire	Bilan SIG Rapport de sensibilisation	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
			PEX-IMP005	Humain	Amélioration de la qualité du paysage	PEX-MES007	Entretien et ravalement régulier des façades externes	Direction du centre/ MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Hebdomadaire	Fréquence d'entretien État des façades externes	Rapport de l'établissement sanitaire Constat de terrain	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

Tableau 66 : Matrice de synthèse du PGES (Impacts négatifs)

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Phase Préparatoire (Démarrage / Exécution du projet)	Site des sous-projets	Absence de titre foncier	PP-IMP001	Foncier	Retard, de suspension ou d'annulation du financement des travaux par le bailleur	PP-MES001	Obtenir les titres fonciers avant le début des travaux	MSHPCMU/ USEP Santé	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Titres fonciers obtenus avant le début des travaux	Copie des titres fonciers	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP002		Possibilité de revendication du terrain par des tiers pendant ou après les travaux	PP-MES002	Informar les autorités locales et les populations avant le début des travaux	MSHPCMU/ USEP Santé	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de plaintes reçues	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Délocalisation / maintien des services de soins	PP-IMP003	Santé / Social	Infectieux (notamment nosocomiale) pour les patients et le personnel en raison de la promiscuité et du manque d'espace dans les installations temporaires	PP-MES003	Mettre en place des installations temporaires adéquates (tentes médicalisées, containers)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre d'installations temporaires adéquates médicalisées mises en place avant le début des travaux/Taux d'infections nosocomiales	Rapports médicaux	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP004	Santé / Social	Difficultés d'accès aux services de santé pour les populations vulnérables habituées au dispensaire, entraînant des ruptures de traitements.	PP-MES004	Sensibiliser les populations riveraines sur les changements envisagés pour maintenir l'accès aux soins avant le début des travaux /Installer une signalisation claire et visible pour orienter les patients vers les installations temporaires	ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de sensibilisation faites aux populations riveraines sur les changements envisagés afin de maintenir l'accès aux soins avant le début des travaux/Nombre de plaintes relatives à l'accès aux soins	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP005	Santé / Social	Impacts psychologiques sur les femmes enceintes et les nouveaux parents contraints d'accoucher dans un environnement inconnu et inadéquat	PP-MES005	Sensibiliser les sage-femmes à l'accompagnement psychologique des femmes	MSHPCMU/ CG PA-PSGouv ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	Nombre de sessions de sensibilisation organisées	Rapports de de sensibilisation/ liste de présence des sage-femmes sensibilisées	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP006	Santé / Social	Augmentation potentielle de l'incidence des maladies sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.) au sein du personnel de chantier et risque de transmission aux populations locales	PP-MES006	Réaliser des campagnes de sensibilisation Mise à disposition de préservatifs	ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	- % de travailleurs ayant participé aux sensibilisations ; - Quantité de préservatifs distribués	Rapports de sensibilisation Registres de distribution	Supporté par le budget du projet	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP008	Santé / Social	Pertes ou perturbation psychologiques et sociales liées au risque de violence sexuelle basée sur le genre, en particulier à l'encontre des femmes, des filles,	PP-MES008	- Sensibilisation du personnel sur le respect et l'égalité de genre et les VBG - Mise en place d'un mécanisme de plainte confidentiel	ONG locale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant et les travaux	- Nombre de séances de sensibilisation réalisées - Nombre de plaintes reçues et traitées	- Rapports de sensibilisation - Registre des plaintes - Rapports d'incident		Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
					personnes vulnérables, etc. de la part du personnel de chantier		- Sanction des comportements déviants					- Nombre de sanctions prononcées			
	Site des sous-projets	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	PP-IMP009	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PP-MES009	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Tous les sous-traitants disposent d'un contrat pour l'exercice de leurs prestation	Contrat des sous-traitants	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP010	Humain	Emploi des enfants	PP-MES010	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Nombre de plaintes / de cas relatives aux mauvaises conditions de travail	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets		PP-IMP011	Humain	Condition de travail	PP-MES011	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Nombre travailleurs mineurs identifier Nombre de plaintes enregistrées	Constat terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets					PP-MES012	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Tous les employés disposent d'un contrat de travail	Contrat des sous-traitants	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets					PP-MES013	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité	Entreprise des travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant pendant travaux et les	Nombre de plaintes / de cas relatives aux mauvaises conditions de travail	Constat de terrain	Supporté par l'entreprise	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
REHABILITATION / CONSTRUCTION															
Phase chantier (réhabilitation et construction)	Site des sous-projets	Installation de chantier (Baraque ; amenées de matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)	PC-IMP001	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), les rejets atmosphériques de combustion du gasoil issus des véhicules à moteurs (NOx, CO, MP, Pb, etc.)	PC-MES001	Arroser au moins deux (02) par jours, les voies de circulation empruntées par les engins et véhicules seulement en cas mouvement d'engins prévue ou de livraison de matériaux de construction	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux (hebdomadaire)	Taux de conformité de l'arrosage des voies de circulation Formule de calcul : (Nombre de jours d'arrosage effectif / Nombre de jours avec mouvement d'engins ou livraison de matériaux) x 100	Fiche de suivi journalier de l'arrosage Planning prévisionnel des mouvements d'engins et livraisons Rapports ou PV de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES002	Faire la maintenance régulière des engins et véhicules de chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% d'engins contrôlés chaque mois	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site des sous-projets		PC-IMP002	Eaux et sols	Contamination du sol, des eaux souterraines et des eaux pluviales par des produits dangereux (carburants, huiles de lubrification, etc.)	PC-MES003	Limitier la vitesse de circulation des engins et véhicules de travaux sur les pistes en terres à 20 km/	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Vitesse moyenne	Relevés radar	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES004	Conserver les produits pétroliers (carburant, huiles de lubrification, etc.) dans des contenants (fûts métalliques, etc.) étanches, les stocker sur une aire étanche avec une capacité de rétention à l'abri des eaux pluviales ;	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre e fuites enregistrées mensuellement	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES005	Elaborer des procédures ou des consignes de sécurité pour la manipulation des produits chimiques et s'assurer que le personnel en charge de cette manipulation soit formé Manipuler (approvisionnement des réservoirs des engins à moteurs, etc.) soigneusement les produits liquides afin de minimiser les déversements au sol.	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Pourcentage du personnel formé aux procédures de sécurité pour la manipulation des produits chimiques Volume de produits liquides déversés accidentellement par mois (en litres)	Registres de formation, attestations de formation de formation délivrées au personnel Registre des incidents de déversement, estimations des volumes déversés	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP004	Paysage	Modification Du paysage par les gravats provenant des activités de chantier	PC-MES006	Regrouper les gravats et immondices générés par les activités du chantier sur les sites prévus à cet effet pour leur réutilisation ou les mettre à disposition des de la chefferie/ sous-préfecture	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Pourcentage de gravats immondices du chantier correctement regroupés et triés sur les sites dédiés	Rapports hebdomadaires documentant les volumes de déchets générés et leur destination Registre de suivi des déchets	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES007	Evacuer et mettre en décharge les terres végétales et immondices générés par les activités du chantier en cas de non-utilisation	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	3 jours après la génération des terres et immondices non utilisées, et ce jusqu'à la fin du chantier	Pourcentage des terres végétales et immondices non utilisées évacuées vers une décharge autorisée dans les 3 jours suivant leur génération	Bons d'enlèvement des déchets Rapports hebdomadaires de suivi des déchets	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
				Humain / Bruit	Émission de bruits	PC-MES008	Éviter de travailler aux heures de repos et pendant la nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	du début jusqu'à la fin des travaux	Pourcentage des jours travaillés où les activités de chantier sont menées uniquement	Rapports de chantier Registre des plaintes	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site des sous-projets		Installation de chantier (Baraque ; amenées de matériels sur site) / Implantation d'ouvrages (uniquement extension ou construction)										pendant les heures ouvrables définies, en dehors des heures de repos et de nuit Nombre de plaintes enregistrées			
						PC-MES009	Fournir des EPI (casque antibruit) au personnel et exiger leur port	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES010	Utiliser des équipements et engins de chantier récents, bien entretenus Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Pourcentage des équipements et engins conformes utilisés sur le chantier Pourcentage du personnel formé et sensibilisé Pourcentage des travaux bruyants réalisés pendant les créneaux horaires autorisés Nombre de plaintes enregistrées	Rapports d'entretien, Rapport de formation, Journal de chantier, Registre des plaintes, compte-rendu des actions correctives, enquête de satisfaction	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES011	Mettre en œuvre un plan de circulation, des panneaux et des consignes de sécurité et de limitation de vitesse	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre d'accidents	Rapports d'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbage d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP007	Humain	Atteinte à la santé des travailleurs et des population riveraine ('accidents liés à la circulation des engins du chantier et à l'entreposage matériel)	PC-MES012	Employer des chauffeurs expérimentés ;	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Rapport des tests pratiques réalisés pendant le recrutement	CV des chauffeurs	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES013	Mise à disposition de boîte à pharmacie ou d'une infirmerie en fonction du nombre d'employé présent sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Présence effective d'une infirmerie ou de boîtes à pharmacie	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES014	Délimiter la zone d'intervention des engins avec la pose de barrière de chantier pour protéger les secteurs exempts d'intervention	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES015	- Limiter autant que possible les zones de défrichement ;	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé	ANDE	Avant et après les opérations	Superficie minimale défrichée (en m2)	Plans de construction, relevés terrain	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		construction)			environ 5 anacardiés à Boudi, 3 à 4 manguiers à Abradinou et 5 à 10 tecks à Ziduho-Bouénou, lors des opérations de débroussaillage et de désherbage des emprises des chantiers de réhabilitation et de construction des établissements sanitaires		- Planter les bâtiments et les aires de chantier de manière à épargner au maximum les arbres existants ; - Mettre en place un programme de reboisement compensatoire pour les sites ou des coupes d'arbres seront réalisées en plantant au moins deux fois plus d'arbres que le nombre détruit, - Impliquer les communautés riveraines et les administrations locales dans les actions de plantation pour favoriser leur adhésion et la pérennité des arbres plantés ; - Assurer un suivi et un entretien des plantations réalisées (arrosage en saison sèche, protection contre le bétail, remplacement des plants morts) pendant au moins 2 ans pour garantir une reprise optimale ; - Sensibiliser les entreprises et leurs employés sur l'importance de préserver les arbres et la végétation et sanctionner tout abattage non autorisé ;		- MdC/ BdC		de débroussaillage	Nombre d'arbres préservés Nombre d'arbres replantés / Nombre d'arbres détruits (ratio ≥ 2) Nombre de participants issus des communautés locales Taux de survie des arbres plantés (%) Nombre de séances de sensibilisation, nombre d'infractions relevées	Registres de participation, comptes-rendus Registres de formation, rapports d'inspection		
			PC-IMP010	Faune	Perturbation de la quiétude des oiseaux et de la petites faune et destruction de l'habitat de l'avifaune et de la petite faune (margouillats et souris, serpents)	PC-MES017	Interdit toutes activités de chasses et braconnage dans la zone	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'infractions	Procès-verbaux	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES018	Limiter les défrichements et le décapage de la végétation au strict nécessaire en suivant scrupuleusement le plan de libération des emprises. Préserver autant que possible les arbres, bosquets et haies situés sur le site ou en périphérie.	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les travaux	Ratio surface défrichée / surface du projet Nombre d'arbres préservés / nombres d'arbres initial sur l'emprise	Rapports d'activité de Plan de défrichement comparé au plan de construction	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP011	Sol	Erosion du sol ou risque de contamination des sols	PC-MES019	Limiter les activités de débroussaillage et	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé	ANDE	Pendant les opérations de débroussaillage	Superficie débroussaillée	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP01 3	Humain	Production de déchets de chantier (rebut de végétaux, déchets ménagers, rebut de bois)		désherbages dans l'emprise du chantier		- MdC/ BdC						
						PC-MES02 1	Ne pas dénuder le sol de toute végétation lors du débroussaillage	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les opérations de débroussaillage	Superficie d'îlots maintenus	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 2	Interdire l'abandon, le brûlage ou l'enfouissement des déchets sur le chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'infractions	Procès-verbaux	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 3	Instaurer le tri des différents déchets de chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Existence sur le chantier des poubelles de couleur différente en fonction du type de déchets stockés	Bordereaux de suivi	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 4	Faire le suivi des enlèvements des déchets	Collectivité territoriale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Fréquence d'enlèvement	Bordereaux d'enlèvement	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Débroussaillage et désherbages d'espaces (uniquement extension ou construction)	PC-IMP01 4	Humain	Dommages corporels ou de biens matériels suite aux accidents de la circulation (collisions entre véhicule de chantier et personnes ou avec autres véhicules)	PC-MES02 5	Baliser (clôturé avec de la tôle, etc.) le chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Mètres linéaires de balisage	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 6	Signaler (panneaux d'indication, d'avertissement, d'obligation, etc.) le chantier de manière visible de jour comme de nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de panneaux installés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 7	Limiter la vitesse de circulation des véhicules à 20 Km/h sur le chantier et à ses environs.	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Vitesse moyenne	Relevés radar	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES02 8	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Divers branchements	PC-IMP01 5	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières), due aux travaux	PC-MES02 9	Arroser au moins deux (02) par jours, les voies de circulation empruntées par les engins et véhicules seulement en cas mouvement d'engins prévue ou de livraison de matériaux de construction	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux (hebdomadaire)	Taux de conformité de l'arrosage des voies de circulation Formule de calcul : (Nombre de jours d'arrosage effectif / Nombre de jours avec mouvement d'engins ou livraison de matériaux) x 100	Fiche de suivi journalier de l'arrosage Planning prévisionnel des mouvements d'engins et livraisons Rapports ou PV de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			PC-IMP016	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de fouilles	PC-MES030	Circonscrire la zone à creuser à la surface strictement nécessaire	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
					Endommagement des réseaux souterrains (conduites d'eau, d'électricité, etc.) lors des travaux d'excavation ou de terrassement,	PC-MES031	Exiger un plan des réseaux enterrés s'il existe des réseaux enterrés dans la zone	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Obtention des plans	Copies des plans	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP017	Humain / Bruit	Émission de bruits due aux activités	PC-MES032	Respecter les limites d'émissions sonores	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de dépassements constatés	Rapports de mesures et procès-verbaux	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Divers branchements	PC-IMP018	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES033	Former et sensibiliser le personnel de chantier sur la problématique des risques SST	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs formés	Attestations de formation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES035	Doter chaque employé de Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES036	Mettre en place des dispositifs de protection fixes ou mobiles (marquage au sol, cornière d'angle, etc.) empêchant d'accéder aux zones de travaux mécaniques ou alors des dispositifs d'arrêt d'urgence	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Nombre de dispositifs installés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES037	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES038	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES039	Mettre en place un plan de prévention chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du plan	Copie du plan de prévention	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site des sous-projets	Divers branchements	PC-IMP020	Sante sécurité	Accidents du travail causés par l'électrisation ou l'électrocution des employés	PC-MES040	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
													d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé		
						PC-MES04 2	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés aux procédures LOTO Nombre d'incidents/presqu' accidents liés au non-respect des procédures LOTO	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accident s	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	DEMOLITION ET DEPOSE														
	Site des sous-projets	Démolition de : - mur ou élément en béton armé ; - revêtement sol (carreaux ou chape ciment)	PC-IMP02 1	Air	Contamination de l'air par de fines particules (poussières)	PC-MES04 3	Equiper le personnel d'EPI adéquat	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES04 4	Installer des bâches de protection lors des travaux générant de la poussière	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les opérations à risque	Surface couverte par les bâches	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP02 2	Humaine	Nuisance sonore due aux travaux de démolition	PC-MES04 5	Utiliser des équipements de chantier récents à faible émission sonore Former et sensibiliser le personnel de chantier aux bonnes pratiques de réduction du bruit Réaliser les travaux les plus bruyants en dehors des heures de repos (12h-14h) et le soir Proscrire tous les travaux d'émissions sonores pendant la nuit	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Pourcentage des équipements à faible émissions sonores Pourcentage du personnel formé et sensibilisé Pourcentage des travaux bruyants réalisés pendant les créneaux horaires autorisés Nombre de plaintes enregistrées	Inspection visuelle Rapport de formation, de Journal de chantier, Registre des plaintes, compte-rendu des actions correctives, enquête de satisfaction	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			Site des sous-projets	Dépose d'équipements sanitaires et électriques	PC-IMP02 3	Sol	Modification de la structure du sol	PC-MES04 7	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier
	PC-IMP02 4	Humain			Atteinte à la santé des travailleurs (Chutes de plein pied, glissades, trébuchement, faux pas	PC-MES04 8	Réglementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		Dépose de menuiseries			et autres pertes d'équilibre), ou chutes d'un objet sur le pied d'un travailleur provoquant des plaies, fractures et entorses)	PC-MES049	Doter les travailleurs d'EPI adaptés à leurs postes de travail	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Protection des ouvrages non concernés	PC-IMP025	Sécurité	Dégradation ou destruction intentionnelle des équipements, des installations et des ouvrages par des actes de malveillance	PC-MES050	Assurer la protection des ouvrages par un service de sécurité Former les agents de sécurité sur les thématiques usage de la force ou des armes à feu afin de limiter tout abus de leur part	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Présence effective d'agents de sécurité Nombre d'agents formés	Rapports de chantier Inspection visuelle Rapports de formation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES051	Réglementer l'accès de cette zone aux personnes étrangères	Collectivité territoriale	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Evacuation des débris, gravats et des éléments d'ouvrages déposés, à la décharge publique	PC-IMP026	Sol/sous-sol	Pollution du sol et du sous-sol par l'infiltration des lixiviats des déchets	PC-MES052	Stocker les déchets sur des zones étanches	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Etanchéité effective	Contrôles visuels	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP027	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et à la salubrité par les déchets stockés temporairement	PC-MES053	Collecter sélectivement les déchets, dans des poubelles, et les évacuer vers les décharges publiques, après travaux	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Quantité de déchets évacués	Bordereaux d'enlèvement	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		TERRASSEMENT (EXTENSION OU CONSTRUCTION)													
	Site des sous-projets	- Décapage de terre végétale, sur une couche 20 cm d'épaisseur - Exécution de fouille en rigole et/ou en trou - Remblai des fouilles - Apport de terre et Remblai sous dallage	PC-IMP028	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux de décapage, de remblais et de fouille	PC-MES054	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travaux de fouilles et de remblais	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Tout au long des travaux de fouille (quotidiennement)	Volume d'eau utilisé pour l'arrosage (en litres/jour) Nombre de plainte enregistrées	Rapports de chantier Registre de plaintes Registres de consommation d'eau sur le chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES055	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP029	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux de décapage et de fouille	PC-MES056	Circonscrire la zone de fouille aux activités de décapage et d'exécution au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP032	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES060	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
	GROS -OEUVRE															
		Approvisionnement en matériaux nécessaires Exécution des éléments en béton armé Exécution des agglomérés et montage des murs	PC-IMP035	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES064	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travail avant et pendant les opérations de découpe et de ponçage	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les opérations de découpe et de ponçage	Volume d'eau utilisé pour l'arrosage (en litres/jour) Nombre de plainte enregistrées	Rapports de chantier Registre de plaintes Registres de consommation d'eau sur le chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES065	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Exécution de dallage au sol	PC-IMP036	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES066	Circonscrire la zone de d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Stockages des matériaux (ciment, fer, bois de coffrage)	PC-IMP040	Sol	Dégradation de la surface du sol due aux stockages des matériaux	PC-MES071	Éviter le stockage temporaire des déchets sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP041	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES072	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES067	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES073	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Raccords d'enduit, crépissage des nouveaux murs et éléments en béton	PC-IMP042	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES074	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP043			PC-MES075	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		MENUISERIE ALU														
		Site des sous-projets	Approvisionnement en profilé alu	PC-IMP045	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES077	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Site des sous-projets						PC-MES078	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES083	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						VITRERIE-MIROITERIE									
						PC-MES085	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES086	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES089	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES090	Règlementer l'accès des chantiers, aux personnes étrangères	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES091	Doter les travailleurs d'EPI adaptés à leurs postes de travail	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre d'accès non autorisés	Registre d'accès	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						SERRURERIE									
						PC-MES093	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES094	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES095	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		façonnage des éléments en fer Montage des cadres de portes et antivol sur mesure				PC-MES096	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Rapport pratique pendant recrutement test fait le	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	PLOMBERIE SANITAIRE														
	Révision des circuits et vérification du fonctionnement des équipements existants Pose de serrures et accessoires sanitaires Installation des tuyauteries d'alimentation et d'évacuation Mise en place des appareils sanitaires et accessoires	PC-IMP059	Humain / Bruit	Accidents du travail et blessures corporelles (chute de plain-pied, écrasement, chute de hauteur, etc.)	PC-MES100	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
					PC-MES101	Disposer d'assurances individuelles accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
					PC-MES102	Mettre en place un plan de prévention chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du plan	Copie du plan de prévention	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		PC-IMP060	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrification ou l'électrocution des employés	PC-MES103	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
					PC-MES105	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés Nombre d'incidents/presqu'accidents	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		ASSAINISSEMENT													
	Sites des Sous-Projets	Construction de regards de visite et de fosses septiques en	PC-IMP061	Air	Pollution de l'air par la poussière due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES106	Arroser deux (02) fois par jour les zones de travail avant et pendant les travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	Volume d'eau utilisé pour l'arrosage (en litres/jour) Nombre de plainte enregistrées	Rapports de chantier Registre de plaintes Registres de consommation d'eau sur le chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		maçonnerie Réalisation de puits filtrants maçonnés selon les dimensions spécifiées Installation des trappes de fermeture pour regards, fosses et puits				PC-MES107	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP062	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol	PC-MES108	Circonscrire la zone de d'exécution des éléments en béton armé, agglomérés et dallage au sol au surface, diamètre et profondeur strictement nécessaire	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Superficie délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP063	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES109	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES110	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	ELECTRICITE-CLIMATISATION														
	Sites des Sous-Projets	Audit et mise aux normes de l'installation électrique Coordination avec autorités et SECUREL Fourniture et pose des équipements (dont climatiseurs et brasseurs)	PC-IMP065	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES113	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES114	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP066	Santé sécurité	Accidents du travail causés par l'électrisation ou l'électrocution des employés	PC-MES115	S'assurer qu'il y ait une personne ayant des notions de secourisme sur le chantier S'assurer que les opérateurs en charge des travaux électriques ont la formation adéquate	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de secouristes Nombre d'électriciens disposant des habilitations électriques requises pour les tâches réalisées	Certificats ou attestations de formation en secourisme du personnel concerné Copies des titres d'habilitation électrique des opérateurs, délivrés par un organisme agréé	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES117	Mettre en place et former les travailleurs aux procédures de verrouillage/consignation (LOTO - Lock Out, Tag Out)	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Au démarrage et pendant toute la durée des travaux	Nombre de travailleurs formés aux procédures LOTO Nombre d'incidents/presqu'accidents liés au non-respect des procédures LOTO	Registres de formation du personnel Registre des incidents et presqu'accidents	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						REVETEMENTS									

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement	
	Sites des Sous-Projets	Approvisionner les sites en matériels et matériaux (carreaux de sol, carreau de faïence, résine époxy, ciment colle, ciment blanc, accessoires de pose)	PC-IMP069	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES125	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES126	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
			PC-IMP070	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES127	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES128	Utiliser le klaxon à des fins utiles	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant le transport	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	Sites des Sous-Projets	Préparation des supports : Découpes des revêtements Pose des revêtements Contrôles finaux	PC-IMP071	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES129	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES130	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV du personnel	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	MENUISERIE BOIS															
	Sites des Sous-Projets	Approvisionnement en matériaux de menuiserie :	PC-IMP072	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES131	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES132	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Fabrication et installation de menuiseries	PC-IMP073	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES133	S'assurer du port effectif des EPI sur le chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
						PC-MES134	Utiliser le klaxon à des fins utiles	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant le transport	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Finitions et sécurité	PC-IMP074	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé des travailleurs (accidents liés aux collisions entre les engins du chantier)	PC-MES135	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Sites des Sous-Projets						PC-MES136	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES138	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						FAUX PLAFOND									
						PC-MES139	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES140	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES141	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES142	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES143	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES144	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES145	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES146	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEINTURE									
						PC-MES147	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		eau, à huile ou spéciale et des accessoires de mise en œuvre					aux types de travaux à effectuer								
						PC-MES148	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP081	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES149	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP082	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES150	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		PC-MES151				Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
		Exécution de peinture sur murs, menuiserie bois, serrurerie et plafonnage	PC-IMP083	Santé, sécurité au travail	Nuisance olfactive	PC-MES152	Porter obligatoirement les EPI adéquats	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP084	Sol/sous-sol	Pollutions du sol et du sous-sol par le déversement des peintures	PC-MES153	Installation de bâches sur l'aire des travaux de d'exécution	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant les opérations à risque	Surface protégée	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		CHARPENTE													
	Sites des sous-projets	Approvisionnement en bois de charpente (pannes, chevrons, fermes, madriers), en paquet de pointes et accessoire de mis en œuvre	PC-IMP086	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES156	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES157	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP087	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES158	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP088	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES159	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Préparation des éléments	PC-IMP089	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES160	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
Phase de mobilisation et		de charpente; Installation de la charpente sur les toitures; Finition des façades					aux types de travaux à effectuer								
						PC-MES16 1	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	COUVERTURE														
	Sites des sous-projets	Approvisionnement en éléments de couverture (feuilles de tôle, faitières, paquets de tirefonds), sur sites y compris accessoires de pose	PC-IMP09 0	Air	Pollution de l'air par les Nox et les Cox émis par les moteurs des véhicules	PC-MES16 2	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES16 3	Effectuer l'entretien périodique des engins	Entreprise de travaux		ANDE	Selon les prescriptions des constructeurs	% d'engins entretenus	Carnets d'entretien	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP10 0	Bruit	Nuisances sonores générées par le transport	PC-MES16 4	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-IMP10 1	Santé, sécurité au travail	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PC-MES16 5	Concevoir un plan de circulation sur le site	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des travaux	Fonctionnalité du plan	Observation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES16 6	Installer des panneaux de limitation de vitesse à 20 km/h	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PC-MES16 7	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD			
		PC-IMP10 3	Humain	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs /Dommages corporels	PC-MES16 8	Recruter du personnel expérimenté	Entreprise de travaux		ANDE	Avant le recrutement	Années d'expérience	CV personnel du	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD	
	Phase de mobiliers et	Site des sous-projets	Transport des équipements	PME-IMP00 4	Humain	Collisions entre les engins de chantier causant des accidents du travail	PME-MES00 5	Mettre en place un mode opératoire sécurisé	Entreprise de transport	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des transports	Nombre d'accidents du travail	Registre sécurité	Supporté par les entreprises

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		ts sur les sites				PME-MES006	Installer des panneaux de signalisation routières	Entreprise de transport	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des transports	Nombre de panneaux installés	PV d'installation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		Installations ou montages des équipements livrés Essais de fonctionnement avant mise en service Mise à disposition des Kits ou pièces de rechange, si nécessaires	PME-IMP004	Sol	Modification de la structure du sol due aux travaux d'installations ou des montages des équipements	PME-MES007	Circonscrire la zone d'installations ou des montages des équipements	Entreprise de montage	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Surface délimitée	Plan de délimitation	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PME-MES008	Éviter le stockage temporaire sur le sol nu	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Pendant toute la durée des travaux	Lieu de stockage conforme	Rapports de chantier	PM	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
			PME-IMP005	Santé, sécurité au travail	Atteinte à la santé et sécurité des travailleurs (chute en hauteur, chute de plain-pied, utilisation intensive de machines, etc.)	PME-MES009	Disposer d'un Plan d'Hygiène Sécurité et Environnement (PHSE) en phase chantier	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Approbation du PHSE	Copie du PHSE	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PME-MES010	Doter chaque employé d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) de chantier adapté aux types de travaux à effectuer	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	% de travailleurs équipés	Rapports de chantier	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PME-MES011	Disposer d'assurance individuelle accident pour les travailleurs	Entreprise de travaux	- CG PA PS Gouv - USEP Santé - MdC/ BdC	ANDE	Avant le début des travaux	Contrats d'assurance signés	Copies des contrats	Supporté par les entreprises	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
Phase d' exploitation et d' entretien (gestion des sous-projets)	Centre de santé	Mise en service	PEX-IMP001	Humain	Atteinte à la santé du personnel et des patients due aux infections à travers les aiguilles, transmission d'agents pathogènes, contamination au contact du sang, ou lors des opérations de nettoyage ou de désinfection du matériel, etc..	PEX-MES004	Mise en place d'un protocole strict de gestion des déchets médicaux (tri, collecte, stockage, transfère vers des établissements doté d'équipements adéquats pour l'élimination) Formation initiale et continue de tout le personnel aux règles d'hygiène, aux bonnes pratiques de soins et aux précautions standard Mise à disposition permanente d'équipements de protection individuelle (gants, masques, surblouses) et de matériel de sécurité (collecteurs pour objets piquants/tranchants) Respect strict des procédures de	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En permanence	Pourcentage de déchets médicaux transféré selon la procédure Pourcentage du personnel formé Nombre de ruptures de stock en EPI Nombre de non-conformités constatées par mois Pourcentage du personnel à jour dans sa vaccination et son suivi	Bordereau de suivi des déchets, contrôle inopiné par le responsable hygiène Rapports de formation Fiche de stock, bons de commande Dossier médical du personnel	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							désinfection du matériel médical et des surfaces Vaccination du personnel contre l'hépatite B et suivi médical régulier avec dépistage								
		Gestion des déchets liquides	PEX-IMP004	Sol / Eau	Pollution du sol/eau dû au déversement d'eaux usées	PEX-MES012	Évacuer les eaux usées non contaminées par les produits dangereux dans les conduites d'assainissement existantes	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant les travaux de construction	Fonctionnalité du raccordement	Test de fonctionnement	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES013	Imperméabiliser le circuit d'épuration des eaux usées	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Pendant les travaux de construction	Étanchéité du réseau	Inspection visuelle et test	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
		Réfectoire ou cantine	PEX-IMP005	Humain	Intoxication alimentaire alimentaires / Atteinte à la santé du personnel et des patients	PEX-MES014	Mettre en œuvre une démarche qualité de type HACCP	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant la mise en service de la cantine	Mise en place effective	Audit HACCP	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
		Cours du centre de santé	PEX-IMP006	Humain	Émission de bruit (sirène d'ambulance) Nuisances sonores causés par les sirènes des ambulances	PEX-MES015	Éviter de mettre la sirène lorsqu'il n'y a pas d'urgence	Chauffeurs ambulanciers	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation	Plaintes des riverains	Registre des plaintes	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
		Déplacement (entrée / sortie) des véhicules	PEX-IMP007	Humain	Perturbation du trafic routier	PEX-MES016	Disposer d'un plan de circulation	Direction du centre	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	Avant la mise en service	Fonctionnalité du plan	Test du plan de circulation	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES017	Interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs	Agents de sécurité	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation	Nombre d'infractions	Registre des infractions	PM	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé	Rejets et gestion des déchets biomédicaux	PEX-IMP008	Humain Humain Humain	Infections dues à la dissémination et à la mauvaise gestion des déchets biomédicaux	PEX-MES018	ne pas mélanger les déchets généraux avec les déchets dangereux produits par les activités de soins	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de plainte du centre de traitement des déchets	Rapport de visite de l'établissement s sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES019	fermer hermétiquement et changer les sacs et les conteneurs de déchets quand ils sont à peu près aux trois quarts pleins.	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de sacs et conteneurs partiellement pleins fermés hermétiquement	Rapport de visite de l'établissement s sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES020	identifier et étiqueter correctement les sacs et conteneurs tel édicté dans le plan de gestion des déchets biomédicaux avant de les enlever	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Trimestriel)	Nombre de sacs et conteneurs correctement étiquetés	Rapport de visite de l'établissement s sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement		
						PEX-MES021	Vacciner les manipulateurs de déchets contre certaines maladies, en l'occurrence l'hépatite et le tétanos	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de cas de maladies	Rapport de campagne de vaccination du personnel de santé	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement		
						PEX-MES022	Doter les manipulateurs de déchets d'équipements de protection individuelle appropriés	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de travailleurs dotés d'EPI adéquat	Rapport de visite de l'établissements sanitaires	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement		
						PEX-MES023	Sensibiliser les manipulateurs aux risques liés aux déchets de soins et aux pratiques permettant de garantir la sécurité	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Semestriel)	Nombre de travailleurs sensibilisés	Rapport de sensibilisation	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement		
						PEX-MES024	Mettre en place une surveillance de la santé des manipulateurs de déchets.	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de cas de maladie / d'infection	Existence d'un dispositif de surveillance de la santé du personnel	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement		
						PEX-MES025	Interdire le brûlage à l'air libre et l'enfouissement des déchets	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Zéro (00) site identifié pour le brûlage de déchet	Rapport de visite de l'établissement sanitaire	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement		
	Centre de santé			PEX-IMP009	Humain	Consommation excessive et inefficace d'électricité et d'eau	PEX-MES026	Sensibiliser les personnels et autres usagers à l'économie de la ressource eau Installer des équipements qui consomment moins d'eau et d'électricité Mettre en place un programme d'économie d'eau et d'énergie en place pour les établissements sanitaires	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Relevés de consommation d'eau et d'électricité Existence de programme d'économie d'eau et d'électricité Taux de sensibilisation des usagers	Rapport programme économie eau et électricité	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement	
	Centre de santé				PEX-IMP010	Humain	Blessures graves, voire mortelles des usagers des ESPC et du personnel due à un incendie	PEX-MES027	Interdire les sources d'ignition dans les zones sensibles de l'établissement sanitaire	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Nombre de cas enregistrés	Rapport du centre de santé	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
								PEX-MES028	Former à l'utilisation des extincteurs	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de travailleurs formés	Rapport du programme de formation	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
								PEX-MES029	Installer les équipements de lutte contre incendie	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Présence d'équipements de lutte contre incendie	Constat de terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ Source d'impact	Code Impact	Composante du milieu affectée	Impact potentiel	Code Mesure	Mesures d'atténuation proposées	Responsable d'exécution/ mise en œuvre	Responsable surveillance	Responsable de suivi	Délai pour l'achèvement de la mesure	Indicateurs de suivi/ de performance clé	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Centre de santé		PEX-IMP011	Humain	Développement des infections hydro fécales	PEX-MES030	Entretien quotidien des toilettes	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Qualité hygiénique des toilettes	Constat terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES031	Mener des actions de sensibilisation pour le personnel de santé et pour les patients, usagers, etc..	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport du programme de sensibilisation	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
	Centre de santé		PEX-IMP012	Humain	Perte précoce des appareils	PEX-MES031	Représenter le CRIEM dans le département cible	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (mensuel)	Présence d'un agent du CRIEM	Constat terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES032	Équiper le CRIEM de technologie sanitaire et de matériel roulant	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Le CRIEM est équipé	Constat terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement
						PEX-MES033	Renforcer l'effectif du personnel du CRIEM	Établissement sanitaire /MSHPCMU	- MSHPCMU - DRSHPCMU - District Sanitaire	ANDE	En exploitation (Annuel)	Le Personnel du CRIEM est renforcé	Constat terrain	Supporté par le MSHPCMU	MSHPCMU/ Budget de fonctionnement

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, novembre 2023

SECTION 9 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA **MISE EN ŒUVRE DU PGES**

9.1. Gestion environnementale et sociale des activités du Sous-Projet

9.1.1. Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique

Il s'agit des coûts de mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air, du niveau sonore, de la mise en œuvre des mesures de protection du sol et des ressources en eau, de la consommation d'eau et d'énergie, etc.

9.1.2. Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain

Il s'agit des coûts d'acquisition des EPI, EPC, équipements de signalisation, acquisition de poubelles pour la base de chantier, boîte à pharmacie et contrat avec un établissement sanitaire. Les coûts liés à la construction des clôtures de certains centres de santé et au déguerpissement des squatteurs, aux appuis des pour le fonctionnement des centres de santé

9.2. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale des Sous-Projets

9.2.1. Formation des acteurs environnementaux et sociaux du Sous-Projet

Il s'agit des coûts liés au renforcement des capacités des acteurs institutionnels (CG PA-PSGOUV, USEP santé, Bureau de contrôle, entreprise, etc.).

9.2.2. Coût de mesures de formation et de sensibilisation

Formation du personnel de chantier (SST et IST/VIH/SIDA) et de la population riveraine (fréquentation des centres de santé, respect des consignes de sécurité, etc.).

9.3. Estimation des coûts du PGES

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des sous-projets s'élève à **Cinquante Deux Millions Huit Cent Mille (52.800.000) Francs CFA**, soit **Quatre Vingt Sept Mille Trois Cent Soixante Neuf Mille (87.369) USD**, dont les détails sont contenus dans le tableau ci-après. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de l'CG PA-PSGOUV ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain.

Tableau 67 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de Construction d'établissements sanitaires (Dispensaire + Maternité/ Laboratoire) et de logements (infirmier et sage-femme) : Boudi, Taobly, Zéo et Dérageon

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ <u>USD</u>)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	100 000/ <u>164</u>
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	600 000/ 984
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	300 000/ <u>492</u>
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	300 000/ <u>492</u>
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	1 200 000/ <u>1 968</u>
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	300 000/ <u>492</u>
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	200 000/ <u>328</u>
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		3 000 000/ <u>4 920</u>
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Boudi, Taobly, Zéo et Dérageon		12 000 000/ <u>19 680</u>

Tableau 68 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de construction d'une Maternité et de logements (infirmier et sage-femme) : Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha (construction de logement uniquement)

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ USD)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	50 000/ 82
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	300 000/ 492
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	150 000/ 246
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	150 000/ 246
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	600 000/ 984
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	150 000/ 246
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	100 000/ 164
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		1 500 000/ 2 460
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Didablé, Kongouanou, Huafla, Abradinou, Zoukpangbeu, Bohobly, N'Globo (N'Zipkli-Séssekro) et Lafokpokaha		12 000 000/ 19 680

Tableau 69 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) de Réhabilitation d'établissements sanitaires : (1)Centre de Santé Rural de Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, SananféréDougou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhorou, Tioroterie, Yobouakro, Zérégbo et Ziauhobouenou ; (2) Centre de Santé Urbain de Guéssigué, Niéllé et Tienko ; (3) Dispensaire Rural de Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Gouenzou, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly

Désignation	Code Mesure	Coût afférent (FCFA/ USD)
Mesures d'atténuation de la pollution de l'air	PC-MES001, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES029, PC-MES043, PC-MES044, PC-MES054, PC-MES055, PC-MES064, PC-MES065, PC-MES106, PC-MES107, PME-MES001, PME-MES002	40 000/ <u>66</u>
Mesures d'atténuation de la pollution des eaux et des sols	PC-MES004, PC-MES005, PC-MES019, PC-MES047, PC-MES052, PC-MES056, PC-MES071, PC-MES089, PC-MES108, PC-MES153, PME-MES007, PME-MES008	240 000/ <u>394</u>
Mesures d'atténuation des nuisances sonores	PC-MES008, PC-MES009, PC-MES010, PC-MES032, PC-MES045, PC-MES0	120 000/ <u>197</u>
Mesures de gestion des déchets	PC-MES006, PC-MES007, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES053	120 000/ <u>197</u>
Mesures de santé et sécurité au travail	PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES025, PC-MES026, PC-MES027, PC-MES028, PC-MES033, PC-MES035, PC-MES036, PC-MES037, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES048, PC-MES049, PC-MES060, PC-MES067, PC-MES073, PC-MES074, PC-MES075, PC-MES077, PC-MES078, PC-MES083, PC-MES093, PC-MES094, PC-MES095, PC-MES096, PC-MES100, PC-MES101, PC-MES102, PC-MES109, PC-MES110, PC-MES113, PC-MES114, PC-MES129, PC-MES130, PC-MES135, PC-MES136, PC-MES138, PC-MES144, PC-MES145, PC-MES146, PME-MES009, PME-MES010, PME-MES011	480 000/ <u>787</u>
Mesures de prévention des risques d'électrocution	PC-MES103, PC-MES115	120 000/ <u>197</u>
Mesures de formation du personnel	PME-MES012 à PME-MES013	80 000/ <u>131</u>
Montant total de Mise en œuvre pour un (01) ESPC		1 200 000/ <u>1 968</u>
Montant total de Mise en œuvre pour les ESPC de Diacohou, Djoro-Djoro, Petit Duékoué, SananféréDougou, Gouenzou, Manzanouan, M'Brou, Nambingué, Ouamélhorou, Tioroterie, Yobouakro, Zérégbo, Ziauhobouenou, Guéssigué, Niéllé, Tienko, Glangoulé, N'Guessan Brindikro, Pitiengomon, Tangaramourou, Offa, Botindé, Broubrou et Bohibly		28 800 000/ <u>46 332</u>

CONCLUSION

Les travaux de réhabilitation / construction et d'équipement de quarante (40) Etablissements Sanitaires de Premiers Contact (ESPC) dans 13 régions de la Côte d'Ivoire constituent une réponse à l'engagement du gouvernement ivoirien envers l'amélioration des conditions de vie de sa population, en particulier des groupes les plus vulnérables. Ils s'inscrivent dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et visent à renforcer l'offre de services de santé de base, à promouvoir la santé, et à optimiser les conditions de travail du personnel de santé, contribuant ainsi à l'amélioration du bien-être des citoyens et à la réduction du taux de mortalité.

En analysant les risques et les impacts environnementaux des sous-projets, nous avons constaté que, d'une part, il génère des effets positifs bénéfiques pour les populations locales, notamment la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. D'autre part, les impacts négatifs potentiels, après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, sont quasiment insignifiants.

Les impacts positifs sont nombreux et offrent de nombreuses opportunités pour des améliorations. L'atténuation et/ou l'amélioration de l'ensemble de ces impacts contribueront à l'atteinte des objectifs des sous-projets dans les délais requis.

Cependant, la phase de chantier entraînera des nuisances relativement importantes, notamment des perturbations des sols, des pollutions de l'air (poussières), des bruits liés aux engins, des risques d'accidents, et des rejets anarchiques de déchets de chantier. Toutefois, l'impact de ces nuisances sera considérablement réduit si les dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène sont strictement appliquées.

Les impacts négatifs potentiels, pour la plupart, peuvent être atténués de manière significative et ne devraient pas compromettre la réalisation des sous-projets. Les mesures prévues dans le PGES, y compris les mesures sanitaires, d'hygiène, et de sécurité, ainsi que le dispositif de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation et d'entretien, permettront d'éviter ou de réduire considérablement les impacts négatifs potentiels identifiés précédemment.

En conclusion, sur la base des évaluations décrites ci-dessus, il est raisonnable de considérer que les présents sous-projets, dans leurs formes proposées, est une option viable du point de vue environnemental et social, à condition que toutes les mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale soient intégralement et rigoureusement mises en œuvre, tout en respectant les normes de conformité.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] A. (eds.) 1971. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. ORSTOM n°50, Paris: 157-263.
- [2] AgriforConsult, 2006
- [3] AVENARD J. M. (1971) : Aspect de la géomorphologie. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 11-72.
- [4] BAD (2023), Système de Sauvegarde Intégrée de la BAD, Avril 2023
- [5] BIEMI J. (1992) : Contribution à l'étude géologique, hydrogéologique par télédétection des bassins versants subsahariens du socle précambrien d'Afrique de l'Ouest : Hydrostructurale, hydrodynamique, hydrochimie et isotopie des aquifères discontinus de sillons et aire granitique de la haute Marahoué (Côte d'Ivoire). *Thèse Doct. ès Sc. Nat. Univ. Abidjan*, 178 fig, 479 p.
- [6] Bourbia-Ait H. (2013). Évaluation de la toxicité de la mixture de pesticides sur un bio-indicateur de la pollution des sols *Helix aspersa*. Mémoire de Doctora, Université BADJI-MOKHTAR-ANNABA (Algérie), 177p.
- [7] CG PA-PSGOUV (2021), Cadre de Gestion Environnemental et Social du PSGouv
- [8] Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, <https://www.britannica.com/place/Cote-d'Ivoire>. Consulté le 19 octobre 2023.
- [9] COULIBALY Kélémory. 2007. Anyama, une ville "Malinké" en pays Akyé. Thèse unique de Doctorat, Université de Cocody, 419p.
- [10] Devineau J., 1975. Etude quantitative des forêts galeries de Lamto (Moyenne Côte d'Ivoire). Thèse de doctorat 3e cycle, Université de Paris VI, Paris, France, 190 p.
- [11] DIRECTION DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE, 2019, Données de pluviométrie, de température, et de vent d'Abidjan de 2017 à 2018, 2p
- [12] DJE KOUAKOU BERNARD (2014) : Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2015-2020). *Programme National Changement Climatique (PNCC), Direction Générale de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable (MINESUDD), République de Côte d'Ivoire*, 84 p.
- [13] Djemaoun Nawel, 2017 Contrôle de la qualité physico-chimique et analyse sensorielle d'un mélange de café (Robusta et Arabica), Mémoire de MASTER. UNIVERSITE ABOUBEKR BELKAID – TLEMCEN Algérie, 94p.
- [14] ELDIN M. (1971) : Le climat. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 77-108.
- [15] ELDIN M. Le climat. Centre ORSTOM Adiopodoumé.p.103
- [16] Étude sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) 2009
- [17] Étude sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), 2009
- [18] Géologie sédimentaire de Côte d'Ivoire Tastet 1987
- [19] Géologie sédimentaire de la Côte d'Ivoire, Tastet, 1979
- [20] Géologie sédimentaire de la Côte d'Ivoire, Tastet, 1979
- [21] GIRARD G., SIRCOULON J. ET TOUCHEBEUF P. (1971) : Aperçu sur les régimes hydrologiques. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 113-155.*
- [22] GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007) : Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. *Hydrological Sciences Journal*, 52 (1), pp.49 – 67
- [23] GOULA Bi Tié Albert (2005) : EVALUATION DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAUPOTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET URBAIN. *Rapport provisoire, Banque Africaine de Développement, Abidjan*, 125 p.
- [24] Guide d'analyse de risques d'accident technologiques majeurs, ministère Développement Durable, Environnement, Faune et Parc (MDDEP) du Québec, 2002,

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-risque-techno.pdf> - consulté le 03 mai 2017

- [25] Guide d'constat d'impact environnemental et social des projets industriels- République de Côte d'Ivoire - Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable - ANDE - juin 2011
- [26] GUILLAUMET J. L. ET ADJANOHOOUN E. (1971) : La végétation. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM n° 50, pp 159-266.
- [27] Guillaumet J.L., Adjanohoun E., 1969. Carte de la végétation de la Côte d'Ivoire. 1 : 500000e, feuille Sud-Ouest, O.R.S.T.O.M., Adiopodoumé, 1p.
- [28] Guillaumet J.L., Adjanohoun E., 1971. La végétation de la Côte d'Ivoire. In : Avenard J.M., Eldin E., Girard G., Sircoulon J., Touchebeuf P., Guillaumet J.L., Adjanohoun E. et Perraud
- [29] [Hafidha Chekir](#) (2014), Droit de l'Environnement: Introduction Générale. Al Manhal, 157 p
- [30] Happold D.C.D., 2013. Mammals of Africa. Rodents, Hares and Rabbits, Vol. III, 784 p.
- [31] JOURDA Jean Patrice et al: communication SIG 2003 - http://www.esrifrance.fr/sig2003/Communication/labeauenv/labeauenv_esri.htm
- [32] Kouamé D., 2017. Rapport d'étude floristique / Etude d'impacts environnemental et social pour le compte du projet Korhogo Solar. Rapport d'étude -, 29p.
- [33] Kouamé D., Konan K. F., 2018. Etude de la flore terrestre / Etudes d'impact environnemental et social pour le compte du projet « Implantation agroindustrielle à base de manioc pour transformation en dérivés alimentaires et bioéthanol à Assounvouè ». Rapport d'étude -, 35p.
- [34] Kouamé D., Kpangui K. B., Konan K. F., 2017. Rapport d'études floristiques/ Etude d'Impacts Environnemental et Social - Projet d'installation d'une cimenterie à Toumodi (Côte d'Ivoire). Rapport d'étude - CIMAFA, Pool Sécurité Industrielle & Environnement, 20p.
- [35] Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard,. (2019). Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).
- [36] PERRAUD A. (1971) : Les sols. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 269-391.*